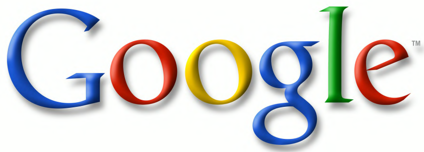
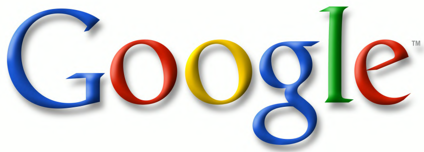
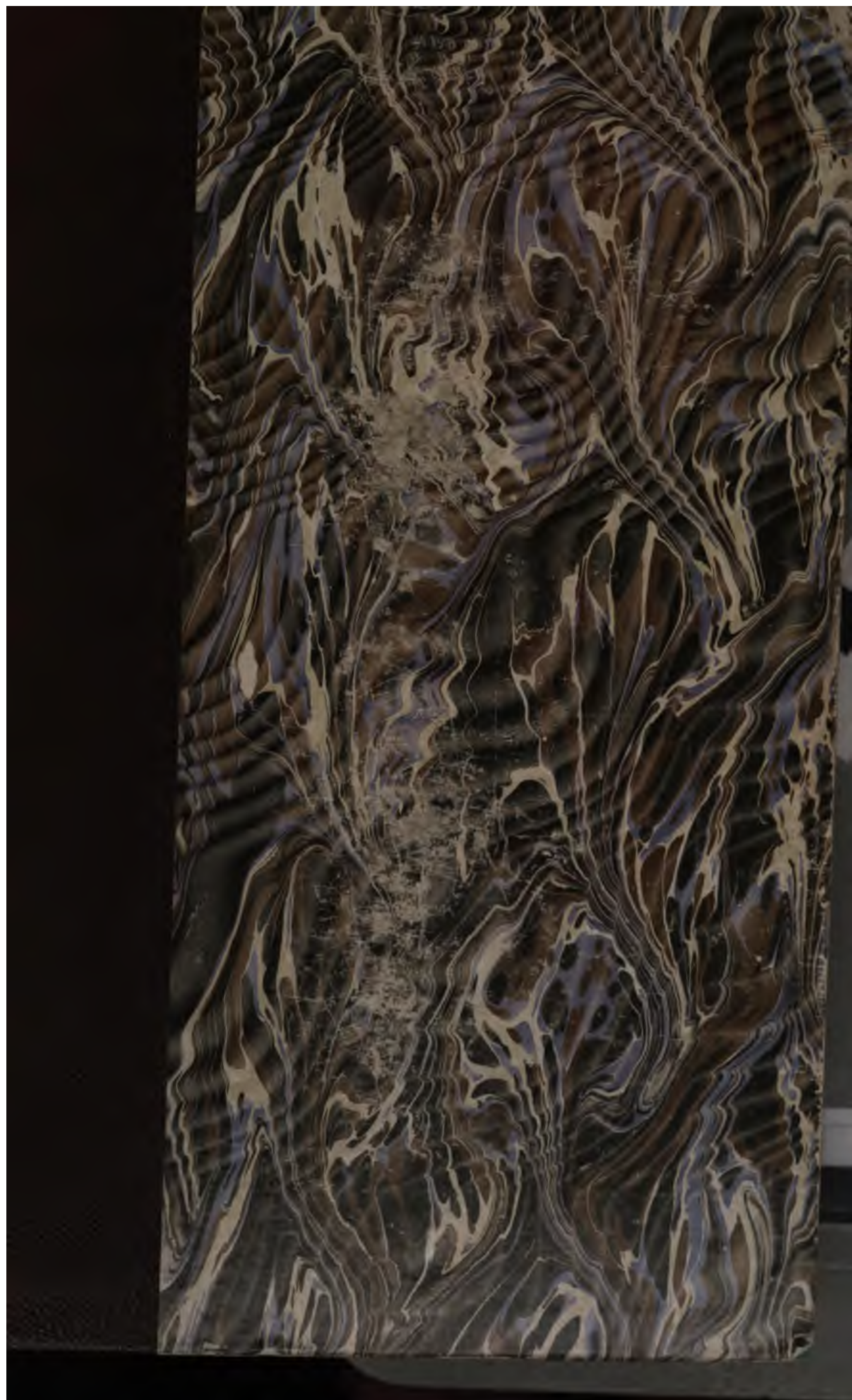
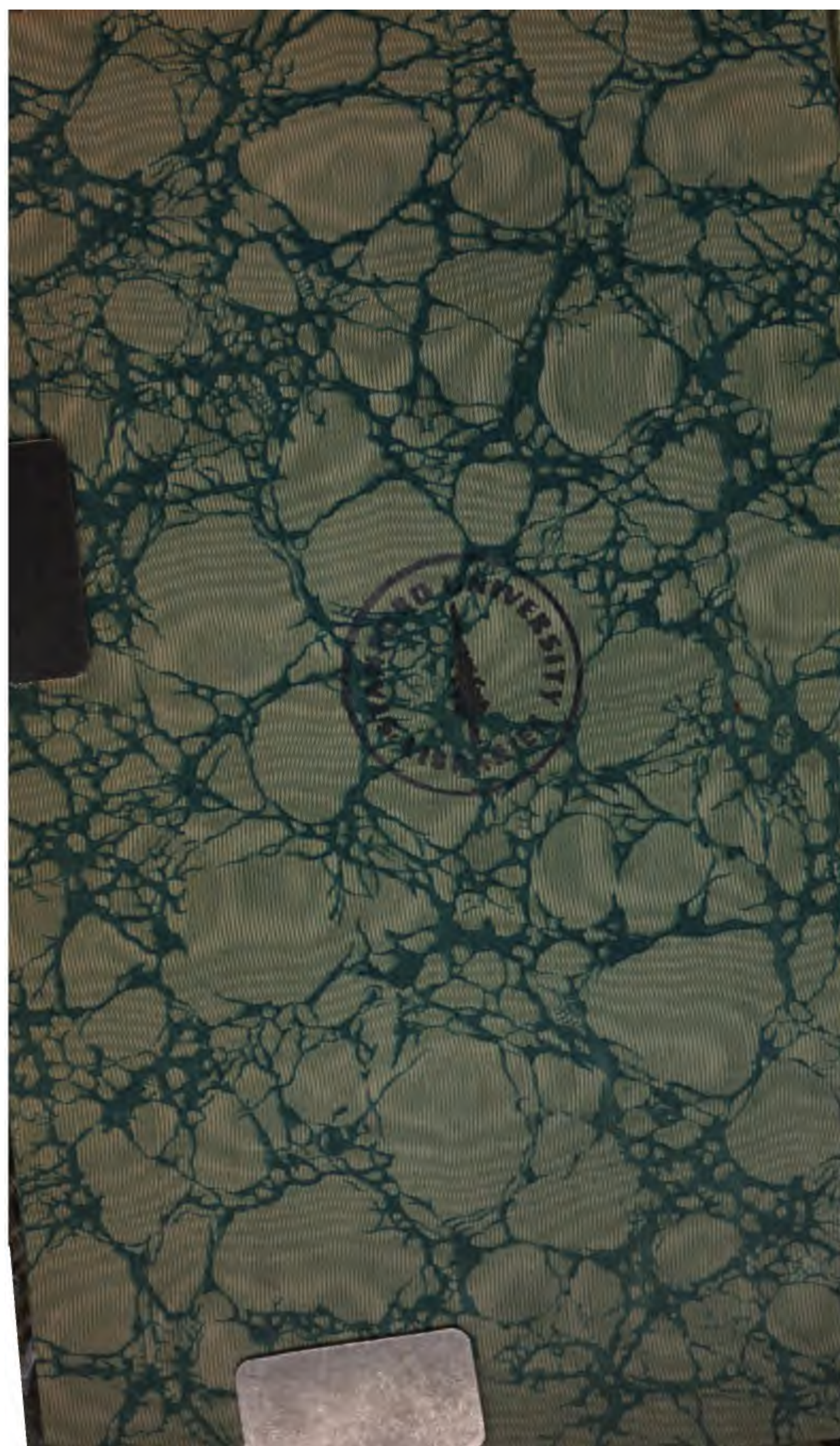
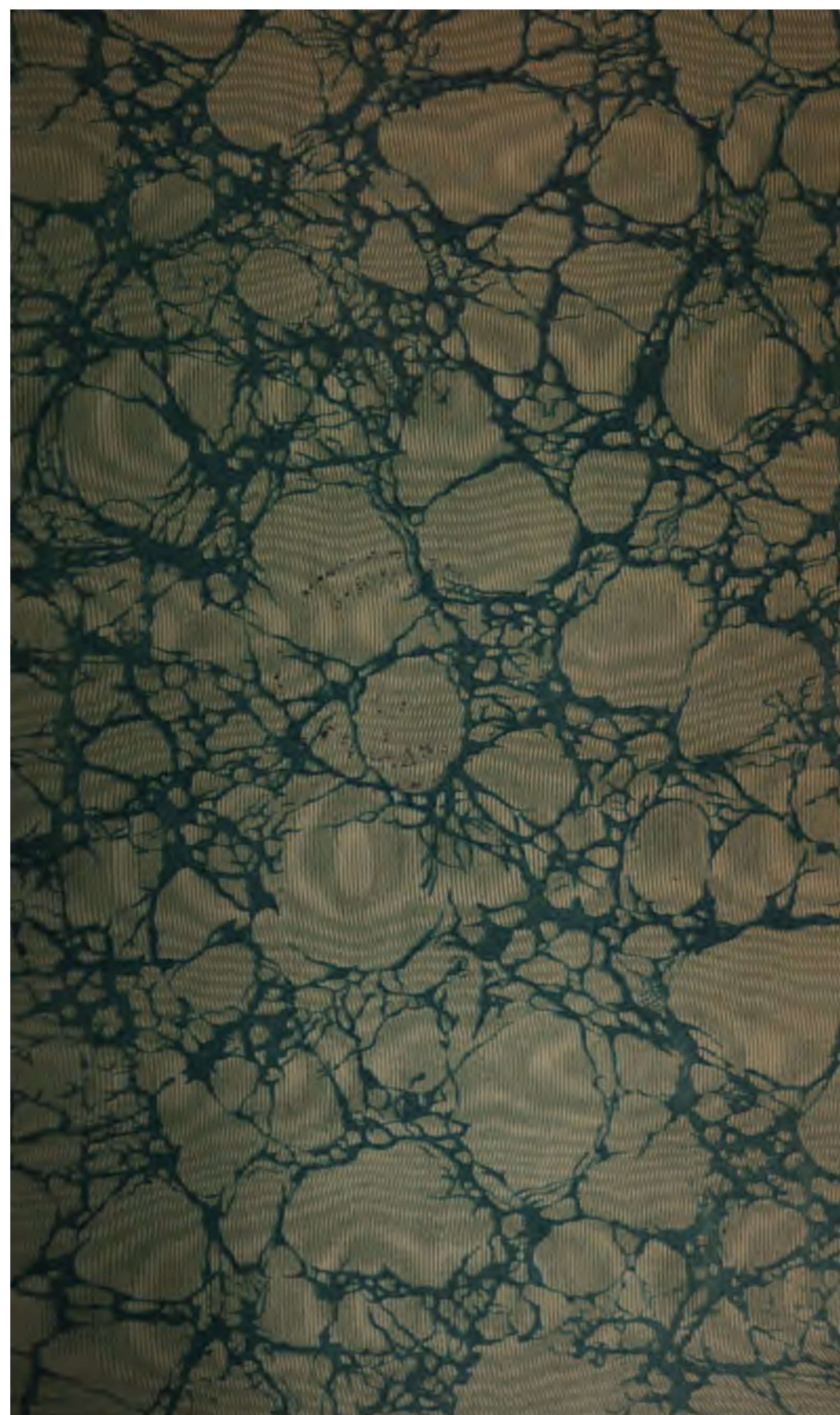










LA TOPOGRAPHIE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

D'ABBEVILLE

1780. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. A. RETAUX.

LA TOPOGRAPHIE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

D'ABBEVILLE

PAR

ERNEST PRAROND

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, ETC.
ANCIEN MAIRE D'ABBEVILLE.

TOME TROISIÈME ET DERNIER

PARIS
CHEZ DUMOULIN
Quai des Augustins

ABBEVILLE
CHEZ PRÉVOST
Rue des Lingers

1884

LA TOPOGRAPHIE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ABBEVILLE

CHAPITRE XXXVIII

L'avenue du Port. — Le Plantis Méricourt. — Les Eaux minérales. — L'Usine à gaz. — L'Abattoir. — Le château de Charles le Téméraire. — Les capitaines et lieutenants de capitaine. — Le château protestant, la ville catholique. — Démolition. — Les dépendances du château. — La poterne. — Pierre tombale. — Le pont du Château. — Le Pont-Rouge. — Les ruptures du pont. — La catastrophe de 1764. — Le pont fermé pour le passage des bateaux. — Rouvert. — Supprimé. — Un bac.

Si maintenant nous rentrons dans l'ancien périmètre de la ville fortifiée que nous pourrions presque déjà appeler la vieille ville, nous trouvons, à notre droite, une rue nouvelle longeant les murs de l'Usine à gaz et de l'Abattoir et qui a été nommée avenue du Port par un arrêté du maire en date du 17 décembre 1880. L'avenue du Port.

A notre droite, dans cette rue, est la place nivelée des vieux remparts; à notre gauche eût été, en 1840, le Plantis Méricourt.

A cette date, le Plantis Méricourt, — sans arbres, — était une vaste place couverte d'herbes. Son nom survivait à des ombres disparues. Il le devait à des planta- Le Plantis Méricourt.

tions faites en 1726, sous l'administration de Pierre-André de Dourlens, seigneur de Méricourt. Autrefois, et encore au commencement de ce siècle, la promenade du Plantis Méricourt, du quai de la Pointe et des remparts, depuis la porte Marcadé jusqu'à la porte d'Hocquet, — le Pont-Rouge existait encore, — était très-suivie. On allait aux Eaux minérales dans le Plantis, et on dansait sous les arbres. Ces fontaines, ouvertes près du Pont-Rouge, existaient de puisfort longtemps.

Quand ces sources avaient-elles été jugées propres au traitement de quelques maladies ? Je ne saurais le dire, mais leur réputation remontait certainement au delà de 1739.

En cette année 1739, un apothicaire de quelque réputation à Paris, du nom de Lemaire, se trouvait dans sa ville natale, Abbeville. Il s'occupa des eaux du Plantis Méricourt. Il en fit transporter une assez grande quantité à Paris pour les étudier plus attentivement dans son officine et nous savons ce que l'amour de la patrie lui fit découvrir. Il obtint de ses opérations« le sel Glaubert, le sel marin ou le sel commun, l'huile minérale ou bitume liquide, et le sel sélénitique, quelques parcelles de fer ». Il conclut donc que l'eau ferrugineuse d'Abbeville contenait « du vitriol martial, du sel marin, du sel de Glaubert, du bitume liquide ou huile minérale. » « La présence du vitriol martial était accusée, suivant lui, par la coloration rapide en pourpre foncée que prenait l'eau pour peu qu'on y mît de noix de galle ; la présence du sel de Glaubert prouvait indubitablement celle de l'acide vitriolique uni à la base alcaline du sel marin. » .... « Le

sel sélénique qui se trouve dans cette eau n'est autre chose que l'acide vitriolique uni à une terre calqueuse... » — « Le bitume liquide ou huile minérale existe dans cette eau puisque, quelque attention que l'on ait à bien filtrer la liqueur salée, on trouve toujours cette matière au fond des vaisseaux évaporatoires, d'une couleur roussâtre et grasse au toucher. » — Lemaire accordait, en finissant, tous les mérites désirables aux eaux du Plantis Méricourt : « Les eaux minérales ferrugineuses sont rafraichissantes, émolientes, apéritives en général et en même temps fortifiantes, diurétiques et purgatives, les unes plus, les autres moins, selon les qualités plus ou moins abondantes des différentes matières qu'elles contiennent ; d'où je conclus que l'eau minérale ferrugineuse d'Abbeville est une de celles qui ont le plus de vertus. »

Une note des papiers de M. Traullé, et que m'a remise M. A. Leclerc après la mort de son oncle, M. François Traullé, me dit : « En l'an 1746 on travailla pour l'établissement d'une fontaine située entre la porte Marcadé et la rivière, vis-à-vis la maison de MM. Van Robais. On conduisit si mal cet ouvrage que la fontaine qui avoit autant d'eau que celles de Forges se trouva gâtée et l'eau n'avoit plus le goût de fer ni la vertu de devenir rouge quand on y mettoit de la noix de galle. On pouvoit jeter la faute sur le mayeur nommé de Long (Honoré-Charles de Buissy, seigneur de Long), et un échevin nommé Cailly qui ne choisirent pas d'ouvriers experts dans ces sortes d'ouvrages. Enfin, en 1749, on retrouva cette source et on continua de prendre les eaux. »

Dans l'intervalle, en juillet 1747, l'intendant de Picardie et MM. de Ville avaient fait faire, après un rapport de médecins, « le plan des sources ». — *Mss. Siffait.*

Une note des transcriptions de M. de Bommy, mais sans indication d'origine, m'apprend qu'avant cette inclusion de la fontaine minérale « dans un octogone de maçonnerie » la source « étoit dans un trou entouré de terre ». Dans les saisons où l'on n'en faisait pas usage, on la couvrait de planches sur lesquelles on étendait de la terre.

Le 30 mars 1809, le conseil municipal s'assembla tout exprès, sur une convocation spéciale, pour délibérer sur la réparation urgente du bassin renfermant les eaux minérales, bassin presque détruit par une forte marée nocturne des 18–19 novembre 1808.

En 1846, on voyait encore l'enceinte délabrée de pierres au milieu de laquelle ces fontaines avaient sourcé. Négligés depuis longtemps, les divers compartiments disposés pour retenir l'eau étaient alors à sec. Je cherchai un jour ces fontaines en 1848, en vue du présent travail ; je ne les trouvai plus. Le niveau de la voirie municipale avait passé sur le comblement complet et il ne restait plus vestige de l'enceinte construite ou reconstruite au mois de juillet 1747.

L'emplacement du Plantis Méricourt, occupé, d'abord en partie, par l'Usine à gaz construite sous l'administration de M. Vayson, a été occupé presque entièrement, pour le reste, par l'Abattoir construit dans les années 1853, 1854, 1855, M. Albert Osson étant adjudicataire et exécuteur des travaux.

La collection de M. O. Macqueron conserve une vue prise du Plantis Méricourt. C'est une aquarelle d'après une gouache plus ancienne. Cette vue nous montre un ancien corps de garde des douanes, la fontaine minérale, le Pont-Rouge, le lavoir de laines, établi sur la Somme, de la manufacture des Rames, enfin la terrasse plantée d'arbres et l'entrée du jardin des Rames du côté de la Somme.

Avec le Plantis Méricourt a disparu de la mémoire des habitants de la ville le souvenir du maieur André de Dourlens. Ainsi passe la gloire des maires.

LE CHATEAU.

Le Pont-Rouge, qu'on appelait autrefois le pont du Château, était, avec les fondations d'une tour, le seul souvenir matériel qui restât du château établi par Charles le Téméraire sur la rive droite de la Somme en 1469 et bâti avec les matériaux que le prieur de Saint-Pierre avait amassés pour achever son église.

Ce château, forcément remis, comme on le sait, pendant les troubles de la Ligue, aux milices municipales par le gouverneur Pierre de Roncherolles, seigneur de Hucqueville, fut deux jours après (fin de décembre 1591) démoli par la bourgeoisie, le duc d'Aumale la conduisant. — Voyez sur ces événements la *Ligue à Abbeville*, t. II, pp. 342-353.

Ainsi notre ville eut ce jour-là sa prise de la Bastille, comme elle avait eu, en 1562, son massacre de protes-

tants, petite Saint-Barthélemy spontanée dont le Coligny fut d'Heucourt, gouverneur du château, que l'on précipita, percé de coups d'épée, d'une maison voisine de l'Hôtel de ville ; comme aussi elle avait eu, — plus honorablement, — ses Vêpres Siciliennes, dirigées contre les Anglais qui l'occupaient, les 28 et 29 avril 1369, sous l'administration de Firmin de Touvoyon, un des conspirateurs principaux.

Je vais disposer par ordre chronologique dans ces pages tous les souvenirs que j'ai pu recueillir sur l'histoire du château.

Avant la construction de Charles le Téméraire, je serais tenté de dire aussi l'usurpation du duc sur les droits municipaux, il y avait bien un capitaine de la ville, et ce capitaine était ordinairement, sinon toujours, le sénéchal de Ponthieu, mais son lieutenant devait être bourgeois d'Abbeville.

Les ducs de Bourgogne, même avant le duc Charles, tentaient bien quelquefois, ou leurs officiers tentaient bien pour eux, de faire brèche au privilège, comme l'établit particulièrement cet extrait du registre aux délibérations échevinales de 1460 à 1498, *fol.* 148 *verso :*

« Du XXIIe jour de février 1461, c'est-à-dire 1462, l'année commençant alors à Pâques.

« Item, sur la requeste faite par Gauvain de Greboval, ou nom de monseigneur le seneschal capitaine d'Abbeville, ad ce que l'en voulsist souffrir Jehan de St Remi dit le Galois (1) exercer l'office de lieutenant de capitaine

(1) Jehan de Saint-Remi dit le Galois était le fils de Jehan Lefevre

d'icelle ville, au lieu de feu Pierre Le Ver, et en l'absence dudit Gauvain, non obstant que ledit Galois ne soit pas bourgeois, a esté ordonné que ledit Henri Cornu, clerc d'icelle ville, remonstrera audit monseigneur le seneschal estant ad présent à Bruxelles que ledit lieutenant doit estre bourgeois, mais se (si) son plaisir (le plaisir du sénéchal) estoit de y en commettre ung qui soit bourgeois en l'absence dudit Galois, lui sera souffert exercer ledit office. » — La fin de cet extrait conservé par Dom Greneir, *paquet* XIV, tome 91, n'est pas très claire. La copie est-elle exacte? Peut-être. L'obscurité vient des ambages de politesse de l'Echevinage, mais on voit bien que la Ville n'entend accepter qu'un lieutenant bourgeois. — L'extrait est suivi d'un autre que je combine avec quelques lignes tirées aussi du même registre par M. Le Ver.

Le 13 mars 1461 (1462), les deux collèges étant réunis à l'Echevinage, Henry Cornu, de retour de Bruxelles, rend compte de sa mission auprès de M. d'Auxy, capitaine de la ville. Il a protesté contre la présentation, par Gauvain de Greboval au nom dudit capitaine, « ad ce que Galois dit Toison d'Or fût reçu son lieutenant audit office de capitaine au lieu de feu Pierre Le Ver et en l'absence dudit Gauvain ». Le seigr d'Auxy veut bien que sire Jehan de Limeu, maieur, soit son lieutenant audit office et aussi « que on souffre ledit Galois exercer l'office de lieutenant sans préjudice à la Ville, bien qu'il ne soit pas bourgeois de ladite ville ». —

de Saint-Remi, premier roi d'armes de la Toison d'Or, auteur de *Mémoires*.

Fol. 149 *verso*. — Il y eut donc alors, suivant la remarque de Dom Grenier, trois lieutenants, Gauvain, Galois et J. de Limeu.

Le duc Charles devait avoir bien moins de scrupules encore que le duc Philippe. Une fois maître d'Abbeville, il résolut de la bien tenir. La construction de défense et de menace qui garda son nom s'éleva, en partie du moins, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'Abattoir. — On le verra plus loin. — Elle devait certainement rejoindre les tours qui défendaient l'entrée de la Somme. Le château, commencé en 1469, fut achevé en 1471.

La Ville réparait, entretenait cette forteresse qui lui était à charge.

Le 10 juillet 1538, Jehan de Haucourt, seigr de Huppy, gouverneur du château, convoque à l'Hôtel de ville le sénéchal de Ponthieu, les élus, l'avocat procureur du roi et leur représente qu'il n'est pas possible de payer les ouvriers qui travaillent au château. Le samedi qui vient l'argent manquera. Il convient d'assembler les trois états de la ville qui aviseront aux moyens de subvenir aux nécessités.

Le 12 juillet les deux cloches de l'Echevinage s'ébranlent et les trois états se rassemblent en effet pour délibérer sur les propositions du gouverneur. — L'extrait que j'ai sous les yeux ne me donne malheureusement pas le résultat de la délibération. Je sais seulement que le château et les réparations à y faire occupent encore l'Échevinage dans les mois qui suivent. Ainsi, le dernier jour de février 1538 (1539), le maire André Doresmieux

expose que M. d'Agincourt [?], capitaine des ville et château d'Abbeville, désire faire « accoustrer » le hecq dud. château. Le maître des ouvrages de la ville, Me Jehan Gaillard, répond que « le tout dud. hecq est prest. » Le retard des travaux n'a tenu qu'au temps qui a été dur. On ne pourrait « bouter » le hecq en l'eau pendant l'hiver.

Le hecq est placé cependant dans le courant de mars.

Le 29 mars 1539 avant Pasques, date renouvelée en Ponthieu, — c'est-à-dire bien en 1539, — M. de Huppy le gouverneur envoie quérir à l'Échevinage la clef du hecq « de nouveau fait au vernis du château ». Le maieur Doresmieux ne veut la délivrer sans délibération.

L'administration municipale avait à compter d'ailleurs fréquemment avec l'autorité du gouverneur, surtout pour ce qui regardait la défense de la ville et particulièrement sans doute les alentours du château. Je lis dans les délibérations de 1560-1561 :

« Du IXe jour de novembre an mil Vc LX. — « Sur la requeste présentée par les voisins et habitans de la rue de la Poincte affin de restablir le chemin rompu en lad. Poincte et remplir un creu auquel est grande profondeur d'eaue en sorte que l'on ne poeult aller ne venir par led. lieu.... » La requeste « a esté communicquée à monsr de Heucourt, cappitaine et gouverneur de ceste ville d'Abbeville et chasteau d'icelle, qui a trouvé lad. requeste raisonnable . . . . a esté délibéré et ordonné que led. chemin sera faict et iceluy creu remply ; » etc.

Au temps du gouverneur de Saint-Delis d'Heucourt, le château était protestant. La ville était catholique. De

là des haines dont notre histoire a gardé le souvenir ; le meurtre du gouverneur de Saint-Delis d'Heucourt le 6 juillet 1562 ; etc.

Dans une assemblée tenue à l'Hôtel de ville le 30 juin 1588, il est donné lecture d'un mémoire que doivent emporter les sieurs de Maupin, Gaillard et Le Devin, députés vers le roi. Un article de ce mémoire demande que toutes les citadelles et châteaux des villes soient démolis. Le gouverneur, M. de Hucqueville, réclame contre la démolition du château d'Abbeville « pour estre chose importante au service du roy ». Il requiert acte de son opposition. J'ai reproduit le mémoire dans la *Ligue à Abbeville*, t. Ier, p. 374 ; p. 598 des *Mém. de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, années 1861–1866.

1591, fin de décembre. Démolition du château. — Je renvoie comme plus haut à la *Ligue à Abbeville*, t. II, pp. 342-353.

Waignart, après avoir analysé aussi les délibérations de la Ville pour ce qui concerne la destruction ou le démantèlement du château, ajoute : « Le château fut réduit en l'estat qu'il est de présent. » — Le château ne fut donc pas entièrement démoli en 1591. Je crois avoir rencontré d'autres preuves de la conservation intérieure, partielle et inoffensive. Les tours qui gardaient encore le pont dit du Château en 1653, et dont des restes subsistaient au dix-huitième siècle, étaient certainement des souvenirs de la forteresse.

On rencontre quelques mots sur le château du duc de Bourgogne, ou le nom de ce château, dans plusieurs pages de l'*Histoire chronologique des Mayeurs* du P. Ignace,

savoir pp. 558, 559, 579, 690, 720, 721, 722, 752.

Les prés de Menchecourt n'étaient séparés du château que par les fossés de défense. Le duc de Bourgogne avait établi le château sur une partie même de ces prés. Le souvenir de ce fait était encore bien conservé au dix-huitième siècle. Je lis dans les comptes rendus en 1729 par Mᵉ Antoine Lempereur, prêtre diacre de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à la fabrique de cette paroisse, — chapitre de redevances perçues par l'église :

« Les maieur et eschevins de cette ville pour une pièce de pré dont il reste seulement un demi journel ou environ au marais de Demenchecourt, le reste étant dans les fortifications, doivent trente-huit sols de cens.

« Nota. — Ce cens ou surcens étoit, — je continue à copier dans le compte de 1729, — sur cinq articles, savoir : trois aires et deux pièces de pré au marais de Demenchecourt qui étoient nommées les prés du château, le duc de Bourgogne les ayant mis dans le château où étoient le boulevart et les fossés dud. château. Les gouverneurs ont toujours occupé lesdits prés jusqu'à 1592. — Après la démolition du château M. de Hucqueville a vendu aux maieur et eschevins le gouvernement avec tous les privilèges. »

Les comptes de N.-D. de la Chapelle nous donnent, tant dans ces comptes de 1729 que dans ceux de 1699 et de 1764-1765, quelque aperçu des dépendances du château. J'interroge les derniers : « Le roy notre sire, à cause de son comté de Ponthieu, pour un jardin scis devant le château de cette ville, tenant d'un côté au

moulin de Ricquebourg, d'autre à l'endroit où étoit la brasserie dud. château, d'un bout par derrière aud. moulin, et par devant à la basse-cour dud. château, » devait « cinq sols de cens par an » à l'église de Notre-Dame de la Chapelle.

Dans le courant de l'année 1852, les travaux commencés dans le Plantis Méricourt pour la construction de l'Abattoir mirent à nu les fondations du vieux château. L'extraction des grès, qui étaient « de très grande dimension » et avaient une bonne valeur, permit de suivre, en partie du moins, le dessin des murs d'enceinte « et des tours qui se trouvaient aux angles ». — *Pilote* du 28 août. — « On parviendra donc, ajoutait le journal, à reconnaître la forme extérieure et les dimensions de la forteresse. » — J'ai le regret de penser qu'aucun plan des fouilles ne fut conservé. La question d'intérêt historique ne put cependant passer inaperçue du conseil de la ville. Je vois dans les comptes rendus des séances municipales que, le 18 novembre (1852), le conseil vota une somme de 1469 francs pour payer les travaux nécessités par l'extraction des grès. Ces grès représentaient trois cent cinquante-cinq mètres courants; ils étaient estimés valoir trois mille deux cents francs. On devait les remployer dans la construction du soubassement de l'Abattoir.

La nouvelle rue qui, de l'emplacement de l'ancienne porte Marcadé, se dirige vers la Somme a été nommée avenue du Port. L'appellation n'a rien de critiquable. N'eût-on pu en trouver une cependant qui maintînt présente, en la mémoire populaire, notre histoire des xv[e] et

XVIe siècles? Je propose qu'un petit monument s'élève un jour entre l'Abattoir et le point du quai où fut le *Pont-Rouge* et dise :

ICI FUT LE CHATEAU CONSTRUIT EN 1469-1471 PAR LE DUC DE BOURGOGNE, DÉTRUIT EN 1591 PAR LES HABITANTS D'ABBEVILLE.

Ou :

L'AN MIL QUATRE CENS SOIXANTE ET ONZE
MOY CHARLES DUC DE BOURGONGNE
CE CHASTEAU J'AY ICY MIS
EN DESPIT DE MES ENNEMIS.
CHARLES DUC DE BOURGONGNE.

L'AN QUINZE CENT QUATRE-VINGT-ONZE, AU MOIS DE DÉCEMBRE, LES BOURGEOIS D'ABBEVILLE ONT RASÉ CE CHATEAU.

En 1850 environ, il y avait encore dans les fortifications de la ville une vieille poterne qui peut-être avait fait partie du château. La place où elle s'ouvrait ne rendait nullement la supposition invraisemblable. Elle faisait, dans tous les cas, songer à celle par laquelle le fils du gouverneur et ses cousins tentèrent d'échapper à la mort le 6 juillet 1562.

Lorsque les ouvriers détruisirent ce couloir souterrain, ils brisèrent une très ancienne et belle pierre tombale, noire, qui lui servait de plafond à un certain endroit. Sur cette pierre était représenté un personnage armé. Je vis cette pierre déposée dans la cour de l'Hôtel de ville. Bien que très éclatée, elle eût pu, je crois, être réparée et le rapprochement des petits morceaux re-

cueillis autour d'elle eût permis de rendre lisible l'inscription. On négligea ce soin et le nom du chevalier qu'elle avait couvert dans des temps très reculés sans doute a été balayé par parcelles.

La collection de M. Macqueron conserve trois vues de cette poterne, savoir deux prises du côté de la ville, sépia de 1840 et dessin à la plume, d'août 1851 ; une prise du dehors de la ville, plume et aquarelle, d'août 1851.

Derniers souvenirs se rapportant plus ou moins au château.

Je vois dans les comptes de Saint-Georges de 1685-1687 une « rue du Castel au bout de la Pointe ». — Cette appellation s'appliquait-elle à la rue du Moulin Ricquebourg? S'appliquait-elle à l'extrémité de la rue représentée aujourd'hui par le quai ?

Le petit château dont il est question encore en 1757 ne rappellerait-il pas une construction qui s'appelait le Petit Castelet au quatorzième siècle ? — « Maison séant au Petit Castelet en la Pointe. » — *Cueilloir de la fin du quatorzième siècle, note fournie par M. E. Demarsy.* — D'où venait en ce lieu le nom de petit château avant la construction menaçante du duc de Bourgogne ? Ne serait-ce pas du voisinage d'une première forteresse municipale sur laquelle le duc aurait élevé la sienne? Je ne tire aucune conséquence d'un extrait du Cueilloir de Saint-Georges de 1757 : « Huit sols parisis dus à l'église Saint-Georges par le roy notre sire pour une maison enclavée dans le petit château, achetée de Jean Blondin par les officiers du duc de Bourgogne avec cette charge. » — Les huit sols ne se payaient plus en 1757.

Il nous reste à parler du pont dit du Château, nommé plus tard le Pont-Rouge.

Le P. Ignace, qui publiait son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville* en 1646, nomme à cette date « le pont du Château » comme une des entrées ou sorties de la ville par eau, l'autre étant le pont des Prez. — *Hist. eccl.*, p. 59.

Ce pont du dix-septième siècle était-il, comme son nom l'indique, une dépendance conservée ou restaurée du château détruit? Je le crois. La collection de M. O. Macqueron possède une encre de Chine d'après les dessins des mss. Siffait avec cette légende : Pont du Château sur la Somme à l'endroit où fut ensuite établi le Pont-Rouge.

Mais j'ai mieux que cela et je suis fondé à penser que même, avant la construction du château, il y eut, au lieu où nous sommes, un pont dit de la Muette, qui unissait les fortifications des deux rives de la rivière. Le 9 janvier 1441 il est délibéré à l'Échevinage qu'il sera fait un vernis au pont de la Muette auprès de la grosse tour vers la porte d'Hocquet avec le pont de pierre qui est à la porte d'Hocquet. — *Extrait des reg. aux délib. de la ville, copie de M. de Bommy.* — En marge de l'extrait est écrit : Vernis au pont de la Muette aujourd'hui pont du Château ou Pont Rouge. — Il est certain que ce pont de la Muette ne peut être un pont près de la porte d'Hocquet puisqu'il est fait mention plus loin du pont de pierre « qui est à la porte d'Hocquet ». — Quant à la grosse tour qui est « vers la porte d'Hocquet, » n'est-elle pas désignée ainsi comme étant sur la rive gauche de la Somme, de même

qu'on eût dit *vers la porte Marcadé*, s'il se fût agi d'une tour élevée sur la rive droite ?

En 1643, le pont du Château était dans le plus mauvais état. L'Échevinage décidait, le 7 octobre, qu'il serait réparé au plus tôt.

Le plan de Robert Cordier de 1653 nous fait voir comment le pont était alors défendu. Quatre grosses tours le flanquaient. On accédait de la rive droite et de la rive gauche au pont par deux arcades ouvertes entre les tours, et dont l'une au moins, celle de la rive gauche, était ogivale. En amont du pont, trois grands pieux s'élevaient du fond de la rivière. Contre ces pieux sans doute étaient tendues les chaînes qui, partant des murs de chaque côté, barraient la Somme pendant la nuit. Le pont est muni d'un appareil qui indique qu'il doit s'ouvrir. — Le graveur a tracé sur la rivière ces mots : Pont du Château.

Les tours ont des créneaux.

Après 1665, à une date qui a suivi de peu sans doute l'établissement de la manufacture des Rames, on ajusta sous le pont du Château une roue à seaux pour conduire dans les ateliers la quantité d'eau qu'il fallait pour le lavage des laines, pour la teinturerie, etc.

Faut-il croire que, de cette date à 1690, le pont fut supprimé pendant quelque temps ?

« En 1690, lit-on dans les mss. Siffait, on fit un pont de bois sur la Somme près de la porte Marcadé comme on venait d'en faire un à la Portelette. Le milieu fut construit en pont tournant pour faire entrer les navires. Auparavant il n'y avoit point de pont. Les navires en-

troient sans aucun empêchement ; cela se doit entendre depuis un certain temps, car le sieur Cordier, graveur, représente en sa vue et perspective générale de 1653, un pont par lequel les navires pouvoient entrer dans la ville, puisqu'il en figure un qui y est engagé (1). » Les mss. Siffait nous ont conservé un dessin du Pont-Rouge à la date de 1690.

Quand le nom de Pont-Rouge prévalut-il sur celui de pont du Château? Je ne sais. Ce qui est indubitable c'est que le nouveau nom fut dû à la couleur donnée à la charpente de ce pont tout de bois en tous temps. Le Pont-Rouge.

Les hommes de mon âge se souviennent d'avoir vu le Pont-Rouge. Il était pittoresque et son nom plaisait aux enfants. Son histoire succède à celle du pont du Château. Je paie la dette de l'enfant en l'écrivant.

En 1747, le pont-levis du Pont-Rouge céda sous le poids de neuf vaches que voulait faire passer un marchand des environs. Les vaches, le marchand et son chien tombèrent dans la rivière. Le chien seul périt. — *Note de M. Traullé.*

Le Pont-Rouge, étant construit tout en bois, exigeait de fréquentes réparations. Refait à neuf vers 1713, il était en si mauvais état en 1747 qu'après l'accident des vaches il fut condamné jusqu'en 1753. En cette dernière année, au mois de septembre, « fut finie la construction du nouveau Pont-Rouge qui avoit été commencé l'année précédente. » Il fut refait tout de neuf. « On ôta les vieux poteaux qu'il y avoit au fond

(1) Ce navire est représenté à la voile à la hauteur du quai actuel de la Pointe.

de la rivière. » — *Recueil de notes sur le Ponthieu.*

En 1764, un nouvel et très grave accident émut la ville. Le pont, reconstruit depuis onze ans seulement, céda de nouveau. Les mss. Siffait nous ont conservé un récit détaillé de cet événement.

Une ordonnance royale du 2 janvier (1764) ayant permis le transport des grains hors du royaume, plusieurs marchands d'Abbeville et d'Amiens profitèrent de l'autorisation. Ils emplirent de bled grand nombre de gribannes qui, descendant la Somme, transmettaient, à Saint-Valery, leur charge à des navires nolisés pour l'étranger. Un marchand d'Amiens fit charger au quai de cette dernière ville la gribanne de Pierre Beurrier, gribannier d'Abbeville, de quatre cents sacs de bled et de douze mille pesant de balles de lin. — La gribanne était neuve et servait pour la première fois.

Simple détail, le gribannier prit sur sa route en revenant d'Amiens une femme accompagnée de ses cinq enfants et emportant avec elle ses meubles, aménagements, et quelque peu de tourbe. Elle allait rejoindre son mari employé du côté de Saint-Valery.

La gribanne ainsi surchargée arriva dans la rue de la Pointe le dimanche cinq février entre les sept et huit heures du matin. Elle allait de compagnie avec une autre gribanne.

Le dimanche n'était pas sobre alors à Abbeville, dans le monde des marins. Les gribanniers avaient fêté leur retour dans la ville. Ce fut, sur les deux bateaux, à qui passerait le premier sous la même arcade du Pont-Rouge.

La gribanne de Pierre Beurrier heurta contre un des piliers du pont et s'entr'ouvrit. Le coup fut si violent qu'il envoya le bateau le long du moulin Van Robais.

La femme de l'employé de Saint-Valery, voyant pénétrer l'eau par les planches disjointes, jeta des cris. Le gribannier « ratoupa la fente avec du lin » et appela du secours.

On mit d'abord à terre la femme et les enfants, puis on fit poser la pointe du bateau vers le bord, du côté de la terrasse des Rames, et on attacha à une gribanne vide la poupe afin qu'elle n'allât pas toucher le fond de la rivière.

La gribanne blessée s'emplit cependant et s'inclina un peu du côté de la ville. Alors on noua une corde à la poupe pour la haler et l'attirer le long du bord lorsque la marée viendrait à monter. La curiosité, excitée par ce travail et servie par les loisirs du dimanche, fit se tasser un grand concours de peuple tant sur le pont que sur les deux bords de la rivière.

Lorsque la marée monta, la basse terre, inondée du côté des Rames, obligea la foule qui s'y pressait à reculer, et, comme les hauts bords étaient aussi pleins de monde, cette foule, chassée par l'eau, alla s'échelonner sur le pont qu'elle remplit.

Cependant la gribanne, à l'aide de la corde et de la marée, fut placée comme on l'avait désiré, le long du bord de la rivière du côté des Van Robais. On en retira les meubles de la femme, tout son aménagement, sauf un peu de tourbes. La marée était sur le point de retourner. L'eau dormait ; il était deux heures moins un demi quart.

Soudainement, la partie du pont qui se lève en manière de pont-levis s'ouvre par le milieu, et près de cent personnes tombent en pelote avec un seul cri. Le battant de porte du côté Van Robais, après avoir baissé, reste suspendu, mais l'autre croule tout-à-fait, ainsi que les deux bascules qui sont tirées et entrainées par les chaînes. Sous la chute de ces pièces du pont plusieurs sont blessés dans l'eau, quelques uns sont tués ; d'autres s'accrochent aux débris meurtriers qui les sauvent.

Plus effroyable encore eut été la catastrophe si les plus prudents, avertis, dit-on, par des craquements répétés, ne s'étaient retirés à temps de la presse et si ceux qui avaient un pied sur la partie ferme, l'autre sur la partie mobile du pont ne se fussent rejetés précipitamment sur la partie ferme en s'écrasant les uns les autres.

Par contre, quelques uns, se sentant tomber, s'accrochèrent aux *justes* et aux jupons des personnes qui leur étaient voisines sur le pont solide, les entrainant dans leur chute ou emportant à la main un morceau d'étoffe.

Il y avait là heureusement nombre de bateliers ; les secours furent prompts. Les plus malades furent portés dans l'enclos des Rames. On leur donna des lits et on les entoura de tous les soins qui pouvaient leur être nécessaires.

Une petite pièce accompagna et surtout suivit le spectacle tragique. L'eau était dormante ; les chapeaux flottants ne s'éloignaient pas. Un batelier en retira trente-sept ; un autre en repêcha seize, ensemble cinquante-trois. Le passager de Laviers recueillit pour sa part

trente-quatre bonnets de femmes ou filles. On reconnaît là les on-dit du lendemain.

L'auteur de cette partie des mss. Siffait a recueilli, lui, les conversations du moment. Les portes du pont qui étaient bien cambrées, il y a dix ans, quand il était neuf, avaient depuis bien baissé, le bois étant devenu sec. — Ici les mss. conservent un dessin à la plume, avec explication à l'aide de lettres, du Pont-Rouge tel qu'il était alors.

Le lendemain, on fit, par les ordres de M. Duval de Soicourt, mayeur en charge, la recherche des noyés ainsi que de ceux qui avaient échappé. On compta soixante-dix sauvés, non compris ceux qu'on ne sut pas; vingt-quatre morts dans la rivière même, et deux morts dans leur lit des suites de leur séjour dans l'eau. — Les mss. donnent la liste des morts suivant la division des paroisses.

Le même jour on retira de la gribanne les sacs de lin et de bled. Comme les bleds étaient déjà germés, le marchand d'Amiens, qui vint en poste à Abbeville, les fit vendre à des brasseurs pour faïre de la bière.

Quant à la gribanne, lorsqu'elle fut remise sur l'eau, on la reconduisit dans le Rivage où elle répara probablement ses avaries.

Le dimanche 26 février, on chanta à Saint-Jacques les vigiles et le lendemain un service solennel pour le repos des noyés. Les mêmes prières furent dites en Saint-Vulfran de la Chaussée et en Saint-Paul.

Pour prévenir semblable malheur à l'avenir, la Ville présenta requête au Grand Conseil pour qu'il fût permis

de fermer le pont, en sorte qu'on ne le pût ouvrir dorénavant ; en d'autres termes, que l'on ne fît plus de pont-levis ; ce qui fut accordé. Le corps des marchands, lésés par cette mesure qui eût empêché les navires d'entrer dans la ville où ils venaient jusques près du Pont-Neuf, protesta. Les marchands présentèrent donc à leur tour une requête au même Grand Conseil, demandant que l'on refît le pont tel qu'il avait été et qu'on le pût ouvrir comme par le passé. Ils furent déboutés, et, en conséquence, on travailla pour fermer le pont. Les travaux, commencés le 13 juin, furent terminés en juillet de la même année 1764.

Tels sont les divers récits que je trouve dans les mss. Siffait sur l'événement du 5 février et sur les suites que la terreur lui donna. La prudence des Abbevillois prévalut assez longtemps sur les intérêts ou la commodité du commerce, et le pont fermé sous la mairie de M. Duval de Soicourt ne fut rouvert, comme nous le verrons, que treize ans plus tard sous celle de M. Blondin de Bazonville.

Dom Grenier, — *paquet* 4, *art.* 2, — a recueilli quelques mots de son côté d'un correspondant d'Abbeville sur le grave accident de 1764 : « . . . . . On eut perdu un bien plus grand nombre de personnes si l'activité de MM. Van Robais à faire mettre dans la cendre les noyés qu'on retirait des eaux ne nous eut fourni de nouvelles preuves de leur humanité. M. de Soicourt, mayeur, de son côté y a donné des ordres avec le zèle le plus ardent. »

Les marchands se fatiguaient cependant de voir sta-

tionner leurs navires au delà du pont fixe. Enfin, en l'année 1777, lisons-nous dans les mss. Siffait, ils obtinrent du roi, malgré l'opposition de l'Échevinage, la permission de reconstruire un nouveau pont-levis à la place de l'ancien. Ce nouveau pont mobile présenta à peu près l'aspect du précédent, avec quelques précautions en plus pour la sûreté des passants. L'*Almanach de Picardie* de 1783 rappelle aussi ce remaniement de 1777 au profit de la navigation et du commerce malgré l'opposition des maire et échevins. Maintenant, ajoute-t-il, « l'arche du milieu est un pont-levis pour l'entrée des navires. »

Dans ma jeunesse les bascules du Pont-Rouge fonctionnaient parfaitement bien encore.

Au dix-huitième siècle, une des deux tours de la rive gauche subsistait encore, en partie du moins. Elle était devenue la *glacière* de MM. Van Robais. Les fondations de cette tour ou de celle qui lui avait été voisine furent reconnues il y a trente ans. Je rencontre dans le *Pilote* du 4 mai 1852 cette note qui n'est pas signée mais qui doit être de M. F.-C. Louandre :

« Les travaux que l'on exécute pour redresser le cours de la Somme, entre l'ancien Pont-Rouge et la porte d'Hocquet, ont mis à découvert la base d'une des grosses tours cylindriques qui défendaient l'entrée de la ville par la rivière, et les restes d'un mur épais de trois mètres cinquante centimètres environ auquel cette tour se trouvait accolée. On sait que les ponts construits sur la ligne d'enceinte étaient au moyen-âge ainsi fortifiés sur chaque rive et il en était de même des ponts des

Prés, de la Portelette et du Maillefeu, dont une des tours subsiste encore. Cette dernière date du quinzième siècle; mais la tour de l'ancien Pont-Rouge, qui se liait par le mur de ceinture aux fortifications de la porte d'Hocquet, devait être du même âge que cette vieille porte, également garnie de tours, de créneaux et de mâchicoulis, qui remontait, dit-on, au treizième siècle, et dont les derniers vestiges disparurent en 1781. »

En l'an neuf, le Pont-Rouge fut reconstruit à peu près complétement par M. Maurice Coulombel.

Au temps du premier empire, les ingénieurs civils et les ingénieurs militaires s'entendirent un jour, dit-on. Ils eurent, de concert, l'idée de reconstruire le Pont-Rouge plus solide qu'il n'avait jamais été pour faire passer sur lui la route de Dieppe à Saint-Omer et à Calais. Par la communication directe établie ainsi entre la porte d'Hocquet et la porte Marcadé, un grand détour eût été évité. Le projet reçut même un commencement d'exécution. Une partie du rempart fut alors pavée. Les travaux furent arrêtés, je ne sais pourquoi.

Vers 1838, le Pont-Rouge fut supprimé pour la commodité du port. Alors encore, je m'en souviens, au centre de ce pont, une partie à deux pentes, proprement dite le pont-levis, se haussait au moyen de flèches, de chaînes, de bascules.

Il existe plusieurs représentations du Pont-Rouge. La collection de M. O. Macqueron en conserve deux; la première est une lithographie de M. L. Gillard d'après un vieux dessin communiqué par M. Lucini et tirée seulement à six exemplaires; la seconde est une aquarelle

d'après un tableau à l'huile appartenant à M. Grare et copié sur un plus ancien.

Le Pont-Rouge tombé, un bac s'établit qui, pendant plusieurs années, maintint la communication entre les deux remparts de la chaussée d'Hocquet et de la porte Marcadé. On passait, pour un sol, d'un bord à l'autre de la rivière à la place même du pont détruit. Le pont Ledien n'existait pas encore, pas plus que la passerelle du quai du Pont-Neuf. Les galants de la rive droite qui désiraient se rendre en la chaussée d'Hocquet n'eussent adressé à la Somme que la moitié des plaintes d'Ovide au fleuve grossi, car les bacs manœuvrés à l'aide d'une corde fixe tendue au-dessus des eaux n'étaient pas inconnus des Romains :

Nec tibi sunt pontes, nec quæ, sine remigis ictu,
Concava trajecto cymba rudente trahat.
LES AMOURS, *liv.* III, *élégie* VI.

Le bac de la Pointe eut seulement peu justifié l'épithète; il n'était pas très concave mais à fond plat.

La disparition du Pont-Rouge n'en contraria pas moins les petites sociétés de promeneurs qui faisaient alors assidûment le tour des remparts.

Comme la plupart des ponts de la ville, le Pont-Rouge était en possession d'une croix. En 1675, les capucins, finissant une mission, élevèrent un calvaire près de ce pont, et, l'année suivante, un Christ, bénit dans leur église, fut porté processionnellement sur le brancard de la châsse de saint Vulfran jusqu'à ce monticule et y fut dressé. « On attacha aux bras de la croix une lance et

une éponge. La croix étoit toute en sculptures. On y voyoit des saints noms de Jésus, des agneaux pascals, des fleurs de lys, l'année marquée 1675, etc. » On planta ensuite des ormes à l'entour. Cette croix surmonta le calvaire du Pont-Rouge jusques vers l'an 1730. Le pied étant alors pourri, elle fut renversée par un grand vent. — *Mss. Siffait.*

CHAPITRE XXXIX

La rivière de Novion. — Le port. — Le quai de la Pointe. — Importance ancienne du port d'Abbeville. — Abbeville au combat de l'Écluse. — Les publications intéressant les marins. — Les marchandises à destination d'Abbeville franches de droits au Crotoy. — Exportations d'Abbeville. — Les charpentiers de navires. — Le port actuel. — L'entrepôt. — Le pont Ledien. — Un bac du quinzième siècle. — La rue de la Pointe. — Le pont de Sotine. — La Sotine — La pêche de la Sotine. — Ancienne rue de Sotine. — Le moulin de Sotine. — La vicomté de Sotine. — La petite rue Saint-Jacques. — L'impasse Coq-Chéru. — La Grande rue de la Pointe. — L'impasse Callet ou de Calais. — L'impasse Jérémie (Nord). — La ruelle Lucquet et Létoille. — La rue à l'Ombrage. — La rue de la Fosse. — La rue Pierre de Rue. — L'hôtel de l'abbaye de Sery. — Une manufacture d'étoffes de laine. — Une maison de force. — Une école de garçons. — Un moulin mû par la vapeur. — La place du Pont-Neuf. — La rue de la Plache. — Deux collectionneurs.

Remontons vers le cœur de la ville. Nous traversons d'abord la rivière de Novion sur le pont que l'on a appelé aussi, à tort, — le pont du Château et dont j'ignore le vrai nom, s'il en a un. Je l'appellerai pont de Novion.

Pour la rivière de Novion voyez tome II, pp. 452, 464, 516 et 522.

Quant au pont, il ne fut pas toujours exactement à cette place. « En 1747 Mgr l'intendant (de Picardie) et MM. de l'hôtel de ville résolurent de détourner un peu la petite rivière du moulin du château et de la jeter plus directement dans la grande rivière pour lui donner un Le pont de Novion

trajet plus court et de faire un nouveau pont pour passer plus commodément les voitures, ce pont étant plus large que l'ancien et non au même endroit. L'adjudication fut à la somme de deux mille huit cent livres. » — *Mss. Siffait.*

Du pont de Novion, nous voyons devant nous s'allonger le quai de la Pointe.

La Pointe. La Pointe tire probablement ce nom du petit cap ou pointe que forme à la rigueur cette partie de la ville au point de jonction de la Somme et de la rivière de Novion. La Pointe se divise en rue de la Pointe et quai de la Pointe. Notre itinéraire nous présente d'abord le quai.

Le quai, le port. Le quai de la Pointe a été construit vers 1841. Il borde dans toute sa longueur le port actuel de la ville, compris entre l'ancien Pont-Rouge et le pont Ledien. Le port d'Abbeville n'a pas toujours été en cet endroit où nous le voyons aujourd'hui. Le plan de Robert Cordier en indique la position au Pont-Neuf; mais il est probable que, dans des temps plus reculés, à une époque où le port d'Abbeville était un des principaux que l'on connût en France, les navires se chargeaient et se déchargeaient déjà le long de la Pointe. Le quai du Rivage et le Canal Marchand, qui, plus tard, firent émigrer vers le Rivage les marins qui précédemment habitaient le quartier de Saint-Jacques, ne permirent jamais aux bateaux capables de tenir la mer de remonter la Somme plus haut que le Pont-Neuf.

L'importance passée du port d'Abbeville est avérée. On peut consulter sur ce point une curieuse notice de

M. L. Traullé (1) : « Il existe peu de ports en France, y est-il dit, dont le commerce ait été aussi répandu que celui d'Abbeville. Ce port, important dans le XIIIe siècle, occupait à cette époque le premier rang. Il était au XIVe siècle le quatrième port parmi ceux des provinces maritimes soumises à la France. Il ne comptait au-dessus de lui que ceux de l'Heure, Dieppe et Caen. La Bretagne, la Guyenne, la Provence et le Languedoc, soumis à d'autres maîtres, n'étaient pas encore réunis à la couronne. »

En 1350, Abbeville fournit au combat de l'Écluse douze vaisseaux. — Ces vaisseaux, d'inégale force, portaient, les grands, le nom de barges, les petits, le nom de bargiots.

BARGES OU BARGIOTS.	NOMS DES MAITRES DE BARGES.	MATELOTS.
La Notre-Dame.	Jean Leger.	155.
Le Saint-Nicolas.	Jean de Boulogne.	209.
Le Saint-Georges.	Bernard Le Quièvre.	49.
Le Saint-Christophe.	Witasse Le Flamen.	209.
Le Saint-Louis qui est le roi.	P. Beut.	159.
Le Saint-Julien.	Pierre Beut.	104.
Le Tréport.	Jean d'Avranche.	99.
Le Saint-Ouffren.	Hue Poix-au-lart.	69.

(1) Notice *sur le commerce de mer d'Abbeville, sur ses forces navales au* XIVe *siècle, sur le combat naval de l'Ecluse, etc.; par M.* Traullé, procureur impérial à Abbeville, 1809. Suivant Formentin, qui se plaît, il est vrai, aux hypothèses, l'importance maritime d'Abbeville remonterait au onzième siècle (1066) et le comte Gui de Ponthieu aurait envoyé à Guillaume le Conquérant préparant sa conquête de l'Angleterre des vivres sur les nombreux navires du port d'Abbeville.

Le Saint-Firmin.	Etienne Becquin, M. de Boulogne seig.	39.
La Sainte-Catherine.	R. Damoisel.	199.
Le Saint-Esprit.	Thomas Beut.	89.
Le Saint-Jacques.	Enguerand Huguet.	99.
	Total.	1479.

Les arbalétriers répartis sur les barges et fournis par la ville étaient au nombre de cent quatre-vingt-douze. Abbeville avait donc envoyé au combat de l'Ecluse seize cent soixante et onze hommes. « 1500 hommes de mer effectifs, continue M. Traullé que nous ne pouvons faire mieux que de citer, supposent une quantité d'hommes attachés à la marine assez considérable pour être évaluée à 10,000 hommes environ. Dans tous les cas, cette masse annonce des ressources infinies dans le port qui la fournit. Aussi, vers cette époque, existait-il dans les quartiers de Matelots à Abbeville, dans ceux de Saint-Georges, Saint-Jacques et Saint-Paul, une population qu'attestent encore les actes des Notaires, les manuscrits du temps, et les restes d'une foule de rues autrefois pleines de monde, supprimées depuis la chute du commerce (1), et qu'on retrouve dans les impasses

(1) Nous trouvons dans Collenot quelques détails sur ces suppressions de rues et la population maritime qui habitait le quartier où nous sommes. Dans l'état dressé par Vauban en 1689, dit-il, on voit qu'Abbeville contenait six mille maisons ; on venait d'en détruire encore près de cent dans les faubourgs du Bois, d'Hocquet et Marcadé pour l'établissement des fortifications. Il y avait de cinq à six mille bourgeois en état de porter les armes. Les maîtres capitaines de navires étaient au nombre de cent ; ils avaient pour rési-

qui sortent de plusieurs couvents établis sur les ruines de ces quartiers autrefois si florissants. »

Les publications intéressant les marins étaient faites évidemment au centre des quartiers habités par eux. Une ordonnance de 1526 concernant les filets de pêche est criée au pont de Sottine, (c'est-à-dire dans la rue de la Pointe,) devant l'église de saint Paul, (c'est-à-dire dans le bourg de Vimeu ou dans la rue d'Hocquet,) sur le pont de la rivière du Doigt, (c'est-à-dire un peu après l'entrée du faubourg de Rouvroy,) enfin au pont de Saint-Jean de Rouvroy, (c'est-à-dire en plein faubourg de Rouvroy.) — Aug. Thierry, *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. IV, p. 371.

Nous devons mentionner pour l'histoire du port d'Abbeville les lettres de Charles V, de mai 1369, portant que les marchandises, venant de la mer ne paieront rien au Crotoy. Voyez le *Livre Blanc* de l'Échevinage, *folio* CIII.

Le commerce d'Abbeville était considérable, et fleurit longtemps. Nos marins exportaient « de gros draps fabriqués dans la ville, des fusils de nos ouvriers, des fromages du Marquenterre, le bled du pays (1). » On comptait autrefois à Abbeville, voyons-nous dans un extrait des mss. de M. Macqueron, de soixante à quatre-

dence la rue de la Pointe, Rouvroy et Sur-Somme. Les navires des négociants de la ville qu'ils conduisaient étaient de 70 à 100 tonneaux et on en a compté dans la rivière jusqu'à cent dix à la fois. — Plus de deux cents maisons, occupées par des charpentiers de vaisseaux, ont été détruites ou réunies à d'autres abandonnées par ces ouvriers. — Des rues entières ont été supprimées.

(1) Notice de M. Traullé.

vingts marchands de vin en gros. En 1717 on en comptait encore quarante-cinq. Ils se faisaient courtiers des vins de France et les chargeaient sur les vaisseaux du port pour les Etats septentrionaux. Ces marchands offraient, en échange des vins qu'ils tiraient du Midi, les sels du Marquenterre, les étoffes de la ville et des environs, et les harengs et les morues que nos marins allaient prendre dans le Nord.

Les charpentiers qui construisaient les nombreux bateaux que la Somme envoyait alors sur la mer habitaient la Pointe et le quartier Saint-Jacques. Les étrangers qui trafiquaient à Abbeville, dit M. Traullé, non seulement louaient nos vaisseaux, mais en achetaient beaucoup sur nos chantiers, la construction d'Abbeville possédant le double avantage d'être moins chère et plus heureuse. « Mais les étrangers enlevèrent tant de vaisseaux par ce moyen qu'on fut obligé d'interdire ce genre de commerce. » — (*Cartulaire de la ville*). — Suivant Collenot, cette interdiction n'a pas été aussi absolue, du moins dans tous les temps. On voit, dit-il, une ordonnance de 1511 de M. de la Grutuze, gouverneur de la province, qui, faisant droit aux réclamations des négociants d'Abbeville, ordonne que les charpentiers ne pourront construire pour les étrangers que des navires au plus de trente tonneaux. Absolue ou limitée, l'interdiction a toujours existé. C'était là, un singulier moyen d'encourager l'activité laborieuse du temps.

Longtemps avant la création du quai de la Pointe et le déplacement du port à peu près réduit alors au quai du Pont-Neuf, M. Urb. Sartoris, adjudicataire du canal,

avait fait, dans un mémoire adressé au conseil municipal et daté du 30 avril 1825, un tableau magnifique, et non encore complétement réalisé, du port futur. « Le canal du duc d'Angoulême exécuté, — disait-il, — le premier besoin du commerce sera celui d'un port, tout à la fois accessible aux bateaux de l'intérieur et aux navires de mer, à l'abri des vents et des vagues, et offrant un emplacement suffisant et libre de toute entrave, tant pour le transbordement que pour le déchargement et l'embarquement des marchandises. Or, ce port est tout fait dans votre ville, il existe entre le Pont-Neuf et le Pont-Rouge. Les maisons qui l'avoisinent *sur les deux rives* seront la plupart remplacées dans peu par des magasins pour recevoir immédiatement les marchandises déchargées *sur les deux quais,* et vous pourrez concevoir l'espoir fondé d'obtenir pour votre ville le privilége de l'entrepôt des marchandises coloniales. » Des deux rives du port une seule a vu encore une partie de ses maisons transformées en magasins, une seule a vu un quai maçonné la redresser et la consolider, mais, dans une session récente (1), le conseil d'arrondissement d'Abbeville a émis de nouveau le vœu déjà ancien qu'un chemin de halage de la rive gauche de la Somme dans l'intérieur de la ville soit établi dans le délai le plus court. Quoi qu'il en soit, le port, tel qu'il est aujourd'hui, et le beau bâtiment de l'Entrepôt, construit de 1842 à 1843, ont rendu dans ces dernières années à la Pointe une activité qui, nous sommes fondé à l'es-

(1) Écrit en 1849.

pérer, s'augmentera encore avec les progrès du commerce (1).

Il ne resterait plus à désirer pour l'embellissement de la ville que la prolongation des quais ou chemins de halage à travers la ville et sur les deux rives de la Somme depuis le pont Ledien où ces chemins existent jusqu'à la Portelette. — Voir plus loin, au Pont-Neuf, pour les antécédents de notre port en ce lieu.

Le quai de la Pointe finit au pont Ledien.

Le pont Ledien. Ce pont a été construit un peu après 1830, reconstruit en 1855.

Ce pont n'a pas été absolument mal nommé, historiquement.

Longtemps avant l'ouverture de la rue Dien ou Ledien du côté de la Somme, il y eut, en face du point d'où par le pont, une ruelle conduisant aux rues du quartier de Saint-Jacques. Dans une séance de l'Échevinage du xxvie jour d'octobre 1583, un habitant de la ville est condamné à l'amende « pour avoir fermé le passage et entrée de la ruelle allant de la rue de la Pointe en la rue Dieu. » Le défendeur en personne confessait avoir fait la clôture, mais donnait pour excuse ou pour droit qu'il y avait soixante ans que le chemin n'existait plus. — *Reg. aux délib.*. 1583-1584.

Était-ce en face de cette ruelle, ou plus haut, soit à l'extrémité de la Grande rue de la Pointe, soit en face de l'impasse Coq-Chéru ou de l'impasse de Calais, que se trouvait, au quinzième siècle, le bac mentionné dans

(1) Écrit en 1849. Les espérances ne se sont pas réalisées.

le registre aux délibérations échevinales de 1460 à 1498? « Le 22 décembre 1486, à la requête de Lancelot de Mannay, lieutenant de M. le capitaine de la ville et chatel d'Abbeville, présent sire Levasseur, mayeur, a été donné à Jehan Becquet, merchier du droit de passage à batel (bateau) devant la Pointe et le rue d'Ocquet.....» — *Copie de la main de M. de Bommy.*

Pour la rue Ledien qui fait face à ce pont, voyez tome II, pp. 374-377.

Nous laissons derrière nous, à notre droite le pont Ledien, à notre gauche la rue Ledien, et nous nous trouvons dans la rue nommée aujourd'hui rue de la Pointe, jusqu'à la place du Pont-Neuf, mais qui, si le passé faisait loi, devrait changer quelque peu de nom après le pont de Sotine. **La rue de la Pointe.**

Le pont de Sotine, ainsi nommé de la rivière qu'il couvre, séparait autrefois la Grande rue de la Pointe — venant de la place du Pont-Neuf à la Sotine — de la rue de la Pointe — quelquefois simplement la Pointe — qui courait de la Sotine au château ou au Plantis Méricourt. — Pour la Sautine ou Sotine, dite aussi Rivière des Sources, voyez tome II, p. 380. **Le pont de Sotine.**

J'ajouterai peu de chose. Un plan de la collection de M. de Saint-Amand montre la Sotine comme sortant de plusieurs sources voisines les unes des autres. — Ainsi à peu près sont groupées les sources de l'Ermitage. — La Sotine qui fait tourner le moulin de Patience à son entrée dans la ville traverse, comme nous l'avons vu, la chaussée Marcadé sous le pont de Touvoyon.

Quant à la pêche de la rivière de Sotine réclamée,

dans les temps anciens, par le seig[r] de Drucat comme lui appartenant, voyez le *Livre Rouge* de l'Échevinage d'Abbeville, *folio* 104, *recto.*

Un pont « dans la Pointe » est nommé «pont des Sottises » dans le cueilloir de Saint-Georges de 1757. Pont des Sottises est parfaitement bien écrit mais ne doit être qu'une plaisanterie, — courante peut-être alors, — pour pont de Sotine. La plaisanterie, probablement populaire, n'avait pas fait d'ailleurs oublier le vrai nom. On trouve plus loin dans le cueilloir cité la désignation d'une rue *du Castel en la Pointe près le pont de Sotine.*

M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579-1580, article 392: « Pour une maison et tenement séant en la rue de Sotine à dextre côté en allant de ladite rue au pont de Sotine...... » Cette rue serait-elle notre petite rue actuelle de Saint-Jacques?

Je vais reproduire chronologiquement tout ce que j'ai pu recueillir sur le pont de Sotine.

1376. — « Pont de Sottine. » — *Archives de l'Hôtel-Dieu, note donnée par M. Ch. Louandre.*

12 janvier 1526, — « Pont de Sottine » dans une ordonnance concernant la longueur des filets que les marins de la ville doivent employer dans la pêche du hareng. L'ordonnance sera publiée à son de trompe au pont de Sottine. — Aug. Thierry, *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. IV, p. 371.

1562. — « De M. Gabriel David, curé de Sainct-Gilles, pour une maison et tenement scéant en la rue

de la Poincte près le pont de Sottine......» — *Cueilloir de 1562 pour l'église de Saint-Gilles.*

1579. — « Pont de Sottine rue de la Pointe. » — *Cueilloir de Saint-Pierre* 1575-1580, *communication de M. de Clermont.*

1751. — Pont de Sotine réparé de 1751 à 1754, suivant les comptes de la fabrique de Saint-Jacques qui portent aux mises : « La somme de trente et un sols six deniers, payée à Dennel chargé du recouvrement de l'écluse et de la réparation faite au pont de Sautine, dont les deux tiers seulement sont à la charge de cette église, à cause de la maison qui lui appartient, occupée par Jean Parment. »

Tout près du pont de Sotine, et un peu au-dessus, si nous considérons le cours de la rivière, était le moulin dit de Sotine, — il fut aussi appelé moulin Malœuvre, — qui datait au moins du treizième siècle. Le moulin de Sotine.

Le *Livre Rouge* de l'Échevinage nous fournit, à la date de 1294, un jugement des maire et échevins pour le moulin de Sotine contre le sieur de Drucat. — *Fol.* 46, *verso.*

Je trouve dans les comptes de la Ville de 1586-1587.

« De Guillaume Malœuvre, armurier, la somme de vingt-deux escus cinquante-trois sols quatre deniers pour deux termes escheus durant l'an de ce compte de la somme de trente-quatre escus ung tiers pour laquelle certaine portion de terre vague près le pont de Sottines lui auroit esté baillée à cens pour establir ung mollin aux armes sur le ruisseau fluant soubs

ledict pont le XXIIe jour de décembre M. Vc. quatre vingts et six aux charges et conditions y contenues entre aultres de ne pouoir aplicquer le dict molin à aultre usage qu'à fourbir et pollir armes, cy ladicte somme de. . . . . XXIIes LIIIs IIIId »

Le 3 août 1623, la Ville accorde à Jean Vergnette, marinier, la longueur de 36 pieds près du moulin Malœuvre dans la rue de la Pointe, tirant vers le château, sur 40 pieds de profondeur, moyennánt cent sols de rente. — *Reg. aux délib.* 1622-1623.

Le moulin de Sotine paraît être resté longtemps dans la famille Malœuvre. En 1657, un Toussaint Malœuvre, maître tanneur, était propriétaire des moulins du pont de Sotine et de Patience. — Voir tome II de cette *Topographie*, p. 322, à l'occasion du consentement donné par ledit Malœuvre pour le comblement d'un ruisseau qui passait sous le pont Noblet.

Ce moulin du pont de Sotine est-il aussi celui que l'on a appelé au dix-huitième siècle le moulin de la Pointe ? Un moulin de la Pointe est nommé dans les comptes de Saint-Jacques de 1751-1754. — Une note de la main de M. Traullé me donne : « 1752, écluse faite au moulin de la Pointe pour empêcher la marée d'inonder le quartier de Saint-Jacques. »

Le pont de Sotine était le siège d'une vicomté.

Je ne puis remonter dans l'histoire de la vicomté de Sotine au delà de 1471. A cette date (1), les titulaires

(1) J'établis ce qui va suivre sur un jugement imprimé que je possède et dont l'en-tête même résume le contenu :
Au haut à gauche : *Amirauté d'Abbeville.*

ou propriétaires de la vicomté étaient Robert Desaleux et Vitasse Desaleux, son fils, qui l'avaient reçue de Jacques Roussel et de Gautier son fils. Robert et Vitasse Desaleux vendirent cette vicomté par contrat du 19 mars 1471 aux maire et échevins, « avec tout le droit, causes et actions qu'à icelle appartient en toutes choses, et droitures quelconques. » Ladite vicomté demeurait cependant chargée de six sols de rente foncière et rachetable envers Riquier d'Alongeville.

Par acte du 5 janvier 1472, les maire et échevins remboursèrent cette rente de six sols à Riquier d'Alongeville.

Ce second acte établit que la vicomté s'étend depuis le moulin de Sottines jusqu'à la dernière planche du moulin de Riquebourg.

Pour la vérification de leurs droits en 1742, les maire et échevins ont produit des extraits collationnés de plusieurs adjudications faites depuis 1680, jusques et y compris 1738, de la ferme du pont de Sottines ;

Puis, au-dessous d'une sorte de frontispice gravé sur bois :

JUGEMENT
des commissaires établis pour la vérification
des droits maritimes,

qui réduit le droit de vicomté prétendu par les maires, échevins et la communauté d'Abbeville sur toutes les marchandises qui se déchargent sur le rivage de la Somme, depuis le moulin de Sottines jusqu'à celui de Riquebourg, à prendre seulement vingt sols par chaque meule et dix sols par chaque meularde que l'on décharge au dit lieu; fait défense de percevoir le droit de vicomté sur les autres marchandises. Du 7 mars 1742.

Six pages in-4° et à la fin :

A Paris de l'imprimerie royale M. DCCXLIII.

Une expédition signée Boulon, lieutenant de l'Amirauté d'Abbeville, d'une ordonnance du Sénéchal de Ponthieu et siége présidial d'Abbeville, du 30 août 1740, rendue au profit de Marguerite Sombret, adjudicataire de la ferme de la vicomté du pont de Sottine, commençant au 25 du dit mois d'août 1740 et finissant à pareil jour de l'année 1741 ;

Un acte de notoriété donné par le même juge le 9 novembre 1740, contenant que les droits dus à la ferme du pont de Sottines, faisant partie du patrimoine de la Ville, ne consistent qu'en vingt sols pour chaque meule et dix sols pour meularde...

Les commissaires (1) qui rendirent le jugement le 7 mars 1742 maintinrent les maire, échevins et communauté d'Abbeville dans le droit de vicomté, consistant à prendre seulement, sur les meules et meulardes qui se déchargent au rivage de la rivière de Somme (depuis le pont et moulin de Sottines jusqu'à la dernière planche du moulin de Riquebourg) vingt sols par chaque meule et dix sols par chaque meularde, et leur firent défense de lever ni de percevoir aucuns droits sur les autres marchandises, à peine de concussion.

Le jugement des commissaires dut être enregistré, suivant le jugement, au greffe de l'Amirauté d'Abbeville ; il le fut en effet le 27 avril 1742, ainsi que me l'apprend une note de la main de M. de Bommy.

(1) Les commissaires generaux du Conseil, deputez par Sa Majesté par arrêts des 21 avril, 26 octobre et 5 decembre 1739, pour la verification des titres des Droits maritimes, et sur iceux statuer definitivement et en dernier ressort.

Une note que m'a remise autrefois M. F.-C. Louandre, qui sans doute avait vu à l'Hôtel de ville l'acte de vente de Robert Desaleux, me dit : « Vicomté de Sotine, vendue en 1471 aux maire et échevins par Robert Desaleux et Vitasse, son fils, boulangers à Abbeville, moyennant vingt-six livres dix-huit sols. Il n'y a rien de particulier dans le contrat. »

Le registre des séances échevinales de 1523 à 1536 contient une délibération de 1527 en faveur du vicomte de Sotine contre les vicomtes du Pont-aux-Poissons, au sujet des palettes. Le vicomte de Sotine était alors le fermier de la Ville, la vicomté appartenant, nous le savons, aux maire et échevins.

La Ville a toujours perçu, je crois, jusqu'à la Révolution les droits de la vicomté de Sotine sur les meules, et la force de la tradition est telle que, il n'y a pas beaucoup d'années encore, les meules amenées à Abbeville étaient déposées et séjournaient au bout de la Pointe, sur la petite place qui précède la rue aux Mulets.

Après le pont de Sotine s'ouvrent à notre gauche la petite rue Saint-Jacques, ancienne rue aux Courtois, — voyez tome II, p. 367, — à notre droite l'impasse Coq-Chéru, devant nous l'ancienne Grande rue de la Pointe. L'impasse Coq Chéru.

L'impasse Coq-Chéru s'appelle ainsi on ne sait pourquoi, d'un vieux mot peut-être qui signifie bien en chair. Cette impasse aboutit à la Somme.

Les comptes de Saint-Jacques de 1751-1754 la nomment rue ; j'y trouve le nom écrit Coq Chéru et Cochérue.

Les noms de rue de la Pointe, de Grand rue de la Pointe apparaissent dès le treizième siècle.

1238. — « La Grand rue » aboutissant à la Pointe. — *Archives de l'Hôtel-Dieu, notes de M. Ch. Louandre.*

1267. — « Rue de la Pointe. » — *Archives de l'Hôtel-Dieu, notes de M. Ch. Louandre.*

1562. — « La rue de la Pointe. » — *Cueilloir de Saint-Gilles de* 1562. — De même dans les cueilloirs de Saint-Pierre du seizième siècle et partout.

La Grande rue de la Pointe.

La Grande rue de la Pointe appelle d'abord une remarque, applicable, d'ailleurs aussi, à celle que nous quittons et un peu à tout le quartier environnant. La création du quai, les établissements du port et de l'Entrepôt ont fait émigrer de ce quartier une partie de la population. La grande diminution du nombre des habitants notée par MM. Paillart et Brion dans la Pointe, rue et quai, est attribuée par eux à la démolition de petites maisons et au départ de familles d'ouvriers dans des quartiers plus pauvres. « Depuis 1836, disaient-ils, que la navigation a pris un plus grand développement à Abbeville, le commerce se porte dans ce quartier, ce qui rend les loyers plus chers et chasse peu à peu la classe ouvrière. Quatre maisons ont été démolies pour bâtir l'Entrepôt ; deux lors du percement de la rue Ledien et six par des particuliers. »

Ainsi, d'après cette observation, la navigation, de retour un instant dans notre ville, expulsait de leurs maisons les descendants peut-être de nos anciens marins, de ceux qui avaient combattu à l'Écluse et ravitaillé Calais.

A notre droite, la direction que nous suivons étant admise, une impasse aujourd'hui condamnée sépare les maisons de la Grande rue de la Pointe qui portent les numéros 23 et 25 ; on la nomme impasse Callet. Il est probable que, menant à la Somme elle se terminait autrefois par un puisoir. **L'impasse Callet.**

Impasse Callet, ai-je dit. C'est la forme actuelle du nom. Est-ce la bonne ? Je ne le crois pas. Dans un contrat de vente, passé le 13 août 1668, par-devant Me Robert de Lengaigne, notaire royal en Ponthieu, pour deux petites maisons tenues, l'une de l'église Saint-Gilles et l'autre des chapelains de la grande communauté de Saint-Vulfran, on voit que la rue de Calais conduisait « de la Pointe à la rivière de Somme ». — Les habitants d'Abbeville ne considéraient pas comme culs-de-sac les ruelles aboutissant à la rivière. Moins que d'autres les habitants de la rue de la Pointe qui vivaient de la navigation devaient regarder ces ruelles comme des impasses. Leurs bateaux s'y arrêtaient peut-être, y déchargeaient leurs marchandises. Des bacs prolongeaient peut-être aussi en quelque sorte ces petites rues, servant de ponts mobiles entre les rues de la Pointe et du Bourg du Vimeu. Les notes ne me font pas défaut sur ces bacs; la seule difficulté est de leur donner des points d'attache.

22 décembre 1486. — Droit de passage en bateau devant la Pointe et la rue Docquet accordé à Jehan Becquet merchier. — *Copie d'extraits des registres de la ville de la main de M. de Bommy.*

Le 16 avril 1532, le passage au bateau de la Pointe est

affermé dix sols par an. Les morte-payes du château passeront gratuitement. — *Reg. aux délib.* 1523-1536, *fol.* 400, *verso.*

1579-1580. — Je relève dans les comptes de l'argentier de la Ville en cette année : « De la vefve Jehan Becquet pour le passage de la rivière de Somme à la rue de la Pointe à luy baillée à louage moyennant dix sols par an, cy pour l'an de ce compte . . x sols. »

1751. — Les comptes de Saint-Jacques de 1751-1754 mentionnent au moins deux maisons près du passager de la Pointe.

Il ne nous déplairait pas de retrouver dans le nom de la rue de Calais un souvenir du ravitaillement, courageusement exécuté par les marins d'Abbeville, de la ville assiégée par Édouard III.

La rue de Calais, devenue impasse Callet, est aujourd'hui fermée du côté de la rue par un mur. Si elle n'a pas été supprimée encore, elle n'a dû cette grâce qu'à des précautions en vue du feu parce qu'elle mène à la rivière. Les municipalités sont impitoyables pour les souvenirs. Qui sait si Marand et Mestriel n'ont pas rapporté à leur ruelle natale le nom de la ville secourue par eux?

L'impasse Jérémie.

A notre gauche, un peu plus loin, s'ouvre l'impasse Jérémie (Nord). Notre ignorance pour tout ce qui a pu concerner cette impasse est égale à celle que nous avons été forcé d'avouer devant son homonyme l'impasse Jérémie (Sud). — Voir t. Ier, *Rivage*, p. 255. — D'où vient même le nom ? des lamentations du prophète, des jérémiades? Les deux impasses n'étaient pas bien riches

aux vieux temps et celle du Rivage est restée très-pauvre. L'impasse Jérémie était probablement autrefois une rue qui allait de la Grande rue de la Pointe dans la rue des Poulies.

Les lignes qui précèdent sont écrites depuis assez longtemps. Je sais aujourd'hui que l'impasse Jérémie ne s'est pas toujours appelée uniquement de ce nom, et je suis fondé à croire qu'elle fut effectivement une rue.

Dans un état des cens dus à l'église de Saint-Jacques, — antérieur à 1751, — je lis : « rue de la Pointe et Luquet dit Jérémie. »

Dans les comptes de la même église de 1751–1754, je lis : « Rue Hucquet dite Jérémie... » — Ces comptes y mentionnent cinq maisons mais il y en avait probablement plus.

M. Darsy, dans les *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, mentionne une « ruelle d'Abbeville dite Lucquet ».— T. II, p. 31.

En 1791, la ruelle Jérémie s'appelait aussi rue Létoille : « La rue dite Jérémie, maintenant rue Létoille. » — *Dernier cueilloir de Saint-Jacques*, 1791.

Plus loin, du côté opposé, entre les numéros 13 et 15, s'ouvre la rue à l'Ombrage qui doit peut-être son appellation sylvestre au peu de largeur qui ne permet pas au soleil d'y pénétrer. Elle fait un coude brusque derrière les maisons de la Grande rue de la Pointe et va déboucher sur le quai du Pont-Neuf.

La rue à l'Ombrage.

Je n'ai pu remonter haut dans l'histoire de la rue à l'Ombrage. M. de Clermont a trouvé un bail du 20 mars

1686, passé par-devant maître Remilly, notaire, pour une maison sise au Pont-Neuf, vulgairement appelée la *maison de l'Ombrage*, mais la rue à l'Ombrage est encore assez loin du Pont-Neuf. — On trouve la rue *de l'Ombrage* dans les annonces du *Journal d'Abbeville* de 1812; *rue à l'Ombrage* depuis. — *Journal d'Abbeville* de 1820 et de 1821.

La rue à l'Ombrage s'est-elle, plus anciennement, du moins dans la partie qui, par un angle presque droit, se dirige vers le quai du Pont-Neuf, appelée rue de la Fosse ? M. Tillette de Clermont a trouvé dans un testament de 1672 une maison sise rue de la Fosse au bas du Pont-Neuf. La rue de la Fosse ne serait-elle pas plutôt la rue que nous appelons aujourd'hui le quai du Pont-Neuf ? Il y a là un petit problème que je ne puis résoudre maintenant. Dans tous les cas la *Fosse de Valloires* était derrière la rue de la Pointe, et c'est cette partie du bras de la Somme devenu plus tard le Canal Marchand qui devint, particulièrement aussi, le port d'Abbeville comme nous le dirons bientôt.

Dans tous les cas, si la rue à l'Ombrage n'était pas la rue de la Fosse, elle devait y conduire.

La rue à l'Ombrage fut fermée par une barrière de bois au mois d'avril 1867. — On tient cette barrière close pendant la nuit.

Souvenirs divers recueillis du pont de Sotine au Pont-Neuf.

Suite de la rue de la Pointe.

En 1262 il y avait dans la Pointe une rue dite Pierre de Rue. — *Archives de l'Hôtel-Dieu, note fournie par M. Ch. Louandre.*

L'hôtel de l'abbaye de Sery était dans la rue de la Pointe près de la Fosse. Il fut construit en 1228. — Dans les *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. II, p: 96, M. Darsy mentionne des masures, probablement, dit-il, dans la Pointe, données à Notre-Dame de Sery par les sires de Cayeu et rappelées dans une charte confirmative de 1185.

Je trouve dans les comptes du Val aux Lépreux de 1673-1674, l'hostel de Sery en la rue de la Pointe.

Les religieux ou les abbés commendataires de Sery se défirent de cette maison à une date que j'ignore encore.

M. de Clermont m'apprend qu'une famille Caron avait fait bâtir une maison sur l'emplacement de l'hôtel de Sery.

Au commencement du dix-huitième siècle, la famille Foucques était propriétaire « d'une maison cour et bâtiments rue de la Pointe tenant d'un côté au sieur Caron, d'autre à lui-même, d'un bout à la rivière de Somme, et d'autre par devant sur frocq de la rue et à lui-même ». — Cette maison faisait « moitié de la maison cour et bâtiments vulgairement nommée l'hôtel de Sery, l'autre moitié d'icelle appartenant audit sieur Caron ». Un modèle de reconnaissance à l'abbaye de Sery m'apprend que « la totalité », c'est-à-dire l'une et l'autre moitié, provenant du dit « sieur Mathieu Tillette », devait de surcens tous les ans quatre livres ou écus d'or payables à la Saint-Jean-Baptiste à MM. les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Sery, « chaque livre ou écus d'or évalué à cinq livres quarante sols tournois par la sentence

contradictoirement rendue de Messieurs des requêtes du Palais à Paris le 29 may 1714 entre feu messire Jean-Baptiste de Hautefort, abbé commendataire de ladite abbaye, demandeur, et le feu sieur Foucques... »

« A côté de la maison dite, comme nous l'avons vu, hôtel de Sery, l'abbaye avait sans doute encore possédé d'autres maisons, ou un terrain sur lequel avaient été bâties d'autres maisons. Le modèle de reconnaissance cité mentionne encore deux petites maisons, « joignant celle dite cy-dessus », appartenant aussi à Pierre Foucques de Bonval, et dont l'une devait, par an, à l'abbaye, quarante-cinq sols tournois de cens, l'autre seize sols tournois, suivant la sentence du 29 may 1714. « Comme aussi a reconnu » Pierre Foucques de Bonval « devoir cinq sols quatre deniers pour le relief desdites maisons, semblable somme de cinq sols quatre deniers en cas de vente, don ou transport d'icelles, conformément à la coutume locale d'Abbeville, ce qui est au désir de la sentence du 29 may 1714, sans aucune dérogation à la transaction passée entre les sieurs prieur et religieux de l'abbaye de Sery et le feu sieur Foucques, (ayeul du sieur de Bonval, avouant,) le 16 septembre 1673. »

Nous voyons donc que, dès 1673 et probablement avant, l'abbaye de Sery avait aliéné l'hôtel qui conservait son nom.

Au dix-septième siècle, une maison de la rue de la Pointe était dite *le Colombier* : « Bail d'une maison, jardin, etc., rue de la Pointe, vulgairement appelée *le Colombier*, du 19 août 1655. » — *Note de M. de Clermont.*

Au dix-huitième siècle, une manufacture d'étoffes de laine fut établie dans la rue de la Pointe. M. de Clermont me dit :

« En 1724 une société s'est formée à Abbeville entre les sieurs Aliamet de Condé, son frère Aliamet de Métigny, tous deux négociants à Abbeville, et le sieur Jacob Scalogne, contre-maître de la manufacture des sieurs Van Robais pour la fabrication des droguets façon de Hollande et d'Angleterre et autres petites étoffes, calemandes, éternelles, turquoises, etc.

« Cette société, établie avec un capital de 93,000 livres, a duré jusque vers 1750. Je crois que la manufacture, avec les magasins, teinturerie, moulin à foulon, était rue de la Pointe. »

Une maison « de force » fut établie dans la Grande rue de la Pointe vers 1768. On commença, l'été même de cette année, à enfermer dans la nouvelle prison « tous les étrangers vagabonds, gens sans aveu qu'on trouvait mendiant tant à Abbeville qu'aux environs, et cela pour se conformer à la déclaration du roi du 3 août 1764, réitérée par celle du 21 octobre 1767. Cette première ordonnance avait été signifiée de la part de Mgr l'intendant à Messieurs de Ville par son subdélégué, et MM. de Ville avaient en conséquence loué en 1766 une grande maison, appartenant à M. Foucques, s[r] de Tœuffles. Cette maison, occupée pour lors par un roulier au loyer de 100 livres par an, avait servi autrefois de boutique à MM. Scalogne qui y faisaient faire des étoffes. Le bail fut fait avec MM. de Ville pour neuf années, au loyer de 400 livres par an, à la charge par le propriétaire de la mettre

à usage de maison de Force de ses deniers ; ce qui fut fait. La chapelle fut établie dans un grenier et M. le curé de Saint-Georges, doyen de chrétienté, la bénit et y dit la première messe le lundi de Pâques 26 mars 1769. » — *Mss. Siffait.*

Avant la fondation de l'Ecole Mutuelle de la rue des Poulies, une maison de cette même Grande rue de la Pointe servait de local à une école de garçons pour la paroisse Saint-Jacques. Propriété de la Ville, elle fut vendue le 9 mai 1829. — Cette maison portait en 1849 le n° 30 et appartenait alors à M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre, député de la Somme. Elle porte aujourd'hui le n° 26.

C'est en face de cette maison qu'avait été établie, en 18.., l'usine à moudre farine, mue par la vapeur, qui fut brûlée vers 1835.

La place du Pont-Neuf.

La rue de la Pointe finit à la place du Pont-Neuf, ainsi nommée du pont voisin.

Mais le Pont-Neuf ne date avec ce nom que de 1613. — Comment s'appelait, avant cette date, le triangle séparant la rue de la Pointe de la rue des Wets et de la rue Tayon ? — Je pense qu'il ne portait pas de nom particulier et n'était le plus souvent considéré que comme la rue de la Pointe elle-même à sa naissance.

On trouve cependant en 1370 une « rue de la Plache par laquelle on va dans la rue de la Pointe ». — *Archives de l'Hôtel-Dieu, note fournie par M. Ch. Louandre.* — La rue de la Place par laquelle..., cette périphrase n'indique-t-elle pas bien une place anonyme ?

Un cueilloir de l'église de Saint-André, du quinzième

siècle — bibliothèque de la Ville — n'a pas de nom encore pour la future place du Pont-Neuf. Les mariniers habitaient alors presque toutes les maisons de la rue de la Pointe, jusque « prèš du bout de la rue des Wés ».

En la partie de la rue de la Pointe peu éloignée encore de la rue des Wets, était, dans le même temps, « l'ostel Monsieur d'Auxy qui auparavant fu à maistre Raoul le Sage ». — *Même cueilloir de Saint-André.*

Sur la place, ou bien près sans doute de la place du Pont-Neuf, était, au dix-septième siècle, la maison des *Trois Harengs* : « Bail du 23 octobre 1679, devant Me Lavernier, notaire, de la moitié de la maison où est pour enseigne les *Trois Harengs*, sise près le Pont-Neuf ».— *Note de M. de Clermont.*

Au temps où je portais, écolier, ma grammaire latine dans la rue des Grandes-Écoles, la place du Pont-Neuf était encore assez étroite. Je l'ai vue alors souvent couverte de l'eau des marées qui y refluaient par les ruisseaux. L'acquisition d'une maison par la Ville, — 12 septembre 1845, — a permis d'en commencer l'élargissement en 1846.

La place du Pont-Neuf, ou peut-être le quai voisin, comptait parmi ses habitants d'honorables collectionneurs.

L'abbé du Hodent, qui demeurait près du Pont-Neuf vers le milieu du dernier siècle, possédait une des plus riches collections de médailles qu'il y eut alors en France, des tableaux, des bustes en marbre et en bronze, des pagodes, une collection de minéraux. — Dans le même quartier, le cabinet de M. de Thuison renfermait une

belle suite de médailles en argent, des objets d'histoire naturelle. — *Almanach de Picardie* de 1757. — Ces collections se sont perdues comme celle de M. Le Boucher de Richemont, dont s'honorait la chaussée du Bois. — Voyez t. II, p. 96.

CHAPITRE XI.

Le Pont-Neuf. – Le Christ de La Barre. - Le Canal Marchand.— La Fosse de Valloires. — Le quai de Saint-Paul. — Le quai de la Fosse ou du Pont-Neuf. —Histoire du Canal Marchand.— Les tempêtes dans le port d'Abbeville. — Le commerce maritime depuis 1817. — Question du canal de Transit. — Le comblement projeté du Canal Marchand. — Projet d'une rue nouvelle. — Comblement du canal. — Étienne Bonnet.

Le Pont-Neuf n'est pas, comme son nom pourrait le faire supposer, un pont de création nouvelle ; il s'appelait autrefois le pont de Notre-Dame-du-Châtel et doit sans aucun doute son appellation moderne à une reconstruction. Son antiquité est réputée si haute que le Père Ignace le donne pour une des trois entrées de l'île du Refuge, les deux autres étant le pont aux Poissons et le pont de l'Isle. Le Pont-Neuf fut construit, suivant Waignart, en 1613 « pour la commodité des habitants, s'entresecourir et s'entraider d'un quartier à l'autre en cas d'alarmes ». Ce pont dut, d'après le marché passé le 3 juin 1613, avoir deux arches, la plus grande du côté du quai de Saint-Paul, l'autre moindre du côté de la fosse. Sur le Pont-Neuf s'élevait le Christ qui fit condamner La Barre.

Le Pont-Neuf établi sur le Canal Marchand nous amène à parler sérieusement du passé de ce canal, de l'ancien

port d'Abbeville et des avantages qu'offrirait aujourd'hui le comblement de ce canal et de ce port (1).

La Fosse de Valloires, ancien port d'Abbeville.

Il y avait au moyen âge aux abords de la Pointe près du Pont-Neuf, une fosse large et profonde que l'on appelait fosse de Valoires. C'est près de cette fosse qu'en 1228, Isoard, abbé de l'abbaye de Sery, fit, à ce que l'on croit, bâtir ou rebâtir l'hôtel de cette abbaye. — Très-probablement ce bassin, naturel peut-être, donna l'idée de profiter de l'eau plus profonde pour y rassembler les navires qui faisaient le commerce de la Somme et des côtes voisines, amenaient dans la Somme le commerce du Midi de puis Bordeaux, depuis l'Espagne, du Nord depuis les côtes de la Baltique, peut-être déjà de la Norwège; et la fosse de Valloires, élargie et approfondie, devint le port « maritime » d'Abbeville.

La fosse de Valloires est mentionnée en 1484 dans les archives de l'Hôtel-Dieu. — *Note fournie par M. Charles Louandre.*

Des marins habitaient probablement aux alentours de cette *fosse* qui était leur port : « De Nicolas Manguinier, marinier, au lieu de Jehan Manguinier, son père, pour une maison et tenement scéant vers le fosse de Valloire xx sols. » — *Cueilloir de* 1562 *pour l'église de Saint-Gilles.*

M. de Clermont a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579–1580, article 69, mention de la fosse de Valloires.

Suivant quelques titres ou documents de la Ville et

(1) Écrit en 1850.

de l'Hôtel-Dieu (bien ou mal interprétés par une commission du conseil municipal -1856- chargée d'étudier avec l'ingénieur civil un projet relatif au Canal Marchand) le canal commercial de la ville aurait été creusé de main d'homme au XIVe siècle et aurait eu pour objet de faire tourner les moulins de Penne et d'Aragon (1). Je n'ai pas vu les documents en question mais je demeure très convaincu avec le P. Ignace, avec toute la tradition, avec toutes les vraisemblances, avec toutes les preuves topographiques fournies par les pentes et par les courses des différentes rivières qui se jettent dans la Somme, qu'un cours d'eau, une dérivation de la Somme a toujours existé où nous avons vu le Canal Marchand. Rien ne s'oppose après cela à ce que de grands travaux d'approfondissement, d'élargissement, de rectification, aient été faits au XIVe siècle et c'est pour les travaux accomplis alors peut-être, ou pour quelque emprunt, que la Ville payait à Longpré une rente que l'on continua de payer lorsque les moulins furent détruits au profit de la navigation.

Le Canal Marchand

Le bras de la Somme devenu le Canal Marchand a donc servi pendant longtemps de voie de transit au commerce d'Amiens à la mer et de port même au commerce de notre ville.

Le port des bateaux de rivière venant d'Amiens était « le Guindal » ; le port des navires venant de la mer était « la fosse de Valoires ».

Le Pont-Neuf, entre les deux, avait vue sur les deux.

(1) Voir, pour ces moulins, t. Ier, pp. 264, 266, 552.

Un des quais bordant le port des navires de mer en aval du Pont-Neuf fut construit en 1611 ou 1612, par les soins, ou sur les encouragements, du comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, dont il prit le nom. Le maieur qui eut l'honneur de présider à la construction de ce quai et du Pont-Neuf fut Antoine Rohault.

Le quai de Saint-Paul.

Le quai de Saint-Paul qui était sur la rive gauche du canal dérivé de la Somme a une histoire, et cette histoire se rattache par l'emplacement et le voisinage immédiat, (un château des comtes de Ponthieu, l'hôtel de Valloires), aux plus vieux souvenirs d'Abbeville. Je renvoie au chapitre suivant le château et l'hôtel et ne retiens ici que la construction du quai.

En 1608 l'hôtel de Valloires était devenu depuis assez longtemps l'hôtel de Créquy.

Cet hôtel, comme nous le dirons au chapitre XLI, occupait à peu près l'emplacement de la Halle aux Toiles actuelle.

Le 1er mai 1608 il était arrêté à l'Hôtel de ville que l'on achèterait l'hôtel de Valloires, appartenant à M. de Créquy, rue Notre-Dame du Châtel, pour le démolir et, sur l'espace vide qu'il devait laisser, établir un quai désiré du commerce. — Le prix d'acquisition déjà convenu était de 1800 escus. M. le comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, avait visité l'hôtel et entretenu M. de Créquy, qui se trouvait satisfait de céder, en sa faveur, la maison à la Ville. Le secrétaire de M. de Créquy vient à l'Échevinage pour parfaire la cession avec une procuration du 7 avril 1608.

Dans un procès-verbal du 2 septembre 1608, dressé

sur les lieux, en présence du comte de Saint-Paul assisté de plusieurs bons bourgeois et notables personnages représentant la meilleure et la plus saine partie des habitants, (procès-verbal signé du gouverneur de Picardie et de son secrétaire,) on voit que les religieux de Valloires ont, depuis la cession faite à la Ville, fait un procès à M. de Créquy propriétaire et vendeur, et se sont portés opposants. Le gouverneur, qui a fait visiter la place par experts le 27 août, tient néanmoins la vente comme bonne, et, pour le bien public et ne pas retarder la commodité qui ne regarde seulement la ville mais les autres villes de la province à cause du trafic qu'elles font dans le port d'Abbeville, et attendu le contrat d'acquisition, ordonne la démolition de l'hôtel.

Le 2 mai 1609, des députés envoyés à Paris rapportent une lettre en forme d'édit pour cette démolition et pour l'établissement d'un quai.

Le quai sur la rive droite du canal, actuellement encore dit quai du Pont-Neuf, ne fut construit qu'en 1750, lors du grand curage que nous rappellerons plus loin. — *Mss. Siffait.* — J'entends par *construit* que la place, où déjà les marchandises étaient déposées sans doute, fut seulement alors revêtue de grès taillés, de ce que l'on appelle à Abbeville un *vernis*, mot que je ne trouve dans aucun dictionnaire. Le quai du Pont-Neuf.

En 1840, et longtemps depuis encore, des escaliers en forme de puisoirs coupaient, de distance en distance, le mur du quai, aidant au chargement et au déchargement des marchandises.

Le havre de la ville, dit une description de 1643 que

nous avons déjà citée, est fort beau du côté de Notre-Dame du Châtel; il reçoit des barques de soixante ou de quatre-vingts tonneaux appelées gribannes.

Histoire du Canal Marchand.

L'entretien du Canal Marchand occupa fréquemment l'Échevinage. Les registres des délibérations en font foi.

J'ignore quels travaux purent être faits au quatorzième siècle, mais nous suivons assez facilement l'histoire du canal du seizième siècle à nos jours.

Ainsi dans les registres de délibérations de 1529-1530 au 22 juillet, sous la magistrature de Jehan Gaude, il est question du curement de la rivière Marchande.

Ainsi le 5 avril 1539, un conseiller du roi en la Chambre des comptes, commissaire du roi pour la gabelle en Picardie, exprime devant l'Échevinage l'avis « qu'il est nécessaire que les marchands d'Amiens fournissent quelques deniers pour le curement du canal près l'hôtel de Valloires avec autres marchands de cette ville. »

Ainsi le 12 octobre 1541, Jehan de Maupin étant maieur, il est décidé qu'on visitera le canal depuis le pont des Prés jusqu'à la fosse de Valloires. Un premier rapport rédigé en conséquence de cette délibération fait convoquer pour le 17 du même mois les deux collèges de la ville, les gens d'église, les officiers du roi et autres notables du tiers état avec aucuns des plus apparens bourgeois et marchands de la ville. L'assemblée, réunie à l'Hôtel de ville au son des deux cloches, ne prend pas encore cette fois de résolution, quant à la répartition, du moins, des frais de curement sur les habitants. Elle

remet la discussion à huitaine. Dans l'intervalle, les maieurs de bannières de chaque enseigne « informeront particulièrement leurs enseignes de ce qu'ils voudront fournir pour le curement ».

Dans une nouvelle assemblée générale tenue le 24 du même mois (octobre), des échevins exposent qu'on n'a pu tirer de ceux qui ont leurs maisons sur la rivière que huit ou neuf livres. — Les maieurs de bannières, eux, déclarent, avec une prudence toute bourgeoise, qu'aucun chiffre n'a été arrêté par les corporations. Quand la Ville aura fait les travaux, on verra ; on jugera mieux de ce qu'il conviendra de donner. — La Ville décide alors qu'elle emploiera douze cents livres qui sont ès mains de Jean Lavernot, argentier, et qu'elle enverra vers M. le duc de Vendosmois, gouverneur de Picardie et d'Artois, pour solliciter l'application des dons et octrois de la ville au curage projeté et obtenir un rôle afin de contraindre ceux qui ont des maisons sur la rivière à une contribution raisonnable. En outre, on enverra en cour pour remontrer au roi la nécessité du nettoyement, la facilité que la ville en retirera pour mener ses advitaillements et provisions de guerre. On demandera enfin au roi que la somme perçue par la Ville sur chaque muid de grain soit employée audit curement et que des deniers puissent être levés sur chaque gribanne arrivant en ville.

Ainsi l'année suivante, dans la délibération du 24 avril (1542) sont rappelées les ordonnances, tant du roi que de M. de Vendosme, pour les curements de la rivière sous l'inspection de Nicolas du Hamel, contrôleur des fortifications.

Ainsi, dans une assemblée des trois états réunie le 27 octobre 1572, il est décidé que l'on sollicitera du roi la permission de curer la rivière Marchande et le droit, à cette fin, de lever un impôt de cinq sols sur le cent de bois et de dix sols sur le cent de fagots qui se transportent hors de la ville par la rivière.

Ainsi en avril et mai 1605, la rivière Marchande étant si remplie qu'elle n'est plus libre ni navigable en plusieurs endroits, on arrête d'employer au curement « jusques à la somme de neuf cents livres, avec l'aide des gribanniers et de leurs gribannes ».

Ainsi le 7 février 1609, le curement de la rivière à la profondeur de trois pieds et demi, avec condition de jeter les terres sur la catiche, est adjugé moyennant 6,000 écus.

Ainsi le 10 novembre 1614, Nicolas Sanson, juge des marchands, vient prévenir le maieur Lancelot Manessier qu'il est assigné à la requête du procureur par-devant le maître des Eaux et forêts de Picardie pour entendre dire que visite sera faite de la rivière de Somme. Il s'agit de curer cette rivière et d'y rendre la navigation plus facile et, à cet effet, de procéder au bail au rabais du curement aux dépens de qui il appartiendra. Les marchands ne veulent rien décider sur cette assignation sans en conférer avec la Ville. Il est arrêté que la Ville interviendra parce que, dans les limites de la banlieue, elle a des droits de seigneurie sur la rivière, seigneurie des frocs et flégards, etc., droits de justice naturelle et ordinaire. Le procureur de la Ville revendiquera en conséquence ladite cause.

Ainsi le 25 avril 1618, le curement du Canal Marchand à la profondeur de quatre pieds et demi, en toute sa longueur, du becquet de . . . . . . à la pointe ou encoignure de la place du quai Saint-Pol près de la Fosse, est adjugé moyennant 16,000 écus, en vertu d'un arrêt du Conseil portant permission d'aliéner pour quelque temps la ferme du passage des grains.

Ainsi le 4 février 1620. On voit dans la délibération de ce jour que le receveur du domaine de Ponthieu s'est occupé à Paris de la rivière Marchande. Il y a remontré qu'il importait au roi que cette rivière fût curée, les bateaux n'y pouvant plus marcher, sinon quand le flux de la mer en élève le niveau. Le receveur du domaine, suivant l'avis qu'il en a reçu à Paris même, a conseillé à la Ville de prier le roi de fournir les deniers pour le curage. En conséquence, le maire et les échevins arrêtent les termes d'un placet dans lequel on lit : « Sire, ... votre rivière de Somme qui passe en la ville et entre en la mer à Saint-Valery est fort plate et presque toute remplie en plusieurs lieux, tellement que les bateaux chargés sur icelle se trouvent souvent atterrés et sont contraints de prendre des alléges et décharger partie de leurs marchandises ou attendre le flux de la mer qui flue en lad. rivière où ils séjournent quelquefois quinze jours ; . . . . le commerce est extrêmement incommodé et prêt à cesser s'il n'est pourvu au curement d'icelle, ce qui est d'autant plus nécessaire au roi que S. M. n'aura plus aucun profit de ses fermes des traites foraines ni de la ferme des vins qui viennent par la mer et même de ses gabelles, parce qu'il n'y a que cette ri-

vière qui puisse porter bateau en cette province par laquelle tout le sel qui se distribue en cette province et en Champagne se transporte ; pourquoi ils demandent les deniers nécessaires pour le curement de ladite rivière. »
— Ce placet, dans ses termes généraux, visait un peu plus, on le voit, que le Canal Marchand traversant la ville.

Ainsi enfin en 1750.

L'exposition historique qui suit trahira bien quelquefois la date où elle fut écrite, — 1849.

La Somme a toujours été, comme elle l'est aujourd'hui, comme elle le sera encore, la véritable fortune d'Abbeville ; aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'elle ait été aussi, à toutes les époques, un sujet de violentes disputes. Il y a quelques années (1), lorsqu'on croyait encore que les chemins de fer allaient bouleverser la fortune des villes, des provinces et des empires, notre chemin de fer d'Amiens à Boulogne souleva aussi grand tapage dans la ville. Un petit rapprochement entre les querelles récentes excitées par celui-ci et les vieilles disputes dont le Canal Marchand fut la cause ne nous semble pas dénué d'intérêt. — Passera-t-il dans la ville ou hors de la ville? disait-on en 1846 ou 47. Sur la rive droite ou sur la rive gauche? Par la porte du Bois ou par la rue Saint-Jean des Prés? Où placera-t-on le débarcadère définitif? Au faubourg des Planches ou dans la ville? A la porte d'Hocquet ou à Sur-Somme? Et toutes les opinions et tous les intérêts de s'éveiller et de crier, et les pétitions

(1) Ecrit, je le répète, en 1849.

et les contre-pétitions de courir, et les injures d'aller leur grand chemin encore plus vite. — Curera-t-on le Canal Marchand? Ouvrira-t-on au commerce le principal bras de la rivière? disait-on aussi vers le milieu du dernier siècle. La navigation est perdue si l'on ne prend l'un de ces deux partis, et il n'y en a pas d'autres. En effet, argumentait-on, le canal n'a pas été curé depuis l'an 1670 et, tous les ans les chaleurs le mettent presque à sec; les gribannes en sont réduites à attendre le flux pour avoir un peu d'eau; encore faut-il qu'il soit à demi retourné pour qu'elles puissent passer sous le Pont-aux-Poissons. Le transport des marchandises à Amiens ne se fait plus qu'avec mille gênes... etc. Comme de nos jours, les opinions et les intérêts d'entrer en danse, les accusations de faire assaut d'aménités et les mémoires d'échanger leurs taches d'encre et leurs coups de plumes. Les marchands d'Amiens exposent à Mons[gr] l'intendant que, le principal bras de la Somme à Abbeville étant plus droit et prenant plus d'eau que l'autre, il convient d'abattre les moulins dits des Cordeliers qui en interceptent l'usage. — Les marchands d'Amiens en parlent bien à leur aise, répliquent les propriétaires des moulins et les bourgeois d'Abbeville. Les moulins existent et ils resteront. On nous a déjà fait cette querelle, mais un arrêt du parlement a reconnu et maintenu nos droits. Le Canal Marchand sera curé ou les gribannes s'arrangeront comme elles pourront. — Les marchands d'Amiens ne se tinrent pas pour battus; l'affaire fut plaidée de nouveau et l'arrêt du parlement fut confirmé. Les esprits s'étaient aigris considérablement pendant le

Le port d'Abbeville au Pont-Neuf ressentait par les gros temps les effets des marées comme peut les ressentir encore de nos jours le port de Saint-Valery, qui bientôt se trouvera aussi loin de la mer montante que l'était en l'an IX de la République le quai de Saint-Paul à Abbeville. Les tempêtes fouettaient les eaux sous ce quai mieux que sous la jetée qui abrite actuellement les navires devant la Ferté de Saint-Valery. En cet an IX un de ces ouragans a mérité les honneurs d'une relation académique.

« ...A dix heures la tempête devint violente et l'on ne pouvait plus, sans danger d'être écrasé, traverser les rues d'Abbeville. La rivière de Somme offrait un spectacle curieux et terrible. La lune était dans son dernier quartier, la marée devait monter tard, mais la violence du vent avait fait refluer les eaux dans la baie ; on voyait près du Pont-Neuf les vagues, repoussées par des tourbillons de vent, s'élever à la hauteur des maisons et retomber en brouillard épais, qui, par le reflet du soleil, faisait paraître la rivière en feu. Au Pont-Rouge les vagues étaient encore plus hautes, et ceux qui osaient rester sur le pont étaient inondés. A quatre heures la ville présentait l'aspect d'une ville bombardée, etc. » — *Rapport général des travaux de la Société d'Emulation d'Abbeville pendant l'an IX par le citoyen Bellot.*

Pour l'histoire de l'ancien port d'Abbeville, il faut voir d'abord la *Notice sur le commerce de mer d'Abbeville par M. Traullé.*

perçu le 20 décembre 1759, les bailleurs de fonds étant satisfaits, principal et intérêts.

Nous avons recueilli quelques faits — en trop petit nombre — postérieurs à ceux que relate cette notice.

« Le 1er août 1741 un armateur espagnol arriva au Pont-Neuf; son vaisseau avait neuf avirons de chaque côté ; c'était à dessein de faire des hommes ; je n'ai point su s'il en a fait ; mais il ne resta à Abbeville que vingt-quatre heures. Son équipage doit être de quarante-deux hommes. » — *Mss. Siffait.*

A la fin du dix-huitième ou au commencement du dix-neuvième siècle, le commerce maritime d'Abbeville périclita et dépérit, peut-on croire, au point que les moindres signes, les moindres arrivages de navires, annonçant ou faisant espérer quelque reprise de la navigation, étaient accueillis avec une joie dont le journal du pays se rendait l'interprète.

« Depuis quelque temps on a vu avec beaucoup de plaisir arriver en ce port quelques petits vaisseaux ; cela nous fait concevoir d'heureuses espérances dans l'achèvement du canal de Picardie, auquel Mgr le duc d'Angoulême a daigné donner son nom en visitant dernièrement l'écluse de Saint-Valery. » — *Journal d'Abbeville,* 13 novembre 1817.

Et le 2 juillet 1818 :

« Ce n'a point été sans un grand intérêt et sans une sorte d'enthousiasme que les habitants de cette ville ont vu arriver en leur port depuis quelques mois un assez grand nombre de vaisseaux jaugeant de 25 à 92 tonneaux.

« ...... Comme rien n'a encore été fait pour rendre plus facile à ces bâtiments l'entrée d'un port qui parais-

sait entièrement oublié depuis vingt-cinq ans, il semble que nous l'ayons recouvré comme par enchantement.... »

En 1828, disent MM. Brion et Paillart dans leur mémoire sur les causes de la dépopulation à Abbeville, il n'était entré dans le port d'Abbeville que 1 navire étranger et 115 navires de petit cabotage, en tout 116 navires représentant un total de 4086 tonneaux; en 1842 il était entré 84 navires étrangers, 4 navires venant de l'étranger, 4 navires de grand cabotage, 185 de petit cabotage, en tout 277 navires représentant un total de 13,458 tonneaux. Le produit de la douane avait été, en 1820, de 941,948 fr. 77 c. Après avoir suivi des variations croissantes et décroissantes, il était, en 1842, de 1,286,103 fr. 59 c.

Cette prospérité nouvelle et croissante du commerce maritime était attribuée au déplacement du port du Pont-Neuf à la Pointe. — Voir plus haut pour le port nouveau de la Pointe.

Revenons au Canal Marchand.

Projet d'une rue en 1848.

Il est question depuis quelques années (1) de combler ce bras de la Somme, afin d'y faire courir une rue nouvelle. Ce projet, n'ayant pas encore eu de contradicteurs, n'a pas été sérieusement discuté. Les avantages de la nouvelle voie seraient gratuits, les inconvénients qu'elle

(1) Ecrit en 1849. Depuis ce temps le Canal Marchand a été comblé du pont des Prés au Pont-Neuf. Le pont des Prés ne laisse plus passer que l'eau nécessaire à l'entretien de la rivière de l'Hôtel-Dieu et au-dessous de la place du Guindal un étroit chenal a seul été conservé pour le Scardon.

pourrait présenter étant nuls. Par quelles considérations en effet pourrait-on défendre ce vieux bras de la Somme inutile, sinon funeste aujourd'hui, ainsi que nous l'établirons ? Sur la navigation d'abord, puis sur le danger des crues. Mais depuis longtemps déjà, depuis la création du canal de Transit, les rares bateaux qui descendent la Somme jusqu'à Saint-Valery n'ont plus besoin de traverser la ville, et ces bateaux évitent ainsi la voûte basse et dangereuse du pont aux Brouettes, le passage étranglé et rapide du pont de Talance, et les encombrements fréquents du port de la Pointe. En outre, dans la pensée de ceux qui l'ont exécuté, le canal de Transit devait non seulement remplacer le Canal Marchand pour la navigation, mais encore pour l'écoulement des eaux. Cela ressort clairement d'un rapport même, adressé au conseil municipal, sur le passage du canal du duc d'Angoulême à Abbeville, par M. Urb. Sartoris. « D'abord, il — le canal extérieur dit de *Transit*, — remplace, pour l'écoulement des eaux de la Somme, les divers bras de cette rivière, appelés Canal Marchand, rivière de Maillefeu et rivière du Doigt, tous trois ne devant désormais servir que de contre-fossés et devant être tenus à un niveau moins élevé que les eaux navigables. Il sera en effet évident, pour toutes les personnes éclairées de votre ville, qu'il serait très dangereux de vouloir, dans le temps des grandes eaux, faire passer tout le volume de la Somme par le pont de la Portelette qui n'a que 16^{m}. de débouché, et, un peu plus bas, par le pont de Talance qui n'en a guères plus. Non seulement ce double étranglement produirait des inondations au-

dessus d'Abbeville, mais la grande rapidité du courant qu'il occasionnerait au-dessous de chaque pont compromettrait gravement la solidité des constructions faites ou à faire sur les bords de la rivière. Le canal projeté en dehors de la ville, offrant un débouché à peu près équivalent à celui du Canal Marchand, sera donc un auxiliaire indispensable pour l'écoulement des eaux. » Dans un second mémoire en réponse à des observations faites au nom de l'administration municipale sur le passage du canal du duc d'Angoulême à Abbeville, M. Sartoris dit encore : « Le canal extérieur n'a pas *uniquement* la destination qu'on indique » — celle de remplacer la navigation intérieure de la ville par une navigation extérieure ; — « il servira à l'écoulement d'une partie des eaux de la Somme et remplacera sous ce rapport le Canal Marchand et la rivière du Doigt. Ce motif est tellement puissant, surtout pour les temps de crues, qu'il suffirait seul pour nécessiter le canal extérieur quand même les bateaux ne devraient pas y passer. » Et plus loin encore, dans le même mémoire, à propos des inondations que la création du canal du duc d'Angoulême faisait craindre à tort aux propriétaires de la vallée au-dessus et au-dessous d'Abbeville : « Une seule chose pourrait leur être funeste : ce serait qu'on n'exécutât pas le canal extérieur autour d'Abbeville, essentiellement utile pour remplacer le bras du Doigt et le Canal Marchand *qui doivent être supprimés.* » Ainsi, dans le premier mémoire, cité en date du 30 avril 1825, les divers bras de la Somme appelés Canal Marchand, rivière de Maillefeu et rivière du Doigt ne doivent plus servir

que de contre-fossés ; dans le dernier, en date du 15 juin de la même année, ces bras doivent être supprimés. De ces trois bras, la rivière de Maillefeu, sur laquelle M. Sartoris se tait en dernier lieu, a subi seule le sort réservé à tous. Pour nous, il s'en faut bien que nous demandions la suppression des deux autres. — Quant à la rivière du Doigt, et bien que le canal de Transit ait suffi en partie jusqu'ici, par le dégorgement qu'il permet aux eaux de la Somme, à écarter toute crainte d'inondations, nous croyons qu'il serait important de la conserver et même de l'élargir, afin de faciliter encore l'écoulement de ces eaux en temps de crues, dans le cas où le Canal Marchand ne pourrait plus que très imparfaitement détourner du lit principal qui traverse la ville le trop-plein du fleuve. Nous disons imparfaitement, car dans le projet dont nous avons parlé il n'est pas question de priver complétement d'eau ce canal, mais cela nous conduit à aborder les dernières objections que l'on ne manquerait pas d'opposer à notre projet. On dirait : Le Canal Marchand amène contre le quai du Rivage les bateaux chargés de tourbes et alimente la rivière de l'Hôtel-Dieu. A cela on répondrait : Une très faible étendue du quai du Rivage est employée au débarquement des tourbes ; on reporterait ce quai au Marché aux Chevaux, près du pont des Prés ; et il n'y aurait nullement à craindre que l'eau stagnant en cet endroit y développât des miasmes dangereux, car, et ici nous abordons la seconde objection, une prise d'eau, destinée à alimenter la petite rivière de l'Hôtel-Dieu, descendrait de ce port, encaissée par un mur à peu près comme la rivière de

Sotine dans la rue Ledien. Ainsi donc le Canal Marchand ne serait pas entièrement supprimé, quant à son utilité de dégorgement ; néanmoins il y aurait, ainsi que nous l'avons dit, prudence à ouvrir au-dessus de la ville, par la rivière du Doigt, un déversoir à l'excédant des eaux. On dirait peut-être encore : Le Canal Marchand n'est pas seulement utile pour le déchargement des tourbes et l'alimentation de la rivière de l'Hôtel-Dieu ; il est encore indispensable aux constructeurs de bateaux qui ont leurs ateliers dans le Rivage. A cela on répondrait que déjà un de ces constructeurs s'est établi dans l'île Becquin, sur le bras principal de la Somme ; ce qui, il est vrai, importe peu aux autres, mais ce qui prouve dès à présent l'insuffisance du Canal Marchand pour la mise à l'eau des bateaux. Et puis d'ailleurs serait-il absolument nécessaire de faire commencer la rue nouvelle, dans toute sa largeur du moins, au Marché aux Chevaux ? Le port conservé pour le déchargement des tourbes pourrait encore s'avancer assez loin dans le Rivage pour servir aux constructeurs. En mettant le mal au pis, à part la gêne qui pourrait résulter pour ces constructeurs de leur déplacement, le matériel de leurs ateliers n'est pas tellement difficile à transporter, qu'ils ne puissent aisément s'établir ailleurs, au delà de la Pointe, par exemple, en dehors de la ville, à l'endroit où une partie de l'ancien lit de la Somme, condamné par le redressement de cette rivière, leur offre l'emplacement le mieux approprié et le plus désirable. Le Canal Marchand, dont les avantages sont si restreints aujourd'hui, présente au contraire des dangers qui ont été signalés depuis

longtemps. M. Brunet, dans une séance de la Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville, en date du 19 septembre 1845, s'exprimait ainsi : « Le Canal Marchand, navigable il y a quelques années, si utile par son quai de débarquement au centre de la ville, n'offre plus aujourd'hui qu'un réceptacle d'immondices que l'eau ne recouvre plus et dont les émanations compromettent la salubrité des quartiers populeux qu'il traverse. » Tout ce qui précède montre assez, selon nous, que la suppression du Canal Marchand n'offrirait que des inconvénients bien faibles en comparaison des avantages qui en résulteraient et que nous tâcherons d'indiquer.

La rue qui le remplacerait serait une des plus larges et deviendrait infailliblement une des plus belles de la ville. Elle ouvrirait une issue aux rues du Rivage, du Lillier, des Jacobins, de la Poissonnerie, qui en manquent, ou n'en ont que d'insuffisantes. Se confondant avec le quai du Rivage jusqu'au pont d'Amour, elle dégagerait, au besoin, par la démolition d'un mur sur la rivière, les alentours de Saint-Vulfran. Plus tard la démolition des maisons du pont aux Brouettes permettrait de dégager complétement un des flancs de cet édifice, le seul vraiment remarquable que nous possédions. La place du Parvis, la place du Petit-Marché, le quai du Guindal et la rue nouvelle ne formeraient plus qu'une immense place d'où l'on pourrait embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'édifice débarrassé des champignons de tuiles qui poussent à ses pieds. En attendant, l'arche du pont, inutile dès à présent pour les bateaux qui n'y passent plus, pourrait, à l'aide de deux pentes

douces ménagées de chaque côté, servir de tunnel aux voitures. Plus loin, la rue nouvelle, élargie par le quai du Guindal, communiquerait avec la rue du Moulin du Roi, la place Sainte-Catherine et la rue des Grandes-Ecoles par l'impasse de la Vallée qui fait face à la rue Vérone, et par une ruelle sans nom, — un puisoir, — qui s'ouvre dans la rue même des Grandes-Ecoles. Plus loin encore elle ferait disparaître le Pont-Neuf et formerait avec le quai de déchargement de l'ancien port une place importante, voisine de la Halle aux Toiles, et qui aurait pour issues 1. cette rue neuve d'abord, bien entendu, 2° la rue encore sans nom qui longe la halle jusqu'à la Grande rue Notre-Dame, 3° la place actuelle du Pont-Neuf qui s'ouvre sur les rues de la Pointe, des Saintes-Maries et des Grandes-Ecoles, 4° la rue à l'Ombrage qui se jette dans la rue de la Pointe, et plus tard, si cela était jugé nécessaire, un pont sur la Somme qui la ferait communiquer avec la chaussée d'Hocquet. Ce projet ne demanderait pour être réalisé que deux toutes petites choses : un accord facile et *préexistant* peut-être, nous sommes fondé à le croire, entre l'administration des ponts et chaussées et l'administration de la ville ; puis un arrêté municipal prescrivant le dépôt des décombres dans le lit à combler. Si de dures circonstances exigeaient en outre l'établissement de nouveaux travaux de charité, on aurait là un emploi de bras tout trouvé et véritablement utile. A Dieu ne plaise que nous souhaitions l'embellissement de notre ville à des conditions comme celles-là ! mais, si nous devons l'adoucissement de la côte de la Justice à la misère de 1789, pourquoi ne

devrions-nous pas au soulagement d'une autre misère, la création d'une rue, qui, d'ailleurs (la vanité et l'intérêt des propriétaires aidant), ne tarderait pas à voir les maisons qu'elle aurait dégagées se retourner en quelque sorte, se garnir de façades ou se percer de portes nouvelles, et qui aurait ainsi l'avantage d'occuper pendant longtemps encore des centaines de bras ?

Tout ce qui précède était écrit en 1848 (ou 1849). Depuis, en 1856, le conseil municipal reçut, en sa séance du 28 mai, communication d'une lettre du sous-préfet, qui, après avoir abréviativement exposé une partie de l'histoire du Canal Marchand, soumettait aux délibérations de la Ville une proposition de M. l'ingénieur de Lagrené tendant à recouvrir, aux frais combinés de la Commune et de l'État, le Canal Marchand tout entier par une voûte. Le cintre maçonné eût permis encore une navigation souterraine et un halage des bateaux au moyen d'une banquette (d'un trottoir) longeant le cours d'eau conservé. La même voûte eût protégé le canal et la banquette. Le projet fut rejeté comme devant entraîner de trop grands frais, mais une commission fut nommée pour s'entendre avec l'ingénieur et étudier un projet de comblement partiel, moins dispendieux et mieux approprié aux ressources possibles, en vue toujours de la rue à créer (1).

(1) M. de Lagrené, auteur du projet rappelé plus haut, est cet ingénieur des ponts et chaussées que nous avons revu chez nous en 1870, délégué alors par le Ministère de la guerre, augmenter les moyens de défense de la ville par quelques travaux extérieurs. — V. le *Journal d'un provincial pendant la guerre*, pp. 284, 285 et 325-328.

CHAPITRE XLI

Les deux rues Notre-Dame. — Le premier château d'Abbeville. — La maison de Ade de Cayeu. — L'hôtel de Valloires. — L'hôtel de Créquy. — Acquisition par la Ville. — Construction d'un quai. — Acquisition nouvelle par la Ville. — Le Champ de foire de 1780. — La Halle aux Toiles. — L'église de Notre-Dame du Châtel. — La franche fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. — Un prêtre, chevalier de Malte. — La Petite rue Notre-Dame ou rue des Meules. — L'hôpital de N.-D. des Cordonniers ou de Saint-Jean l'Évangéliste. — La Grande rue Notre-Dame. — L'hôtel de Valines. — L'hôtel de Ligny. — Les Sœurs garde-malades. — La première Bibliothèque publique. — La ruelle Notre-Dame. — La rue Barbafust. — Le Marché aux Fruits. — La maison de Recette du Ponthieu ou maison du Domaine. — Le Présidial. — La rue des Espagnols ou du Blanc-Fossé. — De la Recette du Ponthieu. — La maison du Gard dite le Petit Gard. — La première imprimerie à Abbeville. — Une école d'enseignement mutuel — L'hôtel d'Ailly. — La conception d'Henri IV.

Après le Pont-Neuf, un bout de rue très court, et qui n'a pas de nom, nous mène vers les deux rues Notre-Dame.

Le lieu où nous sommes ici mérite une discussion.

Premier château d'Abbeville.

Tous les témoignages nous portent à y chercher l'emplacement du premier château d'Abbeville.

L'église qui nous occupera bientôt, la plus ancienne de la ville, avait conservé, à travers les siècles, le nom de Notre-Dame du *Castel*.

Pourrions-nous tenter de refaire, sur quelques données éparses, l'histoire du château ?

Le P. Ignace croit que la primitive Abbeville fut enfermée dans l'île formée par le futur Canal Marchand, la future rivière de l'Hôtel-Dieu et le principal bras de la Somme, et que le château qui la défendit contre César s'élevait sur la place qu'occupa plus tard l'église. — *Hist. eccl. d'Abbeville*, pp. 2 et 3.

Assez d'accord pour le premier point avec le P. Ignace, je ne puis le suivre dans ses additions au *de Bello gallico*.

Il reste acquis cependant que l'église, dont la date de construction, donnée par le Père, prouverait, si elle était vraie, l'existence, et l'existence chrétienne, d'Abbeville dès l'an 301, rappela, aussi haut qu'on puisse remonter, par l'addition « du Châtel », le souvenir d'un château au moins voisin.

Ce château fut probablement le premier château des comtes de Ponthieu à Abbeville, leur château le plus important étant d'ailleurs à Montreuil.

Le P. Ignace que préoccupe l'idée du château au lieu où nous sommes, et qui ne distingue pas entre le château « de Refuge » suivant lui au temps romain, et le château des Comtes, cherche la construction gauloise et la construction féodale, tantôt où sera l'église; — nous l'avons vu ; — tantôt à côté de cette église, sur l'emplacement des hôtels de Ligny et de Rambures : « J'ay trouvé, dit-il, au cartulaire de l'Église collégiale de S. Vulfran, qui est en parchemin, un titre de l'an mil deux cens septante six où il est dit que le très ancien et premier chasteau qui fut basty au commencement de la fondation d'Abbeville (qu'on nommoit *Refuge*) estoit au

mesme endroit où sont à présent l'*Hostel de Rambures* et l'*Hostel de Ligny.* » — *Hist. chron. des Mayeurs*, p. 92.

Je doute que le cartulaire de 1276, que je n'ai pas vu, puisse être aussi explicite.

Je pense, sans pouvoir fournir encore des preuves du fait, que ce château était devenu, au XIII[e] siècle, l'habitation si vaste par elle-même ou par le terrain en dépendant, et qui, faisant partie encore alors du domaine de Ponthieu sous le nom d'hôtel ou de maison — *managium* — de Ade de Cayeu, fut donnée en mai 1243 aux moines de Valloires par Mathieu comte de Ponthieu et de Montreuil.

Hôtel de Valloires *Ego Matheus comes Pontivi et Monsteroli et Maria uxor mea comitissa notum facimus presentibus et futuris quod nos concedimus dilectis nostris in Christo abbati et conventui de Valoliis totum managium* Ade de Cayeu *situm apud Abbatisvillam ante ecclesiam beate Marie in Castello tenendum et habendum in perpetuam elemosinam, salvo jure nostro. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. — Actum anno Domini M°* CCXL *tercio, mense maio.* — Cartulaire de l'abbaye de Valloires, *fol.* 71, *verso*, d'après Dom Grenier, paquet 9, art. 3, B.

Nous retrouvons donc ainsi, suivant des présomptions que je crois de valeur, l'ancien château des comtes de Ponthieu sous notre grande Halle aux Toiles. Mais reprenons l'histoire du *manage* d'Ade de Cayeu devenu l'hôtel de Valloires.

Nous voyons dans l'*Histoire d'Abbeville et du comté*

de Ponthieu de M. Louandre, t. Ier, pp. 422–423, que les religieux exerçaient dans cette maison des droits de justice et d'asile et qu'un traité dut être conclu, en 1256, entre l'abbaye et la Ville. Par les articles de ce traité, la haute justice est reconnue appartenir à la Ville qui peut s'emparer des criminels dans la maison même.

Je ne sais à quelle date cette maison fut cédée par les religieux de Valloires, mais, au commencement du dix-septième siècle, elle est entre les mains d'un Charles de Créquy (1). Les religieux ont néanmoins conservé quelques prétentions sur elle, témoin leurs chicanes lors de la vente de 1608 à la Ville.

Le P. Ignace a écrit (p. 760 de son *Histoire chr. des Mayeurs*) :

« Le pénultiesme jour de may mil six cens huit, fut arrêté au grand Eschevinage d'acheter l'hôtel de Valoire, qui étoit près de Notre-Dame-du-Châtel et appartenoit au sieur de Crequi, afin de faire un quai pour la grande commodité des habitants et des marchants étrangers qui trafiquoient dans la ville, et aussitôt exécuté (2).

(1) M. de Clermont qui me fournit un extrait de l'acte de vente de 1608 à la Ville me dit : « Charles de Créquy dont il est ici question était le second fils de Charles de Créquy, duc de Lesdiguières, maréchal de France, célèbre sous Louis XIII et père 1° de Charles duc de Créquy, ambassadeur extraordinaire à Rome sous Louis XIV ; 2° d'Alphonse duc de Lesdiguières ; 3° de François, marquis de Marines, maréchal de France, l'un des plus grands généraux de Louis XIV.

« Charles, sire de Créquy de Canaples, mourut d'une blessure qu'il reçut au siége de Chambéry, la nuit du 14 au 15 mai 1630. » — M. de Clermont renvoie à l'*Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne* du P. Anselme, t. IV, p. 291 et suivantes.

(2) M. de Clermont me donne :

Les religieux de l'abbaye de Valoires s'opposèrent à la démolition des bâtiments, mais, par arrêt du Conseil, il fut dit qu'il seroit passé outre à la démolition. »

Alors peut-être disparurent les derniers restes du manage d'Ade de Cayeu, du château des comtes, et, si l'on voulait retrouver quelques-unes des pierres seigneuriales, il faudrait les chercher dans les fondations, dans les appuis intérieurs du quai aujourd'hui même inutile et rechargé de terre du côté de la *Fosse de Valloires.*

« L'année 1611, dit encore le P. Ignace, le maieur

« Contrat de vente par Me Pierre Baronnat fondé de procuration spéciale de Charles sire de Créquy et de Canaples prince de Poix baron de Domart, vicomte de Doullens, seigneur de Pont-Remy, Canaples, Douriez, Créquy, Froissy et autres lieux, conseiller du roy en son conseil d'état et privé, lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye et mestre de camp du régiment des gardes de Sa Majesté, au profit de messieurs les mayeurs et échevins de cette ville d'Abbeville pour et au nom du corps de communauté d'icelle, d'une maison, lieu, cour, jardin, pourpris et tenement, tout comme elle se comporte et estend, vulgairement appelée l'hostel de Valoire, appartenant au dit seigneur de Créquy, sise en cette ville rue et proche de l'église Notre-Dame du Chastel, icelle tenant d'un côté à la rivière de Somme, d'autre côté à Me Pierre de Buigny, d'un autre côté au sieur de Saint-Blimond, par derrière à la rivière du Pont-aux-Poissons, au devant au frocq, tenue de ladite seigneurie du Pont de Remy par . . . . sols de cens chacun an au jour de saint Jean-Baptiste . . . » Etc. Suit l'acte complet . . . . . . « Fait et passé au dit Abbeville le premier jour de mai mil six cent et huit. » Etc.

A l'acte que possède M. de Clermont est jointe l'expédition de la procuration donnée par-devant notaires au Chatelet de Paris par le sire de Créquy au sieur Baronnat.

Cet acte qui est la minute est signé des deux notaires Pappin et Boujonnier, Hermant, procureur de la ville d'Abbeville et Baronnat. Suit le reçu du sieur Baronnat et quittance par-devant les mêmes notaires de la somme de dix-huit cents livres qui est le prix dudit hôtel de Valloires comme il est relaté dans le contrat de vente.

Antoine Rohaut fit faire le quay et le Pont-Neuf qui est auprès de l'église de Notre-Dame-du-Chastel, où étoit auparavant une grande et ancienne maison appelée l'hôtel de Valoires. » — *Hist. des Mayeurs*, p. 767 (1). —

Malgré tout ce qui précède, il faut croire que l'hôtel de Créquy, vendu à la Ville en 1608, n'occupait pas tout l'emplacement de l'ancien *managium* d'Ade de Cayeu ou que les religieux de Valloires avaient bien, en effet, conservé certains droits sur la place où avait été leur maison, car nous trouvons dans les *Mss. Siffait*, sous la date de 1774 :

« Le mercredi 12 octobre, à l'Échevinage, se fit une assemblée générale pour acheter aux moines de Valoires la place où sont les arbres, près le Pont-Neuf. »

La foire se tint sur cette place à partir de 1780. « Le lundi 31 août de cette année, disent les *Mss. Siffait*, a été annoncé et publié à son de trompe et affiché que l'an prochain la foire ne se tiendra plus à la Placette, comme de coutume, mais en la place du Pont-Neuf. » La foire.

J'ai encore connu ce *Champ de foire* qui, de 1781 aux environs de 1830, mit en fête, dans Abbeville, la fin du mois de juillet et le commencement du mois d'août. Il était baigné de deux côtés par la Somme et planté de marronniers.

La vieille foire de la Madeleine dressait sous les arbres ses baraques de planches alignées en étroites ruelles où la foule se pressait. Les saltimbanques battaient le tambour et soufflaient dans les cuivres tout près de là,

(1) Pour ce quai voir le chapitre précédent.

en face, dans l'évasement presque triangulaire de la Grande rue Notre-Dame. Au plus lointain de mes souvenirs, je me promène dans cette foire, des boutiques de pain d'épices aux tréteaux sur lesquels résonnent les claques des pîtres entre la grosse caisse et le trombone.

Je ne me doutais pas alors, et mes concitoyens plus âgés que moi ne se doutaient pas, que ce champ des marronniers eût été l'assiette d'un château des comtes et que le marchand de gaufres poudrât sa marchandise sur de l'histoire féodale, religieuse, municipale.

Le Champ de foire dit *du Pont-Neuf* a disparu en 1845 sous la Halle aux Toiles. Il existe dans quelques maisons de la ville des vues de cet ancien champ de foire. Une, peinte au dix-huitième siècle, et prise du quai opposé, au coin de la rue à l'Ombrage, montre sur la gauche le Pont-Neuf aux rampes beaucoup plus roides que de nos jours. C'est sur le point culminant de ces rampes que s'élève le Christ qui a donné lieu au procès de La Barre.

La Halle aux Toiles

La Halle aux Toiles, construite sur une adjudication faite le 30 juin 1845, a été agrandie depuis par l'adjonction d'une maison acquise par la Ville le 29 octobre de la même année (1). Cette halle, vaste et commode, a servi

(1) Dans un arrêté signé en l'Hôtel de ville le 9 novembre 1852 par le maire M. F. Pannier (*Règlement et tarif pour la Halle aux Toiles*), je relève les articles suivants : — La halle sera affectée à l'exposition des toiles en pièces, aux marchés qui se tiennent tous les jeudis et le dernier mercredi de chaque mois. — Les portes seront ouvertes à sept heures du matin, en toutes saisons ; elles seront fermées à six heures du soir pendant l'été et à quatre

quelquefois aux réunions publiques. On y a donné des concerts et des assemblées d'électeurs s'y sont tenues. Elle se prête annuellement aux distributions des prix du Collège, des écoles des beaux-arts, etc.

La Grande et la Petite rue Notre-Dame tirant leur nom de l'église anciennement située dans l'angle qu'elles forment, nous sommes appelés à nous occuper d'abord de la fondation religieuse qui a donné lieu au vocable.

L'église de Notre-Dame était vraisemblablement en effet la plus antique d'Abbeville, mais à quelle date peut-elle remonter? Je n'ose accepter celle de 301 « environ » que donne sans preuves le P. Ignace. Eût-elle pu d'ailleurs être appelée, en la première année du quatrième siècle, église Notre-Dame? C'est un point que je ne touche pas et que je laisse à discuter. Le P. Ignace est si peu sûr de sa première affirmation qu'il ajoute en marge : « Quelques-uns pensent qu'elle a esté bastie seulement du temps de S. Firmin le confesseur environ l'an 400 ; d'autres du temps du roy Clotaire II, père du roy Dagobert, environ l'an 600. » L'église de Notre-Dame du Châtel.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter non plus à cette autre hypothèse du religieux carme : « Il est croyable qu'en

heures pendant l'hiver. — A l'avenir il sera défendu d'exposer des toiles en vente dans les auberges, cafés, cabarets, rues, places, quais et autres lieux publics. — Les magasins, construits dans l'intérieur du bâtiment, continueront à être loués aux fabricants. — Suivent les prix de location des magasins et des prescriptions diverses. — Obligation de faire mesurer toutes les pièces de toile introduites dans la halle. — Un métreur juré sera attaché à l'établissement. — Il ne sera perçu aucun droit pour le mesurage des toiles. — Défense de vendre des boissons ou des comestibles dans l'intérieur de la halle, d'y apporter du feu, d'y fumer.

la mesme place où est maintenant bastie cette église, estoit auparavant un temple de faux Dieux (1), lequel fut abattu, et converty en Église en l'honneur de Nostre Dame..... (2). » L'historien n'arrive à donner un fait positif sur l'église de Notre-Dame qu'au seizième siècle. «....... Cette grande église estant venue à décadence, fut rebastie de neuf l'an 1574 (beaucoup plus petite qu'elle n'estoit auparavant) par messire Claude de Bourbon, sieur de Ligny-sur-Canche, qui a fait quelque fondation de messes en cette Église, et pour ce sujet a assigné quelques revenus annuels aux Prestres qui y sont habituez et leur a donné certaines petites maisons proches de cette Église. »

Un historien du Ponthieu qui a laissé quelques pages manuscrites et sans grande autorité, Hermant, a écrit de l'église Notre-Dame du Châtel : « Elle fut dédiée de nouveau le 8 octobre 1452, comme l'enseigne un vieux tableau en cette église. » — Si le tableau a été vu en effet par Hermant on peut ajouter quelque foi à une grande réparation ou reconstruction à la date dite.

Je rapproche chronologiquement les rares faits que rappelle l'église.

Bien longtemps avant l'établissement de la foire de la Madeleine sur l'emplacement de l'hôtel de Valloires, une

(1) Le P. Ignace affirme aussi ce fait à la page 30 de son *Hist. ecclésiastique.*

(2) Le P. Ignace dit aussi que l'église fut bâtie « au lieu où estoit l'ancien chasteau du refuge », mais, pour lui, le château de refuge est tantôt toute l'île, tantôt un fort particulier construit vers la pointe occidentale de l'Ile. — Voir *Hist. eccl.*, p. 3. — Puis 'église construite, il joue sur les mots : « véritable refuge des pêcheurs, dit-il, *Refugium peccatorum.*»

autre foire, dite de la franche fête de la Sainte-Croix, se tenait sur la place Notre-Dame du Chastel. Pendant la durée de cette foire, le curé de Notre-Dame s'intitulait « *roi des Ribauds*, parce que, dit M. Louandre, les jongleurs et les baladins étaient alors sous sa juridiction immédiate ». — *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 384. — Les curés retiraient de ce titre et de la police qui leur appartenait pendant la foire quelques droits utiles ; un d'eux s'effraya cependant des dangers que lui faisait courir la charge et, par lettres du 1er juin 1295, vendit aux maieur et échevins, moyennant VIII livres chacun an, la justice de la franche fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. — *Livre Blanc* de l'Hôtel de ville, *fol.* XXVII *recto.* — Le même livre contient le consentement donné le 3 juin 1295 par le chapitre de Saint-Vulfran à la vente faite par le curé de N.-D. — *Fol.* XXVIII, *verso ;* puis le consentement de l'évêque. — *Fol.* XXIX, *verso ;* assentiment du sénéchal. — *Ibid.*

La question paraît bien réglée ainsi. Comment se fait-il qu'elle reparaisse très longtemps après, le 13 septembre 1558 ? A cette date maître Firmin Gaillart, prêtre, curé perpétuel de la paroisse de Notre-Dame du Châtel, s'est présenté à l'Échevinage et a déclaré que « attendu le temps d'hostilité », il délaisse en la disposition de Messieurs la prevôté et justice de la franche fête de Sainte-Croix qui se fait le lendemain, « sans préjudice néanmoins à sa possession, et protestation de pour ce ne déguerpir icelle en aucune manière......... » — *Extraits des délib. de la Ville, en la possession de M. A. de Caieu.*

La franche fête de l'Exaltation de la Sainte Croix « commençoit, dit le P. Ignace, la veille depuis None, continuoit tout le jour de la dite Exaltation, et finissoit au soleil levant du jour ensuivant ». — *Hist. des Mayeurs*, p. 242. — Cette fête qui commençait à trois heures du soir, le 13 septembre, pour finir le 15 tout au matin, comptait donc beaucoup plus d'heures de nuit que d'heures de jour. Après la cession de 1295 par le curé de N.-D. la fête fut, suivant M. Louandre, transférée auprès du pont de Talance et prit le nom de foire de la Madeleine ; elle changea de saison aussi et augmenta d'importance, s'ouvrant le 22 juillet et se fermant le 10 août. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 384.

Au XIII[e] siècle, suivant M. Louandre encore, et probablement pendant la fête de l'Exaltation de la Croix, les jongleurs établissaient leur théâtre dans l'église de Notre-Dame. — *Hist. d'Abb.*, t. I[er], p. 315.

Le duc de Bourgogne rendit grâces à Dieu en septembre 1421 dans l'église de Notre-Dame du Châtel de la victoire qu'il avait remportée le dernier jour d'août sur les Dauphinois dans le Vimeu vers le passage de Blanquetaque : « En après le dessus dit duc de Bourgogne, venu à Abbeville, alla à l'église Notre-Dame faire son oraison et regracier son créateur de sa bonne fortune. » — Monstrelet, *livre I[er], chap.* CCLVII, *édition Buchon.*

Les capucins, lorsqu'ils vinrent, en 1601, s'établir à Abbeville, logèrent, sinon dans l'église de N.-D., du moins dans les petites maisons voisines de l'église et données à l'église par Claude de Bourbon-Ligny. — P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 111.

Reconstruction de 1574. — Sangnier d'Abrancourt, — *Remarques sur le Ponthieu*, — rappelant que messire Claude de Bourbon-Ligny, comte de Lambercourt (1), fit rebâtir ou contribua par ses largesses à faire rebâtir l'église, ajoute : « En considération de quoi on lui a permis de bâtir une chapelle à côté du chœur, laquelle a son chapelain à la nomination du seigneur de Rambures. » — Claude de Bourbon-Ligny fut inhumé dans cette chapelle qui était assez petite. Il y était représenté en marbre noir armé de pied en cap. Singulière séparation, sa femme fut enterrée dans la chapelle de Lambercourt que, d'ailleurs, il avait fait aussi construire. — Voyez aussi pour la reconstruction de 1574 le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 703.

Il faut croire que la fabrique crut devoir en 1714 acheter de la famille héritière de M. de Ligny « le fond » de la chapelle qui portait encore son nom. Je lis dans un état des censives etc. dues à l'église N.-D. du Châtel et des renvoys aux seigneurs fonciers etc. : « M. le président de Boencourt a baillé (pour la fabrique) à M. le marquis de Fontenille la somme de deux mille livres pour le fond de la chapelle de Ligny, suivant quittance passée le 2e jour de may 1714, en conséquence de la délibération du premier may aud. an. »

Sangnier d'Abrancourt, qui écrivait au dix-huitième siècle, nous dit : « Il y a dans l'église de N.-D. du

(1) Sangnier dit autre part le seigneur de Ligny-Bourbon « dont la maison est tombée aujourd'hui dans celle de Rambures. » — Je vois ailleurs Messire Claude de Bourbon-Vendosme, seigneur de Ligny, vicomte de Lambercourt.

Châtel une grande confrairie en l'honneur de saint Michel archange. Tous les ans, vers la mi-septembre, il part une troupe de jeunes gens de la lie du peuple, — je copie exactement, — pour le pèlerinage du Mont Saint-Michel. » — *Remarques sur le Ponthieu.*

J'ai pu écrire en 1849 : « Quelques personnes âgées se souvenaient encore il y a peu d'années d'avoir vu célébrer la messe à Notre-Dame du Châtel par un chevalier de Malte. Il officiait avec le cérémonial particulier de son ordre. Une épée ceignait ses habits sacerdotaux ; l'un de ses pieds était botté et éperonné. Deux pistolets reposaient devant lui sur l'autel et il les prenait et les élevait vers le ciel pendant la *Préface*. Ce vêtement mi-parti guerrier, mi-parti religieux, ces armes, ces gestes, exprimaient symboliquement la double vie du chevalier de Malte, constamment prêt à quitter la prière pour le combat. Tout nous porte à croire que le chevalier qui sert de prétexte à cette digression était celui dont les mss. Siffait relatent ainsi la mort : « Le samedi 17 juin 1780, décéda en sa maison, sise Grande rue Notre-Dame, frère Philippe-Antoine Lefebure de la Poterie, chapelain conventuel de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rheims, âgé de 75 ans. » Ses funérailles se firent à Notre-Dame du Châtel, sa paroisse, et il fut inhumé à Saint-Vulfran.

L'église de Notre-Dame du Châtel n'était pas très riche. Pagès ne lui accorde, en 1700, que 250 livres de revenu. — *Supplément aux mss. de Pagès,* p. 108.

M. Darsy,— *Bénéfices de l'Église d'Amiens,* t. II, p. 34, — constate que le revenu de notre église de N.-D.

était, en 1730, tout compris, gros, fondations, casuel, de 299 livres.

M. l'abbé Decagny dans son *État général de l'ancien diocèse d'Amiens*, vers la fin du dix-huitième siècle, nous apprend cependant que la chapelle de Sainte-Marguerite de Frettecuisse, unie à la fabrique de Notre-Dame du Chastel d'Abbeville en 1645, eut de revenu d'abord 250, puis 433 livres. — *Picardie* de 1865, p. 372. — J'ai trouvé moi-même dans l'*Estat* des censsives etc. dues à l'église de N.-D. du Chastel en 1721 :

« Jean-Baptiste Pied-de-Cocq et Louis Nouretier du village de Frettecuisse doivent pour les terres qu'ils occupent appartenantes à la chappelle de sainte Margueritte réunie à la fabrique de l'église, au jour de Noël et Pasques, 240 livres par an, à commencer à despouiller au mois d'aoust 1716 ; 50 livres pour le pot de vin, et 20 livres pour les décimes et dons gratuits de ladite chappelle ; et,en cas que ladite somme ne soit point suffisante pour acquitter les dites charges, il leur sera tenu compte du surplus, et, si lad. somme est plus que suffisante, le surplus sera au profit de lad. fabrique. »

L'année 1791 vit mettre en vente les biens de l'église de N.-D. du Castel. L'État succinct des adjudications faites au District me donne : « Le 2 août 1791, une maison à Abbeville, chapelle de Notre-Dame,— l'indication est énigmatique, — adjugée moyennant 1,300 livres. »

Le même jour, le presbytère de Notre-Dame (paroisse de N.-D.) est adjugé moyennant 4,675 livres au sieur Huppy de Neuville qui cède l'acquisition à M. Traullé, curé de Notre-Dame.

Enfin le 19 août, l'église Notre-Dame du Châtel elle-même est adjugée, moyennant 3,175 livres, au sieur Thierry, couvreur.

L'église fut démolie par l'acquéreur qui, en la place, fit construire deux maisons. L'une, qui fut longtemps la propriété de M. Aliamet de Condé, appartient aujourd'hui à M. Rosselet (nº 33); l'autre, après avoir changé plusieurs fois de propriétaire, est occupée aujourd'hui par M. Charles Josse (nº 35). Ces maisons furent construites de 1791 à 1793.

Ce qui reste des archives de Notre-Dame du Châtel est maintenant conservé avec et dans les archives de Saint-Vulfran. — V. l'*Inventaire des archives de Saint-Vulfran* par M. E. Delignières.

Je regrette de ne pas avoir la liste des curés de N.-D. du Châtel.

La Petite rue Notre-Dame ou rue des Meules

La Petite rue Notre-Dame qui se dirige vers les abords du pont de Talance, comme la grande se dirige vers les abords du pont aux Brouettes, s'appelait autrefois rue des Meules, peut-être de quelque dépôt de meules.

Ce nom des Meules était, au XVIe siècle, orthographié quelquefois « des Moeulles ». — *Cueilloir pour l'église de Saint-Gilles de* 1562.

Au dix-septième siècle, une petite rue dite « Entre deux Eaues » s'ouvrait dans la rue des Meules. Je trouve dans les comptes du Val de 1673-1674 (achetés par la Ville à la vente Saint-Amand) :

Recettes : « D'Anthoine Bigand, Anthoine Dentin et Louis Duquesnel, pour maison scéante en la rue des Meulles accostant d'un costé à Jean Lefebure et à une petite rue

Entre deux Eaues, d'autre aux ayans cause du sieur de Ribaucourt, d'un bout à la rivière et par devant au frocq. . . . . »

Quelle pouvait être cette rue « Entre deux Eaues » dont la situation est évidemment donnée entre la rue des Meules et la rivière ? A quel petit cours d'eau ou écoulement d'eau pouvait-elle devoir son nom ? A quelques ruisseaux ou anciens fossés d'égout entre lesquels elle courait ou avait couru sans doute. Mais où la chercher maintenant ? La retrouverions-nous dans la ruelle aujourd'hui sans nom qui aboutit à la Somme entre les maisons portant les nos 21 et 23 ?

Il y eut, dit M. Louandre, dans la rue des Meules un hôpital « de Notre-Dame des Cordonniers », que mentionnent des titres de 1404. — *Hist. d'Abb.* t. II, p.510. L'hôpital des Cordonniers.

M. de Clermont a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579-1580, article 257 : « Pour une maison et ténement en la rue Notre-Dame du Castel, faisant le coin à senestre main, à présent nommé l'hospital des Cordonniers. . . . . . . »

Il y a plusieurs remarques à faire sur cet extrait.

La rue Notre-Dame est écrite probablement pour petite rue Notre-Dame. — La rue des Meules était donc appelée quelquefois dès lors Petite rue Notre-Dame.

L'hôpital faisait le coin à senestre main. Nous verrons plus loin qu'il était aussi contre la rivière. L'écrivain parlant de senestre main venait donc du pont de Talance, et puisque l'hôpital faisait le coin c'est-à-dire l'extrémité de la rue il devait s'élever sur l'emplace-

ment de la maison n° 23 occupée maintenant par M. Oger, débitant et logeur.

N'est-ce pas de cet hôpital que le P. Ignace a écrit : « Dans la rue des Meules, entre l'Église de N.-D. du Chastel et le Pont de Talance du costé de la rivière, il y a un petit *Hospital*, qu'on dit estre *dédié à saint Jean l'Evangéliste*, et fondé par un artisan de la ville : mais, comme je n'en ay rien veu d'authentique, je n'en puis rien dire d'asseuré. » — *Hist. eccl.*, p. 380.

Resterait à expliquer, cependant, comment un hôpital « de Notre-Dame » devint un hôpital » de Saint-Jean ». — (1).

La rue des Meules conserva son nom dans l'usage courant et dans les actes notariés jusqu'après 1830. Je rencontre fréquemment ce nom dans les annonces du *Journal d'Abbeville* de 1816 à 1831 même.

La Petite rue Notre-Dame a été élargie, en 1833 ou 1834, du côté du pont de Talance, par suite d'une acquisition faite par la Ville au mois de juin 1832.

La Grande rue Notre-Dame

La Grande rue Notre-Dame a plus de souvenirs. Elle comptait beaucoup d'hôtels dont quelques-uns ont une histoire.

En face même de l'église était l'hôtel Le Roy de Valines où Louis XIII logea et où nous avons vu que demeurèrent les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie en arrivant à Abbeville. Cette maison fait le coin de la rue Notre-Dame et de l'ancienne place du Champ

(1) Un extrait que je crois pris dans des notes de l'abbé Buteux me dit positivement sous la date de 1610 : « L'hôpital Saint-Jean fondé pour les cordonniers par un artisan était rue des Meules. »

de foire. M. Sangnier, banquier, l'habite aujourd'hui (nº 20). — Un chiffre lapidaire composé des lettres L et V entrelacées s'est conservé sur l'aile voisine de l'ancien champ de foire ou de la courte rue innomée qui descend du Pont-Neuf.

Un membre de la famille Le Roy de Valines a fait quelques dons à l'église de Notre-Dame, sa paroisse. Je lis. dans l'*Estat* des censsives etc. dues (en 1721) à cette église : « censsives dues pour la fondation de feu M. de Valines : Premièrement une rente foncière due par Pierre Godart du village d'Hiermont, au lieu des héritiers de Jean Chenel dix-huit livres, icy... 18 liv. »

Etc.

Un Jacques Le Roy, seigneur de Valines, avait été maieur en 1606.

D'autres familles de maieurs habitèrent cette rue Notre-Dame.

En 1549 la veuve de Nicolas de Nouvillers sr de Belloy vendait à Jehan Boullon dit d'Acheux une maison rue Notre-Dame. — *Notes de M. Traullé.*

Le lecteur se rappelle le maieur, ou les maieurs, du nom de Nicolas de Nouvillers, entrés en charge en 1506, 1508, 1510, 1515, 1518, et 1525 ; il se souvient que Jean Boullon, dit d'Acheu, fut maieur en 1554.

En 1742, Delle Maxime de la Garde fait un bail à vie à Pierre-André de Dourlens, sr de Méricourt, pour une maison Grande rue Notre-Dame. — *Notes de M. Traullé.*

Le lecteur a présent en la mémoire Pierre-André de Dourlens, seigneur de Méricourt, maieur en 1726, e créateur du Plantis Méricourt.

Du côté même de l'église de Notre-Dame, non loin, y touchant presque, était, au XVI[e] siècle, l'hôtel de Ligny-Vendosme.

Il ne tient qu'à nous de remonter jusqu'au douzième siècle, avec le P. Ignace, dans l'histoire des constructions qui précédèrent cet hôtel. Notre historien affirme que Gontier Patin, maieur lors de la concession même de la charte communale (1184), habitait « une grande maison fort spacieuse » qui était à lui, et qui « avoit deux entrées : l'une du costé de l'Église de Nostre-Dame du Chastel, où est maintenant l'*Hostel de Ligny*, et l'autre du costé de S. Vulfran de la Chaussée, où est à présent l'*Hostel de Rambures* ». — *Hist. chron. des Mayeurs*, pp. 91-92.

L'hôtel de Ligny ne succéda-t-il pas, dans tous les cas, à un hôtel dit de Dreuil ? Au XV[e] siècle, « des frocs devant Nostre-Dame du Chastel » sont baillés à cens par l'Échevinage à Mons[r] de Dreuil.

M. de Clermont a rencontré l'hôtel de Ligny-Vendosme dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579-1580, article 11.

Le 7 novembre 1586, Claude de Vendosme, chevalier, seigneur de Ligny, rembourse au chapitre de Saint-Vulfran des cens que devait sa maison en partie. — *Notes de M. Traullé*.

Je trouve moi-même dans les comptes de N.-D. du Chastel de 1586-1587 : « De Messire Claude de Vendosme, chevallier de l'ordre du roy, sieur de Ligny, deux sols de cens pour le bail à luy faict d'une portion de terre estant entre sa maison et le coeur (*sic*) de l'an-

tienne église de Nostre Dame du Castel, à la charge de laisser une aultre rue et passage entre la neufve église et sadicte maison et aultres charges portées au dict bail. . . . . 11ˢ »

Après la mort de Claude de Vendosme l'hôtel de Ligny appartint à X. de Rambures.

L'hôtel de Ligny devint, à une date que j'ignore, l'hôtel de Boencourt. Le président Gaillard de Boencourt, père du chevalier d'Etalonde, y demeurait.

Je lis dans l'*Estat* des censsives etc. dues à l'église de N.-D. du Châtel en 1721 : « Mʳ le président de Boencourt au lieu de Mʳ de Rambures pour une portion de terre derrière l'église (de N.-D.) enfermée dans la basse-court de sa maison, [doit à l'église de N.-D.] cinq sols. »

Louis-Joseph Gaillard de Boencourt, président au siège présidial, est donc aussi du nombre des maieurs qui ont habité la Grande rue Notre-Dame (1738).

M. E. Magnier, banquier, ayant acquis l'hôtel, le fit démolir vers 1865 et construisit sur l'emplacement l'hôtel qui fut acheté en 1877, après sa mort, par M. le vicomte d'Applaincourt.

A côté de cet hôtel est maintenant la maison des Dames de Bon-Secours (nº 27). Établies en 1849 dans la rue des Grandes-Écoles, les Sœurs garde-malades se sont transportées dans la Grande rue Notre-Dame vers 1851.

A peu près en face, la maison de M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre rappelle l'installation de la première Bibliothèque publique. L'utile fondation, due à la générosité de quelques particuliers et d'abord de plusieurs ecclésiastiques, a déjà été présentée par moi à la

La première Bibliothèque publique.

reconnaissance des lecteurs. — Voyez tome Ier de ce travail, pp. 510-514.

On se souvient de la première donation de livres faite aux maieur et échevins le 14 août 1643 par maître Jean de Boullenois, principal du Collège, mais on se souvient aussi que cette donation était faite à peu près exclusivement au profit des régents du Collège. — La bibliothèque offerte avec des conditions déjà plus larges et qui devait rapidement devenir véritablement publique est sortie du testament de maître Charles Sanson, curé de Saint-Georges (27 août 1685).

J'aurais à relever ici quelque erreur de ma page 511. — (*Topogr.*, etc., t. Ier.)

Je dis que Charles Sanson mourut au mois de novembre 1685 et j'ajoute un peu plus bas : « Le 8 octobre, les héritiers de M. Charles Sanson, pour remplir ses instructions, acquièrent de damoiselle Louise du Saulchoy, veuve de Pierre Calippe, notaire, une maison située Grande rue Notre-Dame. » Etc. — Il est évident que je me suis trompé de mois ou d'année. Les intentions de Ch. Sanson, mort au mois de novembre, ne purent être exécutées au mois d'octobre de la même année.

Quoi que il en soit, la maison acquise de la veuve de Pierre Calippe, maintenant démolie, est représentée par la grand'porte et par la première partie de la cour de la maison n° 12. M. de Clermont m'écrit : « L'emplacement de la maison où était située la bibliothèque m'appartient aujourd'hui (n° 12, ancien 14 de la Grande rue Notre-Dame). Cette maison était sur frocq, avec un étage

au-dessus d'une grand'porte qui servait pour arriver au corps de logis du fond qui était une autre propriété. Elle a été vendue en l'an IV, comme bien national provenant du chapitre de Saint-Vulfran, et acquise par mon aïeul Jean-Baptiste-Adrien Tillette de Mautort. »

Les donations suivirent, nous l'avons vu, celle de Ch. Sanson. (Voyez tome Ier, pp. 511-513.) Des lettres patentes, 1715, 1718, reconnaissent et régularisent l'existence de la Bibliothèque. L'intendant Bignon en fait une sorte d'ouverture officielle. C'est M. André de Poilly, auteur de scrupuleux mémoires, qui me fournit l'indication des lettres patentes ci-dessus rappelées. Comment se fait-il cependant que ce soit de l'absence de lettres royales que s'autorise maître Philippe Pigné pour disputer à la Bibliothèque un don de son oncle Nicolas Becquin, mort en 1735 ?

Nicolas Becquin, chanoine de Saint-Vulfran, était un des administrateurs de la Bibliothèque à laquelle il légua ses livres, comme nous l'avons dit (t. Ier, p. 512). Son neveu Me Philippe Pigné, fils de sa sœur et son héritier, tenta de faire annuler cette donation, « alléguant que la Bibliothèque publique n'avoit point de patentes et traduisit à cet effet les administrateurs de la Bibliothèque, en vertu de sa charge de secrétaire du Roy, aux Requestes de l'Hostel à Paris. Il n'eut pas la honte (*sic*) de se voir condamné, étant mort au commencement de 1738. Sa veuve et ses héritiers ont été déboutés de leurs prétentions par arrêt de ladite chambre du 24 décembre 1738. » — *Note manuscrite et non signée sur la feuille*

de garde d'un exemplaire de l'Hist. eccl. d'Abb. (1).

Jusqu'alors les administrateurs de la Bibliothèque, au nombre de quatre, avaient été des ecclésiastiques. Par un acte en date du 17 juin 1736, les administrateurs en

(1) Le procès de Philippe Pigné contre la Bibliothèque occupa assez la ville. Ce fut à l'occasion de ce procès sans doute que les administrateurs ecclésiastiques transigèrent et acceptèrent des collègues laïques afin d'obtenir l'appui de l'administration communale et de se décharger sur elle des procédures et des risques judiciaires. A l'honneur de la Ville aussi, on faisait état des intérêts d'esprit. Il fut question de faire imprimer le plaidoyer du magistrat qui avait conclu en faveur de la Ville dans le procès. — La preuve nous est fournie par une lettre de M. l'avocat général des Requestes de l'Hostel à M. Nicolas Lefebure s[r] des Amourettes alors maieur :

« Monsieur, M[e] Berchonneuf [?], procureur au parlement, qui a occupé pour vous dans le procès que vous avez eu aux requestes de l'Hostel contre la succession du s[r] Pigné au sujet du legs fait à votre bibliothèque publique m'a fait entendre que vous aviez dessein de faire imprimer mon plaidoyer avec le jugement au bas pour vous servir de monument et apprendre à chaque citoyen à qui cette affaire étoit pour ainsy dire personnelle quels ont été les motifs du ministère public qui a conclud et des juges qui en ont prononcé la décision.

« Vous pensez bien que je n'ay pu qu'applaudir à une si juste idée, mais comme ces sortes d'impressions sont très rares et qu'elles ne se font que dans des cas particuliers et sur la réquisition et sollicitation des parties, permettez-moy, Monsieur, avant que d'agir, de vous prier d'en faire part à messieurs les échevins pour sçavoir si c'est votre intention et la leur, auquel cas, et sur la premiere lettre que l'un d'eux aura pour agréable de m'écrire au nom de tous les autres, je n'hésiterai point à vous satisfaire pour mieux mériter votre reconnoissance et vous donner des marques de mon zèle pour le bien de votre ville et du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. *Signé* Dhermant, avocat général à Paris, ce 8 février 1739. » — *Remarques sur le Ponthieu, ms. de Sangnier d'Abrancourt, à la Bibliothèque de la Ville.*

Il paraît certain que l'avocat général Dhermant ne demandait pas mieux que de faire imprimer son discours. Je ne sais s'il fut donné satisfaction à son désir. Je n'ai rencontré nulle part ses réquisitions.

charge consentirent que quatre autres administrateurs laïques leur fussent adjoints.

« Nous soussignez Jacque Leprevost, prêtre et chanoine de l'église royale et collégiale de S. Wlfran, Jacque François Bucquet, prêtre docteur en droit de la faculté de Paris, maitre et administrateur de l'Hostel Dieu aussy chanoine de S. Wlfran, François Sangnier, prêtre bachelier en théologie, doyen de chrétienté et curé de S. Gille, Jean-Baptiste Calippe, prêtre curé de S. Paul, tous quatre administrateurs en exercice de la bibliothèque publique d'Abbeville, consentons par ce présent acte, tant pour nous que pour nos successeurs, que, dès à présent et à l'avenir, il soit nommé et choisy, par les compagnies laïques de cette ville, des administrateurs pris des dits corps et compagnies laïques au nombre de quatre égal au notre, ainsy qu'elle a résolu pour régir et administrer conjointement avec nous la bibliothèque publique, parce que nous la regardons comme un bien commun dont la conservation intéresse tous les habitans, à condition que la réclamation de la bibliothèque de feu M[e] Nicolas Becquin, chanoine de S[t] Wlfran, se fera au nom et aux dépens de la Ville, qui interviendra et prendra notre fait et cause, qu'en nos propres et privés noms nous avons, à ce sujet, commencé à Paris aux Requestes de l'Hostel et nous déchargera de tous les événemens qui pourroient en arriver. Fait à Abbeville le 17 juin 1736, en foy de quoy nous avons signé.

signé LEPREVOST, BUCQUET, SANGNIER, CALIPPE. »

— *Remarques sur le Ponthieu par Sangnier d'Abrancourt.*

Au temps où Sangnier d'Abrancourt recueillait ces renseignements, les administrateurs ecclésiastiques de la Bibliothèque étaient Me Jacques Le Prevost, chanoine; Me..... de Forceville, chanoine ; Me François Sangnier, doyen curé de Saint-Gilles; Me Charles Lesueur, curé du Saint-Sépulcre. — *Ibid.*

Jean-Baptiste-Adrien de Mautort, capitaine commandant au corps royal d'artillerie, qui réunit à son hôtel la maison de la Bibliothèque d'Abbeville, est à nommer parmi les maieurs qui habitèrent la Grande rue Notre-Dame. Il fut, en 1789, le dernier maieur commandant d'Abbeville, et, en 1790, le premier maire institué en vertu du décret de l'Assemblée nationale de décembre 1789.

La ruelle Notre-Dame.

Entre la maison que nous quittons et la maison voisine (n° 10) est une ruelle dite actuellement ruelle Notre-Dame. Elle est resserrée entre les deux maisons et aboutit à l'ancien Canal Marchand aujourd'hui condamné et comblé.

Cette ruelle n'a pas d'histoire mais suggère une pensée. Si, comme tout porte à le croire, l'île comprise entre la Somme, l'ancien Canal Marchand et la rivière de l'Hôtel-Dieu fut l'assiette de l'Abbeville primitive, il n'est pas croyable que la rue nommée à présent Grande rue Notre-Dame eut dans les temps anciens la largeur que nous lui voyons. L'île, comme la Cité parisienne, comme le vieux centre de toutes les vieilles villes, devait porter un réseau de rues étroites dont quelques témoins seulement nous restent, la ruelle qui nous arrête, la rue Viloiselle [?] que nous retrouverons ou-

verte encore dans la rue Saint-Vulfran et qui devait se diriger à peu près vers notre ruelle ; la rue Barbafust qui nous occupera dans ce chapitre même et dont quelques autres étaient voisines sans doute. Comment, à quelle date, ces rues disparurent, les unes tout entières, les autres en partie, pour faire place à la grande voie actuelle ? On ne le saura jamais probablement. Il est clair que, du côté du château des Comtes, de l'hôtel de Créquy, de l'hôtel de Valloires, il y eut toujours de vastes constructions, des dépendances, un jardin, que l'on pourrait comparer, toutes proportions gardées, au palais des rois, devenu le palais de Justice, à la pointe occidentale de la Cité parisienne ; mais de ce château, de ces hôtels, au Petit-Marché, qui a fait le jour, qui a fait reculer, s'aligner à droite et à gauche, les maisons ? Les témoins font défaut. Quelque grand incendie peut-être, dévorant les maisons de bois, les toits de chaume, n'a-t-il pu faciliter la tâche des premiers maieurs ? Le secret sera bien gardé maintenant, et ni Gontier Patin, ni Gontier Clabault, ni Gontier Clarembault, ni Gontier Pèlerin, ni Gontier Facebroye, ni Gontier Barbafust, ni aucun autre de tous les Gontier, ne viendra le révéler.

La maison (n° 10) qui suit la ruelle Notre-Dame est remarquable par sa belle porte de bois sculpté. Elle fut, en 1816, l'hôtel de la Sous-Préfecture.

Passons deux maisons ; nous sommes devant la grande et belle *Maison-Neuve* (n° 4), bâtie au dix-huitième siècle par la famille Van Robais, occupée depuis par la Direction de la douane qui en fit un entrepôt des sels, acquise

et restaurée par M. E. de Morgan qui mourut député de l'arrondissement de Montdidier.

Nous avons à regretter au devant de cette maison la porte artistique qui s'ouvrait sur la rue et qui a été remplacée, il y a quelques années, par un lourdaud logement de concierge flanqué de deux grilles. — M. O. Macqueron conserve dans sa collection une vue de la *Maison-Neuve*. — Aquarelle du 12 septembre 1856.

En 1849 s'ouvrait encore, à côté de la *Maison-Neuve*, la petite rue Barbafust qui méritait, malgré son apparence peu engageante, que l'historien s'y arrêtât. Cette rue, suivant Collenot, se serait appelée d'abord rue du Grenier à Sel, puis rue Frettemeule (1); enfin elle s'est appelée rue Barbafust, du nom d'une ancienne famille municipale.

La rue Barbafust.

La rue Barbafust donnait d'un côté près de la Halle aux Merciers, et, de l'autre, dans la Grande rue Notre-Dame. En d'autres termes, elle faisait un angle droit derrière la maison dite des Barbafust pour ressortir sur le Marché aux Herbes, dirions-nous aujourd'hui ; mais c'était du côté de la place dite Marché aux Herbes que la Halle aux Merciers occupait alors, peut-on supposer, le retour de rue rejoignant le port du Guindal.

La Halle aux Merciers.

Empressons-nous de dire qu'on a dernièrement très mal replacé la plaque indicative du nom de la rue. Au lieu de la clouer dans la rue Barbafust même, on l'a fixée sur la face de l'ancienne maison du Gard qui regarde le retour de rue sans nom qui conduit à l'ancien Guindal.

(1) Le vieux compilateur ne fournit pas toujours ses autorités. Je crains qu'il ne se soit trompé ici.

La rue Barbafust, qui, du reste, n'est plus qu'une impasse, n'a donc plus de nom, si l'on s'en rapporte à l'autorité historique de la municipalité.

Une maison dite de Barbafust est, suivant la tradition qu'appuient des témoignages enchaînés de siècle en siècle, représentée aujourd'hui par celle qui fait face à Saint-Vulfran et dans laquelle la poste et le télégraphe ont été installés il y a deux ou trois ans. Elle figurait en îlot, avec d'autres plus petites, dans l'angle formé par la rue.

Le nom de Barbafust se révèle dans Abbeville en 1219 avec le maire Gontier Barbafust. La maison dite de Barbafust apparaît en 1277, au mois d'octobre : « En le mairie de Jackemont le Carbonnier, Jehan de Walli, chevalier, sénéchal, par devant Pierre..... chevalier [?], Au Costé, vicomte de....., et par devant Jackemont Au Costé qui étoient el lieu le comte et la comtesse » etc. — jugement qui déclare la maison de Jehan Barbafust le jeune (1) et celle de Gontier Patin qui sont devant l'église Saint-Vulfran franches et libres de vendre et d'acheter, et ce contre le comte et ses vicomtes. » — Analyse du *Livre Rouge* de la Ville renvoyant au *fol.* 34, *recto.*

La famille Barbafust fut longtemps importante et nombreuse à Abbeville et au Crotoy. Les siècles de sa splendeur à Abbeville semblent avoir été le XIIIe et le XVe. Comme les Médicis dans l'église de San-Lorenzo, comme les Borghèse dans l'église de Sainte-Marie Majeure, les Barbafust avaient une chapelle dans l'église de

(1) Voir une remarque à la fin du chapitre qui suit.

Saint-Vulfran. — Voyez le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, pp. 435 et 516. — M. Gaston Raynaud a reproduit, dans son *Étude sur le dialecte picard* (p. 2), une lettre d'un Jehan Barbafust, maieur en 1254 : « Je, Jehans Barbafust, maires » etc. — Il s'agit dans cette lettre de la réclamation d'un bourgeois contre les frères de saint *Nicholai* pour un tenement « en le rue N. Dame ».

J'ai souvent cherché l'étymologie de ce nom barbare Barbafust. On peut rapprocher *fust* de bâton, bois, tonneau peut-être ; mais *barba?* Quel rapport entre *barbe* et *bâton?* Les Barbafust ont laissé à Abbeville le nom d'une rue ; ils n'ont rien laissé au Crotoy.

Sous l'année 1262, un Jehan Barbafust étant maire pour la septième et dernière fois, le P. Ignace écrit : « La maison de ce maïeur *Barbafust* est exempte de palette : le sieur Antoine Bail, qui l'a fait rebastir, jouit encore de ce privilége, et a fait mettre les anciennes armes dudit sieur *Barbafust* à costé de cette belle maison pour en conserver la mémoire. » — *Hist. des Mayeurs*, p. 196.

Par lettres données à Amiens en 1436, le roi Charles VII avait confirmé à Jean Barbafust, sur sa réclamation, ces privilèges immémoriaux d'être « franc d'acheter ou de vendre toute marchandise en toute la Comté de Pontieu, sans payer aucun débit, acquit ou ancienne coustume ». — Le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 511. — L'historien donne quelques pages plus loin le *vidimus* complet des « *privilèges et franchises de la célèbre Maison dite de Barbafust* ». — *Ibid.*, pp. 514-516.

Le P. Ignace dit un peu plus loin :

« Il faut observer que la Maison de Barbafust, nouvellement rebastie l'an mil six cens cinquante-trois, par Maistre Antoine Bail, receveur des consignations de la Comté de Ponthieu : en vertu des susdites lettres, n'est pas seulement exempte de la *Pallette* de tous grains ; mais aussi de tous droits de vendre vin et autres Marchandises : ce qui a esté jugé de siécle en siécle selon plusieurs Arrests, Sentences, et autres titres, qui sont ès mains de ceux qui de temps en temps ont esté propriétaires de cette maison.

« Il faut aussi remarquer, ajoute le P. historien, que l'Hostel de Ville applique une certaine rente à condition de tenir tousjours la place nette, qui est devant ladite Maison de Barbafust,où se fait le marché aux fruits. » — *Ibid.*, p. 516.

Souvenirs à fixer immédiatement : le Marché aux Fruits est bien notre Petit-Marché. La *place du Marché-aux-Fruits* se rencontre encore dans les annonces du *Journal d'Abbeville* de 1826. — Il avait été ordonné en 1438 aux cordonniers d'étaler devant les Barbafust. — *Reg. aux délib.* 1426-1460.

M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre une saisine du 15 février 1636 pour une maison appelée les Barbafust. Dans un autre cueilloir du même prieuré pour 1653, il a trouvé : « Pour une maison qui fait partie des Barbes à feux, etc. . . . »

Cette défiguration de *Barbe à feu* fait fortune au XVIIe siècle. M. de Clermont a relevé une saisine du 6 avril 1658, « d'une maison nommée vulgairement la *Barbe à*

feu (sans autre désignation) tenue de la maison du Val-aux-Lépreux par douze deniers. La maison, ajoute-t-il, est située paroisse Saint-Nicolas en Saint-Vulfran et appartient à M. Michel de Jouan. . . . »

Barbe à feu était assez flambant. *Barbes à feu* était plus pyrotechnique encore. Les tabellions puristes ne croyaient pas devoir dédaigner la variante : « Bail du 5 février 1682 devant maître Charles Pappin, notaire à Abbeville, fait par Messire François de Monchy, chevalier, seigneur et baron de Vismes, Sailly, Ponthoille, Flibeaucourt et autres lieux, demeurant à Abbeville en sa maison sise rue des Barbes à feu, paroisse de Saint-Nicolas en Saint-Vulfran. » — *Note de M. de Clermont.*

La rue elle-même devint ainsi, dans le langage ordinaire et jusque sous la plume des notaires, la rue Barbe à feu. Les annonces de 1818 à 1825 dans le *Journal d'Abbeville* manquent rarement de porter « rue Barbe à feu ». Ayez donc empli trois siècles de l'histoire de votre ville, fourni dans cet intervalle quatre maieurs, sinon plus, dont quelques-uns ont occupé six fois la première charge municipale, ayez stupéfait les murs de votre activité, de votre richesse, de vos privilèges jalousés, pour que les descendants de vos contemporains oublient jusqu'à votre nom, lui substituent un quolibet quelconque !

La rue Barbafust s'est appelée aussi rue Frettemeule, disait Collenot. — Voyez plus haut.

La maison de Recette du Ponthieu.

La maison de Recette du Ponthieu ou maison du Domaine était au XVIe siècle dans la rue Barbafust. Cette

maison étaitvoisine de celle de Barbafust. Ne fournit-elle pas plus tard l'emplacement de celle que firent construire MM. Van Robais? (Voyez plus haut la *Maison-Neuve.*)

Le P. Ignace a écrit (p.615 de son *Hist. des Mayeurs*): — « Cette mesme année 1515, la maison du Domaine, où demeure à présent le sieur Philippes du Bourguier, advocat, fut donnée à Lancelot de Bacoüel, seigneur d'Inval et de Bétencourt, pour y faire la recette du Pontieu et y tenir le siège de la Justice : mais cent ans après, l'an 1614 ou 1615, le siège de la Justice et la Recepte de Pontieu furent transférés à la Grutuse. » — *Hist. des Mayeurs*, p. 625.

Et, en effet, sous l'année 1613-1614, le P. écrit : « Cette année l'hostel de la Grutuse fut choisi par Messieurs les gens du Roy pour y tenir le Siège Présidial qui estoit tenu auparavant en la maison de la Recepte de Pontieu, près de Barbafust. » — *Hist. des Mayeurs*, p. 770.

Une explication est immédiatement nécessaire.

Entre les dates 1515 et 1613, le Présidial avait été installé dans l'hôtel du Domaine. C'est ici le lieu de compléter les quelques pages des chap. IV et XIII du tome premier de ce travail, pp. 234, 422, 423, 553. M. Le Ver vient à notre aide avec les extraits des registres aux délibérations de la ville : Le Présidial.

« 23 octobre 1553, ordre du maréchal de Saint-André au Présidial de tenir ailleurs (c'est-à-dire hors du château de Ponthieu) ses séances, afin de faire du lieu de ses réunions des magasins ; ledit ordre donné le 6 octobre

1553. Il est délibéré sur cet ordre à l'Hôtel de ville le 23 octobre 1553.

« 25 novembre 1553, procès-verbal de l'établissement du Présidial, qui se tenoit en la grande salle du château de Ponthieu en la maison de Pierre de Lavernot receveur du domaine de Ponthieu, en la rue des Espaignols ou du Blanc fossé, d'après l'ordre de Mr. Jacques d'Albon, seigr de Saint-André, maréchal de France, lieutenant général pour le roy au pays de Picardie, du 6 octobre 1553, pour établir en ladite grande salle les munitions et artillerie nécessaires à l'armée ; ledit ordre communiqué à Jehan Macquet sr de Huval, lieutenant général et siéger au Présidial, François Mourette, avocat du roy et conseiller, Nicolas Sanson, Jehan de Couppes, Anthoine Cardon, Jacques Ancquier, conseiller et magistrat audit siège Présidial et ladite translation faite par la municipalité. L'ordre fut présenté à la maison dudit Pierre Lavernot, absent pour lors, où étoit son père, sire Jehan de Lavernot naguères et à son tour maieur, et demoiselle Adrienne de Vimeu, femme dudit Jehan, et mère dudit Pierre, lequel Pierre de Lavernot protesta depuis contre cette translation spécialement disant qu'il se réservoit poursuivre ceux qui l'avoient conseillée. »

La petite rue Barbafust a survécu, mal, une des dernières, des nombreuses autres petites du temps de la charte ou antérieures à la charte. Quel service rendrait à ce chapitre un plan, seulement du douzième siècle, du quartier de Notre-Dame, de cette partie surtout comprise entre le pont aux Poissons et le manage d'Ade de Cayeu !

Nous retrouvons encore au XVIe et au XVIIe siècles, près de notre rue Barbafust ou faisant partie de cette rue, les rues des Espagnols, du Blanc-Fossé, de la Recepte de Ponthieu (1). — Les comptes du Val de 1673-1674, rachetés par la Ville à la vente de M. Delignières de Saint-Amand, nous donnent évidemment près des Barbafust cette dernière rue de la *Recepte de Ponthieu.*

Rues des Espagnols, du Blanc Fossé, de la Recepte du Ponthieu.

Ainsi :

27 novembre 1553, translation du Présidial en la rue des Espagnols ou du Blanc-Fossé. — Je regrettais dans le tome Ier, chap. IV, de ce travail, p. 231, de ne pas connaître la situation de cette rue.

J'ai trouvé aux archives nationales, section administrative R^s. O. 19647. (Papiers des princes. Artois.) Domaines aliénés. — Généralité d'Amiens :

Article 171. — La maison du Domaine du comté de Ponthieu adjugée le 4 juillet 1614 à m^e Jacques Hermant, à la charge de 5 s. de rente au domaine, moyennant la somme de . . . . 4987 ^liv

Je lis dans les comptes du Val de 1673-1674 achetés par la Ville à la vente de M. Delignières de Saint-Amand :

« Rues de la paroisse de Saint-Nicolas :

« De... Darrest pour frocq où est assise sa maison où pend pour enseigne *la Bannière de France* en la rue de Cruges [?], accostant à l'hostel du Gard, d'autre à Jacques Mannessier, par devant au frocq.. . . . »

Et en l'article suivant :

(1) N'aurais-je point quelque chose à rectifier ici du tome Ier p. 234? — La maison de Recette du Ponthieu était près de la maison des Barbafust. Le Présidial s'y tint jusqu'en 1613.

« Des héritiers de défunct Anthoine Bail, au lieu de Marie Mauppin, vefve, pour sa maison des Barbafust devant la maison de Jean de Baccouel, accostant à la rue de Nostre-Dame du Chastel, d'autre à la rivière du Blanc Fossé et des Espagnols et par devant au frocq. »

Je lis encore dans les mêmes comptes :

« De Jean Blanchart, pour la maison devant saint Nicolas, accostant et abbouttant à la maison du *Rossignol*, d'autre à Pierre Lefebure et par devant au frocq... ».

Et encore :

« De Blaize Duval, pour la maison où pend pour enseigne l'*Escu de Boullongne*, accostant au *Cigne*, d'autre audit *Rossignol*... et par devant au frocq... »

Un mot seulement sur la maison que nous venons de rencontrer plus haut, du *Rossignol*. Je trouve dans les comptes du Val de 1673–1674, une maison « près de celle où pend pour enseigne le *Rossignol* (paroisse de Saint-Nicolas) appartenant à Thierry de Lisques ». — La famille de Lisques, rappellerons-nous, a donné trois maieurs à Abbeville : Thierry de Lisques en 1464 ; Ferry de Lisques en 1504 ; Joseph-François de Lisques en 1748. Voilà encore une famille de maieurs rattachée aux petites rues de l'île Notre-Dame et du Castel.

M. E. de Morgan ayant acheté la *Maison-Neuve* acquit de la Ville, en..., toute une moitié de la rue Barbafust, la première partie pour nous qui venons de la Grande rue Notre-Dame, et la fit disparaître dans sa maison.

C'est dans la seconde partie, — celle qui était paral-

lèle au bras commercial de la Somme et qui existe encore, — que l' « hostel », le Refuge, a-t-on écrit quelquefois, *le Petit Gard*, disait-on plus communément, fut construit l'an 1249 « entre la rivière de Somme et la célèbre maison de Barbafust ». — Le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 476. — Déjà au dix-septième siècle le Père pouvait écrire : « Cet hostel est l'un des plus anciens bastimens qui ayt persévéré jusques à maintenant ; aussi est-il basty à l'antique de pierres de taille. Les fenestres sont comme celles des églises. » — *Ibid.* — On croit voir que les religieux firent disparaître pour construire leur hôtel plusieurs maisons ou masures. En 1249 le comte de Ponthieu était Mathieu de Montmorency, second époux de la comtesse Marie. Le comte et la comtesse « amortirent les acquests que firent les Religieux du Gard, des maisons, masures et héritages qu'ils possédoient à Abbeville ». — *Ibid.* L'hôtel ou refuge du Gard.

Le P. Ignace revient sur le *Petit Gard* dans son *Histoire des Mayeurs* et donne pour date de sa construction non plus 1249 mais 1250, ce qui importe peu : « Cette année mil deux cens cinquante, dit-il, fut basty l'Hostel de l'abbaye du Gard qui est à Abbeville, proche la maison de Barbafust, estant pour lors Abbé un religieux nommé Thomas. Cette maison doit contenir de front quatre vingts et trois pieds, et du costé de l'eau quatre vingts pieds : et en longueur cent et trois pieds, au pied de la Ville. » — *Hist. des Mayeurs*, p. 173. — Les religieux du Gard prennent eux-mêmes la parole dans le *Livre Blanc* de l'Hôtel de ville : Lettres des religieux

du Gard concernant la maison (1) qu'ils ont fait bâtir rue du Châtel (*sic* dans l'analyse), an 1250, au mois de juillet. — *Fol.* XVI du *Livre Blanc*, — *analyse.*

C'est donc bien à tort que M. Dusevel a écrit dans la *Picardie* de 1870, p. 463, d'après M. Pouy (2) : « Jehan du Gard fut président de l'Assemblée des Trois-États du Ponthieu en 1576. Sa demeure à Abbeville portait le nom d'*hôtel du Gard*, et c'est dans cet hôtel qu'on imprima les deux premiers livres sortis des presses abbevilloises. » — M. Pouy est le scrupule même ; je lui livre cette remarque.

Le *Petit Gard* posséda, au treizième siècle du moins, une chapelle. L'an 1263, au mois d'août, les religieux obtinrent de Bernard d'Abbeville, évêque d'Amiens, la permission de bâtir dans leur maison d'Abbeville une chapelle en l'honneur de la très sainte Vierge. — Le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 476.

La chapelle disparut sans doute lorsque l'hôtel ne fut

(1) « Qui est devant le maison Jehan Barbafust » ; et plus loin : « Nous del assentement du maïeur et des eskevins et de toute le commugne d'Abbeville avons édifié une masure assise en Abbeville en le rue du castel en costé le maison mesire Huon de Houdenc prestre. »

Suivent les dimensions de la maison en long et en large et sa situation sur la rivière. Ce sont ces dimensions que le P. Ignace a reproduites p. 173 de son *Hist. des Mayeurs.*

Autre acte de 1250 analysé ainsi par M. Traullé :

« Acte de l'abbé du Gard qui reconnaît que les maire et échevins ont toute justice civile et criminelle sur les séculiers qui demeurent en la maison desd. religieux située à Abbeville qui contient etc. (mesures), laquelle ils ne pourront agrandir. »

(2) *Longpré-lès-Amiens et les Du Gard*, etc., Paris, chez Détaille, rue des Beaux-Arts, 10.

plus pour l'abbaye qu'une simple maison de produit.

C'était dans cette maison, dont les caves très belles existent encore (1), que les religieux déposaient le vin qu'ils récoltaient dans leur enclos et qu'ils faisaient vendre à Abbeville en franchise. On voit, en effet, que les maieur et échevins d'Abbeville ayant fait, en 1408, saisir le vin, faute par les religieux d'avoir voulu payer les droits, le roi fit mettre à néant le procès, ne voulant pas que l'abbaye du Gard fût imposée. — *Cartulaire du Gard*.

Plaignons les pauvres Abbevillois qui, pouvant recevoir de bon vin par la mer, et non contents de leur petit vin de Thuison et d'Epagnette, achetaient par économie le vin exempt de droits des religieux du Gard.

Honneur plus grand que celui de ses caves, le Petit Gard reçut avant 1486 les presses de Pierre Gérard et de Jehan Dupré. Le P. Ignace n'a pas oublié ce fait ; il a vu dans la bibliothèque de M. de Préville (Manessier) les deux volumes de la *Cité de Dieu* de S. Augustin imprimés en 1486 même par Jean du Pré et Pierre Gérard « marchands libraires ». — *Hist. des Mayeurs*, pp. 589-590. La première imprimerie à Abbeville.

Suivant Collenot, l'imprimerie d'Abbeville serait encore plus ancienne et remonterait à 1459. « J'ai eu, dit-il, une estampe gravée en bois, enluminée, où le benoit Saint-Louis étoit représenté assis sur une chaise faite en X avec un haut dos. Il étoit entouré de diverses figures placées à droite et à gauche, ayant de grands ca-

(1) Je les ai fait admirer à l'abbé Cochet lorsqu'il est venu à Abbeville lors d'une réunion de l'Institut des provinces à Amiens.

puchons sur l'épaule avec une poche en gibecière, les mains chargées de gros rouleaux de papier. Au dos de cette estampe étoient imprimées en lettres grises très-gothiques ou caractères allemands ces mots : *Distinchions et chapiters de la Siomme rurale, composées par messire Jehan Boutillier, imprimées par moi Paul Pérard* (1) *à Abbeville*, MCCCCLVIIII. Il faut distinguer cette édition, ajoute Collenot, de la seconde qui a été donnée en 1482, qui est en meilleur françaîs, sur plus grand papier et sans estampes enluminées au frontispice. J'ai vu, dit-il encore, dans la bibliothèque de Paulmi, à l'Arsenal, une édition de l'*Histoire des Neuf Preux* imprimée à Abbeville en 1467 ; il en existe ici une de 1469. D'après cet exposé, Abbeville aurait eu une imprimerie aussitôt que Paris, même avant. »

Il serait certainement très beau de pouvoir établir que notre ville a possédé une imprimerie en lettres mobiles deux ans après l'invention de ces caractères. Malheureusement pour la vanité de notre presse abbevilloise, le bon Collenot se trompe, et c'est encore là une preuve de la défiance que l'on doit toujours garder envers les bibliographes qui se passionnent ; la *Somme rurale* de Jehan Boutillier n'est que de 1486, et le *Triomphe des Neuf Preux* de 1487.

Comment disparut l'imprimerie de Pierre Gérard et de Jehan Dupré ? à quelle date ? Les religieux du Gard prirent-ils ombrage de la nouvelle invention qui déjà ne se bornait plus à reproduire l'*Histoire des Neuf Preux ?*

(1) Collenot s'en fiait trop à sa mémoire sans doute ; il avait dû lire Pierre Gérard.

Il est difficile d'espérer une réponse à ces questions.

Avant la Révolution, le Petit Gard, que l'on appelait alors « l'hôtel du Petit Gard. », servait de grenier aux chanoines de Saint-Vulfran depuis un temps que nous ignorons.

Le 29 avril 1791, la maison du Gard qui était devenue une propriété du Chapitre de Saint-Vulfran fut adjugée au prix de 12,250 livres. — *État succinct des adjudications faites au District d'Abbeville.*

Une école d'enseignement mutuel y fut établie sous la Restauration.

La maison du Gard dont l'ancienneté étonnait déjà le P. Ignace au XVIIe siècle a été sauvée par l'étroite rue Barbafust et par ses caves si favorablement situées tant que le port du Guindal a arrêté les bateaux venant d'Amiens et les navires montant de la mer. Elle est donc bien authentiquement une construction du milieu du XIIIe siècle et elle est la seule de cette date qui subsiste chez nous. On distingue encore dans la forme sobrement ornementée de ses fenêtres et de ses portes en ogive le mélange des styles gothique et oriental qui est le caractère distinctif des monuments du siècle de saint Louis. — La collection de dessins de M. Delignières de Saint-Amand, maintenant à la Ville, conserve une vue de l'ancien hôtel de l'abbaye du Gard, rue Barbafust, tel qu'il était encore en 1817.

Voyez aussi une description abrégée de cette maison par M. Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 223.

La rue Barbafust n'est plus maintenant qu'une impasse entre l'ancien hôtel du Gard et la maison, au-

jourd'hui de la poste et du télégraphe, reconstruite pour la troisième fois au moins sans doute sur l'emplacement de celle des Barbafust. Je ne puis admettre, sous le nom de la vieille rue qu'honore le souvenir des grands marchands et des grands maieurs des XIIIe et XVe siècles, le retour du Marché aux Herbes à l'ancien quai du Guindal.

Suite de la Grande rue Notre-Dame.

Revenons à la Grande rue Notre-Dame hors de laquelle la rue Barbafust nous a retenus si longtemps.

C'était dans cette Grande rue, tout à l'origine du côté du Marché aux Herbes, sur l'emplacement des premières maisons désignées par des n^os impairs, sinon même les dernières du Marché aux Herbes (1) du même rang, qu'était situé l'hôtel d'Ailly où fut conçu Henri IV. « Des documents particuliers nous apprennent qu'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, son épouse, habitaient alors l'hôtel d'Ailly, situé Grande rue Notre-Dame-du-Châtel..... Une partie de cet hôtel existait encore en 1740 (2). »

Sur la question : Henri IV a-t-il été conçu à Abbeville? voyez dans la *Picardie* de 1880, pp. 459-465, la discussion : *Henri IV préhistorique*.

Quant à l'hôtel d'Ailly, il était entré, ce me semble, il y a quelque soixante ans et plus, dans les régions de

(1) M. F.-C. Louandre m'affirmait vers 1819, sur quelques autorités évidemment, que l'hôtel d'Ailly était remplacé par des maisons neuves faisant face à la poste aux lettres. Cette poste occupait alors la dernière maison du Marché aux Herbes du côté des numéros pairs (n° 18 aujourd'hui). Les maisons neuves alors, et que l'on peut rereconnaître encore à leur parfaite uniformité extérieure, étaient celles qui portent aujourd'hui les n°s 11 du Marché aux Herbes, 3 et 5 de la Grande rue Notre-Dame.

(2) M. F.-C. Louandre, *Biographie d'Abbeville et de ses environs.*

la légende. Je livre à la critique ces lignes qu'avait recueillies M. Delignières de Bommy :

« L'hôtel d'Ailly était rue des Tournelles dite à présent Grande rue de Notre-Dame-du-Châtel, vis-à-vis l'hôtel de Barbafust (1). Il occupait le terrain des maisons n°s..... Il fut démoli en 1786. Il était alors à l'usage de la douane. »

En 1657, l'ancien hôtel d'Ailly appartenait à Eustache Beauvarlet. C'est dans cette maison que, le 23 mai (1657), logea le cardinal Mazarin. — *Procès-Verbal de l'arrivée du roi, dans le reg. aux délibérations.* — La même maison le reçut de nouveau le 3 septembre 1658, à son retour de Calais. Aux deux dates ses armes ornèrent la façade du vieil hôtel où les destinées de la France avaient délibéré heureusement une heure, au temps des discussions religieuses.

Je ne puis dire quand la douane fut établie dans l'hôtel d'Ailly ni où elle fut transférée quand la pioche la chassa.

« En 1742 on y voyoit le temple protestant dans lequel, outre la grande entrée, on voyoit encore deux sorties par la rue Saint-Vulfran où étoient sculptées les armes de Clèves, d'Albert et d'Ailly, sur de grands poteaux au-dessus des portes. Les deux sorties étoient placées dans les maisons n° 113, encore existante, et le n° 118, actuellement bouchée (*sic*), toutes deux rebâties de 1750 à 1786. La chaire du ministre et plusieurs pupitres en pierre de taille qui étoient dans le temple

(1) Le flanc de l'hôtel Barbafust, eût-il fallu dire pour être bien compris.

n'ont été abattus que de 1745 à 1750. On ne les voyoit plus en 1756. Il n'y avoit plus alors qu'un grand magasin et une salle louée par les amateurs de cette ville pour faire concert de musique. »

Il y a bien quelques invraisemblances dans ces souvenirs. J'ai négligé les hôtes de l'hôtel, « Alix de Clèves, femme d'Adolphe d'Ailly, gendre de Charles de Clèves et de Marie d'Albret comtesse de Rhétel », mais d'autres détails m'inquiètent, *la rue des Tournelles* dont le nom se présente pour la première fois à moi, les armes sculptées *sur de grands poteaux au-dessus des portes*, le *temple protestant*, la *chaire du ministre*, les *pupitres en pierre de taille*. Comment un temple de l'Église réformée eût-il pu être ouvert dans Abbeville, l'édit de Nantes interdisant le culte public des réformés dans les villes? Supposera-t-on un temple secret? Mais alors la chaire du ministre, les pupitres en pierre de taille eussent été de bien imprudentes constructions. Comment ces témoignages dangereux eussent-ils subsisté après la révocation de l'édit et jusqu'au milieu du dix-huitième siècle? Il est impossible de croire à ce temple. Quant aux deux sorties de derrière sur la rue Saint-Vulfran, je n'ai aucun moyen de les discuter. Les nos 113 et 118 n'ont rien d'invraisemblable. Il fut un temps, au commencement de ce siècle, où le numérotage des maisons ne recommençait pas pour chaque rue mais se poursuivait par toute la ville en série unique (1). Dans l'arrêté, du

(1) Je lis dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1880, page 91 : « La concordance du numérotage moderne des maisons avec le numerotage revolutionnaire est un des problèmes

25 octobre 1825, du maire M. du Liège d'Aunis, il n'y a encore qu'une série de numéros pour chaque faubourg.

La Grande rue Notre-Dame conserva officiellement jusques bien après 1830 son ancien nom tout entier *Notre-Dame du Châtel*. — Toutes les annonces de 1815 à 1832, soit dans la *Feuille d'annonces d'Abbeville*, soit dans le *Journal d'Abbeville*, soit dans le *Mémorial d'Abbeville*, reproduisent intégralement la vieille forme, *Castel* ou *Chastel* étant seulement devenu *Châtel*.

qui paralysent le plus souvent les recherches de l'archéologue parisien. On sait en effet que la commune de Paris avait institué le plus étrange système de numérotage qu'on pût imaginer. Dans chaque district une seule série de numéros partait d'un point quelconque, d'un édifice, par exemple, et se développait le long des rues ou portions de rues pour revenir au point de départ, etc... » Pour notre malheur dans ce travail, Abbeville imita Paris.

CHAPITRE XLII.

Le Petit-Marché ou Marché aux Herbes. — La Halle aux Draps écrus. — Le port du Guindal. — Contestation entre la Ville et les chanoines de Saint-Vulfran. — Curages. — Découverte d'une source. — Le quai. — Les propriétaires de quatorze maisons. — Comblement du port du Guindal. — La rue des Changes. — Devant Saint-Vulfran.

Nous voici de nouveau sur le Marché-aux-Herbes, c'est-à-dire sur la place déjà parcourue en notre chapitre IV (tome Ier, pp. 233-234).

Nous passerons donc assez vite ici sur ce Marché aux Herbes ou aux Fruits ou Petit-Marché ; assez vite près de la Croix aux Herbes ; près de la fontaine du Guindal ; — V. t. Ier, p. 238 ; — près de la Croix aux Varlets ; — V. *ibid.*, p. 239 ; — devant les diverses maisons dont nous avons retrouvé les enseignes ; — V. *ibid.*, p. 240 ; — devant la Halle aux Draps écrus ; — V. *ibid.*, p. 241.

La Halle aux Draps écrus. Nous venons de retrouver la Halle aux Draps près de l'ouverture de la rue Barbafust vers le Marché aux Herbes.

Cette halle devait être assez vaste et, en partie du moins, couverte. Sous la mairie de Jehan Le Saige, 1481-1482, on visite les tentes des armées du roi que mangent les rats à la halle aux draps. On les expose à l'air au nombre de sept cents. — *Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville.*

Cette halle était-elle visée dans la requête présentée, en 1572, au sénéchal de Ponthieu pour obtenir la permission de paver la place devant Saint-Vulfran que l'on appelle les halles appartenantes au roi ? — *Reg. aux délib.* 1568-1573, 12 janvier 1572.

La halle aux draps disparut des environs de la rue Barbafust au commencement du XVII[e] siècle. On sait que, le 16 septembre 1609, l'Echevinage fit choix d'un lieu libre sous la galerie de la maison commune, près de l'escalier menant à la chambre des consuls, pour établir « une halle aux draps » désirée par les marchands.

La place des halles devant Saint-Vulfran continua à devoir cependant et à acquitter sans doute des droits au roi, comte de Ponthieu. Par une ordonnance du 23 août 1679, M. de Breteuil, intendant de Picardie, réclame, de la part des maieur et échevins d'Abbeville, dans la huitaine, une déclaration des biens, héritages et immeubles appartenant à la Ville en roture dans la censive du roi. Dans sa réponse du 31 du même mois la Ville reconnaît devoir, entre autres choses au roi, à cause de son comté de Ponthieu, cent sols tournois pour la place des halles, sauf à augmenter si le cas y échet.

Le port du Guindal.

Je m'arrêterai plus particulièrement de nouveau au vieux port qui enrichit la ville et un peu à la petite rue où les changeurs voisins facilitaient les transactions.

Un guindal, on le sait, était une sorte de grue qui servait à charger et à décharger les bateaux, à *guinder* les marchandises. J'ai vu à Malines, près d'un canal, un cabestan de forme antique, revêtu d'une espèce de toit

ou de carapace, qui m'a fait songer à l'appareil, probablement massif comme l'instrument belge, d'où est venu le nom de notre vieux port.

Il ne peut y avoir de doute, le port du Guindal existait dès le commencement du XIVe siècle. — 18 septembre 1342, contrat par-devant auditeurs à Saint-Riquier, concernant le guindal du quai de la ville où doivent être déchargées toutes les marchandises arrivant dans la ville. — *Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville, mairie de Jehan Clabault*, 1342-1343. — Ainsi l'opinion, parfois soutenue, que le Canal Marchand a été creusé assez récemment de main d'homme doit céder devant les témoignages. Le bras de la Somme appelé le Canal Marchand a pu être amélioré ou approfondi pour la commodité plus grande de la navigation, mais il a, dès les premiers temps de l'Abbeville inconnue, enveloppé l'île de Notre-Dame du Châtel et de Saint-Vulfran. Le port où se dressa la machine qui l'a nommé était contemporain probablement de la charte communale.

Le *Livre Blanc* de l'Echevinage témoigne de l'existence et du fonctionnement d'un guindal sur ce port, d'un tarif des droits de « windas » dès 1377 : « Ordonnance pour le fait du windas faite le IIIe jour de septembre l'an mil CCC LXXVII, *folio* IIII^{xx}XIII. » — *Table du Livre Blanc*.

Seize ans plus tard, un arrêt du roi (Charles, par la grâce de Dieu, etc.) rend aux maieur et échevins les droits sur les poids, guindalage des vins, etc., que le roi (Charles V) avait donnés à ses officiers. — Il s'agit du windage, — voyez du Cange, *windas* dans le glossaire

français et *windasium* dans le glossaire latin, — du mesurage de *carbon*, du poids, du courtage, du jaugeage des vins. L'arrêt établit que les offices de la ville sont en la disposition du maire et des échevins. Il est daté du penultième jour du mois de may 1393. — *Livre Blanc de l'Echevinage, fol.* C XIIII.

J'intercale chronologiquement ici quelques notes entre celles que j'ai déjà chronologiquement classées dans le chap. IV. — V. t. Ier, pp. 235 et suivantes.

1527. Vernis fait au Guindal. — *Délib. éch. du* 3 *septembre.*

Le 9 juin 1533 il est délibéré à l'Echevinage qu'on creusera la rivière à l'endroit du guindal afin que les gribanniers puissent approcher dudit guindal. On verra comment on pourra nettoyer et vider la rivière depuis le pont aux Poissons jusqu'à la Fosse de Valloires. — Extrait par M. Le Ver du registre aux délib. de 1523 à 1536, *fol.* 420, *verso.*

14 octobre 1587. Le guindal (cabestan) du vin est caduc. On décide à l'Echevinage qu'il sera rétabli.

Je lis dans les délibérations de 1593-1594 :

« Du xxe jour d'apvril (1594). » Le procureur de la ville a remontré que « par cy devant s'est meu procès entre ceste ville et les chanoines et chapitre de l'église de Saint Vulfran prétendant faire bail à leur prouffit de la ferme du guindal contre la forme antienne et au préjudice des droicts et auctorités de lad. ville durant la fransche feste ». Une sentence de l'office de monsieur le seneschal de Ponthieu est intervenue au prouffit de lad. ville ; les chanoines et chapitre ont interjeté appel

au parlement » ; etc. Il s'agit d'aviser. J'ignore la suite de l'affaire.

En 1669 on fait curer la rivière depuis le bec du moulin de l'Isle jusqu'à la *fosse.* Les frais furent payés par le corps des marchands. — *Mss. Siffait.*

En 1670, lorsqu'on cura la rivière du Guindal, le lit se trouvant à sec, on remarqua un abondant ruisseau dont la source venait du puits d'une maison bourgeoise de la rue du Moulin du Roy, et Messieurs de Ville, désirant adoucir l'incommodité des environs du Guindal qui étoient privés de bonne eau, firent faire en maçonnerie une petite fontaine dans ledit Guindal dont M. Becquin, maieur en charge, posa la première pierre où étoient gravées ses armes. On mit ensuite au fond de la rivière un tuyau pour conduire l'eau du puits en la fontaine, ce qui a tellement réussi qu'on s'en sert encore à présent. — *Mss. Siffait.*

En 1750 on cura le bras de la rivière de Somme depuis le becquet du moulin du pont de l'Isle jusqu'à son embouchure au Pont-Neuf, et, pendant la mise à sec, on fit les vernis en grès des quais du Guindal et du quai de la Fosse. — Voir plus haut chapitre XL.

Je regrette que la note suivante qui fait partie de copies de M. Delignières de Bommy ne donne pas de date : « Extrait d'un registre ou cœuilloir du domaine de Ponthieu, page 48, où se trouvent les noms des particuliers qui possédaient anciennement quatorze ténements au Guindal.

La rue du Guindal

« Les commissaires députés par Sa Majesté à la recette des droits seigneuriaux ont aliéné quatorze ten-

nements rue du Guindal, à faculté de rachat perpétuel, moyennant chacun six livres de cens par an. Ces particuliers étoient Nicolas et Gaspart d'Arequin (?) ou d'Ancquier (?), Philippe Beauvarlet, Pierre Pecquet, Antoine Franchomme, Margueritte de le Warde, Jean Gilles, Nicolas Bahu (?) ou Balin (?), Nicolas Vasseur, Jacqueline file (fille de) Jacque Flaman, Jacques Pillon, Gilles Moitié, Pierre Ducrocq, Jacques Mathon. »

1607. On voit par le registre des délibérations de la ville, entre le 30 mars et le 9 avril, qu'il est permis à Jacques Sanson, bourgeois marchand, de faire continuer le pignon de sa maison et de bâtir un bâtiment sur la rivière du Guindal, de la longueur de douze pieds sur six pieds de large, à la charge de payer vingt sols par an. — *Extraits des délib. en la possession de M. A. de Caïeu.*

Cette maison ne faisait-elle pas plutôt partie de la rue des Changes ou du Pont-aux-Poissons ?

Le curage de 1670 avait fait découvrir une source merveilleuse par sa qualité. Juste deux cents ans après, le comblement du canal en fit trouver une autre. Je lis dans le *Pilote de la Somme* du 26 août 1870 — p. 3, col. 4 — : « Les travaux qu'on exécute au Guindal pour le comblement du Canal Marchand ont amené la découverte d'une source abondante et dont l'eau a été reconnue de bonne qualité. Nous signalons ce fait à l'administration, cette source pouvant être d'une grande utilité pour les habitants de ce quartier. » — Presque le langage de 1670, remarquera-t-on. Mais, au fond, la nouvelle source était-elle différente de l'ancienne ? Ce qui me dissuade de le croire c'est qu'il n'est bientôt plus

question de la découverte et la vieille fontaine qui donne son eau depuis deux cents ans, se trouvant isolée sur la place nouvelle créée par le comblement du canal, est transportée contre la maison de M. Deblangy. — Nos du 16 au 21 octobre 1871.

Le port est définitivement comblé en 1871. Ce n'est plus seulement une pompe qui se déplace. Les maisons de la rue du Moulin du Roi se retournent, ouvrent des fenêtres, des portes, dans les murs qui ont baigné pendant si longtemps leurs fondations dans la rivière. Un pont provisoire en bois est jeté sur le Scardon. La place conquise communique désormais, par l'impasse de la Vallée devenue la rue de la Vallée, avec la rue des Grandes-Ecoles, etc.

La rue des Changes.

La petite rue des Changes ou des Changeurs existait dès le quinzième siècle, avons-nous dit, et certainement bien avant. — *T.* Ier, p. 242. — J'ai vu démolir l'îlot de bois qui la formait entre les maisons actuelles du Guindal et Saint-Vulfran. Je vais ordonner chronologiquement quelques faits que le lecteur voudra bien intercaler par la pensée dans les pages 242, 243, du tome premier.

J'ai trouvé aux archives nationales, section administrative (Papiers des princes, Artois) R5 O. 19,648, domaines aliénés, généralité d'Amiens :

Article 27.

Quatorze maisons des changes de la ville d'Abbeville et trois petites maisons joignans l'hôtel du guats (*sic*) et une masure non amasée où souloient être les halles aux merciers de la dite ville, le tout adjugé le 20 octobre 1544,

savoir les dites quatorze maisons moyennant la somme de 2355 livres et les trois petites maisons etc. moyennant la somme de 627 livres, revenant le tout à celle de 2982 livres.

Les articles qui suivent regardent des aliénations de cens établis sur ces maisons. Je ne copie que les deux qui offrent un léger intérêt :

Article 28.

12 livres de cens sur deux maisons faisant partie de quatorze dites aux Changeurs scises à Abbeville qui sont les treizième et quatorzième, et soixante-quinze sols de cens dûs par Robert Charbonnier (probablement pour Carbonnier) pour un esteil (estal sans doute) ez halles des boucheries, huit livres 2 sols 6 deniers, dûs par Jean Levasseur et Jacques Baron, 10 sols pour une paire d'éperons dorés et le tout adjugé le 22 juillet 1570 à Jean Rapin (pour Papin peut-être) moyennant la somme de 306 livres 10 sols 6 deniers.

Article 31.

24 (livres ou sols?) de cens dûs sur les quatre premières maisons des Changeurs d'Abbeville vers le pont aux Poissons et 25 sols de cens dûs au Roy sur les halles aux Merciers dudit lieu, adjugés ledit jour 22 juillet 1590 à Jean Lorfeure, moyennant la somme de 308 livres 1 sol.

M. de Clermont me ramène au milieu de ces dates avec l'indication qui suit :

« Contrat de vente du 9 novembre 1556, devant Me Le Devin, d'une maison, lieu, pourpris et tenement, quelle elle se comporte, située en cette ville rue des

Changes, faisant la quatrième maison de ladite rue . . . . . le logis où pend pour enseigne le Gard, accostant d'un côté à . . . , d'autre à . . . , par derrière aux halles et par devant au frocq. »

M. de Clermont me fournit encore cette autre indication :

« Bail du 4 août 1561 devant le même notaire que dessus, d'une portion de la maison située devant l'église de Monsieur saint Vulfran, appartenant à . . . . à laquelle pend pour enseigne *l'Armet Cornu.* »

1579. — Dans une pièce des maieur et échevins d'Abbeville des mois de juin et juillet 1579 concernant la place au devant de l'église Saint-Vulfran, on prend alignement du coin « de la maison de Jean Darrest où pend pour enseigne *la Teste noire,* faisant le coin et sise vis-à-vis l'église de Saint-Vulfran. » — *Note encore de M. de Clermont.*

1592. — Dans un acte du 17 février 1592 devant maître Doremieulx, notaire royal en Ponthieu, il est question de deux maisons situées rue aux Changeurs qui sont les treizième et quatorzième vers la maison du Gard. — *Note de M. de Clermont.*

On comptait donc les maisons en partant du pont aux Poissons et en marchant vers l'hôtel du Gard.

Il est question plus loin, dans le même acte, de la maison de *la Bannière.* — *M. de Clermont.*

J'ai déjà nommé cette maison de *la Bannière de France* dans le t. I[er] de ce travail, p. 240. M. de Clermont l'a retrouvée encore dans le contrat de mariage de Anthoine de le Hodde et de D[lle] Anne de Huppy, du 30 octobre 1629,

passé devant Me Daniel d'Acheu, notaire à Abbeville. Donnée à l'un des futurs, elle est dite « sise rue du Guindal, où pend pour enseigne *la Bannière de France*, tenant d'un bout par derrière à la rivière de Somme et par devant au frocq, tenue du roy notre sire à cause de son comté de Ponthieu par six livres dix sols de cens chacun an ». — Ces mots : « D'un bout par derrière à la rivière de Somme » prouvent que cette maison était à l'extrémité du Guindal, contre l'hôtel du Gard, ou, au contraire, non loin du pont aux Poissons, contre les maisons mêmes du pont aux Poissons, ou de la rue des Changes. Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, *la Bannière de France* devait donc être voisine par quelque côté de la rue des Changes.

J'ai rencontré quelquefois le nom de la rue des Changes dans les annonces du *Journal d'Abbeville* de 1812 à 1830, Je trouve une fois, en 1830, rue des Changes « dite du Guindal ».

Le pâté de maisons qui formait la rue des Changes ayant été abattu en 1845 (environ), les trois maisons comprises entre le Marché aux Herbes et le Guindal la rappellent seules maintenant. Elles regardent le pont aux Brouettes et la place de Saint-Vulfran que leur cachaient les maisons démolies en 1845. Ces dernières se présentant par le pignon, d'un côté sur la place, de l'autre sur la rue des Changes même, les souvenirs qui les concernent peuvent être parfois plus particuliers à la place de Saint-Vulfran et à la naissance du pont aux Brouettes qu'à la rue des Changes. C'est le cas, si je ne me trompe, de *l'Arche de Noé*. Devant ou proche Saint-Vulfran.

1686. — « Aveu devant maître Remilly, notaire royal en Ponthieu, rendu le 28 juin 1686 par Jacques Tillette sieur de Saint-Antoine, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Nicolas, pour une maison à lui appartenant, sise en cette ville proche Saint-Vulfran, où pend pour enseigne l'*Arche de Noé*, tenant d'un côté au sieur de Buigny (Mathieu Tillette), d'autre côté au sieur Sailly, peintre, par derrière auxdits sieurs de Buigny et Jolly, et par devant sur frocq ; chargée vers dame Madeleine de la Garde, femme et épouse du seigneur de Belleville (Jacques Tillette, écuier, sieur de Belleville) de douze livres de cens ou surcens par chacun an, jour de saint Jean-Baptiste, et de cinq sols quatre deniers pour droits seigneuriaux en cas de vente, suivant la coutume locale de cette ville et banlieue, dont ladite dame de Belleville etc. avec les signatures des comparants. » —*Note de M. de Clermont.*

Nous avons, dans le chapitre qui précède, et à l'occasion du nom de Barbafust, — v. plus haut, p. 105, — cité (1277) comme franches de droits pour acheter et vendre, les maisons « qui sont devant l'église de Saint-Vulfran », de Jehan de Barbafust le jeune et de Gontier Patin. Il ne nous est pas défendu de voir dans la maison de J. de Barbafust « le jeune », celle qui conserva le nom de la famille, mais nous est-il permis aussi de chercher plus près de Saint-Vulfran une autre maison disparue du souvenir comme celle de Gontier Patin. Si on écrivait en 1277 Barbafust le jeune, c'est qu'un autre Barbafust existait qui sans doute aussi avait une maison.

Les halles aux draps, qui étaient voisines de la rue

Barbafust, étant dites aussi « devant Saint-Vulfran », le terrain des localisations est assez large.

Le nom de Gontier s'était-il perpétué dans la famille Patin ou l'appellation de la maison était-elle encore un souvenir du premier maieur depuis la charte communale?

Dans la paroisse de Saint-Nicolas encore, c'est-à-dire dans quelques-unes des rues ou places que nous venons de parcourir, — probablement dans le Petit-Marché, — était l'*hostel de Sailly et de Bacouel:* « Maison paroisse Saint-Nicolas en Saint-Vulfran, à diverses demeures vulgairement appelée l'*hostel de Sailly et de Bacouel.* » — *Note de M. de Clermont.* — M. de Clermont a vu encore dans une saisine du 6 août 1633, donnée par les maieur et échevins comme administrateurs de la maladrerie du Val-aux-Lépreux, que cet hôtel de Sailly et de Bacouel était situé « vis à vis les Barbes à feu ». Passim.



CHAPITRE XLIII

La rue Saint-Vulfran. — L'église de Saint-Vulfran de la Chaussée. — L'hôtel de Rambures. — La haute tour de cet hôtel. — Les maisons et les enseignes. — Les hôtelleries. — Faits divers. — Une imprimerie. — La rue Wyloisel ou Damoisel. — Une rectification pour l'hôtel de Valines. — Évasion de deux complices de Georges Cadoudal. — La Petite rue Saint-Vulfran.

Nous voici de nouveau au pied de Saint-Vulfran. Si nous nous tournons vers l'ouest, deux rues à peu près parallèles l'une à l'autre s'ouvrent devant nous : la rue Saint-Vulfran et la rue de l'Hôtel-Dieu.

La rue Saint-Vulfran.

La rue Saint-Vulfran a mérité, à double titre, son appellation, et de l'ancienne collégiale d'où elle part, et de l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée dont le porche la regardait tandis que les fenêtres de droite prenaient lumière sur l'étroite rue nommée encore la Petite rue Saint-Vulfran.

La rue Saint-Vulfran, la plus ancienne, dit le P. Ignace, s'appelait autrefois *la cauchie du Castel*, c'est-à-dire la chaussée du Château, et, lorsque nous rencontrons quelquefois dans les écritures anciennes la rue du Castel tout court, il s'agit, non de la rue N.-D. du Châtel, mais de la Grande rue Saint-Vulfran.

Le château rappelé ainsi n'était plus depuis longtemps qu'un souvenir. Le premier et probablement le seul

construit dans l'île « du Refuge », il ne permet guères que des hypothèses à nos spéculations. — Voyez plus haut dans le présent volume, chap. XLI, p. 79, et dans le tome Ier, chap. II, p. 71, en note.

Au XIIIe siècle, le chaume couvrait encore les maisons de cette plus ancienne rue du P. Ignace. Cette toiture romuléenne,

Romuleoque recens horrebat regia culmo,

ne commença à disparaître que dans le dernier quart du siècle. — *Ordonnance* de 1278 qui interdit les couvertures en chaume entre le pont de Talance et la porte Comtesse; M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, pp. 219-220.

Le pavé dans cette rue antique parut au XVe siècle. Je lis dans le compte de l'argentier de 1476-1477 : « item pour avoir pavé en le rue du castel au devant de l'huys sire (de sire) Gerard de Biencourt là où il (le paveur) a fait trois pacquets et demi XXVIII sols. »

Gérard de Biencourt était devenu maieur en 1477 après la reddition de la ville à Louis XI en remplacement de Jean de Maupin. On voit que les maieurs de ce temps n'oubliaient pas leur pas de porte dans les travaux d'amélioration de la voirie.

Mais ce n'est, je crois, qu'au seizième siècle qu'un pavé continu et régulier vint contenir l'unique ruisseau qui partagea la rue, en ligne médiane, pendant trois cents ans jusque fort avant dans notre siècle : « le 2 juin 1533 il est délibéré à l'Echevinage qu'on pavera depuis le pont Thalance jusqu'à l'hôtel de Saint-Lau et se fera

comme celle de la chaussée Marcadé. » — *Reg. aux délib.* 1523-1536 ; *extraits du marquis Le Ver.*

L'église de Saint-Vulfran de la Cauchie ou de la Chaussée, dite aussi le Petit Saint-Vulfran, s'élevait à peu près à distance égale de la Collégiale et du pont de Talance. Sa fondation se perdait dans la nuit des siècles.

Elle existait, — depuis quel temps déjà? — au milieu du XIe siècle puisque, suivant la remarque de M. Louandre, on y déposa les reliques de saint Vulfran, vers l'an 1060, pendant qu'on bâtissait la collégiale. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 488.

Elle existait avec son nom *en Chaussée*, *in Calceïa*, dans la première moitié du XIIe siècle. Au chapitre XXV de son *Histoire ecclésiastique* (pp. 88-89) le P. Ignace donne des *lettres* de 1138 *de Jean comte de Ponthieu, concernant la fondation de six prébendes dans l'église collégiale de Saint-Vulfran.* Parmi les cures dont le comte cède le patronage aux chanoines on rencontre *Ecclesiam B. Wlfranni in Calceïa.*

Je produirai par ordre chronologique les quelques faits qui intéressent, à ma connaissance, l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée.

L'église Saint-Vulfran de la Chaussée.

En 1400 cette église sert de lieu de refuge à Jean Quieret que veut arrêter un sergent du roi. — M. R. de Belleval, *Gauvain Quieret*, p. 13.

Au XVe siècle l'église de la Chaussée devait à la Ville 3 sols parisis de cens pour une petite partie de froc. La Ville remet aux marguilliers cette redevance à condition que tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemy, ils offriront un bouquet de violettes au nouveau maieur quand

il passera devant l'église : « le 25 janvier 1436, il a esté relacquié aux manegliers de l'église de saint Vulfran de le cauchie pour ledite église la somme de trois sols parisis de cens que ledite eglise devoit à la ville à cause d'une petite partie de froc que ladite ville avoit baillé a ledite eglise sur la rue qui maine de le rue du castel en l'isle (1), pourveu que doresnavant les manegliers d'icelle eglise seront chacun an tenus le jour saint Berthelemieu de apporter au mayeur qui sera [élu] le dit jour ung bouffel de violettes quand il passera par devant ledite eglise pour aler prendre la possession de sa mairie selon ce que on a acoustumé faire chacun an. » — *Reg. aux délib.* 1426-1460, *fol.* 40, *verso*; (*année* 1436) — *note fournie par M. F.-C. Louandre.*

En 1517 fut bâti le chœur de Saint-Vulfran de la Chaussée. — *Extraits de l'Histoire de Ponthieu d'Hermant.*

« Le 9 octobre 1519 fut posé en cette église Saint-Vulfran (de la Chaussée) l'image de Notre-Dame de Lorette, et y fut fait plusieurs grands et beaux miracles. Plus de trente enfants morts-nés et ressuscités, puis baptisés devant ladite image ; et tous les jours des processions générales en actions de grâces où l'hôtel-de-ville fournissait cires et torches. » — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 488.

Nouvelle construction quelques années plus tard. « . . . . . Il y a, dans l'église de Saint-Vulfran de

(1) Cette rue devait être la Petite rue Saint-Vulfran qui maintenant encore conduit de la Grande rue Saint-Vulfran à la rue de l'Isle.

la Chaussée, dit le P. Ignace, une célèbre chapelle dédiée à saint Fiacre, qui fut édifiée l'an 1523. » — *Hist. eccl.*, chap. xxxix, p. 125.

L'autel dédié à Notre-Dame de Lorette acquit peu d'années après une recrudescence de célébrité. En 1531 un miracle de plus haute qualité que ceux de 1519 le signala devant la reine de France. Les miracles ont des fortunes diverses. Celui-ci était oublié lorsque M. E. Demarsy le remit en lumière. Suivant une mince plaquette (1) du temps, peut-être unique et en la possession de M. Ch. Dufour, d'Amiens, la reine Éléonore qu'accompagnait le dauphin ayant été faire ses dévotions devant l'image de N.-D. de Lorette, son aumônier, après avoir dit la messe, s'évanouit. Messieurs de l'église s'empressent autour de lui. Il reprend connaissance et rend grâce à la Vierge « en grans pleurs et gemissemens ». Interrogé par messieurs de l'église, il leur répond qu'il a eu une vision. La Vierge lui est apparue accompagnée de saint Pierre et de saint Paul. Ce n'est pas là une mes-

(1) Huit pages imprimées peut-être à Abbeville, pense M. Demarsy. La brochure a pour titre : *Lentree de la Royne et de monsieur le Daulphin de France a la bonne ville de Dieppe faicte le treziesme jour de janvier avec grant triumphe de seigneurs et dames du pays.*

Item un grant miracle qui fut faict devant Nostre Dame de Lorrette à Abbeville à Sainct Vulfran, durant que la cour y estoit, sur ung des ausmoniers de la Royne.

M. Demarsy établit que la vision dut avoir lieu dans les premiers jours de décembre 1531, la reine étant à Abbeville le 6, et que l'autel honoré par l'apparition était bien en Saint-Vulfran de la Chaussée, non dans la collégiale alors encore en reconstruction. L'autel, nous l'avons vu plus haut, était fameux par ses miracles dès 1519.

quine vision. La Vierge lui a dit : « Mon serviteur, dictes partout que se le monde ne s'amende, il est en grant danger de périr bien briefvement. » — « Tout souldain, continue le narrateur inconnu, les cloches commencerent à sonner miraculeusement. Et puis souldain on fist processions generales par toute la dicte ville, en demandant misericorde a nostre seigneur Jesus-Christ et a sa doulce mere. » — E. Demarsy, *Mémoires de la Soc. d'Émul. d'Abb.*, 1844-1848, pp. 267-271.

M. l'abbé Corblet a accordé au miracle de 1531 l'honneur de le rappeler, d'après M. Demarsy, dans son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, pp. 440-441.

En 1567 fut reconstruite à neuf la nef de l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée. — *Extraits de l'Histoire de Ponthieu d'Hermant.*

En 1607, le clocher de l'église de S.-Vulfran de la Chaussée était en reconstruction. Il fut alors rehaussé, suivant le P. Ignace, « depuis la première corniche jusques à l'entablement ». — Pendant les travaux (le 30 mars 1607) la Ville donna, ou pour mieux dire prêta à l'église et remit entre les mains de Me Jean de Courchelles, prêtre curé de ladite église, et de Jean Wallon, receveur de la fabrique, une petite cloche pesant 44 livres. Cette cloche dut être placée sur le comble de l'église en attendant l'achèvement du clocher. — *Reg. aux délib. de la Ville.* — Le clocher de 1607 ne subsista pas longtemps. Il fut démonté en 1621, nous apprend encore le P. Ignace, « dautant que, selon le jugement des Experts, le fardeau estoit trop pesant pour les fondemens qui le soustenoient ». — *Hist. eccl. d'Abb.*, p. 125.

Le 19 septembre 1639 il est accordé par la Ville une portion de froc aux marguilliers de l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée, de 35 pieds de long en la petite rue attenante à leur église, moyennant 12 deniers de reconnaissance. — *Extraits des reg. aux délib. en la possession de M. A. de Caïeu.* — C'est par ces concessions que la Ville permettait parfois de rétrécir encore des rues déjà trop étroites.

1759. — La grosse cloche de Saint-Vulfran de la Chaussée s'est cassée. Elle est refondue dans un jardin de la chaussée d'Hocquet par un fondeur de Beauvais et coulée le 13 juin 1759. Aussitôt refroidie on la suspend et on l'essaie. Hélas ! trop lourde de poids, trop forte de ton, elle ne s'accorde plus avec la seconde; la précédente ne pesait que 725 livres; elle pèse 790 livres. On la gratte « en dedans » ; on lui enlève environ douze livres de métal, « ce qui est fini en un seul jour, le 22 », et elle est bénite le 23. — L'inscription qu'elle a laissé prendre aux auteurs des mss. Siffait est : « L'AN 1759, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MAITRE FRANÇOIS-MARIE MAUCHAMBERT CURÉ DE LA PAROISSE. M. R. C. MICHAULT RECEVEUR EN CHARGE. IGNACE HENRIOT FONDEUR.

Le curé Mauchambert nommé sur cette cloche laissa par testament, au profit et à la charge de l'église, un legs et des devoirs onéreux qui amenèrent entre la fabrique et la famille du défunt un procès qui était en appel en 1779. — *Consultation de MM. de Boileau et Buteux.*

1763. — Une grille de fer, œuvre d'un serrurier d'Abbeville, nommé Blondel, est posée devant l'autel de la Vierge en Saint-Vulfran de la Chaussée avant le jour

de la Nativité, c'est-à-dire avant le 8 septembre. Cette grille a coûté 230 livres. — *Mss. Siffait.*

M. Louandre, signalant les derniers souvenirs des jeux scéniques du moyen âge chez nous, rapporte qu'en 1770 *la Présentation de la Sainte Vierge au temple* fut jouée, à la grille du chœur de Saint-Vulfran de la Chaussée, par les petites filles de l'école paroissiale. — *Hist. d'Abb.*, t. Ier, p. 325.

L'église Saint-Vulfran de la Chaussée a-t-elle toujours été là où on la voyait depuis des siècles au moment de la Révolution? Je lis dans les comptes du Val-aux-Lépreux (*recettes des dixmes*) 1673-1674 : « de Pierre. . . . pour un jardin et tenement où soulloit estre antiennement l'église Saint-Vulfran de la Chaussée, accostant d'un costé au pont de Leschau (?), aboutté à François Crépin, d'autre, à Jacques. . . . . . et par devant au froc. . . . . vi s. »

Les indications sont malheureusement insuffisantes. Je ne crois pas à un déplacement même ancien de l'église. Je crois plutôt et simplement à une substitution de la maison du Val-aux-Lépreux en quelques droits de l'église (1).

Dernier souvenir, l'église présentait sur la rue Saint-Vulfran un fort joli portail.

La paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée s'étendait peu du côté de la collégiale, mais, en compensation, elle s'avançait notablement au delà de la Somme, sur le bourg du Vimeu, vers la paroisse de Saint-Paul.

(1) Opinion que va confirmer plus bas la note relative au nom de Leschau ou de l'Eschau.

Il est question dans le cueilloir de Saint-André (xv[e] siècle) d'une maison « séant au bourc de Vimeu en le paroisse de St-Wlfran de le cauchie, à l'autre costé de le rivière de Somme, le III[e] tenement auprès du bout de ledite paroisse, acostant d'un costé vers St-Pol à le maison et tenement du Maisnil etc. . . . d'autre costé etc. . . , abouté par derrière à l'eschau (1) qui deschent (descend) au pont grand et par devant au froc ». — *Cueilloir de la communauté de Saint-André,* xv[e] siècle.

M. Darsy nous apprend, — *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 33 en note, — qu'il y avait trois chapellenies dans l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée au XIV[e] siècle et au XVII[e]. — Le curé s'appelait en 1409 Guerard de Biencourt, (*Guerardus de Biencuria*) dans un arrêt du Parlement du 19 mars 1409 cité par M. Veuillot (*le Droit du seigneur*) et rappelé par M. Darsy. — *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, ibid.

M. Darsy avoue n'avoir point trouvé la déclaration des revenus de la cure que le pouillé de 1736 lui a montré être de 600 livres. — *Bénéfices de l'Église d'Amiens en* 1730, t. II, p. 33. Il revient cependant dans le même tome, p. 325, sur la cure de Saint-Vulfran de la Chaussée et donne la déclaration suivante faite le 12 mai 1730 par le titulaire maître François-Marie Mauchambert :

(1) Ce nom sans explication encore pour moi prouve bien d'ailleurs, intervenant ici, qu'il ne s'agit pas dans les comptes cités plus haut, de l'église elle-même mais de droits lui appartenant dans le bourg du Vimeu (chaussée d'Hocquet).

« Une petite dîme sur des jardins et prés, hors de l'enceinte de la ville, dans l'étendue de la paroisse, 30 l. — Pour anciens honoraires, d'après les comptes de l'église, 5 l. — Pour assistance aux fondations de l'église, d'après réduction faite par l'évêque le 6 juillet 1729, 134 l. 6 s. 4 d. — Recette de confréries qui font l'office dans l'église paroissiale, 15 l. — Casuel, 226 l. — Total 410 l. 6 s. 4 d. » — La cure recevait en outre environ trois livres de censives, mais en payait davantage à divers.

L'État succinct des adjudications faites au District d'Abbeville en 1791 ne me fournit en effet que la vente de l'église et du presbytère. Le 23 août l'église « appartenant à la paroisse Saint-Vulfran » est adjugée moyennant 11,200 livres ; le 29 septembre le presbytère est adjugé au prix de 2,025 livres. — L'église fut démolie et, sur l'emplacement, avec les pierres mêmes qui la composaient, furent construites plusieurs maisons blanches. L'une de ces maisons, (n° 39), à l'angle de la petite rue Saint-Vulfran, est aujourd'hui celle de MM. Joubaire, banquiers.

J'ignore quelle maison représente aujourd'hui le presbytère de 1791. Anciennement, mais avant le P. Ignace, le presbytère avait été voisin de l'église : « L'ancien Presbytère de l'Église de Saint-Wulfran de la Chaussée estoit en la maison proche de ladite Église, qu'on appelle la maison des trois Roys. » — *Hist. eccl.*, p. 125.

Quant au presbytère de 1791, il appartenait quelque temps après la Révolution à un M. Grandhomme.

Pour ce qui reste des archives de Saint-Vulfran de la

Chaussée, voyez l'*Inventaire* (manuscrit) *des archives de Saint-Vulfran* par M. E. Delignières.

Suite de la rue Saint-Vulfran.

Nous pouvons à la rigueur remonter jusqu'au douzième siècle dans l'histoire de la cauchie du Castel. Suivant le P. Ignace (*Hist. des Mayeurs*, pp. 91-92) le maieur Gontier Patin, qui figure comme témoin dans la charte d'affranchissement de la commune d'Abbeville, demeurait dans la rue Saint-Vulfran et l'emplacement de sa maison porta plus tard les constructions de l'hôtel de Rambures; — emplacement représenté en l'année 1851, où M. Louandre publiait *les Mayeurs et les Maires*, par les n°s 68, 70 et 72.

L'hôtel de Rambures que nous venons de nommer méritait quelques recherches, ne fût-ce qu'en souvenir du gouverneur André et de la haute tour de surveillance.

Nous avons, parmi les notes de M. Traullé, trouvé quelques extraits de titres qui indiquent à quelle époque cette maison fut bâtie, comment elle s'accrut et en quelles mains elle passa successivement.

« Le 5 août 1408, David de Rambures achète de Jean Le Quaille, par devant le maire d'Abbeville, un ténement de trois maisons sises dans la rue Wyloisel.

« En 1440, Andrieu de Rambures prend à cens le ténement dit de *Saint-Christophe*, rue du Castel, devant l'église Saint-Vulfran de le Cauchie.

« En 1445, Andrieu de Rambures prend à bail une petite place enclavée dans son hôtel et tenant par une étable à une ruelle qui séparait son hôtel de celui de M. de Rincheval. » — Nous dirons un mot de cette ruelle. — (V. plus loin rue Damoisel.)

Suivant le P. Ignace c'est en 1499 que messire André de Rambures rebâtit l'hôtel avec sa haute tour. — *Hist. des Mayeurs*, p. 92.

Je reviens aux extraits de M. Traullé.

« En 1667, Marie de Bautru, femme de Charles de Rambures, étant en son hôtel de Ligny, rue Notre-Dame-du-Châtel, vend à charge de ratification, comme procuratrice de son mari, l'hôtel de Rambures à André d'Aigneville et à Bernard de Moismont. » — Dans la désignation de cet hôtel conservée par cet acte de vente (1), il est encore parlé d'une rue *au Sac* — celle de plus haut — appelée aussi l'*Orde Rue*.

« En 1669, les sieurs d'Aigneville et de Moismont vendent l'hôtel de Rambures à François de la Roche-Fontenille et à Charlotte de Rambures sa femme (2). »

L'an 1679, trouvons-nous dans les mss. Siffait, M. de

(1) Je reprends dans un extrait un peu plus large les avoisinements de l'hôtel et quelques autres détails :

« 1667, 23 juillet. — Antoine Lefevre notaire. — Marie Bautru, femme de Charles s. de Rambures, chevalier, comte de Courtenay, vend à André d'Aigneville, chevalier, sgr de Millencourt, et à Bernard, écuyer, s. de Moismont, l'hôtel de Rambures, tenant d'un côté à la maison du Grand-Hercule, et, par le jardin encore, à ladite maison ; (de ce côté l'hôtel de Rambures allait joindre aussi par un bout le jardin de l'hôtel de Ligny) ; d'autre côté aux enfants Dubourguier ; par après à la maison de Canape maréchal, à la maison de l'*Ecu de Bretagne* et autres qui viennent aboutir à la petite cour où l'on met le fumier et où est l'étable des chiens qui aboute à une petite rue au Sac appelée l'*ordre* rue (l'*orde rue* sans doute), et tient encore le jardin de l'hôtel de Rambures au vicomte Maillart et autres voisins ; d'un bout au jardin de Ligny; par devant au froc qui est la rue du petit Saint-Vulfran. » — *Notes de M. Traullé.*

(2) L'acte mentionne la tour de la maison et le grand escalier de cette tour : il dit plus loin encore *la grande tour.*

la Roche, marquis de Fontenille, étant devenu l'héritier de la maison de Rambures, fit abattre l'hôtel de cette famille avec la haute tour qui dominait son enclos et que messire André de Rambures, gouverneur d'Abbeville, avait fait bâtir en l'an 1494, pour voir ce qui se passoit dans la campagne. M. de Fontenille fit construire au même lieu un autre hôtel qui prit le nom d'hôtel de Fontenille.

En 1730, Louis-Antoine de la Roche, marquis de Fontenille, vend l'hôtel de Rambures devenu l'hôtel de Fontenille à M. Michault.

M. O. Macqueron conserve une copie, faite par lui à l'encre de Chine, d'une « représentation de la tour que messire André de Rambures, gouverneur d'Abbeville, avait fait bâtir en 1494 pour voir ce qui se passait hors la ville ». La copie porte : « D'après un dessin du temps communiqué par M. Lucini. »

Nous avons vu que le P. Ignace donne pour date à la construction de la tour 1499. L'erreur 1494 vient sans doute dans les mss. Siffait comme dans la légende du dessin de M. Macqueron de ce que le P. Ignace, à la page 598 de son *Hist. des Mayeurs*, dit que messire André de Rambures succéda à Philippe de Crèvecœur au gouvernement du château d'Abbeville comme on le voit par les patentes du roy données le 23 d'avril 1494 avant Pasques et ajoute presque immédiatement : « Ce seigneur fist bastir une haute tour en son hostel de Rambures. »

L'hôtel de Rambures est principalement représenté aujourd'hui par la maison n° 70 qu'occupe M. Cayeux-

Cardon, ébéniste. M. Cayeux m'a promené dans un vaste sous-sol où il a vu encore des fourneaux de l'ancienne cuisine de l'hôtel. Les fondations de la tour existent encore, paraît-il, du côté de la rue. M. Cayeux regrette particulièrement la destruction d'un escalier tournant, tout d'une pièce, taillé en entier dans un grand tronc de chêne, et qu'il a connu encore debout dans le bâtiment principal de la maison.

Il m'est possible de rappeler un certain nombre d'autres maisons et plusieurs hôtelleries.

La maison des *Trois Roys* a déjà été nommée. Elle était voisine de l'église et anciennement, dit le P. Ignace, avait servi de presbytère. Je la retrouve plus près de notre siècle. L'état des censives etc. dues à l'église de N.-D. du Châtel en 1721 me donne : « rue saint Vulfran de la chaussée... le sieur... Guerville, maitre taillandier, et le sieur... Masson, maître chappelier, chacun par moitié, au lieu du sieur Fouque qui estoit au lieu de Charles Fournier, pour une maison proche l'église Saint-Vulfran de la Chaussée, à laquelle pend pour enseigne *les Trois Rois*, doivent à l'église de N.-D. du Chastel trois livres qui font à chacun trente sols. »

Nous avons déjà rencontré aux environs de l'hôtel de Rambures et de la rue Wyloisel le ténement dit de *Saint-Christophe* et la maison de l'*Ecu de Bretagne*.

A côté de l'hôtel de Rambures encore était « dans la rue du Castel » la maison de l'abbaye du Lieu-Dieu. — *Note de M. Louandre*.

A peu près en face de l'hôtel de Rambures devait se trouver la maison ayant pour enseigne *la Croix d'Or*.

Dans le compte de la maison et hôpital de Saint-Jacques rendu en 1599, il est question d'une maison « séant au devant de l'hostel de Rambures, tenant d'un côté au logis de *la Croix d'Or*, d'autre au logis des *Faucilles* et par devant au froc. »

La maison des *Faucilles*, nous le verrons plus loin, paraît avoir appartenu à la Petite rue Saint-Vulfran autant qu'à la rue du Chastel ou Grande rue Saint-Vulfran.

Le cueilloir de 1562 pour l'église de Saint-Gilles me donne une maison des *Siziaulx* (des Ciseaux) : « De Jehan Boullon dict Dacheu pour une maison scéant en la rue du Castel où pend pour enseigne *les Siziaulx*, LX sols. » — Nous nous souvenons que Jehan Boullon dit Dacheu fut le maieur de 1554.

M. de Clermont me donne la maison du *Rossignol*: « Saisine du 23 mai 1644 pour une maison paroisse Saint-Nicolas en Saint-Vulfran où pend pour enseigne *le Rossignol*, sise rue Saint-Vulfran de la Chaussée. » Cette partie de la rue Saint-Vulfran, dépendant de Saint-Nicolas, était la plus rapprochée de la Collégiale.

Il paraît y avoir eu aussi en la rue Saint-Vulfran une maison de Saint-Nicolas : « Maison où pend pour enseigne *Saint Nicolas*. » M. de Clermont me donne l'*Image de saint Nicolas* : « Dans son testament du 12 septembre 1648 déposé aux mains de maître Lefebvre, notaire royal en Ponthieu, le 15 février 1659, Eustache Lescuier le testateur, bourgeois et marchand de la ville d'Abbeville, se dit demeurant en sa maison où pend pour enseigne l'*Image de saint Nicolas*, paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée. »

J'arrive aux hôtelleries et les nomme en descendant de la Collégiale vers la place du Béguinage (la place Lefébure de Cerisy). J'en compte six dont cinq ont disparu : le *Grand Hôtel*, le *Petit Saint-Jacques*, *la Croix d'Or*, la *Grand Hercule*, la *Chaperon Rouge*, et, entre ces hôtels peut-être, *l'Homme Sauvage*.

M. de Clermont a rencontré le *Grand Hostel* en 1664 : « Procuration donnée le 27 septembre 1664 en la maison où pend pour enseigne *le Grand Hostel*, sise rue et paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée. » — La maison de commerce de M. Patte (n° 15) représente aujourd'hui le *Grand Hôtel*.

Le *Petit Saint-Jacques* a été rencontré par moi dans les comptes de la Ville de 1591-1592. Les comptes de Saint-Georges de 1685-1687 me le nomment avec la désignation : « dans la rue du Châtel. » — M. de Clermont l'a relevé dans un testament du 2 septembre 1745 dicté par devant Mᵉ Jacques Quentin notaire à Abbeville. Par ce testament Marie Dufay, femme de Eustache Sombret, marchand à Abbeville, dispose d'une partie de la maison et dépendances située rue Saint-Vulfran, où pend pour enseigne le *Petit Saint-Jacques*. — Le *Petit Saint-Jacques* fermé aux voyageurs a perdu jusqu'à son nom. Maintenant maison de commerce de M. Dercourt, n° 38.

La *Croix d'Or* s'ouvrait, nous l'avons vu plus haut, à peu près en face de l'hôtel de Rambures.

L'adresse d'une lettre de 1783 a fourni à M. de Clermont ces mots : Auberge de la *Croix d'Or*, rue Saint-Vulfran.

L'hôtel du *Grand Hercule* qui subsiste encore (n° 72)

est une vieille auberge de vieille physionomie intérieure. Les hôtels élégantisés dans la banalité moderne se trompent s'ils se croient plaisants à voir. Autrement parlantes aux yeux et aux souvenirs, ces hôtelleries de mine familière et respectable qui comptent des siècles de services et ont cédé le moins possible aux modes nouvelles. Les cintres de leurs portes entendent encore entrer les marchands forains avec des pacotilles, les comédiens ambulants avec des sceptres sous leurs souquenilles, et les gentilshommes à cheval, la plume au chapeau, l'épée au ceinturon, la cape brûlée de soleil ou ruisselante de pluie. Le *Grand Hercule* est de celles-là. « Je trouve cette maison à usage d'hôtellerie, me dit M. de Clermont, dans un acte de Me Grebomaisnil, notaire royal en Ponthieu résidant à Abbeville, du 25 novembre 1583. » — « Dans une transaction devant Me Charles Pappin, en date du 6 mai 1679, l'une des parties est logée en la maison où pend pour enseigne *le Grand Hercule*, paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée. » — *Autre note de M. de Clermont.* — « Acte peu lisible du 30 novembre 1690 où l'un des comparants est logé en la maison où pend pour enseigne *le Grand Hercule* sans autre désignation. » — *Autre note de M. de Clermont.*

C'est dans cette maison du Grand Hercule que naquit l'abbé Delétoille, ancien principal du collège d'Abbeville. L'abbé Delétoille mérite un souvenir reconnaissant. Le collège ayant été supprimé (1794) pendant la Révolution, il ouvrit un pensionnat d'où sont sortis plusieurs élèves devenus depuis des hommes distingués

dans des carrières diverses, entre autres M. Charles Lefébure de Cerisy.

Je n'ose faire remonter le *Chaperon Rouge* au xve siècle. Le Livre Rouge de l'Échevinage donne bien les *Rouges Chappeaux* au 28 avril 1492, à l'occasion d'un boulanger voisin de cette maison et condamné à être rependu parce qu'il s'était déjà pendu. — Aug. Thierry, *Documents sur l'histoire du tiers état*, t. IV, p. 283. — Mais l'arrêt échevinal ne donne pas la situation des *Rouges Chappeaux* et il y a quelque différence encore entre *Rouges Chappeaux* et *Rouge Chapperon*. — Le *Chaperon Rouge* apparaît bien au xviie siècle. M. de Clermont voit hypothèque prise sur le *Chapperon Rouge* dans un contrat de vente du 9 août 1608 passé devant Wulfran Pappin. Il retrouve mention de la maison et hôtellerie du *Rouge Chaperon* dans un contrat de mariage du 3 mai 1679 devant Me Lavernier, notaire. Enfin, je rencontre moi-même dans les comptes de Saint-Georges de 1685-1687 le *Rouge Chapperon* nommé comme étant dans la rue Saint-Vulfran à peu près en face de la Placette (la place du Béguinage). — M. de Clermont retrouve encore le *Rouge Chaperon* au dix-huitième siècle : « Dans un acte du 14 février 1702 passé devant Me Bellache, notaire à Abbeville, l'une des parties est dite logée au *Rouge Chaperon*, paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée. » M. de Clermont a revu pour la dernière fois le *Rouge Chaperon* en 1711.

Le 12 décembre 1646, le maréchal de Rantzau descendit au *Chaperon Rouge* où il revint encore loger différentes fois et notamment en février l'année suivante.

La maison de M. Bignon (nº 78) représente aujourd'hui l'hôtel du *Chaperon Rouge*.

La maison de l'*Homme Sauvage* fut-elle bien une hôtellerie? M. de Clermont a trouvé dans le cueilloir du prieuré de Saint-Pierre de 1579–1580 : « article 151, pour une maison et tenement séant en la rue du Castel nommé l'hostel de *l'Homme Sauvage*, paroisse Saint-Nicolas (1). » — C'est la seule fois que j'ai vu le mot hôtel attaché à cette maison. Je lis dans le *Guetteur du Beauvoisis*, nº 34, p. 142 : « 1646, saisine à Charles Delafosse, de la maison de *l'Homme Sauvage*, rue Saint-Vulfran de la Chaussée, à lui vendue judiciairement à la requête de Nicolas Roux, sur Guillain Laudé. »

Les Minimesses possédaient une maison dans la rue Saint-Vulfran. — *État succinct des adjudications faites au District d'Abbeville en* 1791.

Dans la rue Saint-Vulfran encore, en la maison qui portait en 1849 le nº 6 et qui regarde l'entrée de la rue de l'Hôtel-Dieu, naquit le 24 décembre 1782 notre poète Millevoye.

Dans cette maison encore ou dans la voisine fut élevé (il n'y était pas né) le futur évêque d'Adras *in partibus*, M. Tirmarche, le prédestiné doyen de Ham, pendant que le prince Louis-Napoléon occupait, prédestiné aussi, le château de cette ville. M. Tirmarche a été enterré

(1) « Doit être une autre maison, remarque M. de Clermont, que celle sise rue du Moulin du Roi. » Les mots « en la rue du Castel » ne peuvent laisser de doute, mais j'ajouterai que la maison de l'*Homme Sauvage* devait être dans la partie de la rue rapprochée de la Collégiale, la paroisse Saint-Nicolas n'avançant pas très loin vers Saint-Vulfran de la Chaussée.

le jeudi 17 août 1871 à Ham avec grande solennité.

Il y avait au dix-huitième siècle une imprimerie dans la rue Saint-Vulfran. Le mardi 22 novembre 1768, la femme de l'imprimeur nommé Artous, « seul imprimeur d'Abbeville », fut étouffée dans sa boutique rue Saint-Vulfran en Chaussée par cinquante « sachées » de tourbes qui tombèrent d'une soupente sur sa tête. — *Mss. Siffait.*

La rue Saint-Vulfran avait conservé jusqu'au seizième siècle son nom de *Cauchie du Castel.* Plus tard elle s'est souvent appelée indifféremment, ainsi que nous l'avons vu, rue du Castel et rue Saint-Vulfran de la Chaussée ou en Chaussée.

Cette rue est maintenant très commerçante. Il paraît qu'elle avait perdu un peu de son activité et de sa vie, pendant quelque temps du moins, après l'établissement de la Halle aux Denrées rue Saint-Gilles, et la construction du pont Ledien. A cette date la population y avait un peu décru, suivant MM. Brion et Paillart. — *Mémoire sur les causes de la dépopulation.*

Nous avons déjà quelquefois nommé la rue Wyloisel. Cette rue étroite, de l'Abbeville d'avant la commune probablement, s'ouvrait en face ou presque en face de l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée et fuyait vers la Grande rue Notre-Dame dans laquelle elle venait respirer à peu près en face d'une autre ruelle dite aujourd'hui ruelle Notre-Dame. Ce n'est plus maintenant qu'une longue impasse et un des plus vieux souvenirs du vieil Abbeville. Son nom même l'a abandonnée et nous l'aurons désignée selon les seuls moyens qui nous

La rue Wyloisel ou Damoisel.

restent en disant qu'elle s'entrebâille pendant le jour entre les nos 48 et 50. La nuit, elle est fermée.

Le nom même qu'elle a porté a changé avec les temps. Je produirai les témoignages, les noms divers, les variantes des noms par ordre de dates.

Les noms, les variantes des noms sont Wyloisel ou Viloiselle [?], Damoisel, Damoiselle, des Demoiselles, l'Ordc Rue.

J'ai rencontré quelquefois une rue Wyloisel, peut-être même Viloiselle (1), qui doit être notre petite rue.

Le 5 août 1408, nous l'avons vu, David de Rambures achète de Jean Le Quaille, par devant le maire d'Abbeville, un ténement de trois masures sises dans la rue Wyloisel. — Voir plus haut p. 144.

Les citations qui vont suivre fourniront des exemples de la forme Damoisel, etc.

Cette rue paraît en 1440, mais sans être nommée, dans l'acte d'une petite acquisition que fait Andrieu de Rambures par devant les maieur et échevins.— « Andrieu de Rambures prend à cens, de Jean Guege [?] et Maroie Guessart conjoints, le tenement dit *de Saint Christophe* rue du Castel devant l'église de Saint-Vulfran de le Cauchie, accostant d'un bout à la cour de derrière dud. S. de Rambures, d'autre à une rue entre led. S. de Rambures et M. de Raincheval, à cause de Marie de Friencourt sa femme, d'autre côté au manoir desd. conjoints nommé *Saint Cristophe.* » — « 1444, sentence d'hypothèque sur led. bail. »

(1) C'est sous cette forme que je l'ai nommée au chapitre XLI, p. 102.

— *Extraits des titres de M. Mallet par M. Traullé.*

La rue Wyloisel est déjà nommée rue Damoisel dans un cueilloir du xv[e] siècle de la communauté de Saint-André (à la Ville). L'ouverture de cette rue presque en face de l'église de Saint-Vulfran de la Chaussée est bien indiquée dans le vieux cueilloir. Il s'agit d'une maison « couverte de tieule, » — d'éteule (1) — « à deux petits pignons. . . . . . . séant droit devant le petit huys de ledicte église de Saint-Vulfran (de le cauchie) et devant le presbytaire du curé de ledicte église (2), accostant d'un costé, vers le pont Thalanche, tout le long a le ruelle Damoisel etc. . . . . ».

La rue Damoisel se bifurquait-elle? Une de ses branches s'écartait-elle, à angle droit à peu près, pour trouver issue sur la rue des Meules? Je n'ose l'affirmer avec certitude absolue et cependant un article des comptes du Val de 1673-1674 m'engage fortement à le croire. Quelques titres des maisons de la rue Saint-Vulfran et de la Grande rue Notre-Dame éclairciraient sans doute ce point. — Il ne faut pas oublier que le quartier où nous sommes fut la *cité* d'Abbeville, que les rues durent y être nombreuses, étroites, serrées. Nous avons pu en juger par quelques extraits des mêmes comptes pour les environs de la rue Barbafust. S'il est permis aux Abbevillois de comparer leur ville à de plus

(1) L'éteule indique l'âge reculé du cueilloir qui n'a pas de date. Mais faut-il traduire de tieule par d'éteule ou par de tuile. La mention de tuile indiquerait dans tous les cas encore une date où la tuile s'était substituée depuis peu à l'éteule.

(2) Nous savons ainsi que le curé demeurait alors absolument contre son église. Se souvenir de la maison des *Trois Roys*.

illustres, souvenons-nous du centre ancien de Florence comme de l'ancien centre de Paris. Quoi qu'il en soit, voici l'article des comptes du Val :

« De l'hospital Sainct-Jacques pour un ténement scéant en la rue des Meulles *à l'opposite de la rue Damoisel.* »

Je deviens plus hardi et maintenant j'affirme. Ma proposition hésitante se trouve justifiée dans un des articles qui suivent à l'occasion du Grand Hercule que les comptes désignent ainsi :

« De Mathieu Mannier pour une maison (1) de la rue du Castel accostant d'un costé à Nicolas Boullenger, d'autre à une rüelle quy est frocq et qui est l'yssue de la rue des Meules en la rue Damoiselle. »

[Nous voyons ici la rue Damoisel, c'est-à-dire Damoiseau, changer de genre. On écrit la rue Damoiselle ; on dira quelquefois la rue des Damoiselles et les étymologistes donneront cette explication qu'elle tirait son nom du passage fréquent des *Damoiselles* d'une grande maison, — celle de Vendôme-Ligny peut-être, — qui la traversaient pour se rendre à la messe à Saint-Vulfran de la Chaussée.]

La rue Damoisel n'est plus maintenant qu'une impasse profonde, inconnue, sauf des maisons qui ont des sorties dérobées sur elle. C'est en 1612 qu'elle dut être réduite à cette condition inférieure. Le 17 février 1612 la Ville accorde à cens perpétuel moyennant cinq sols à M. de Rambures « la portion de la rue Damoiselle qui se présente à l'endroit de la clôture de son jardin de

(1) Ce sont les comptes eux-mêmes qui désignent en tête de l'article cette maison comme le Grand Hercule.

l'hôtel de Ligny sur la longueur de 200 pieds, en laquelle longueur de 200 pieds la rue peut porter de large vingt pieds environ. » — *Extraits des délib. en la possession de M. A. de Caïeu.*

Cette suppression partielle en amena bientôt une autre.

Le 20 du même mois, trois jours plus tard, « la rue Damoiselle étant inutile et ne pouvant plus servir au public, la meilleure partie d'icelle ayant été accordée à cens à mons. de Rambures, » la Ville concède à cens, « à Jacques Le Roy, écuyer, Sgr de Valines, une portion de la rue Damoisel (1), entre le bout de son jardin et la clôture du jardin de l'hôtel de Rambures, sur la longueur de 45 pieds et la largeur qu'a ladite rue qui peut porter dix-huit à vingt pieds ». Cette seconde concession est faite moyennant deux sols de cens.

Les constatations de lieu qui accompagnent cette cession à J. Le Roy de Valines et montrent sa maison voisine de la rue Damoisel m'obligent à revenir sur le chapitre XLI. C'est à tort très vraisemblablement que j'ai donné dans ce chapitre la maison n° 20 pour l'ancien hôtel de Valines. Je dois reporter sur une maison rapprochée de l'hôtel de Ligny, c.-à-d. de l'autre côté de la rue, tout ce que j'ai attribué à la première. Resterait à expliquer le vieux chiffre (L. V. entrelacés) de la maison n° 20. Je continue à y voir un V; je suis moins certain pour L. Les Le Roy de Valines eurent-ils deux maisons dans la Grande rue Notre-Dame? La maison n° 20 a-t-elle été une pro-

(1) Je transcris exactement les variantes.

priété de l'abbaye de Valloires ? La pierre a-t-elle été recueillie dans les démolitions de l'hôtel de Valloires, rapportée et enclavée où nous la voyons ? Je ne saurais le dire. Il est bien certain, dans tous les cas, qu'au XVIIe siècle une maison appartenant à la famille Le Roy de Valines était voisine de la ruelle Damoisel et de l'hôtel de Ligny. Je lis dans les comptes du Val-aux-Lépreux de 1673-1674 (à la Ville) : « De Jacques Le Roy, escuier, s^r de Valaine (Valines), pour un frocq estant derrière son jardin de la maison accostant au sieur de Ligny, d'autre à la rue Damoiselle, d'un bout aux ayant cause de Gallois Carpentin. »

Je reviens à la rue Damoisel et aux cessions et aux diminutions successives qu'elle subit. Le 9 avril 1612, « la rue Damoiselle étant inutile, » — cette considération est reproduite, — la Ville accorde à Jacques de Huppy « une portion de terre de la rue Demoiselle étant au bout de son jardin tenant à celui du s^r de Valines, de la longueur de 56 pieds sur 13 et demi de large, moyennant 8 sols de cens ». — *Extraits en la possession de M. A. de Caïeu.*

Les mêmes extraits nous fournissent la concession à vingt ans de distance, d'un droit de passage dans ce qui reste de la rue Damoisel : « 13 février 1632, permis à Jean Maillart, écuyer, vicomte de Menchecourt, châtelain et garde-marteau des Eaux et forêts de Picardie en Ponthieu, de se servir de la ruelle vis-à-vis Saint-Vulfran, appelée anciennement la rue Damoiselle, pour y passer et aller en la chaussée Saint-Vulfran, [et] à cette fin, de faire percer une porte au mur de son jardin. »

La concession n'est d'ailleurs qu'une tolérance, la Ville se réservant le droit de disposer de la ruelle « ainsi que bon lui semblera ».

La rue fermée, devenue cul-de-sac, perd bientôt jusqu'à son nom. Les immondices la souillent. Un acte de vente de Charles de Rambures à André d'Aigneville, en date du 23 juillet 1667, la nomme « une petite rue au sac appelée l'Orde Rue », c'est-à-dire la rue malpropre. — Voir plus haut p. 145, en note.

C'est par l'impasse presque inaperçue maintenant des passants, et sans nom (1), que s'évadèrent, dans la nuit du 15 au 16 février 1804, l'abbé Leclerc et Durrieu, complices de Georges Cadoudal. Ils demeuraient chez une dame Denys, dans une maison de la Petite rue Notre-Dame (2). Des gendarmes, envoyés de Paris pour les arrêter, ayant cerné cette maison, l'abbé Leclerc et Durrieu, réveillés à temps, franchirent plusieurs murailles pour gagner la ruelle des Demoiselles. Les gendarmes n'entrèrent que pour saisir les papiers de l'abbé Leclerc cachés sous le parquet d'une chambre et que la dame Denys, dont la tête s'était troublée, leur découvrit elle-même. L'opinion du temps fut que, si l'on avait fait agir la police de la ville au lieu d'employer des gendarmes étrangers, l'abbé Leclerc et son complice eussent été saisis (3).

(1) Nous demanderions volontiers à la Ville une plaque : *Impasse Damoisel*, rappelant au moins ainsi le vieux nom.

(2) Cette maison, écrivait M. Louandre en 1834, est située Petite rue Notre-Dame n° 10.

(3) Voir pour plus de détails M. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, première édition, p. 474.

La Petite rue Saint-Vulfran, si utile pour rappeler l'emplacement de l'ancienne église *de la Cauchie*, conduit de la Grande rue Saint-Vulfran dans la rue de l'Hôtel-Dieu.

La Petite rue Saint-Vulfran.

Peu de souvenirs la recommandent. Elle dispute dans mes notes une maison à la Grande rue Saint-Vulfran. Le compte du receveur des chapelains des Cinq Plaies me donne, en 1603—1605, une maison « où pend pour enseigne *les Faucilles* en la rue du Chastel », désignation qui attribue évidemment la maison à la Grande rue Saint-Vulfran ; mais les comptes de Saint-Georges de 1685-1687 me donnent une maison « dite *les Faucilles* rue du Petit Saint-Vulfran, touchant à celle où pendoit pour enseigne *le Peigne* faisant le coin de la place du Béguinage », désignations assez peu claires car la place du Béguinage, — la Placette, maintenant place de Cerisy, — est encore assez loin des entrées de la Petite rue Saint-Vulfran, soit du côté de la Grande rue Saint-Vulfran, soit du côté de la rue de l'Hôtel-Dieu. — M. de Clermont me donne une maison dont l'enseigne pourrait bien être celle des *Faucilles* mal lue : « Les chapelains des Cinq Plaies pour une maison où pend pour enseigne *les Feuilles* tenant . . . . . d'un bout, et d'autre, à la rue Saint-Vulfran. » — *Cens et surcens dus à MM. les chanoines d'Amiens à cause de Bellancourt, pièce sans date.* — Cet extrait semble décider la question en faveur de la *Grande* rue Saint-Vulfran.

En l'an VI de la République, la Petite rue Saint-Vulfran était dite *petite rue Vulfran* section C. — *Docu-*

ments inédits sur Abbeville publiés par le baron Tillette de Clermont-Tonnerre.

La Ville a possédé dans la Petite rue Saint-Vulfran une école de garçons dont l'instituteur était payé par la Fabrique de Saint-Vulfran. La maison où se tenait cette école a été vendue le 21 avril 1824.

CHAPITRE XLIV

La rue de l'Hôtel-Dieu. — Rue Frestelengue, Frettelangue, etc. — Le cimetière de Saint-Vulfran. — La rue des Deux Portes ou de Saint-Nicolas. — Maisons. — Nilammon Lerminier. — Madame Dehérain. — L'hôtel ou refuge de l'abbaye de Saint-Valery. — L'impasse des Pois-Pilés. — La rivière, le moulin des Pois-Pilés. — Ecole, etc. — L'Hôtel-Dieu. — Les donations du comte Jean et des bourgeois. — La banlieue nord et la forêt de Gaden. — La banlieue sud et le bois de Saint-Nicolas hors de la porte Saint-Gilles. — Les malades des quatre portes. — Un faux monnoyeur. — L'église ou chapelle de l'Hôtel-Dieu. — La Ville intervient dans l'administration de l'hôpital. — Quelques différends entre la Ville et l'Hôtel-Dieu. — Les pestiférés. — Accroissement des bâtiments depuis 1634. — Les biens du Val-aux-Lépreux donnés à l'Hôtel-Dieu. — L'Hôtel-Dieu pendant la Révolution. — Projet de translation de l'hospice à la Chartreuse. — La rivière Vuidecocq cédée à l'Hospice. — Mur le long du Canal Marchand. — Dons reçus depuis 1801. — Les maîtres de l'Hôtel-Dieu. — Inscriptions proposées en l'honneur du comte Jean.

La rue de l'Hôtel-Dieu.

La rue de l'Hôtel-Dieu est une de celles dont l'existence est le plus anciennement constatée. Dès le milieu du douzième siècle, n'étant encore que sentier, *callis*, tout au plus ruelle, elle portait déjà un nom qui, latinisé, était *Fretellensis*, et qui, plus tard défiguré, devint Fretelangue. Dans la charte de 1158 du comte Jean en faveur de la confrérie de Saint-Nicolas, c'est-à-dire de l'Hôtel-Dieu, le don fait comporte une certaine étendue de terre et une voie plane depuis un vieux poirier jusqu'à la sente ou ruelle dite *Fretellensis* : « *terram illam quæ infrà illius præscriptionem continetur et viam pla-*

nam per pirrum antiquam usque ad callem Fretellensem. »

Les voies appelées *calles* servaient le plus souvent, dans la vraie latinité, au passage des bestiaux. Peut-être la ruelle nommée par le comte Jean avait-elle été créée par le pied des animaux encore nombreux dans la jeune ville (1).

La rue Pearl à New-York a une origine semblable. Nous rencontrerons bientôt, entre la chaussée d'Hocquet et le canal de Transit, une rue *aux Vaches* qu'ont connue certainement autrefois les bestiaux du bourg du Vimeu se rendant aux prés voisins. Les animaux du centre de la ville pouvaient suivre la rue Frettelangue pour se rendre *hors des murs* aux prés que remplacent aujourd'hui la rue de l'Isle (2) et les jardins de l'île Beurrier.

Dargnies de Fresne, avocat, a rapproché dans ses notes la rue *Frettelangue* de la *via Fretelensis* (*sic* avec une seule l, mais M. de Bommy (3) en a relevé deux dans le titre de 1158) et Collenot prétendait que ce nom devait se traduire ainsi : *via in quâ lingua fricat*, rue où l'on remue fréquemment la langue, à cause, ajoutait-il, du voisinage de la rue des Pois-Pilés où se jouaient les farces. C'est là de la demi, ou, pour mieux dire, de la très fausse érudition et de la plus fausse histoire théâtrale. Si *fricat*

(1) Encore nombreux au XIVe siècle. Voir M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 218.

(2) Dite aussi *hors les murs*.

(3) Il possédait un registre intitulé : *Registre de différents extraits ou copies de pièces et d'actes concernant la Fabrique de l'église royale de Saint-Vulfran d'Abbeville.*

pouvait sortir de *Fretellensis* ou réciproquement *Fretellensis* de *fricare*, le bibliothécaire d'Abbeville, se souvenant du *mulos qui fricabat consul factus est*, eût aussi bien pu traduire rue où l'on étrille les bêtes. Quant au théâtre hypothétique des Pois-Pilés, il n'eût certainement pu être ouvert au temps du comte Jean. Le nom *Fretellensis* ne rappellerait-il pas tout simplement une famille notable du XIIe siècle? La charte communale (1184) donne pour une des limites de la banlieue *lanchienne mansion Robert Fretel*, ou, suivant le titre primitif latin, *antiquam mansionem Roberti Fretel*. Robert Fretel n'était certainement pas un des derniers venus de la ville d'alors. Ses ascendants, sa famille, avaient possédé sans doute des maisons, des terrains, dans l'enceinte bourgeoise comme dans la banlieue. Un sentier Fretel n'est pas invraisemblable à deux cents pas de la rue dès lors ou plus tard nommée la rue Barbafust. Mais comment la voie Fretel, — je suppose le nom admis, — devint-elle la rue Frettelangue? La transition n'apparaît pas facilement. Une étymologie se présente sur laquelle je n'appuierai pas. Au XIIIe siècle et plus anciennement sans doute, *fretel* voulait dire flûte. — Freteaulx, flageaulx et chalemel, nous donne du Cange d'après le poème d'Athis. —La *via Fretellensis* était-elle la rue où l'on joue de la flûte? Les petits bouviers charmaient-ils la marche de leurs bêtes avec des flageolets comme si les marais voisins s'égouttaient dans le Mincio? Aucun poète n'a pu nous le dire. Abbeville n'est pas Mantoue.

La rue Frestelengue qui va à l'Hôtel-Dieu est nommée

en 1461 dans le reg. aux délib. de la ville de 1460 à 1498, *fol.* CXLVI.

La rue Frestelengue est nommée en 1488, le 23 septembre, en quelques dons de cens faits à l'Hôtel-Dieu par Eustache de Queux, savoir seize sols qu'il avoit sur plusieurs maisons, une entre autres dans la rue Frestelengue. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par le marquis Le Ver.*

On s'est avisé quelquefois au XVIIe siècle d'écrire Forte ligne. Je lis dans les comptes du Val de Buigny de 1673–1674 (achetés par la Ville à la vente de M. Delignières de Saint-Amand), Recettes: « De Saint-Vulfran de la Chaussée un bouffeau le jour de Saint-Barthelemy lorsque monsieur le maieur nouvellement esleu a fait le serment, ou quatre deniers pour la valeur, pour quatre ou cinq pieds de terre ou environ baillés à ladite église en la rue Forte ligne (1) pour aller à la chapelle Saint-Fiacre, cy. . . . . . . un bouffeau ou IIII^{d}. »

Je vois le nom de rue Frettelangue employé, encore concurremment sans doute avec celui de rue de l'Hôtel-Dieu, par le public et par les notaires, jusqu'en 1837 au moins. Les journaux d'Abbeville me donnent fréquemment le premier de ces deux noms dans leur page d'annonces de 1812 à l'année précitée, 1837.

Je vais noter, en suivant autant que possible l'ordre

(1) Ce nom se retrouve dans l'article suivant mais on a écrit en marge (écriture moderne) rue Frettelangue. Voici l'article suivant : « De Jacques Warré pour frocq enclavé dans sa maison de la rue Forteligne, accostant d'un costé au presbytaire de Saint-Nicolas, d'autre au Petit Cerf, d'un bout à la rivière des Poix pillés, par devant au frocq. »

chronologique, les faits divers qui intéressent la rue Frettelangue.

1158. — Fondation de l'Hôtel-Dieu. Nous reviendrons un peu plus loin sur cet établissement.

Le cimetière de Saint-Vulfran.

Entre le terrain concédé à cet hôpital par le comte Jean et l'église de Saint-Vulfran était un cimetière dit de Saint-Vulfran ou plutôt de Saint-Nicolas en Saint-Vulfran (1). Il est probable qu'une rue dite de Saint-Nicolaï séparait ce cimetière du terrain de l'hospice, rue fermée probablement par deux portes.

Le *Livre Blanc* de l'Échevinage me donne *folio* IIII^{xx} XIIII et avec la date respectable de 1333 :

La rue des Deux Portes.

« Lettres des deux portes estans en le rue Saint Nicholay jouste le chimentière de St Ouffran (2).

« A tous chiaulz qui ces presentes lettres verront ou orront li maistres, freres et sereurs de saint Nicholay en Abbeville salut. Sachent tuit que cōme honnābles hōmes et sages le maieur et eschevins de le dcē ville d'Abbeville nous aient acordé consenti volu et ottrié que deux portes soient faites à deux bous de une rue lequelle aboute d'un bout a le rue Fretelengue et de l'autre bout seur le rue par ou on va à no dcē maison de Saint Nicholay acostans as murs de le cymentière de Saint Ouffran esquelles portes doit avoir serures et clefs en chascune, des quelles clefs les dis maieur et esche-

(1) Se rappeler la paroisse de Saint-Nicolas en Saint-Vulfran, tome Ier, pages 134 et suivantes.

(2) Lesquelles ont esté faictes par permission de messieurs de la ville aux reserves et charges y déclairées. — D'une écriture autre et peut-être un peu plus récente.

vins en aront deux par devers aux, et nous maistres, freres et sereurs, en arons deux par devers nous, et ouverront toutes les dces clefs aussi l'une côme l'autre par quoi les dis maieur et eschevins et leurs gens y porront aler et venir toutes fois que il leur plaira, et nous maistres, freres et sereurs et nos gens toutes fois que il nous plaira ; doivent les dces portes demourer fremées jour et nuit se il n'est ainsi que aucunes de nous parties en aions à faire. Acordé nous sômes que tout che que fait en est et fait en sera ne puist porter prejudice as dis maieur et eschevins, à leur justice et seignourie, chartres et privileges en sais (1) et en ppete (2) pour le temps passé, present et advenir, et que toutefois que il plaira as dis maieur et eschevins il porront hoster ou faire hoster les dces portes, et revenroit (reviendrait) le dce rue el meisme pooir (pouvoir) et estat que elle estoit avant que les dces portes fuissent faites et y aroient les dis maieur et eschevins tel droit en le dce rue que il avoient par avant, et aussi nous maistres freres et sereurs, et côme toutes les coses dessus dces nous avons recongneu et recongnissons. En tesmoing de ce nous avons scelle ces presentes lettres de n° scel faites en l'an de grace mil trois chens trente trois la velle saint Leurens martir. » La veille de saint Laurent martyr, c'est-à-dire le 9 août.

Il résulte de cet extrait que les maître, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu, (après avoir constaté pour nous que la rue des Deux Portes aboutit à la rue Frettelangue et à l'Hôtel-Dieu, qu'elle est voisine du mur du cimetière

(1) Saisine ?
(2) Propriété.

de Saint-Vulfran, enfin qu'elle est fermée par deux portes, établies probablement dans l'intérêt de l'Hôtel-Dieu et qui devront rester fermées jour et nuit,) reconnaissent que les maïeur et échevins conservent tous leurs anciens droits sur la rue ainsi close; qu'ils en posséderont des clefs et pourront même s'ils le veulent enlever les portes.

Le cimetière de Saint-Nicolas fut supprimé lors de la Révolution. Le mur même qui le séparait de la cour de l'Hôtel-Dieu fut abattu. On n'estimait pas cependant que cette partie de la cour agrandie appartînt à l'hôpital. La Ville pensa, vers la fin du second empire, je crois, à la réclamer, de concert avec la Fabrique de Saint-Vulfran, comme ancienne aire de cimetière paroissial. La Ville perdit ses droits en 1872 par la négligence de ses administrateurs. L'affaire finit cependant par s'arranger avec l'Hôtel-Dieu au profit de la Ville et de la Fabrique. La Ville avait poursuivi la réclamation dans l'intention d'ouvrir une rue tournant autour de Saint-Vulfran, d'isoler l'église au milieu d'une sorte de place; la Fabrique avait appuyé la demande pour jouir du terrain en vue des travaux de restauration de l'église, des échafaudages à construire. Une fois l'affaire arrangée avec l'Hôtel-Dieu, les deux alliées ne se trouvèrent plus d'accord, la Ville prétendant que le terrain était à elle, la Fabrique qu'il lui appartenait. Il y eut préliminaires de procès mais les délais de procédure se trouvèrent un jour périmés au détriment de la Ville et la Fabrique qui avait pris possession par ses échafaudages dit alors à la Ville :

Je suis prête à sortir . . . .
Si vous pouvez me mettre hors.

L'ancien cimetière est devenu ainsi le jardin du curé de la paroisse.

En avant du cimetière de Saint-Nicolas sur la rue Prettelangue, à l'endroit peut-être où débouchait la rue des Deux Portes ou de Saint-Nicolaï, des maisons avaient (à quelle date ?) été construites contre Saint-Vulfran même qu'elles masquaient. Ces maisons furent abattues de 1866 à 1867. — La dernière qu'acheta la Ville était encore debout en 1866. L'administration municipale en avait alors revendu la moitié à un marchand voisin.

En face du cimetière de Saint-Nicolas, et aussi un peu de l'Hôtel-Dieu, était la maison du *Roi Louis* dont le nom contenait peut-être un souvenir des dernières croisades.

Il me paraît certain que ce nom n'appartenait pas encore à la maison dans les premières années du règne de Louis IX et ne lui fut donné probablement qu'après les expéditions outre mer, sinon après la mort du roi. Le raisonnement qui se présente est celui-ci: M. Louandre a cru retrouver dans la maison du *Roi Louis* celle où s'établirent d'abord les Cordeliers vers ou en 1239. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 461. — Or, si cette maison avait porté dès lors l'enseigne du *Roi Louis*, le P. Ignace, rappelant l'établissement en 1239 des Cordeliers près du pont de Talance, n'eût pas écrit simplement : « Ils s'estoient logez quelques mois auparavant en la rue de l'Hostel-Dieu, fort proche de l'église de Saint-Wlfran, où est maintenant la maison du sieur de Tofflet. » — *Hist. eccl.*, p. 189. — Les enseignes existaient-elles d'ailleurs à Abbeville au XIIIe siècle ?

Le sieur de Tofflet, propriétaire en 1646 de la maison du *Roi Louis*, suivant les rapprochements faits ci-dessus, était évidemment de la famille municipale de Licques. Ferry de Licques, seigneur de Tofflet, fut maieur en 1504 et Joseph-François de Licques, chevalier, seigneur de Tofflet, Agenvillers et autres lieux, le fut en 1748.

En 1849 et plus tard encore, la maison du *Roi Louis* (n° 4 de la rue de l'Hôtel-Dieu) était une auberge conservant l'enseigne des vieux temps.

M. de Clermont a trouvé une quittance du 24 février 1703 passée en la maison où pend pour enseigne le *Roi Louis*.

J'ai encore connu cette maison à usage d'auberge. Elle appartient aujourd'hui à M. Delafosse et porte le n° 6.

En face du *Roi Louis*, et près de l'Hôtel-Dieu, était, en 1524, l'hôtel de Mareuil. — « Le 21 février 1524, Pierre de le Warde reconnaît qu'il a consenti à la donation faite à l'Hôtel-Dieu par le testament de feue sa sœur (Katherine de le Warde) de la moitié d'une maison joignant à la porte de devant dudit hôpital assez près du cimetière Saint-Vulfran (de Saint-Nicolas en Saint-Vulfran) en la rue Freste langue, tenant d'un bout à l'hôtel de Mareuil », etc. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par le marquis Le Ver.*

Du même rang que le *Roi Louis*, mais beaucoup plus bas et à peu près en face de l'impasse des Pois-Pilés, une maison (n° 32) était occupée en 1849 par M. Morel de Campennelle, l'excellent humaniste. En cette maison avait demeuré le médecin Théodore-Nilammon Lerminier

que Saint-Valery s'honore d'avoir vu naître (1). Sa fille, madame Dehérain, naquit ainsi chez nous le 7 novembre 1798, quelques mois avant le départ définitif pour Paris du futur membre de l'Académie de médecine.

Madame Dehérain nous fournit un nom de plus à mettre sur la liste des artistes abbevillois. Nous mentionnerons entre ses œuvres *Sainte Geneviève patronne de Paris*, *Sainte Catherine*, *Sainte Geneviève de Brabant*, une *Assomption*, *la Foi*, *l'Espérance et la Charité*, *la Vision de Jeanne d'Arc*. Ces tableaux ont été lithographiés par Challamel. Un tableau de madame Dehérain a été donné en 1834 par le gouvernement à l'église de Saint-Vulfran. Il représente *Jésus dans le jardin des Oliviers*. Voir dans Saint-Vulfran, mur du bas-côté gauche.

Du côté même de l'Hôtel-Dieu quelques maisons ont laissé un souvenir.

Une famille de maieurs du xve siècle portait le nom de Le Sage. Une maison près de l'Hôtel-Dieu appartenait le 5 mai 1433 à Jacques Le Sage.

Du même côté aussi était l'hôtel, dit quelquefois le refuge, de l'abbaye de Saint-Valery. Cette maison existait déjà et appartenait aux religieux au commencement du xive siècle. Le refuge de Saint-Valery.

A tous ches presentes lettres a veir et a oir frere Jehan par le grace de Dieu humbles abbes de saint Walleri et tout li convent de chu meismes lieu salut et orissons en

(1) M. Lerminier, le professeur du Collège de France qui a donné à l'étude philosophique du droit une si heureuse impulsion, était le neveu de notre compatriote. Par son père même né chez nous il appartenait à Abbeville. Nous pouvons donc le compter au nombre de nos anciens concitoyens de grand mérite.

nostre Segneur. Come nous avons aquis I manoir en le vile d'Abbevile seant en le rue Fretelengue le quel manoir fu maistre Raoul le Berton acostant au manoir maistre Esteule Gorre duquel manoir frere Jehan Daut procureur [ou procurerre] de nostre eglise a este saisis u [au] nom de nous, savoir faisons a tous que nous avons donne plein pooir au dit procureur de rendre le saisine en le main des segneurs des quels li manoir est tenus pour faire saisir maistre Raoul de Waconsains de tout le droit que nous y avons et tenrons et arons ferme et estaule tout che que li dis procurerres fera ou dira en chest cas tant pour nous que contre nous par l'obligacion de tous nos biens ou tesmoignage de le quole cose nous avons mis nos seaus a ches presentes lettres faites lan de grace M. CCC et VI u mois de fevrier. — *Terrier du comté de Ponthieu. Bibl. nationale, latin,* 10 112, *fol.* 43 *verso.*

L'abbé Baudoin Quieret termine l'acte d'une saisine en ces termes : « Donnée en nostre hostel, à Abbeville, le VIIIe jour de may, l'an mil CCCC et quarante sept. » — M. de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie, deuxième partie*, page 158.

Est-ce par galanterie que les religieux de Saint-Valery prêtèrent (1642) leur hôtel d'Abbeville aux religieuses d'Epagne avant leur établissement dans la rue Saint-Gilles ? — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 475. — Où ai-je lu cependant que les religieux avaient vendu leur maison en 1572 « à la Chambre du Trésor » ? Je reproduis la note prise par moi afin de provoquer des vérifications.

Cette maison occupait autrefois par elle-même ou par ses dépendances un plus grand espace. La maison (nº 17), habitée maintenant par M. Delf, a été construite sur ces dépendances. La partie qui a conservé physionomie ancienne, celle qui nous arrête et à laquelle est resté joint le souvenir de l'abbaye, appartient aujourd'hui à l'hospice des malades. — Nous y avons vu longtemps, et jusqu'en 1879, les bureaux de la poste aux lettres. La collection de dessins de M. Delignières de Saint-Amand contient une vue de la façade de l'ancien refuge avec cette mention : « telle qu'elle étoit encore en 1817. Le cintre de la petite porte a été changé en octobre 1817 ; celui de la grand'porte en octobre 1821. On lit dans l'ovale de la corniche, au dessus du cintre de la petite porte : *Stulta est sapientia sine Deo* ». Les deux portes modifiées en 1817 et l'inscription existent encore. M. O. Macqueron qui a copié pour sa collection le dessin de M. Delignières de Saint-Amand, a pris lui-même, du dessous de la grande porte, le 12 octobre 1857, et jeté dans une aquarelle, une vue de la maison du côté de la cour.

L'ancienne maison de Saint-Valery est occupée aujourd'hui par M. Raymond, bonnetier, et porte le nº 15.

Du refuge de l'abbaye de Saint-Valery, à la rue, maintenant impasse, des Pois-Pilés, on rencontrait le *Petit Cerf*.

Dans un cueilloir de la bibliothèque de Bommy, maintenant à la Ville, il est question de la maison Wlfran Collier paticier accotant, d'ung costé à ungne maison ou pent (pend) pour enseigne *le Petit Cerf*. . . et

d'autre costé à la rue des Pois-Pillés, et la chambre qui siet (qui est assise) dans la porte desd. Pois Pillés est encore du tenement dud. Wlfran Collier. Etc. — *Coeuloir pour la chapelle de la gaydle* — ou *gayole* (1). — Sans date mais je pense du seizième siècle, dans tous les cas pas plus moderne.

Une identification pourrait tenter entre la maison du *Petit Cerf* et celle du *Cerf Volant*. Dans une constitution de rente du 24 septembre 1556, faite par devant Le Devin, notaire, hypothèque est prise sur une maison, lieu, pourpris et tenement située rue Freste langue accostant. . etc. . . d'un bout, par derrière, au logis où pend pour enseigne *le Cerf Volant*. — *Note fournie par M. de Clermont.*

Je ne saurais dire de quel rang des maisons était, au dix-septième siècle, un *hôtel de Créquy*, rue de l'Hôtel-Dieu : « Bail de Philippe Nacart sieur d'Hodicque, lieutenant du prevost de la maréchaussée de Picardie, Boullenois, Arthois, païs conquis et reconquis, à Me Jean de Valloier, prestre sousdiacre de l'esglise et paroisse de Saint Wulfran de la Chaussée, d'une maison enseignée l'*hostel de Créquy*, sise rue de l'Hostel-Dieu, lieu, cour et tenement, sans rien réserver du corps de logis de derrière, et ce non compris le louage du devant... etc. du 12 mars 1686, devant Me Charles Pappin, notaire royal en Ponthieu, à la résidence d'Abbeville. » — *Note*

(1) Gaydle ou gayole. J'hésite dans la lecture. Le sommaire du volume de M. de Bommy porte cueilloir de la chapelle de la géolle en Saint-Vulfran. Je pense donc que la vraie lecture doit être gayole ou gayolle.

fournie par M. de Clermont. — La maison donnée à bail avait-elle appartenu à la famille de Créquy ? N'en avait-elle pris que le nom assez illustre pour enseigne ? Les Créquy ne l'eussent pas refusé au voisinage du *Roi Louis*.

En la rue de l'Hôtel-Dieu, avant la rue de l'Isle, s'ouvre l'impasse des Pois-Pilés.

L'impasse des Pois-Pilés était autrefois une rue qui probablement aboutissait à la rue l'Abbesse. Elle communiquait, dit Collenot, avec un moulin détruit en 1774 et qui portait le même nom. La rue des Pois-Pilés.

D'où cette ruelle avait-elle pris son nom ? Du premier théâtre qu'Abbeville ait eu, a-t-on dit. Origine bien douteuse. Je l'ai admise à demi autrefois, et M. Louandre l'acceptait. « On appelait à Paris jeux des Pois-Pilés les représentations théâtrales, parce que la maison où elles avaient lieu portait pour enseigne une *pile de poids* à peser. » — *Hist. d'Abb.*, t. Ier, p. 325. — Collenot donne une autre explication du mot. « On appelle pois pilés, dit-il, le marc dont on a ôté la purée ; de là le même nom donné à des comédies informes mêlées de sérieux et de burlesque ; de là aussi le nom de Reine des Pois-Pilés donné dans le moyen-âge à une bourgeoise ridicule. »

Je trouve dans le lexique de la langue de Brantôme par M. L. Lalanne au mot *pillé* : « Poix pillés, théâtre ayant pour enseigne des *pois empilés* et où l'on jouait des farces. *Ainsi se pavannent et piaffent comme roy des* pois pillez, *aux jeux et farces de jadis.* » — Brantôme, t. IV, p. 10, de l'éd. de la *Soc. de l'Hist. de France.*

Le mot accepté comme synonyme de théâtre conserva longtemps ce sens : « Jeu des *pois pilés*, c'était le nom populaire qu'on donnait aux farces de l'hôtel de Bourgogne. » — M. Moland, *la Comédie italienne*, p. 122.

Coïncidence singulière, non loin de la rue des Pois-Pilés, à côté même, était un hôtel qui fut appelé hôtel de Poix, et j'avais cru un instant voir l'origine du nom de la rue dans le nom des propriétaires de cet hôtel joint, par une alliance facile d'idées, à l'épithète courante qui se présentait d'elle-même à l'esprit populaire. Mais l'extrait que je vais produire montre le nom complet plus ancien que l'appellation de l'hôtel, sinon pour la rue, du moins pour le moulin auquel elle conduisait.

Le 5 mai 1433, Thiebault de Soissons, seigneur de Mareuil, de Poix et de Regnière Excluse, et Marguerite de Poix sa femme, terminent un différend engagé avec l'Hôtel-Dieu « à cause d'une maison que l'hôpital avoit en la rue Frestelengue, acostant à l'hôtel et tenement de Saint-Valery, d'autre costé à la grange dudit hôpital et à l'allée d'entre deux portes d'iceluy hôpital et au tenement Jacques Lesage, aboûté par derrière à la rivière qui fut (1) au molin que on soloit nommer le molin des Poix Pilés et par devant au froc, à cause de certain don fait audit hôpital par deffunt monsieur Andrieu, en son vivant seigneur de Camberon, et madame Marguerite Desquesnes qui fut sa femme, qui avoient donné audit hôpital l'hôtel que on soloit nommer l'*hôtel de Camberon* que on nomme maintenant l'*hôtel de Poix*, à la

(1) Probablement pour qui flue.

charge de payer les cens dus par ledit hôtel et lesdits seigneur et dame de Mareuil, reconnaissant que ledit hopital ne leur doit que quatre livres de cens ». — *Extraits faits par M. Le Ver dans les archives de l'Hôtel-Dieu.* — Je conserve partout l'orthographe fournie par le M[is] Le Ver.

On le voit, il paraît malaisé de faire sortir le nom des Pois-Pilés d'une famille portant le nom de Poix, malgré le voisinage évident de l'hôtel de cette famille. Arrêtons-nous cependant sur quelques mots de l'extrait fourni ci-dessus : *l'allée d'entre deux portes d'iceluy hôpital.* Quelle était cette allée ? On pense d'abord à la rue des Pois-Pilés elle-même qui, étroite, pouvait avoir une porte sur la rue Frettelangue, une autre du côté de la rivière et du moulin. Mais *d'iceluy hôpital* fait réfléchir. Il faut se reporter aux lettres du 9 août 1333 reproduites aussi plus haut. Dans ces lettres il est question d'une rue ouverte dans la rue Frettelangue et menant à une autre rue « par ou on va à no dicte maison de Saint Nicholay acostans as murs dę le cymentiere de Saint Ouffran ». C'est la première de ces rues qui doit alors recevoir deux portes. Si l'on pense devoir admettre, contrairement à ce que j'ai cru voir plus haut, que la rue des Pois-Pilés fut la rue ou allée à deux portes, il faut chercher le long de la rivière dite encore de l'Hôtel-Dieu, la seconde rue, celle qui menait à la maison de Saint-Nicolas, c'est-à-dire à l'Hôtel-Dieu même, *acostans as murs de* le cymentiere de Saint Ouffran.

Il est certain qu'au XVI[e] siècle la rue des Pois-Pilés était fermée par une porte du côté de la rue Frettelangue.

Dans un contrat de vente du 19 octobre 1598, passé devant Wulfran Pappin, notaire à Abbeville, on voit une maison sise au devant de la porte des Pois-Pilés, rue Frestelangue. — *Note de M. de Clermont.*

Je crois l'avoir vue fermée tous les soirs par une porte qui existe encore.

En notre siècle, la rue des Pois-Pilés ne s'est plus appelée que cul-de-sac ou impasse. — Cul-de-sac des Pois-Pilés dans la page d'annonces du *Journal d'Abbeville* de 1821 à 1832 ; impasse des Pois-Pilés dans le même journal de 1833.

Il y avait en 1849, au fond de l'impasse des Pois-Pilés, une école de frères de la Doctrine chrétienne. L'acquisition de cette école avait été faite par la Ville, le 16 janvier 1822. Les frères l'occupaient déjà depuis quelque temps. Ils ont été remplacés il y a deux ans environ par des instituteurs laïques. La porte de l'école est ouverte maintenant sur la rue de l'Isle. Quant au fond de l'impasse, il a été acheté par M. O. Macqueron et réuni à sa maison. L'impasse n'a plus ainsi que quelques mètres de profondeur. Le dessus même (1), construit sur le cintre de la baie qui y donne accès, appartient à M. Macqueron, ainsi que l'indique d'ailleurs la peinture uniforme de la maison et de ce dessus.

Le Moulin des Pois-Pilés.

La rue des Pois-Pilés conduisait au moulin du même nom, existant déjà en 1433 et certainement avant. — Voir plus haut l'accord de Thiébaut de Soissons et de l'Hôtel-Dieu. J'ai rencontré ce moulin dans les registres de

(1) Se rappeler « la chambre qui siet dans la porte desd. Pois Pilés ». — Cueilloir, cité plus haut, *de la chapelle de la geôle.*

l'Échevinage. Un pont voisin, y menant, était réparé quelquefois aux frais, pour partie, de la Ville. Dans la délibération du 4 janvier 1584, l'Échevinage décide « que le pont du mollin des Poix Pillés sera racoustré et rédiffié et que la Ville en paiera la moictié, allencontre du sieur de..... attendu que l'on n'y peult plus passer par dessus. » — *Reg. aux délib.*

« Au nombre des anciennes propriétés de l'Hôtel-Dieu, a écrit M. Louandre, on remarque le moulin des Pois-Pilés. » — *Notice sur l'Hotel-Dieu.* L'assertion est exacte sans doute pour les temps anciens, pour des droits conservés probablement dans les temps plus rapprochés, mais nous venons de voir qu'en 1584, le moulin appartenait au sieur de..... (je n'ai pu lire le nom). Les extraits de délibérations que possède M. de Caïeu me donnent à vingt ans de là : « Le 20 juillet 1605, Julien Hermant, procureur et intendant des affaires du sieur de Vaurool-lant propriétaire du moulin des Pois Pillés, poursuit la Ville pour la réparation du pont traversant l'un des bras de la rivière de Somme. »

M. F.-C. Louandre a publié une *Notice historique* complète *sur l'Hôtel-Dieu d'Abbeville* (*Mém. de la Soc. d'Emul.* 1852-1857). Je ne tenterai pas d'en écrire une autre. Je me contenterai de réunir dans ce chapitre les faits qui intéressent l'origine de l'hôpital, parce qu'ils nous font entrevoir Abbeville avant la charte, et parce que les premiers temps de l'établissement charitable se rattachent aux derniers de la gauloise Gadenselve. Les forêts arrêtent, même lorsqu'elles ne sont plus qu'un souvenir et un regret. Je glisserai rapidement ensuite L'Hôtel-Dieu.

sur tout ce qui ne regardera pas la topographie abbevilloise, c'est-à-dire les rues, les maisons, les rivières, les moulins, les jardins.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu nous transporte d'abord au milieu du XIIe siècle. Ne nous plaignons pas. Toute lueur dans une obscurité est attirante, et les siècles nous ont livré bien peu de leurs secrets sur les origines et la croissance de notre ville.

Le temps de Louis le Gros a vu certainement Abbeville florissante. La commune, ayant reçu verbalement ses franchises des comtes, s'administrait librement. On connaît quelques maieurs depuis 1135. Les bourgeois jouissaient déjà de leurs marais sans doute. Un comte leur avait donné, à une date incertaine, la forêt de Gaden (1) à défricher et à cultiver, *scartandam et excolendam* (2), ne se réservant qu'une dîme. Le don n'avait pas été fait à la commune cependant, mais à quelques particuliers, les plus riches sans doute, ceux qui avaient pu vraisemblablement verser entre les mains du comte une somme débattue. On était encore, il ne faut pas l'ou-

(1) La forêt de Gaden (*Gadensilva*, *Gadainsilva* selon les titres) abritait des vents du nord l'Abbeville primitive. Elle devait s'avancer bien près du fief Baillon, sinon de la pente même que nous nommons la côte de la Justice. En 1100, elle était encore verdoyante sans l'injure des défrichements, sans l'affront des charrues. A cette date le comte Guy, fondateur du prieuré de Saint-Pierre, accordait à cette maison le droit de prendre pour chauffage dans chacun des bois de Gaden et de Cantastre autant de bois que deux ânes pourraient en porter en tout temps.

(2) Ces mots ne se retrouvent que dans la charte de 1155, très postérieure au don.

A quelle date cette partie de Gaden, cette part de la banlieue, fut-elle donnée à la culture ? au milieu du siècle certainement.

blier, en plein siècle des croisades, des expéditions coûteuses. — Le comte Jean était appelé à mourir au siège de Ptolémaïs. Au temps où nous arrivons, les essarts de Gaden appartenaient en grande partie à deux familles importantes de la ville, les Cholete, les de Fontaines. Nous retrouverons bientôt ces familles.

Le milieu du siècle n'était dépassé que depuis cinq ans. Une œuvre « des frères infirmes » existait. Depuis combien de temps, on ne saurait le dire. « On a tout lieu de croire, dit M. Louandre, que la maison des infirmes d'Abbeville était un asile de pauvres, estropiés ou valétudinaires, qui se soignaient réciproquement. » C'est en faveur de cette œuvre, *ad opus fratrum infirmorum de Abbatisvillâ*, que le comte Jean dicta la charte de 1155 dont M. Louandre a donné la traduction. A cette date le comte transmet par l'intermédiaire de l'évêque aux frères infirmes la dîme (qu'il s'était jusqu'a-

« Le défrichement fait par les bourgeois, dit M. de Cayrol, est mentionné dans une notice de l'année 1157, dans une charte de Thierry, évêque d'Amiens, de l'année 1164, dans une seconde du comte Jean de l'an 1177. Il est dit dans une autre que le mont d'Etaples (?) et tout le terrain des environs jusqu'au hameau d'Oviller n'étaient point compris dans les défrichements des bourgeois ni dans ceux de la Haie-le-Comte qui étaient à la *Croix de Haute Avesne*. D'autre part un certain nombre de journaux du bois d'Haloy qui faisaient partie de Gadain Selve furent donnés au même effet à l'hôpital de Saint-Nicolas de Saint-Riquier, au mois de novembre 1212. » — M. de Cayrol, *Notice sur Crécy*, *Mém. de la Soc. d'Emul. d'Abb.*, 1836-1837, p. 188.

Oviller nommé dans cet extrait est devenu Haut-Villers dans la carte de Cassini comme le remarque M. de Cayrol. Quel était le lieu dit mont d'Etaples ? Les défrichements des bourgeois sont indiqués sans doute, suivant la remarque de M. de Cayrol, dans ces mots d'une charte d'Hugues de Fontaines de l'an 1205 : *in partis Abbattis ville*.

lors réservée) de la forêt de Gaden cédée par lui aux bourgeois, je vais répéter le mot, *scartandam et excolendam*.

Les frères infirmes possédaient probablement déjà une maison comme le suppose M. Louandre et il y a lieu de penser que cette maison s'élevait en quelque lieu de l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu. Trois ans après la charte de 1155, le comte Jean, poursuivant ses générosités, fait don d'un terrain à une *fraternitas beati Nicolai* qui (1) paraît bien celle des *fratres infirmi* de 1155. Dans cette seconde charte, traduite aussi par M. Louandre, le comte donne à la confrérie un terrain situé *infra illius præscriptionem*, c'est-à-dire, comme il est permis de le traduire, un terrain contigu à la demeure, à la clôture, des frères. Le mot *præscriptio* ne se rencontre pas avec le sens de *circonscription*, de *délimitation*, dans Du Cange, mais l'interprétation ne semble pas pouvoir être autre ici, et c'est bien ainsi que l'a compris M. Louandre : « La terre qui est située au-dessous de la maison. »

M. de Bommy conservait dans sa bibliothèque un registre en papier intitulé *Registre de différents extraits ou copies de pièces et d'actes concernant la fabrique de l'église de Saint-Vulfran en* 1703. — Je ne sais en quelles mains est passé le volume, mais je possède de la page 359 de cet important recueil une copie qui accompagne des extraits faits par le marquis Le Ver dans les

(1) La confrérie existait avant le don. On voit à quoi il faut réduire l'affirmation du P. Ignace que le comte Jean fit bâtir l'Hôtel-Dieu « en l'honneur de Saint-Nicolas auquel il portoit grande affection ». — *Hist. eccl.*, p. 241.

archives de l'Hôtel-Dieu en 1809. Cette copie est celle de la charte de 1158 :

Res gestas litteris annotare et posterorum memoriæ tradere ad totius calumniæ extinctionem pernecessarium esse a sapientibus compertum est. Scripto igitur commendare et sigillo meo fideliter confirmare summæ charitatis gratia decrevi, eoque tam præsentibus quam futuris notificari quod Ego Joannes, Comes Pontivi et Abbas ecclesiæ Beati Vulfranni, dedi et concessi, pro anima patris mei et pro me ipso et matre mea et omnibus prædecessoribus meis, fraternitati beati Nicolai terram illam quæ infra illius præscriptionem continetur et viam planam per pyrum antiquam usque ad callem Fretellensem, sicut et prædictæ ecclesiæ communis capituli assensus, annuo censu duorum cereorum pretii duodecim nummorum, in festivitate beati Wulfranni quæ est in autumno, eidem præbuerat; necnon et oratorium, in honorem beatæ Mariæ semper virginis et beati Nicolai omniumque sanctorum, ibidem ædificari a præposito et fratribus pia devotione postulavi, eorumque miseratione, salvo jure et honore supramemoratæ ecclesiæ omnique cupiditatis pravitate exclusa, diligenter impertiri, ita etiam ut quicumque ad hujus boni dissipationem insurrexerit a cunctis præfatæ fraternitatis sacerdotibus, tanquam antiqui serpentis venenum, anathematis gladio damnetur. Super hoc autem omnibus successoribus meis mando et obnixe supplico, tanquam loci illius spontaneus fundator, ut et ipsi, Dei amore et eorum salute, temporibus suis, ejus bona multiplicent, ipsiusque fideles patroni constanter existant. Hujus rei testes sunt qui interfuerunt Yda comitissa, Guido de Calvimonte, Adam de Fressenvilla, Ancelmus de Dominois (?), Hugo de Cressiaco, Girardus filius Rogonis de Abbatis-

Ainsi l'Hôtel-Dieu a été le premier établissement ayant conservé date à peu près certaine pour nous, fondé chez nous il y a déjà beaucoup plus de sept cents ans, et au lieu où nous le voyons encore.

Gadainselve. Vers la fin du siècle, les défrichements de Gadainselve étaient encore entre les mains de bourgeois que l'on peut croire pour la plupart riches. Soit que le comte eût donné la forêt à la communauté des jurés, soit, comme je l'ai supposé plus haut, qu'il l'eût cédée, moyennant finances, aux plus aisés d'entre eux, il ne paraît pas que cette forêt ait été divisée par petits lots comme le fut plus tard, à l'est de la ville, le bois des fêtes, des exercices militaires et des ballades, hors la porte dite du Bois. Les Cholete étaient parmi les plus gros propriétaires ou censitaires des terres défrichées. Ils imitèrent les générosités du comte Jean. Le comte avait abandonné sa dîme. Ils abandonnèrent à l'Hôtel-Dieu le fonds qu'ils possédaient non sans se réserver cependant quelque redevance. En 1197, Hugues Cholete et son fils Pierre firent don en perpétuelle aumône à l'hôpital de Saint-Nicolas d'une *charrue* de terre *in Gadainsilvâ*, à la charge de leur rendre annuellement quatre muids de blé méteil, tel qu'il croît dans cette terre, ni du pire ni du meilleur, *conditione quod idem hospitale singulis* (*annis* probablement) *reddere tenebitur Petro nominato per totam suam* (*vitam* probablement, le mot manque dans la copie) *quatuor modios de tali mestelonio quale cresset* (sic dans la copie) *in eadem terra, non de pejori ipsius terre neque meliori*. Après la mort de Pierre, la terre demeurera en toute propriété à l'hôpital

qui fera dire un obit pour ledit Pierre et Marie sa femme, ce que ont consenti Marie femme de Hugue, *Hugo et Galfridus* (leurs enfants) et ce que le maieur (Hugues Li Vers) a confirmé par son scel (*imagine sigilli mei tradidi*). Fait l'an du Verbe M° C° *nonagesimo septimo*, par le consentement et témoignage de Jehan de Bellaincourt, prevôt dudit hôpital, Gaultier et Mathieu, prestres d'icelui hôpital, de maître Robert... — » Les noms des témoins, parmi lesquels des échevins, sont peu lisiblement et imparfaitement copiés. — Au dos de l'original en parchemin est écrit, d'écriture ancienne, *de terra* des Essars *de elemosina* Hug. Cholette (1). — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver.*

En 1199, Hugues de Fontaines, autre bourgeois évidemment, *concède*, à son tour, à l'Hôtel-Dieu une charruée (est-ce la même?) dans la forêt livrée au soc depuis plus de cinquante ans. M. Le Ver a résumé ainsi l'acte de donation : « Hugues de Fontaines (*Hugo de Fontanis*) fait savoir (*noverint universi presentes pariter et futuri quod ego concessi*) qu'il a concédé à l'hôpital de Saint-Nicolas une charrue de terre dans les essarts de Gadainsilve (*quandam carucam terre in sartis Gudainsilve*), à la charge de quatre muids de blé méteil tel qu'il croît dans ladite terre qui étoit tenue par Pierre Cholete, à la vie dudit Hugues. Est à savoir encore qu'il

(1) La déclaration du maieur commence par ces mots : *Hugo Li Vers major Abbatisville presenti pagina ad memoriam revoco quod Hugo Choleta et Petrus filius ejus* etc.

Pour la charrue ou carruée, Du Cange, aux mots *carruata* et *carrucata*, donne *tantum terræ quantum uno aratro coli potest in anno*, ce qui est considérable.

a accordé audit hôpital sept novales (1) de ladite terre dans laquelle ledit hôpital a construit son manoir (*in qua managium suum constituerit*), à la charge de cinq sols de cens à payer héréditairement audit Hugues de Fontaines. Est encore à savoir que ledit Hugues de Fontaines, à cause de ladite charrue, a encore concédé audit hôpital trente novales de terre que Enguerran de Noviom avoit reçues de Pierre Cholete (*de quandam commutatione acceperat a Petro Cholete*) que ledit Enguerran avoit données audit hôpital. » Et Hugues de Fontaines a mis son scel à ces lettres afin que la chose soit stable.

Ce résumé, on le voit, n'est pas parfaitement satisfaisant. Il faudrait revoir l'original en parchemin que possède l'Hôtel-Dieu. M. Louandre (*Hôtel-Dieu*) a cru à une donation distincte de celle de Hugues et Pierre Cholete. M. Le Ver a écrit après son résumé : « Cette charte n'est pas une donation mais une confirmation que Hugues de Fontaines fait, comme seigneur, de la donation de Pierre Cholet. »

Quelle était la condition de ce Hugues de Fontaines ? M. Le Ver, qui relève habituellement avec tant de soin les qualités des personnes, ne le dit pas. En quelles relations était-il avec les Cholete ? Pouvait-il être réellement seigneur de terres tenues de lui par eux ? La charte communale n'avait pas rompu tous les liens féodaux,

(1) *Novalis ager est primum proscissus*, nous dit Du Cange; et encore : *novale*, *nova cultura*, ou *pro agro scilicet qui de novo ad cultum redigitur, de quo non extat memoria quod aliquando cultus fuisset*, définitions qui s'appliquent parfaitement aux défrichements de Gadain. Sept novales, évidemment sept journaux.

effacé toutes les particularités seigneuriales, dans la circonscription de la banlieue. Nous avons déjà, dans le cours de ce travail, rencontré plusieurs vicomtés conservant des droits distincts de ceux de la Commune. Nous verrons, au chapitre de Mautort, qu'il y avait encore, à l'extrême fin du XIIIe siècle, de ce côté de la banlieue communale, des vavasseurs qui avaient pour véritables seigneurs, intervenant dans leurs contrats, des bourgeois d'Abbeville. Pour moi, le Hugues de Fontaines de 1199, exerçant ou non des droits seigneuriaux sur une partie de Gadainselve, serait bien un bourgeois d'Abbeville, de la famille qui probablement a donné le maieur de 1185, identifié depuis, sous le nom d'Aléaume, avec le seigneur de Longpré, compagnon de croisades de Philippe-Auguste.

Ce qui nous intéresse autant, dans la charte discutée ici, c'est la date constatée de la construction de la ferme de Saint-Nicolas des Essarts.

Les Cholete sont inséparables de Gadainselve entre le douzième et le treizième siècles. En 1201, Pierre Cholete et Enguerran de Nouvion font un échange de terre dans les essarts : *Adam decanus Abbatisville omnibus qui presentes scriptum inspexerint* (1) *et audierint salutem. Noveritis quod inter Engerrannum majorem de Novium et Petrum Choletam facta est quedam commutatio terre in sartis Gadainsilve de assensu Galteri filii ejusdem Engerranni. Engerrannus siquidem* L *novalia terre tradidit et habenda jure perpetuo concessit Petro memorato, videlicet*

(1) *Omnes qui presentes scriptum inspexerint.* Cela peut s'expliquer à la rigueur. Je ne garantis pas cependant l'exactitude de la copie.

juxta tumbellam ad introitum saltorum ad Guioldi fossam et ad nemus Vastatum, et de eisdem novalibus Petrum fecit saisiri. Petrus autem pro illis L *novalibus alm.* (1) L *Engerranno tradidit et assignavit ad viam de Plaisc.* (2), *ad viam de Ouvilla* (3), *ad* L... (4) *et ad magnam marleriam* (5). *Aliquanto vero tempore post Engerrannus* L *novalia que Petrus ei tradiderat vendidit hospitali sancti Nicolai de Abbatisvilla, prius scilicet* XXVII *jugera et post ea reliqua. Juravit etiam idem Engerrannus super corpus Domini in altari sancti Nicolai quod ipse, quamdam* (6) *vixerit, dicto hospitali garandice et in pace faciet possideri totam terram quam prediximus, scilicet* L *novalia que ipse Petro concessit et alia* L *que Petrus ei assignavit. Hec omnia Agnes, uxor Engerranni, concessit voluntarie et in terra nominata se nichil reclamaturam fideliter affirmavit. Sciendum est etiam quod, cum Galterus, filius Engerrani, omnia que presenti continentur autentico voluntarie concesserit, secundum approbationem magistri hospitali predictis et bonorum virorum quos secum adhibuerit, tunc Engerrannus recipiet ab hospitali* C *sol. andeganc.* CIII *de priori venditione* XXVII *novalium et de ultima* IIII *lib. ejusdem monete, et, ut hec rata permaneant et inconcussa, presentem cartulam sigilli mei testimonio roboravi. Commutationis primo facte testes sunt* etc..... Je n'indiquerai parmi ces témoins que *Hugo Li Vers tunc major Abbatisville* et deux

(1) Mot abrégé dans la copie que je lis ainsi et que je ne m'explique pas.

(2) *De Plaisciaco* [?] Du Plaissiel?

(3) Ouville.

(4) Mot trop mal écrit pour que j'ose le transcrire, même approximativement.

(5) Marnière.

(6) Pour *quandiu* sans doute si la transcription que j'ai sous les yeux est exacte.

Cholete, *Petrus Choleta* et *Hugo Choleta..... Recognita sunt hec ab Engerranno et concessa ab Agnete uxore ejus, anno Verbi incarnati M° CC° primo, coram me Galtero filio Aloldi et..... presbiteris* etc... — Au dos du parchemin est écrit d'une écriture ancienne : *de venditione L jor. terre ab Engerranno majore in essartis. — Tiré des extraits de M. Le Ver.*

Ce texte qui est un peu à débrouiller nous offre beaucoup à découvrir. Un échange est constaté d'abord. Enguerran de Novion donne à Pierre Cholete cinquante journaux de novales situés près d'une tombelle et nous apprenons que cette tombelle est voisine d'un bois dévasté (*vastatum*, wasté, gasté, gâté) et d'une fosse dite *Guioldi fossa*. Pierre Cholete donne en échange à Enguerran cinquante..... (?) près des chemins du Plaissiel et d'Ouville, à proximité d'une grande marnière (1). Quelque temps après Enguerran de Novion vend à l'Hô-

(1) J'ai pour m'expliquer cette convention cherché sur les lieux quels pouvaient être les chemins appelés en 1201 les chemins du Plaissiel et d'Ouville et je livre au lecteur le résultat de mon excursion.

La porte Marcadé que nous avons connue ne peut nous renseigner puisqu'elle n'existait pas. La sortie même de la ville étai alors beaucoup plus rapprochée du centre communal, cependant nous pouvons croire que le chemin d'Hesdin sur lequel la porte devait s'élever un jour se dirigeait (nous l'avons vu t. II, p. 453) vers le cimetière de N.-D. de la Chapelle. La rue dite encore aujourd'hui rue Vieille-Porte-Marcadé le dit aussi. Il ne peut donc être question de ce chemin. Il faut en chercher un autre se dirigeant plus vers la gauche et qui certainement existait, ne fut-ce que pour desservir les cultures du côté de Menchecourt. Nous n'avons pas à penser non plus à la grand'route actuelle qui n'existait pas. Le chemin cherché se détachait-il du premier à la sortie de la ville? Partait-il seul d'une des ruelles primitives de la ville, librement si la ville n'était pas encore fortifiée, par une poterne,

tel-Dieu les terres qu'il a reçues de Pierre Cholete, savoir vingt-sept journaux d'abord, le reste ensuite. J'avoue moins comprendre jusqu'à présent l'engagement pris par Enguerran sur le corps du Seigneur de faire posséder en paix par l'hôpital, non seulement les terres qu'il lui a vendues, mais celles qu'il a lui-même cédées à Pierre Cholete : *Scilicet* L *novalia que ipse Petro concessit et alia* L *que Petrus ei assignavit.* — Il conviendrait de voir l'original même de l'acte et en entier.

Les Cholete et Gadainsilve reparaissent encore en 1201 dans une charte émanée du maieur Alard Langlois. Ce maieur (*Alardus Anglicus*) fait savoir que *Renelinus Choleta*, du consentement de Mathieu son fils aîné, ayant vendu à Hugue Cholete toute la terre qu'il avait dans l'essart de Gadainsilve (*quam habebat in sartis Gadainsilve*), à l'exception de dix journaux, savoir autour de soixante-dix journaux, à cause de quatorze journaux

par un pont (le pont appelé plus tard pont de la ville par exemple) si la ville était ceinte de murs comme je le crois ? Là n'est pas la question pour le moment. Il existait. Ces circonstances données, je pense que l'on peut retrouver le chemin qui lui-même se divisait à une distance quelconque (pas très loin de la ville peut-être), en chemin d'Ouville et en chemin du Plaissiel. Ce chemin, j'ai cru le reconnaître en partie dans une voie du faubourg de Menchecourt appelée à sa naissance rue des Argilières et qui doit être fort ancienne si on en juge par l'utilité qu'elle dut toujours avoir et par son encaissement profond, suite d'un long usage, en plusieurs endroits. Cette voie, qui monte avec quelque sinuosité, traverse, vers le haut de la côte, une très ancienne et très grande marnière maintenant plantée de pommiers. Un peu après cette marnière elle se bifurque. Le bras gauche passe un peu plus loin près d'une autre vieille et profonde marnière plantée aussi de pommiers en avant d'un moulin. Il se bifurque à son tour, poussant un rameau vers le Val-aux-Lépreux, un autre vers la ferme de Saint-Nicolas.

dans la *haye du Sénéchal* (*videlicet circiter septuaginta jugera et propter hec quatuor decim jugera* (1) *in haia Senescalli*). Quelque temps après Adam, fils dudit Renelinus, devant ledit maieur et en la présence dudit Renelinus, concéda à l'hôpital Saint-Nicolas la terre nommée *Gadainsilva*, ce que ledit maieur scella de son scel (*sigilli mei*). Puis, après les noms des témoins, *datum per manum Willelmi Abbatisville notarii, anno Verbi M° CC° primo.* — *Analyse de M. Le Ver.*

Remarque à l'occasion de cet acte. Une partie de l'ancienne forêt de Gadain s'appelait la Haie du Sénéchal. La Haie, pourquoi? Ne serait-ce pas ici le lieu de rappeler le mémoire de M. Peigné-Delacourt sur le mode

Je ne le suivrai pas davantage. Mais le bras droit, que nous avons laissé après la première marnière, se dirige à peu près vers le point où la grand'route actuelle de Montreuil se sépare de la grand'route d'Hesdin. Ce bras prolongé devait au XIIe se diriger effectivement sur Ouville en jetant, peut-être dès qu'il avait atteint la plaine, un rameau vers le Plaissiel. Quant au bois dévasté (*nemus vastatum*) il existe encore (et sous son vieux nom). C'est le bois Waté en avant du Plaissiel. Ces constatations faites, l'échange entre Enguerran de Nouvion et Pierre Cholète devient très facile à comprendre. Enguerran cède des terres près du bois Waté, c'est-à-dire du côté du Plaissiel, et Cholète donne des terres, de la banlieue communale probablement et peut-être en plusieurs pièces, près des chemins, déjà distincts, d'Ouville et du Plaissiel et à proximité d'une grande marnière. Je ne reviens pas sur mon excursion; j'engage le lecteur à chercher à son tour. La curiosité serait de retrouver dans les lieux *dits* du côté du Plaissiel la tombelle maintenant nivelée et la fosse de Guiold.

Est-il bien prouvé que l'Enguerran de Nouvion ou Noviom en échange de terre avec P. Cholète était le seigneur de Nouvion près de Ponthoile et n'était pas un bourgeois tirant son nom de Novion près de Thuison?

(1) Je m'en rapporte à la copie que j'ai sous les yeux sans expliquer.

de chasse dit *à la haie* dans ces temps lointains? Et pourquoi *du Sénéchal*? Un Enguerran, ou Engelran de Fontaines, était alors sénéchal de Ponthieu. Le comte ne pouvait-il prendre ses sénéchaux dans les premières familles bourgeoises d'Abbeville? Nous retomberions encore ainsi, par ce nom de Fontaines, dans les plus anciens concessionnaires ou censitaires de la forêt de Gadain.

Un an s'est à peine écoulé, nous voyons (1202) le sénéchal du nom de Fontaines mettre l'Hôtel-Dieu en possession de huit journaux de terre situés dans la partie de forêt qui nous occupe : « *Ego Engelrannus de Fontanis senescallus Pontivi omnibus qui presens scriptum inspexerint notum volo fieri quod Ego saisini* (1) *hospitali sancti Nicholai de Abbatisvilla de octo jugeribus terre jure perpetuo possidendis que Simon de Bove de me tenuerat ad terragium in haia que dicitur Senescalli. Sciendum est autem quod prefatum hospitale concessus vel relevamina de eadem terra non persolvet, et, ut ista rata permaneant et inconcussa, presentem cartulam sigilli appositione munivi. Hujus rei testes sunt* etc. » — Parmi ces témoins figure un *Petrus Choleta* à qui nulle qualité n'est donnée dans l'extrait de M. Le Ver. — *Actum est anno Verbi incarnati M° CC° secundo.* — L'original en parchemin est scellé, remarque M. Le Ver, d'un scel en cire verte sur lequel est empreint un chevalier tenant de sa main droite une épée nue et soutenant de son bras gauche un bouclier sur lequel on ne peut rien distinguer parce que le sceau est fort maltraité. — Au dos de l'acte est écrit

(1) J'ai donné saisine.

d'une écriture ancienne : *de terra in Haia Senescalli.*

Suivant M. Darsy, — *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*, t. II, p. 54 en note, — les frères de l'Hôtel-Dieu auraient acheté -- de qui ? — entre 1223 et 1226, avec de l'argent reçu par eux du roi Louis VIII, soixante journaux de Gaden selve « vis à vis la ferme de Saint-Nicolas des Essarts ». Ces journaux relevaient du fief Baillon appartenant au Chapitre de Longpré. — M. Darsy renvoie au cartulaire du Chapitre de Longpré de M. Delgove, page 347.

Toujours l'histoire de Gadainselve unie à celle de l'Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu devait attirer longtemps les dons dans l'ancienne forêt. En 1254, « el mois de juin » ,Jehans Barbafust maire et les échevins font savoir que Jehans de **Pardieu**, en sa dernière maladie, a laissé à l'hôpital de Saint-Nicolas deux septiers de blé que Laurent Gaude lui rendait de sa terre de Gadainselve et apportait à sa maison. Laurent Gaude a refusé d'abord d'exécuter la volonté du défunt. Mais il a été arrêté qu'il paierait les setiers de blé à l'hôpital « sur le camp de le mare (?) et sur huit journaux de l'escange (de l'échange, souvenir peut-être de l'échange entre Enguerran de Nouvion et Pierre Cholète) et sur quatre autres journaux ». — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver.*

En 1218, au mois de mai, — je cite maintenant cet acte, non pour l'histoire de l'Hôtel-Dieu mais pour celle de la forêt de Gaden,—Pierre Le Normand (Petrus Normannus), majeur d'Abbeville (1),fait savoir qu'en sa pré-

(1) Le père Ignace ne donne aucunement ce maieur.

sence Alard de Noyon a reconnu avoir vendu à Martin Mardargent (1) et à Radegonde sa femme, du consentement d'Ysabelle sa fille et d'Alard son fils, soixante journaux de terre en novale vers la maison de Saint-Nicolas. *Actum est hoc anno M° CC° octavo decimo mense majo. Datum per manum..... notarii communie.*

Je ne suivrai pas en dehors de Gadainselve les enrichissements successifs de l'Hôtel-Dieu. Je laisserai donc de côté les terres de Monchaux et bien d'autres et celles du Val de Buigny qui lui furent attribuées de 1694 à 1708 comme je le dirai plus loin. Je vais me renfermer dans la ville comme ce volume le demande (2).

Le bois de Saint-Nicolas.

L'Hôtel-Dieu possédait depuis 1214 dans les limites de la banlieue communale, hors la porte Saint-Gilles, un bois donné par le comte de Ponthieu et qui bientôt prit le nom de bois de Saint-Nicolas : « 1214. Donation par Guillaume III à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville de treize journaux de bois près ladite ville, depuis le chemin du Val Louverech conduisant au bois du Sénéchal jusqu'au chemin qui mène à Épagnette. » (Voyez t. Ier, p. 477.) Dès le premier tiers du XIIIe siècle, le nom bois de Saint-Nicolas, (ce nom suffirait à constater la propriété par l'hos-

(1) Marc d'argent sans doute. Il y a beaucoup de noms composés ainsi au treizième siècle.

(2) Pour ne rien laisser en arrière je rejette ici cette note succincte :

1194. — Diverses mentions de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville avec cette date dans Dom Grenier. Ainsi, paquet XII, article 5, page 33 : sentence de Thibaut évêque d'Amiens sur l'Hôtel-Dieu d'Abbeville : et paquet XIV, n° 3, page 65 ; acte de Thibault, évêque d'Amiens, en 1194 relatif à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.

pice), était assez répandu dans le langage courant pour figurer dans les actes. En février 1232, Torestan Piffes (*Torestanus Piffes*) et les échevins d'Abbeville font savoir que devant eux *Robertus Appulus* (Robert Apoules probablement), du consentement d'Agnès sa sœur, a reconnu avoir concédé à l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas cinq sols de cens annuel sur trois journaux de terres sis près le bois de Saint-Nicolas tenus par Bernard Langlois (*Bernardus Anglicus*). En témoignage de quoi ils ont mis leur scel aux présentes. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver.*

A quelle date les sœurs furent-elles substituées aux frères dans l'Hôtel-Dieu ? Le P. Ignace ne le dit pas. Il remarque seulement que, cet hôpital est le plus ancien couvent de religieuses d'Abbeville et que, les frères de l'Hôtel-Dieu ayant pour patron saint Nicolas, les sœurs ont pris pour patronne sainte Marthe. M. Louandre, — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 502, — rappelant que les frères ont précédé les sœurs, dit qu'elles furent installées à la fin du XIIe siècle (six religieuses et deux converses) et adjointes plutôt que substituées aux frères. Mais bientôt, ajoute-t-il, des discussions forcèrent à supprimer les premiers, et les religieuses, sous la conduite d'un prêtre séculier, demeurèrent seules chargées de l'administration.

Le P. Ignace fait grand éloge de ces religieuses. « A l'heure où j'écris ceci, dit-il, il y a plus de quarante religieuses professes, toutes filles de vertu et d'oraison. » On en comptait trente-huit au moment de la Révolution.

Je vais courir vite dans les siècles.

1394. — 13 juillet et 7 août. Testament de demoiselle Fremine Cristofle à présent femme de Pierre Tinguery. Elle veut être enterrée dans le cimetière de Saint-Vulfran le grand, près de sa fille, le plus près qu'on pourra. — Divers legs. — Entre autres à l'Hôtel-Dieu. — Elle laisse aux malades *des quatre portes* (1) trois livres. — Elle laisse à son mari leurs deux moulins du bos pour en faire sa volonté. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver.* — Ce testament serait, je crois, intéressant à publier pour des dons de vêtements, de bijoux, etc.

1482. — Entre mai et septembre de cette année, un lit est donné à l'Hôtel-Dieu. Il devra être mis « en la salle neuve de la ville ». — *Reg. aux délib. de la Ville.*

1484. — Paul de Bensserade vend le 6 novembre 1484 à l'Hôtel-Dieu une maison sise devant la Poissonnerie, acostant à l'ostel où pend pour enseigne le *Cheval Caisieux de Marées*, d'autre costé à l'ostel où demeure, etc., par derrière à l'ostel du *Paon*. Cette maison a une histoire presque tragique. Elle avait appartenu à Jehan Hacquet, bourgeois, mais Hacquet était un faux monnayeur. La condamnation qui le fit pendre confisqua la maison. Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, conseiller chambellan du roy, son lieutenant et capitaine général de Picardie et d'Artois, donna, par lettres délivrées à Hesdin le 21 octobre 1484, la

(1) Cela voulait dire sans doute à tous les malades de la ville, la Portelette ne comptant pas dans les vraies portes et la ville étant divisée en quatre quartiers désignés chacun par le nom d'une porte, Saint-Gilles, du Bois, Marcadé, d'Hocquet.

maison du faux monnayeur à Pol de Bensserade, écuyer, seigneur de Cheppy, homme d'armes des ordonnances du roy sous la charge dudit Philippe de Crèvecœur, et quelques jours après, le brave homme d'armes battit de vraie monnaie avec la maison, en la vendant à l'Hôtel-Dieu.

En la même année (1484) j'ai trouvé — où? — l'Hôtel-Dieu rebâti. — Ne s'agirait-il pas de l'église ? Une note de M. Traullé m'a donné et j'ai dit sous cette date : « L'église de l'Hôtel-Dieu est abattue pour faire place à une autre ; la Ville aide par une somme d'argent à l'édification nouvelle. » — *Quelques faits de l'hist. d'Abbeville*, p. 112. — M. Louandre dit : « Les bâtiments qui longent le Canal Marchand datent de 1484. » — *Notice sur l'Hôtel-Dieu*. — Alors, évidemment, furent posés ces grès si bien cimentés pour défier les siècles, que nous avons vus plonger dans l'eau du Canal Marchand et qui sont, pour la grande part inférieure, si profondément ensevelis depuis quelques années sous le comblement. La construction un peu ornée au-dessus des grès conserve bien encore le caractère du xve siècle.

Les extraits faits par M. Le Ver dans les archives de l'Hôtel-Dieu ne nous ont jamais nommé la petite église ou chapelle de l'hospice. C'est ici le lieu, puisque nous la rencontrons pour la première fois, de recueillir les souvenirs qu'elle a laissés. Sa fondation remontait sans doute au temps des donations du comte Jean.

On la reconstruisait en 1484. — M. Louandre, *Notice sur l'Hôtel-Dieu*. — L'Échevinage donnait encore en 1492, pour aider à en couvrir et parfaire le comble, qua-

rante livres tournois « aux maistre, frères et sœurs » suivant un compte des argentiers que produit M. Louandre. Ce compte prouve qu'il y avait encore des frères à cette date, bien que M. Louandre en ait dit lui-même dans son *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 502.

On inhumait autrefois dans cette chapelle et non seulement les malades décédés et les personnes attachées au service de la maison, mais même des habitants de la ville morts chez eux et qui tenaient par le voisinage ou par quelque autre titre à l'Hôtel-Dieu. — Lorsque, aux mois de septembre et d'octobre 1776, l'église fut repavée, on enleva toutes les pierres tombales qui dallaient le chœur et la nef. Quelques-unes furent sciées pour devenir de petits carreaux. Les autres furent placées dans la nef vers la muraille. — La plupart de ces pierres recouvraient les maîtres et administrateurs de l'Hôtel-Dieu. — *Mss. Siffait.*

L'église de l'Hôtel-Dieu a été rebâtie en..... La collection de M. O. Macqueron conserve une aquarelle qui représente la nouvelle construction à la date de 1859.

Au commencement du XVIe siècle la Ville intervient déjà dans l'administration de l'hôpital. Peut-être le faisait-elle depuis longtemps.

En 1508, maître Jehan de Cayeux, élu maître de l'Hôtel-Dieu après la mort de maître Jehan son frère, est reçu à l'Échevinage par MM. de Ville. Il devra rendre compte devant eux.

1537. — En 1537, le 3 novembre, est fondée, en l'église de l'Hôtel-Dieu, par noble homme Nicolas Postel, seigneur de Bellifontaine et de Gransart, une chapelle

sous l'invocation de saint Michel. Cette chapelle était chargée de six obits, par chacun an, à célébrer de deux mois en deux mois.

Je possède un petit cueilloir de cette chapelle. Il se compose de si peu d'articles que je le transcris tout entier. La date manque.

Girard Devienne, chapelain des Cinq Playes, pour une maison et jardin en la Tannerie. . . . 15 s.

Demoiselle Jeanne Deleuuarde pour une maison rue des Vuetz . . . . 1 l. 12 s.

Pierre Olé pour deux journeux de vigne près la porte Marcadé. . . . . 1 l. 6 s.

Jean Balan pour deux journeux et demi scéant à Menchecourt près le chemin de Nouvion . . 12 s.

Jean Flamen et la veuve Violette pour deux demeures en la rue des Vuetz . . . . 3 l. 18 s.

De ce on rend 8 s. à Jean Delf.

Jacques Morel pour une maison et jardin en la Pointe au delà du pont de Sottine . . . . . 1 l. 14 s.

De ce on rend 18 s. aux Sœurs grises.

La veuve Beauvais au lieu de Pierre de..... pour deux maisons et jardin rue Cachera . . . . 2 l. 16 s.

Jeanne Dufossé pour une maison et allée commune en ladite rue . . . . 1 l. 4 s.

De ce on rend 18 s. à l'église de Sainte-Catherine.

En 1545, Jeanne de le Warde et Jean Guenelon donnent à l'Hôtel-Dieu deux journaux de pré à Cambron. — *M. Louandre, Notice sur l'Hôtel-Dieu.* — Ce Guenelon devait être, ayant pour femme Jeanne de le Warde, le pèlerin de Jérusalem qui fit élever la croix du faubourg

du Bois. — Voir t. II de cette *Top.*, pp. 125-126.

Au xvie siècle, quelques différends s'élèvent entre la Ville et l'Hôtel-Dieu.

1582. — Pendant les pestes du moyen âge, on reléguait les pestiférés dans un champ hors de la porte du Bois. Au xvie siècle on les admet dans l'Hôtel-Dieu. La ville est infectée en 1582. Le 17 octobre les trois états assemblés à l'Échevinage, remarquant que, de tous les hôpitaux de la ville, l'Hôtel-Dieu est le principal et le plus vaste, décident qu'il recevra les malades pestiférés et que ces malades seront mis à part « en la salle où a été construit le bûcher de la maison qui est la place trouvée la plus commode, à quoi faire et souffrir seront les maître et sœurs de l'Hôtel-Dieu contraints par toutes voies de droit ». Le maître de l'Hôtel-Dieu, frère Jean Blondin, est alors mandé à l'Échevinage et on lui enjoint de faire nettoyer et préparer ledit lieu pour la réception des pestiférés, et, à cette fin, de faire construire et édifier les couches avec une ou deux cheminées le plus diligemment qu'il se pourra. Le frère Blondin répond que l'appropriation du lieu au service demandé est impossible. Ce lieu reçoit la provision de bois qui est considérable. Il comprend la porte par laquelle passent les grains, les bois, les bestiaux, tous les vivres. Au-dessus sont les greniers, les seuls propres à recevoir des grains et qu'il faudrait rompre pour faire des cheminées et les autres travaux nécessaires. Le revenu d'une année ne suffirait pas à subvenir à la charge. Le maître offre de recevoir les pestiférés dans une salle qui les a reçus « de toute ancienneté ». Il est enjoint au frère Blondin « d'ap-

porter dans le jour un bref état » des revenus de l'Hôtel-Dieu.

Arrivent alors deux religieuses qui reproduisent les objections du frère Blondin. Il suffirait, disent-elles, de se servir en l'Hôtel-Dieu de la salle qu'elles attestent avoir servi au traitement des pestiférés « de tout temps et ancienneté (1) pendant les longues maladies de peste qui ont régné en cette ville depuis quarante-huit ou cinquante ans». Elles ont été employées dans cette salle et l'estiment « autant utile qu'autre lieu que l'on pourroit dire, la rivière et le cimetière étant proches d'icelle ». — *Reg. aux délib. de la Ville. Extraits en la possession de M. A. de Caïeu.*

J'ignore ce qui fut décidé à la suite de ces conférences.

1584. — Nous avons vu que, dès 1503, la Ville exigeait des comptes des maîtres de l'Hôtel-Dieu ; que, en 1582, la Ville demandait la production d'un état des revenus. Il paraît que les administrateurs de l'hospice n'admettaient pas ce droit d'inspection et résistèrent par un procès à la prétention municipale. Le 29 octobre (1584) l'Échevinage décide de donner, comme tous les ans, les aumônes de la Toussaint, mais il arrête qu'avant de délivrer le don ordinaire de quarante aunes de toile à la maison de l'Hôtel-Dieu, le maître sera mandé et invité à déclarer s'il entend continuer le procès « à l'encontre de nous maire et échevins et commissaires du bureau des pauvres et empêcher que nous ayons con-

(1) On avait oublié le campement de la porte du Bois.

naissance de l'administration et gouvernement des biens de ladite maison, pour, sur sa réponse, adviser pour l'advenir ce que de raison ».

Je ne sais quelle fin eurent ces difficultés entre l'Hospice et la Ville.

En 1596, l'Hôtel-Dieu regorge de malades du dehors que les incursions des Espagnols ont envoyés dans Abbeville. Une grande assemblée a eu lieu à l'Hôtel de ville où se sont trouvés les commissaires du bureau des pauvres, et il a été arrêté, pour empêcher la propagation de la maladie contagieuse, de mettre hors de la ville une multitude de dénués. Plusieurs des anciens maieurs se sont transportés chez les habitants les plus aisés pour les engager à secourir de leurs biens les indigents pestiférés et les nécessités de l'Hôtel-Dieu. Mais les commissaires n'ont fait aucune diligence pour exécuter la délibération, en sorte que la maladie augmente. L'Échevinage décide donc que, le dimanche de la semaine présente, la distribution ordinaire des deniers de l'aumône n'aura pas lieu et que la somme économisée ainsi sera employée à la nourriture des indigents pestiférés. Les commissaires effectueront diligemment la décision prise de mettre hors de la ville les pauvres étrangers dans les vingt-quatre heures, à peine, pour chacun d'eux, de dix écus d'amende applicables à l'Hôtel-Dieu.

L'hôpital reçoit cependant les malades de la contagion. La peste, ou la maladie estimée peste, persiste plusieurs mois et ne s'apaise qu'en novembre. Le maître de l'Hôtel-Dieu vient alors à l'Hôtel de ville (23 novembre 1596) remontrer que la maladie contagieuse est en grande dé-

croissance et demander que les malades qui en sont atteints ne soient plus envoyés dans l'hospice.

Il lui est répondu que l'on désirerait bien croire à la vérité du fait et satisfaire au vœu exprimé, mais que l'on ne peut fermer encore la maison aux malades de la contagion parce qu'il n'y a pas d'autre lieu pour les mettre. Enfin, encore que les religieuses « aient fait leur lit séparément (1) », on les contraindra bien de faire ouverture des portes.

A quoi le maître de l'Hôtel-Dieu répond à son tour que l'hôpital est en telle nécessité qu'il a perdu tous ses revenus et moyens à cause de la guerre et qu'il est devenu impossible de nourrir et entretenir les religieuses. Elles ne pourront plus demeurer dans la maison si elles ne sont secourues par la Ville ou les habitants. — Ici la délibération échevinale remarque incidemment que les habitants sont aussi fort pauvres « tant à cause de la guerre que de la mortalité ».

La délibération, considérant « la nécessité où est réduite la maison infectée et chargée de pauvres pestiférés depuis six mois », arrête enfin que MM. les curés, tant de la ville que des faubourgs, seront priés de la recommander à leurs paroisses et à leurs prônes et de faire quêter pour elle aux messes paroissiales. Les prédicateurs seront aussi priés de recommander l'Hôtel-Dieu dans leurs prédications. — *Reg. aux délib. de la Ville. Extraits en la possession de M. A. de Caïeu.*

L'Hôtel-Dieu, au commencement du XVIIe siècle,

(1) Je ne parviens pas à comprendre l'expression.

entretenait ou secourait quelques orphelins. Il demande à l'Échevinage (20 décembre 1604) d'avoir « comme les autres communautés mendiantes », et ainsi que les années précédentes, sa part de l'aumône de la Toussaint sur la maladrerie du Val. La maison de Saint-Nicolas invoque pour motif de sa requête, outre sa pauvreté, les orphelins dont elle est chargée. — *Délib. de la Ville. Extraits en la possession de M. A. de Caïeu.*

Aux alentours de 1620 les religieuses s'imposèrent d'elles-mêmes la clôture.

En 1640 (?), elles demandent à la garder en vertu d'ordonnances. Des lettres patentes, signées à Paris au mois de décembre 1640, donnent satisfaction à leur désir. Un arrêt du Parlement du 8 janvier 1641 exige, pour la vérification qui doit en être faite, un avis des maire et échevins « sur le contenu en icelles ». Les religieuses communiquent l'arrêt à l'Hôtel de ville et les maire et échevins disent et déclarent (14 septembre 1642) pour satisfaire audit arrêt « que, depuis vingt ans ou environ que lesd. religieuses ont gardé clôture en leur maison, elles ont toujours reçu, comme elles reçoivent encore, les pauvres malades de la ville, soldats des armées de S. M. et autres, lesquels elles pansent et sollicitent avec tel soin et diligence que le public est très satisfait et content ; ce qui est certain à tous et à nous particulièrement. C'est pourquoi lesd. maire et échevins remettent auxd. seigneurs du Parlement d'ordonner sur la vérification de leursd. lettres requises par lesd. religieuses qui seront tenues de recevoir, comme elles ont toujours fait, les pauvres malades de la ville en

leurd. maison par préférence à tous autres, et lesd. maieur et échevins leur ont accordé le présent acte pour leur servir ce qu'il appartiendra. » — *Délib. de la Ville. Extraits en la possession de M. A. de Caïeu.*

Suivant les conséquences qu'on pourrait tirer d'un mémoire de 1741 (1), l'Hôtel-Dieu n'eut été encore en 1634 qu'un « très petit établissement qui depuis (de 1634 à 1741) s'augmenta considérablement. On y aurait, dans cet intervalle, construit de nouveaux bâtiments « pour les malades et ceux qui les servent ». Ces bâtiments auraient coûté 80,000 livres. — La clôture des religieuses était en 1741 formée par la berge seule du Canal Marchand sur lequel elles possédaient un moulin. —Où ce moulin était-il construit? A l'entrée sans doute de la dérivation dite rivière de l'Hôtel-Dieu.

Entre 1694 et 1708, sous l'intendance de Hierosme Bignon, intendant de Picardie, l'hospice reçut un enrichissement notable.

« Louis XIV ayant décidé que les maladreries qui avaient été concédées en 1672 à l'ordre de Saint-Lazare seraient remises entre les mains des anciens possesseurs à la condition que ceux-ci justifieraient de titres suffisants, » des procès s'ensuivirent..... Le Conseil privé, sur le rapport de Bignon, réunit à certains hôpitaux les biens et revenus de la plupart des maladreries, à la charge de remplir les fondations et de recevoir les pauvres de

(1) Mémoire pour les majeur et échevins corps et communauté de la ville d'Abbeville opposant à l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 1741 contre les négociants de la ville d'Amiens défendeurs à l'opposition.

chacune de ces localités dans la proportion des revenus des maladreries. Des réunions de ce genre eurent lieu au profit des hôtels-Dieu de ....., de Saint-Valery, ..., Abbeville, Saint-Riquier, ... ; des hôtels-Dieu furent créés en d'autres lieux, ..., et rétablis en d'autres, Rue, etc. — De Sainte-Suzane, *les Intendants d'Amiens*. — J'ai sauté les noms de lieux qui ne sont pas de l'arrondissement d'Abbeville.

L'Hôtel-Dieu continua à recevoir pendant la Révolution les malades de la ville et ceux de l'armée. « L'église, dit une note de Collenot en tête d'un exemplaire du P. Ignace, fut changée en salle pour les malades (1). On remplaça par des infirmiers les religieuses qui s'étaient refusées au serment et qui depuis l'an onze ont repris leurs fonctions au nombre de dix-huit. » — L'administration de l'Hôtel-Dieu ainsi que de l'Hôpital général est confiée à des citoyens nommés par le Gouvernement, ajoute Collenot, qui écrivait sous l'Empire.

En 1790, on eut l'idée de transférer l'hôpital des malades dans l'ancienne maison des Chartreux à Thuison. Dans la séance du corps municipal du 27 novembre le maire, M. Leboucher d'Ailly, expose le vœu émis par les cinq sections électorales d'Abbeville relativement à la translation projetée de l'hôpital des malades de la rue de l'Hôtel-Dieu en l'emplacement bien mieux aéré des « ci-devant Chartreux ». Le Conseil nomme comme experts pour cette question les sieurs Jumel-Riquier et Pierre Coulombel, les chargeant de visiter et de com-

(1) « La salle des femmes, dit M. Louandre, élevée en 1794 a remplacé l'église. »

parer les deux maisons de l'Hôtel-Dieu et des Chartreux, d'en constater l'état, etc., en présence de deux officiers municipaux, et de rendre compte par écrit de leurs observations.

Le 4 décembre 1790 les sieurs Jumel et Coulombel déposent leur rapport à la Ville. Ils concluent sur tous les points, par toutes les considérations d'économie et autres, à la translation de l'hôpital dans la Chartreuse. Le conseil, acceptant ces conclusions, les envoie au District avec vœu de voir réaliser le projet.

Il fut encore question de ce projet dans les délibérations de la Ville aux 31 mai, 16 juin, 5 juillet et 7 octobre 1791. — V. *Quatre années de la Révolution à Abbeville*, p. 116.

J'ai déjà traité, avec quelques extraits des délibérations de la Ville, cette question du transfert projeté de l'hôpital à Thuison dans le tome second de cette *Topographie*, chap. xxxvi, pp. 548-551.

La petite rivière Vuidecocq qui traversait l'enclos de l'Hôtel-Dieu ayant été bouchée en 1789, la plus grande partie de son lit fut cédée à l'hospice par acte en date du troisième jour sans-culotide ou supplémentaire de l'an deux (19 septembre 1794).

J'ignore à quelles manœuvres dirigées contre l'Hôtel-Dieu se rapportent certaines lignes du *Compte-rendu* d'André Dumont à ses commettants (p. 351) :

« Le 29 germinal (an 3) (18 avril 1795), les administrateurs de l'hospice civil d'Abbeville m'écrivirent pour m'annoncer que de nouvelles manœuvres étaient dirigées contre l'établissement dont ils étaient chargés ;

je revins exprès de Versailles, où je ne faisais qu'arriver, pour parer le coup qu'on voulait porter à cet hospice ; je fus assez heureux pour réussir. »

La chapelle fut rendue aux religieuses en 1818 « à condition qu'elles se chargeraient de la décorer ». — M. Louandre, *Notice sur l'Hôtel-Dieu*.

En 1846 fut élevé le mur du jardin le long du Rivage. — M. Louandre.

Le compte-rendu de l'exercice de 1861, rédigé au nom des administrateurs des hospices par M. Fréville, renferme un relevé fort intéressant des dons et legs reçus pour ces établissements depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'en 1860. — Ces dons sont plus souvent faits, il est vrai, en faveur de l'Hospice général qu'en faveur de l'Hôpital des malades. Je n'en dois pas moins recommander ici même, à mes lecteurs, le mémoire de M. Fréville. La reconnaissance des malheureux en signerait toutes les lignes. J'y relève une générosité politique. « Le général Bonaparte, premier consul, lors de son passage à Abbeville, le 18 juin 1803, donne trois mille francs aux hôpitaux, en même temps qu'il accorde une gratification de sept jours de paie aux ouvriers des deux manufactures qu'il a visitées. » Le général Bonaparte, à la veille de se faire empereur, répandait princièrement l'argent dans ses tournées.

J'aurais voulu pouvoir dresser une liste des maîtres de l'Hôtel-Dieu. Ce travail ne serait peut-être pas impossible à qui aurait la patience de compulser entièrement les archives de la maison. Je ne me sens pas ce courage entre les quelques travaux que je désire encore

accomplir. Voici les seuls noms qu'il m'a été donné de rapprocher.

Jehan de Bellaincourt, prevot et maître de l'Hôtel-Dieu en 1200. Il a été investi d'une dîme donnée à l'hospice par Raoul de Monchaus, laic.

Frère Jehan Le Brasseur, maître de l'Hôtel-Dieu, dans un acte du 8 août 1471. Il reçoit encore, le 3 juin 1474, saisine d'un fief vendu à l'Hôtel-Dieu par Mariette Serrée.

Frère Jehan Herache, prêtre, maître de l'Hôtel-Dieu. Il relève le 20 mars 1476, au nom de l'hôpital, un fief tenu de Maisnil-lès-Franleu.

Jehan de Cayeu, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu. Il fait le 1er juin 1485 un bail au profit de l'hôpital pour deux journaux de terre à Frireules. Il transige encore en mai 1489.

Le même, ou un homonyme, donne, le dernier novembre 1519, un dénombrement pour le fief que l'hôpital possède au Maisnil-lès-Franleu.

Jehan Dugardin. Il donne, le dernier décembre 1560, un dénombrement du même fief.

Alexandre de Ribeaucourt en 1623. Maître A. de Ribeaucourt, bachelier en théologie, était encore administrateur de l'Hôtel-Dieu en 1630, suivant le P. Ignace.

Vénérable et discrète personne Me Anthoine Levesque, prêtre, docteur en Sorbonne de la société et faculté de Paris, chanoine en Saint-Vulfran, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu dans un acte du 4 juillet 1676. Dans cet acte je trouve les noms religieux de plusieurs des sœurs du temps : Révérentes mères sœur Françoise de la Trinité, supérieure ; sœur Marie de l'Annonciation,

antienne supérieure et mère assistante ; sœur Martine de la Magdeline, sœur Jeanne de saint Alexis, sœur Isabelle de saint Michel, sœur Catheraine de la Présentation et sœur Catheraine de sainte Magdeline.

Charles Lennel en 1728.

Nicolas Delegorgue en 1743.

Les religieuses, au XVIIIe siècle du moins, avaient voix importante dans la nomination des maîtres et administrateurs de l'Hôtel-Dieu. En 1744, après la mort de M. Nicolas Delegorgue, chanoine, l'évêque d'Amiens, G. d'Orléans de la Motte, pour parvenir à la nomination d'un nouveau maître, leur proposa trois « sujets » capables de remplir l'emploi, savoir M. Jacques Toullet de Maison, M. Jacques de Ray du Tilleul et M. Philippe Fuzelier. Les religieuses firent choix de M. Toullet de Maison, « sans doute parce qu'il étoit le plus ancien chanoine des trois ». M. Toullet se fit recevoir, en la qualité dévolue, dans l'église de l'Hôtel-Dieu le jeudi 16 avril. — *Mss. Siffait.*

Je trouve enfin maître et administrateur, en 1759, M... Traullé.

Les évêques descendaient habituellement à l'Hôtel-Dieu. Waignart et les auteurs des mss. Siffait en font, en mainte occasion, foi. Ainsi le mardi 27 avril 1773, sur les six heures et demie du soir, arriva, à Abbeville, par la porte du Bois, Mgr de Machault, coadjuteur de Mgr l'évêque d'Amiens, dans un carrosse attelé de six chevaux, précédé de quatre archers de la maréchaussée et suivi de six autres. En ce bel équipage il alla loger à l'Hôtel-Dieu.

« Fréquemment, écrivais-je en 1849, les inspecteurs des hospices ont signalé la mauvaise disposition de l'hôpital d'Abbeville, l'insalubrité des bâtiments qu'enveloppent les miasmes du Canal Marchand, et ils ont émis le vœu de voir transférer notre Hôtel-Dieu près de l'Hôpital général. Une grande partie des inconvénients disparaîtraient si l'on se décidait enfin à combler l'inutile Canal Marchand. » Depuis le temps où j'écrivais ces lignes le canal a été comblé et l'hôpital restauré, bien entretenu, est parfaitement rassurant à tous les points de vue. Grâce à ces améliorations, nous ne verrons pas disparaître, d'un emplacement consacré par tant de siècles, la plus vieille fondation existante de la primitive Abbeville.

Que signifie, écrirai-je avant de finir et pour mettre mes continuateurs sur toutes les voies de recherches, une note que je retrouve : Hôtel-Dieu d'Abbeville, plaintes d'abus, Bibliothèque nationale, collection Joly de Fleury, — 3618 ?

Je rappellerai, pour mémoire seulement, que, dans la séance du 20 mars 1835, M. Poultier annonçait à la Société d'Émulation qu'une inscription de 961 existait sur une cheminée de l'Hôtel-Dieu. — V. *Mém. de la Soc. d'Émul.*, t. II, p. 69.

« L'Hôtel-Dieu, écrivais-je en 1849, a été fondé par Jean comte de Ponthieu (1). Ne serait-il pas convenable, puisque cela s'est fait pour d'autres institutions chari-

(1) La fraternité, la confrérie, des frères infirmes, de l'heureux Nicolas, *beati Nicolai*, existait avant la donation du comte Jean ; cependant le comte a tant fait pour la première fortune et la fortune durable et la localisation du futur Hôtel-Dieu, qu'on peut encore l'en regarder comme le véritable fondateur.

tables (1), que le nom du plus ancien fondateur connu chez nous fût inscrit sur la façade de l'établissement dont il a doté la ville? » Je maintiens aujourd'hui la proposition. » Ce souvenir lapidaire rappelant le bienfaiteur prévoyant, l'émancipateur social, le dynaste et le chevalier, serait-il déplacé au-dessus de la porte hospitalière :

AU COMTE JEAN
FONDATEUR DE CETTE MAISON,
DONATEUR DE LA CHARTE COMMUNALE,
Mort devant Ptolémaïs.

En d'autres termes, si on le préfère, pour parler le meilleur langage du XIIe siècle et se faire entendre à perpétuité, *urbi et orbi:*

JOHANNI COMITI
HUJUS DOMUS CONDITORI
LIBERTATIS ABBAVILLÆÆ FIRMATORI
in partibus infidelium
SUB CRUCE DEFUNCTO.

A quoi il ne serait pas interdit d'ajouter, suivant la formule usitée au XVIe siècle :

S. P. Q. A.
[*Senatus populusque Abbavillæus.*]

(1) Le nom de M. de Ribeaucourt d'Ambreville inscrit sur la maison donnée par lui dans la rue des Grandes-Écoles et qui sert à la cuisine et aux distributions alimentaires de la Consolation. Depuis le nom du docteur Dumont donné à une rue.

CHAPITRE XLV

Suite de la rue de l'Hôtel-Dieu. — Rue du Béguinage. — Rue de l'Isle ou rue Hors-les-Murs. — L'île et les îles. — Les ancêtres de Ringois. — Le pont de l'Isle. — La rue du Pont-de-l'Isle. — La rivière de l'Hôtel-Dieu. — Les moulins de l'Isle. — La rivière du Plat. — L'île Foucques. — L'île Brucamps ou île Martin. — L'île Becquin, île Beurrier ou île d'Elbe. — Maisons. — La rue Hors-les-Murs. — La rue l'Abbesse ou impasse de la Maison des Secours. — La Parfaite-Harmonie. — Les Écoles de dessin. — L'impasse des Six-Moulins ou rue de Talance. — Les moulins de Talance. — La Ville demande leur conservation. — Incendie d'un de ces moulins. — Suppression de ces moulins. — Le barrage à aiguille. — La passerelle. — L'École de natation.

En quittant la fondation du XIIe siècle, conservée à cause de son importance pour la fin du chapitre qui précède, j'ai tout dit, dans l'état actuel de mes notes, sur la rue proprement appelée rue de l'Hôtel-Dieu. Redescendons vers l'impasse des Pois-Pilés et dépassons-la de quelques pas. Nous sommes à l'angle de la rue de l'Isle. Au delà, devant nous en ligne droite, la continuation de la rue dite aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu s'appelait autrefois rue du Béguinage. Cette dernière partie de la rue de l'Hôtel-Dieu sera de nouveau rencontrée par nous dans le chapitre qui suivra celui-ci.

La rue de l'Isle s'est appelée aussi rue Hors-les-Murs, en souvenir du temps où elle finissait au pont que l'on appelle encore pont de l'Isle. Nous produirons ce dernier nom avec des dates qui sont assez proches de nous. La rue de l'Isle.

Elle a tiré son nom « de l'Isle » peut-être de la grande île, réunion de toutes les autres *îles* et qui commence encore actuellement à la pointe de l'île particulière dite île Beurrier, en d'autres termes, et pour être mieux compris, qui commence à l'angle occupé par l'École de natation. Peut-être prenait-elle ce nom d'une île, dans la grande île, d'un des diminutifs d'îles formées par des fossés d'égout (et qui devinrent l'île Foucques, l'île Saint-Martin), ou, plus près encore du pont de l'Isle, de l'île formée par ces deux minces dérivations dites l'une rivière de l'Hôtel-Dieu, l'autre rivière du Plat.

L'île, quelle qu'elle ait été, paraît d'abord en 1234 et peut-être, je prends date pour la remarque, avec le nom de Ringois.

En 1234, au mois de juin, Bernard Gilebelee, maieur, et les échevins font savoir que devant eux Gaultier, fils de feu Bartholomé Ringet et Laurence sa femme, Gaultier son cousin germain (*cognatus suus germanus*), et Agnes sa femme, ont reconnu avoir vendu à l'hôpital des pauvres de saint Nicolas tout leur tenement scis entre l'isle et le Rivage de la Somme. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver.* — J'ai copié exactement les noms. *Ringes* est certainement plus près de Ringois que *Ringet*, mais Ringet est au cas oblique,*Ringetis*, et *Ringes* au cas direct, et M. Le Ver traduisait comme eût en effet traduit un homme du treizième siècle. Il faudrait voir l'original même en parchemin que garde l'Hôtel-Dieu. J'épuise les notes que j'ai en main et je me sens trop vieux pour ne pas abandonner à mes successeurs le plaisir des vérifications. Si le texte ne me trompe pas, si mes présomp-

tions sont vraies, Ringois, le héros de Douvres, serait donc bien de pure race bourgeoise, issu probablement du centre de la vieille ville.

Un îlot de la ville du XIVe siècle — devons-nous le chercher ici ? — s'appelait simplement « l'isle à Abbeville :

« Nous, Yabiaus, par le grace de Dieu abbeesse et tous li couvens d'Espaigne, faissons assavoir a tous chiaus qui ches presentes letres vesront et orront, que nous estavlissons Tyephaygne Gorge, no chiere amie et no familiere, no message especial pour rechevoir le relief u nom de nous de une tenanche qui siet en l'isle a Abbevile que tint jadis de nous sires Jehans de Toulete, chantres de monsegneur Saint Oulfran d'Abbevile etc.... » — Septembre 1306. — *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu par Gaston Raynaud.*

C'est cette île probablement qui déjà était traversée par une rue dite rue de l'Isle, *vicus insule.* — Extrait des titres de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver avec la date de cette année même :

1306. — *Die Domini in octava beati Firmini martiris.* Le doyen et le chapitre de Saint-Vulfran font savoir qu'ils consentent à la vente d'une maison sise en la rue de l'Ile, *managium situm in vico Insule.* Cette vente est faite au profit de l'Hôtel-Dieu par maître Henry de Foresmontier, doyen de l'église de Saint-Vulfran, et Jehan de Matrhyngehan, chanoine de ladite église, exécuteurs du testament de vénérable homme le seigneur (en d'autres termes maître ou monsieur) Jehan Colete ou Cholete, *Domini Johannis de Coleta*, chanoine et chantre

de ladite église. Cette maison avait appartenu à feu seigneur (ou maître) Jehan de Coulars, *fuit dicti domini Johannis de Coulars*, pour le prix de vingt livres parisis. En témoignage de ce, les exécuteurs ayant mis leur scel aux présentes, M. Le Ver ajoute : « original en parchemin scellé d'un scel de cire verte représentant un abbé ou évêque tenant en sa main gauche une crosse, deux doigts de la main droite élevés. »

Remonter dans l'histoire d'une rue jusqu'en plein XIIIe siècle est déjà assez beau. Je rappellerai cependant, par un mot seul, que M. Boucher de Perthes crut trouver, dans une tranchée ouverte dans la rue de l'Isle pour les fondations d'une maison, un outil taillé dans un os d'homme. — *Antiquités celtiques*, t. Ier, p. 303.

Après avoir fait quarante ou quarante-cinq pas dans

Le pont de l'Isle.

la rue de l'Isle nous rencontrons le pont de l'Isle que le P. Ignace regardait comme une des trois entrées de l'Abbeville primitive. — *Hist. eccl.*, p. 3.

Jusqu'à ce pont la rue s'est surtout appelée rue du Pont-de-l'Isle. C'est au delà du pont qu'elle prenait le nom de rue Hors-les-Murs.

Je ne rencontre guères le nom seul du pont que pour des réfections.

1346. Ordonnance pour réparer le pont de l'Isle aux dépens des voisins. — *Livre Rouge* de la Ville *fol.*, CXI *verso*.

Je lis dans le compte municipal de 1469-1470 : « à Pierre Quesnel carpentier la somme de . . . . . . » pour plusieurs ouvrages « au pont de Lille, au pont de Cachecornelle » etc. — *Argentier de* 1469-1470.

La rivière qui coulait sous ce pont était dite de l'Hôtel-Dieu parce qu'elle en traversait les constructions et les dépendances. Elle fut dite aussi, croyons-nous, rivière Becquin, du nom d'une famille municipale d'Abbeville. Ce n'était en son beau temps qu'une veine de la Somme qui se détachait du Canal Marchand à quelques centaines de pas au-dessus du pont aux Poissons. Aujourd'hui que le Canal Marchand est comblé, c'est surtout la rivière de la Plume descendant des marais de Saint-Gilles. Elle va, comme par le passé, se jeter dans le bras principal de la Somme à quelques centaines de pas au-dessus du pont de Talance. La rivière de l'Hôtel-Dieu.

Plusieurs moulins tournaient autrefois sur cette rivière près du pont de l'Isle.

En 1212 Hugues Cholet donne à l'Hôtel-Dieu la moitié du moulin de l'Isle avec ses hôtes, ses jardins, ses aires, etc. — M. Louandre, *Notice sur l'Hôtel-Dieu.* Moulin de l'Isle.

Près du pont de l'Isle étaient au dix-septième siècle des latrines publiques. Les bourgeois ne défendaient pas encore la pureté de leurs rivières. Le 5 janvier 1618 est donnée « la portion de terre ou latrine joignant le pont de l'Ille ainsi qu'elle se porte et étend, à la charge de la faire bâtir et y laisser deux sièges pour la commodité du public, à cens, à la chaleur des enchères, à Antoine Duval, cloutier, au prix de 6 sols de cens ». — *Extraits des délib. de la Ville en la possess. de M. A. de Caïeu.*

Un peu plus loin, et plus ou moins parallèle à la rivière de l'Hôtel-Dieu, était une autre veine dite rivière du Plat, ou, dans les derniers temps, rivière Vuidecocq, La rivière du Plat.

qui, détachée aussi de la dérivation appelée à devenir le Canal Marchand, se rendait autrefois de même à l'eau de Talance (1), si j'en juge sur un vieux plan hydrographique de la ville; mais, dans les temps plus rapprochés, elle se rendait comme la première au pont de l'Isle. Cette rivière, traversant les terrains de l'Hôtel-Dieu, faisait tourner un moulin près du pont de l'Isle. Ce moulin n'existait plus dans les années de la Révolution.

En 1755 la rivière du Plat séparant l'île Foucques d'un jardin de la rue de l'Isle recevait l'ombre de quelques saules et de quelques sureaux. — *Mémoire pour M. Pierre Foucques de Bonval contre Me Antoine Demiannay, chanoine.*

Depuis longtemps déjà en 1791, une contestation était pendante au conseil de la ville sur la question de savoir si l'on achèverait de combler ou si l'on curerait une petite rivière descendant vers le pont de l'Isle et ayant fait tourner autrefois le moulin Widecoq. Cette rivière était déjà en partie remplie « par le sable de la mer », et les eaux qui y croupissaient, infectant l'air, menaçaient, disait-on, de répandre une épidémie dans un quartier très peuplé de la ville.

Entre la rivière de l'Hôtel-Dieu et la rivière du Plat était l'île Foucques que nous trouvons écrite île Foulques sur un petit plan de la collection de M. Delignières de Saint-Amand. Suivant ce plan, l'impasse des Pois-Pilés, en atteignant la rivière de l'Hôtel-Dieu, regardait l'île Foucques. Suivant le même plan, la rivière du Plat se

(1) On appelait eau de Talance le principal bras de la Somme dans la traversée de la ville.

détachait du Canal Marchand très haut dans le Rivage, non loin même du Marché aux Chevaux actuel.

Je remonte dans l'histoire de l'île Foucques jusqu'en 1689. A cette date je la trouve possédée par Pierre Foucques, maieur d'Abbeville. Elle était située « entre la rivière du Plat et le nouveau canal de la rivière de Somme qu'on appelle la Rivière Marchande (1) ». Un mur, je crois, défendait le passage du côté du jardin de l'Hôtel-Dieu. De là le nom d'île. On ne pouvait s'y rendre qu'en bateau, soit en venant du Rivage, soit d'un jardin de la rue de l'Isle. En 1689 donc, le 3 mai, Pierre Foucques acheta, des propriétaires de ce jardin de la rue de l'Isle, un passage de quatre pieds de large avec le droit de faire construire un pont sur la rivière du Plat. Le pont ne fut jamais construit. Les locataires de l'île Foucques se contentaient d'une barque ayant pour quai une pièce de bois posée en travers sur la rive du Plat. Vers 1755, l'acquéreur du jardin de la rue de l'Isle, M[e] Antoine Demiannay, disputa à M. Pierre Foucques de Bonval, petit-fils du maieur de 1689, le droit de passage, en vertu, croyait-il, d'une prescription acquise. — *Mémoire* manuscrit pour M. Pierre Foucques, escuyer seigneur de Bonval, Tœufles, Vironchaux et autres lieux, conseiller honoraire vétéran au siège Présidial d'Abbeville et ancien maieur, contre M[e] Antoine Demiannay, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Vulfran, 1755 [?]. — Je ne sais quelle fut l'issue du procès.

(1) On se souvient que depuis 1634 le bras de la Somme entrant dans la ville par le pont des Prés avait été élargi et rectifié pour les besoins de la navigation.

Après l'île Foucques venait, en 1785 du moins, l'île Brucamps, nommée aussi île Martin. — *Note donnée par M. Ch. Louandre.* — Ce nom d'île Brucamps ne viendrait-il pas du maire perpétuel de 1693 à 1716, Jacques Godard de Beaulieu, de Brucamps et d'autres lieux? Le *Journal d'Abbeville* du 23 décembre 1824 me donne Ile Saint-Martin, au bout du jardin de l'hospice, 31 petites maisons situées rue Hors les murs et impasse de la Maison de secours.

Au delà du rempart, dans le triangle formé par le fossé mouillé de la ville, le Canal Marchand et le principal bras de la Somme, était l'île Becquin ou île Beurrier, dite communément aujourd'hui île d'Elbe; île Becquin, d'une famille qui a donné en 1649 le maieur Claude Becquin, seigneur du Caurroy; île Beurrier, d'une famille de marins et de charpentiers de bateaux; île d'Elbe, d'André Dumont qui s'y était retiré pendant que son maître régnait à Porto-Ferrajo.

L'île d'Elbe se termine par une pointe occupée maintenant par l'École de natation et appelée le Béquet.

Je trouve dans la *Feuille d'annonces d'Abbeville* du 3 juin 1815 : à vendre un beau jardin dans l'île Beurrier près du pont des Prés.

La rue de l'Isle contenait quelques maisons désignées par des enseignes :

1629. — Saisine du 26 novembre donnée par les maieur et échevins comme administrateurs de la maladrerie du Val-aux-Lépreux pour une maison, lieu, jardin, pourpris et ténement, appropriée à plusieurs demeures,

sise en la rue et proche du pont de l'Isle, appelée *le Chat.* — *Note de M. de Clermont.*

1685-1687. — Les comptes de Saint-Georges de ces dates me donnent *Le Cat* (chat) *Cornu* dans la rue de l'Isle. — Je rapproche les maisons du *Chat* et du *Cat Cornu*, les croyant distinctes cependant.

1655. — Maison où pend pour enseigne *le Chasteau de Millan* vendue le 20 octobre, reprise par retrait lignager le 10 décembre. — *Note de M. de Clermont.* — Ce *Chasteau de Millan* n'était-il pas un souvenir des guerres de Louis XII et de François Ier ?

1685-1687. — Les comptes de Saint-Georges me donnent encore à ces dates dans la rue de l'Isle trois maisons tenant ensemble et appelées, une *La Compagnie de Dieu*, une autre *de la Charité de Saint-Nicolas en Saint-Vulfran de la Chaussée*, — les mots ne sont pas épargnés, — enfin *le Château de Milan.*

1815. — Bail fait par les administrateurs de l'hospice d'Abbeville. . . . . . 2° D'une maison jardin et ténement nommés l'*Ile Saint-Martin* situés au bout du jardin dudit hospice. — *Feuille d'annonces d'Abbeville*, 27 mai.

La rue de l'Isle, ai-je dit, s'est aussi appelée rue Hors-les-Murs. Il est probable que le second de ces noms ne s'est appliqué qu'à la partie au delà du pont dit de l'Isle, ce pont ayant été, croit-on, une des premières entrées de la ville. La *Feuille d'annonces d'Abbeville*, puis le *Journal d'Abbeville* puis le *Mémorial d'Abbeville* me fournissent de 1815 à 1828 les variantes suivantes : 1815, rue Hors des Murs vulgairement dite rue de l'Ile ; 1821,

rue de l'Ile dite Hors les Murs; 1822, rue Hors des Murs dite de Lille; 1826, rue du Pont de Lille; 1827 et 1828, rue Hors les Murs ou de Lille; 1837, rue du Pont de Lille.

La rue de l'Isle a commencé à être élargie du côté du pont après une acquisition faite par la Ville le 13 avril 1842.

La rue de l'Isle, qui fait deux coudes assez brusques à quelques pas au delà du pont, reçoit à gauche, au second de ces coudes, l'impasse l'Abbesse, et un peu plus loin, à droite, la rue des Six-Moulins.

L'impasse l'Abbesse.

L'impasse l'Abbesse se serait appelée ainsi, a-t-on cru, parce que la supérieure de l'Hôtel-Dieu y aurait eu une sortie. Je ne nie pas; cependant le peuple, même au vieux temps, savait bien distinguer une sœur supérieure d'une abbesse. L'impasse l'Abbesse, a-t-on dit, était autrefois une rue aboutissant, soit au rempart de la ville en faisant un crochet dans les jardins de la rue de l'Isle, — je ne le crois pas beaucoup, — soit en se rendant au plus ancien cimetière de Saint-Vulfran, — je le crois plutôt.

On peut deviner sur les titres de l'Hôtel-Dieu comment la rue devint impasse. L'hospice y achetait des maisons et probablement la raccourcissait après chaque acquisition.

Le 18 mars 1484 les maieur et échevins font savoir que, devant eux, demoiselle Jehenne de Dievast, veuve de feu sire Girard de Biencourt, (Girard de Biencourt avait été maieur en 1479), a reconnu, pour le prix de cinquante sols qu'elle a reçus de frère Jehan de Cayeu, maître de l'hôtel-Dieu, avoir vendu la moitié d'une maison séante

en la rue l'Abbesse, accostant d'un côté au froc, d'autre côté à Jehan le Tellier cotillier, abouté par derrière à la rivière qui fait moudre le molin qui fut à feu Robert Le Vasseur. Cette maison était tenue de la charité de saint Nicolas par la somme de vingt sols. Demoiselle J. de Dievast s'était dessaisie d'abord de la maison ès mains de Robert Le Boulenguier, gouverneur et administrateur « de lad. karité », qui en saisit l'Hôtel-Dieu.

Deux jours après, 20 mars 1484, les maire et échevins font encore savoir que, devant eux, Guillaume d'Abbeville dit d'Yvrigny, mari et bail de demoiselle Marie de Biencourt, fille et héritière de sire Girard de Biencourt, reconnaît que, moyennant cinquante sols reçus de frère Jehan de Cayeu, maître de l'Hôtel-Dieu, il a vendu la moitié de la maison ci-dessus audit hôpital, laquelle moitié appartenoit à sa femme, l'autre moitié appartenant à demoiselle Jehenne de Dievast, dernière femme de feu Girard de Biencourt etc. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par M. Le Ver.*

En 1585 maistre Jacques Bernard, lieutenant général, avait une maison rue l'Abbesse. — *Comptes pour la fondation du pain et vin en Saint-Vulfran*, 1585-1586.

La rue l'Abbesse s'est dite aussi *impasse de la Maison des Secours.*

La *Feuille d'annonces d'Abbeville*, le *Journal d'Abbeville* me donnent, de 1816 à 1832, ces variantes :

1816. — Vente du mobilier de feu M. Mellier, ancien chanoine d'Abbeville, *rue des Secours.*

1817. — *Rue du Cul de sac de la Maison de Secours* ; la même année : maison de Me Prince-Marie-Auguste-

Parfait-Prudent Beauvarlet, avoué, rue Cul de sac Maison des Secours.

1818. — *Rue Cul de sac Maison des Secours.*

1821. — *Impasse Maison des Secours.*

1823. — *Impasse de la Maison des Secours.*

1824. — Même appellation.

1832. — *Rue l'Abbesse dite aussi impasse de la Maison des Secours.*

En 1850 et depuis, il fut question de prolonger la rue l'Abbesse jusqu'à Saint-Vulfran pour dégager cet édifice et mettre en communication la rue de l'Isle et le Rivage. Ce projet était la modification d'une idée émise dans le *Pilote* du 6 juillet 1850. Création de rues ; tracé d'une voie entre la rue Saint-Gilles et le Rivage et cette voie prolongée « passant le Canal Marchand sur un pont, ou le traversant à niveau lorsqu'il sera comblé, se frayant un passage à travers les énormes jardins de l'Hôtel-Dieu et venant aboutir à la rue de l'Isle ».

La maison mentionnée plus haut de l'avoué Beauvarlet est devenue, après sa mort, la propriété et le siège de la loge maçonnique la Parfaite-Harmonie. Une ambulance y fut établie pendant la guerre de 1870-1871. La Ville, ayant acquis depuis cette maison, y a établi les écoles communales de dessin.

L'impasse des Six-Moulins.

L'impasse des Six-Moulins aboutit à la Somme. On l'appelle ainsi parce qu'elle conduisait à des moulins qui furent au nombre de six.

Elle s'est appelée aussi rue des moulins de Thallances ou de Talance parce que ces moulins ont aussi porté ce

dernier nom.Je lis dans le *Cueilloir de* 1562 *pour l'église de St-Gilles* : « De . . . . pour une maison et tenement scéant en la rue de l'Isle, contenant trois demeures et faisant le cuincg (le coin) de la Grand rue de l'Isle pour aller en la rue des moulins de Thallances, XXXVI sols. »

L'identification de la rue dite des moulins de Talance et de celle que nous nommons des Six-Moulins étant bien établie ainsi, je puis donner le premier des deux noms avec quelques dates et quelques variantes :

1296. — Rue de Talanche. — *Note fournie par M. Ch. Louandre qui a vu ce nom dans les archives de l'Hôtel-Dieu.*

1673. — Rue des Moulins de Talance. — *Comptes du Val-aux-Lépreux de* 1673-1674.

La rue de Talanche ou de Talance s'arrêtait-elle dans les temps anciens à la rue de l'Isle ou traversait-elle la rue de l'Isle pour remonter plus ou moins la rive gauche du Plat? Je ne sais. Suivant des notes de M. Traullé, l'impasse des Six-Moulins représenterait le dernier tronçon d'une rue « qui remontait vers le rempart » [?] Cette assertion mérite au moins qu'on recherche quelles probabilités ou quels indices pourraient aujourd'hui l'appuyer. L'ancienne rue de Talance aboutissant d'un côté à la Somme, c'est de l'autre côté qu'il faudrait rencontrer l'indication d'une voie disparue. La découverte n'est pas impossible. Il y avait en 1597 « en la rue de l'Isle » une rue Destourniers ou des Tourniers. Le 10 août 1597 Théodore Béthune, chirurgien d'Amiens, qui s'offre de panser et saigner gratuitement les pestiférés, est logé

chez le S[r] Duflos « rue des Tourniers [?] rue de l'Isle » aux dépens de la Ville. — *Extraits des délib. en la possess. de M. A. de Caïeu.*

D'un autre côté, si l'on examine l'inflexion de la rue des Six-Moulins à sa sortie sur la rue de l'Isle, on voit qu'elle semble bien se diriger vers la rue l'Abbesse. La rue de Talance et la rue l'Abbesse n'auraient donc été qu'une même rue, un peu ou beaucoup sinueuse, ce qui ne serait nullement étonnant autour du XII[e] siècle, et, la note de M. Traullé m'y aidant, je ne craindrais nullement d'abandonner l'opinion, préférée plus haut, qui a envoyé la rue l'Abbesse s'ouvrir vers Saint-Vulfran. Et encore faudrait-il tenir compte des dates, car les remparts ne seraient pas à chercher du côté du pont des Prés quand ils touchaient au pont de l'Isle. Alors la rue de Talance elle-même était une rue hors les murs et l'inflexion remarquée est simplement un souvenir du temps où elle revenait, comme cela semble naturel, vers la ville, vers le pont, vers le rempart.

La rue de Talance a dû être, jusque dans le premier quart du dix-septième siècle, plus large que de nos jours. Un maïeur, propriétaire dans cette rue, en obtint le rétrécissement en sa faveur vers la de fin son année de magistrature. « Le 9 août 1617 le conseil des échevins accorde à Jean Lyver de Boencourt, maïeur, quatre pieds de froc de la rue qui est fort large, pour tirer une ligne droite d'un pallis qui contient quarante pieds de long servant de fermeture au jardin dud. S[r] de Boencourt (1)

(1) Je copie l'extrait de rédaction assez embarrassée.

étant le long de la rue qui va aux moulins de Talance du côté de la rue de l'Isle, sans aucun cens. » — *Extraits des délib. en la posses. de M. A. de Caïeu.* — Sans aucun cens c'est-à-dire que les échevins font à leur maire une concession gratuite.

L'extrait suivant s'applique-t-il à l'ancienne rue de Talance pouvant donner accès de moulin en moulin à la rive gauche de la Somme ? S'applique-t-il à l'extrémité même de la rue de l'Isle ? « 9 novembre 1652, permis à Pierre du Maisniel, propriétaire d'une maison rue de l'Isle, de remplir de terre un fossé le long de son jardin, pour y bâtir dessus, sur la rue conduisant à la Portelette, moyennant vingt sols de cens. » — *Extraits des délib. de la Ville en la posses. de M. de Caïeu.*

La rue de Talance aboutissait à l'eau de Talance, à la Talance, *Talanciam*, dit la lettre du comte de Ponthieu de 1138, Talanches évidemment comme la rue en 1296 et depuis Talance. Elle conduisait aux moulins qui, du nom de la Somme en cet endroit, s'appelaient moulins de Talance. Les moulins.

Ces moulins au moyen âge barraient la rivière, laissant seulement un passage peut-être pour les bateaux.

L'un de ces moulins appartenait aux Cordeliers.

Le troisième moulin vers la rue de l'Isle devait, le mardi de chaque semaine, à l'abbaye d'Épagne, huit boisseaux de blé. C'était une donation de Guillaume Talvas, comte de Ponthieu et qui datait par conséquent du XII[e] siècle.

Un de ces moulins avait été donné en 1138 aux chanoines de Saint-Vulfran ; il s'appelait alors le moulin

Brasiers : « *Molendinum Brasiers supra Talenciam* (aquam sans doute). — *Hist. eccl.* du P. Ignace, p. 48. — Ce moulin reparaît dans des lettres du comte Guillaume de 1205 prenant sous sa protection l'église de Saint-Vulfran : « *Molendinum super Talenciam.* » — *Ibid.*, p. 50.

Suivant M. Louandre, Hugues Cholet donna en 1212 à l'Hôtel-Dieu une provende à prendre sur les moulins de Talance. — *Notice sur l'Hôtel-Dieu.*

Il y avait d'ailleurs des donations très vieilles sur ces moulins. Je ne puis en établir les dates maintenant, mais, en 1730, le chapitre de Saint-Vulfran avait sur le « moulin de Talance » une redevance de dix setiers de blé. — M. Darsy, *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 322.

A la même date, les religieuses d'Épagne paraissent avoir eu sur un des moulins de Talance une redevance de quatre setiers de froment et de quinze setiers huit boisseaux de blé moison. — M. Darsy, *ibid.*, p. 19.

Je puis remonter dans l'histoire d'un de ces moulins jusqu'à 1437.

Il se nommait vulgairement le moulin Thomas Le Verre, certainement Le Ver. Il était tenu du roi, à cause de son comté de Ponthieu, par un éperon doré, ou douze sols neuf deniers obole pite, pour la valeur, de cens ou surcens par chacun an. — Il appartenait en 1774 au sieur Paschal Wattebled qui le tenait de son père Antoine, lequel, époux de Marie-Clotilde Leuillart, l'avait eu du chef de sa femme ou par acquisition de la famille Leuillart qui le possédait héréditairement depuis

le 27 mai 1617 (1) où Adrien Lœuilliart l'avait acquis de Claude Tillette, écuyer, sieur de Port et d'Offinicourt, propriétaire dudit moulin par acquisition de damoiselle de Mons, veuve de Nicolas de Boves, demeurant à Amiens. (Contrat du dernier avril 1617.) La demoiselle Madeleine

(1) Contrat de vente du 27 mai 1617 « par devant Jacques Boujonnier et Jean Damiens, notaires royaux en Ponthieu, par Claude Tillette, écuyer, sieur de Port et d'Offinicourt, conseiller et advocat du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu, demeurant en cette ville d'Abbeville, paroisse de Saint-Eloy, à Adrien Lœuilliart, maître charpentier, demeurant en cette ville, du droit et place ou soulloit être ci-devant assis un moulin près le pont de Tallence qu'il a naguère acquis de damoiselle Madeleine de Mons, veuve de feu M. Nicolas de Boves, avec tout ce qu'il peut rester de la ruine dudit moulin, etc., à la charge qu'il sera tenu d'y faire construire un moulin dans trois mois d'huy, et, outre, de décharger ledit sieur comparant, envers les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Wulfran, de huit septiers de bled de mouture par chacun an, outre les cens ordinaires dus au Roi qui est d'un éperon doré, ou la valeur, ainsi qu'il est accoutumé par chacun an, » etc.

La famille Lœuilliart possédait encore ce moulin en 1665 :

Aveu du 6 novembre 1665 « rendu par Marguerite Darras, veuve de feu Louis Lœuilliart, vivant maître charpentier à Abbeville, laquelle avoue tenir du roy notre sire, à cause de son comté de Ponthieu, un moulin à eau à usage de moudre le bled avec la maison en dépendant, situé en cette ville sur la rivière de Somme, accostant d'un côté à un autre moulin appartenant à Claude Tillette, sieur d'Offinicourt, lieutenant particulier en ladite sénéchaussée de Ponthieu, d'autre côté au moulin de Philippe Gatte, marchand et bourgeois à Abbeville, par devant et par derrière à ladite rivière de Somme; pour lequel est dû, chacun an, à Sa dite Majesté, au jour de la Pentecôte, la somme de douze sols neuf deniers obole pitte. Si est dû en cas de relief cinq sols quatre deniers parisis et pareille somme en cas de vente. »

Brûlé en 1666 comme je le dirai, ce moulin fut reconstruit. Il était, en 1693, loué par le sieur Lœuilliart, marchand à Abbeville, par bail cent septiers de bled muison, plus deux septiers de froment, un porc gras, quatre gateaux ou nourolles, une meule pour pot de vin, le porc gras de la valeur de douze livres, plus certaines

de Mons était au lieu du sieur Collenot, conseiller au bailliage d'Amiens, qui était aux droits d'Adrien de Souich, écuyer, sieur de la Ferrière, lequel était au lieu de Marie d'Aoust et ladite d'Aouste au lieu de Firmin Thovion (ne faudrait-il pas interpréter Thouvoyon ?) lequel était au lieu de Thomas Le Verre en 1437. — *Notes fournies par M. de Clermont.*

Ce moulin appartenait en 1791 à Anselme Riquier qui l'avait acheté de Paschal Wattebled le 26 mars de la même année.

Je puis remonter aussi loin, avec l'aide de M. de Clermont, dans l'histoire d'un autre moulin.

Un contrat de vente du 3 août 1437 nous donne les bouts et côtés ainsi : « Moulin, maison et tenement, séant sur la rivière de Talance, accostant, d'un côté, au moulin du Roi que l'on dit le moulin au ban, et, d'autre côté, au moulin de Thomas Le Ver. »

Ce moulin, dit M. de Clermont, est celui qui, appartenant à Philippe Gatte, fut brûlé en 1666.

corvées exprimées au bail qui est du 25 octobre 1688. Jacques Leprestre notaire.

Le bail du 18 novembre 1732 porte soixante dix huit septiers de bled de muison et autres charges. Me André Delignières, notaire.

Celui du 17 novembre 1738 porte soixante-seize septiers de blé de moulin et autres charges. Il dit le moulin, maison, etc., assis sur la rivière de Somme entre celui appartenant aux sieurs Gatte, Boullon et Douville et celui de M. d'Offinicourt. M. Hecquet, notaire. Celui du 16 novembre 1740 porte soixante huit septiers de bled de moulin, y compris huit septiers de pareil bled à rendre aux enfants de chœur de Saint-Wulfran. (Sans doute en remplacement de la redevance due, comme il est dit...) Me André Lebel, notaire.

La condition du bled à rendre aux enfants de chœur existe aussi dans le bail précédent de 1738.

L'acte qui suit regarde-t-il ce moulin ou un autre ? : « Contrat de vente du 17 mars 1588 d'un moulin à l'eau, séant en la rivière de Somme vers le pont de Tallance, accostant d'un côté au moulin des Brasseurs de cette ville, d'autre côté au moulin de M° Claude de Mons, eslu en Ponthieu » etc. — *Notes fournies par M. de Clermont.*

En 1539, les marchands avaient obtenu, disait-on, du roi qu'on abattrait les moulins de Talance pour faciliter la navigation. On s'émut dans la ville. Les échevins, les religieux de Saint-Pierre, les chanoines de Saint-Vulfran, des maieurs de bannières, d'autres encore, s'assemblèrent à l'Échevinage le 5 octobre, tant au mandement du maieur Loys de le Fresnoye qu'au son des deux cloches. On décida que des représentations seraient faites pour conserver les moulins à cause de l'utilité publique. — *Reg. aux délib.* 1537-1540, *fol.* 127, *verso. Extraits de M. Le Ver.*

4 avril 1615. — Arrest contre le Sr Tillette pour deux septiers de bled de mouture, rente fondée sur le moulin de Talence. — *Livre rouge du Chapitre de Saint-Vulfran entre le fol.* 297 *et le fol.* 299.

Le 8 mai 1666, la Somme vit un bel incendie. Le moulin de Marguerite Darras, veuve Lœuilliart, et celui de Philippe Gatte brûlèrent. Le feu y avait été mis par un soldat du régiment de Crussol en garnison à Abbeville. Ce soldat, nommé Jean-Baptiste Jamais, dit Petit-Jean, logé dans un des deux moulins, commit le fait par vengeance contre la meunière Anne Dubois, veuve de François Marguery. On ignore maintenant le motif de la vengeance de Petit-Jean et l'âge de la meunière. Le soldat

paya sans grand retard d'ailleurs son acte inconsidéré. Le 21 du même mois (mai), après information et avis des officiers et du procureur du roi du Présidial d'Abbeville il fut condamné « par Mgr Charles Colbert, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances ès généralités d'Amiens, Soissons, Artois, Boulonnois, pays conquis et reconquis, Flandres et Hainault, et sur les troupes étant dans lesdites généralités et pays ». Le soldat qui avait mérité l'attention d'un homme revêtu de tant de titres fut pendu et son corps, d'après la sentence, dut être jeté à la voirie. — *Notes fournies par M. de Clermont.*

Les *Six Moulins* furent supprimés en..., lorsqu'on jetait les fondements du quai de la Pointe. Le barrage à aiguilles posé au lieu qu'ils avaient occupé a été établi en 1862 ou dans une des premières années qui suivirent. Un article, dont je ne discute pas les raisons mais bien fait, combattait cette création dans le *Pilote* du 26 novembre 1861 : « L'administration des Ponts et Chaussées, y était-il dit, se propose d'établir, au lieu dit *les Six Moulins*, un barrage à aiguilles destiné à relever le niveau de la Somme en amont, afin de faciliter la navigation de la batellerie entre Abbeville et Pont-Remy. — Les choses vont être remises dans l'état où elles se trouvaient il y a trente-cinq ans. Pourquoi donc ne pas y reconstruire des moulins? Ce barrage aurait ainsi une double utilité et les produits de l'industrie qui utiliserait la chute feraient au moins compensation à la dépense qu'il va occasionner. A la rigueur même,

l'industrie qui s'établirait là ferait le barrage à ses frais. Ce serait donc tout bénéfice pour l'État.

« Cette question hydraulique en soulève une autre. » Les inconvénients, les dangers du barrage seront nombreux, etc.... Une analyse de la critique fort développée serait trop longue ici, mais l'auteur de l'article proposait, pour conclusion, de laisser la Somme libre se partager au-dessus d'Abbeville entre le Canal Marchand, le bras du pont de Talance et le canal de Transit, et d'établir au-dessous de la ville, en aval du port, au pont du chemin de fer par exemple, un sas éclusé. « Les eaux du fleuve, retenues là à un niveau constant, permettraient la navigation la plus facile dans toute la partie supérieure et même dans le canal de Transit. Ce travail aurait, en outre, l'inestimable avantage de ne plus laisser dépendre la navigation dans nos eaux des éclusiers de Saint-Valery qui sont placés trop loin pour savoir ce qui se passe à Abbeville et causent, sans le vouloir, des retards si préjudiciables aux navires de notre port. » Etc.

Lors de la construction du barrage à aiguilles une passerelle pour les piétons, établie en grande partie aux frais de la Ville, mit en communication la rue des Six-Moulins et la rue de la Portelette.

Dans la séance du conseil municipal du 24 mai 1870, M. Dubus proposa de donner à ce barrage un élargissement suffisant pour que les voitures pussent passer de la rue de l'Isle à la route impériale (rue de la Portelette). Le conseil, considérant que le pont demandé, fort coûteux à établir, n'aurait utilité réelle que le jour où la rue des Six-Moulins serait mise, par la rue l'Abbesse pro-

longée, en communication avec le centre de la ville, ajourna la question.

Pour en revenir aux six moulins, je dois dire que notre peintre abbevillois Choquet en a laissé une vue prise du pont de Talance et qu'une copie de cette vue est conservée dans la collection de M. O. Macqueron.

La rue de Lille aboutit, non loin de la Portelette, au nouveau boulevard du pont des Prés, aplani, macadamisé et livré aux voitures depuis quelques années. Au delà est l'île d'Elbe (voyez plus haut) dans laquelle a été établi, depuis le comblement du Canal Marchand, un débarcadère pour les bateaux chargés de tourbes.

L'île d'Elbe creusée à sa pointe se termine maintenant par un bassin qui est l'École de natation. M. de Perthes peut être considéré comme le créateur, par l'initiative et par la poursuite du projet, de cette établissement très utile, auquel personne avant lui n'avait pensé.

L'École de natation.

La Société d'Émulation qu'il présidait s'associa d'ailleurs à l'idée, la soutint, et les premières démarches faites par elle dans cette intention remontaient à 1843. La question ne fut jamais abandonnée non plus par elle jusqu'au succès (1).

(1) *Le président de la Société royale d'Émulation à M. Delapisse, commandant du génie militaire à Abbeville.*

Abbeville, le 13 juin 1845.

Monsieur le commandant,

La Société royale d'Émulation d'Abbeville, dans sa séance d'hier, s'est occupée d'une question peut-être étrangère à ses attributions mais pourtant à laquelle elle attache de l'intérêt, comme tenant à l'hygiène publique.

La création, retardée près de dix ans, fut enfin réalisée à l'aide d'un capital souscrit par les habitants de la ville, et grâce au zèle de M. Darras qui vint se joindre aux efforts de la Société d'Émulation et se mit à la tête de l'entreprise.

L'École, telle que nous la voyons encore, fut livrée au public en 1852. Le bassin qui reçoit l'eau de la Somme mesure cinquante-cinq mètres de longueur sur quatorze de largeur, ensemble sept cent soixante-dix mètres de superficie. Il se divise en deux parties, l'une de quatorze mètres carrés, au fond planchéié, en pente douce, et dont la profondeur va de 66 centimètres à 1 mètre 66 centimètres. C'est l'impure grenouillère. L'autre, séparée de la première par une barrière, est la glorieuse piscine des nageurs et des plongeurs. Elle a une profondeur, égale partout, de 3 mètres 66 centimètres, et elle compte quarante et un mètres de longueur sur quatorze mètres de largeur, ensemble cinq cent soixante-

Il s'agit de l'établissement d'une École de natation dans un des bras de la Somme qui touche aux remparts d'Abbeville.

Déjà en 1843 une demande avait été faite à cet égard au Génie militaire qui n'a pu y faire droit.

Aujourd'hui la Société pense que cette École, placée à peu de distance de la nouvelle caserne, serait non moins utile à la garnison qu'aux habitants de la ville.

Cette École n'amènerait qu'une légère dépense. Des souscriptions de la ville la couvriraient en partie, peut-être en totalité.

Mais la difficulté est ici de mettre cet établissement en harmonie avec les travaux de défense de la place.

Telle est aussi la question que nous vous prions de résoudre, en nous indiquant le point où l'École pourra être établie.

J. Boucher de Perthes.

quatorze mètres de superficie. Le fond tourbeux permet aux plongeurs de se jeter de haut sans danger. L'eau de la Somme qui alimente le bassin entre à la pointe de l'île par une buse de deux mètres de largeur sur 1 mètre 66 centimètres de hauteur. Elle s'écoule par deux buses garnies de vannes et ouvertes à l'autre extrémité du bassin, l'une sur l'ancien Canal Marchand, l'autre sur la Somme.

Cinquante cabines sont rangées sur les deux côtés longs du bassin, et, derrière elles, un jardin bien planté offre l'ombre des tilleuls, des acacias et d'autres arbres, aux promeneurs qui se préparent au bain ou en sortent.

Une buvette engage à prolonger les stations dans ce gymnase.

Propriété pendant plus de vingt ans de la société des souscripteurs de 1850 ou 1851, l'École de natation a été acquise par la Ville en 1872.

CHAPITRE XLVI

Suite de la rue de l'Hôtel-Dieu ou rue du Béguinage. — Les Sœurettes. — Le couvent des Sœurs Grises ou des religieuses de Saint-François. — Le premier puits artésien à Abbeville. — Les fripiers. — La place du Béguinage, Placette, place Bonaparte, Lefébure de Cerisy. — Maisons. — Fanal antique supposé par M. Traullé. — Le général Bonaparte à Abbeville. — Suite de la rue Saint-Vulfran. — Claude Mellan. — M. Damiens.

Nous allons reprendre la rue de l'Hôtel-Dieu dans cette partie que l'on appelait rue du Béguinage. **Suite de la rue de l'Hôtel-Dieu.**

Cette rue tirait son nom, ainsi que la place voisine, dite aussi Placette et depuis Lefébure de Cerisy, du couvent de béguines fondé à une époque inconnue par les sires de Boubers.

Le gouvernement du Béguinage appartenait au XVe siècle aux maire et échevins. — *Délib. de la Ville.* **Le Béguinage.**

Aux Béguines qui occupèrent le couvent jusqu'en 1441 succédèrent en 1456 les religieuses de Saint-François dites *Sœurs Grises* (1) de la couleur de leur

(1) 1456, suivant le P. Ignace, *Hist. eccl. d'Abb.* p. 244; — 1464 — 1465, sous la mairie de Thierry de Lisques, suivant le même P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 543. — Il faut tenir compte dans l'intervalle des Sœurettes intermédiaires entre les Béguines et les filles de Saint-François. — Devérité, *Hist. du comté de Ponthieu*, t. II, p. 38, a commis une erreur de cent ans en fixant l'établissement des Sœurs Grises en 1356.

vêtement; de là aussi, rarement il est vrai, à la rue le nom de rue des Sœurs—Grises. Je relève des variantes.

1771. — Dans un inventaire de cet an il est dit: « une maison rue Saint-Vulfran ayant une issue rue des Sœurs-Grises. » — *Note de M. de Clermont.*

Dans les différents journaux d'Abbeville :

1812, 22 février. — M. Devismes, notaire, rue du Béguinage, vend une maison.

1814. — Étude de M. Devismes rue des Béguines. — De même en 1815 et en 1816; — en la même année et dans les années 1817, 1818, 1819, rue du Béguinage. — 1819 encore rue du Béguinage dite des Sœurs Grises. — 1822, 1823, 1824, rue du Béguinage; 1827, 1828, 1829, rue du Béguinage dite des Sœurs Grises.

1830. — Rue du Béguinage; — 1831, 1832, rue du Béguinage.

Le gouvernement du Béguinage appartenait aux maire et échevins. Ce fut aussi sous la protection de l'Échevinage que s'établirent en leur place les sœurs de Les Sœurs Grises. Saint-François, mais non cependant par une délibération expresse et immédiatement.

Le Béguinage ayant cessé d'exister de fait après la mort de la dernière béguine, il fut arrêté le 17 février 1441 « par le Conseil des majeur et eschevins que la maison seroit conservée et gardée pour y exercer un jour les œuvres de piété, et, pour ce sujet, y fut mis un concierge qui y demeura environ quatorze ans, c'est-à-dire depuis 1441 jusques à 1455 ou 1456 que Messieurs de la ville délibérèrent de donner cette maison à deux vertueuses filles séculières, pour y vivre chastement et com-

mencer à y exercer les œuvres de charité ; ausquelles quelques autres s'associèrent et firent peu après venir deux religieuses de Saint-Omer. » — Le P. Ignace, *Hist. ecclés.*, p. 398.

Les maire et échevins ne pensaient donc probablement rétablir sous le nom de Sœurettes que des Béguines, les vœux étant interdits aux Sœurettes. Ils furent débordés, si l'on veut bien me passer une expression moderne, mais débordés, je pense, sans résistance de leur part.

Le couvent des Sœurs Grises doit son origine à des initiatives privées et fut en réalité fondé par Marie Boissart et Antoinette Mallet, « deux vertueuses filles », l'une du faubourg de Menchecourt, l'autre du village de Franleux.

La congrégation ne fut autorisée d'abord à réunir que treize sœurs sous la conduite d'une supérieure. Les vœux étaient interdits aux *Sœurettes*, comme nous venons de le dire, et leurs statuts les obligeaient à garder les malades dans les maisons bourgeoises comme le faisaient les Béguines. La supérieure des Sœurs Grises parcourait elle-même la ville en mendiant. « Toute supérieure qu'elle estoit, dit le P. Ignace en faisant l'éloge de celle qui fut élue l'année même de leur fondation, elle fut la première qui porta la besace en demandant du pain pour l'amour de Dieu. » — Le P. Ignace, *Hist. eccl. d'Abb.*, p. 244.

Les extraits faits par Dom Grenier dans les registres aux délibérations de l'Échevinage d'Abbeville nous fournissent pour l'histoire des Béguines et des Sœurs Grises

quelques dates et quelques citations qui malheureusement laissent parfois à désirer.

Ainsi pour la conservation du Béguinage en 1455. « Le 17e jour de septembre l'an 1455..... a esté conclud le maison du Béguingnage..... à bailler à aucunes bonnes femmes, pour y estre et demourer, comme anchiennement femmes de bien ont esté. » — D. Grenier, *paquet XIV*, t. 91.

N'était-on pas décidé encore à l'installation des religieuses de Saint-François? L'extrait ci-dessus n'est pas suffisamment explicite. Il ne paraît y être question que de bonnes femmes, de béguinage, du maintien, de la restauration enfin, d'un ancien établissement.

La transformation du Béguinage en couvent du Tiers ordre rencontrait particulièrement l'hostilité du curé de Saint-Vulfran de la Chaussée qui voyait deux principes de son revenu menacés, les testaments, les enterrements.

Après l'établissement des Sœurs Grises l'antagonisme ne tomba jamais entièrement entre les curés de Saint-Vulfran-le-Petit et le couvent.

Quelques anciennes expéditions d'actes et de titres du couvent, tombées entre les mains de l'abbé Dairaine et que je possède, montrent que le couvent fut obligé parfois pour résister de recourir aux termes des conditions arrêtées à son origine.

Un de ses défenseurs du xviiie siècle recourait au trésor de l'Hôtel de ville et trouvait au fol. 108 d'un registre aux délibérations (1), à la date du vingtième

(1) Le registre de 1426 à 1460 évidemment.

jour de décembre 1455, « le récit de l'établissement dudit monastère ». Il relève surtout ce qui regarde les intérêts en jeu du curé et des sœurs. Le curé s'était opposé « de toutes ses forces audit établissement » ; il avait représenté « que les sœurs, à cause de leurs vœux, ne pouvant plus faire de testament comme faisoient les béguines, il ne luy reviendroit plus d'offrandes ny de rétributions, et que, pour ce sujet, il prétendoit les empescher de bastir une église ou chappelle ». La « chose » ayant été mise en délibération « et envoyée à Amiens », il avait été accordé aux sœurs, « nonobstant l'opposition du curé, de bastir une église avec les autres endroits convenables à une communauté, à condition qu'on dédommageroit ledit curé en quelque chose ». L'indemnité était en discussion à l'Échevinage le 20 décembre 1455. « Pour lequel dédommagement, nous donne l'extrait, il luy fut (au curé) adjugé par les maire et échevins la somme de vingt francs pour mettre et convertir en rente à son profit et à celuy de ses successeurs, avec défense d'inquiéter à l'avenir lesdites sœurs pour aucune de ses prétentions. Laquelle somme de vingt francs luy fut payée par Robert Le Vasseur, échevin, père et protecteur dudit monastère, et cela en l'année mil quatre cens soixante huit. » Cette dernière date prouve bien que l'extrait de 1455 fait partie d'un petit mémoire en faveur du couvent.

En 1456 cependant, l'Échevinage se sert encore des mots béguines et béguinage, si je m'en rapporte, et je n'ai aucune raison de ne pas le faire, à Dom Grenier :

En 1456 la Ville donne vingt livres pour soutenir les

Béguines : « Le 6e jour de mars l'an 1455 (1456)... a esté conclud... que, pour pourveir au fait de la maison du Beguingnage, et pour le aidier à tenir en bon estat et qu'il y ait aucunes beguingnes, que on leur donra (donnera) la somme de vingt livres parisis. » — D. Grenier, *paquet XIV*, t. 91.

L'Échevinage n'avait-il entendu maintenir que l'institution des Béguines ? On pourrait le croire d'après les termes mêmes du P. Ignace rapportés plus haut, le don fait par l'Échevinage à deux vertueuses filles, etc.

Le zèle religieux vint vite, nous l'avons vu, aux Sœurettes. Dès 1456 elles désirèrent être tout à fait religieuses, et deux mères « de religion », demandées à Saint-Omer selon leur désir et qu'avaient été quérir plusieurs personnes notables, arrivèrent à Abbeville « la veille des Roys, l'an 1456 », — suivant l'ancien calcul, ajoute le P. Ignace, c'est-à-dire l'an 1457.

Ces deux mères, après avoir enseigné les Sœurettes pendant quelque temps, leur firent donner l'habit de religion (1). Ayant enfin obtenu une bulle du pape Paul II, les Sœurs Grises firent des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance en l'an 1468.

Je reprends chronologiquement l'histoire de la transi-

(1) Parmi les maisons de Franciscaines dont la dénomination lui est restée inconnue le f. Apollinaire, capucin, cite celle d'Abbeville en ces termes: « Abbeville (Somme). — Cette maison, qui probablement était de Sœurs Noires, fut fondée en 1456, d'après Gonzaga ; elle a fondé celle de Beauvais en 1480. » — Voy. *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 20e année ; *Essai sur les Franciscaines Hospitalières et garde-malades depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Communication du P. Apollinaire, de l'ordre des FF. MM. Capucins, à Paris*, p. 588 du vol.

tion des Béguines aux Sœurettes et des Sœurettes aux religieuses de Saint-François.

Les délibérations échevinales conservent pendant quelque temps le nom de Béguines après l'établissement des Sœurettes.

Le deuxième jour d'août de l'an 1456, il est conclu qu'il y aura treize Béguines dans le Béguinage et qu'elles seront autorisées à mendier. — D. Grenier, *paquet XIV*, t. 91.

Voici maintenant une date qui donnerait tort d'un an à l'assertion du P. Ignace sur l'arrivée des deux « mères » de Saint-Omer, si le P. Ignace n'a pas produit, sans le savoir, une première date rectifiée déjà et qu'il fallait par conséquent garder.

Le 28e jour d'août 1456, après le renouvellement de la loi, il est « conclud... que l'on donra (donnera) aux béquines (*sic*) de Saint Omer, pour le bien qu'elles ont fait en le ville a monstrer et enseigner les beguines de le ville qui de present y sont, à chacune d'icelles deux, le drap d'un mantel.

« Item, ledit jour, ont conclud et délibéré donner aux beguines de ceste ville, jusques au terme de cinq ans prochainement venant, chacun an, vingt livres parisis, pour convertir es necessitez et affaires, mesme en le reparation et reidiffication de le maison dudit Beguinage. » — D. Grenier, *paquet XIV*, t. 91.

Le nom de Sœurettes apparaît cependant en 1458. Il y a alors apparence d'épidémie dans la ville. L'Échevinage donne un lot de vin par jour aux Sœurettes employées au service des malades. — Août 1458. — D. Grenier, *paquet XIV*, t. 91.

Le dixième jour de mars de la même année 1458, — c'est-à-dire 1459, l'année commençant à Pâques,— « a esté semblablement conclud que l'on donnera de par ladite ville, dores en avant, chacun dimenche aux sœurettes de ladite ville, une quenne de vin, tant qu'il plaira à messieurs d'icelle ville, en regard ad ce qu'elles ont fait et font trez bien leur devoir à visiter les gens malades estant en ladite ville, et afin d'estre en leurs prieres et bienfais.

« En 1459, le vingt sixieme août, on continue la même libéralité et on leur promet davantage si la contagion augmentoit, ce que Dieu ne voeule. » — D. Grenier, *ibid.*

Le vingt et unième jour de novembre 1461, il est ordonné dans le conseil de l'Échevinage « que, jusques à cinq ans prochainement à venir, l'en donnera, chacun an, aux Sœurettes, pour emploier es ouvrages de leur hostel, la somme de vingt livres des deniers de la ville ». — D. Grenier, *ibid.*

En 1467, la Ville fait des présents aux Sœurettes en considération des soins qu'elles prennent des malades d'une contagion. — Le vingtième jour d'août « a esté donné aux Sœurettes, en regard aux paines et dangiers qu'elles prendoient a aler visiter les malades de ladite influence et aultres maladies avant la ville, ung poinchon de vin, avec chacune sepmaine, jusques au jour de Toussains prochainement venant, la somme de dix sols, pour aidier à leur vivre, et quinze paires de souliers. » — Dom Grenier, *ibid.*

Les services des Sœurettes continuèrent et les dons

de la Ville persistèrent à les reconnaître. Je lis dans le compte de l'argentier de 1471-1472 : « Aux Sœurettes la somme de cent ung sols six deniers pour l'achact (*sic*) de ung ponchon de vin tenant trois muys dix septiers achecté (*sic*) xxviii sols le muy, à elles donné pour leur substentation et aussi en remuneration des services qu'elles font au poeuple de ladicte ville en les visitant en leurs maladies et aultrement et aussy pour ce que, de present, elles ont peu de quoy vivre et elles entretenir, obstant la guerre. » — Mandement du xviiie jour de novembre, pour ce icy..... ci ^{s} vi ^{d}.

Et encore : « A Jehan Savary, boullenger, la somme de xii sols iii deniers, pour trois douzaines de bon pain porté aux cordeliers et sœurettes de ladicte ville, à chacun la moictié, qui leur a esté donné pour ce qu'ils en avoient nécessaire. » — Mandement et quittance datée du viiie jour de juing. — xii ^{s} iii ^{d}.

C'est vers ce temps que les Sœurettes firent construire une chapelle dans leur maison.

Le deuxième jour de janvier 1469, — 1470, l'année commençant à Pâques, — l'Échevinage, « sur la requeste faite par les Seurettes ad ce que on leur volsist aidier a paier sept vingt quatorze livres onze sols qu'elles doivent de reste de l'ouvrage qui a esté fait ceste année à leur cappelle de nouvel encommenchié à faire en leur hostel », décide « en regard aux grans biens qu'elles ont fait et font journellement au poeuple de ceste ville, qu'il leur sera donné la somme de soixante livres ». — D. Grenier, *ibid.*

En 1471, les Sœurs Grises obtinrent de l'évêque d'A-

miens qu'il dédiât lui-même leur église en l'honneur de saint François et de sainte Élisabeth de Hongrie. Elles donnèrent en cette occasion à dîner à l'évêque (1).

La chapelle fut dédiée le 1er mars 1471 (1472).

J'ai sous les yeux un procès-verbal français et un procès-verbal latin de la consécration.

Voyons d'abord le procès-verbal (français) de l'Échevinage.

« Le premier jour de mars 1471 (1472) Reverend pere en Dieu Monseigneur l'evesque d'Amiens nommé Monseigneur Ferry de Beauvoir en sa personne dedia la chapelle de nouvel édifiée en l'hostel des seurettes, où furent presens sire Colart Le Guievre, maieur, sire Pierre Le Vasseur etc... et fu accordé au doien et cappitle de St Wlfran, et au curé de St Wlfran de la Cauchie, soubs le patrenage et cure desquels ledite cappelle est située, que lesdits doien et cappitle et ledit curé ayent et joissent des drois de patronage et cure, qui à cause de ladite cappelle et de la dedicacion d'icelle leur poet et doit appartenir. Et fut ordenné.... que, pour aidier à supporter les despenses faites par lesdites seurettes, au disner fait à Mondit seigneur et plusieurs de ses gens, (et aux) maieur (2) et dits eschevins,

(1) Je lis dans le compte municipal de 1471-1472 : « Aux povres seurettes la somme de six livres à elles paiée et qui donnée leur avoit esté pour aidier à supporter la despence de leur disner par elles fait et donné à Reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque d'Amiens après qu'il eut benit et dedyé une chapelle de nouvel faicte en leur hostel, auquel disner ont esté le maieur, aucuns eschevins et conseillers et gens notables de ladicte ville. » — Mandement et quittance du premier jour de mars audict an 1472.

(2) Ce maieur, nous apprend le P. Ignace, mourut dans le

aprez ladite dedication faite, sera donné ausdites seurettes le somme de six livres des deniers de la ville. » — D. Grenier, *paquet XIV*, t. 91 ; — et, d'après M. Le Ver qui abrège la même délibération, *fol.* 209 *verso* du registre échevinal de 1460 à 1498.

J'hésite à donner le procès-verbal latin. La copie que je possède a été faite par deux notaires qui lisaient médiocrement les textes du xv[e] siècle et qui, transcrivant assez mal ce qu'ils ont cru lire, ont laissé en blanc ce qui les a trop arrêtés (1). Je me décide néanmoins à livrer deux pages à l'acte trop peu ou mal éclairci par quelques-unes de mes virgules et mes accents qui font tache sur un texte du quinzième siècle.

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum cum anno ab incarnatione Ejusdem Domini millesimo quadragentesimo septuagesimo primo, indictione quintâ, mensis vero martii die primâ, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Sixti divinâ providentiâ papæ quarti anno primo, in nostri notarii testiumque infra scriptorum presentiâ, personaliter constituti coram Reverendo in Christo pàtre ac domino et domino Feratro de Beauvoir Dei gratiâ ambianensi Episcopo, honorabiles et providi viri ac domini, domini major et scabini villæ Abbatisvillæ in numero competente, venerabili Jacobo Daoust eorum consiliario et procuratore, nec non humiles ac devotæ Religiosæ et sorores tertii ordinis sancti Francisci, alias nuncupatæ sorores

dixième mois de sa charge. Mourut-il des suites du dîner? Moins de quatre mois ont séparé ses funérailles du repas conventuel et épiscopal.

(1) Les notaires d'aujourd'hui sont plus habiles, m'ont dit quelques-uns.

decellæ [?], *sub administratione temporali præfatorum dominorum majoris et scabinorum constitutæ ac in domo in quâ nunc morantur, præfatis majori et scabinis spectante, et, ad requæstam dictorum majoris et scabinorum, collocatæ et hospitatæ, sub tamen administratione spirituali curati ecclesiæ parochialis sancti Wlfrani de calceiâ dictæ villæ, in metis patronatûs ecclesiæ collegiatæ sancti Wlfrani dicti loci de Abbatis villâ, constitutæ, cognoscentes tam præfati domini major et scabini quam dictæ sorores quæ, de licentiâ, autoritate et consensu dictorum dominorum, decani et capituli præfatæ ecclesiæ collegiatæ sancti Wlfrani et præfati curati ecclesiæ prædictæ sancti Wlfrani de Calceiâ, construxerunt et de novo edificaverunt capellam seu oratorium in dictâ domo habitationis prædictarum sororum, quod minime facere poterant absque dictorum dominorum ac curati licentiâ petitâ et obtentâ, requisierunt et humiliter peterunt tam præfati domini major et scabini quam prædictæ sorores qua* (1) *dicta capella seu oratorium sit in dictâ domo de novo et licentiâ dictorum dominorum, decani et capituli ac dicti curati constructa seu constructum possit a predicto Reverendo in Christo patre, et eâdem dictorum dominorum decani et capituli ac curati licentiâ et permissione, benedici, consecrari et dedicari. Recognoveruntque dicti major et scabini ac præfatæ sorores dictos dominos, decanum, capitulum ac curatum, in dictis capellâ et oratorio tantum ac tale jus habere patronatûs quantum et quale in præfatâ sancti Vulfrani de calceyâ pariochali ecclesiâ habere dignoscuntur, requestæ quorum tanquam . . . .* (2) *dicti domini, decanus et capitulum ac præfatus curatus augmen-*

(1) Les notaires ont-ils bien lu ?
(2) Lacune ainsi dans la copie des notaires.

tum divini cultûs cupientes favorabiliter . . . . . .
. . . (1) *construxerunt*. . . . . (2), *sub conditionibus tamen in suis præscriptis requestâ et supplicatione constitutis et declaratis, quibus quidem sæpe dictis requestâ et supplicatione sic per dictos dominos, decanus* (*decanum* probablement) *et capitulum ac curatum admissis et concessis, jam dictus Reverendus in Christo pater et dominus dominus Episcopus ambianensis, anno die et mense prædictis, dictam capellam seu dictum oratorium,* . . . . (3) *præscriptam, suo consensu, sacravit, benedixit atque dedicavit. De quibus ómnibus singulisque præmissisque libet præscriptam presentem petiit a nostro notario subscripto fieri sibi atque tradi publicum instrumentum seu publica instrumenta unum vel plura* . . .
. . . . (4) *testimoniam invocando, acta fuerunt hoc loco, prædicto anno, indictione, mense, die et pontificatu prædictis, presentibus ad hoc venerabilibus et discretis viris magistro Joanne* Barot, *in decretis baccalaureo, et Joanne* Morel, *presbitero, autoritate apostolicâ notariis, in majus veritatis testimonium ad præmissa vocatis, appellatis specialiter et rogatis.*

Et quia Ego Hugo Carbonnier, *in artibus magister, præsbiter ambianensis diocesis et apostolicâ autoritate notarius, prædictæ requestæ, ipsius concessioni et præscriptæ capellæ benedictioni, consecrationi et dedicationi, cæterisque omnibus præmissis ac singulis universis, prævocatis testibus, præsens interfui, eaque sic feci, vidi, scivi, audivi et intellexi, et huic presenti publico instrumento,*

(1) Lacune dans la copie des notaires.

(2) Lacune dans la copie des notaires.

(3) Je ne pourrais lire que le mot *executionem* dans la copie des notaires.

(4) Lacune dans la copie des notaires.

manu meâ fideliter scripto atque subscripto, signum meum solitum apposui, in fidem præmissorum requisitus et rogatus.

Signé Carbonnier avec paraphe apostolique.

Collationné par les notaires royaux à Abbeville, comté et sénéchaussée de Ponthieu, soussignés, sur une expédition en parchemin dudit acte représentée et rendue ce jourd'huy dix juillet mil sept cent quatre vingt quatre.

Coulombel. Lefebvre.

Contrôlé à Abbeville le 12 juillet 1784. Reçu etç.

De Bu..... [?]

La dédicace fut faite aux frais de la Ville.

En 1474, le pape Sixte-Quatre mettait les religieuses sœurs grises d'Abbeville, de Montreuil, de...., sous la direction et conduite et juridiction entière du provincial de la province de France parisienne de l'ordre des Frères Mineurs. — Bulle datée à Rome le 21 mars 1474, vue, lue et vérifiée le 23 mars 1475, — copie visée par un défenseur des Sœurs Grises en 1784.

En 1521 les Franciscaines d'Abbeville obtinrent de changer leur voile blanc contre un voile noir.

Le 10 janvier 1601 la Ville donne aux Sœurs Grises six seaux qui ne devront être employés qu'aux incendies. Leur maison a failli brûler le 5, faute de moyens de secours. — *Extraits des délib. en la possess. de M. A. de Caïeu.*

Les Sœurs Grises furent inquiétées quelquefois et le plus souvent, avons-nous dit, par le curé de Saint-Vulfran de la Chaussée, malgré les conditions arrêtées.

1520. — Mandement de l'évêque d'Amiens en conséquence du bref de Léon X « par lequel il est deffendu au curé de Saint-Vulfran de la Chaussée, nommé alors Jean Cocquillart, sous peine d'excommunication, d'inquiéter les religieuses de Sainte Elisabeth, dites Sœurs Grises, dans la jouissance de leurs privilèges, de les appeler ses paroissiennes et de les empescher en aucune manière de faire l'office et toutes les autres fonctions dans leur église ou monastère, qui déclare de plus que lesdites religieuses sont totalement sous la conduite et juridiction des frères mineurs de la province de France parisienne ; le 9 juillet 1520 ». — *Papiers de l'abbé Dairaine.*

Permission accordée par l'évêque d'Amiens aux dites sœurs d'enterrer dans leur église et cloistre toutes sortes de personnes qui y choisiront leur sépulture ; le 12 may 1527.

L'Échevinage prend en 1676 la défense des Franciscaines en des circonstances que je n'ai pu connaître encore.

Nous majeur et eschevins de la ville d'Abbeville certiffions à qui il appartiendra et où besoin sera que les relligieuses de l'ordre de St François, tenant à présent closture dans cette ville, y ont esté receues et establies par l'ordre et consentement de Messieurs les majeur et eschevins, sans aucune fondation, rentes ni revenus, mais avec permission de se quester dans la ville, y aller à l'aumosne et dans les villages et lieux circonvoisins, ayant toujours esté emploiées à garder et solliciter les personnes malades de lad. ville qui les ap-

peloient soubs esperance des aumosnes et petites récompenses quy leur estoient faictes, à la faveur desquelles leur communaulté a esté nourrie et entretenue, sans aucune fondation, depuis leur establissement, que les dots quy ont esté portées dans lad. communaulté par les filles quy y ont esté receues relligieuses, estans filles du thiers ordre de St François dont elles font la profession, se questans encore à présent dans les maisons des habitans pour avoir, par aumosne, quelque peu de bled pour survenir à leur nourriture ; ce que nous attestons et certiffions. En foy de quoy, nous avons signé et faict sceller ces presentes des .... (1) de lad. ville, le vingtiesme novembre mil six cens soixante seize.

L. Gaignerel, (2) de Canteleu, Sanson, Douville, Pappin, Boullon.

— *Papiers de l'abbé Dairaine.*

Et l'année suivante l'évêque d'Amiens juge utile de leur venir à son tour en aide.

François, par la misericorde de Dieu et par la grace du St-Siege apostolique evesque d'Amiens, Nous certifions à tous qu'il appartiendra que les Religieuses de St François, dites sœurs grises, de la ville d'Abbeville de nostre diocèse, ne sont urbanistes ni de fondation royalle ni d'aucune autre, mais simples religieuses du tiers ordre de St François, admises et receues en ladite ville avec permission d'y demander l'aumosne dont elles ont jusqu'à présent subsisté, avec les pensions et bienfaits qui

(1) Le mot ne paraît pas être sceaux.
(2) Louis Gaignerel était le maieur.

leur ont esté donnés; lesquelles religieuses, suivant le chapitre cinquiesme de la règle du tiers ordre, n'ont jamais eu d'abbesse ni supérieures perpétuelles, mais bien une supérieure esleue de trois ans en trois ans, du nombre de celles de leur monastère ; ce qui s'observe encore à present avec bénédiction comme estant conforme à la pauvreté de leur ordre. En foy de quoy, Nous avons signé les presentes scellées [?] fait contresigner par le secretaire ordinaire de nostre evesché et y faict apposer le sceau de nos armes. Donné à Amiens, dans nostre palais épiscopal, le dix-neufviesme jour de janvier M. VIe soixante-dix-sept.

François E. d'Amiens.

Par Monseigneur, etc.

Quoyque bonnes et vertueuses, dit le P. Ignace, les Sœurs Grises n'avaient néanmoins jamais gardé la clôture depuis cent quatre-vingts ans qu'elles étaient établies à Abbeville. Mais Dieu, « qui inspire tousjours de bons désirs aux bonnes âmes, leur inspira la closture » ; si bien que, le 6 août de l'an 1635, le jour de la Transfiguration, elles virent mettre le comble à leurs vœux par le P. provincial des PP. Cordeliers, qui leur donna dans leur cloître les bénédictions si ardemment désirées. Ce fut pour elles, dit le P. Ignace, une véritable transfiguration. Elles étaient alors au nombre de trente-cinq. — Leur nombre n'était pas limité d'ailleurs. — M. Darsy, *Bénéf.*, t. II, p. 25.

Une discussion pourrait être engagée sur l'année donnée par le P. Ignace. La vraie date serait-elle 1628 ? Ne

serait-elle pas 1634 comme une homologation nous autoriserait plus loin à le croire ? Et encore un fait rappelé par M. Darsy ne la rapprocherait-il pas quelque peu de nous ?

Les Sœurs Grises gardaient-elles bien la clôture en 1638 ? M. Darsy et M. Louandre le disent. Ces religieuses, dit M. Darsy (*Bénéf. d'Amiens*, t. II, p. 25), y furent autorisées « par lettres du roi du 6 août 1628. Cette date, ajoute-t-il, a remplacé celle de 1635 écrite d'abord sur la *déclaration* (des religieuses) ; et c'est aussi celle donnée par M. Louandre. » M. Darsy semble cependant donner un démenti à ces dates par un fait. En 1638, les cordelières de Doullens furent forcées de se distribuer en divers couvents, le roi ayant ordonné de démolir leur maison pour les convenances d'une place d'armes. « Huit d'entre elles répugnant à la clôture furent envoyées au couvent des Sœurs Grises d'Abbeville. » — *Bénéf. de l'Égl. d'Amiens*, t. I[er], p. 210.

Le défenseur de 1784 produisait cependant les « articles de la clôture homologuée au Parlement le 5 de juin 1634 et le 5 août 1635 où la juridiction et l'authorité de nos provinciaux (1) sont reconnues et authori-

(1) Pour la « juridiction et conduite des frères mineurs » le défenseur de 1784 invoque le bref du pape Léon dix qui approuve les indults de Sixte quatre en faveur des filles du tiers ordre de Saint-François et les déclare véritablement religieuses ; qui les retire entièrement de la juridiction séculière ou ecclésiastique ; qui les met sous la juridiction et conduite des frères mineurs ; qui donne à leur confesseur le pouvoir de faire toutes les fonctions pastorales du monastère et qui leur accorde tous les droits et privilèges de communauté. — Bref daté à Rome le dernier août 1517.

sées dans tous les règlements qu'ils ont faits pour le monastère. »

La clôture existait bien probablement sans doute quelques années plus tard, lorsque se produisit chez les Sœurs Grises un fait de séquestration, ou de demi-séquestration, plus ou moins justifiable. Je dis plus ou moins justifiable parce qu'il ne faut pas oublier que, les Sœurs Grises ayant des pensionnaires, il faudrait savoir l'âge de la jeune fille retenue et la cause vraie de la détention.

A la date du 21 décembre 1656, deux jeunes Hollandais, qui voyageaient en France et qui traversaient Abbeville, écrivaient dans leur journal : « Le valet du s^r Herbert, — un de leurs compagnons de route, — nous y donna un advis qui nous surprist, et que nous trouvasmes véritable ; à sçavoir que, passant par devant le couvent des sœurs grises, il avoit parlé à la fille de chambre de mademoiselle de Montmorency, qu'on y avoit logée contre son gré : aussi s'en plaignit-elle au s^r Herbert qui luy rendit visite. Elle estoit habillée en séculière, et disoit qu'elle estoit encore de nostre religion. Il l'entretint au travers des grilles du parloir. Elle luy raconta de la façon qu'on l'avoit conduite en ce lieu, et le pria d'en escrire afin que mess^rs les Estats de Gueldre y missent ordre. Elle avoit imploré leur protection lorsqu'après s'estre instruite en nostre religion, elle avoit quitté la romaine. Ses père et mère se sont servis d'un prestre habitant à Leyden en Hollande, nommé Pieter, et c'estoit luy qu'elle accusoit principalement ; ayant encore cette bonté pour ses

proches, qu'elle prioit qu'on ne retint point les gages à son père qui est capitaine en nos quartiers : mais j'appréhende fort qu'en ce fait il n'y ait un peu de l'humeur volage de la fille. » — *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, *publié en* 1862 *par M. A.-P. Faugère* (1).

En 1742 les difficultés entre le curé de Saint-Vulfran de la Chaussée et les Sœurs Grises n'étaient pas encore définitivement réglées. Le désaccord portait sur le droit d'inhumation. Le curé ne contestait plus aux sœurs le droit de se faire enterrer chez elles par les frères de leur ordre. Il leur déniait le droit de faire inhumer dans leur clôture des laïques. Les religieuses, pour résister, produisaient une liste des pensionnaires et tourières (ces tourières on le voit étaient laïques) mortes et enterrées dans le couvent, sans qu'aucune eût été présentée à la paroisse depuis l'établissement du monastère ; savoir : Marguerite Au Costé, le 1er aoust 1483 ; — Marguerite Fardelle, le 25 juillet 1493 ; — Toinette Caudebon, le 10 aoust 1516 ; — Marguerite Machecler, le 29 juillet 1532 ; — Jehanne Haudain, le 13 octobre 1522 ; — Catherine du Crucifix,..... 1642 ; — Françoise Senéchal de la Granville, janvier 1670 ; — Marie-Claire de Fontaine, le 12 mars 1675 ; — Isabelle Piternelle, juillet 1694 ; — Jehanne Filleux, tourière, enterrée par le confesseur, sans avoir été portée à la paroisse, quoique morte dans la

(1) Il y avait encore en 1730 dans la maison des Sœurs Grises « une dame Maillet, religieuse bénédictine, mise au couvent par lettre de cachet » et pour laquelle étaient reçues 300 livres par an. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 27.

maison des tourières au dehors, le 27 décembre 1686.

Une transaction intervint.

Les soussignés vénérable et discret maistre Charles Le Sueur, prestre, licentié en théologie et curé de la paroisse de saint Wlfran de la chaussée d'Abbeville, d'une part, et les supérieure, vicaire, dépositaire, et religieuses discrètes du couvent de saint François dites *Sœurs Grises* de ladite ville, d'autre part, lesquels, pour prévenir les difficultés qui pourroient naistre entre eux au sujet des inhumations qui se font dans l'église dudit couvent, tant des pensionnaires que des personnes séculières décédées dans les paroisses autres que celle dudit saint Wlfran, qui auront esleu leur sépulture dans l'église dudit couvent, sont convenus de ce quy ensuit ; scavoir : que lesdites supérieure et religieuses auront droit de faire faire l'inhumation desdites personnes dans ladite église par leur père confesseur ou autre religieux de leur ordre qu'elles pourront choisir, à condition que les héritiers desdits deffunts payeront audit sieur curé les droits curiaux ordinaires suivant la condition desdits deffunts ainsy que les dites religieuses ont reconnu s'estre toujours pratiqué jusques à présent, sçavoir le droit entier pour les pensionnaires et la moitié desdits droits pour les personnes séculières décédées dans les autres paroisses quy auront eslu leur sépulture dans l'église dudit couvent ; estant convenu que, à l'esgard des tourières qui décéderont, leurs corps seront portés dans l'église de ladite paroisse de Saint-Wlfran et, les services y chantés, estre ensuite lesdits corps rapportés dans l'église dud. couvent pour y estre inhu-

més par leur père confesseur ou autres religieux de leur ordre qu'elles voudront choisir, en cas qu'elles y aient fait eslection de leur sépulture ; et, en cas que leur dit père confesseur vienne à décéder dans ledit couvent, les services et inhumation s'en fairont par tel religieux de leur ordre qu'elles voudront choisir. Fait double à Abbeville, au parloir dudit couvent, le douze janvier mil sept cent douze.

Signé : Le Sueur curé de Saint Vulfran.

S[r] Marie Sannier de la Transfiguration, supérieure.
S[r] Françoise de Boufflers de St Ignace, viquaire.
S[r] Magdeleine Lhoste de St Bernardin.
S[r] Marie Elisabeth Danvilliers de Ste Félicité.
S[r] Cayé [?] de St Pierre.
S[r] Madeline de St François.
S[r] de Ste Elisabeth de Fontaine.
S[r] Anthoinette de Boufflers de la Présentation dépositaire.

Controllé à Abbeville le 6 may 1750.

Vers 1720, les religieuses de Saint-François firent faire un nouveau clocher à leur église. Les mss. Siffait nous ont conservé une représentation à la plume du précédent. La collection O. Macqueron garde une copie redressée de cette représentation ainsi qu'une *Vue du clocher de l'église des Dames religieuses sœurs grises tel qu'il étoit lorsqu'on le rebatit*, d'après un autre vieux dessin conservé dans une maison de la ville. Cette dernière vue reproduite lithographiquement par M. L.

Gillard a été tirée à six exemplaires seulement sous la pierre.

En 1730 la communauté des Sœurs Grises « se trouvait composée de 35 religieuses de chœur et de quatre sœurs converses ». — M. Darsy, *Bénéf.*, t. II, p. 25.

Le couvent des Sœurs Grises possédait un grand nombre de reliques pour la plupart fournies par les onze mille Vierges, les dix mille et les treize mille Martyrs. La plus célèbre de ces reliques était une grande partie du chef de sainte Ursule. Ce précieux reste, enchâssé d'abord dans un chef de bois doré, avait été mis plus honorablement en 1627 dans un chef d'argent richement accommodé. Au-dessous de ce chef étaient gravés ces quatre vers :

Ursula sum, princeps, virgo, martyrque, sagittis
  Obruta cum sociis, sanguine nupta Deo.
Anglia me genuit, cupiitque Britannia, prædo
  Me necat ; hic caput est, corpora Rhenus habet.

V. le P. Ignace, *Hist. eccl.*, pp. 244 — 248 et *Hist. des Mayeurs*, p. 611.

Les Sœurs Grises étant très pauvres (1) et ayant contracté des dettes qu'elles ne purent payer, on leur avait défendu de recevoir des novices afin de laisser la communauté s'éteindre. — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 471.

(1) « Ces religieuses sont très pauvres, disait déjà Sangnier d'Abrancourt, et ont une pension du roi sur la tête des douze plus anciennes religieuses. On leur a défendu de recevoir des novices parce que l'on veut les abolir. » — *Remarques sur le Ponthieu*, ms. à la Ville.

1791 ne fit qu'exécuter ce qui était décidé. depuis longtemps.

Le couvent se composait d'une église, d'une maison, d'un jardin « de la contenance d'un journal séparé de l'habitation par une rivière ». — M. Darsy, *Bénéfices* etc., t. II, p. 25.

Les bâtiments étaient très vieux, très sombres et en grand délabrement lorsqu'ils furent démolis pendant la Révolution. Sur leur emplacement s'élevèrent trois maisons assez importantes : celle que fit construire M. Lefébure de Cerisy alors maire d'Abbeville, et qui appartient aujourd'hui à M. Éloy de Vicq (n° 6 de la place Lefébure de Cerisy) ; celle de Mlle Caron, qui a appartenu à M. Laurent Traullé et dans laquelle demeurait le magistrat correspondant de l'Institut, notre collaborateur quelquefois dans le présent travail (n° 31 de la rue de l'Hôtel-Dieu). — M. Traullé fit percer dans cette maison, au mois de mai 1816, le premier puits artésien qu'ait eu Abbeville (1) ; — enfin celle de M. Elluin,

(1) L'eau obtenue par les puits artésiens s'élevait alors plus haut que maintenant. Il était facile de se ménager au milieu de bassins creusés peu profondément dans les quartiers bas de la ville des jets d'eau naturels. Un jet d'eau alimentait ainsi dans le jardin de M. Traullé un bassin rond dont le trop-plein s'écoulait dans la rivière de l'Hôtel-Dieu. Un jet d'eau alimenta de même pendant longtemps un bassin semblable dans l'ancien jardin des Sœurs Blanches (rue Saint-Jean-des-Prés). A Abbeville, disait encore M. Buteux en 1849, une nappe d'eau s'élève dans les puits artésiens presque à la surface du sol, d'une profondeur de 18 mètres au-dessous du niveau de la mer. Dans les plus proches de la rivière l'eau monte et baisse avec la marée. Il en est de même de celui foré à une profondeur semblable à Noyelles-sur-Mer. M. Arago (*Annuaire du Bureau des longitudes*, année 1835, pp. 231-233) explique ce phénomène par la

notaire (n° 29). Entre chacune de ces maisons a été partagé le jardin de l'ancien couvent, mais la première en a gardé la plus grande partie.

Les Sœurs Grises, quoique peu riches, possédaient cependant quelques biens dont M. Darsy donne l'état en 1730 et qui produisaient à cette date un revenu d'environ 2,404 livres. — *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, pp. 25 — 27. J'ai reconnu quelques-uns de ces biens dans les aliénations faites au District d'Abbeville en 1791 :

Le 3 février, vingt journaux de terre à Menchecourt adjugés au prix de 12,150 livres.

Le même jour, un enclos pépinière adjugé au prix de 3,425 livres.

Le 19 février, une partie de la maison conventuelle, adjugée au prix de 8,200 livres. Cette partie fut cédée immédiatement par l'adjudicataire au sieur Lefébure de Cerisy, le futur maire.

Le même jour, une partie de la même maison, — prix 6,050 livres.

Le même jour encore, une maison rue Frette Lingue (*sic*), — prix 1,800 livres.

Le 28 février, une maison dans la chaussée d'Hocquet, — prix 6,550 livres.

Le 1er mars, un pavillon et jardin à Abbeville, — prix 1,120 livres.

différence de pression sur les points où s'échappe l'eau qui alimente les puits. — M. Buteux, *Esquisse géologique du département*. — Il serait curieux peut-être de constater que les nappes d'eau qui courent sous Abbeville ont perdu une partie de leur puissance d'élévation justement depuis que les marées s'arrêtent contre les digues de Port.

Le 2 juillet, une maison avec pré à la Portelette, — prix 6,050 livres.

Le même jour, une maison à la Portelette, — prix 3,300 livres.

Le même jour encore, cinq journaux et demi de terre au faubourg Saint-Gilles, — prix 3,525 livres.

Rue Frettelangue et rue du Béguinage, la rue de l'Hôtel-Dieu depuis Saint-Vulfran jusqu'à la Placette, a été longtemps et est encore un peu le marché de la friperie, le Temple d'Abbeville.

Lorsque MM. Brion et Paillart écrivaient leur mémoire sur la dépopulation vers 184., ils eurent à noter cependant que depuis vingt ans, à cette date, un grand nombre de fripiers avaient déserté la rue de l'Hôtel-Dieu et que plusieurs maisons habitées par eux avaient disparu réunies à d'autres voisines qu'occupaient alors des artisans et surtout de petits rentiers. « Le commerce des fripiers, remarquaient-ils, paraît avoir considérablement perdu depuis trente ans ; ce qui est certain c'est que les revendeurs se disséminent par toute la ville, tandis qu'autrefois ils se pressaient dans la rue de l'Hôtel-Dieu. »

La Placette, place Lefébure de Cerisy.

La rue du Béguinage nous ramène à la Placette ou place Lefébure de Cerisy.

Cette place assez petite, comme son vieux nom l'indique, s'est appelée autrefois aussi place du Béguinage, de la très vieille maison des Béguines. Plache du Beguinage en 1372, suivant une note prise par M. Ch. Louandre dans les archives de l'Hôtel-Dieu.

Dans les temps très reculés (1) la foire d'Abbeville

(1) La plus ancienne mention qui soit faite de la foire d'Abbe-

s'y est tenue. Les marchands de volailles, d'œufs, de beurre et de fromages, y étalaient en tous temps leur marchandise.

Je signalerai quelques maisons en procédant par ordre de dates.

1562. — Maison située rue Saint-Vulfran mais en face du couvent des Sœurs Grises : « De l'église Sainct-Wulfran de la Chaussée pour une maison située en la rue du Castel devant la place du Béguinage XLVIII sols. » — *Cueilloir de* 1562 *pour l'église de Saint-Gilles.*

1579. — Maisons faisant le coin de la rue Saint-Vulfran ou du Castel et de la place du Béguinage : « Pour plusieurs tenements scant tant sur le frocq de la place du Béguinage que sur le frocq de la rue du Castel assez près du pont de Tallanche. » — *Cueilloir de Saint-Pierre, de* 1575-1580, *note de M. de Clermont.*

1673. — La maison qui suit faisait-elle le coin de la rue et de la place du Béguinage ? « De ladite église de Saint-Wulfran de la Chaussée pour sept pieds de terre ou environ quy est déclaré dans sa maison devant le couvent des religieuses de Saint-François et y a un gros estoeuf (une grosse balle) quy est au coing sur frocq, ladite maison aiant servi de presbytaire à ladite église, accostant à la *Croix d'Or,* d'autre à Olive Hermant et par devant au frocq. » — *Comptes de l'argentier du Val de* 1673-1674 *achetés par la Ville à la vente Delignières de Saint-Amand.* — Si je ne me trompe pas sur le coin désigné, cette maison était entre 1825 et 1835, une petite

ville est de 1228. Elle fut à cette date autorisée par Marie, comtesse de Ponthieu, fille de Guillaume.

école tenue par MM. Morgand et où quelques-uns des hommes de mon âge ont appris à lire et à réciter un peu de grammaire française.

..... — Maisons faisant le coin de la place du Béguinage et de la rue Saint-Wulfran : « Pour plusieurs maisons et tenemens séant, tant sur le frocq de la place du Béguinage comme sur le frocq de la rue du Castel, assez près du pontde Talance, accostant d'un côté au tenement du *Soufflet*, d'autre bout, par derrière, à la rivière, de Somme qui flue par-dessous ledit pont de Talance. » — *Feuilles détachées d'un cueilloir de Saint-Pierre de* 1784 (?), *note de M. de Clermont.*

Autres maisons sur la place.

L'imprimeur Jean Musnier imprime en 1671 dans une de ces maisons *le Tableau de la vie et de la mort de M. de Rambures* (1).

En 1768 « la veuve Artous, imprimeur, est écrasée dans sa maison (Placette) par la chute du plancher du premier étage où elle avait empilé des tourbes. » — *Petit manuscrit de M. Traullé.*

J'arrive à la maison qu'un legs de M. Paul Boullon a mise, il y a quelques années, entre les mains de la fabrique de Saint-Vulfran.

On pourrait, si on osait en croire M. Traullé, remonter très haut dans l'histoire de cette maison. Les remarques et les hypothèses sont fournies par le magistrat

(1) Les catalogues font quelquefois passer sous les yeux le nom des imprimeurs Musnier ; ainsi : Lettre de Monseigneur le duc de Longueville à MM. du Parlement de Paris chez la vefve André Musnier au Mont Saint Hilaire 1649, in-4° de 6 pages.

correspondant de l'Institut dans ses notes un peu confuses sur les camps romains. Au temps où il écrivait, l'écusson de la famille de le Warde était encore visible sur la maison honorée, pour toutes armes maintenant, du chiffre de voirie, 4.

L'écusson, dit M. Traullé, portait une tour de fanal d'où la flamme s'échappait par des créneaux. Le hardi conjectureur saisit dans cette flamme figurée la preuve de l'existence d'un fanal au moyen âge en la place même de la maison, et, l'illusion venant en aide à l'imagination, il croit reconnaitre le fanal lui-même dans une partie encore debout de la maison. « La tour, dit-il, a été réduite. Dans sa hauteur on voit des pierres d'attente. Lorsqu'elle était plus élevée, elle pouvait éclairer la navigation jusqu'à Saint-Valery d'un côté, et jusqu'à Létoile de l'autre. Dans ce dernier village existait un autre fanal correspondant avec le nôtre. Le nom de Létoile, *Stella*, en fait la preuve. » Etc. « La base de la tour devait contenir des logements pour les soldats et s'étendre par conséquent sur une partie de la Placette. Le fanal de la maison Delewarde a été reporté depuis dans l'hôtel du gouverneur M. de Rambures. »

La maison habitée anciennement, suivant M. Traullé, par la famille Delewarde, était habitée de son temps par M. Hecquet de Bérenger. M. A. Van Robais, secrétaire de la Société d'Émulation, a bien voulu recueillir pour moi quelques faits et quelques souvenirs relatifs encore à cette maison.

M. Paul Boullon, auteur de plusieurs bons travaux littéraires publiés par la Société d'Émulation, possédait

la maison Delewarde du chef de sa mère, née Aliamet de Martel, nièce et héritière de M. Hecquet de Bérenger.

Une très vieille dame, Mme G. Aliamet, en sa quatre-vingt-quinzième année quand M. Van Robais l'a questionnée (décembre 1880), mais d'une mémoire admirablement fraîche, se rappelle avoir vu démolir dans sa jeunesse une *tour* située entre la maison de M. P. Boullon (n° 4) et la maison voisine (n° 2) laquelle appartenait d'ailleurs également à la famille Boullon et antérieurement à la famille Hecquet de Bérenger. Cette tour était bâtie sur le bord de la rivière et occupait à peu près l'emplacement de l'ancien salon de M. P. Boullon.

Je craindrais de me risquer beaucoup en remontant avec M. Traullé de l'écusson des Delewarde à l'*étoile* d'un camp romain, mais l'existence à peu près établie d'une *tour* (1) donne à penser. Dans tout le quartier que nous parcourons on est poursuivi par l'idée d'un *castellum* (2) dont la place n'est pas encore déterminée, et

(1) Il faut se défier archéologiquement des tours qui ne sont souvent que des cages d'escalier.

(2) Ainsi encore dans un parchemin de l'Hôtel-Dieu analysé par M. Le Ver et se rapportant à une maison qu'il est impossible de localiser exactement : 1221, février, veille de la Purification de la Vierge, Gontier Barbafus (*Gonterus Barbafus*) majeur et les échevins d'Abbeville font savoir que devant eux Hugue de Faukembergue (*Hugo de Faukenberge*) reconnoît avoir vendu à Hugue de Milleville une maison qui fut *Boigardi Carpentarii* sise *in Castello*, entre la maison qui fut d'Odon le Boucher (*Odonis Carnificis*) et la maison d'Ade Heudebor, de laquelle vente il fit investir l'acheteur par Engelard de Senarpont seigneur du fond, esquelles lettres le mayeur a mis le seel de la commune à la demande dudit Hugues. — M. Le Ver remarque que le P. Ignace nomme comme maieur en 1221, non Gontier Barbafus mais Jean de Maillefeu.

nous ne pouvons oublier que le premier nom, le nom persistant même de la rue Saint-Vulfran a été rue du Castel. Un château d'une importance quelconque n'a-t-il pu défendre le passage de la Somme représenté aujourd'hui par le pont de Talance? La tour, dans les souvenirs de Mme Aliamet, était voisine de la rivière. Le pont, — pont du château alors, — qu'il fût où nous le voyons maintenant ou un peu à côté, se rattacherait facilement au système de fortification que rappelle hypothétiquement la tour hypothétique. En regardant du pont de Talance les parties basses des maisons 2 et 4 de la place de Cerisy, — très vieilles sur la rivière, — on pourrait, avec beaucoup de bonne volonté, se figurer reconnaître, dans les grès que l'eau mouille, les bases de la tour réclamée, du castel ou du castelet cherché.

Du côté de la place de Cerisy l'ancienne maison Delewarde porte inscrit *Maison de Charité de Saint-Vulfran.* Une école congréganiste y a succédé en 1881 à un ouvroir.

Le 19 juin de l'an 1803, la Placette prit le nom de place Bonaparte, dans les circonstances suivantes. Le premier consul avait traversé la ville la veille sous des arcs de triomphe, au bruit des cloches et du canon, escorté de gardes d'honneur à cheval et à pied, au milieu des cris d'enthousiasme de la foule et des discours des autorités de toute sorte ; il avait touché les clefs de

Ce que je propose de retenir de cet extrait c'est que l'on disait à Abbeville au XIIIe siècle dans le Castel, *in Castello*, pour désigner un quartier, comme on dit, à Alger, à la Casbah, dans la Casbah, pour dire dans le quartier où s'élevait la citadelle turque.

la ville ; il avait accepté un laurier ; le soir il avait dîné et couché chez le maire, M. de Cerisy, qu'il avait *admis* à sa table : on sentait que le premier consul était déjà plus qu'un magistrat de république.

« *Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte.* »

M. de Cerisy fit prendre ou prit l'arrêté suivant : « Le maire, voulant perpétuer le souvenir du séjour du premier consul Bonaparte en cette commune et faire connaître à la postérité le lieu qu'il a habité, arrête : La rue du Béguinage, dite des *Sœurs-Grises*, où est située la maison qu'a occupée le premier consul à son passage en cette ville, sera désormais appelée rue *Bonaparte*, et la place, dite *Placette*, qui est située en face de ladite maison, portera le nom de place *Bonaparte*. *Signé* LEFEBURE (1). » Le nom de la place Bonaparte n'est jamais sorti de cet arrêté et le nom de Placette était encore le seul dans l'usage et employé en 1858. Depuis, mais antérieurement à 1868, une délibération du conseil municipal fit donner à la place le nom de Lefébure de Cerisy en l'honneur de M. Charles Lefébure de Cerisy, donateur d'objets précieux et de collections importantes d'histoire naturelle aux musées de la Ville.

Le court tronçon de la rue Saint-Vulfran que nous avons à parcourir de la Placette au pont de Talance a donné le jour, près de ce pont même, et dans une maison inconnue, à notre illustre graveur Claude Mellan.

Non loin de ce pont aussi, dans la maison qui fait le

(1) M. Louandre, *Hist. d'Abb., première éd.*, chap. XLI.

coin de la Petite rue Notre-Dame, est né M. Charles Damiens, professeur au collège de Reims, auteur d'une savante et patiente *Notice sur la vie et les travaux de Dom Grenier*, couronnée par la Société des Antiquaires de Picardie.

CHAPITRE XLVII

Le pont de Talance. — Histoire de ce pont. — La vicomté du bourg du Vimeu. — L'acquit de Bailleul. — La croix du pont de Talance. — Le crucifix enlevé par les soldats protestants. — La Somme. — Discussion sur les noms Samara et Phrudis. — Monnaies trouvées dans la Somme. — Etc. — Note justificative sur l'affaire du crucifix enlevé.

Le nom de pont de Talance est venu, suivant quelques suppositions, de ce qu'il fallait nécessairement le traverser pour se rendre dans le comté d'Eu et dans le pays de Caux qui s'appelaient autrefois, a-t-on dit aussi, le comté de Talou. —Sur le comté de Taleu ou Talou, voyez M. Darsy, *Bénéf. de l'Égl. d'Amiens*, t. I[er], pp. VII et VIII dans les notes. — Je ne crois pas à cette étymologie. Je m'en rapporte et me tiens à la charte du comte de Ponthieu, Guillaume, de 1205, déjà citée dans un précédent chapitre. Le bras principal de la Somme, longeant alors la ville vers l'ouest, s'appelait *la Talance* (1). Le pont a pris naturellement le nom de l'eau qu'il franchissait.

Des marais, appartenant à la Ville et voisins de la Somme évidemment, s'appelaient aussi marais de Thalance : « marais communs de Thalance », hors la ville. — *Cueilloir de Saint-André du* XV[e] *siècle,* appartenant à la bibliothèque de la Ville.

(1) « *Molendinum super Talanciam.* »

Le pont de Talance, fortifié évidemment du côté de la ville, la ville finissant à la rivière, a-t-il été construit primitivement tout en pierres d'un bord à l'autre de la Somme ? Les nécessités de la défense doivent faire supposer le contraire. Plus tard il paraît avoir été tout entier de maçonnerie. Plus tard encore, à différentes dates et pour différentes causes, quelques parties de ce pont furent réparées ou systématiquement construites à neuf en charpente.

Voici d'ailleurs, chronologiquement disposés, quelques-uns des faits qui composent l'histoire du pont de Talance.

Avant l'acquisition par la Ville (1314) des droits de travers qui constituaient ce que l'on nommait la vicomté du Bourg du Vimeu, certaines perceptions étaient faites au profit du bénéficiaire de cette vicomté sur le pont de Talance. Le Livre Rouge de l'Échevinage garde le souvenir des contestations que soulevait quelquefois l'exercice des droits en question.

Le vendredy après le S[t] Nicolas d'hyver l'an 1295, en le mairie de Renier Boisset, fut jugé le debas entre le vicomte du bourg, d'une part, et Pierre Careton, oste Mahieu Langaneur, d'autre part, sur ce que ledit vicomte demandoit à avoir dud. Careton 60[s] d'amende pour ce qu'il avoit passé le pont de Talanche sans payer le travers et ledit Careton se defendoit contre ledit vicomte que nulle amende il ne devoit, se il n'avoit passé la banlieue et qu'il fût hors de sen (son) travers. Les tesmoings entendus, il fut jugé que led. Careton ne debvoit pas d'amende parce qu'il n'avoit pas passé le banlieue. — *Livre Rouge, fol.* XXI, *verso.*

Le travers fut acheté par la Ville en 1314 et les droits continuèrent à être perçus au profit de la commune. Seulement la vicomté prit le nom d'acquit de Bailleul.

Le tarif de l'acquit de Bailleul nous a été conservé par le Livre Blanc de l'Échevinage : chy après enssieut (ensuit) l'instruction du fait de l'acquit de Bailleul comment anchiennement a esté quelly (cueilli) et comment paier le doit etc. — *Fol.* IIII XX XVIII.

En 1346 c'est sur le pont de Talance, suivant le P. Ignace, que Philippe de Valois, ayant trouvé la marée haute à Blanquetaque, vint passer la Somme pour gagner Crécy. — *Hist. des Mayeurs*, p. 323.

Suivant le même historien, la porte de la ville était encore au pont de Talance en 1361. — *Ibid.*, p. 360.

En l'année échevinale 1473-1474, on pave en quelques endroits de la ville et particulièrement sur le pont de Talance, auquel on avait d'ailleurs fait quelques autres réparations en la même année.—*Compte de l'argentier de* 1473-1474.

1541 ou 1542, mais évidemment mairie de Jehan de Maupin, visite du pont de Talance pour les réparations à y faire, par le maître des ouvrages, en présence de Jean Lefebure, controlleur de la ville. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Au seizième siècle une croix s'élevait sur le pont de Talance. Le crucifix en fut enlevé dans la nuit du 20 au 21 septembre 1560, par des soldats protestants, on eut tout lieu de le croire.

Telles étaient les passions religieuses. Les représen-

tations matérielles irritaient le rigorisme spiritualiste des protestants. L'impatience des docteurs et des gentils hommes descendait chez les soldats qui la traduisaient brutalement. Les catholiques, de leur côté, ne comprenaient pas l'indignation de piété, bien ou mal entendue, qui poussait les calvinistes contre les images. Ils les jugeaient impies, peut-être athées. Les chrétiens du XIIIe siècle croyaient bien les mahométans sans prières, sans amour, sans adoration de Dieu :

> Sor cele gent qui dieu ne proie,
> Ne aime, ne sert, ne aeure.
> *Complainte de Gefroy de Sargines.*

Les soldats protestants en garnison dans la ville étaient depuis quelques jours agités et turbulents, et turbulents en soldats, avec grossièreté. — *Reg. aux délib. de la Ville.* — L'acte de la nuit de septembre était-il d'ailleurs le fait d'un simple soldat ?

Dès l'aube du 21, les premiers passants s'émeuvent de la disparition du christ. Les chanoines de Saint-Vulfran sont avertis. Deux d'entre eux vont trouver le maire Nicolas Rumet entre six et sept heures du matin. La première idée des chanoines est de faire une procession. Le maire adopte l'idée, et, quant au crime, déclare qu'il fera *studieusement* informer et avertira sans délai les officiers du roi. Il sort, accompagné d'un grand nombre d'échevins, et se rend en l'église de Saint-Vulfran, de là au pont de Talance, y constate l'enlèvement, puis entre au couvent des Cordeliers où surviennent bientôt les officiers du roi. Pendant l'instruction, commencée au ré-

fectoire, arrive un morte-paye de la part du capitaine Lagrené. Quelques jeunes garçons mariniers, annonce-t-il, traversant la rivière derrière les chaînes du château, ont vu l'image du Christ arrêtée parmi les herbes. Ils l'ont tirée de l'eau et mise en leur bateau ramené maintenant près du bord. Le maieur fait avertir le doyen et les chanoines de Saint-Vulfran et les autres gens d'église, les priant de se vouloir transporter en procession auprès du crucifix. Le Corps Municipal et le Présidial se rendent au lieu indiqué. Là on fait lever la main au batelier, c'est-à-dire on lui enjoint de déclarer la vérité sous la foi du serment, et on lui demande, devant la foule, comment il a trouvé l'image. La déclaration reçue, on commande à un sergent de la ville d'enlever du bateau l'effigie et de la mettre entre les mains d'un homme d'église. Alors la procession, avec luminaire, se met en marche, passe devant le château, parcourt la chaussée Marcadé, traverse le Marché et se dirige vers le pont de Talance. En ce dernier lieu sont chantées plusieurs antiennes à l'honneur de la Sainte Croix, puis l'église des Cordeliers entend une messe solennelle de l'office de la Croix chantée par Messieurs de Saint-Vulfran.

Le lendemain procession accompagnée des trois compagnies de la cinquantaine.

Entre temps, le capitaine Conflant, lieutenant de la compagnie du capitaine Ambures (1), « adverti » par le

(1) Le capitaine Conflant, lieutenant de la compagnie du capitaine Ambures, était logé avec ses hommes « depuis le pont des Cordelliers jusques à la porte Docquet ». — Le capitaine Milapoix, lieutenant de la compagnie du capitaine Charlabons, était logé de même en la rue Saint-Gilles.

maire, s'était rendu auprès de lui. Il était venu, assisté du capitaine Soullies (ou Foullies) enseigne, et avait promis de faire recouvrer un nommé le capitaine Belleville et son goujat nommé Montasier, soupçonnés de l'acte commis. Il avait assuré cependant à Pierre Ladvisse, capitaine du guet, et à Nicolas Carel, clerc du guet, que ledit de Belleville était absent de la ville ..... On prie le capitaine Milepoix, lieutenant de la compagnie du capitaine Charlabons, et le capitaine Conflant, lieutenant de la compagnie du capitaine Ambures, de vouloir contenir leurs soldats. Le capitaine Milepoix a offert de mettre sa compagnie en bataille pendant la procession, ce dont il a été remercié.

Le 23, le capitaine Follie [?] vient à l'Échevinage, présentant le capitaine de Belleville qui a demandé à se purger (1). Assignation est donnée au capitaine de Belleville de se trouver le lendemain à l'Échevinage à dix heures.

Le lendemain, à l'heure dite, réunion à laquelle assistent plusieurs échevins et officiers de la ville. M. de Heucourt, capitaine de la ville, est absent. A sa place a été convoqué son lieutenant Lagrené qui s'est excusé, ne pouvant venir « à raison qu'il falloit qu'il feit payer les ouvriers besongnans au chasteau ». Ces officiers pro-

(1) Pierre de Belleville, toujours qualifié de capitaine dans les extraits que je reproduirai plus loin, ne paraît pas avoir eu de commandement dans la compagnie du capitaine Ambures. Il était probablement enrôlé sans grade et ne portait qu'honorifiquement un titre qui peut-être le suivait d'une autre compagnie. Une lettre du maieur à M. de Chaulnes dit « un soldat nommé le capitaine Belleville ». Cependant ce soldat avait un domestique, un goujat.

testants ne tenaient pas sans doute à témoigner ou à être présents dans l'instruction dirigée contre un des leurs. Pierre de Belleville, ouï et interrogé, ayant promis de se représenter à toutes assignations qui lui seront données, est élargi « à sa caution juratoire » et envoyé en son logis de la chaussée d'Hocquet. — Le capitaine Ambures, assisté de ses lieutenant, enseigne et soldats, s'est offert d'aider à la justice avec toute sa compagnie. — Une lettre de M. de Chaulnes, écrite de Boulogne au capitaine Conflant, donne ordre de se saisir des malfaiteurs.

Le 25, le capitaine Ambures revient faire au maieur de nouvelles protestations dont il demande acte pour avoir « plus ample descharge de son debvoir » au retour de M. de Chaulnes.

Le 8 octobre, le maire communique à son conseil une lettre du roi en date du 3 (ou du 4). Le roi est satisfait du bon ordre donné par le maire pour apaiser l'ire de Dieu et pour découvrir les coupables.

J'ignore la suite de l'instruction et de l'affaire. — J'ai rejeté à la fin de ce chapitre une note justificative des faits rapportés ci-dessus.

Je poursuis chronologiquement l'histoire du pont.

En 1735, dans la nuit du 26 au 27 mars, une gribanne chargée de bois et mal amarrée dans la Pointe est emportée par la marée montante et s'engage à la dérive sous le pont où elle demeure. Au jour levé, une autre gribanne vient à son secours pour la tirer du mauvais pas. On transborde d'abord le bois de l'une en l'autre. Le spectacle attire une multitude de curieux, et, entre

midi et une heure, la barrière « du côté du crucifix qui fait la quatrième partie du pont » cède à la pression de la foule qui s'y appuie ; elle tombe dans la rivière. Une douzaine de personnes, hommes, femmes et enfants, l'accompagnent dans sa chute. Le spectacle a changé ; la Somme est devenue une piscine d'où les uns s'échappent à la nage, où les autres sont pêchés. Pas de mort. — *Mss. Siffait.*

Au mois de septembre de l'année 1739, le pont, endommagé, comme on vient de le voir, par la chute de la barrière, peut-être aussi par le choc de la gribanne, est renouvelé en bois neuf. — *Mss. Siffait.* — Il est alors moitié en pierres et moitié en bois.

En 1759, au mois d'août, la partie en charpente du pont est renouvelée. La croix et le christ sont posés le 25 septembre après vêpres en présence du curé de Saint-Georges, officiant. — *Mss. Siffait.*

Dix-sept ans après cette reconstruction la charpente du pont était encore à réparer.

« En septembre 1776, on commença à raccommoder la partie en bois ; on remplaça plusieurs piliers. Le pont fut entièrement pavé le 16 octobre (1776). La croix fut renouvelée à neuf, mais le Christ fut seulement réenluminé. » La plantation de cette croix et la cérémonie de la bénédiction furent accomplies, avec procession, chants et assez de pompe, le 20 du même mois. — *Mss. Siffait.*

Le pont fut encore refait en 1802. — *Note de M. Traullé.*

En 1829, l'exécution du canal d'Angoulême ramena

les esprits vers la navigation de la Somme. Le canal de Transit n'était pas encore ouvert ; on décida de substituer à la première arche du pont de Talance du côté de la rue Saint-Jean-des-Prés un tablier tournant. On désirait ainsi rendre plus facile aux bateaux, à travers la ville, leur passage que gênaient, d'un autre côté, les exhaussements chaque jour croissants du Canal Marchand et les arches basses du pont aux Brouettes et du Pont-Neuf. Au mois de mai de cette année 1829, on commença à abattre le vieux pont. Les travaux durèrent cinq ou six mois.

L'honneur de passer le premier en voiture sur « le pont tournant » avait été réservé au maire, M. Duliège d'Aunis. M. d'Aunis traversa donc le nouveau pont dans les premiers jours de décembre et les ouvriers lui présentèrent « le bouquet d'usage ». — *Journal d'Abbeville* du 12 décembre 1829.

Dans les mêmes temps, l'entrée du pont fut élargie par suite d'acquisitions municipales du 27 septembre 1827 et du 16 juillet 1828.

Vingt ans plus tard, en 1848, je crois, le conseil de notre arrondissement émit le vœu que le pont mobile fût transformé en pont fixe et qu'une double voie y fût établie. Et, en effet, dans les premiers jours de novembre 1850, le pont de Talance, élargi vers la rue Saint-Jean-des-Prés par la suppression de la partie tournante, fut livré au public avec deux voies carrossables dans toute sa longueur, plus des trottoirs pour les piétons.

Le nom du pont de Talance a quelquefois un peu varié dans le langage courant ou sous les plumes igno-

rantes. M. de Clermont a trouvé *pont à lances* dans le Cueilloir de Saint-Pierre de 1653. On prononçait assez communément Pont-Talance et j'ai quelquefois rencontré le nom écrit ainsi. Après l'établissement du tablier tournant (1829), on prit l'habitude de dire et on dit pendant assez longtemps le *Pont-Tournant*. — Annonces du *Journal d'Abbeville* en 1830 et encore en 1831 : « Vente mobilière après décès etc..... près le Pont-Tournant. » — *Journal d'Abbeville* du 26 novembre 1831.

Des vues de la Somme, des maisons que baigne la Somme, ont été prises assez souvent du milieu du pont de Talance, soit en amont, soit en aval. M. O. Macqueron en possède au moins deux : Vue des maisons de la chaussée d'Hocquet du côté de la rivière, copie d'un tableau de P.-A. Choquet; Vue du bras de la Somme compris entre le pont de la Portelette et celui de Talance, aquarelle d'après un tableau de M. Le Bihan appartenant à M. Couvreur.

Au pont de Talance nous avons de nouveau retrouvé la Somme, et cette fois pour tout de bon. Cette rivière qui, ainsi que le fait observer le P. Ignace, commence auprès de la ville d'un saint et finit auprès de la ville d'un autre saint, donna à chacun de ces deux saints l'occasion d'un miracle. Saint Quentin, après son martyre, étant resté, pendant cinquante-cinq années, chargé de plomb au fond de la rivière, surnagea tout à coup aux yeux d'une dame romaine aveugle, sans que ce long séjour sous l'eau eût altéré en rien son corps. Saint Valery traita la Somme comme Moïse avait traité la mer Rouge, comme Josué avait traité le Jourdain. Sa châsse La Somme.

avait été enlevée par Arnoul, comte de Flandres. Burcard, comte de Corbeil, se l'était fait remettre, avec l'aide du roi, et la rapportait en triomphe lorsqu'il est arrêté par le flux de la mer. Le comte Burcard et sa suite s'agenouillent. Tout à coup « l'eau se divise en deux si à propos que ceux qui portoient le saint corps et tout le peuple qui suivoit passèrent à pied sec ». Plus récemment le poète Ronsard fit aussi une célébrité à notre fleuve :

Loire au long cours, Seine au port fructueux,
Saone qui dort, le Rosne impétueux,
Aussi la Somme, et force autres rivières
Qui ont les bords de maintes villes fières.

Victor Hugo, dans un vers que je ne puis malheureusement me rappeler, a attaché la couleur verte à la Somme. La vérité de la remarque saute aux yeux, soit lorsque nous regardons se précipiter l'eau sous le pont de Talance, soit lorsque nous suivons ou remontons hors de la ville la rivière souvent pénétrée du reflet des arbres ou des berges herbues.

Avant d'être honorée du regard des poètes la Somme avait été jugée digne d'une mention louangeuse par le héraut de France dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre.— Édition de la Soc. des Anciens Textes français*; 1877, p. 47.

La Somme aux temps gaulois s'est appelée d'un nom que les Latins ont écrit *Samara.* Il n'y a pas lieu de s'arrêter à une étymologie que proposent les *Affiches de Picardie* du 9 mars 1776 : *Samara,* « de la quantité de saulmon qu'on y pêchoit autrefois ». Dans mon enfance

on pêchait encore beaucoup de saumons entre le pont de Talance et les Six Moulins, le barrage les arrêtant; mais la vieille Somme n'avait certainement pas dû son nom gaulois aux ancêtres de ces poissons.

La Somme fut d'ailleurs beaucoup plus poissonneuse qu'elle ne l'est maintenant. Aux poissons mêmes se joignaient les crustacés [?]. M. Darsy nous apprend qu'en 1684 on pêchait des écrevisses près d'Amiens. — *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. Ier, p. 34, en note. — Les flux saumâtres de la mer permettaient-ils aux sédentaires macroures de pousser des colonies jusques près d'Abbeville?

Laissons Samara à César et les saumons avec les écrevisses et écoutons un instant M. Desjardins (1) discourir du Phrudis de Ptolémée. Suivre la discussion nous sera d'autant plus facile que M. Maury nous la résumera et transmettra (2).

Le Phrudis ou Phroudis (Φροῦδις) de Ptolémée (II, IX, § 2) est une rivière qui se jette dans la mer entre la Seine et l'Escaut. Cela dit, je laisse parler M. Maury:

« On s'étonne qu'au lieu d'assigner la position de ce Phrudis, qu'on ne retrouve cité nulle part ailleurs que chez Marcien d'Héraclée, le géographe grec n'ait point mentionné la rivière dont l'embouchure est la plus importante sur ce littoral; je veux parler de la Somme que les anciens appelaient *Samara*, mot dont le nom de Somme

(1) *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* par M. E. Desjardins.

(2) *Journal des Savants*, septembre 1878, compte rendu par M. A. Maury du livre de M. E. Desjardins.

n'est qu'une altération. Aussi, tandis que certains géographes proposent d'identifier ce Phrudis à la Bresle, d'autres préfèrent faire de Phrudis la *Samara*, les coordonnées géographiques que Ptolémée assigne à l'embouchure en question répondant assez exactement à la position des bouches de la Somme. Quant au nom même de Phrudis, on pourrait l'expliquer en supposant que le mot de Samara, que Ptolémée connaissait assurément, puisqu'il mentionne le nom de Samarobriga (Amiens), qui en est formé, a été passé dans le manuscrit, et qu'on aura pris pour un nom de rivière l'indication d'une petite forteresse, phrurion (φρούριον), dont l'altération aura produit le génitif φρούδιος, rapporté aux mots ποταμοῦ ἐκβολαί. Cette hypothèse est ingénieuse et point absolument inadmissible, puisque Ptolémée mentionne çà et là de ces φρούριον, vocable répondant au latin *castra*, *castella*. Mais les corrections ne doivent être apportées au texte du géographe grec qu'avec beaucoup de réserve, les monuments étant venus parfois confirmer ce que l'on prenait pour une mauvaise leçon (1). Il est d'ailleurs à noter que Marcien d'Héraclée, qui reproduit Ptolémée, nous donne le même nom.

« On n'a donc point de raisons péremptoires de rejeter le nom de *Phrudis*. Il me semble qu'on peut en expliquer l'usage, au temps même où la Somme était

(1) Ainsi une inscription latine, découverte, récemment, dans le département de l'Oise, a confirmé le nom de Ρατόμαγος, ville des Sylvanectes, qu'on avait voulu corriger en Αὐγυστόμαγος, d'après l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger.

appelée *Samara*, par la configuration différente qu'offrait alors l'estuaire de la rivière, comparé à ce qu'il est aujourd'hui. Remarquons d'abord qu'il est difficile de croire qu'un aussi médiocre cours d'eau que la Bresle ait été mentionné par Ptolémée, de préférence à la Somme. Ajoutons que cette rivière, dont le nom actuel est dérivé de celui qu'elle porte dans les titres du moyen âge (*Bresela*), donnerait lieu, pour son identification avec le Phrudis, à une difficulté toute semblable à celle que soulève la *Samara*. L'embouchure de la Bresle proprement dite n'a point changé depuis les temps historiques, et elle ne répond pas à un de ces havres tels que pouvait être le principal port à mentionner entre la Seine et *Gesoriacum*. Il en est tout autrement des anses qu'a pu offrir le littoral au delà de la Bresle, à l'est, ou plutôt au nord-est. Je laisse ici parler M. Desjardins, à propos de l'estuaire formé par la Somme. « Mais c'est surtout « la Bresle qui divise la nature de la côte d'une manière « très tranchée ; en deçà, la falaise élevée ; au delà, « les terres basses, les galets et déjà les dunes qui « prennent une importance considérable à partir de la « Somme, et, dans certains endroits, comblent des « espaces de plusieurs kilomètres, comme à Rue, que « nous savons avoir été un port dans les temps mo- « dernes, et qui est aujourd'hui à 10 kilomètres de la « plage ; comme à Berck, dont l'église était près de la « mer à la fin du moyen âge et en est présentement « distante de 3 kilomètres ; comme à Étaples enfin, dont « la campagne est couverte de lignes de dunes à une « grande distance du littoral. Il est vrai que ce qu'aban-

« donne le flot sur un point, il le reprend sur un autre
« quelquefois très voisin. L'hôpital que la Ville de Paris
« a fait construire à Berck, à une distance des plus
« grandes marées qui semblait rassurante, est menacé
« aujourd'hui ; et tout près de là, des maisons cons-
« truites il y a dix ans ne nous montrent plus que leurs
« cheminées au-dessus des sables. » (Ouv. cit., t. I, pp. 346, 347.) Ainsi, depuis les temps antiques, l'estuaire de la Somme a été profondément remanié, et tout l'espace compris entre l'*Ultris portus* (le Tréport) et l'embouchure de la *Quantia* (la Canche), près de laquelle s'élevait au VIIIe siècle le célèbre port de *Quentovic*, devait présenter, dans le principe, une sorte de delta très différent de ce qu'est le littoral actuel. C'était dans ce delta qu'allaient se perdre vraisemblablement les eaux de la Samara, rivière à laquelle les anciens ont porté si peu d'attention qu'ils n'en ont pas relevé le nom, lequel nous est fourni seulement par les vocables où il entre en composition. La Somme ne poussait pas ses eaux jusqu'à la mer, et on a pu regarder comme en étant distinct l'estuaire où elle pénètre actuellement. Au contraire, vers Rue, où les dunes ont comme remblayé le sol, dans ce pays appelé *Marquenterre*, que son bas niveau fait connaître pour un apport des eaux, il a dû exister un bras de rivière assez considérable, dont la petite rivière de la Maye, qui passe dans ce bourg de Rue, nous présente un dernier vestige. J'imagine que c'est là qu'il faut aller chercher le *Phrudis* ; et qui sait si le nom de *Rue*, écrit au moyen âge *Rua*, n'est point une corruption du mot *Ruda* ou *Rudis*, altération du nom de la rivière mention-

née par Ptolémée (1)? Ainsi pourrait s'expliquer le silence gardé sur le nom de la *Samara* chez le géographe grec. »

M. L. Traullé, dont l'esprit actif se portait sur tous les antiques souvenirs du pays, s'est aussi occupé de la Somme, mais cette fois ses assertions nous paraissent plus hasardées : « La navigation de la Somme, dit-il, et de toutes les rivières de France, était du temps des Romains beaucoup plus aisée qu'aujourd'hui; il y avait dans ces rivières dix fois plus d'eau que de nos jours. Ces faits sont attestés par des témoins irrécusables, par les anciens lits que la Somme a laissés à sec, qui sont connus dans la Basse-Somme sous le nom de *Croupes* et dans lesquels on trouve tout ce que peut charrier une rivière, des bateaux submergés, des squelettes d'hommes et d'animaux, les armes des premiers Gaulois, celles des Romains, les monnaies et médailles des uns et des autres, de petites statues et figurines, des ex-voto en bronze et en terre cuite, des fragments de poterie sans nombre. L'auteur du présent mémoire, ajoute M. Traullé qui sans doute tenait à sa thèse, a connu le premier l'origine de ces monuments qui dominent majestueusement le sol de nos prairies, y dessinent tous les différents bras des rivières, leurs contours, leurs îles, et figurent un plan en relief, et en a fait connaître la théorie dans un Mémoire présenté à l'Institut. »

(1) Les terminaisons en *is* et *a* se sont souvent échangées chez les géographes anciens. Ex. *Vectis* et *Vecta, Oltis* et *Ulta*. Ajoutons cependant que Rue pourrait tirer son nom de *Duroicoregum*, appellation d'une station de la Table de Peutinger que Adrien de Valois place en ce point. (*Notit. Gall.*, p. 182.)

Négligeons les armes des Gaulois et des Romains. Bien d'autres témoins sont sortis de l'eau. Il est certain que, lors des grands travaux qui rendirent la Somme navigable aux ponts de Talance et de la Portelette (1829), un grand nombre de pièces de monnaie, — très peu de romaines, — furent trouvées dans la Somme, et par leur variété attestèrent (quelques-unes venant des villes anséatiques et de l'empire d'Allemagne) l'activité ancienne du commerce d'Abbeville.

M. le comte de Clermont-Tonnerre, membre de la Société d'Émulation, offrit à cette Société, dans sa séance du 2 avril 1830, quatorze médailles trouvées dans la Somme lors de la construction du pont de Talance en 1819. — *Procès-verbaux de la Soc. Mémoires* de 1833.

Dans la séance du 22 juillet 1831 M. Boucher de Perthes communique, de la part de M. Boucher son père, une liste de monnaies trouvées en 1830 dans la Somme, entre la Portelette et le pont de Talance, lorsque la rivière fut curée pour faciliter la navigation.

Aujourd'hui la navigation a complétement cessé à travers la vieille ville ; le Canal Marchand est comblé ; le pont de Talance est redevenu fixe. Le canal de Transit au delà de la rue Saint-Jean-des Prés suffit au passage des bateaux.

Environs du pont de Talance.

Je place ici quelques notes intéressant les abords du pont de Talance mais je ne sais de quel côté du pont.

Le pont de Talance, ayant toujours dû permettre à quelques bateaux de passer, fut sans doute en tous temps assez élevé mais avec des pentes plus fortes. En 1844, a écrit M. de Perthes, en plaçant les tuyaux conduc-

teurs du gaz, on a retrouvé près du pont de Talance, à un mètre au-dessous du sol, l'ancien pavé de la rue. — *Antiquités celtiques*, t. I[er], page 537.

Une table du *Livre Rouge* de l'Échevinage me donne : « pain de rente pour les pauvres prisonniers de l'Échevinage dans une maison près le pont Talance par semaine.. fol. 218 verso. »

12 août 1653, accordé à Jeanne du Bourguier, propriétaire d'une maison, devant les Cordelliers, sur le puisoir du pont a lance, tenue par 6 sols de cens, d'entreprendre encore six pieds pour y construire une petite boutique et grenier, moyennant 12 deniers de cens. — *Extraits des délib. de la Ville en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Le *Journal d'Abbeville* du 22 août 1812 désigne une maison par ces mots : « au bas du pont-Talance, près le coin de l'Espérance. »

NOTE JUSTIFICATIVE

Sur l'affaire du crucifix enlevé de la croix du pont de Talance dans la nuit du 20 au 21 septembre 1560 et jeté dans la Somme.

Les extraits qui suivent sont tirés pour la plupart d'une suite de procès-verbaux transcrits dans le registre aux délibérations de la ville, non aux dates mêmes de septembre, mais après la délibération du dernier décembre. Je me suis appliqué à copier scrupuleusement.

La rédaction est faite au nom du maieur Nicolas Rumet, seigneur de Buscamp et de Beaucorroy, auteur

de l'*Historia Picardiæ* et des *Pandectes historiales du Ponthieu*.

« Le jour de samedy enssuivant xxiᵉ dudit mois, venerables presbtres mᵉˢ Loys Daoust, tresaurier, et Nicole Lescuyer, chanoine de l'esglise collegiale Saint Wlfran en lad. ville, sur les six à sept heures du matin, nous auroient venu advertir que, la nuit precedente, quelques meschans et malfaiteurs de la foy avoient levé de la croix l'imaige du crucifix de longtemps posée sur le pont de Tallance de ceste ville pres les Cordeliers, que, de leur part, ils avoient proposé en faire une procession afin qu'il pleust à Dieu mettre à l........ (mot que je ne peux lire) tels malfacteurs, de vouloir apaiser telle sedition; auxquels nous aurions respondu que telles nouvelles nous estoient à grand regret et demain (???) que nous ferions nostre debvoir d'en enformer studieusement et qu'ils feroient bien d'en advertir pareillement Messieurs les officiers du roy en lad. ville, et en l'instant partismes, nous associant de grand nombre des eschevins de lad. ville, meismes de mᵉ Adrien de Boeusin, sieger, Nicole Sanson, procureur fiscal, et Poultrain, greffier de lad. ville, et nous sommes transportés en lad. esglise Saint Wlfran, et, delà, sur le pont de Tallance où nous avons trouvé que le crucifix, quy auparavant estoit fiché à la croix attachée aud. pont, en estoit levé et osté la nuit precedente, et affin d'en investiguer la vérité, sommes entrés au monastère desd. Cordeliers joingnant led. pont, et estant au refectoire, à la dilligence dud. procureur fiscal de lad. ville, aurions oui et examiné plusieurs tesmoins, comme il appert par les... (mot que je ne peux

lire — peut-être les informations), et cependant seroient venus aud. refectoire messieurs m[e] Jehan Macquet, lieutenant general, J. Bernard, lieutenant particulier et criminel, François Mourette, advocat, et Philippes de la Rue, procureur du roy en lad. seneschaussée de Ponthieu, qui nous auroient assistés; et comme nous vacquions au fait desd. informations, ung morte-paye du chasteau de lad. ville nommé Mahourché nous auroit dit que le cappitaine Lagrené, lieutenant de mons[r] le gouverneur de la ville et chasteau d'Abbeville, nous faisoit advertance que quelques jeunes garçons mariniers, passans près des chaines traversant la rivière descendans dud. pont pour fluer à la mer (1), avoient, à ce matin, descouvert une ymaige de crucifix au travers des herbes et islots qui sont la part où traversent lesd. chaines, laquelle ymaige ils ont levé et mis en leur basteau et le conduit en certain lieu près ledit chasteau; dont nous avons adverti mesd. s[rs] doyen et chanoines Saint Wlfran (2) et aultres gens de l'esglise affin d'eulx vouloir transporter devotement en procession aud. lieu et à quoy les assisterions, ce qu'ils ont faict avec prieres chantées et relicques de la croix, et estans arrivé au lieu où estoit le basteau, aurions faict lever la main aud. batelier nommé esdites informations et l'enjoint de dire vérité, quy nous auroit publicquement affermé qu'il avoit trouvé lad. ymaige au travers desd. chaines et estoit en partye

(1) Tous ces participes joints signifient : ...... passant près des chaines jetées à travers la rivière qui descend du pont pour fluer à la mer...

(2) Les chanoines Saint-Wlfran. On trouve quelquefois de ces abréviations.

couverte de petits grains verts qui sont es rivières ; ce fait, aurions commandé à Jehan Henin, l'un des sergeants de lad. ville, lever dud. basteau lad. ymaige et le mettre es mains d'un homme d'esglise pour le porter en lad. procession avec luminaire; et ce fait, après ce qu'il auroit fait, faisant de par nous commandement aud. batelier de se trouver en notre logis ou en l'hostel de l'Eschevinage de lad. ville à deux heures de relevée, ce fait (1), se seroit acheminée lad. procession par devant le chasteau de lad. ville, en long la chaussée Marcadé, traversé le Marché, jusques aud. pont où, estant posé led. ymaige au devant de la croix de laquelle elle avoit esté dejettée en lad. rivière, furent, chacun estant à genoulx, chantées plusieurs anthiennes à l'honneur de la sainte croix de nostre Seigneur et après chantée en l'esglise des Cordeliers messe solempnelle de l'office de la croix par lesd. s[rs] de Saint Wlfran, et, au retour, auroit esté led. ymaige posée à lad. croix, et incontinent, de par Messieurs de la Ville, aurions faict publier au lendemain procession solempnelle et génèralle avec toutes injonctions requises et accoustumées de decorer les lieux et rues par où elle passeroit et que le corps de nostre Seigneur seroit porté, et advisé que aulcune partie des trois compaignies des cincquanteniers de lad. ville y assisteroient par commandement de Messieurs de Ville, armés avec hallebardes pour donner terreur aux meschans et estre aide, sy be–

(1) Le maieur Nicolas Rumet n'a pas à se louer toujours de l'auteur de la rédaction.

soing estoit, à la justice (1); sy en aurions adverti le cappitaine Conflant, lieutenant de la compaignie du cappitaine Ambures, lequel, assisté du cappitaine Soullies (ou Foullies), enseigne, nous auroient promis aider et faire debvoir de recouvrer ung nommé le cappitaine Belleville et son goujat mentionné es informations, ce qu'il auroit fait au meisme jour d'un nommé Montasier,

(1) Le registre aux délibérations porte en effet à la date du xxi septembre :

« A esté délibéré que demain procession générale sera faicte où sera porté le precieux corps de notre Seigneur et, pour ce, faire faire douze torses (torches) afin de remercier Dieu et prier que la saincte relligion catholicque pust estre entretenue selon l'intention de nostre mere Saincte Esglise dont sera faicte publication. »

La publication fut celle-ci

Du dit jour, — je prends toujours dans le registre à la date du 21 septembre.

« De par Messieurs majeur et eschevins de la ville d'Abbeville.

« On fait scavoir que demain se fera procession generalle en icelle ville à laquelle sera porté le Sainct Sacrement de l'autel qui sortira de l'esglise et prieuré de Monsieur Sainct Pierre en lad. ville pour de là venir passer par la porte Comtesse et aller jusques à la relligion des Cordelliers, puis retourner par la rue des Sœurs Grises pour venir en l'esglise Dieu et Monsieur Sainct Wlfran y chanter et celebrer la saincte messe, parquoy est commandé à chacun habitant d'icelle ville assister à icelle procession et faire autels que ils ont accoustumé pour reposer icelluy Sainct Sacrement avec de tendre (1) leurs maisons et devantures, de icelles devantures nettoyer et porter les immondices sur les murailles de rempart à peine d'amende arbitraire. »

Le maire commandait en même temps aux curés des paroisses de la ville de dire leurs messes à sept heures du matin afin de pouvoir assister à la procession. Il commandait en outre aux habitants « de porter torses (torches) et luminaires ». — La procession devait avoir lieu à neuf heures du matin.

« Leu et publié à son de trompe et cry publicq au petit Eschevinage de lad. ville etc. le xxi[e] jour de septembre mil V[c]LX. »

(1) Avec de tendre, *sic* pour invitation ou ordre de tendre.

goujat dud. Belleville, nous faisant certiffier par Pierre Ladvisse, cappitaine du guet, et Nicolas Carel, clercq du guet de lad. ville, que led. de Belleville n'estoit en son logis, ains absent de lad. ville et qu'il le manderoit (1).

(1) Ce procès-verbal oublie la lettre écrite le XXI même à M. de Chaulnes. — M. de Chaulnes était alors lieutenant pour le roy en Picardie en l'absence du maréchal de Brissac :

« Monseigneur, suivant le commandement qu'il vous a pleu nous faire estant en ceste ville dernierement, qu'il ne se feist aulcune division contre la saincte relligion catholicque, nous y avons prins garde et enquis le plus dilligemment que faire s'est peu. De faict avons trouvé par information, le jour d'hier au soir devant [?] votre partençe et la garde assize sups la muraille, se feict (fit), au quartier du cappitaine Ambures logé depuis le pont des Cordelliers (pont sur le Maillefeu) jusques à la porte Docquet, grand bruit et esbranlement par cris, hurtemens aux huis et fenestres et gects (jets) de pierres, tellement et mesme, depuis les huict heures du soir jusques à onze ou douze heures de la nuict, nul des habitans n'osa passer par led. pont (1) et n'y eut que ung boullenger de ceste ville, ayant maison aud. quartier, quy y passa, lequel, par un soldat de lad. compagnie fut blessé en la teste de la lanterne que ung goujast des soldats logés en la maison dud. boullenger tenoit pour la commodité d iceluy boullenger, laquelle fut ostée aud. goujast par led. soldat nommé le cappitaine Belleville, et, entre telles exclamations, hurtemens et bruicts que faisoient et continuoient faire lesd. soldats jusques à lad. heure près led. pont, fut osté de la croix l'image du crucifix, laquelle de longtemps estoit sups led. pont; et, ce jourd'huy matin, en estant adverty, nous sommes transportés aux Cordelliers sis proche dud. pont informer de ce que dessus, et après ce le cappitaine Lagrené nous a mandé que deux jeunes garsons, passans par les chaines du chasteau, avoient aperchu dans la rivière une ymaige arrestée aux herbes et chesnes (pieux probablement) par lesquels passent lesd. chaines. En avons adverty Messieurs de l'Esglise lesquels, avec l'assistance de Messieurs les gens du roy, nous avons accompagnés en procession pour lever du basteau lad. ymaige, ce que nous avons faict et la faict porter dévotement et en grande reverence par la ville jusques en lad. esglise

(1) Il est probable qu'il n'est déjà plus question ici du pont des Cordeliers, mais du pont de Talance. Il est certain que le rédacteur pensera plus loin au pont de Talance sans l'avoir nommé.

Et led. jour de dimenche xxII, nous aurions deffendu à Mahieu Durant faisant, de jour, le guet de lad. ville au clocher de Saint George, de ne sonner aulcunement la cloche en fachon d'alarme, ors (pour *hors*) qu'il approche émotion ; sy aurions fait deffences ausd. cincquanteniers qu'ils ne feissent ni souffreissent aulcune émotion.... (deux mots que je ne peux lire) combien que le poeuple fut incrediblement perturbé dud. excès fort execrable ; aussy aurions prié, par led. Henin, lesd. cappitaine Milepoix, lieutenant de la compaignie du cappitaine Charlabons, et Conflant, lieutenant de la compaignie du cappitaine Ambures, vouloir contenir leurs soldats de ne faire aulcune noise, contention ou émotion, ce qu'ils nous ont mandé qu'ils feroient ; mesmes led. Milepoix nous auroit mandé, pendant le progrès (la marche) de lad. procession que, sy nous voulions, il mettroit sa compaignie en bataille en tel lieu que adviserions pour nous conforter de la justice, dont l'aurions remercié, ny (n'y) esperant avoir de ce besoing ; ce fait,

des Cordelliers, auquel lieu, lad. ymaige estant sups le grand autel, s'est chantée une messe de la saincte croix où estoit led......... (mot que je ne peux lire). Ont esté chantées anthiennes en grande devotion et remis lad. ymaige et advisé de publier que demain se fera procession generalle où se portera le corps de nostre Seigneur en très grande reverence comme il a esté commandé à tous pour remercier Dieu et prier de faire........ (quelques mots que je ne peux lire) et servir le roy en son royaume en la saincte foy catholicque. »

Je passe quelques mots que je lis difficilement, et qui me paraissent d'ailleurs de peu d'importance. Le message finit ainsi : « Monseigneur, nous supplions notre Dieu vous donner en santé bonne et longue vie, nous recommandans très humblement à votre bonne grace. Abbeville, ce xxI° septembre 1560. »

que lad. procession s'est à l'honneur de Dieu achevée en toute dévotion, tranquillité, reverence, sans aulcune émotion quelconque ; sy aurions commandé aux portiers de lad. ville que, pendant lad. procession, ils se tinssent songneusement à leurs portes où ils estoient ordonnés sans bouger, lever leurs barrières et tapecul fermé, saouf le guisset, ce qui a esté faict et tout conduit paisiblement et honorablement; sy aurions continué de proceder à l'ampliation desd. informations, comme il appert par icelles.

Et le lundy xxii dud. mois, sur les cincq heures du soir led. cappitaine Follie [?] seroit venu comme nous sortions de l'Eschevinage nous présenter led. de Belleville, lequel nous auroit dict que, estant adverti à Heucourt (1) où il estoit allé jouer (c'est ainsi que je lis) que l'on luy imposoit led. excès, s'en seroit parti dilligemment pour s'en purger et, s'il se trouvoit coupable, en estre pugny, offrant comparoir toutes et quelles fois que l'ordonnerions, et aurions différé (ajourné) au lendemain mardy xxiii que, nous estans au marché de lad. ville pour donner ordre à la police d'icelle, se seroit, de rechef, led. de Belleville présenté à nous avec pareil propos que dessus, auquel, en la presence de noble homme M[e] Jehan Macquet, lieutenant général de Mons le seneschal de Ponthieu, aurions donné assignation de se trouver à l'heure de dix heures en la grant chambre du conseil du grant Eschevinage de lad. ville, evocqués

(1) Le gouverneur du château de la ville, M. de Heucourt, en envoyant ou en laissant aller Pierre de Belleville chez lui, à Heucourt, voulait-il lui ménager un *alibi* ?

à ce noble homme Estienne de Lagrené, lieutenant de Mons[r] de Heucourt cappitaine gouverneur de lad. ville, en l'absence d'icelluy seigneur, avec plusieurs eschevins et officiers de lad. ville, présens lesquels, saout led. de Lagrené quy nous auroit mandé y vacquer comme s'il y estoit et qu'il n'y povoit estre à raison qu'il falloit qu'il feit payer les ouvriers besongnans aud. chasteau, led. Pierre de Belleville auroit esté ouy et interrogé. Ce faisant, par l'advis dud. seigneur Macquet et M[e] François Mourette, avocat du roy, et des eschevins et officiers de lad. ville, auroit esté eslargi à sa caution juratoire, envoyé en son logis en lad. chaussée Docquet appartenant à la vefve Aliamet où il auroit esleu domicile, après qu'il auroit juré et promis se représenter à toutes assignations quy luy seroient données.

Ledit jour (toujours 24 septembre), sur les III heures après midy, le capitaine Ambures, assisté de sesd. lieutenant, enseigne et soldats, se seroit à nous offert pour aider à la justice avec toute sa compaignie, ce qu'il encores nous auroit offert sur les v heures du soir, après qu'il auroit receue lettre de Mons[r] de Chaulne escripte de Boulogne aud. cappitaine Conflant pour se saisir des malfaiteurs dud. excès ; nous requérant luy nommer sy en trouvions aucuns chargés, affin de les nous livrer s'ils estoient en sa puissance ; nous affermant que ung nommé Bernart de la Haye et son compaignon, lors logé à l'enseigne Saint Nicolas rue Saint Wlfran, contre lequel luy aurions dict se trouver grandes présomptions et qu'il s'estoit absenté depuis led. excès par lesd. informations, ne fut oncques de sa compaignie, ne le veit (vit)

et congneut jamais ; que s'il estoit en sa puissance il le feroit, ausquels lesd. capitaine Conflant et enseigne l'on dict en notre présence que led. Bernard et son compaignon estoient naguères leur absence (1) venus du Havre de Grace, de la compagnie de Rocquedemart Cassel [?], pour estre de la sienne ; nous faisant par led. cappitaine Ambures promesse que, s'il se faisoit assemblée illicite par ses soldarts, il les mettroit en nos mains pour justice; au demeurant que, sur nos advertissemens, il leur deffenderoit, à la reveue generale qu'il leur feroit faire joeudy prochain en arme, de docmatiser ne tenir propos à quelques personnes ecclésiastiques ou lais (laïcs) quy ne fussent bons et catholicques, à peine de la vie.

Ce mercredy xxv[e] (septembre), sur les noeuf heures du matin, jour de francq marché de lad. ville, nous presentans au grand marché pour faire tenir telle ordre et debvoir à chacun qu'il appartenoit, seroit encore venu vers nous le capitaine Ambures accompagné de sesd. lieutenant et enseigne et led. de Belleville, et nous tint pareil propos que dessus ; nous auroit dit qu'il nous requéroit acte de son debvoir et que [en] fissions notte dans cestuy notre present procès verbal, ce que luy aurions dict et asseuré que ja nous le faisions et que l'advertirons sy trouvions aucuns de ses soldarts chargés dud. excès, et que plus ample descharge de son debvoir il en porroit avoir de Mons[gr] de Chaulne à son retour de Callais et Ardre, après que led. seigneur auroit tout veu, congneu et entendu.

Le vendredy vingt-septiesme jour dud. mois (de sep-

(1) Je ne suis pas sûr de lire ces mots

tembre), Messieurs auroient receue lettre de Monseigneur de Senarpont pour dilligemment vacquer à avérer les auteurs dud. excès, à quoy auroient donné promptement response, et, led. jour, seroit arrivé led. seigneur, et, suivant son commandement, le samedy xxviiie, luy aurions communicqué lesd. informations et procès exécutoire encommenché pour raison dud. excès, dont il auroit chargé suivant, led. (1), Messieurs du siege présidial de Ponthieu ; sy aurions fait porter et communicquer à Monsr Me Jacques (Bernard) les informations et procès pour eulx dire qu'il (ce qu'il) estoit nécessaire faire presentement; et jusques à ce jour et non plus y aurions procédé comme il est contenu (ou convenu). — Lesd. informations et procès exécutoire encommenché contre Pierre de Belleville et Montassier son goujat rendu à Poultrain, greffier de la ville. »

A compter du 27 septembre l'affaire fut donc plus particulièrement instruite par le Présidial; cependant elle reparaît quelquefois dans les délibérations de la Ville.

Ainsi le 8 octobre (1560) ; led. sieur maire a mis sur le bureau « unes lettres du roy qu'il a dict avoir, le jour d'hier six heures du soir, receues pour l'advertissement qu'il a eu de la bonne dilligence faicte pour l'excès faict de la rompture du crucifix estant sups le pont de Tallance:

« De par le roy,

» Chers et bien amez, le s^{r} de Chaune (2) nous a envoyé

(1) suivant son dit commandement sans doute. Voir trois lignes plus haut. La rédaction de ce procès verbal est souvent détestable.
(2) De Chaune, *sic* dans la copie du registre.

la lettre que vous lui avez escripte du xxie du passé par laquelle nous avons veu le scandalle qui est advenu en votre ville d'abbeville par la rompture que l'on y a faicte d'un crucifix et le bon ordre que vous avez donné, tant pour apaiser l'ire de Dieu que pour scavoir et descouvrir ceulx qui ont faict ung aussy malheureux et meschant chose dont nous vous scavons sy bon gré, et en sommes demoeurés sy contents et satisfaicts (1) qu'il n'est possible de plus, vous priant que, en continuant le bon commencement que vous avez donné pour la vérification d'un sy malheureux faict, vous n'oubliez une seulle chose qui se doibve faire pour atteindre la vérité et nous escrivons aud. s[r] de Chaune qu'il se retire par devers vous pour aider à faciliter lad. vériffication et faire faire telle pugnition de tous ceulx qui s'en trouveront. . . . . (quelques mots que je ne peux lire), chose à quoy nous sommes asseurés qu'il s'emploira fort volontairement. Donné à Saint-Germain en Laye le IIIe (ou IIIIe ?) jour d'octobre 1560.

Ainsy signé :

FRANÇOYS.

Et plus bas :

BOURDIN. »

Le dos de la lettre portait : A nos chers et bien amés les maieur et eschevins de notre ville d'Abbeville.

Après la condamnation d'Anne Dubourg et la conspiration d'Amboise, le *scandalle* du pont de Talance est presque le seul événement, pourrait-on dire, qui ait occupé le roi François II pendant son court règne.

(1) Ainsi au pluriel dans le registre.

Le conseil d'Abbeville décide que la lettre du roi sera envoyée à M. de Senarpont (1) et portée à Senarpont par un homme de pied.

La fin de l'affaire m'est inconnue comme je l'ai dit. Cependant je ne crois pas que l'enquête ait conduit à une procédure de jugement. La croix du pont de Talance n'a pas eu de La Barre.

(1) Jehan de Monchy, s[r] de Senarpont, chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant général en Picardie.

CHAPITRE XLVIII

Le bourg du Vimeu. — La vicomté du bourg du Vimeu. — Une famille de Bouberch. — Terrains possédés par elle dans le bourg du Vimeu. — La pairie de Bouberch ou de Boubers. — Les boucheries du bourg du Vimeu. — L'hôpital Saint-Laurent. — L'hôpital de Sainte-Madeleine. — Les sœurs pénitentes ou filles repenties. — Les Frères Mineurs ou Cordeliers. — Dons de la Ville aux Cordeliers. — Un chapitre général tenu dans la maison des Cordeliers. — Les stalles de la cathédrale d'Amiens. — Les Cordeliers pendant la Ligue. — École de théologie dans leur couvent. — Passage construit en forme de pont au-dessus de la rue. — Troubles dans le couvent des Cordeliers, opposition à une réforme. — Faits divers. — Un chapitre provincial tenu dans le couvent. — L'église des Cordeliers. — La pierre tombale de Robert de Bouberch. — Familles ensevelies dans l'église. — Vente du couvent par la Nation. — Les bâtiments subsistants. — Une manufacture de draps. — Maisons. — Rues de Paris, de Maillefeu, du Hangar. — Le Marché aux Bœufs et aux Vaches grasses. — Le moulin de Maillefeu ou de la Mare. — La rivière de Maillefeu. — Le pont des Cordeliers.

Ce chapitre pourrait être intitulé du pont de Talance au pont des Cordeliers.

Le bourg du Vimeu.

Le pont de Talance traversé nous met dans l'ancien *bourg du Vimeu*. De ce bourg tirait titre une vicomté qui consistait surtout en un *travers* et dont le siège, pour la perception des droits, était le pont de Talance même, comme nous l'avons dit dans le chapitre qui précède.

Le nom est ancien, *Burgum Viniaci*, *Burgum Vimacense*, et se rattachait évidemment au *pagus Vinemacus* des temps romains.

Une charte du comte Jean de Ponthieu conserve la forme *burgum Vimacense :* — 1189, le four dit Rohalt dans le bourg du Vimeu, *in burgo Vimaçensi*, donné au prieuré de *Saint-Pierre* par Eustache vicomte de Canchy, en présence du comte. — *Charte publiée par le P. Ignace, Hist. des Mayeurs*, p. 73.

Les archives de l'Hôtel-Dieu ont conservé la forme *burgum Vimiachi :* — 1235, mois de mai. Renier Au Costé, maieur d'Abbeville, et les échevins font savoir qu'en leur présence Hugue Gaude, du consentement de Emme sa femme, a reconnu avoir vendu à Hugue de Moyenneville, *Hugoni de Mediâ villâ*, vingt sols de cens sur un tenement dans le bourg du Vimeu, *in burgo Vimiachi*. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par le marquis Le Ver.*

En 1245, « Jean, qualifié doyen d'Abbeville, constate la donation à l'abbaye de Balances, par Helwide ou Hawilde de Kayeu, d'un tenement dans le quartier d'Abbeville nommé bourg du Vimeu, *in burgo de Vimeu.* » —M. Darsy, *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. Ier, p. 29.

En 1253, Renier, fils de Hawid de Cambron, donne à l'abbaye de Valloires 9 sols parisis et deux chapons de cens sur une maison située dans le quartier de Vimeu à Abbeville. — *Cartulaire de Valloires* n° 522, cité par M. Darsy, *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 219.

Dans les lettres de 1292, *feriâ secundâ ante ascensionem Domini,* il est question de la rue du bourg du Vimeu, *in vico burgi Vymiaci* —*Livre Blanc* de l'Hôtel de ville, *fol.* LXXVIII, *verso*, et *folio* LXXIX, *verso* dans la lettre de l'official confirmant la précédente.

En la même année (1292) vente à la Ville d'une maison dans le bourg (probablement le bourg du Vimeu). — *Ibid., fol.* IIIIˣˣ, *verso*, d'après une table du Livre.

1313. — « Rente de 50 sols sur une maison sise à Abbeville, *in burgo Vimiaci,* et tenant à la rue de Bouberch, depuis nommée chaussée d'Hocquet, laquelle maison avait été baillée à cens le 8 juillet 1313 devant le mayeur Hugue dit Brokete et les échevins d'Abbeville, par Renier Lefevre, *Renerus dictus Faber,* au profit de Hugue Le Cordier, *Hugoni dicto Cordario* » ; — rente passée aux religieux de Saint-Pierre et cédée par eux à l'abbaye de Saint-Acheul-lès-Amiens en 1404. — M. Darsy, *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. Iᵉʳ, p. 98.

1479, le 11 mars, vente d'une maison sise au bourg de Vimeu. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par le marquis Le Ver.*

On employait encore ce nom bourg du Vimeu au seizième et même au dix-septième siècle : — « Bourg du Vimeu du destre coté en allant du pont de Talanche à la porte Docquet. » — *Cueilloir de Saint-Pierre de* 1579-1580, *note fournie par M. de Clermont ;* — et : « Pour une maison séant au bourg de Vimeu au senestre côté en allant des Frères Mineurs à la porte Docquet » etc. — *Même cueilloir, note de M. de Clermont.* — Je lis moi-même dans les comptes du Val de 1673-1674 achetés par la Ville à la vente de M. de Saint-Amand : « De Jean Framery, pour partie d'une maison scéante au bourcq de Vimeu devant le puisoir de la ruelle, accostant d'un costé à la voie de Boubert, d'autre aux ayans cause du sieur de Lheure...... xvˢ. »

banlieue et dans l'enceinte même de la ville, et ces seigneuries pouvaient être possédées par des religieux, par des gentilshommes, par des bourgeois même. Nous avons déjà rencontré plusieurs de ces seigneuries, la vicomté du Pont-aux-Poissons conservée par le comte de Ponthieu ou le roi, la vicomté de Saint-Pierre appartenant aux religieux de l'ordre de Cluny, la vicomté de Sottines, plusieurs vicomtés ou seigneuries à Menchecourt; nous venons de rencontrer sur la rive gauche de la Somme la vicomté du bourg du Vimeu et nous sommes en présence de la pairie de Boubers.

La pairie de Boubers.

La Ville a acquis à la vente de la bibliothèque Saint-Amand un compte 1484 de cette pairie. Ces vieilles pages nous donnent un coin d'Abbeville au xve siècle. Je copie.

« Cens deubs en la ville et banlieue d'Abbeville à cause de la parie de Boubert au terme de noel IIII^{c}IIII^{xx}III, pasques et s^{t} Jehan IIII^{xx}IIII.

« Des cappelains de l'eglise de St Jehan des prez en Abbeville pour la recongnoissance du blé qu'ils prennent chacune sepmaine sur le moulin de Maillefeu que sire Jehan Journe tient de mond. sieur séant sur le riviere de Maillefeu accostant l'hostel, gardin et tenement dud. Journe, d'autre costé et d'autre bout au frocq .... xi^{s} vii^{d}.

« Des messieurs et sœurs de l'hospital St Nicolay en Abbeville pour le moulin, gardin, tenant etc... séant sur le riviere de Somme, aboutant devant le gardin des beguines (sœurs grises) et d'un bout au frocq de le rue.... x^{s} viii^{d}.

« De messire Robert le Carpentier capelain de l'église St Vulfran en Abbeville pour plusieurs masures et tenemens seans auprez du pont a lance c'est asscavoir la maison Nicolas Massue [?] accostant a la rivière de Somme et a le maison etc...

et d'autre costé a le maison qui fut Vault. Leborgne et abouté au frocq, par an XIX s IIII d.

« De m^r Hugues Constantin capelain de St Estienne en Abbeville pour le maison et tenement de Pierre de Haucourt qui fut à madame de Caumont, acostant à Jacques... etc.... pardevant au frocq... XV d.

« De luy pour ung aultre tenement seant en le rue Frutelengue acostant à Béguinage et à le maison qui fut sire Jehan Vignon, aboutant a la riviere des poix pilez... VI d.

« Pierre Clabault souloit tenir plusieurs tenemens séans en le paroisse St Pol auprez du passage.... IIII s VIII d.

« Du même pour les mêmes tenemens II capons mors de XIII d. II fouaces de IIII d. et autres petites redevances du même genre.

« De l'abbaye et couvent de St Vallery pour un tenement quy fut à messire......, aboutant a la voye de Boubert, par derrière au frocq... II s.

Plus deux capons et deux fouaces comme plus haut.

« De Me Nicolle Moppin.... pour le maison et tenement.... acostant à...,d'autre costé au tenement quy fut Vault. Leborgne et abouté à le rivière de Somme et à le.... du Beguinage... par an, VI s.

. . . .

« De Me Simon de Fouquerolle curé de St André en Abbeville pour un tenement estant au bourg de Vimeu là où il y a une grange... et abouté au fossé du pont grand et pardevant à le cauchie... II s.

« Des maires et eschevins d'Abbeville à cause de leur maison du Val et pour une maison seant en le rue Fretelengue devant le Beguinage, acostant au four et aboutant au frocq, par an II s VI d.

« De Jehan Carue.... pour deux tenemens séans en le place du Beguinage,.... aboutant par derrière à la ruelle du lieu (1) et pardevant au frocq devant lad. place.... III s. »

(1) *Sic*, mais du Lieu-Dieu probablement. C'est le nom qu'un autre article donne plus loin.

Un assez grand nombre de redevances sur des ténements au bourg du Vimeu, et tenant les uns à la voie de Boubers, d'autres à la place Saint-Pol.

« Simon de Cauchy [?] soloit tenir un gardins séant sur le riviere de Maillefeu et joignant au... du gardin de l'hostel de Boubert : led. Simon soloit debvoir v s. Il est (ce jardin) en la main de mons^r par deffault d'hoirie et pour ce icy néant.

« De Me Jehan... capelain de St Vulfran pour un tenement oultre le passage Sainct Pol, aboutant à le riviere de Somme et par devant à le cauchie...

« Le curé de St Pol en Abbeville soloit tenir une maison et tenement acostant à Jehenne Poix-au-Lart... et pardevant au frocq.... » — Cette maison était-elle le presbytère de ce temps? c'est probable.

« De Thierry de Lisques à cause de demsielle Maroie le Ver sa femme pour deux aires en ung jardin séant en la paroisse St Pol etc... aboute à la voye de Boubert et au fossé grand... v s, deux capons, deux fouaces, les deux capons estimés xiii d, les deux fouaces estimées iiii d.

Thierry de Lisques devait encore à la pairie de Boubers pour deux maisons tenant ensemble et sises « devant le plache du Beguinage.... acostant par devant a le cauchie et par derrière a le rue du Lieu Dieu... iii s.

. . . .

« Des chartreux d'Abbeville pour un tenement au bourg de Vimeu... i d.

. . . . »

On voit par ces extraits que la pairie de Boubers s'étendait largement sur le bourg du Vimeu, la Placette et la rue Fretteiangue.

Le bourg du Vimeu se composait dans ces siècles an-

ciens de prés, peut-être déjà aussi de quelques cultures et d'un peu de jardins.

Il ne fut réuni à la ville par une enceinte que sous Louis XI.

Ce coup d'œil général jeté sur le bourg du Vimeu, descendons du pont qui ferma pendant si longtemps la ville.

Au delà du pont de Talance s'ouvrent trois rues : la rue de la Portelette, la rue Saint-Jean-des-Prés et la chaussée d'Hocquet.

La première partie de la rue de la Portelette, — du pont de Talance à la rue du Hangar, — s'est appelée autrefois rue des Cordeliers. Elle tirait ce nom du couvent de l'ordre de Saint-François qui y était établi.

La rue des Cordeliers, aujourd'hui de la Portelette.

Entre le pont et le couvent, au quinzième siècle, étaient des boucheries.

En 1437, une délibération de l'Échevinage met les bouchers du pays de Vimeu auprès des Cordeliers pour y vendre chair en payant certaine somme à la Ville. — *Reg. aux délib.* 1426–1460, *fol.* 41, *verso.*

Je lis dans les comptes de la Ville :

« De Gilles Sanson, Jehan Pallette dit Loir du Bos, Grigore Sansson et aultres bouchiers jusques au nombre de six en tout, de chascun six derniers pour tout l'an, pour leurs estaulx a vendre char (chair) estans contre lesd. freres mineurs. » — *Comptes des argentiers* 1474–1475.

Je retrouve les mêmes boucheries cent ans plus tard :

De Vallentin Leblond, pour le premier estal des petittes

boucheries près le pont à lance baillées à cens moiennant quarante sols chacun an....... XL s.

De Bernard Sanson, au lieu de Jehan Sanson, pour le second estal desdictes boucheries, pareille somme de quarante sols... XL s.

De Jehan Fercourt, pour le troisiesme estal, pareille somme XL s.

De Jehan de Walle, pour le quatriesme....... XL s.

De la vefve Jehan Sanson, pour le cinquiesme......... XL s.

De Alliame Leblond, pour un aultre, vingt deux sols six deniers... XXII s VI d.

— *Comptes de* 1586-1587.

Cent ans après, les mêmes boucheries subsistent. Je lis dans les comptes du Val de 1673-1674 acquis par la Ville à la vente de la bibliothèque Saint-Amand :

« Recettes. — « De d^elle Jeanne Briet veuve de Nicolas-Massue pour frocq devant sa maison contre le pont de Talance devant la *boucherie des Cordeliers,* où pend pour enseigne *le Musle*, accostant d'un costé à la rivière du grand puisoir de Talance et pardevant au frocq... VIII s. »

Il y avait, d'après M. Louandre, un hôpital Saint-Laurent près du pont Talance en 1480. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 510.

Une maison dont l'existence est plus certaine sur l'emplacement qu'occupèrent plus tard les Cordeliers est l'hôpital de Sainte-Madeleine consacré aux pécheresses repentantes et fondé à une date inconnue. Comme les repenties avaient commencé par pécher, cette antiquité immémoriale de fondation reporte haut chez nous la faute. Il tient à peu que nous ne fassions le repentir

L'hôpital de Sainte-Madeleine ou des Repenties.

reg. aux délib. de la ville donne-t-il en 1484, suivant Dom Grenier (*paquet* XIV, t. 91) :

« Le 7e jour de mai (1484), a esté conclud que l'on mettera à l'ospital Jehan Le Scellier les repenties jusques au nombre de six, tant que on les aura pourveues d'autre lieu. » — Voir notre tome II, p. 264.— Depuis combien de temps d'ailleurs existait l'hôpital Jehan Le Scellier? Personne ne le sait. Lorsque l'hôpital de Sainte-Madeleine fut donné aux Frères Mineurs, les repenties furent-elles dispersées? L'asile nouveau ne leur fut-il ouvert qu'en 1484 suivant la délibération échevinale, ou bien ne faut-il voir dans l'extrait ci-dessus qu'une réduction, une fixation du moins, du nombre des filles admissibles? Six. Si la limitation à ce chiffre n'était pas trop restrictive, elle prouverait, ou le repentir rare, ou les bonnes mœurs abbevilloises au xve siècle (1).

Dans tous les cas, l'institution des repenties d'Abbeville a précédé celle d'Amiens et les repenties d'Amiens prirent pour modèle celles d'Abbeville. Voir la délibération de l'Échevinage d'Amiens du 15 mai 1489 statuant sur une demande des filles de cette ville qui demandaient à imiter celles d'Abbeville dans leur repentir, dans la retraite et dans le travail. — *Bulletin des antiq. de Picardie*, 1881, p. 313. — Les repenties d'Amiens demandent à s'habiller de blanc comme celles d'Abbeville. — *Ibid.*, p. 314. — Pour leurs affaires aussi elles

(1) Que dire cependant des services publics que l'on réclamait des filles non repenties? Elles éteignent un incendie en 1469. — *Quelques faits de l'hist. d'Abbeville.* — Présumer de leur nombre sur cet exploit — forcé — serait trop hardi.

demandent les facilités accordées à celles d'Abbeville. — *Ibid.* — Comme celles d'Abbeville, les repenties d'Amiens s'appelaient sœurs de la Madeleine.

En 1486 ou plutôt 1488, — j'hésite dans la copie de la note, — les sœurs de la Magdelaine adressèrent une supplique à l'Échevinage pour deux messes promises par la Ville à leur curé, le curé de Saint-Eloy.

A nos peres et souverains bienfaiteurs, maieur et eschevins d'Abbeville, supplient trez humblement vos povres et obedientes filles les sœurs de le Magdelaine rendues soubs votre protection à l'Ostel Dieu ou Monsieur Saint Jehan (1) que, ensievant le provision esperituelle que vous baillates à leur premiere institucion, come en assignant à leur curé de Saint-Eloy ou à sen cappelain et visce-gerent pour lui, chacune sepmaine, deus messes et fondacions d'icellui hospital, et aussi vingt sols que leur pere et procureur avec elles avoient promis chacun an audit curé a le charge de leur administrer par lui ou sondit cappelain les sacremens de sainte Eglise, et mesmes de les reconsilier aux bons jours toutes ensemble, pour toute visitation et autres semblables drois accoustumez, afin qu'il vous plaise lui assigner et confremer icelles deus messes a deus sols chacune selon l'intention des fondeurs. — *Reg. aux délib. de la ville,* d'après Dom Grenier, *paquet* XIV, *t.* 91.

Les sœurs pénitentes pouvaient avoir eu beaucoup de qualités; elles ne brillaient pas par la limpidité des ré-

(1) L'Ostel Dieu ou Monsieur Saint Jehan. L'hôpital Jehan Le Scellier était probablement sous l'invocation de saint Jehan.

dactions. On parvient cependant à se reconnaître dans leur unique et longue phrase.

Le conseil échevinal accueillit favorablement leur supplique.

« Le derrain jour d'aoust (1488) il est ordonné que le prestre qui dira les messes aura pour chacune messe deus sols et sera tenu le prestre de le demander chacun an à messieurs, savoir se c'est leur plaisir qu'il die les dites messes et de le continuer, et se diront les dites messes en l'ostel de l'ospital. » — Dom Grenier, *paquet* XIV, t. 91.

La langue de l'Échevinage ne fait pas grand'honte, avouons-le, à celle des repenties.

L'affaire des deux messes revient encore au conseil de la Ville en 1490.

« Le xxi° jour de juing (1490) m° Raoul de Rosny, curé de l'église de Saint Eloy, a requis et demandié congié de faire dire par son capellain . . . . les deux messes chacune sepmaine ordonnées estre dites à l'ospital Jehan Le Sellier au prix de deus sols chacune messe; ce qui lui a esté accordé pour ceste année seulement, se n'est que lui soit permis de nouveau par chacun an, aprez congié requis, attendu que les Religieuses de la Magdelaine sont logiées ad present oudit hospital. » — Dom Grenier, *paquet* XIV, *t.* 91.

Nous avons déjà vu (t. II, p. 264 de cette *Topographie*) que, en 1461, avant l'entrée probablement des repenties dans l'hôpital Jehan Le Scellier, on disait dans cette maison trois messes par semaine. Les deux messes hebdomadaires dites pour les sœurs de la

Madeleine en 1488-1490 sont-elles prises de ces trois ?

En 1523, le 2 décembre, les filles pénitentes d'Abbeville présentent une requête à l'Échevinage pour avoir un autre pater que h. h. Antoine Cornu, s[r] de Beaucamp, qui est caduc et maladif. — *Extraits des délib. de la Ville par le marquis Le Ver.*

Les Repenties étaient exigeantes.

A leur requête l'Échevinage répondit par un ordre à Antoine Cornu, escuyer, de vaquer à la visitation des sœurs de la Magdeleine jusqu'à nouvel avis ; 26 janvier 1523 (1524). — *Mêmes extraits.*

La proposition d'établir un collège pour l'instruction de la jeunesse dans l'ancien hôpital Jehan Le Scellier (*délib. échevinale du* 25 *novembre* 1583) ayant été adoptée (*délib. du* 18 *octobre* 1584), les filles pénitentes durent être pourvues d'un nouvel asile. Elles furent transférées en 1586 (1) dans l'hôpital de Saint-Quentin près du pont Grenet, où elles demeurèrent jusqu'en 1610 (suivant le P. Ignace), et où nous les avons vues donner prétexte au proverbe rapporté par Collenot. Ce proverbe du reste a toujours pu voyager avec elles, les différents hôpitaux qu'elles occupèrent n'ayant jamais été situés que près d'un pont.

Le souvenir du premier couvent des filles repentantes s'est longtemps conservé dans la ville. La principale

(1) Non en 1566 comme le dit M. Louandre (*Hist. d'Abb.* t. II, p. 507). La délibération échevinale qui leur concède l'hôpital de saint Quentin est du 23 juin 1586 ; je l'ai reproduite dans le tome II de cette *Topographie*, pp. 154-155. L'erreur de M. Louandre vient probablement d'une date et de quelques mots peu exacts de la page 369 de l'*Hist. eccl.* du P. Ignace.

foire, qui s'ouvrait comme de nos jours le 22 juillet, tirait nom de la fête de Madeleine. Il paraît que le moment de cette chalandise générale était un temps de joyeuse vie. « D'aucuns mauvais plaisants, dit Collenot, ont écrit que les filles de joie, tant celles de la ville que celles du dehors, qui font trafic pendant la durée de la foire de la Madeleine, étaient sous la garde du custode des Cordeliers. Cette mauvaise plaisanterie ne provenait-elle pas de ce que ces Pères occupoient l'hôpital ci-devant dédié à sainte Madeleine, où les filles venaient à récipiscence ? »

Le P. Ignace, que suit M. Louandre (*Hist. d'Abb.*, t. II, p. 508), donne pour fin des Repenties l'année 1610. J'ai eu quelque raison de croire à une fin plus prompte, en 1593, par exemple. — Voyez t. II de cette *Topographie*, pp. 155-156 et la *Ligue à Abbeville*, t. III, p. 178. — Aussi je ne m'explique pas beaucoup cette indication du *Cabinet Historique* (9e année, *Catal. gén.*, p. 50): « Lettres patentes pour l'établissement des filles pénitentes à Abbeville 1656, Dom Grenier, t. C., p. 238-239. »

Aux sœurs pénitentes près du pont de Talance succédèrent les Frères Mineurs.

Les Cordeliers. En quelle année les Franciscains s'étaient-ils établis à Abbeville ? M. Louandre, — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 461, — ne donne pas de date précise. M. Darsy, — *Bénéfices de l'Égl. d'Amiens*, t. II, p. 13, — a écrit 1237 ; mais le P. Ignace, — *Hist. des Mayeurs*, — répète deux fois 1229 : « Cette mesme année (mairie de Jean Warlande, 1229) les Pères Cordeliers furent introduits à Abbeville. »

Et plus loin, à l'occasion du cardinal Jean Alegrin, grand protecteur, affirme-t-il, de l'ordre de Saint-François : « De son temps les Pères Cordeliers furent établis à . . . . et à Abbeville l'an mille deux cens vingt-neuf (1). »

En quelle année les Franciscains passèrent-ils de la maison qui fut celle du *Roi Louis*, rue de l'Hôtel-Dieu, dans l'hôpital de la Madeleine? Le P. Ignace a donné deux dates. 1239 d'abord dans son *Hist. eccl.*, p. 189 : « L'an 1239, Arnoul, evesque d'Amiens, transféra le couvent des Peres Cordeliers à l'Hospital de la Magdeleine. » Et c'est bien la date qu'il entend donner puisqu'il vient de dire « treize ans après la mort du glorieux patriarche S. François ». Mais dix ans plus tard, dans son *Hist. des Mayeurs*, le même historien écrira en toutes lettres : « Cette mesme année mil deux cens trente, les Pères Cordeliers d'Abbeville estant logez trop proche de l'Eglise collégiale de S. Wlfran furent transferez par Arnoul, » etc. Et il ne donne pas la date à la légère puisqu'il place le fait sous la mairie de Raoult de Fontaines maieur en 1230-1231. — M. Louandre a adopté la première date 1239. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 461.

Les premiers bienfaiteurs des Cordeliers à Abbeville, remarque M. Louandre, furent les seigneurs de Boubers et ceux de Caux de la famille des anciens maieurs et quelques riches bourgeois. Nous retrouverons ces familles dans l'église du couvent.

L'église des Cordeliers conserva la patronne de l'hô-

(1) *L'Almanach de Picardie* de 1754 répète cette date, mais l'autorité n'est pas grande.

pital des Repenties, Madeleine. Par une coincidence fortuite et qui a été remarquée, le grand couvent du tiers-ordre à Paris était aussi dédié à cette sainte.

En septembre 1326, un traité intervient entre les maieur et échevins et les Cordeliers qui avaient fait bénir une terre dans leur enclos sans le congé desdits maire et échevins, « laquelle chose ils ne pouvoient faire ». Sur quoi les parties se rapportent au sentiment de leurs arbitres. — *Note de M. Traullé.*

Au quinzième siècle la Ville vient assez souvent en aide aux Cordeliers.

M. Louandre, — *Hist. d'Abb.*, t. I, p. 290, — rapporte, d'après le compte de l'argentier de 1414, la courtoisie faite par la Ville à Pierre Le Prevost élevé dans le couvent des Cordeliers, pour l'aider à payer son dîner de maître en théologie.

En 1444, don de quarante livres aux frères mineurs pour la construction de leur dortoir. — *Extraits des délib. de la Ville en la possess. de M. A. de Caïeu.*

En 1448, la Ville donne vingt livres aux frères mineurs pour refaire leur église.

Le 23 août 1459, quatre commissaires sont nommés à l'Échevinage pour faire recueillir les aumônes des Cordeliers et en faire la recette, cela sur la réquisition des Cordeliers eux-mêmes. — *Extraits des délib. en la possess. de M. A. de Caïeu.*

1460 ? — « Frocq presté aux Cordeliers pour faire l'entrée de leur maison en l'endroit de l'estoc [?] de Bouberch. » — *Extraits des délib. en la possess. de M. A. de Caïeu.*

1462. — Seize livres données aux Cordeliers pour l'édification de leur maison. — *Extraits des délib. en la possess. de M. A. de Caïeu.*

1466. — Donné vingt-quatre livres aux Cordeliers pour l'acquisition d'un graduel. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Pendant la peste qui remplit toute l'année 1467, les Cordeliers, comme les Sœurs Grises, visitèrent les malades. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

En 1473, l'Échevinage permet aux Cordeliers de bâtir « sur le frocq, à l'entrée de leur portail auprès du pont de Talance, un petit mur de pierre, faisant clôture contre les bouchers, sans rien rendre à la Ville. » — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Il se tient en 1505, aux Cordeliers d'Abbeville, un chapitre général de l'ordre de Saint-François, ainsi que l'atteste l'extrait suivant : — « Aux gardien et religieux de l'Ordre de M. Saint-François de cette ville, la somme de soixante livres à eux donnée... pour employer et convertir aux grands frais et despens qu'il leur convient faire pour la congrégation et chapitre d'icelluy ordre de Saint-François qui se doit tenir de brief au couvent de ceste dite ville, en laquelle viendront plusieurs gens de bien, docteurs, bacheliers, vénérables pères, et autres notables personnages en grand nombre. Lequel chapitre sera à la très grant louenge et honneur de Dieu nostre créateur, du roi nostre sire et de messieurs mayeur, échevins, habitants et religieux et couvent. » — *Argentiers*, année 1505.

Au commencement du seizième siècle entrèrent pro-

bablement dans le couvent quelques frères des artistiques familles des huchiers de la ville. Abbeville peut, dans la personne de deux Cordeliers inconnus, frères convers et habiles menuisiers, réclamer sa grande part dans la construction des magnifiques stalles de la cathédrale d'Amiens. Ils avaient été appelés le 10 juin 1510, pour en diriger l'exécution. Cette œuvre d'un travail accompli ne fut achevée que le 10 février 1519. Elle avait été commencée le 3 juillet 1508.

En 1594, les Franciscains, qui avaient pris grande part au mouvement de la Ligue, continuèrent à faire de l'opposition au roi après la soumission de la ville. Ils furent alors menacés d'être mis hors de leur couvent. — Voir la *Ligue à Abbeville.*

Le 28 juillet 1600 les Cordeliers comme les Minimes étaient déclarés très pauvres par les chanoines de Saint-Vulfran, faute d'aumône. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Égl. d'Amiens*, t. II, p. 10.

En mars 1606 une grande tempête brise en plusieurs endroits les combles de la maison des Cordeliers, rompt les couvertures. La Ville, pour les aider aux réparations, leur donne trente-six livres à prendre sur les revenus de la maison du Val. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

En 1617 la Ville leur donne encore trente livres pour des réparations à leur horloge et à leur sacristie.—*Ibid.*

Le 18 août 1618, elle accorde trente sols à Jean Le Clerc, religieux des Cordeliers, qui a dédié une thèse de philosophie au corps de ville. — *Ibid.*

1627. Il y avait dans le couvent des Cordeliers une

école de théologie. On commença à y enseigner l'an 1627 — C'est d'une thèse de théologie sans doute qu'il est question dans l'extrait qui suit :

« M. de Calonne donne la description d'une thèse en soie. Cette thèse fut soutenue en octobre 1651 par Claude Delamarre, élève au collège des frères mineurs d'Abbeville, et dédiée à messire Antoine de Saint-Suplix, chevalier, seigneur de Sorel, Wanel, Dreuil, etc., et à Marie de Warluzel sa femme...... » Etc. — *Société des antiq. de Picardie*, bulletin de 1881, p. 305.

Aux environs de 1630 les Cordeliers achètent plusieurs maisons et jardins devant leur couvent. La Ville leur permet, le 16 août 1630, de faire construire un passage au-dessus de la rue pour aller de leur maison dans ces dépendances nouvelles. La galerie que les religieux construisirent alors subsistait encore au moment de la Révolution.

Au temps du P. Ignace, quatre-vingt-cinq religieux demeuraient dans le couvent de Sainte-Magdeleine. « C'est, écrivait le Père, la pépinière des grands prédicateurs, où se forment les excellens professeurs et où ont estudié la pluspart de ceux qui reluisent maintenant en vertu et en science. » — *Hist. eccl.*, p. 189. — Le nombre des religieux diminua dans le courant du XVIIe siècle, descendit à seize en 1698. M. Darsy nous apprend qu'il était remonté à vingt-six vers 1730. — *Bénéf. de l'Égl. d'Amiens*, t. II, p. 13.

Le 12 mai 1656 la Ville permet au P. Meurice, gardien, d'entreprendre sur le froc vingt-deux pieds de longueur et huit pieds de largeur pour la construction du portail

des Cordeliers. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

En 1664 une réforme décidée dans un chapitre provincial tenu à Vernon est introduite dans le couvent des Cordeliers d'Abbeville, mais non sans opposition et sans tumulte. M. Louandre, — *Hist. d'Abb.*, t. II, pp. 178-179, — résume avec détails les faits que M. Darsy résume plus brièvement de son côté, — *les Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 14. — Les deux résumés ne concordant pas tout à fait, je m'en tiens à cette indication à laquelle n'ajouteront pas beaucoup les deux extraits qui suivent :

12 mars 1664, les pères cordeliers sont venus trouver le maieur et l'ont instruit de l'instance prête à être jugée au Parlement entre le P. provincial des pères cordeliers et le P. Meurice gardien des Cordeliers d'Abbeville. « Arrêté d'intervenir en lad. ville et de demander le rétablissement du collège de théologie aud. couvent des cordeliers de lad. ville comme il a été par le passé durant trente et trente cinq ans, attendu le bien et l'utilité que l'on a trouvé en revenir au public et pour autres moyens à déduire. » — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

14 août 1664, arrêt du Parlement « rendu le . . . jour de. . . . . . dernier, obtenu par le P. Meurice cordellier par lequel led. Meurice a fait ordonner que le majeur sera ajourné en personne pour être ouy sur certain procès verbal fait par led. Meurice et un huissier de lad. cour lorsqu'ils seroient entrés par force et violence et port d'armes ces jours passés dans le couvent desd.

cordelliers, quoique tout ce qu'auroit fait led. s[r] majeur n'eut été que pour le bien dud. couvent et pour éviter aux inconvénients qui en eussent pu arriver. Arrêté que led. s[r] majeur Pierre Vaillant se transportera incessamment à Paris afin d'informer M[r] le procureur général au Parlement de ce qui s'est passé en l'action commise par led. Meurice et se faire descharger de l'assignation qu'il a fait donner aud. s[r] majeur en vertu dud. arrêt. » — *Ibid.*

A la suite de ces agitations les rapports demeurèrent tendus pendant quelques années entre la Ville et les Cordeliers. Des émoluments leur furent supprimés. Enfin, le 5 décembre 1667, le conseil de la ville leur rendit la subvention accoutumée à cause de leurs prédications tous les dimanches et autres fêtes solennelles à Sainte-Catherine et trois messes par semaine en la chapelle de l'Échevinage. « La dite aumône » avait été « retranchée depuis trois ans ». — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

En 1688 ou 1696 l'église des Cordeliers, toute tendue de tapisseries, glorifia solennellement la canonisation de saint Pierre d'Alcantara et de saint Jean de Capistran, religieux du Tiers Ordre. Les deux saints étaient représentés « en relief », l'un à droite, l'autre à gauche de saint François. Pendant toute l'octave indulgence plénière, exposition du S.-Sacrement; offices chantés successivement par le clergé des différentes paroisses. — *Mss. Siffait.*

Vers la fin de 1709, le cloître, la maison conventuelle reçurent une quantité de soldats malades et de blessés

évacués de la frontière du Nord après la bataille de Malplaquet. Les religieux furent obligés de loger eux-mêmes à la Coupe d'Or. — *Mss. Siffait.* — La Coupe d'Or leur appartenait. Ils n'avaient qu'à traverser la rue pour entrer dans leur église.

En 1710 les commissaires du roi firent mettre dans la maison des Cordeliers tant de provisions de bouche qu'elle en fut presque écrasée. — *Ibid.*

En 1727, la brasserie et 115 pieds de murs tombent dans la rivière. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Égl. d'Amiens*, t. II, p. 14.

En 1728, dix religieux manquent d'être ensevelis sous les ruines d'un bâtiment de 60 pieds de longueur. — *Id., ibid.*

En 1769, un chapitre provincial fut tenu dans le couvent d'Abbeville. On peut voir fort au long dans les *Mss. Siffait* le détail des cérémonies accomplies en cette occasion. Je n'extrais que ce qui suit.

Le vendredi 20 avril 1769 arrivent à Abbeville en chaise de poste le grand prevost de l'Église de Rheims et l'un des grands vicaires de l'évêché de Mâcon. Ils descendent au couvent des Cordeliers. Tous deux sont députés du roi, ayant mission d'assister de sa part, en qualité de commissaires, au chapitre provincial qui se doit tenir dans ce couvent. Le chapitre aura à nommer un provincial, le secrétaire de ce provincial, cinq définiteurs, cinq custodes, quarante-deux gardiens, autant de vicaires et les directeurs des religieuses du tiers ordre de Saint-François. Tous les religieux actuellement chargés de fonctions, provincial, définiteurs, custodes et

gardiens des couvents de la province commencent à arriver le même jour. — Le lendemain samedi au soir sonnerie de cloche. — Le dimanche 23, à neuf heures et demie, exposition du Saint-Sacrement, etc.

L'église. — Je n'ai eu que peu l'occasion de nommer l'église. Cette très grande chapelle était surmontée d'un clocher ; on disait communément l'église. Les armoiries des seigneurs de Caux, qui avaient été les bienfaiteurs de la communauté, décoraient anciennement le portail et on les rencontrait en plusieurs endroits du couvent. A l'entrée du chapitre une grande pierre de marbre noir couvrait la sépulture de Guillaume d'Abbeville, seigneur de Boubers, mort en 1316. — Il ne faut pas confondre cette pierre avec celle de Robert de Bouberch, portant, armée, couchée et mains jointes, la figure du chevalier enseveli aussi dans l'église. Cette dernière, qui est un monument précieux d'art du xve siècle et de renseignements archéologiques, costume, etc., appartient maintenant au musée d'Amiens. M. le comte de Boubers la fit, dit-on, couvrir de terre par précaution en 1790, et elle fut, en 1802, transportée au château de Long. C'est du jardin de ce château qu'elle fut, au mois de juin 1841, transférée au musée d'Amiens sur la demande qu'en fit à M. de Boubers la Société des antiquaires de Picardie. Je n'ai donc pas à la faire connaître à mes lecteurs. Le tome V des *Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie contient d'ailleurs une excellente note iconographique sur ce monument : *Description de la pierre tumulaire du chevalier Robert de Bouberch par M. Charles Dufour, membre résidant de la Société*. Je me conten-

terai de relever l'inscription gravée en lettres gothiques sur une partie de la tranche inférieure et sur toute la tranche droite de la pierre : CHI GIST ROBERT DE BOUBERCH CHEVALIER SIRE DE CHEPY ET DE GRUISSON QUI TRESPASSA LAN DE GRASSE MCCCC ET . . . . Le millésime est resté inachevé. Quelques antiquaires en ont conclu que le monument avait été taillé du vivant du chevalier et qu'après sa mort la date était demeurée incomplète.

On lisait sur les sépultures de l'église des Cordeliers les noms de plusieurs familles ou personnes notables : Manessier, Desroches, Angélique d'Auberville, femme de Louis-Joseph Gaillard de Boencourt.

Lancelot Manessier, le maieur de 1614-1616, qui avait été avec ses pistolets au pont des Prés pour déjouer une entreprise du maréchal d'Ancre, reposait dans la chapelle de la Vierge aux Cordeliers (1). Son épitaphe véritable est perdue. Celle que le P. Ignace, poëte latin d'ingéniosité parfois, lui a composée ne faisait pas parler sa pierre :

Mortuus est mundo, sed ejus generosa remansit
Progenies, in quâ veluti transfusa relucet
Justicia, et pietas, virtusque simillima patri.

— *Hist. eccl.*, p. 522.

Le P. Ignace ne malmenait ni ses contemporains ni les parents de ses contemporains.

(1) L. Manessier mort en 1629 reposait certainement dans cette chapelle, le P. Ignace nous l'apprenant dès 1646 (date de l'*Hist. eccl.*) Il n'avait donc pas été enterré dans une chapelle de l'église de Saint-Jacques comme j'avais été amené à le croire et à le dire au chapitre XXXII de ces études (voyez t. II, p. 336). M. G. Osson pense que le Manessier enterré en Saint-Jacques était un « Jacques Manessier s^r de la Thulotte, décédé sans enfants mâles. »

La collection Delignières de Saint-Amand conserve le dessin d'un « monument qui était dans l'église des Cordeliers et qu'on croit être le tombeau de Jean Manessier sgr d'Auxy Vadicourt ».

En 1738 les religieux firent réédifier leur clocher et boucher les jours avec des abat-sons. Ils donnèrent ensuite à refondre leurs deux cloches au fondeur Leguay qui, des deux, en fit trois, plus petites. Ces nouvelles cloches furent bénites le 5 décembre. — *Mss. Siffait.*

L'ancienne église sert de magasin de roulage et porte le n° 1 de la rue.

Les principaux bâtiments des Cordeliers existent encore. Sur une aile, qui regarde la rivière du côté de la Portelette, un nom subsiste, sculpté dans une sorte de cartouche allongé. C'est celui du frère Paulard, définiteur et custode :

R. DUS FRATER
PAULARD
HANC DO M
REPARA
VIT.
—
1754.

Le frère Paulard avait fait rebâtir « à neuf » disent les *Mss. Siffait*, « dirigeant lui-même les travaux, la maison des Cordeliers » en mauvais état depuis 1710. Il avait en outre fait reconstruire à neuf les murailles de l'église sans toucher à la charpente du comble ni au clocher. « Il les orna aussi de beaux ornements. » On ne sait pas

encore, ajoutent les Mss., où il eut des fonds pour subvenir à de si grosses dépenses. Le R. P. Paulard, dit l'*Almanach de Picardie* de 1754, a renouvelé de fond en comble le couvent des Cordeliers « et l'a rendu le plus beau monastère d'Abbeville ». Le P. Paulard avait quatre-vingt-trois ans lorsqu'il mourut le 22 septembre 17. . . Il était gardien depuis plus de trente ans.

Le n° 7 de la rue de la Portelette indique aujourd'hui l'entrée des anciens principaux bâtiments conventuels. Les maisons portant les n°s 3 et 5 ont été construites depuis la Révolution entre l'église et ces bâtiments. Quant à l'ancienne église qui sert depuis plus de quarante ans de magasin de roulage, elle porte le n° 1 de la rue.

En 1791, le 15 avril, le couvent des Cordeliers fut adjugé, au prix de 22,000 livres, à François-Paschal Delattre, député du Tiers-État aux États-Généraux de 1789 (depuis membre du Conseil des Cinq-Cents), etc. — *État succinct des adjudications faites au District.* — « F.-P. Delattre fit démolir une partie de la maison, plus la galerie couverte traversant en arcade toute la rue. » — *Note de Collenot* en tête d'un exempl. de l'*Hist. des Mayeurs* du P. Ignace.

Pendant longtemps depuis la vente de 1791, les bâtiments des Cordeliers furent occupés par une manufacture de draps. Cette fabrique acheva de tomber entre 1827 et 1830. La chute avait été lente et graduelle. Le nombre des ouvriers, un moment élevé jusqu'à cent, n'était plus à la fin que d'une cinquantaine. Les procédés de fabrication trop anciens furent une des causes de la ruine. La maison avait à Pont-Remy une filature et un moulin

à foulon. — *Mémoire sur les causes de la dépopulation*, par MM. Brion et Paillart.

La maison changea de propriétaire, fut habitée par divers locataires, et enfin reçut, vers 1860, des Dominicains auxquels ont succédé des Eudistes.

Vers 1730, les Cordeliers possédaient, outre leur couvent, un moulin, et neuf maisons à Abbeville, dont une vis-à-vis la porte de la cour du couvent ; une autre devant la grande porte de l'église ; une autre près du cloître extérieur et les autres dans la rue Saint-Jean-des-Prés ; plus une rente sur les tailles de 400 livres. Le tout rapportait 1,521 livres. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 13.

L'état des adjudications de biens nationaux faites au District d'Abbeville, du 2 décembre 1790 au 31 décembre 1791, nous donne comme ayant été biens des Cordeliers :

11 décembre 1790, un moulin à Abbeville, adjugé au prix de 8,325 livres.

28 février 1791, un jardin et plant à Abbeville, adjugés au prix de 9,025 livres.

15 avril, le couvent, comme nous l'avons vu, adjugé au prix de 22,000 livres.

28 avril, une maison au pont de Talance, au prix de 1,100 livres.

5 mai, une maison et jardin (avec un jardin) sise dans la rue des Cordeliers, au prix de 3,000 livres.

15 juin, une maison au pont de Talance, au prix de 2,750 livres.

22 juin, une maison rue Saint-Jean-des-Prés, au prix de 450 livres.

30 juin, une maison rue Saint-Jean-des-Prés, au prix de 850 livres.

13 juillet, une maison rue des Cordeliers, dite la Coupe d'Or, au prix de 11,000 livres.

28 juillet, une maison à Abbeville, au prix de 625 livres.

Le même jour, une maison à Abbeville, au prix de 455 livres.

Le même jour, une maison à Abbeville, au même prix.

Le même jour, une maison à Abbeville, au prix de 385 livres.

Le même jour, une maison à Abbeville, au même prix.

Le même jour, une maison à Abbeville, au prix de 400 livres.

La collection de M. O. Macqueron conserve deux aquarelles datées du 8 avril 1852 et représentant, l'une l'ancienne église des Cordeliers, alors maison de roulage de MM. Corblet et Daire ; l'autre, l'ancien couvent des Cordeliers, du côté qui regarde l'abreuvoir près de la Somme, la Somme et le Pâtis.

Maisons, etc. La maison de la Coupe d'Or que nous venons de nommer faisait face à l'église. Les Cordeliers l'avaient acquise en 1628 ainsi que le jardin qui en dépendait, « pour la plus grande commodité des estudians », dit le P. Ignace. Gabrielle Foucquart, la future fondatrice des Minimesses, y était née en 1568. Au temps où le

P. Ignace écrivait elle appartenait « au sieur Moitié ». Elle devint depuis une auberge. Dans l'été de 1766 des forgerons d'enclumes établirent leur forge dans la cour de l'hôtellerie de la Coupe d'Or devant l'église des Cordeliers. — *Mss. Siffait.*

L'ancienne maison de la Coupe d'Or porte aujourd'hui le n° 8. C'est celle de M. P. Labitte, sénateur.

Quelques souvenirs priment celui de la Coupe d'Or dans la rue et autour du couvent des Cordeliers.

Nous avons nommé déjà , d'après une note de M. Louandre, l'hôtel de Boubers « situé devant les frères mineurs ». — Voyez plus haut p. 305. — L'hôtel de Boubers s'élevait donc sur l'emplacement occupé depuis par la Coupe d'Or. Le jardin qui dépendait de cet hôtel devait être fort grand puisque la note lui donne pour limites de deux côtés deux rues, la rue de Paris et la rue de Maillefeu. A l'hôtel et au jardin ont succédé sans doute la plupart des maisons et des jardins du côté des n°s pairs de la rue jusqu'à la rue dite actuellement du Hangar.

A la fin du dix-huitième siècle, le souvenir de l'hôtel de Boubers se conservait encore traditionnellement dans les écritures des titres, des cueilloirs. M. de Clermont a trouvé et extrait des feuilles détachées d'un cueilloir de 1784 pour Saint-Pierre :

« Article 415. Pour une maison, jardin et tenement, séant au derrière de l'église et maison des Cordeliers, assez près de l'abreuvoir, à main droite ainsi qu'on va des boucheries du pont de Talance au moulin de la Mare, tenant d'un côté, vers les dites boucheries, à la maison

. . . etc. . , de l'autre côté, vers le moulin de la Mare . . . , d'un bout par derrière au jardin et maison de Bouberch et par devant au frocq, au devant des murs et porte des Cordeliers, faisant son ouverture vers la rue qui va au marché de la Mare. »

Dans l'immense jardin de l'hôtel de Boubers dont une zone a été divisée entre les maisons qui maintenant font face aux anciens Cordeliers, s'élève la filature, établie en 1846, longtemps dirigée par M. Terrier et qui maintenant fonctionne sous la direction de M. H. Gavelle. C'était pour se rendre dans un démembrement, acheté par eux, de ce jardin, qu'un peu au delà de la Coupe d'Or les Cordeliers avaient fait jeter un pont sur la rue.

En 1462 une maison devant les Cordeliers appartenait « à M^r^ d'Eaucourt ». — *Regist. aux délib. de la Ville* 1460–1498, *fol.*, 150 *verso*. — Question de froc.

Dans l'année échevinale 1494–1495 un froc de six pieds est baillé à cens à M. d'Eaucourt devant les Cordeliers par douze deniers. — *Reg. aux délib. de la Ville* 1493-1536, *fol.*, 52 *verso*.

Vers 1526 Jehan de Hallwin, chevalier, etc., fit construire près des Cordeliers « un somptueux édifice ». Le marquis Le Ver a tiré du reg. aux délib. de la Ville de 1523 à 1536, *folio* 321, *verso*, ces lignes que je reprends textuellement :

« Le 19 février 1526, sur la requête de Jehan de Hallwein, chevalier, s^r^ de Peroy, qui naguères fit construire et édifier un beau et somptueux édifice en cette ville, au lieu où demeure Jehan le Villain, assez près des frères mineurs, en une petite ruelle vulgairement appelée *la*

rue au Sacq, qui demande une petite portion de terre en triangle, contenant en face et devanture environ vingt pieds de long et en toute largeur quatre pieds ou environ, délibéré que le maître des ouvrages fera la visite et son rapport sur ladite demande. »

Rue de Paris, rue de Maillefeu, citées plus haut. Je renonce, présentement du moins, à rechercher la place exacte de ces rues qui n'étaient sans doute que de simples *voyeuls*. L'une d'elles, la rue de Maillefeu peut-être, ne pourrait-elle être identifiée avec la rue actuelle du Hangar ? Un lieu qui devait être à l'extrémité de la rue du Hangar vers les remparts s'appelait Maillefeu au seizième siècle : « Pour une maison et ténement séant à Mallefeu assez près des hangars, approchant vers les murs d'Abbeville. » — *Note extraite du Cueilloir de St-Pierre de* 1579-1580 *par M. de Clermont.* **Rue de Paris, rue de Maillefeu.**

La petite rue qui a conservé le nom, vieux aussi, de Hangar, et qui va du bout de l'ancienne rue des Cordeliers au canal de Transit, s'appelait les *Hangards aux pourciaux*. **La rue du Hangar**

Dans quelques notes prises par moi sur les vicomtés de la ville je remarque ces mots : « Près de Hangard plusieurs immeubles relèvent de Boubert. »

Dans un acte du 1er octobre 1686, passé devant maître de Dourlens, notaire royal en Ponthieu, il est question d'une petite maison située au lieu nommé le hangard, proche le moulin de le mare ou dite mare. — *Note de M. de Clermont.*

Le cueilloir de Saint-Georges de 1757 nomme dans la rue du Hangar une maison du *Jeu-Couvert*. — Cette

maison serait-elle devenue celle de l'étoile verte posée par le maire J. Randoing?

Il y a des endroits qui portent leur destination avec eux. C'est près de cette rue des Hangars aux pourceaux que s'est établi, vers 1847 [?], le Marché aux Bœufs et aux Vaches Grasses.

Le Marché aux Bœufs.

Le Marché aux Vaches Grasses a été aplani, clôturé et planté sur un abreuvoir alimenté par la rivière de Maillefeu. La superficie de l'abreuvoir ne suffisant pas, le reste, la plus grande partie du terrain du Marché, a été acheté par la Ville le 29 octobre 1838.

L'abreuvoir a été supprimé devant la rue du Hangar ; il a été reporté de l'autre côté de la rue des Cordeliers, sur le bord creusé de la Somme, au pied même du jardin de l'ancien couvent.

Le moulin de la Mare.

Un peu au-dessus de l'abreuvoir ou de la mare, c'est-à-dire encore sur l'emplacement actuel du Marché aux Vaches, tournaient les roues du moulin de Maillefeu ou de la Mare. Ce moulin devait à l'abbaye d'Épagne, à la Toussaint, un setier de froment *tel qu'il tomboit en mouture*. Cette donation faite par Guerard d'Abbeville, chevalier, seigneur de Boubers, remontait à l'année 1236.

La rivière de Maillefeu.

La rivière de Maillefeu, simple saignée de la Somme au bout du Pâtis, alimentait l'abreuvoir ou la mare et faisait mouvoir le moulin dit de Maillefeu ou de la Mare. Elle se jetait à la Somme contre le jardin des Cordeliers.

Le « canal » de Maillefeu, déjà bien diminué en 1830, fut réduit à l'état de simple fossé après 1850. Le *Pilote* du 19 novembre 1850 donne cet extrait d'une séance du conseil municipal :

« M. le maire donne communication d'une proposition de MM. les ingénieurs, tendant à réduire l'ancienne rivière ou bras dit *le Maillefeu*, à un simple fossé d'écoulement, et d'un arrêté de M. le préfet qui a prescrit l'ouverture d'une enquête sur la question de livrer le Maillefeu à l'administration des domaines, pour être aliéné aux propriétaires riverains, à la charge par ceux-ci de le combler, en laissant au milieu un fossé, d'un mètre de largeur au plafond, avec des talus de 45 degrés.

Aucune observation n'ayant été faite pendant le cours de l'enquête, le Conseil déclare ne voir aucun inconvénient à ce que ce projet soit mis à exécution. »

Le moulin de Maillefeu était un des plus anciens de la ville. Il avait sept cents ans au commencement de ce siècle, ayant été construit dès 1110. Les actes le mentionnent souvent.

J'ai acquis de M. Pineau, libraire à Beauvais, et éditeur du *Guetteur du Beauvoisis* une copie (1) de la transaction faite en 1391, entre la communauté des chapelains de Saint-Jean-des-Prés et Firmin Flesques, boulanger, au sujet de la redevance en blé due auxdits chapelains par le moulin de la Mare, autrefois dit de Bouberch et plus récemment de Maillefeu. — Sommaire donné par le *Guetteur*, n° 34, p. 142.

J'extrais de la transaction les passages qui intéressent topographiquement, et presque aussi féodalement, pour-

(1) En papier, sept pages in-fol. — *Guetteur du Beauvoisis*, n° 34 p. 142. — L'orthographe du quatorzième siècle a été évidemment très rajeunie dans cette copie.

rait-on dire, le moulin ou plutôt les moulins de Bouberch au quatorzième siècle :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront Fremin de Cambresis, bourgeois d'Abbeville, ad présent garde du scel royal, établi de par le roy notre sire en la comté de Ponthieu etc... salut. Sachent tous que par devant Hue de Sarton et Jean Carpentier manans à Abbeville, auditeurs du roy notre sire, mis et établis de par mons[r] le senechal de Ponthieu el nom du roy notre dit seigneur à ce ouïr, sont venus en leurs personnes Mess[re] Amand de Monchaux, prêtre, procureur de l'université des chapelains perpetueulx de l'eglise S[t] Jean des Prés etc... d'une part... et Fremin Flesques boulenguier bourgeois demourant en lad. ville d'autre part, etc... On voit plus loin « comme debas, question et procez fut meu et esperé à mouvoir en le court du roy notre sire à Abbeville » entre les chapelains d'une part et Fremin Flesques «magnier bourgeois et habitant de ceste ville ». Les chapelains prétendaient devoir prendre, « chacune semaine de l'an, à cause de le fondation de nous et de notre dite eglise (1) ou par don fait depuis a notre dite eglise, sur deux molins et appartenances d'iceux, assis en lad. ville d'Abbeville assez près l'un de l'autre, que on dit et nomme les molins de Bouberch, scitués sur l'eau de Maillefeu derrière les freres mineurs, assez près du molin de Brais, l'un desquels molins est au bled et l'autre est à draps, et lesquels ledit Fremin possesse à titre de bail à lui fait par noble homme mons[r] de Bouberch et

(1) Ce sont les chapelains qui parlent ici dans la procuration donnée par eux à Amand de Monchaux.

ses devanchiers, une mine de bled, les deux boistiaulx d'icelle mine de froment et les autres six boistiaulx de commune moulture. » Les chapelains soutenaient en outre que le bled devait, chaque semaine, être conduit par Fremin chez un des chapelains désigné ; « laquelle rente de bled, ajoutaient-ils, nous tenons dudit mons^{r} de Bouberch, par lui baillant homme vivant et mourant, par cinq sols parisis de relief toutes fois que le cas y esquiest. » Fremin soutenait au contraire que le bled dû « n'estoit ce mie tel bled que nous disions, mais tel qu'il queoit (tombait) auxdits molins et si étions tenus de le aller ou envoyer querre (chercher) ». Les parties, « pour bien de paix et amour nourrir, et par l'accord, gré, volonté et consentement dud. Monsr Louïs a present seig^{r} de Bouberch, » s'étaient entendues ainsi : « C'est assavoir que, a toudis mais puis le jour d'huy en avant perpetuellement, nous arons et prendrons, pour tous les droits que nous y preniesmes cascune semaine de l'an sur lesdits molins et appartenances d'iceux, une mine de bled moitier et non pieur, loyel et marchand, lequelle mine de bled moitier Nous cappelains, ou l'un de nous qui assigné y sera, porrons aller ou envoyer querre cascune sepmaine auxdits molins etc. . . . . . » — « Laquelle mine de bled Nous cappellains tenrons dudit Monsr de Bouberch et lui baillerons homme vivant et mourant, et payerons, pour cascune fois que relief y esquerra, chinq sols parisis, et dès maintenant l'en avons baillé à homme et tenant messire Jean Quieret, cappelain perpetuel de ledite eglise. » Les chapelains avaient mis le scel de leur « communauté et université » aux lettres contenant

cette transaction, « faites et données le quatriesme jour de fevrier l'an de grace mil trois cens quatre vingt unze. » Suit l'acte dressé par les auditeurs et qui reproduit les conventions exprimées plus haut, le procureur des chapelains obligeant pour leur observation « tous les biens et temporeulx » de l'église et de la communauté et Fremin tous ses biens et ceux de ses hoirs, le procureur de l'église s'engageant « en parole de pretrise » et Fremin Flesques « par le foy et serment de son corps ». Les auditeurs ayant apposé leurs sceaux aux lettres, Fremin de Cambresis y avait apposé le scel royal. Enfin aux lettres ci-dessus était jointe cette approbation :

A tous ceux qui ches presentes lettres verront ou orront Loys d'Abbeville, seigneur de Bouberch et du Gaule [?] Damty [?] que on dist de Beaumes, chevalier, salut. Nous avons veu et diligamment regardé a grant deliberation de notre conseil le traictié et accord fait et passé entre les cappelains perpetueulx de l'eglise Saint Jean des Prés en Abbeville, d'une part, et Fremin Flesque fermier et tenans nos molins que on dit les molins de Bouberch scitués en ledite ville d'Abbeville, d'autre part, plus à plain declares esdittes lettres de baillie royaux parmi le pley (pli) desquelles ces presentes sont annexées. Sachent tous que Nous ledit traitié et accord avec tout le contenu esdittes lettres royaulx, en tant qu'il nous touque (touche) comme seigneur d'icheulx molins, avons pour agreable, volons, loons, grȩons, accordons, et par ches presentes confirmons et promettons notre consentement du tout, et avons receu et recevons à notre homme et tenant de la mine de bled moitier chascune semaine dont

les dittes lettres font mention, pour et ou nom desdits capellains, sire Jehan Quieret, pretre capellain d'ichelle eglise. En temoing et confirmation de che, nous avons fait mettre notre seel à ches presentes lettres qui furent faittes et données en leditte ville d'Abbeville le thierch jour du mois de march en lan de grace mil trois cens quatre vingt onze.

1550. — Jean de Fauquembergue et d'autres sont condamnés par le sénéchal de Ponthieu, le 13 juin 1550, à réparer les torts qu'ils ont causés au moulin de la Mare en diminuant le courant d'eau. — (Orig. Dom Grenier, vol. 301, n° 335, cité par M. de Belleval, *les Sénéchaux de Ponthieu.*

1579-1580. — Article 140 du cueilloir de Saint-Pierre. « Pour deux ténements séant derriere les Cordeliers auprès du molin de Malfeu. » — *Note de M. de Clermont.*

Même année. — Article 415. « Pour une maison, jardin et tenement séant derrière les Cordelliers, assez près de l'abreuvoir, ainsi qu'on va au molin de la Mare. — *Note de M. de Clermont.*

Le pont sous lequel la rivière de Maillefeu traversait la rue des Cordeliers ou de la Portelette s'appelait pont des Cordeliers. Le pont des Cordeliers.

C'était à ce pont que finissait la rue des Cordeliers et que commençait la rue de la Portelette.

CHAPITRE XLIX

La rue de la Portelette. — Les Six Moulins. — Le quai de la Portelette. — Les diligences d'eau. — La Portelette. — Le pont de l'Écluse. — Le faubourg de la Portelette. — Le Pâtis. — Le comte de Mailly, gouverneur d'Abbeville, au Pâtis. — L'île de Calypso. — Les régates. — Les cabarets. — Les guinguettes. — Tivoli.

Du pont des Cordeliers au faubourg des Planches, tel pourrait être le titre de ce chapitre.

La rue de la Portelette.

La rue de la Portelette commençait au pont, ou après le pont, des Cordeliers.

On trouve le nom de cette rue en 1598. — *Note* de M. Ch. Louandre d'après les archives de l'Hôtel-Dieu. — Je ne doute pas cependant que l'appellation ne soit plus vieille.

Un peu après la naissance de la rue, à la place du barrage à aiguilles (v. plus haut pp. 234-235), les moulins (les Six Moulins), appelés au moyen âge moulins de Talance et souvent depuis moulins des Cordeliers, barraient la rivière. Nous nous y sommes arrêtés déjà assez longtemps au chapitre XLV, pp. 226-234. Je n'y reviens que par deux mots.

Le 5 avril 1539, dans une entrevue entre les maieur et échevins et mons[r] Hallegrin, conseiller du roi en sa chambre des comptes, commissaire du roi pour la ga-

belle du sel en Picardie, ce commissaire ayant proposé de couper les moulins établis entre la Portelette et le pont de Talance afin de livrer passage aux bateaux qui mènent sel aux marchands et ayant ajouté que la rivière de ces moulins serait plus profitable que celle du pont aux Poissons, le maire et les échevins répondirent qu'ils étaient d'avis, au contraire, que la destruction proposée nuirait au roi et au public et affaiblirait la ville, les moulins étant très nécessaires en temps de guerre, comme on se souvient de l'avoir éprouvé quand les habitants ont été contraints de livrer pour un jour et sans délai la mouture de trente à quarante mille pains. Si la navigation adoptait le bras de la Somme occupé par les moulins, il faudrait un nouveau guindal pour descendre les marchandises venues de la mer. Le guindal actuel est près du pont aux Poissons, etc. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

L'assemblée générale du 5 octobre 1539 (rappelée à la p. 233) pour la conservation des moulins de Talance avait été précédée d'une autre assemblée générale tenue le 20 septembre (1539). Les marchands qui réclamaient la destruction de ces moulins étaient « tant d'Amiens que d'ailleurs ». Ces marchands, par leurs poursuites au Grand Conseil, avaient en vue de faire, du bras de la Somme descendant au pont de Talance, la *rivière marchande*, projet « qui est chose préjudiciable au bien public » et pourrait affaiblir la ville. La délibération qui défend les moulins considère que, si l'ennemi attaquait la ville ou si la ville recevait beaucoup de monde,

les moulins détruits « ne pourroient plus servir de ressource ; pourquoi il est nécessaire de s'opposer à la prétention des marchands d'Amiens ».

Les Six Moulins ou moulins de Talance furent supprimés en 1829, vers le temps où les travaux du canal de Transit furent sur le point d'être terminés.

Je n'ai trouvé que le nom d'une maison de la rue de la Portelette. Cette maison, « à deux demeures », était près de la Portelette, « joignant le rampart », et avait pour nom ou enseigne *Saint Jacques en Galice*. — *Cueilloir de Saint-Jacques de* 1791.

La rue de la Portelette, qui n'est bâtie que d'un côté, servait encore en 1849 de quai de débarquement à la plus grande partie des bateaux qui venaient d'Amiens. C'était le long de cette rue que stationnaient les *diligences d'eau* au temps lointain où il y avait encore des diligences d'eau. En 1849 le projet était d'élargir cette rue en empiétant sur la Somme qu'on eût repoussée sur les jardins de la rue de l'Isle.

Dans une session du conseil d'arrondissement d'Abbeville tenue vers ce temps, le vœu avait été émis : 1° que le quai de la Portelette fût élargi autant que possible par la construction d'une bordure en poteaux et planches plates, construction qui, d'ailleurs et dans tous les cas, eût, dans la pensée du conseil, facilité « singulièrement » le service des bateaux ; 2° qu'en cas de retard ou d'empêchement quelconque dans l'exécution de ce travail, la sécurité des voyageurs fût garantie *par voie d'urgence* au moyen d'une barrière suffisammen solide.

Un autre projet existait aussi alors, croyons-nous ; c'était, en ne touchant pas à la rue de la Portelette, de créer un quai complétement nouveau sur la rive opposée de la Somme.

Il ne faut pas confondre la rue de la Portelette avec ce que les mss. Siffait appellent la chaussée de la Portelette. « Cette chaussée, disent-ils, commence à la porte de la ville et finit près la chapelle Sainte-Marguerite, ayant 900 toises de longueur sur une toise de largeur, ce qui fait en toises carrées 900 toises. » Le calcul est simple..

MM. Brion et Paillart notent comme causes d'une diminution de la population dans les rues des Cordeliers et de la Portelette la suppression des Six Moulins en 1829 ;la destruction de petites maisons sur l'emplacement du Marché aux Bœufs et aux Vaches Grasses, le long de la rue de la Portelette ; la construction de deux grandes maisons à la place de plusieurs autres petites ; la suppression de six maisons au bout de la rue de la Portelette près de la porte, de 1828 à 1834, pour le passage du canal de Transit ; la cessation, de 1827 à 1830, de la fabrique de draps établie dans l'ancien couvent des Cordeliers et qui retenait aux alentours quelques-uns des cinquante ouvriers qui y étaient, dans les derniers temps, occupés. — *Mémoire sur les causes de la dépopulation d'Abbeville.*

La rue de la Portelette finissait à la porte de la ville. La Portelette flanquée de deux grosses tours rondes touchait à la rivière, tout près du pont qui relie le rempart de Saint-Jean-des-Prés au rempart du Pont-des-Prés. Son nom lui vient de ce qu'elle était alors si basse et La Portelette.

si étroite qu'un homme à cheval pénétrait à peine sous sa voûte.

Cela dit pour l'étymologie, je reprends chronologiquement ce qui intéresse cette porte ou le terrain sur lequel elle était assise.

M. de Perthes a trouvé dans les excavations faites aux environs de la Portelette des témoignages de l'industrie primitive des hommes, des silex taillés. Voyez *Antiquités celtiques*, t. Ier, pp. 45, 51, 87, 88, 105, 106, 108, 110, 156, 170, 182, 282, 301, 304, 312, 319, 330, 331, 332, 333, 336, 339, 361.

On rencontre la Portelette avec son nom dans la première moitié du quinzième siècle. Elle était probablement plus vieille.

Le *Livre Blanc* de l'Échevinage conserve un « accord touchant la poterne de la Portelette fait de l'avis de Monseigneur Flourimond de Brimeu, sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville, et de l'avis de plusieurs sages et le commun de la ville, entre Me Guerard Boullain, procureur, et autres officiers de la terre et seigneurie de Mareuil pour noble homme Vaulerand de Moreuil (*sic*), seigneur de Moureuil (*sic*) et dudit lieu de Mareuil (*sic*), d'une part, et les maire et échevins, le 26 may 1442 ». — Table du *Livre Blanc*, renvoyant au *folio* cxxxiii, *verso*.—Il est question dans cet accord d'un pré « touchant le closture de le Portelette des planches de Mareuil ». — On remarque dans ce résumé que la Portelette était alors une poterne et qu'au delà était un chemin qui s'appelait déjà « le chemin des Planches ».

Pareilles lettres baillées à Me Vallerand de Mareuil,

chevalier, seigneur dudit lieu de Mareuil, à la requête de Me Jehan Postel, son bailly de Vironchaux, par la délibération de messire Jehan seigneur et ber d'Auxi, conseiller et premier chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, sénéchal de Ponthieu et capitaine de cette ville, le vie jour de septembre 1467.—*Livre Blanc*, fol. cxxxv. — Il avait été question de « emmurer la Portelette ».

Vers 1470, un pont fut jeté sur le fossé qui défendait la Portelette. Je vois dans les comptes de l'argentier de la Ville de 1470-1471 un « pont de nouvel fait auprès de la Portelette ». Une somme de xxxv livres xii sols est payée à cette occasion à un « soyeur d'ais ». D'autres sommes sont encore payées la même année pour cette construction; ainsi cinquante livres huit sols pour l'acquisition de vingt-huit chênes employés « avec plusieurs autres à faire le pont de la Portelette ».—*Ibid.* —Dix livres huit sols pour treize chênes qui ont la même destination.—*Ibid.*— Le constructeur de ce pont était Pierre Quesnel, carpentier, qui reçut cent livres « pour sa paine de avoir fait de carpentrie tant le nœuf pont de la Portelette contenant cent douze pieds de long ou environ ». Etc... — *Ibid.*

Ces derniers mots cent douze pieds me font réfléchir et je me demande s'il ne s'agit pas dans les comptes de la Ville, non d'un pont jeté sur un simple fossé de défense, mais d'un pont jeté sur la Somme et qui aurait précédé le pont de l'Ecluse construit en 1689. (V. plus loin.)

Au quinzième siècle plusieurs des tours de la ville étaient préservées contre la pluie et les intempéries par du « carrel » ou par du plomb. Celle de la Portelette

était au moins « pavée de carrel ». Je vois dans le compte de l'argentier de 1474-1475 que Philippe de Bernay, maçon, a acheté pour la ville dans la ville de Marquise près de Boulogne seize cent trente-trois pieds de carrel « pour paver les tours de la Portelette et aultres qui, auparavant les guerres presentes, estoient plomées (plombées) et depuis aucunes gens de guerre qui ont esté en garnison en lad. ville d'Abbeville ont prins, levé et emporté le plus grand partie desd. ploms, par quoy icelles tours ont esté grandement adommagées et en voye de tourner à décadence par le moyen des pluyes qui ont pourry et fait cheoir les vaultes (voûtes). — *Mandement du* XXVII[e] *jour de septembre, anno* LXXIIII.

Il est probable que la tour de la Portelette, d'abord couverte en plomb, fut alors économiquement recouverte en « carrel » de Marquise.

En 1557, le roi Henri II donne des chênes de la forêt de Crécy pour réparer les ponts de la Portelette et de la porte d'Hocquet. — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 345.

Le passage de la Portelette fut interdit pendant les inquiétudes de la Ligue.

Le 8 juillet 1591 les habitants des environs de la Portelette présentent à l'Échevinage requête « à ce que, en considération qu'ils ne poeuvent faire leur traficq ordinaire à cause de la fermeture de la Portelette, il soit dict que lad. porte sera ouverte ». On décide ne faire droit à cette requête, « attendu que l'éminent péril dure encore. » — *Reg. aux délib.*

Quand la Portelette était fermée, un batelier était autorisé par bail et moyennant redevance à faire entrer et sortir par la Somme voisine de cette porte ou par le fossé défensif de la place.

Le 5 janvier 1594, il est encore décidé que « doresnavant, et à commencer ce jourd'huy, le passaige de la Portelette avecq un basteau sera fermé ». On fait défense à l'adjudicataire de ce passage de passer personne jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné ; la redevance de cet adjudicataire subira une diminution proportionnelle au temps de la suppression du passage. — *Reg. aux délib.*

La même année les adjudicataires du passage de la Portelette et les habitants des environs réclament par requête contre la fermeture de ce passage, ne pouvant « gaigner leur vie ». L'Échevinage décide, « sur les appellations susdites, » et probablement aussi à cause de la sécurité retrouvée, que doresnavant et à commencer dès ce jour, les adjudicataires pourront passer touttes personnes par la rivière de la Portelette suivant leur bail.

La Portelette avait naturellement un portier. En 1595 le portier de la Portelette avait aussi la charge de la chaîne du pont des Prés. Le xx janvier 1595 Nicolas de Cailly reçoit « l'estat et office de portier de la Portelette, et chaînier du pont des Prés ». — *Reg. aux délib. de la Ville.*

En l'an onze de la République, la Portelette « tombant en ruines, ainsi que la vieille tour y attenante » furent démolies. — *Note de Collenot.* — Une nouvelle porte fut donc construite, dans les années 1803 et 1804, en

pierres de taille et en briques. Une des grosses tours de l'ancienne porte servit alors de corps de garde. Plus tard, ou un peu plus tard, un assez joli bâtiment, construit près de la porte, servit à la fois de corps de garde et de logement pour le concierge. « En germinal an douze, a écrit Collenot, on a commencé près la porte neuve de la Portelette un beau corps de garde et bureau de recette (pour l'octroi). »

En 1830 on travailla quelque peu à la porte de 1804. Je lis dans le *Journal d'Abbeville* du 17 avril (1830) : « Les travaux du pont-levis de la Portelette sont en pleine activité ; déjà l'un des pilastres de cette porte a été abattu, la route détournée, et l'on commence à creuser le fossé d'égout et le canal de dérivation. »

Vers 1841, la nouvelle porte fut démolie à son tour et fit place à une autre plus appropriée, dans l'intention du Génie militaire, à la défense de la ville. Cette dernière porte ne satisfit pas tout le monde si nous en jugeons par un article de l'*Abbevillois* du 10 novembre 1841 : « La sortie d'Abbeville, par la porte de Rouen (c'était le nom administratif de la Portelette), que vient de construire le Génie militaire offre des dangers au voyageur. Au sortir de la porte, la route nouvelle mène droit à la Somme. Que l'on connaisse ou non les lieux, on est exposé à tomber dans la rivière... où (la nuit) les voyageurs, les diligences, les malles-postes, qui vont le plus souvent au galop, iront donner tête baissée. » L'article proposait de demander à l'administration des Ponts et Chaussées de réparer la faute du Génie militaire en redressant la route au delà du pont-levis de la porte.

La collection de M. O. Macqueron conserve deux vues de la porte de Rouen, l'une, — sépia, — prise en 1848 ; l'autre, — aquarelle, — prise en 1856.

Non loin de la Portelette, était un pont sur la Somme, — il existe encore, — souvent dit de la Portelette mais dont le véritable nom est pont de l'Écluse. Ce pont met en communication le rempart de Saint-Jean-des-Prés, aujourd'hui boulevard Voltaire, et le rempart du Pont-des-Prés, aujourd'hui boulevard des Prés. Le pont de l'Écluse.

Le pont de l'Ecluse fut construit en 1689. « Cette année, lit-on dans les mss. Siffait, on étancha la Somme près la Portelette pour y faire un pont dont les piliers furent de pierres de taille, afin d'y mettre des écluses. Le pont fut achevé au mois de mars de l'année suivante 1690. Il est encore tel qu'alors. » Les auteurs des mss. écrivaient ces lignes au dix-huitième siècle, mais évidemment avant 1783. A cette dernière date le pont de l'Écluse venait d'être reconstruit « en pierres de Conty, et on l'avait couronné d'une balustrade en fer aussi propre que solide ». — *Almanach de Picardie* de 1783, *Embellissements d'Abbeville*.

La collection de M. de Saint-Amand, maintenant à la Ville, conserve une vue du « pont de l'Ecluse dit communément de la Portelette ».

Au delà de la Portelette commençait le faubourg dit de la Portelette, célèbre par ses cabarets, ses guinguettes, et dont l'honneur fut le Pâtis. Le faubourg de la Portelette.

Le Pâtis, la grande promenade du dix-huitième siècle, plantée de si beaux arbres, si fréquentée au temps des ailes de pigeon et dont il reste à peine aujourd'hui un souvenir ! Le Pâtis.

Au quinzième siècle il est question des « marais communs de Thalance » hors la ville. — *Cueilloir de l'église de Saint-André*, à la Ville.

Y a-t-il quelque rapport entre ces marais de Talance, évidemment voisins de la Somme, et notre Pâtis ? On trouve « pâtis de Talance » en 1448. Je lis dans les extraits des reg. aux délib. en la poss. de M. A. de Caïeu :

« Que le procureur de la ville accordera d'être condamné à faire nétoyer le fossé qui clot les pâtis de Talance à la charge que le sieur de Mareüil fera refaire à ses dépens la voie et chemin qui conduit de la Portelette à Caubert sur lequel la ville entend toujours retenir la justice qu'elle y a, 1447. Folio verso 83. »— Ce folio verso 83 en le rapprochant des extraits faits par M. Le Ver dans le reg. aux délibérations de 1426 à 1460 doit répondre à l'année 1448.

On disait déjà le pâtis de la Portelette au seizième siècle : « De . . . . . pour deux journeux et demi de prez ou environ scéant hors le porte St Gilles droict devant le paty de la Portelette, tenus de l'église. » Etc.... — *Cueilloir de* 1562 *pour l'église de Saint-Gilles*.

C'est ce Pâtis évidemment qu'entend nommer le P. Ignace dans son *Hist. eccl.* (p. 60) en partant de la Portelette : « Son fauxbourg a un pastis de grande estenduë qui appartient à la Commune de la ville ; au bout duquel sont les Planches. » — Il est vrai que l'historien ne dit rien de la promenade ni des plantations.

Cependant dès 1605 le comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, avait tenté de transformer le sa-

blonneux Pâtis en lieu d'agrément à proximité de la ville : « 6 février 1605, ordre de M. le comte de Saint-Paul aux habitants du faubourg de la Portelette de faire planter de peupliers quelques grandes allées pour la décoration de la ville au lieu dit le grand pâtis, leur faisant défense d'y laisser entrer leurs bestiaux. » — Le 7 février, les habitants du faubourg ayant représenté l'impossibilité où ils étaient « de recouvrer du plant des peupliers parce que les arbres de l'héritage de leur faubourg ont été abbattus et ruinés durant les troubles et qu'il pourra se trouver des aulnois à Cambron ou à Mareuil, petits mais capables de venir dans le Pâtis dont la terre n'est que sable », il est enjoint (par l'Échevinage cette fois sans doute) à Jean Le Franc, capitaine ou lieutenant dud. faubourg, de commettre deux des habitants dud. lieu pour aller à Cambron et à Mareuil se procurer des plants. — *Extraits des délib. de la Ville en la possess. de M. A. de Caieu.*

Le 6 février 1605 le maieur et deux échevins se sont transportés au Pâtis. Ils y ont fait tracer trois lignes qui recevront des peupliers et formeront ainsi « deux allées et promenades chacune de trois toises et demie de large ». Un fossé de la largeur d'une toise et de la profondeur de quatre pieds sera creusé le long du Pâtis pour défendre les plantes contre les bestiaux. — *Ibid.*

C'est au roi Louis XIII que l'on dut en 1640, suivant le P. Ignace, la conservation intégrale du Pâtis. Quelques propriétaires des faubourgs de Saint-Gilles et du Bois, lésés par l'élargissement des fortifications, avaient « ob-

tenu » en compensation, des Intendants de la Justice, quelques portions du Pâtis. Le roi, instruit du fait à Abbeville même, « fit défence d'entreprendre en aucune façon sur la dite commune, qui est hors la Portelette; mais de la laisser en son ancien usage ». Les intéressés furent dédommagés autrement. — *Hist. des Mayeurs*, p. 218.

Le 13 mars 1651, Mathieu Tillette s'oblige à fournir les ypreaux (1) qu'il conviendra employer pour planter le Pâtis. On laissera dix pieds de chemin le long de la rivière pour la commodité des gribanniers. Trois routes (lignes) d'ypreaux seront plantées à distance égale sur la largeur de 58 pieds de terre prise sur le Pâtis. — *Extraits des délib. de la Ville en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Au dix-huitième siècle le Pâtis devint la promenade de glorieuse mémoire que notre siècle a vu dévaster, réduire, abandonner.

L'intendant de Picardie écrivait d'Amiens le 9 décembre 1737, aux échevins d'Abbeville :

Je vous envoye, Messieurs, l'ordonnance que vous m'avez demandée pour vous autoriser à abattre et vendre plusieurs vieux arbres de votre paty et y planter de jeunes ormes en place avec plus de régularité. Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

CHAUVELIN.

— *Correspondance des Intendants de Picardie qui se trouvait dans la bibliothèque de M. de Saint-Amand.*

(1) On appelait ypréaux une espèce d'ormes à larges feuilles que l'on croyait originaires de la ville d'Ypres.

Cette première autorisation d'abattre et de planter ne parut pas suffisante sans doute pour la transformation, la création méditée à l'Hôtel de ville. Une autre fut sollicitée qui vint deux ans après.

« En 1739, nous disent les mss. Siffait, MM. de l'Hôtel de Ville obtinrent du roi et de l'intendant de Picardie la permission de faire un nouveau pâtis. Les arbres de l'ancien furent vendus pour une somme de 7,500 livres. — Ces arbres consistaient d'abord en trois rangées plantées le long de la rivière jusque au Queute (1) et formant deux allées ; ensuite en quatre rangées, formant trois allées ; enfin en cinq rangées, formant quatre allées. La promenade finissait au bout de ces quatre allées. — Le reste du pâtis, disent encore les mss., n'a jamais été planté, ayant été donné par les anciens comtes de Ponthieu pour le pâturage des bestiaux. »

Deux chemins mettaient en communication la promenade avec les Planches ou la chaussée dite des Planches. — V. le chapitre qui suit.

La grande allée qui finissait au Queute était large de vingt-quatre pas. Celle qui lui était voisine n'était large que de douze.

Du commencement de la plantation jusqu'au Queute la première rangée d'arbres, la plus proche de la rivière, comptait deux cent soixante pas. « Le Queute, du côté de la pâture, avoit quatre-vingt pas de longueur. » Du Queute à la fin des arbres on comptait sept cent vingt pas. — *Mss. Siffait.*

(1) Coude. Ce picard *queute* ou *keute* a fait moins de chemin du latin *cubitus* que notre français coude.

L'adjudication, l'abatage des arbres n'allèrent pas sans péripéties.

L'ordonnance de l'Intendant de vendre les arbres était, suivant les mss., du 10 octobre 1739. Le 19 du même mois les arbres, au nombre de 527, furent accordés à M. Duvanel pour une somme de 5,500 livres. Le 24 M. Michault de Vienne mit une enchère de 500 livres; les arbres lui furent donc accordés pour 6,000 livres. Le 26 M. Pierre Coulombel met à son tour une enchère de 1,000 livres. Le 27 M. Michault de Vienne apporte une nouvelle enchère de 500 livres et obtient enfin les arbres pour une somme de 7,500 livres. L'abatage commence. — Entre temps, le 22, MM. de Ville avaient fait commencer contre le Pâtis un fossé de 24 pieds de largeur. — Le 18 novembre arrive une ordonnance de MM. des Eaux et Forêts défendant à M. Michault de Vienne de continuer à abattre et à MM. de Ville de continuer à creuser. Le 23, cinq jours après, ordre de l'Intendant de poursuivre l'abatage et le 25 les arbres recommencent à tomber.

Les auteurs des mss. Siffait ont joint aux détails ci-dessus un plan à la plume du Pâtis de 1739.

A cette date, avant les allées de la promenade, à droite et en deçà du fossé, s'élevait un crucifix sur une plate-forme de briques.

En 1740, un canal fut fait dans le Pâtis — le fossé de 24 pieds dont il a été question plus haut sans doute.

En 1744, nous apprennent encore les mss. Siffait, MM. de Ville, ayant reconnu que l'entrée de la Somme dans le canal du Pâtis faisait un coude trop brusque pour

que l'eau y passât et que ce canal pourrait, par le défaut de courant, se combler, achetèrent, au delà et près du Pâtis, une terre appartenant à M. Maurice de Doncœur et, cet été, y percèrent une nouvelle entrée en droite ligne par où l'eau passe plus rapidement. Ils plantèrent des arbres dans le reste de la terre acquise, et l'ancienne entrée du canal fut bouchée.

La « ligne droite » ne para qu'imparfaitement au mal ou au danger. Le sable amené par la marée combla petit à petit le canal qu'il fallut curer en 1764. Le fond se trouvait tellement exhaussé qu'on « passait à pied » en plusieurs endroits. Les travaux de curement furent exécutés au mois de juin. — Pour prévenir des comblements futurs on fit fermer les deux extrémités du canal par des écluses afin que la marée n'y pût entrer. La dépense fut de mille livres. — *Mss. Siffait.*

Revenons à 1740. — Vers la fin de cette année les remaniements et embellissements de la promenade du Pâtis étaient fort avancés mais non terminés. Le maieur Foucques de Bonval prit pour protéger la création nouvelle un arrêté en onze articles dont voici le préambule et quelques autres extraits :

ORDONNANCE DE POLICE

pour la promenade du paty

du 21 *octobre* 1740.

Sur la remontrance à nous judiciairement faite par le procureur fiscal de la Ville, qu'après les dépenses considérables que la Ville vient de faire cette année pour

mettre la promenade du Paty dans l'état où elle est actuellement, il étoit nécessaire d'aporter tous les soins pour la conserver, et surtout pour empêcher qu'on ne fit aucuns tort ni dommages, tant aux jeunes Arbres qui y ont été plantés, qu'aux Bancs, Barrières et autres choses en dépendantes ; Nous avons ordonné ce qui suit :

I. . . . .

II. Défendons sous les mêmes peines que dessus, d'enlever, couper, ni ébranler aucuns des Bancs placés dans les différentes allées du Paty, ainsi que les garde-foux du Pont, Barrières et Tourniquets, ni faire aucun autre tort à la dite promenade de telle manière que ce soit et puisse être.

. . . .

V. Faisons défenses à toutes personnes d'entrer dans le dit Paty avec des Carosses et autres Voitures pour s'y promener à peine de 100 livres d'amende, et tous dommages et intérêts.

. . . .

VII. Pour pouvoir jouïr sans obstacle de la liberté de la promenade dans les différentes Allées du Paty, Nous défendons à toutes personnes de s'assembler dans aucunes des dites allées pour y former des Danses, et à tous Joüeurs d'instruments d'y joüer, à peine de trois liv. d'amende contre chacun des contrevenans, et en outre de prison, contre les Joüeurs d'instrumens. Enjoignons aux uns et aux autres de se retirer pour les Danses sur la Pelouse du tiers point, qui est à l'entrée de la dite promenade avant le Pont, et aux Joüeurs de Violons de

ne se pas appuyer suivant leur usage, contre les Arbres, sous les mêmes peines que dessus.

. . . .

Ordonnons qu'elles (les présentes) seront lües, publiées et affichées à son de trompe et cry public, tant à cette Ville aux lieux ordinaires et accoûtumés, que dans le fauxbourg de la Portelette, et même dans le Paty sur des poteaux qui y seront mis à cette fin. Fait et arrêté dans la Chambre du Conseil de l'Hôtel-Commun de la Ville d'Abbeville, le 21 octobre 1740, *signé* Foucques de Bonval Majeur, de Buissy de Fontaine, Douville de Belleval, Poultier, Amplement, Le Sergeant, De Cailly, Toullet, De Cayeux, Échevins, Boullon siéger, De Lignières procureur fiscal, Boullon greffier.

On voit par les autres articles que l'on travaillait encore à l'achévement de la promenade. Les voituriers qui charieront des terres au Paty devront être attentifs à fermer sur eux la barrière après leur passage et à ne pas endommager les arbres avec leurs voitures. Un réglement du 30 mars précédent reste en vigueur. Tous les dépôts de terres, décombres, cendrettes de savoniers, sables et terres provenant du curement des rivières, devront être faits dans le Paty aux endroits prescrits par le maître des ouvrages pour la perfection de la dite promenade et le relèvement des allées.

L'affiche sortit de l'imprimerie de D. Artous, seul Imprimeur du Roy et de la Ville.

Un maieur Foucques créa en 1740 la promenade publique de la ville. Un descendant de ce maieur créa

le jardin acheté par la Ville en 1880 et devenu notre jardin public.

Le Pâtis, lieu de promenade, était aussi lieu de réjouissances publiques. C'est dans les allées de cette promenade que fut fêté en ..... le comte de Mailly, dernier gouverneur d'Abbeville.

Le Pâtis était de l'ancien régime. Il déchoira d'année en année sous tous les régimes nouveaux jusqu'à nos jours où il n'est plus guères qu'un chantier, un lieu de dépôt pour les bois à brûler.

En 1790, une délibération du conseil de la Ville, séance du 19 octobre, le diminue déjà. Il ne contiendra plus, à titre de promenade, qu'une seule allée qui sera plantée sur la partie gauche (c'est-à-dire du côté de la rivière) ; des fossés seront creusés à droite ; le reste du terrain sera mis en culture.

La même année (25 février), une vente de 1200 pieds d'arbres du Pâtis avait été faite, et le 10 mars une partie de la promenade avait été donnée à bail pour neuf années.

Un décret de l'impératrice Marie-Louise décida, pendant les désastres de l'Empire, la vente du Pâtis. La Ville, moyennant une faible rente à elle accordée sur l'État, avait été forcée d'abord d'abandonner la plus grande partie de son ancienne promenade à la Caisse d'amortissement. Cette partie, aliénée ensuite par la Caisse, est représentée aujourd'hui par des jardins potagers de fructueux rapport.

Sous la Restauration ce qui restait du Pâtis, « une très belle et longue allée bien plantée sur le bord de la

Somme », se souvint de l'ancien régime et reprit quelque faveur.

En 1827 un sieur Giachosa, « premier coureur de S. A. R. MADAME DUCHESSE DE BERRY et de S. A. R. Monseigneur le DUC d'ORLÉANS, » fit quelques courses dans le Pâtis. Il annonçait la dernière pour le dimanche 16 septembre. Il devait faire, en trente minutes, quatorze fois le trajet de la promenade, « à commencer de l'endroit où elle forme un coude, » et il estimait la distance à parcourir ainsi à 4,200 toises ou environ deux lieues et demie.

La Restauration elle-même ne fut pas clémente au Pâtis. On lisait dans le *Journal d'Abbeville* du 16 mai 1829 : « On vient d'abattre une grande partie de l'allée du Pâtis ; on scie déjà les arbres en planches qui serviront à construire les barraques de la foire. L'an prochain on abattra, dit-on, le reste de cette belle avenue. » — En effet, que saurions-nous aujourd'hui exactement, géométriquement, de l'ancienne promenade dite le Pâtis, sans le plan qu'en a conservé la collection de M. de Saint-Amand, maintenant à la Ville ? Dans la mémoire du public qu'en reste-t-il ? un nom ; sur le terrain ? quelques centaines de pas du chemin de halage désignés encore par ce nom. Ainsi se dénudent, s'avilissent, les lieux où plusieurs générations ont pris plaisir à étaler leur joie, leurs ébats, leurs vanités.

Le Pâtis était la promenade décente, le rendez-vous des politesses discrètes et courtoises, mais au bout du Pâtis flottait, dans ses herbes et sous ses arbres, une île païenne, une île des grâces plus légères et court vêtues.

Les beaux esprits l'appelaient l'île de Calypso. Ils n'avaient pas eu besoin d'une immense érudition pour cette trouvaille, mais leur science mythologique remontait peut-être peu au delà du Télémaque. La vogue particulière de l'île de Calypso survécut à celle du Pâtis.

« Et les mœurs donc et les mœurs ! dit la vieille servante Marie à son maître, dans une conversation du *Franc-Picard*, — 18 mai 1820. — Ah ! si vous saviez ce que mon neveu le marin m'a dit de l'île de Calypso ! — Qu'est-ce que c'est que cette île de Calypso ? — Comment vous ne la connaissez pas, vous qui vous vantez d'aller partout ! Eh bien ! on appelle ainsi une petite île dans la Somme, au bout du Pâtis. Mon neveu dit que, pendant l'été, il conduit dans son bateau des dames et puis des messieurs, et puis..... — Tu vas dire quelque sottise. Je crois vraiment que tu deviens mauvaise langue. Va dans ta cuisine préparer mon souper. »

Le pont du chemin de fer de Béthune traverse depuis quelques années la Somme à quelques mètres au-dessous de l'île de Calypso maintenant sans arbres et « sans mystère ».

La collection de M. de Saint-Amand conserve deux plans du Pâtis, l'un : *plan de l'ancienne promenade du Pâtis depuis* 1739 ; l'autre : *plan du Pâtis dressé en* 1748. La collection de M. Macqueron en conserve plusieurs aussi : *plan du Pâtis en* 1739. « Les arbres qui y figurent ont été abattus cette année ; » d'après les mss Siffait ; *plan du Pâtis en* 1739, encore, d'après un vieux dessin. Ce plan a été lithographié par M. L. Gillard et tiré à six exemplaires seulement.

Le Pâtis, le nom reste, est encore égayé annuellement une fois par les régates que donne la société du *Sport nautique d'Abbeville* sur cette partie de la Somme qui coule de l'île de Calypso à l'École de natation.

Au bout du Pâtis était une pointe formée par la Somme à la naissance de la rivière de Maillefeu. On nommait cette pointe *le Becquet*.

Les cabarets et les guinguettes de la Portelette méritent mention ici, bien qu'appartenant déjà peut-être au faubourg des Planches et au chapitre qui suit, mais je ne veux pas les séparer du Pâtis. Le nom général de Portelette les rattache d'ailleurs au présent chapitre. Puis il est certain que le faubourg des Planches proprement dit ne commençait pas immédiatement à la sortie de la ville. Il y avait un faubourg « de la Portelette » entre la poterne et les Planches. Seulement on ne disait pas le faubourg de la Portelette, on disait simplement la Portelette (comme nous disons encore, sans plus de mots, Thuyson ou la Bouvaque). Les cabarets de la Portelette.

Les « cabarets de la Portelette » sont indiqués sur un plan de la collection Saint-Amand. Ils paraissent nombreux.

Les guinguettes de la Portelette, en pleine prospérité au dix-huitième siècle, ont été très courues, dit-on, jusqu'aux premières années du premier Empire. Les tartes au fromage, les pâtés d'anguilles et les gateaux de la bonne confection abbevilloise y attiraient beaucoup de monde. Les gens de métiers s'y réunissaient le jour de leur fête patronale, et, lors de la fête du Saint-Sépulcre, la saison aidant (second dimanche après Pâques

ou 15 juillet), une foule plus élégante y venait faire une sorte de *Longchamp*.

C'est en l'an V qu'un sieur Deroussent ouvrit son « bal bourgeois » dans le jardin qui faisait face à sa maison. — *Reg. de la ville, délib. du* 6 *fructidor an V* et *Arrêté pris à cette date par l'administration municipale*.

Le jardin prit dès lors ou plus tard le nom de Tivoli. Ce lieu des distractions d'été n'avait pas encore perdu toute faveur, ou du moins retrouva quelque faveur, pendant un certain nombre d'années, sous la Restauration. Les violons, le bal « champêtre » de Tivoli occupaient assez les cœurs de la ville pour fournir un titre à un divertissement de théâtre. Le 7 décembre d'une année que le programme ne fournit pas mais que je rechercherai et retrouverai, fut donnée au théâtre d'Abbeville la première représentation de

L'AMOUR AU TIVOLI

de

LA PORTELETTE

divertissement en vaudevilles mêlé de danses ; par un auteur anonyme.

Est-ce le Pâtis, l'île de Calypso, lès cabarets, les guinguettes, Tivoli, les jardinages des Planches qu'il faudrait chercher en quelques vers que me communiqua un jour M. Alexandre Leclerc, neveu de M Traullé? La pièce était de la main de l'ancien procureur du roi, correspon-

dant de l'Institut. Un procureur du roi poète [?] ! Tout est possible.

LES PLAISIRS DE LA SOMME.

Ouverture.

Ah ! que ces rivages sont beaux !
. . . . (1).

Damon.

Vois, Tircis, vois de toutes parts
Là terre riante et féconde.
Dans ce riche vallon promène tes regards ;
Admire ces jardins qui s'élèvent sur l'onde.
Surtout considère à loisir
L'émail de ces rives fleuries,
Ces utiles canaux et ces vastes prairies
Où l'œil s'égare avec plaisir.

Tircis.

La réponse de Tircis manque, mais l'espace vide laissé sur le brouillon montre que la réponse devait être de six vers au moins.

Silvandre.

Cœurs invincibles
Aux traits d'amour,
N'approchez pas de cet heureux séjour.
. . . .

Damon.

Tu te trompes, Silvandre.
C'est pour les seuls buveurs que ces beaux lieux sont faits.
. . . .

Réponse de Silvandre qui ne pervertit nullement la sagesse de Damon, bien qu'il invoque les bocages (lisons peut-être les charmilles de Tivoli).

(1) J'abrège beaucoup les citations.

Damon.

. . . .

Apprends que la plus belle chaîne
Ne vaut pas un verre de vin.

Il y a quelques années encore, le jardin de Tivoli, qui ne servait plus aux danses, conservait ses hautes et vertes charmilles. Depuis longtemps les pauvres têtes qui s'étaient balancées souriantes entre ces verdures, sous ces berceaux, n'entendaient plus les violons. En octobre 1879 un mur s'éleva à la place de la haie qui jusqu'alors fermait encore le jardin des anciennes danses. Aujourd'hui une assez belle maison a été construite derrière ce mur.

CHAPITRE L

LE FAUBOURG DES PLANCHES.

Les planches ou ponts de bois. — Les inondations. — Les rivières. — La rivière du Doigt. — Jardinages du XIIIe siècle. — La voye Fleurie. — La rivière aux Nonnains. — La navigabilité dans le faubourg des Planches. — Contestations et accords entre la Ville et les seigneurs de Mareuil pour les bornes de la banlieue. — Les habitants du faubourg s'engagent à une redevance pour la jouissance des marais. — Arrêt du Parlement donnant droit à la Ville de faire passer des bateaux par les Planches. — Une nouvelle route. — Inondations, accidents. — La gare provisoire du chemin de fer. — Voies diverses. — Biens ecclésiastiques. — La chapelle de Sainte-Marguerite. — Les marais communaux. — Les courses. — Le Chellier. — Le Cren de porte, limite de la banlieue. — Etymologie du nom de Caubert.

Le faubourg dans lequel nous entrons maintenant prend son nom des *planches* ou petits ponts de charpente grossière sur lesquels on traversait les fossés et les rivières qui le coupent encore, qui le coupaient en plus grand nombre peut-être (j'entends les fossés) lorsque la route de Blangy, d'Aumale, de Rouen, se détachait à Rouvroy de celle de Dieppe pour passer sur le mont de Caubert, à travers le camp romain. Les planches

Un cueilloir de l'église de Saint-André, XVe siècle, appartenant à la Ville, nomme le « quemin des planques de Maroeul ». — Les particularités de l'article qui traite d'un pré hors de la Portelette constatent bien qu'il s'agit dans ce cueilloir des planches de notre faubourg.

Le chemin des Planches était bien alors exclusivement le chemin de Mareuil.

Au seizième siècle les ponts de notre faubourg étaient bien encore nommés planches. On disait la première planche, la seconde planche. — V. dans le registre aux délib. de la Ville de 1590-1591, les délibérations du 6 et du 11 octobre 1590.

La ligne d'habitations entrecoupées de jardins que nous nommons communément le faubourg des Planches s'étend de l'ancien jardin de Tivoli au petit groupe de maisons nommé le Chellier. Administrativement le faubourg perd son nom moins loin, la limite de la banlieue étant voisine de la chapelle Sainte-Marguerite.

Cette partie des environs de la ville a été pendant des siècles facilement et sans obstacle inondée, d'un côté, par les marées qui remontaient la Somme, de l'autre, par les eaux venues du haut pays dans les temps pluvieux.

De là le nombre des fossés et l'utilité des rivières qui se prêtaient à l'écoulement.

La rivière de Maillefeu.

Les rivières. — La première était la rivière de Maillefeu sur laquelle aussi était la première planche.

Le Fossé-Neuf.

Nous n'avons pas à nous occuper du cours d'eau dit le Fossé-Neuf, puisqu'il ne vient que des prés derrière la gare actuelle du chemin de fer et que le chemin de Mareuil ne pouvait le traverser.

La rivière du Doigt.

Sur la seconde rivière, dite rivière du Doigt, était la seconde planche. Le nom de cette rivière se rencontre au XIII[e] siècle ; il est sans doute plus vieux. M. Louandre me donne *riparius de Doyto* en 1285.

Sur les bords de cette rivière étaient en 1290 des

jardinages (courtilages), un pré dit pré Maihieu Waukier, etc. M. Gaston Raynaud a tiré des archives hospitalières d'Abbeville, pour son *Étude sur le dialecte picard*, un acte du 23 juin 1290 qui commence ainsi :

« Je, Reniers Boissés, maires, et li eskevin d'Abbeville, faisons savoir à tous chiaus qui chest chirographe verront ou orront, que comme Jehans Fikès et Agnès, se femme, tenissent a perpetuel chens de maistre Pierre de le Bare adonques prestre curé de Saint-Jocc (1) II (deux) journeus de courtilage assis sur le riviere dü Doit entre le tenure Lucas Cotele et le tenure Robert le Qualke aboutans au pré Maihieu Waukier, par XXI s. de parisis de chens rendus chascun an au devant dit maistre Piere et a ses oirs, » etc.

M. de Clermont a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579-1580, article 567 : « Pour deux pièces de pré séant sur la rivière du Doigt, aboutant d'un bout à la voye Fleurie, » etc.

La rivière du Doigt vient en partie du contre-fossé qui longe la Somme depuis l'écluse de Mareuil et bien au delà, en partie du fossé du marais de Talsacq (commune de Mareuil), d'un filet d'eau dit Genoive qui vient aussi de Mareuil, de la rivière de Bray qui vient de Bray-lès-Mareuil, de la rivière dite de Becquerel qui sépare, en certain point de la vallée, la commune d'Eaucourt de celle de Bray. Ces différentes *rivières* ne sont, en réalité, que des fossés d'égout, alimentés peut-être aussi par quelques sources.

(1) M. Raymond a évidemment mal lu ce nom qui ne peut être que Saint-Jore (Saint-Georges) d'Abbeville.

Le chemin « des planques » ou de Mareuil traversait enfin la rivière aux Nonnains. Sur cette rivière était la dernière planche : « Pour un quartier de pré séant sur la rivière aux Nonnains à la dernière planque..... » — *Cueilloir de Saint-Pierre* de 1579-1580, *article* 165. — *Note de M. de Clermont.*

La rivière aux Nonnains.

La rivière aux Nonnains est une dérivation de la rivière du Doigt. La séparation des eaux a lieu derrière la ligne du chemin de fer du Nord, un peu plus haut que le coude fait par la Somme après le pont du chemin de fer de Béthune.

Aucune de ces rivières n'est navigable, sinon pour de très petites barques plates qui servent quelquefois aux jardiniers pour laver des légumes ou couper des herbes. — Il n'en fut pas toujours absolument ainsi peut-être à certaines heures, quand l'eau de la Somme, refoulée par les marées montantes, surmontait les berges. Une note incomplète, peu déchiffrable, de M. Traullé, de celles que m'a remises son neveu, M. Leclerc, semble relater le passage, en 1386, d'un ou de plusieurs vaisseaux à travers les Planches. Voyez plus bas un autre extrait de M. Traullé qui donnerait l'explication du fait.

Le faubourg des Planches a beaucoup gagné à la création de la route nationale dite communément de Rouen, mais j'anticiperais si je ne reprenais chronologiquement, ou à peu près, l'histoire du faubourg.

Il n'y avait après la Portelette, sur la banlieue d'Abbeville, aucune vicomté, aucune seigneurie particulière ; à peine peut-être quelques propriétés ou droits des seigneurs de Caubert et de Mareuil. Mais un jour les limites

parurent indécises entre cette banlieue et la seigneurie de Mareuil. Ainsi, en « octembre » 1283, intervient une transaction entre les maire et échevins et le seigneur de Mareuil. Il s'agissait de fixer, d'avis commun, certaines bornes que la lettre d'accord détermine.

« Je Esteules de Kierrieu, chevaliers, sires de Mareul, fais savoir, » etc.

Cette lettre se trouve dans le *Livre Rouge* de l'Échevinage, *fol.* XVII, *recto* et dans le *Livre Blanc, fol.* XVIII. — Le P. Ignace l'a publiée assez peu correctement dans son *Hist. des Comtes de Pontieu et des Mayeurs d'Abb.*, p. 217. M. Aug. Thierry l'a reproduite, avec quelques négligences encore, dans ses *Monuments inédits de l'hist. du tiers état*, t. IV, p. 49. Les futurs historiens auront à recourir pour parfaite exactitude au *Livre Rouge* ou au *Livre Blanc* de la Ville.

En 1342, nouvelles difficultés, nouvel accord. Jehan Tirel (Thiriaus), chevalier, sire de Pois et de Maroel, et les maire et échevins s'accommodent au mois de février (1342). — *Livre Blanc*, de l'Échevinage, *fol.* XL.

Le 9 avril 1378 (1379), sous la mairie de sire Estienne Coulars, les habitants du faubourg des Planches qui mènent leurs bestiaux ès marais des Planches s'engagent à une redevance envers la Ville et se reconnaissent taillables par les maire et échevins. — *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville,* p. 30.

1386. — Je copie textuellement la note suivante de M. Traullé : « 28 mars 1386. Arrêt du Parlement au profit des Maire et Échevins contre le seigneur de Mareuil et de Caubert, relatif aux planches des rivières du

faubourg de Caubert et Mareuil que la Ville vouloit faire lever pour faire passer les bateaux chargés de marchandises, ce qu'elle obtient. » Cet extrait est à rapprocher des quelques lignes qui ont admis plus haut la navigabilité des rivières.

Ainsi au XIVe siècle un premier essai de *canal de transit* aurait été tenté par les faubourgs de Rouvroy et des Planches. — Dans quel intérêt?

Au dix-septième siècle, au dix-huitième, au commencement du nôtre encore, les inondations rendaient parfois dangereuse la traversée des Planches.

Le 23 juillet 1628, le sieur de Vuitaineglise se noie « à la grande planque » qu'il voulait passer en tenant son cheval par la bride. Un manteau qui l'embarrasse cause sa mort. Mais pourquoi diable un grand manteau au mois de juillet? — *Chronique abbevilloise publiée par M. le baron Tillette de Clermont.* — *Picardie* de 1879, p. 573.

Immersion complète en 1716. On appelle ce déluge *les eaux de Péronne.* L'inondation entre jusques dans les fours à cuire le pain des cabarets de la Portelette. — *Mss. Siffait.*

En 1663, les habitants du faubourg des Planches et les propriétaires des immeubles situés dans la banlieue vers Mareuil et Caubert sont en procès contre les habitants de ces villages. Un arrêt dont j'ignore les termes a été rendu. Le « sieur président de Beauvais, commissaire nommé par la Cour des Aydes, » vient le faire exécuter. Le conseil de la ville prend, pour sa part, l'affaire en main. La Ville a intérêt dans le procès pour la conservation des droits de la banlieue et des immeubles

qui, situés dans la circonscription communale, ne doivent aucune taille. Le conseil décide, le 7 mars (1663), que la Ville interviendra dans l'instance. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

La suite de cette affaire m'est inconnue.

Trois ponts en briques praticables aux grosses voitures sont jetés en 1764 sur les rivières des Planches et remplacent les ponts de bois qu'un étroit cabriolet pouvait seul traverser jusqu'alors. — *Mss. Siffait.*

En 1773, la construction d'une vraie route remplaçant le chemin de Mareuil est décidée.

Cette route devant traverser un côté de la banlieue, la Ville est appelée à contribuer à la confection pour une part que mesurent les limites de son territoire.

Une réunion a lieu le 11 mars à l'Hôtel de ville pour discuter une décision à cet égard. La délibération accepte la nécessité.

En conséquence, dès le mardi 16 mars, on commence à couper au Chellier des terres que l'on porte ensuite près de la chapelle de Sainte-Marguerite sur la banlieue afin d'élargir l'ancien chemin. Ces terres sont portées à dos, dans des hottes, par des hommes, des femmes, des enfants de la ville. Les porteurs sont payés selon le nombre des voyages faits par eux avec les hottes pleines. Les travaux sont poussés ensuite jusques vers le village de Caubert. Ils finissent le jour de la Saint-Jean. — *Mss. Siffait.*

Cette route n'est pas encore à l'abri des inondations. Pendant l'hiver de l'an VII, le 16 pluviôse, la chaussée des Planches est tellement couverte d'eau qu'un culti-

vateur nommé Pion, s'y hasardant à cheval avec son fils en croupe, est entraîné par le courant. Ils sont sur le point de périr lorsque trois jeunes gens du faubourg, âgés d'environ dix-huit ans et nommés Dufossé, Papillon et Dartin, courent à leur secours et parviennent à les sauver avec leur cheval.

Le lendemain 17 pluviôse, autre accident, nouveau sauvetage. Le citoyen Avril, lieutenant de chasseurs, venant de Blangy, a recueilli en route un jeune conscrit nommé David Faucon et l'a fait monter en croupe derrière lui. Les eaux du faubourg font dévier le cheval qui lutte en vain et roule. Le conscrit entraîné gagne un arbre, s'y cramponne. Avril veut le secourir mais se voit bientôt en même danger. Les jeunes gens qui ont sauvé Pion parviennent aussi à mettre en sûreté les deux militaires. Ils vont à eux dans une barque et les dégagent des branches où ils sont arrêtés, à bout de forces déjà. — *Séance de la Société d'Émulation d'Abb.* du 5 avril 1799. — Une médaille d'argent est plus tard décernée par la Société à chacun de ces trois jeunes gens.

La canalisation de la Somme et les écluses qui arrêtent la mer montante ont seules véritablement délivré des eaux le faubourg des Planches et desséché ses jardins.

Quant à la route de 1773 ce n'était pas encore celle dont nous profitons aujourd'hui et qui fut construite en . . . . avec les larges ponts qui couvrent la rivière du Doigt et la rivière aux Nonnains.

La première gare (gare provisoire) du chemin de fer du Nord fut construite dans le faubourg des Planches au coude de la route qui précède quelque peu la traversée

à niveau de la chaussée par les rails, c'est-à-dire entre le cabaret dit alors de la *Petite Nanette* et le marais Malicorne. Elle fut ouverte en 1847, et, pendant quelque temps, les désœuvrés de la ville la prirent pour but de leurs promenades.

Le faubourg des Planches n'a qu'une voie, une grande rue, la route de Rouen. Un ou deux petits chemins sont à signaler cependant.

Deux chemins mettaient autrefois le Pâtis qui a rempli le chapitre précédent en communication avec la chaussée des Planches. « Il y avoit encore, voyons-nous dans les mss. Siffait, une rangée d'arbres de seaux (de saules) entre cette pâture (le Pâtis) et le chemin qui conduit aux Planches. » — Je crois reconnaître ce chemin dans celui qui existe encore près du cabaret de la Petite Nanette et qui mène de la route au chemin de halage. — « Ensuite, disent les mss., étoit un large espace de chemin large qui conduisoit au pont dit la première planche dans lequel étoit une petite chaussée de pavé rond et pointu d'environ quatre pieds de largeur et qui alloit en serpentant jusqu'audit pont. » — Si ce second chemin n'eût disparu depuis longtemps, je crois, et lors des aliénations du Pâtis sans doute, le chemin de fer l'eût fait supprimer.

Après le pont de la rivière du Doigt un chemin s'ouvre qui conduit de la route de Rouen à la route du Havre (Rouvroy) en donnant sur sa gauche accès au marais Malicorne.

Beaucoup plus loin, mais avant le pont de la rivière aux Nonnains, un autre chemin mène au marais Malicorne.

Les églises et couvents d'Abbeville avaient quelques terres, pas en grand nombre cependant, dans le faubourg des Planches.

Je lis dans un recueil de pièces intéressant l'église de Saint-Éloy :

« Extrait d'un compte rendu à messieurs les curé et marguilliers de l'église de Saint-Éloy dudit Abbeville par Mr Lerminier, receveur de ladite église.

« De Adrien Josse, maître du Paon, pour un jardin aux Planches . . . . . LX sols.

« Fut présent vénérable personne maître Antoine de Boulongne, prêtre curé et à présent receveur de l'église Saint-Éloy en cette ville, lequel a confessé avoir reçu de honorable homme Antoine Maurice, bourgeois de cette dite ville, acquéreur de demoiselle Marie Josse, fille et héritière du sieur Adrien Josse, la somme de soixante livres, pour le principal de soixante sols de cens par an dû à ladite église à prendre sur un pré scis aux Planches, acquis par ledit sieur Maurice, au moyen de quoy il ne sera plus dû à ladite église sur ledit pré que six deniers de cens par an, en cas de relief ou vente cinq sols quatre deniers ; en foy de quoy les parties ont signé à Abbeville pardevant les notaires royaux en Ponthieu soussignés, le trentième mars mil six cent quatre-vingt-dix. »

Les Dominicains, les Ursulines, les Sœurs Grises, les Sœurs Blanches possédaient quelques petits biens dans le faubourg des Planches, soit en maisons, soit en prés ; savoir :

Les Dominicains, un pré contenant sept quartiers ; deux

quartiers à usage d'aire et un journal et demi à usage de pré. — M. Darsy, *Église d'Amiens*, t. II, p. 15. — V. pour la vente de ces biens en 1791 le tome Ier de cette *Topographie*, p. 345.

Les Ursulines, une maison et des prés, non mentionnés dans l'état de 1730, — M. Darsy, *Église d'Amiens*, — vendus le 2 mars 1791. — V. le t. II de cette *Top.*, p. 42.

Les Sœurs Grises, une maison et un jardin au faubourg « de la Portelette ». — M. Darsy, *Église d'Amiens*, t. II, p. 26. — Peut-être eussé-je dû rattacher cette note au chapitre qui précède. — Voir, dans ce présent tome, les pp. 263-264.

Les Sœurs Blanches, une ferme ; — je n'ai pour autorité qu'un dessin de la collection Saint-Amand : *la ferme des Sœurs Blanches* dans le marais de Malicorne, entre le faubourg des Planches et celui de Rouvroy.

L'extrait suivant n'intéresse sans doute plus la banlieue d'Abbeville : « Des religieux de Saint-Pierre, à cause de leur chappellerie (*sic*), pour un ténement scéant au bas de Caubert oultre la IIIe planche... » — *Cueilloir de* 1562 *de l'église de Saint-Gilles.*

Je ne sais quel nom de couvent joindre à la note qui suit : « Le 8 avril 1791, une maison et onze journaux aux Planches sont adjugés moyennant 12,075 livres. » — *État succinct des adjudications faites au District.*

A deux cents pas environ hors de la banlieue est la chapelle de Sainte-Marguerite. La chapelle de Sainte-Marguerite.

Le P. Ignace nomme simplement cette chapelle dans la page 60 de son *Histoire ecclésiastique*.

Elle fut fondée par les seigneurs de Mareuil, on ne sait à quelle date, mais certainement dans un temps assez lointain car elle se trouvait citée dans deux cartulaires autrefois déposés aux archives de l'évêché d'Amiens et écrits en 1301.

Elle était reprise dans les actes de ces cartulaires comme léproserie ; ce qui donna lieu à un procès entre les religieuses de l'hôpital de Rue, le seigneur de Mareuil (Pierre de Villepaux) et le titulaire de Sainte-Marguerite.

L'hôpital de Rue s'était emparé des biens de cette chapelle, à la faveur de lettres patentes portant réunion à son domaine de plusieurs maladreries et notamment de celle de Villers-sur-Mareuil. Ces biens consistaient en terres labourables, prés et aires.

L'hôpital revendiquait la chapelle comme une dépendance de la maladrerie de Villers.

Nous ignorons l'issue de la contestation. Présomption forte, les jardins voisins de la chapelle appartiennent encore à l'hôpital de Rue.

Les femmes allaient à la chapelle de Sainte-Marguerite pour obtenir des couches heureuses.

Dans les années qui entourent 1830 un ermite desservait encore le saint édicule et y chantait les vêpres.

M. O. Macqueron a pris en avril 1850 une vue de la chapelle Sainte-Marguerite. — *Aquarelle de sa collection.*

La banlieue d'Abbeville à droite et à gauche de l'ancien chemin de Mareuil, de la route actuelle de Rouen, possédait et possède encore des marais communaux ; à

gauche le marais de Talsac ; à droite le marais Malicorne et le marais dit de Rouvroy. Marais.

Malicorne, ce nom a été porté par une famille notable qui a donné à la ville, en 1407, le maieur Colart Malicorne, en 1425, 1426, 1427, 1429, 1432, un autre maieur Colart Malicorne, en 1463, 1466, 1474, un dernier maieur Hugues Malicorne.

Le marais a-t-il pris son nom de cette famille, ou la famille du marais?

Le marais Malicorne a toujours été depuis fort longtemps entouré d'arbres ou coupé d'arbres plantés sur les bords élevés des fossés qui le dessèchent. — V. pour des ventes d'arbres dans ce marais le reg. aux délibérations de la Ville de l'an IV : délibération du 21 pluviôse, p. 86, et délibération du 1er ventôse, p. 195. Malicorne.

Un pré voisin du marais de Talsac occupait une superficie de vingt-sept journaux. Les malheurs de la France à la fin du premier empire obligèrent à l'aliéner. — Loi du 20 mars 1813. — L'État, qui en prit possession pour en faire argent, donna en échange à la Ville un titre de rente représentant le revenu estimé de ce bien communal. Talsac.

Les vingt-sept journaux déjà amodiés par la Ville pour la culture au dix-huitième siècle, pris et vendus par l'État en 1813, sont aujourd'hui des jardins très productifs.

Les habitants des faubourgs ont quelquefois revendiqué la jouissance exclusive des marais. La prétention ne peut tenir contre la charte de 1184, contre tous les usages depuis. Cette prétention à la propriété et à la

jouissance exclusive se produisit en 1792 de la part des habitants des faubourgs de la Portelette et des Planches sur le marais Malicorne. Le conseil général de la commune maintint, par sa délibération du 1er décembre 1792, le droit commun de propriété pour la Ville, le droit de jouissance pour tous. — *Registre aux délib. de la Ville.*

C'est dans le marais Malicorne qu'ont lieu les courses annuelles de chevaux. La collection de M. O. Macqueron conserve une aquarelle : *Décoration du marais pour les courses de* 1850.

Le Chellier. Le Chellier. — Le Chellier n'appartient pas à la banlieue d'Abbeville ; il est si connu cependant des promeneurs qu'il fait, pour ainsi dire, partie du faubourg. A ce titre nous ne pouvons l'oublier.

Le Chellier est un groupe de maisons sur la route de Rouen, au pied du mont de Caubert. Des salles invitantes d'auberge y accueillent les amis du bon cidre et des saucisses aux roseaux. — V. *Abbeville à Table.* — Le jour des courses y envoie un flot de promeneurs affamés et altérés.

Ce pauvre Chellier est bien vieux peut-être. On a donné à son nom des étymologies celtiques, grecques, latines.

Je livrerai les conjectures pour ce qu'elles valent.

Collenot, — *mss. appartenant à la Société d'Émulation*, — et, après ou avant lui, M. Delignières de Bommy, — *note prise dans son cabinet avant la vente,* — se sont lancés dans le celtique.

« Le Chellier, disent-ils, ne pourroit-il pas tirer son nom du vieux mot celtique *cerlier*, qui, selon Bochard,

signifie une ville, un bourg ou village, situé entre deux eaux, environné de marais? Le Chellier est effectivement entre deux eaux et environné de marais. Cet endroit étoit autrefois cité pour la qualité de son beurre que l'on appelait *fin chellier.* »

Il n'y a pour cette érudition qu'un petit malheur ; le Chellier n'est pas situé entre les eaux. Il occupe très à sec un petit monticule au-dessous du mont de Caubert. Il est vrai qu'il n'est pas très éloigné des anciens marais.

M. Le Clerc de Bussy m'a soumis une autre étymologie. Le nom du Chellier « pourrait, suivant lui, venir du latin *chelæ* qui a la même signification que le mot grec χηλαι qui veut dire bras d'une montagne disposés en forme de tenailles.

Une étymologie beaucoup plus simple se présente, selon nous, celle de cellier (*cellarium*, garde-manger et, sans remonter au latin, sorte de cave). Il est probable qu'il y a toujours eu de bonnes caves au Chellier. — *Ce, cel* se prononcent très fréquemment *che, chel,* en picard, et, si je ne me trompe, on appelait, dans Abbeville même, les portes inclinées des vieilles caves ouvertes souvent sur la rue, *bouches des chelliers.*

Le P. Ignace, expliquant la charte de 1184, nous a dit : « Du costé de la Portelette, la banlieue contient cette grande espace de terre qu'on appelle *les Planches* et s'estend jusques à la tranchée du *mont de Caubert.* » — *Hist. des Mayeurs*, p. 216.

La banlieue nous ramène donc au camp romain déjà visité par nous pour l'introduction à l'*Histoire de Cinq Villes.*

Cette tranchée du mont de Caubert est ce que nous appelons le *cran* ou plutôt le *Cren de porte,* mot très vieux sans doute et qui constate bien probablement l'occupation de cet emplacement par les Romains. La grammaire des langues romanes de Diez fournit ainsi le sens exact de ce mot : « *Crena* (Pline, *Hist. nat.*, XI, 37, 68). On donne à ce mot le sens d'entaille, coche : de là sans doute lombard *crena*, français cran, creneau. »

Le Cren de porte.

Le « Cren de porte » serait donc l'ouverture ménagée ou conservée par les Romains dans le retranchement du camp, soit que le camp fût leur œuvre, soit qu'il fût de création antérieure, gauloise, un *oppidum* de la contrée environnante.

Ce cren marquait et marque encore la limite de la banlieue : *Usque ad trenkeiam de monte Calberti*, dit la charte de 1184 ; ce qui se trouve traduit moins de cent ans après (octobre 1283) dans la lettre non moins connue d'Esteules de Kierrieu (accord avec la Ville) par ces mots : « duskes a le trenkie des quarrieres du mont de Cauberch, que on appelle le cren de portes. »

Cette traduction nous apprend de plus qu'il y avait au XIIIe siècle des carrières dans le voisinage du « cren de portes ».

Ce cren, dans les temps que nous pouvons connaître, livrait passage au chemin qui, de la porte d'Hocquet, par Rouvroy et le pont de Rome, venait couper dans toute sa longueur le mont de Caubert, pour se bifurquer, à sa descente, vers Mareuil, Bray, Pont-Remy, d'un côté, vers différents villages du Vimeu, de l'autre, avant la création de la grand'route actuelle de Norman-

die. — Ce chemin existe encore mais ne sert plus guère qu'à la culture.

A côté du Cren, le haut retranchement a longtemps exposé à la vue des voyageurs, sur des fourches évidemment, les corps des suppliciés.

M. de Clermont a extrait ce qui suit d'un procès-verbal de 1663 :

« Et du mardi 6 mars 1663, nous aurions monté la montagne de Caubert et serions arrivé au lieu dit du Cran des Portes qui est un passage entre deux coins de montagnes sur les monts de Caubert de largeur de quatorze pieds suivant ce qui a été reconnu par lesdits mesureurs par le mesurage qu'ils en ont fait en notre présence ; lequel passage, qui est le grand chemin d'Abbeville à Paris, sert et a servi de limites de tous temps pour marquer la banlieue dudit Abbeville et faire la séparation de ladite banlieue d'avec le terroir des habitants de Mautort, et sur ledit mont de Caubert et passage du Cran des Portes l'on a de tout temps exposé les cadavres des personnes suppliciées au dit Abbeville ainsi qu'il nous a été certifié par Antoine Cantrel, lieutenant dudit Mautort. » Etc. — *fol.* 101 d'un registre intéressant Mautort (je crois).

L'occasion s'en présentant, remarquons les changements orthographiques du nom de Caubert. Au XIIe siècle Caubert, *Calberti mons ;* au XIIIe Cauberch, selon une forme de ce temps, *Bouberch,* etc. Quant à l'étymologie, je crois peu à celle qu'on a donnée. Le nom de Caubert, a-t-on dit, peut venir des pierres calcaires qui font la base du terrain, du latin *calx,* chaux, *cau* dans le picard. Caubert.

Ber, ajoutait-on, signifie, dans le langage du pays, berceau. Caubert signifierait donc berceau de chaux, ou mieux de chaulx. — *Extraits de M. de Bommy.*

Ne pourrait-on, si l'on se hasardait dans d'autres hypothèses, voir dans Caubert, que l'on a peut-être prononcé Cauberk (Cauberch), la réunion d'un nom propre (franc peut-être) et du mot germain *berg*, mont? Ce serait le latin du douzième siècle qui mentirait.

CHAPITRE LI

La rue Saint-Jean-des-Prés.— L'église de Saint-Jean-des-Prés.— Les chapelains. — Le corps disputé d'un curé. — Installation d'un autre. — Les curés. — Revenus et charges de la cure. — Vente et démolition de l'église. — Le couvent des Dominicaines ou Sœurs Blanches. — L'hôtel de Vauleborgne. — L'église des Sœurs Blanches. — La réforme du couvent. — Marguerite De Rond. — Le service de Louis duc de Melun. — Les obsèques et l'épitaphe de Gabriel vicomte de Melun. — Vente du couvent, etc. — L'hôtel du Cygne. — La maison de M. de Cerisy. — La rue de Boubers. — Etc. — Le Rempart. — La tour Saint-Jean. — La rivière et la tour de Maillefeu. — La rue de Maillefeu. — Encore le moulin de la Mare. — Inondations par la rivière de Maillefeu. — Le mail de Dompierre. — Boulevard Voltaire. — Le canal de Transit. — Le pont sur le fossé de la ville. — Le pont sur le canal de Transit. — La gare du chemin de fer du Nord. — L'avenue de la Gare.

Rentrons dans la ville, revenons à la descente du pont de Talance et tournons le dos à ce pont. Nous avons devant nous la rue Saint-Jean-des-Prés. Il est bon de s'expliquer ainsi pour les lecteurs de l'avenir, les rues changeant souvent de nom.

Suivant des notes de M. Traullé, la rue Saint-Jean-des-Prés s'est appelée anciennement rue Froidmantel. Nous avons trouvé en effet et produirons plus loin ce nom « froit mantel » dans un cueilloir du quinzième siècle. — Le nom actuel vient de l'église de Saint-Jean-des-Prés qui existait dès 1223. Le *Livre Blanc* de la Ville nous le montre en usage déjà vers la fin du treizième siècle. La rue Saint-Jean-des-Prés.

« Lettre de Guerars d'Abbeville sires de Bouberch qui reconnaît n'avoir rien à prétendre sur certain tenement sis delà le pont de Talanche en l'entrée de le rue Saint Jehan entre le tenement monseigneur Raoul Poret prestre curé d'Ailly, d'une part, et le tenement qui jadis fu Gilebert Diex le warisse, d'autre part (1). » L'an 1293 el mois de novembre le jour sainte Katerine. — *Livre Blanc, fol.* XXVI, *verso.*

On aurait donc employé dans le même siècle, pour la même rue, les noms de Saint-Jean et de Froit mantel. Je suis porté à croire que ces noms désignaient deux rues voisines l'une de l'autre et même se coupant, et j'appuie cette assertion sur l'extrait qui suit :

« Les curés d'Abbeville....... pour III maisons et tenemens joignans l'une à l'autre séans en le rue Saint Jehan des prés, au destre costé en entrant en ledite rue, accostans, d'un costé, vers le pont de Thalance au froc de l'entrée de le rue Froit mantel et, de l'autre costé, à une masure et tenement que Michault de le Cauchie tient des cappelains de Saint Jehan des prés par XVI s. l'an, abouté par derrière au gardin Guillaume le Carpentier qui tient (qu'il tient) des cappelains de Saint Jehan des prés aveuc (avec) se (sa) maison couverte de tieule (2)

(1) Dieu le garisse — le guérisse. — Beaucoup de noms bourgeois étaient composés ainsi.

(2) J'avais pensé d'abord à traduire ce mot par d'éteule, de paille. Je me serais trompé lourdement. La rue Saint-Jean-des-Prés étant alors dans un faubourg et beaucoup des maisons de la ville même étant encore en ce temps couvertes de chaume, la désignation « de tieule » doit marquer une exception en quelque sorte dans la rue, dans le faubourg. La traduction certaine est donc tuile. Le *Glossaire* de Roquefort ne me contredit en rien.

en ledicte rue etc..... et par devant au froc. » — *Cueilloir de la communauté de Saint-André*, fort vieux, xve siècle, à la Ville.

Le même cueilloir relate en la rue Saint Jehan des prés, dans une maison dite Hue de Francqueville, « ung celier de pierre. »

Un cellier de pierre, une cave, cela était donc remarquable alors, du moins dans le faubourg de Saint-Jean-des-Prés. Nous voyons naître l'Abbeville de la rive gauche de la Somme. Les celliers sont intéressants.

Au seizième siècle nous voyons un puits public au devant de l'église de Saint-Jean-des-Prés. L'Échevinage décide le 6 février 1541 (1542) qu'il sera réparé ainsi que d'autres en prévision des incendies à éteindre. — *Reg. aux délib. de la Ville.*

Il serait facile de multiplier les citations du nom Saint Jehan des prés :

« Des ayans cause messire Jehan Halluin, chevalier, seigneur de Prez et mad^e Margueritte de Momorensy (*sic*), sa femme, pour un tenement scéant en la rue sa in Jehan des prez à la main dextre, IIII sols VI deniers. » — *Cueilloir de 1562 pour l'église de Saint-Gilles.*

Rue Saint-Jean-des-Prés en 1567. — *Le Guetteur du Beauvoisis*, n° 32, p. 117.

L'église qui donne son nom à la rue datait très vraisemblablement du douzième siècle. Elle existait certainement dans les premières années du treizième. Le comte Guillaume la nomme dans la lettre qui confirme, en 1205, tous les droits de patronage accordés à l'église de Saint-Vulfran par ses prédécesseurs : *Ecclesiam* L'église de Saint-Jean-des-Prés.

sancti Ioannis in pratis, cum omnibus pertinentiis. — Le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 89.

L'église de Saint-Jean s'élevait à l'extrémité de la rue, dans les prés ou très voisine des prés, quand la ville proprement dite avait pour limite le pont de Talance.

« En son commencement, dit le P. Ignace, elle estoit hors de la ville, à cause que la porte de la ville estoit pour lors au pont de Tallance. Et du temps de Louis XI, environ l'an 1477, lorsque la longue muraille, les tours et les fossez qui sont depuis la Portelette jusqu'à la porte Doket, furent faits, et que la ville fut agrandie de ce costé là, elle fut enclose dans la ville, ayant tousjours retenu le nom de Saint Jean des Prez, n'ayant jamais esté bastie ailleurs qu'au lieu où elle est maintenant. »

Le P. Ignace se trompe légèrement dans cette dernière affirmation. Les fortifications construites au temps de Louis XI obligèrent à démolir l'église et à la déplacer quelque peu.

Une délibération échevinale de mai 1482 nous apprend que l'église de Saint-Jean et les demeures de « ceulx qui la desservoient » avaient été démolies « pour la nécessité de fortifier la ville; laquelle eglise a esté restablie en 1482 longtemps après la démolition :

« Le IIe jour dudit mois (de may 1482) a esté conclud donner aux cappelains et pour emploier aux ouvrages de l'église Saint Jehan des Prez la somme de vingt livres parisis que la ville demourra vers eulx dechargiée de la somme de deux cens francs en quoy elle estoit envers eulx tenue par certain traitié ja pieça fait entre

leurs predecesseurs et les maieurs pour le fait de la demolition qui avoit esté faite de l'église dudit Saint Jehan des Prez et des maisons de leurs dits prédecesseurs capplains avec des matières d'icelles qui soloient estre au dehors de la cloture d'icelle et que nosdits prédécesseurs avoient emploiées en le fortiffication de ledite ville et aussi des cloques (cloches) de ladite église, lesquelles ont esté dès piécha rendues ausdits cappelains. » — *Extrait des registres aux délibérations de la Ville par les Bénédictins*. Dom Grenier, *paquet* 14 (*tom.* 91).

Les maieur et échevins se décidaient avec peine, semble-t-il, à payer ainsi, en à-comptes de vingt livres, l'indemnité due.

La dernière église s'élevait sur la ligne du canal actuel de Transit, à gauche, au bout de la rue, et sa façade était exposée au nord. La première s'élevait sur un point du parcours du fossé de défense existant encore en partie.

Les travaux exécutés par le Génie militaire en 1855 dans les terrains de l'État, vis-à-vis la rue Saint-Jean-des-Prés (1), mirent à découvert les fondations de l'église primitive.

Parmi les différents débris qu'ils exhumèrent, les ouvriers découvrirent, à cinq pieds environ au-dessous du sol (de 1855 qui a changé depuis), un caveau, et,

(1) Il s'agissait de préparer les lieux pour l'établissement d'un pont sur le fossé de défense de la ville au delà du canal de Transit et par conséquent du pont construit par la Compagnie du chemin de fer du Nord sur ce canal, les deux ponts ayant pour destination de donner accès au débarcadère définitif du chemin de fer. Le pont militaire n'existe plus depuis le déclassement de la place.

dans ce caveau, une pierre sépulcrale plate, le haut plus large que le bas, et sur laquelle un relief figurait une croix « de forme gracieuse ». Cette pierre, — tirée, pensa-t-on, des carrières des environs de Paris, — couvrait deux squelettes couchés dans un cercueil de bois dont on put recueillir encore quelques restes.

Dénué d'inscription, le tombeau de Saint-Jean-des-Prés, en revenant au jour, a laissé dans l'obscurité les personnages qu'il renfermait. Les squelettes qu'on n'examina pas assez ont eux-mêmes gardé le secret qu'ils pouvaient livrer en partie, l'âge, le sexe des ensevelis.

Près du caveau furent trouvés aussi « une espèce de ciboire en étain » et un petit chapiteau de pierre dure, de la nature peut-être de celle qui couvrait le cercueil.

Le chapiteau a été déposé alors, ainsi que la dalle sépulcrale, au musée de la ville. — *Picardie* de 1855, p. 543.

Le P. Ignace, oubliant la lettre de 1205 du comte Guillaume, aimerait à rattacher la fondation de Saint-Jean-des-Prés, sauf à la rajeunir un peu, à la date où fut apporté, de Constantinople à Amiens, le chef de saint Jean, — 1206. — Il rappelle que, l'an 1223, Gaufridus, — Geoffroi, — évêque d'Amiens, ordonna, après s'être assuré le consentement des doyen et chanoines de Saint-Vulfran, le règlement des sept chapelains qui desservaient l'église de Saint-Jean-des-Prés, à la collation et sous la juridiction de ces chanoines : *Fidelitatem jurabunt ecclesiæ S. Wlfranni.*

Les chapelains paraissent avoir existé d'ailleurs avant

ce règlement : *de assensu.... Capituli* etc. *et Capellanorum S. Ioannis in Pratis* etc. Les comtes de Ponthieu, suivant Sangnier d'Abrancourt, avaient fondé les « chapelles » de Saint-Jean-des-Prés, mais où le titre qui constate le fait ? Je ne connais de plus ancien titre pour Saint-Jean-des-Prés que le règlement épiscopal cité ci-dessus, de février 1223 (1224) : *Gaudefridus Dei gratia* etc., acte publié par le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 112 et *Hist. des Mayeurs*, p. 146.

L'un des chapelains, dit Sangnier d'Abrancourt, « a le soin des âmes, *cura animarum* ».

Nous avons rappelé plus haut, pp. 335-339, la transaction acceptée en 1391 par la communauté des chapelains pour une redevance en blé, qui leur était due sur le moulin de Bouberch.

Dans un manuscrit de Sangnier d'Abrancourt acquis à la vente de M. de Saint-Amand, je lis : « Les sept chapelains de Saint-Jean des Prés disent la grand messe et les vêpres tous les jours et font leur semaine chacun à leur tour. Si la fête du Saint-Sacrement échoit en la semaine d'un chapelain, c'est lui qui la fait, à l'exclusion du curé qui ne fait cette cérémonie que lors qu'il est hebdomadaire. Le tabernacle est commun au curé et aux chapelains qui en ont chacun une clef. — Ces chapelains, qui sont obligés à résidence, jouissent d'une portion de dixme dans l'étendue de la paroisse de Saint-Jean des Prés avec les chanoines de Saint-Vulfran qui jouissent d'une autre ; et les uns et les autres fournissent une portion congrue au curé qui est obligé de contribuer lui-même au total comme chapelain. — Ces cha-

pelains ont vingt-six septiers de bled à prendre tous les ans sur le moulin de la Mare (1) ci-devant appartenant au s[r] Maurice de Donqueur. » — Écrit dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Ces chapelains devaient porter l'aumusse uniforme vairée. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Eglise d'Amiens*, t. II, p. 47.

Peu d'années après la lettre de l'évêque d'Amiens, l'église de Saint-Jean-des-Prés reçut une bulle du pape Grégoire IX datée de Latran le 13 des kalendes de mai 1231. Dans cette bulle, le pape confirmait les donations faites et celles qui pourraient être faites : *Gregorius* etc. — Publié par le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 113.

Par la lettre de Geoffroi (1223) les chapelains ne pouvaient tenir aucun autre bénéfice ecclésiastique que leur chapellenie. L'évêque Guillaume de Mâcon adoucit la rigueur de cette interdiction par une lettre du 23 juin 1300 que nous donne aussi le P. Ignace. — *Hist. eccl.*, p. 115.

1343. — Question de droit d'asile. — Rente obituaire de cinq livres parisis constituée au profit des chapelains de Saint-Jean-des-Prés par l'Échevinage sur l'acquit de Bailleul. — Un criminel, Gilles Lelong, s'est réfugié dans l'église de Saint-Jean-des-Prés. Arraché du pied du Crucifix par la justice municipale, il est mort de traitements trop durs dans les cachots de l'Hôtel de ville. Le Parlement de Paris condamne, par un arrêt du 8 juin 1343, les maire et échevins à payer annuellement

(1) Sur le moulin de la Mare ou de Boubers voir plus haut le chapitre.

les cinq livres rappelées ci-dessus pour la fondation d'une messe qui conserve le nom de *Gilles Lelong*. — M. Traullé, *extraits divers*, et M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 495.

En 1351, nous apprend le P. Ignace, Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, fonde en l'église de Saint-Jean-des-Prés, une messe à dire dans la semaine qui précède la Pentecôte, pour lui, pendant sa vie ; pour les trépassés, après sa mort. Le titre de la fondation montrait l'église hors de la ville. — *Hist. des Mayeurs*, p. 360.

Une note, prise par M. Traullé dans les manuscrits d'un historien ou curieux d'Abbeville (1) demeuré inédit, me donne : « En 1357, sous le règne du roi Jean, fut brûlée, détruite et ruinée, l'église de Saint-Jean des prés. En 1477 cette église fût rebâtie » etc. — Je n'accepte que sous tous les bénéfices d'inventaire la première de ces assertions. Comment l'église eût-elle attendu plus d'un siècle sa reconstruction ? M. Louandre nous dit, sans citer d'autorité cependant, qu'elle fut « rebâtie pendant le cours du quatorzième siècle ». — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 495.

Nous avons dit plus haut comment la seconde (ou troisième ?) église fut construite, dans tous les cas, en 1477. Hermant, que nous citons d'après M. Traullé, ajoute : « J'ai remarqué au dessus de la grande porte de cette église une date en noir qui m'a paru former 1130. » Il est possible qu'on ait enclavé dans la seconde (ou

(1) Hermant. — Notes que m'a remises M. Alexandre Leclerc, neveu de M. Traullé.

troisième?) église une pierre de restauration de la première.

Le 22 avril 1493, un « froc » long de cinquante-six pieds et demi et large de dix, entre l'église de Saint-Jean-des-Prés et la muraille de la ville, est baillé, moyennant un cens de six sols, par l'Échevinage aux chapelains de l'église. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

On voit combien l'église était proche des nouvelles murailles.

Je ne parviens pas à tirer une idée claire de l'extrait suivant qui se rapporte à l'année 1394 : « froc baillé (par l'Échevinage) à Mr de Bulleux, joignant Saint-Jean des Prés, pour laisser une voie ou chemin commun pour aller à la rivière de Maillefeu. » — *Ibid.*

D'un compte de l'église de Saint-Jean-des-Prés de 1591 j'extrais ces lignes :

Compte que fait et rend sire Jehan Duponchel, prebtre, aux chappellains de l'église Saint Jehan des prez en Abbeville, des cens, rentes et revenus appartenants à l'université des dictz chappellains d'icelle église, tant en ladicte ville d'Abbeville que banlieues et environ, Buigny Saint Maclou et Ouvillers, pour ung an commenchant le second jour d'octobre l'an mil V° IIII^{xx} unze et finissant icelluy jour revolut et inclut ascanon (?), par quatre termes, le premier commenchant le jour de Noël mil V° IIII ^{xx} unze, Pasques, Saint Jehan-Baptiste et Saint..... (nom effacé et déchiré) l'an mil V° IIII^{xx} douze.

N'est-ce qu'au milieu du dix-septième siècle que l'église de Saint-Jean-des-Prés cessa de recevoir tous les morts

de sa circonscription paroissiale sous ses dalles? Je copie textuellement dans les extraits des délibérations de la Ville qui appartiennent à M. A. de Caïeu : « 18 novembre 1651. Permis aux curé, receveurs et marguilliers de Saint-Jean des prés, de recueillir la portion de terre autant qu'il appartient à la Ville, pour se servir à usage de cimetière et non autrement, à la charge d'un boucquet de fleurs par an de reconnoissance, le jour de Saint Barthelemy (c.-à-d. le jour du renouvellement de la loi), que l'un des marguilliers sera tenu d'apporter à l'Échevinage. »

L'aspect extérieur de l'église de Saint-Jean-des-Prés nous a été conservé par quelques dessins. Une de ces vues, reproduite par M. E. Pannier, et lithographiée, a été tirée à deux exemplaires, dont l'un est chez M. O. Macqueron, l'autre chez moi. L'église, dans ce dessin, paraît se composer d'un bâtiment bas, assez long, près duquel s'élève la tour du clocher, en pierres, à plusieurs pans, percée de fenêtres ogivales. Un toit couvre la tour, et, d'un côté de ce toit, s'élance une sorte de minaret servant de base à une flèche qui porte à sa pointe un oiseau (un coq probablement). Assez près de l'église, une tour ronde à toiture ronde, et dont le pied plonge d'un côté dans un fossé plein d'eau, représente sans doute la tour de défense dite « tour Saint-Jean ». Des arbres couvrent les environs de l'église près de laquelle paissent deux vaches. La collection de Saint-Amand (maintenant à la Ville) conserve une vue de l'église de Saint-Jean-des-Prés, vue prise du rempart, c'est-à-dire du côté opposé à la ville. Il paraît bien dans ce dessin que la façade de

l'église, comme nous l'avons dit, regardait vers la porte d'Hocquet.

De l'intérieur nous ne connaissons que peu de détails donnés par les mss. Siffait.

Le jubé de Saint-Jean-des-Prés, nous apprennent-ils, était fort joli. Il occupait toute la largeur de l'église. Deux autels s'appuyaient sur lui dans le bas. Au-dessus de la porte s'élevait un crucifix. En 1722 le curé et les marguilliers le firent abattre pour agrandir l'église et y laisser mieux pénétrer la lumière. Les deux autels furent conservés, mais le crucifix disparut. — Lors de la reconstruction complète de l'église en 1491 (nous laissons cette nouvelle date à la responsabilité des mss. Siffait), on avait fait « dans la muraille une tour de moelon » pour monter au jubé. « Le portail et la tour des cloches sont faits depuis l'année 1203 » ; affirmation et date que je laisse encore à la responsabilité des mss.

Les mss. Siffait nous ont conservé deux anecdotes que rapproche convenablement le nom de Saint-Jean-des-Prés. L'une regarde la mort, l'autre l'installation d'un curé.

En septembre 1721, Mᵉ Louis Michault, curé de Saint-Jean-des-Prés, meurt chez sa mère près de la porte Comtesse et par conséquent, — circonstance à noter, — dans la paroisse de Saint-Georges. De cette circonstance, querelles, conflits, paroisse contre paroisse, clergé contre clergé, enfin intervention de la justice.

Le curé de Saint-Georges d'un côté, le clergé de Saint-Jean-des-Prés, de l'autre, réclament le mort. Le curé du Saint-Sépulcre, Charles Becquin du Fresnel,

doyen de chrétienté, consulte par une lettre l'évêque d'Amiens. La réponse de l'évêque, Pierre Sabatier, attribue le défunt à son église de Saint-Jean. Le curé de Saint-Jean ne doit pas être porté à Saint-Georges mais à Saint-Jean. C'est aussi, paraît-il, le sentiment des parents du défunt. Le bedeau de Saint-Georges s'est présenté plusieurs fois devant eux, leur demandant s'il leur agrée de partir. Il lui a toujours été répondu négativement. Pendant ces messages, le doyen du Saint-Sépulcre s'est rendu à Saint-Jean-des-Prés. Il y prend un clergé plein d'ardeur, et, à sa tête, se dirige vers la porte Comtesse. La traversée du Marché au Blé (ou place Saint-Georges) trahit la marche. Le clergé de Saint-Georges, prêt lui-même, et tout bouillant, sort sans plus tarder. A sa tête s'avance M. Darsy, chapelain de la Charité ; le curé, François de Calonne, étant infirme et le vicariat vacant. Rencontre devant le drap mortuaire. Le doyen du Sépulcre produit la lettre de l'évêque. Le clergé de Saint-Georges ne se tient pas absolument pour vaincu. L'officiant, M. Darsy, est disposé à céder, mais les défenseurs laïques de la paroisse, les marguilliers, sont plus fermes. Ils encouragent, soutiennent M. Darsy. Il n'a rien à craindre ; ils répondent de tout. Ils se sont même assuré le concours de manœuvres pour prêter aide à Saint-Georges, au cas où l'on voudrait lever le corps de force à son détriment. « La dispute, l'attente durent bien une heure. » Enfin survient « un homme de justice ». On l'instruit du différend. Il rend son jugement dans la rue. Le défunt est mort hors de sa paroisse ; il appartient à celle où il est mort. Qu'il soit porté à Saint-Georges.

Le doyen prend dans l'assistance des témoins de la violence et se retire avec le clergé de Saint-Jean-des-Prés. De Saint-Georges, où la grand'messe est chantée, le corps est porté, suivant le désir des parents du défunt, à l'église du Saint-Sépulcre et inhumé dans la chapelle même du saint tombeau. Le doyen s'est dispensé de paraître à cette dernière partie de la cérémonie. Son vicaire a été recevoir le corps à la porte Comtesse, limite de la paroisse.

L'affaire n'eut pas de suites graves. Seul, M. Darsy fut légèrement puni. Il lui fut interdit de confesser, et le diacre d'office, M. Douchet, fut chargé à sa place des fonctions de vicaire pendant la vacance.

En 1780, un nouveau curé, Nicolas Macquet, précédemment régent du collège, prend possession de la cure de Saint-Jean-des-Prés. Le receveur et les trois marguilliers en charge vont le complimenter et lui présentent une ceinture, don qu'il reconnaît par un petit présent de vingt-quatre livres. Les marguilliers et le receveur n'ont rien de plus pressé que d'aller dépenser cette somme dans les bons cabarets de la Portelette en compagnie de leurs femmes. D'autres femmes de la paroisse suivent l'exemple des marguilliers et portent à leur curé un bonnet carré. Nouveau don de vingt-quatre livres. Les femmes, plus ménagères que les hommes, ne dépensent en réjouissance que dix livres. Grande émotion alors pour les quatorze livres qui restent. Quelques autres femmes qui n'ont pas voulu suivre leurs compagnes chez le curé, de peur d'en être pour les compliments, prétendent part au profit et réclament

les quatorze livres. Résistance des premières. La cause est portée devant M. le maieur, et M. le maieur, homme juste, c'était alors M. Gabriel-Augustin Blondin, écuyer, seigneur de Bazonville, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, ordonne que la somme sera remise aux mains de M. le curé pour être distribuée aux pauvres de la paroisse. Ce qui est exécuté. — *Mss. Siffait.*

Les curés. — Quelques papiers de l'abbé Dairaine acquis lors de la vente publique qui suivit son décès me donnent la note suivante :

« Je dois cette liste à l'obligeance de M. Edmond Pannier, ancien maire d'Abbeville. Comme elle se terminait à l'année 1721, j'ai dû et pu la compléter.

1203. — Gauffridus ou Geoffroy.

1213. — Radulphus, *etiam* curé de Sainte-Catherine.

1240. — Ingelramnus.

1273. — Walterus.

1360. — Willelmus.

..... — Antoine Mouret.

1445. — Pierre de Ramburelles, aussi chanoine et doyen de Saint-Vulfran.

1473. — Jehan le Prevost, aussi chanoine et chantre de Saint-Wlfran en 1480.

1480. — Gabriel David.

1536. — Jehan du Candas.

1570. — Firmin Gaillard.

1580. — Jehan Odein.

1596. — Louis Brocquet.

1605. — Jehan Boenger.

1610. — Jehan Cerdoam.

1616. — Claude Lambert.

1650. — Jacques Fuzellier.

1653. — Pierre Dacheu, puis curé de Saint-Jacques en 1675.

1676. — Charles Tillette.

1682, mai. — Jean du Marcq. — M. Dairaine ajoute ici : « M. Jean du Marcq, né en la paroisse de Saint-André, fut curé de Saint-Jean-des-Prés en mai 1682. En 1690, il échangea sa cure de Saint-Jean-des-Prés avec Adrien Darrest pour celle de Saint-André que possédait ce dernier. Jean du Marcq est mort à Saint-André, le 11 août 1718, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il a été inhumé dans l'église de Saint-André entre le portail et le bénitier qui était alors au milieu de l'église. » — D'après les *Mss. Siffait*, je suppose.

1690. — Adrien Darrest.

1691. — François Marcotte. — M. Dairaine ajoute ici : « M. François Marcotte fut d'abord vicaire à l'église du Saint-Sépulcre. Il devint, en 1691, curé de Saint-Jean-des-Prés. En septembre 1715, il quitta Saint-Jean-des-Prés pour être curé de Saint-Jacques. Enfin, en janvier 1716, il quitta sa cure de Saint-Jacques pour retourner à celle de Saint-Jean des Prés où il mourut en 1720. »

1720. — Louis Michault. — M. Dairaine ajoute ici : « M. Louis Michault, né en la paroisse Saint-Georges, fils de M. Michault, dit *Mon prince*, fut nommé curé de Saint-Jean-des-Prés en l'année 1720. Il mourut

le . . septembre 1721 en la paroisse Saint-Georges, âgé de vingt-sept ans. Il fut inhumé dans l'église du Saint-Sépulcre. » — D'après les *Mss. Siffait* évidemment. — J'ai rapporté plus haut les incidents qui suivirent sa mort.

1721, 25 septembre. — Jean Le Sueur. M. Le Sueur, né en la paroisse du Saint-Sépulcre, fut d'abord vicaire du Saint-Sépulcre et, peu après, clerc de la même église où il demeura pendant vingt-huit ans. En 1721, le 25 septembre, après la grand'messe, il prit possession de la cure de Saint-Jean-des-Prés. En 1723, le .. juin, il prit possession de la cure de Saint-Éloy. En 1726, le dimanche 13 mars, il fut installé dans la cure du Saint-Sépulcre par M. Philippe Regnault, curé de Saint-André. Enfin il fut reçu, en 1728, supérieur de l'hôpital de Saint-Joseph pour succéder à M. de Brandicourt décédé. Il décéda lui-même, curé du Saint-Sépulcre, le 8 février 1729, à l'âge de cinquante-neuf ans et fut inhumé dans le chœur de l'église contre la sépulture de M. Charles Becquin, son prédécesseur.

1724, 3 juin. — Jacques Durand. — Né en la paroisse de Saint-Nicolas, il fut d'abord chantre à Saint-Vulfran, puis sous-diacre à Saint-Jacques, ensuite chantre en la même église de Saint-Jacques, puis chapelain à Saint-Jean-des-Prés ; enfin, le 3 juin 1724, curé de Saint-Jean-des-Prés, par le don que lui fit de cette cure M. Jean Le Sueur, pourvu de celle de Saint-Éloy. Jacques Durand quitta la cure de Saint-Jean-des-Prés pour occuper, le 21 mars 1739, celle de Saint-Paul, vacante par la démission qu'en avait donnée au Chapitre

au prix de 2,500 livres. L'église, démolie en 1793, fut remplacée par une maison construite peu de temps après. Cette maison représentant, avec le jardin y attenant, l'église et le cimetière, subsista jusqu'à la création du canal de Transit qui fit rejeter hors de la terre ce qui restait des vieilles fondations.

Entre le pont de Talance et l'église, sur une assez grande longueur à droite de la rue, s'élevaient l'église et le couvent, et s'étendait le jardin, des Dominicaines.

Les Sœurs Blanches ou Dominicaines

Cette large part de terrain, voisine des anciennes possessions de la famille de Boubers, si elle n'en était pas un démembrement, a une brève histoire antérieure à celle du couvent. Elle dépendait au seizième siècle d'une grande maison que l'on appelait l'hôtel de Vauleborgne. J'ai, si j'ai bien lu, trouvé ce nom écrit *Bolleborgne* dans les registres aux délib. de la Ville de 1582 à 1583. Le *logis de Bolleborgne* contenait alors du blé appartenant aux Célestins d'Amiens. — Séance du XI janvier 1583. — La *Ligue à Abbeville*, t. Ier, p. 182.

« L'an 1553, dit le P. Ignace, l'empereur Charles-Quint, ayant fait raser la ville de Térouane, les religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique qui y demeuroient furent dispersées en trois villes. Quelques-unes se retirèrent à Saint-Omer, d'autres à Saint-Valery, et dix se réfugièrent à Abbeville. »

Le dénuement dans lequel elles furent d'abord forcées de vivre excita la pitié, et Dieu permit, poursuit le P. Ignace, « que Messieurs d'Abbeville pensassent sérieusement à ces pauvres étrangères (quoy que la vertu, en quelque part qu'elle soit, ne se trouve jamais

étrangère). » L'hôpital de Saint-Julien le Pauvre, situé dans la chaussée d'Hocquet, fut donné aux fugitives, à condition qu'elles garderaient les malades.

Plus tard, aidées des libéralités des habitants de la ville (1), elles achetèrent (1597) l'hôtel de Vauleborgne « où elles ont basty un très-beau monastère ». — P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 249 et *Hist. des Mayeurs*, p. 668.

Dès qu'elles furent en possession de l'hôtel de Vauleborgne, les Sœurs Blanches songèrent à y adjoindre une chapelle. Les extraits faits par le marquis Le Ver, dans le registre aux délib. de la Ville de 1597 à 1599, me donnent :

« 12 juillet 1599, requête des religieuses de Saint-Dominique qui ont, depuis la prise de Therouenne, toujours résidé en cette ville en l'hôpital de Saint-Julien, afin qu'il leur soit fait quelques courtoisies pour construire et bâtir une chapelle. » — *Fol.* 379, *verso.*

« 23 juillet 1599, délibéré depuis la requête des religieuses de Saint-Dominique et arrêté que leur église sera assise le long de la rue Saint-Jehan des Prés où a été précédemment la cloture du jardin de ladite maison, le chœur d'icelle posé du costé du pont à . . . . (du pont à lance probablement ; pont à lance est encore la prononciation populaire), et le devis de l'ouvrage sera mis par . . . ., ayant été accepté à 60 pieds de long et de xxvi pieds de large de . . . . » — *Fol.* 383, *verso* (2).

(1) M. Louandre a écrit de la famille de Melun. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 472.

(2) « Le 23 juillet sur les quatre heures de relevée, M. Bernard lieutenant général, assisté du Sr Rohault, majeur, de MM. Avril,

« 22 aoust 1599, sur la requête desdites religieuses, délibéré qu'il leur sera délivré et aumôné la somme de . . . . » — *Fol.* 384, *verso.*

« Le 30 aoust 1599, sur les douze heures du matin, la première pierre de la fondation de l'église des religieuses de l'Ordre de Saint-Dominique a été posée par Mr Bernard, lieutenant général, en présence du majeur (1), et de plusieurs de messieurs les échevins et officiers de la ville. » — *Fol.* 414.

Le P. Ignace arrive ici un peu en retard (2).

Dès l'an 1603, croit-il nous apprendre, furent jetées, avec l'assistance de madame Hippolyte de Montmorency, princesse d'Espinoy, les fondations de l'église des Dominicaines. — *Hist. eccl.*, p. 249 ; *Hist. des Mayeurs*, p. 668. — Il est vrai que poser les premières pierres d'un édifice n'est pas en payer la construction, et les vrais fondements purent bien ne tomber qu'en 1603 sur la pierre d'honneur de 1599.

doyen de Saint-Vulfran, Remilly, chanoine, de Maupin, conseiller et ancien majeur, Le Boucher, procureur du roi, de Lavernot et Liault, échevins, Herment et autres, s'est transporté en la maison acquise par les sœurs de Saint-Dominique, pour considérer et aviser l'assiette de la chapelle ou église que prétendent bâtir lesd. religieuses ; où le plan a été représenté et où a été finalement arrêté que lad. église sera assise le long de la rue de Saint-Jean des prez où est à present la cloture du jardin de lad. maison, le chœur d'icelle posé du côté du pont à lance. L'église aura 60 pieds de long et 26 pieds de large. » — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Cateu.*

(1) François Rumet, maieur depuis quelques jours.

(2) Dans son *Histoire ecclésiastique ;* mais, onze ans plus tard, dans son *Hist. des Mayeurs* (p. 750) il écrira bien : « Le 30e jour d'aoust (1599) fut mise la première pierre de l'Église des vénérables Religieuses de Sainct Dominique. »

L'église nouvelle fut dédiée, par l'évêque d'Amiens, le 29 juin 1608.

Sous la juridiction de l'évêque d'Amiens jusqu'en 1605, les Sœurs Blanches avaient été mises en cette année sous la conduite des Pères Dominicains.

Elles recevaient dès lors et continuèrent de recevoir des générosités de la Ville : « 8 octobre 1610, pour le prochain bail de l'obole, s'il plait aux élus, ce sera à la condition de vingt barils de bière d'augmentation pour délivrer aux religieuses de Saint-Dominique. » — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Le 10 avril 1622, la réforme fut introduite dans la maison. Cinq des sœurs, d'abord, firent vœu de clôture perpétuelle devant leur père provincial (1). La plupart des autres suivirent bientôt l'exemple donné. Cinq seulement, suivant l'*Hist. eccl.*, quatre, suivant l'*Hist. des Mayeurs*, n'acceptèrent pas la rigueur de la règle. On leur permit de se retirer dans l'hôpital de Saint-Julien et d'y vivre selon leur ancienne façon, mais sans droit de recevoir des novices. — *Hist. eccl.*, p. 250 et *Hist. des Mayeurs*, p. 793.

C'est seulement, si je ne me trompe, en adoptant la réforme que les Sœurs Blanches quittèrent le tiers Ordre pour le grand Ordre de Saint-Dominique.

Le P. Ignace a nommé toutes les prieures des Sœurs Blanches de leur arrivée à Abbeville à l'année 1646. Il

(1) Sangnier d'Abrancourt, *Remarques sur le Ponthieu*, doit se tromper de trois ans sur le fait que nous rapportons : « Les Sœurs Blanches, dit-il, ne gardoient pas autrefois la cloture et ce n'est que depuis 1625 qu'elles sont cloîtrées. »

ne nomme pas une simple religieuse, Marguerite De Rond, native d'Abbeville, morte en odeur de sainteté en 1605. Un vieux feuillet roussi des papiers recueillis par l'abbé Dairainc me donne, comme tirée des *Chroniques de l'ordre de Saint-Dominique*, cette notice incomplète sur la vénérable mère Marguerite De Rond : « La bonne éducation qu'elle reçut dès son enfance de ses parens quy estoient remplis de la crainte de Dieu, son inclination pour la vertu et la réputation des religieuses d'Abbeville quy n'estoient encore que du Tiers-Ordre et sans cloture luy inspirèrent un grand mespris des vanitez du siècle et un désir ardent d'embrasser l'estat religieux. Elle demanda l'habit pour ce saint monastère, qu'elle reçut avec une grande piété [?] et une esgale ferveur qu'elle a conservée tout le reste de sa vie. L'amour pour la pénitence et pour la mortification luy donna de l'aversion pour tout ce qui peut flater la nature et un saint empressement à embrasser ce quy la crucifioit, et c'est ce quy l'obligeoit à châtier son corps de sanglantes disciplines, à se revêtir d'un très rude cilice et à jeûner souvent au pain et à l'eau. — Comme ce monastère n'estoit dans les commencements dans la perfection qu'on le voit aujourd'huy, la V. Mère Marguerite De Rond, avec la vénérable mère De la Fosse, y establit de saintes pratiques qu'elle fomentoit tant par ses paroles que par son bon exemple et sa profonde humilité. Dieu la favorisa d'un grand don d'oraison, ce quy faisoit qu'on la voioit souvent hors d'elle-même et comme absorbée en Dieu. Elle a reçu des graces singulières dans ce saint exercice. Il y a même lieu de croire que Dieu luy communiqua..... » Le reste manque.

La vie régulière des Sœurs Blanches n'a guère d'incidents à nous livrer. Elles fêtent ou célèbrent, en juillet 1733, la béatification de Catherine de Ricci, religieuse de leur Ordre. Pendant les trois jours qu'occupe la solennité un tableau représentant la bienheureuse recouvre le tableau de l'autel. Ce sont là les grands événements de la vie close. Les Jacobins ont fêté en mai l'attestation pontificale des vertus de leur sœur. — *Mss. Siffait.*

M. Louandre a donné pour bienfaitrice aux Sœurs Blanchés, en 1597, la famille de Melun. J'ignore ses autorités mais il est certain que cette famille avait des attaches avec le couvent.

Je n'accepte pas très sérieusement cette assertion empruntée, je crois, à un *Almanach de Picardie :* « L'ancien hôtel de Melun à Abbeville était sis rue Saint Jean des Prés. Il a été donné aux Sœurs Blanches. Le nouvel hôtel est rue des Minimes. » On ne voit pas que l'hôtel de Vauleborgne ait été la propriété des Melun et d'ailleurs les religieuses l'ont acheté (1). Les Melun seraient donc simplement parmi les généreux « habitants » du P. Ignace. Des sépultures sont plus concluantes.

La famille de Melun était dans Abbeville depuis un peu moins de temps que les Dominicaines.

Un Pierre de Melun, engagé dans la révolte des Pro-

(1) Haudicquez de Blancourt, auquel il ne faut jamais croire, a écrit de la maison de Melun d'Espinoy en termes sans précision : « Cette maison a son hostel dans la ville d'Abbeville et sa sépulture dans une petite chapelle près les Cordeliers de la même ville ès-environs de laquelle elle a quantité de belles terres. »

vinces-Unies en 1577 et dont les biens furent confisqués, s'était réfugié à Abbeville, préférant, comme il le disait au comte d'Egmont, être vicomte sans terre que comte sans tête. Ce Pierre fut l'ancêtre de ceux qui vécurent dans Abbeville.

Nous avons vu en 1603 madame la princesse douairière d'Épinoy contribuer à la construction de l'église des Sœurs Blanches.

En 1725 fut fait, dans cette église, le service de « très haut et très puissant prince monseigneur Louis duc de Melun et de Joyeuse, pair de France, prince d'Épinoy, comte de Saint-Pol, mestre de camp commandant le régiment royal de cavalerie, lieutenant général pour le roi de la province d'Artois. » — Je copie tous ces titres dans les *Mss. Siffait.* — Les vigiles furent chantées le vendredi 26 de janvier 1725, à trois heures après midi. Le lendemain, à dix heures du matin, eut lieu le service. L'église des Dominicaines était toute tendue de noir autour d'un mausolée et l'office fut chanté avec la plus grande solennité.

Ce Louis de Melun avait été tué d'un coup d'andouiller en 1724, à la chasse du roi. Son corps fut déposé dans l'église des Dominicaines de Lille « sous un beau mausolée ».

Quatorze ans après ce service fut enterré dans l'église même des Dominicaines d'Abbeville le dernier membre de la famille de Melun, suivant les *Mss. Siffait*, Gabriel vicomte de Melun, prince d'Épinoy, lieutenant général des armées du roi et commandant pour S. M. à Abbeville. Ses obsèques furent magnifiquement faites ainsi

qu'on le voit dans les *Mss. Siffait*, année 1739, et dans l'*Hist. d'Abbeville* de M. Louandre, t. II, pp. 189-190. Les *Mss.* nous ont conservé son épitaphe :

Cy devant gist le corps de très haut et très puissant seigneur Mgr Gabriel, vicomte de Melun, né prince d'Epinoy, seigneur de la terre et pairie de Domvast, Tours, Caurroy, Hallencourt et autres lieux ; connétable héréditaire de Flandres, lieutenant-général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté a Abbeville, dernier male de cette très ancienne et très illustre maison, décédé le 20 aout 1739, agé de 78 ans (1).

Gabriel de Melun, si ses os sont restés en place, repose maintenant sous la banque de M. Monchaux.

Les auteurs des *Mss. Siffait* ajoutent après la mort de Louis de Melun : M. le prince de Soubise, à présent (1755) gouverneur de Lille et de toute la Flandre, possède les biens de cette maison (de Melun).

Les Sœurs Blanches, venues de Thérouanne absolument dénuées, n'étaient pas sans biens lors de la Révolution, ainsi qu'en font foi les adjudications au District d'Abbeville.

Le 7 janvier 1791, une maison avec un jardin à Abbeville, ci-devant aux Dominicaines, est adjugée au prix de 7,050 livres.

(1) Soixante-treize ans dans un petit manuscrit de M. Traullé où cette épitaphe est reproduite et accompagnée de la note suivante : Gabriel de Melun avait épousé sa nièce dont il eut une fille Louise-Elisabeth qui épousa 1° Jean-Alexandre de Melun dont deux filles, la première morte jeune, la seconde Louise-Elize épousa en 1738 le marquis de Ghistelle, et en secondes noces le marquis de Langeac dont trois filles.

Le 18 mars, le couvent et l'église sont adjugés au prix de 20,500 livres. L'adjudication ne tint pas, puisque couvent et église furent remis aux enchères en octobre et novembre 1792.

Le 24 mars 1791, cinq quarts de terre sis au marais de Saint-Paul et ci-devant aux Sœurs Blanches sont adjugés au prix de 2,050 livres.

Le même jour, les cinq huitièmes de onze journaux sis au faubourg du Bois (1) sont adjugés au prix de 3,550 livres.

Le 15 avril, une maison et des jardins sis à Abbeville sont adjugés au prix de 6,650 livres.

Le 27 avril, une maison sise à Abbeville est adjugée au prix de 1,450 livres.

Le même jour, une maison sise à Abbeville est adjugée au prix de 1,225 livres.

Le même jour encore, une maison sise à Abbeville est adjugée au prix de 750 livres.

Le 18 mai, une maison sise à Abbeville est adjugée au prix de 3,725 livres.

Le 27 mai, une maison sise à Abbeville est adjugée au prix de 850 livres.

Le 3 juin, une maison sise à Abbeville est adjugée au prix de 2,025 livres.

Le 8 du même mois, une maison sise chaussée d'Hocquet est adjugée au prix de 1,775 livres.

Le 17 du même mois, une autre maison de la chaussée d'Hocquet est adjugée au prix de 3,550 livres.

(1) J'omets, pour abréger, dans cet article et les suivants, la mention ci-devant aux Sœurs Blanches.

Le 18 du même mois, une autre maison de la même chaussée est adjugée au prix de 3,175 livres.

Le même jour, une maison encore de la chaussée d'Hocquet est adjugée au prix de 935 livres.

Le même jour, autre maison de la même chaussée adjugée au prix de 930 livres.

Le 20 juin, maison encore de la chaussée d'Hocquet adjugée au prix de 850 livres.

Le même jour, autre maison de la chaussée d'Hocquet adjugée au prix de 1,050 livres.

Le même jour encore, autre maison de la chaussée d'Hocquet adjugée 715 livres.

Le 22 juin, maison de la chaussée d'Hocquet adjugée 1,225 livres.

Le 28 du même mois, deux journaux de jardin sis à Abbeville adjugés 1,775 livres.

Le 30 juillet, une maison à Abbeville est adjugée au prix de 1,400 livres.

Toutes ces ventes me sont données par un état succinct des adjudications faites au District d'Abbeville en 1791.

Je retrouve le couvent, l'église et le jardin des Sœurs Blanches dans un procès-verbal d'adjudication au District d'Abbeville des 30 octobre et 14 novembre 1792.

Aucune enchère ne vient couvrir la mise à prix le 30 octobre, mais le 14 novembre, l'ensemble des constructions conventuelles et du terrain y attenant (couvent, église, bâtiments, jardin) est adjugé au prix de 24,200 livres au C. Adrien-Louis Sombret qui déclare avoir poussé pour lui ou pour un command.

Il a été décidé que les cloches qui sont dans le clocher

et qui ne font pas partie de la vente seront démontées par l'administration dans le mois.

Le C. Sombret vient compléter sa déclaration le 17 novembre. Le C. Nicolas Lefebure Cerisy prendra comme command, pour une somme de 11,450 livres, le jardin du couvent et le bâtiment qui y fait face. La ligne de division entre cette part et celle que garde le C. Sombret sera « le pignon de l'église et le chœur du cloître donnant sur le préau et séparant la grande infirmerie du réfectoire ». Ces indications sont ici assez précieuses topographiquement, parce qu'elles nous précisent l'emplacement de l'église et du couvent des Sœurs Blanches.

M. A.-L. Sombret fit construire sur l'emplacement de l'église et du couvent démolis « une belle maison, entre cour et jardin, à usage d'auberge, qui prit pour enseigne *le Cygne* ». — *Note de Collenot en tête d'un exemplaire de l'Hist. d'Abb. du P. Ignace.* — « Le citoyen Dumont a acquis cette auberge. » — *Même note.*

M. N. Lefebure de Cerisy (le maire de 1800 à 1816) fit bâtir sur la part acquise par lui une maison qu'il donna pour habitation à sa mère. Mme de Cerisy morte, M. de Cerisy vendit la maison, et voilà comment, un assez long temps après les blanches sœurs de Saint-Dominique, j'ai pu passer de très longues heures dans le jardin sécularisé.

Le poète. . . . .
. . . .
Descendit au jardin qui lui disait le monde,
Où l'eau tenait, petite, et cependant profonde,
Les cieux des roses adorés.

A la Chute du Jour.

L'eau était une image de rivière issue d'un sondage profane et donnant des mouvements sinueux et provocants à un ancien petit étang sévère des Dominicaines, traversé, réveillé, étonné, vivifié par elle.

L'hôtel du Cygne démoli a fait place à la maison de M. Monchaux (nº 4).

Le terrain acquis par M. de Cerisy est divisé aujourd'hui entre les maisons de MM. A. Prarond et H. Lecerf (nºˢ 6 et 8).

Aucune autre maison, après le grand logis de Vaulehorgne et le couvent des Sœurs Blanches, n'est guères digne de mention dans la rue Saint-Jean-des-Prés. Rappelons cependant qu'au dix-septième siècle, près de la principale entrée du couvent, était une maison appartenant à un M.de Favencourt.

Le conseil de la ville accorde aux Sœurs Blanches, le 17 août 1671, moyennant cinq sols de cens, et sans avoir égard à l'opposition du sieur de Favencourt, « une petite portion de terre et froc rue Saint-Jean des Prés, le petit coin de terre tenant à la maison du sieur de Favencourt où étoit ci-devant la grande porte et principale entrée à leur monastère ». — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Il s'agit du même morceau de terrain sans doute dans l'extrait suivant : « 16 septembre 1672, enregistrement des lettres patentes du 28 mai 1672, accordées par la reine étant à Saint Germain en Laye, confirmatives de la concession faite aux religieuses de Saint-Dominique, par les maire et échevins d'Abbeville, d'une portion de terre rue Saint-Jean des Prés joignant leur église. » — *Ibid.*

Les Cordeliers possédaient dans la rue Saint-Jean-des-Prés deux maisons (v. plus haut p. 330); les Jacobins possédaient, un peu plus loin dans les prés, trois journaux (v. t. Ier, p. 345); la fabrique de Sainte-Catherine en possédait trois quarts (v. t. Ier, p. 540).

Du haut de la rue Saint-Jean-des-Prés, à droite, se détachait très probablement la rue de Boubers que nous retrouverons dans le chapitre prochain.

Une délibération municipale du 20 floréal an V (1797) porte que le pavé de la rue Saint-Jean des Prés sera long de cent toises et large de deux. Cet établissement ou ces réparations du pavé en question et les remblais à faire pour l'asseoir furent adjugés, le 28 floréal, au C. Wallois, moyennant la somme de 497 livres.

Je crois avoir vu encore dans ma jeunesse ce pavé uniquement de douze pieds de large.

Pendant longtemps, en ce siècle, la maison n° 2, de M. Delacroix, fut à usage d'auberge. Elle avait alors pour enseigne attirante : *Au Tournebroche*. Cette auberge existait dès 1837 et sans doute bien avant. — V. les annonces du *Journal d'Abbeville* du 15 juillet 1837. — Elle était alors à louer.

Vers 1838 ou 1839, fut aplani, à l'extrémité de la rue, entre l'ancien jardin des Sœurs Blanches et le canal de Transit, l'emplacement d'une maison et d'un grand jardin acquis par la Ville le 20 avril 1836. Le quadrilatère nivelé ainsi, et battu, demeura pendant longtemps le Marché aux Chevaux entiers. Le terrain vendu par la Ville est occupé aujourd'hui par la maison et le maga-

Le Marché aux Chevaux.

sin de charbons de M. Bellard (n° 10), et les édicules de deux photographes (n° 12).

Dans la rue Saint-Jean-des-Prés, remarquent MM. Brion et Paillart, — *Mémoire sur la dépopulation*, — le remplacement de petites maisons par de plus grandes et la suppression d'autres pour la place du Marché aux Chevaux ont fait diminuer beaucoup la population ouvrière.

La rue Saint-Jean-des-Prés, qui finit aujourd'hui au canal de Transit, ne finissait autrefois qu'au rempart.

Le rempart de Saint-Jean-des-Prés.

Le rempart même de Saint-Jean-des-Prés datait probablement du temps de Louis XI. Sangnier d'Abrancourt l'affirme absolument : « 1462. Louis XI, connaissant l'importance de la ville d'Abbeville, la fit agrandir cette année (1) en faisant faire une grande muraille depuis Saint-Jean des Prés jusqu'à la porte d'Hocquet. »

En face de la rue même de Saint-Jean-des-Prés était dans ces remparts une tour que l'on appelait la tour Saint-Jean et qui ne fut démolie qu'en 1793. La collection de Saint-Amand conserve un dessin de cette tour (à la Ville).

Le rempart de Saint-Jean-des-Prés conduisait d'un côté vers la Portelette, de l'autre vers la porte d'Hocquet.

La rivière de Maillefeu.

En allant vers la Portelette on rencontrait la rivière et la tour de Maillefeu.

Nous avons déjà rencontré la rivière (pp. 344-335 de ce volume).

Cette rivière, ou pour mieux dire cette dérivation, se

(1) Sangnier d'Abrancourt antidate un peu. Le P. Ignace donne pour la construction de la muraille « environ l'an 1477 ». — *Hist. eccl.*, p. 116.

La tour de Maillefeu.

détachait de la Somme un peu au delà du Pâtis, passait entre deux tours du rempart dont l'une subsiste encore, faisait tourner le moulin de Maillefeu ou de la Mare et retombait dans la Somme près des Cordeliers.

Une « arche de Maillefeu », et probablement aussi quelque fortification l'avoisinant, existaient déjà avant le rempart de 1477 ; ce qui prouve que, dès la première moitié du xve siècle, au moins, la ville n'était pas défendue seulement à l'ouest par le pont de Talance et la Somme. On voit dans une délibération échevinale de 1436–1437 que le maire aura les clefs de l'arche de Maillefeu. — *Reg. aux délibérations* 1426-1460, *fol.* 42, *recto.*

La tour est bien debout au seizième siècle, et sous son nom de Maillefeu. M. de Clermont a trouvé tour « de Maillefeu » dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579–1580 ; je la trouve dans le compte de l'argentier de la Ville de 1585-1586 : « à Estienne Prot, manouvrier, pour avoir rassis des pas à la tour du Maillefeu, sept sols. . . . . vii^{s}. »

Au dix-septième siècle une écluse était « à Maillefeu ». — Le P. Ignace, *Hist. eccl.* publiée en 1646.

La tour de Maillefeu faisait face à une autre un peu plus basse et toutes les deux saillaient un peu hors des murs et entre elles coulait la rivière. Derrière elles, les joignant en quelque sorte, était un pont à deux arches, de nom maintenant ignoré. On appelait quelquefois la première des tours, ou la réunion des deux, *la forteresse du Maillefeu*. La collection Saint-Amand (à la Ville) conserve deux vues de cette *forteresse* prises du dehors de

la ville. Le pont en grès et la plus petite des deux tours ont été démolis en 1839. Les matériaux servirent, pour partie, à la construction de l'écluse de la Portelette. Le canal de Maillefeu avait été supprimé plus tôt, — en 1830.

La Somme ne conservait donc plus que deux de ses anciennes entrées dans la ville, le pont des Prés, le pont près de la Portelette.

La rivière de Maillefeu donnait, en entrant dans la ville, son nom à une rue que nous avons déjà nommée. M. de Clermont a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579–1580, article 501 : « Pour deux ténements séans en la rue de Maillefeu..... »

Un peu plus bas cette rivière faisait tourner le moulin de la Mare ou de Maillefeu déjà rencontré par nous. (V. plus haut p. 335 et suiv.) Le moulin de Maillefeu.

Dans une pièce du 23 février 1714, dépouillée par M. de Clermont, on lit que « le sieur Maurice, conseiller du roi, assesseur à la mairie d'Abbeville, propriétaire d'un moulin appelé le moulin « de la Marre ou de Maillefeu », dit, dans une pétition pour imposition, qu'il produira une pièce où l'on voit le comte de Ponthieu et toute sa cour, en 1202, assister à une fondation que faisaient Hugues Cholet et Juliane Maillefeu, son épouse, alors propriétaire dudit moulin. » Jusqu'à quel point faut-il laisser à Antoine Meurice la responsabilité de ses assertions ?

Malgré le barrage du moulin l'eau de la Somme refoulée par le flux de la mer remontait quelquefois dans la rivière de Maillefeu (peut-être y redescendait-elle aussi par la pointe du Pâtis), et inondait les jardins dits de

Saint-Pol. En 1606 François Dubos, Nicolas Coiret, Jean et Nicolas Louchet, Jean Hocquet, Jean du Hemmereau [?], Antoine de Valines, Charles Duval, et d'autres jardiniers de Saint-Pol, viennent se plaindre à l'Échevinage. La mer monte dans leurs jardins par la tour « ou verny » de la rivière de Maillefeu et leur cause de grandes pertes. Le conseil de la ville arrête, le 17 novembre, que l'on préviendra les inondations par un batardeau. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

En juillet 1761, des réparations au moulin de la Mare firent étancher pendant un certain temps, jusqu'au 1er août, la rivière du Maillefeu. — *Mss. Siffait.*

De la rue Saint-Jean-des-Prés à la porte d'Hocquet le rempart de Saint-Jean-des-Prés ne nous offre que peu ou point de souvenirs.

Le mail de Dompierre.

Sous la mairie de Charles-Nicolas de Dompierre, 1762-1763, fut nivelé, de la porte d'Hocquet à la Portelette, le terrain intérieur au rempart. Beaucoup d'ouvriers sans travail trouvèrent emploi aux terrassements pendant l'hiver, au prix de dix sols par jour. Sur le terrain nivelé furent plantées « deux routes d'ormes ». — *Notes de Collenot à la suite d'un exemplaire de l'Hist. des Mayeurs du P. Ignace* (1). — L'ancien et négligé rempart devint ainsi une promenade qui prit et conserva le nom de Mail de Dompierre.

Les arbres de 1763 ne furent abattus que peu d'années

(1) Le rempart fut élargi en 1762 depuis l'église de Saint-Jean-des-Prés jusqu'aux environs de la porte d'Hocquet. Jusqu'alors le rempart était si étroit « que deux hommes n'y pouvoient passer de front ». Il fut planté d'ormes en 1763. — *Mss. Siffait.*

avant 1848. Sous le haut abri qu'ils lui prêtaient, la promenade fut pendant longtemps en assez grande faveur. Je me souviens des belles et grosses racines qui couraient en relief sur le sol et des bruits de chutes d'eau qu'envoyaient le soir leurs têtes froissées par le vent au jardin des Sœurs Blanches.

Depuis la création du canal de Transit qui l'isolait de la ville et la destruction du Pont-Rouge qui le laissait sans communication avec la rive droite de la Somme, le Mail de Dompierre était cependant à peu près infréquenté. Les promeneurs se portaient sur la banquette plantée par la Ville en 1838 le long et en deçà du canal.

Le rempart de Saint-Jean-des-Prés grandement amélioré, rendu carrossable, a reçu en 1882 le nom de boulevard Voltaire. **Le boulevard Voltaire.**

Le projet d'un canal évitant la traversée du plein cœur de la ville et rendant la navigation plus facile à travers le territoire de la commune devança l'idée de notre canal actuel de Transit. Je ne rappellerai pas l'appropriation demandée, effectuée peut-être pendant quelque temps au quatorzième siècle, de la rivière du Doigt au passage des navires. — Voyez le chapitre précédent. — Je remonterai moins haut, au dix-septième siècle. Entre 1668 et 1726, M. Barillon d'Amoncourt étant intendant de Picardie, « son subdélégué, M. Demuin se transporte à Abbeville, avec ordre d'étudier le projet d'un canal qui ferait passer les bateaux venant de Saint-Valery et d'Amiens par le faubourg de Rouvroy sans traverser la ville. » — On remarquera combien ce projet se rapproche de celui du quatorzième siècle. — « C'était un moyen de con- **Le canal de Transit.**

traindre Abbeville à faciliter la navigation sur l'ancien canal (1) encombré par les sables déposés par le reflux de la mer. Les travaux furent adjugés au prix de 14,000 livres, dont 6,000 livres données par le roi, 5,000 livres prélevées sur les marchands et 3,000 votées par l'Échevinage sur les fonds des octrois. » — M. de Boyer de Sainte-Suzanne, *Les Intendants d'Amiens*, p. 130.

Qu'advint-il de ce projet ? Je ne sais. Rien probablement. Mais dans les années qui précédèrent la Révolution un projet plus grandiose surgit. Il ne s'agissait de rien moins que d'un large canal creusé à peu près où passe le nôtre; et aussi, sur un point de ce canal, de la création d'un bassin avec quai à proximité de magasins et de celliers d'entrepôt et en vue d'une magnifique place nommée d'avance PLACE DE BOURBON. Notre peintre Choquet mit son talent et son invention au service de l'idée. La collection de M. O. Macqueron contient la copie d'un plan des merveilles imaginées : « Plan figuratif d'un bassin pour les navires marchands à Abbeville et d'un chemin de hallage pour les gribanes remontant à Amiens avec la perspective des magasins et celliers d'entrepôt et des édifices qui doivent orner le quai et la nouvelle place de Bourbon. Vue des monts de Caubert. Dédié à Monseigneur comte d'Artois, fils de France, frère du roy, par son très humble et très respectueux serviteur P. Plantart ngt, armateur et ancien consul à Abbeville. D'après Choquet. L'original est chez Melle Gosse à Abbeville. »

Ce grand projet n'a laissé que cette image.

(1) Qu'entend M. de Sainte-Suzanne par cet « ancien canal » ? Le Canal Marchand probablement.

Notre canal de Transit fut commencé vers 1829 et fini vers 1835. (V. plus haut t. Ier, p. 19, navigation.)

En 1856, le Génie militaire exécuta de grands travaux au delà de ce canal, à l'extrémité de l'avenue actuelle de la Gare, pour jeter un pont sur le fossé défensif de la place en face du débarcadère définitif du chemin de fer du Nord. Une porte de défense devait, disait-on alors, précéder du côté de la ville le débarcadère. Je ne sais même si quelques fondations de cette porte ne furent pas jetées en 1855 (1). Dans tous les cas les fossés de la ville furent reculés pour lui faire place, et l'extraction de terres nécessitée par ces travaux mit au jour des fondations de moellon, quinze ou vingt vases vides et une lampe antique.

Le pont sur le canal de Transit.

La Compagnie du chemin de fer du Nord fit aussi commencer en 1856 le pont du canal de Transit.

Le 21 mars 1856 le maire de la ville d'Abbeville écrivait à MM. les administrateurs du Nord :

« Je suis informé officieusement que le pont que le chemin de fer du Nord fait actuellement construire sur le canal de Transit d'Abbeville en face la rue Saint-Jean des Prés et qui doit établir une communication directe avec le débarcadère définitif aura une élévation telle relativement au niveau du chemin de halage que les propriétés riveraines de la rue Saint-Jean des Prés jusqu'au n° 6 se trouveront en contrebas du sol de cette voie pu-

(1) Au moment où je corrige l'épreuve de ce chapitre, M. G. Osson m'assure que la porte fut construite alors et démolie quelques années après.

blique lorsque la rampe qui doit la relier avec ledit pont sera établi.

« Je regrette, Messieurs, que la ville d'Abbeville n'ait point eu l'honneur d'être au moins consultée avant la mise en œuvre des travaux qui s'exécutent en ce moment par vos ordres. Le conseil municipal aurait pu, sur la communication du plan, émettre un avis de nature à concilier tous les intérêts.

« Quoi qu'il en soit, MM. les propriétaires riverains, ainsi que la ville d'Abbeville à cause de son Marché aux Chevaux entiers dont l'emplacement est situé près du pont projeté, sont intéressés à connaître quelles sont les intentions formelles de votre administration en ce qui touche les indemnités qui leur seront dues, s'il est vrai que le pont dont s'agit doit être surélevé de 1^{m} 09.

« J'ai l'honneur de vous renvoyer à cet effet une pétition collective qui vient de m'être adressée par divers propriétaires, et à laquelle j'adhère comme maire au nom des intérêts de la ville d'Abbeville, vous priant, Messieurs, de vouloir bien y faire droit, ou, à défaut, me faire connaître si vous entendez prendre à votre charge les indemnités qui seront ultérieurement réclamées par tous les ayants-droit.

« J'attends l'honneur de votre prompte réponse. »

La Compagnie du chemin de fer répondit :

Paris 27 mars 1856.

Monsieur le Maire,

« La Compagnie du Nord n'a point ainsi que vous le pensez fixé elle-même les conditions d'établissement du pont sur le canal de Transit.

« Dans une conférence tenue à Abbeville le 1er février 1853 entre le chef du génie, l'ingénieur de la navigation et l'ingénieur du contrôle du chemin de fer du Nord, il a été décidé, sans même que la Compagnie ait été entendue :

1° Que la station serait établie en face de la rue Saint Jean de Latran (*sic*) ;

2° Que le canal de Transit serait franchi par un pont dont la partie inférieure du tablier serait établie à 4m 00 au-dessus du niveau moyen de l'eau dans le canal de Transit.

« Dans de nouvelles conférences tenues à Abbeville, le 28 février 1855, le chef du génie et l'ingénieur de la navigation ont fixé, d'un commun accord, les hauteurs du tablier et de la chaussée du pont sur le canal de Transit comme suit :

Cote du niveau de l'eau par rapport au nivellement du génie		102,65
Cote du dessous du tablier du pont.	d°	98,65
Cote de la chaussée du pont. . .	d°	97,98

« Dans la même conférence, la pente des chaussées de raccord, tant du côté de la ville que du côté de la station, a été fixée à 0m 035 millimètres par mètre.

« Ces dispositions, approuvées par le Conseil général des Ponts et Chaussées et par le Comité des fortifications, ont été sanctionnées par décision en date du 25 juin 1855 de MM. les ministres de la guerre et des travaux publics.

« Vous voyez d'après cela, Monsieur le maire, qu'il ne dépend pas de la Compagnie de modifier cet état de

choses dont elle devra nécessairement subir toutes les conséquences.

« Recevez, Monsieur le maire, » etc.

(Renseignements obtenus de M. Hardy, conducteur du pont du chemin de fer en construction rue Saint-Jean-des-Prés.)

Par l'exécution du projet, le pont se trouva exhaussé de 1m09 au-dessus du chemin de halage, arrivant à 0 en face l'entrée de la maison n° 6 de la rue Saint-Jean-des-Prés.

Ce nouveau nivellement mit en contrebas de la voie publique les maisons 6 bis et 8.

Au delà du pont du canal le Génie militaire fit, à la même date, nous l'avons déjà dit, jeter un pont sur le fossé défensif de la place en avant de la gare en construction. Ce dernier pont n'existe plus depuis le déclassement militaire.

La Gare du chemin de fer.

La Gare, de construction légère, presque toute en bois suivant les exigences du département de la guerre, fut livrée au public après l'ouverture des ponts.

L'avenue de la Gare.

La voie, depuis le rempart de Saint-Jean-des-Prés, ou Voltaire, jusqu'à l'ancien fossé de défense, s'appelle aujourd'hui avenue de la Gare. Il avait été question de créer un jardin public à droite et à gauche de cette voie. La Ville a déjà vendu les terrains d'un côté. Il est à craindre qu'elle ne vende aussi les autres. — 1883.

Les deux lignes d'arbres qui bordent cette avenue ont été sauvées jusqu'à présent. Pour longtemps? Je n'oserais l'assurer, connaissant l'horreur des Abbevillois pour les arbres qui poussent devant leurs maisons.

CHAPITRE LII

La chaussée d'Hocquet. — Rue du bourg du Vimeu. — Les paroisses de Saint-Vulfran de la Chaussée et de Saint-Paul. — Le pavage. — L'hôpital de Saint-Julien. — Premier établissement des Dominicains. — Maisons. — Le chaume persistant. — Le pont Ledien. — La Prairie. — L'École communale des filles et la Salle d'asile. — La cité Boizard. — La rue de la Terrasse. — L'église de Saint-Paul. — Les curés. — Les dîmes de Saint-Paul. — La rue de Saint-Paul ou rue Aux Vaches. — La rue de Boubers. — Le Diable dans la rue Aux Vaches. — Un exorcisme. — La manufacture de draps dite les Rames. — La manufacture de tapis dite les Moquettes. — La maison où mourut M. Ch. Louandre. — La rue de l'Arsenal. — La manufacture de corderies et de toiles à voiles. — Un chantier de construction de navires. — Le dépôt de l'artillerie dit l'Arsenal. — La terrasse des Rames. — Moulin. — Lavoir. — La première porte d'Hocquet. — Muraille de la ville. — La seconde porte. — Démolie après le déclassement militaire.

De la petite place au bas du pont de Talance s'élance, à droite, en face de la rue des Cordeliers ou de la Portelette, la chaussée d'Hocquet que l'on devrait écrire d'Hoket ou Doket, si l'on tenait compte des vieux textes. La chaussée d'Hocquet.

R. Cordier, — *Plan d'Abbeville*, — et le P. Ignace, — *Hist. eccl.*, pp. 45 et 60, — écrivent encore Doket, le nom de la rue. suivant ce dernier, venant d'un riche bourgeois, Barthelemy Doket.

Une famille Hoket était en effet fort ancienne, peut-on croire, dans la ville. Un Jean Hoket était, assez longtemps avant 1245, propriétaire d'un fief dit de la Cuisine qui valait, en 1245, cent livres parisis, suivant les termes de cette charte :

Ego Matheus, comes Pontivi et Monsteroli et Ego Maria comitissa, ejus uxor, notum facimus tam presentibus quam futuris quod nos dilecto nostro Philippo filio Walteri Ruffi de Ruâ feodum Coquine nostre quod fuit Johannis Hoket, quod feodum emimus a Matheo de Avesnes, vendidimus pro C. libris parisiensibus, de quibus a dicto Philippo plenam recipimus solutionem ; etc. — Juillet 1245. — *Terrier du comté de Ponthieu,* Bibl. nat. latin 10112, *folio* 275, *recto.*

En quel temps vivait le Barthèlemy Doket? Sur quelles présomptions le P. Ignace en fait-il le parrain de la chaussée? Il ne nous le dit pas.

Nous avons vu (chapitre de l'Hôtel-Dieu), un Jean Hacquet, peut-être Hocquet, condamné à mort et exécuté comme faux-monnayeur. —*p.* 198 *de ce t. III.*

En 1494, un Pierre Hocquet était propriétaire d'une maison en la rue Marcadé. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par le marquis Le Ver.*

La voie que nous appelons depuis des siècles la chaussée d'Hocquet s'est appelée plus anciennement la rue (*vicus*) du bourg du Vimeu.

La plus ancienne mention peut-être de ce nom est faite en 1189 dans la donation du four Rohalt ou Rohault par Eustache, vicomte de Canchy, au prieuré de Saint-Pierre :

Ego Eustachius, etc..., *in eleemosinam dedi Deo et prædictæ ecclesiæ quemdam meum furnum qui vocatur* Rohalt *qui est in burgo Vimacensi.* — Le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 73.

Où était situé le four Rohault?

Le nom de rue du Vimeu ne cessa jamais complétement d'être employé. Une annonce du *Journal d'Abbeville* de 1827 donne encore « rue chaussée du Vimeux dite d'Hocquet ». Après 1830 encore la plaque indicative de la rue portait *rue du bourg du Vimeu.*

La chaussée d'Hocquet était partagée entre la paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée et la paroisse de Saint-Paul.

Le 8 août 1471 l'hôpital de Saint-Nicolas (l'Hôtel-Dieu) reconnaît devoir à Jehannet Clabault quelques cens sur un tenement sis au bourg du Vimeu sur le ruisseau qui fait la séparation de la paroisse de Saint-Vulfran de le cauchie et de celle de Saint-Pol. — *Extraits des archives de l'Hôtel-Dieu par le marquis Le Ver.*

Le pavage paraît dans la chaussée d'Hocquet au XIVe siècle.

En 1374–1375, on fait les « fondements de la chaussée à la porte Doquet ». — *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville*, p. 22.

Suivant M. Louandre (t. II, p. 219), on pavait dans la chaussée d'Hocquet en 1379.

En 1533, la chaussée Doquet était pavée — repavée ou réparée, faudrait-il comprendre sans doute, — suivant les offres des voisins. — *Reg. aux délib. de la Ville* 1523-1536, *fol.* 420, *recto.*

Je lis dans les comptes de l'argentier de la Ville de 1576-1577 : « à Denis Oulliot, brasseur, la somme de quarante huict sols pour deux barils de bierre par luy livrés aux ouvriers travaillans par corvée à la réparation de la chaussée Docquet, dont appert par mandement du XXVIIIe juillet audict an V^c LXXVII (1577). »

La chaussée d'Hocquet était tellement défoncée en 1651 qu'elle en était devenue dangereuse. — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 232.

A cette date, le conseil échevinal, en vertu des ordonnances des Intendants de Picardie, établit, pour la réfection de la chaussée, un droit sur les transports endommageant la voie. Ce droit était, je pense, perçu à la porte de Rome, entrée du faubourg de Rouvroy.

La Ville, « attendu la plainte du public et de la noblesse du mauvais état de la chaussée d'Hocquet depuis le Pont à Lance jusqu'à la porte de Rome, fait marché avec Pierre Dorignon, maître paveur de cette ville, en conséquence des ordonnances de MM. de Chaulnes et de Bellejames, intendants de Picardie, de lever sur chaque voiture qui entrera en cette ville par lad. porte, savoir 12 deniers par chariot, 8 deniers par charette, et 4 deniers par chaque cheval de charge ; qui seront levés par personnes privilégiées et non privilégiées ; lad. ferme adjugée 650 livres à Pierre Vasseur et Michel Bouchart [?] » 31 mars 1651. — *Extr. des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

L'hôpital Saint-Julien.

Un peu après l'entrée du bourg du Vimeu, à gauche (1), s'ouvrait au XIIIe siècle l'hôpital de Saint-Julien, qui, plus tard, devait se prêter au premier établissement dans Abbeville des Dominicaines fugitives de Thérouanne (1553).

Cet hôpital fut fondé l'an 1217 par un bourgeois d'Abbeville nommé Mathias Coulars, qui, pour l'édifier, donna, dit le P. Ignace, sa maison près du pont de Ta-

(1) Sur l'emplacement des maisons numérotées 19 et 21, écrivais-je en 1849.

lance avec deux aires, c'est-à-dire avec deux jardins. Le petit asile était dédié à saint Julien le pauvre, dont l'histoire a tenté Flaubert.

Il n'y a plus à revenir sur l'aventure qui probablement frappa le bienfaisant bourgeois Coulars (1) que par un sommaire de l'hagiographie.

Au retour d'un long voyage, Julien a trouvé deux personnes couchées dans son lit. Il voit trouble et les tue. La face des morts lui fait reconnaître son père et sa mère filialement reçus par sa femme pendant son absence. Julien, horrifié, veut fuir seul, porter sa pénitence désespérée au loin. Sa femme refuse de l'abandonner. Le parricide et la consolatrice cherchent, trouvent un lieu désert ; ils bâtissent près d'une rivière fort dangereuse un petit hospice, et, bateliers charitables, y reçoivent les pauvres que leur bateau va prendre sur la rive opposée. Les remords de Julien méritent enfin le pardon de Jésus-Christ entré un jour dans sa barque sous la forme d'un lépreux.

Flaubert a supprimé la consolatrice. Il a renoncé à certains effets pour en créer d'autres.

Les religieuses de Saint-Dominique conservèrent évidemment la possession de l'hôpital de Saint-Julien après l'acquisition de l'hôtel de Vauleborgne. Nous avons vu se retirer dans cette première maison celles des sœurs qui n'acceptèrent pas la réforme en 1622.

En 1791 les Sœurs Blanches de la rue Saint-Jean-des-Prés payaient encore un sol de cens à l'une des églises

(1) La famille Coulars a donné plusieurs maires de la fin du XIII[e] siècle à la fin du XIV[e].

de Saint-Jacques, de Sainte-Catherine ou de Notre-Dame de la Chapelle « pour l'hôpital de la maison de Saint-Julien, chaussée d'Hocquet, comprise dans leur monastère ». — *Cueilloir de Saint-Jacques*, 1791, après a réunion des trois paroisses.

Les Jacobins Les Jacobins en arrivant à Abbeville s'établirent-ils d'abord dans l'ancien hôpital de Saint-Julien? Je l'ai pensé autrefois, mais sans preuves ; je ne le crois plus, ne l'ayant vu consigné nulle part. La maison que ces religieux occupèrent alors devait être cependant assez voisine de l'hospice devenu propriété des Dominicaines. Le plan de Robert Cordier de 1653 nous montre déjà l'église du nouveau couvent dans une courbe de la rue au-devant de jardins qui courent jusqu'au rempart de Saint-Jean-des-Prés (1). Cette église avait été bénite le 17 janvier 1652. Les Jacobins commencèrent à enseigner la philosophie dans leur maison de la chaussée d'Hocquet. Les *Mss. Siffait* nous ont conservé, dans un dessin à la plume, la représentation de ce couvent avec les maisons y joignant. Séparés du quartier Marcadé par la Somme, et ne pouvant communiquer avec la rive opposée que par le pont du Château à l'extrémité de la ville et par le pont de Talance, les Jacobins se trouvèrent engagés, pour eux comme pour leurs élèves, à acheter, dans la rue de la Tannerie, la maison du sieur Gaillard. — *Mss. Siffait.*

(1) Si je ne me trompe, l'auberge du *Petit Saint-Jean* (n° 15) nous donne l'emplacement de l'hôpital de Saint-Julien et l'auberge de *Saint-Roch* (n° 25) l'emplacement de la maison et de l'église des Jacobins. — Les titres de ces maisons seraient à consulter.

Voir dans Dom Grenier, *paquet* 12, *art.* 5, p. 70, des pièces relatives à l'établissement des Jacobins à Abbeville en 1651.

L'hôpital de Saint-Julien et le premier couvent des Jacobins mentionnés, je ne possède plus que peu d'indications sur les maisons principales de la première partie de la chaussée d'Hocquet.

Le seizième siècle nous donne *le Dauphin :* « Bail du 29 janvier 1556 par devant Mᵉ Nicolas Le Devin, pour une maison, lieu, pourpris, tenement et appendances, située chaussée de Docquet, en laquelle pend pour enseigne *le Dauphin.* » — *Note de M. de Clermont.*

J'ai retrouvé cette maison en 1562. « De Jehan Regnier au lieu de Jacques de la Gorgue pour cours de rente de la somme de 13 livres 10 sols payable aux termes etc... sur une maison et tenement appartenant aud. Regnier, mégissier, scéant en la chaussée d'Hocquet, appropriée à trois demeures avecq la grand maison de laquelle soulloit pendre pour enseigne *le Daulphin.* » — *Cueilloir de* 1562 *pour l'église de Saint Gilles.*

Le cueilloir déjà cité de 1562 pour l'église Saint-Gilles me fournit un tenement « scéant en la chaussée Docquet près des *Agaiches* ». — On prononçait probablement *les Agaches.*

Je place un peu au hasard la maison des *Quatre Vents* dans la première partie de la chaussée : « 1663, saisine donnée par Delewarde, receveur de l'église Saint-Vulfran, à Louis de Brenier, maréchal, d'une maison sise en la chaussée d'Ocquet, appelée *les Quatre Vents,* ac-

quise de Pierre Gemart et consors. » — *Le Guetteur du Beauvoisis*, n° 34, *p.* 142.

Au hasard aussi Beaulieu. Dans un acte du 26 août 1679 passé devant Me Lavernier, notaire à Abbeville, il est dit : « ... plus une petite maison, cour et ténement, située en ladite chaussée d'Ocquet avec le grand jardin en dépendant vulgairement nommé Beaulieu. » — *Note de M. de Clermont.*

Je citerai encore sans mieux localiser les maisons *Au gris* ou au *gras Vestu*, *de Saigneville*, *de la Muette*, *du Beau Regard* :

La maison dite *Au gris Vestu ;* — *Comptes de Saint-Georges* de 1685-1687 ; et plus loin, dans le même cueilloir, variante meilleure sans doute, *Au gras Vestu.*

La maison *de Saigneville*, la maison *de la Muette.* — *Mêmes comptes.*

La maison *du Beauregard*, — *dernier cueilloir de Saint-Jacques*, 1791, — n'appartenait plus à la paroisse de Saint-Vulfran de la Chaussée, mais à celle de Saint-Paul.

« Testament mutuel de Jehan de May, écuyer, sieur de Saigneville, et de delle Anne de Calonne, sa femme, demeurant en la ville d'Abbeville, paroisse Monsieur Saint Paul, où il est fait donation de la maison, jardin, pourpris et ténement, où ils sont présentement demeurant nommé *le Beau Regard*, du 6 janvier 1627, par devant Me Jacques Boujonnier, notaire royal en Ponthieu. » — *Note de M. de Clermont.* — La maison du *Beau Regard* n'était donc autre probablement que la maison de Saigneville nommée plus haut.

Nous nous souviendrons ici de Jean de May, seigneur de Poupincourt et de Moriauville, maieur d'Abbeville en 1546 et de Jean de May, seigneur de Seigneurville, maieur en 1575. La maison dite plus haut *de Saigneville* dans les comptes de Saint-Georges ne devrait-elle pas vraisemblablement être écrite *de Seigneurville ?*

Les Sœurs Blanches possédaient beaucoup de maisons dans la chaussée d'Hocquet. — V. plus haut, pp. 410-411. — Les Sœurs Grises, deux et un jardin. — M. Darsy, *Égl. d'Amiens*, t. II, p. 26. — Les Ursulines, deux, avec jardins et aire, et deux jardins aux marais (jardins) de Saint-Paul. — *Ibid.*, t. II, pp. 27-28. — Le Chapitre de Saint-Vulfran, une maison et un petit pré. — *Ibid., t. II, p.* 322. — Point de noms particuliers pour toutes ces maisons.

Les maisons du vieux bourg du Vimeu furent longtemps couvertes en chaume. Le chaume persistait encore sur beaucoup au dix-huitième siècle. — M. Louandre, *Hist. d'Abb:* t. II, p. 220. — Il n'avait pas même complétement disparu, m'a-t-on dit, au commencement de notre siècle. Je ne répondrais pas, si j'osais me fier à mes souvenirs, de ne pas en avoir vu des restes dans mon enfance. Ces toitures légères rendaient les feux redoutables. Des précautions particulières étaient prises dans le quartier de Saint-Paul.

Le 9 novembre 1595, un incendie fait d'assez grands ravages dans ce quartier pour que les « paroissiens » s'en émeuvent fortement. Ils demandent à la Ville des seaux, des hottes, des hocques (crochets). Ils prient « qu'il soit fait défenses à l'avenir à tous les jardiniers et laboureurs

de lad. paroisse de plus écoucher ni lier chanvre en leurs maisons ». — Nous saisissons dans ce vœu la cause de l'incendie. Nous voyons aussi que la population de cette partie de l'ancien bourg du Vimeu se composait à la fin du XVIe siècle de laboureurs et de jardiniers. L'Échevinage faisait droit immédiatemen (10 novembre) à toutes les demandes des paroissiens de Saint-Paul. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Je néglige trois petites ruelles qui se rendent à la Somme ou à la passerelle du quai du Pont-Neuf.

Après les nos 171 à gauche, et 168 à droite, au point marqué par une pompe publique faisant face à une Vierge accrochée au mur de l'autre côté de la rue, nous entrons dans la circonscription de Saint-Paul. (Se rappeler le ruisseau de 1471.— V. plus haut p. 427.)

En remontant un peu, nous trouvons d'abord, à notre droite, le pont Ledien, construit en 1837, et qui fait communiquer la chaussée avec la Pointe. — V. plus haut p. 34.

La Prairie.

Un peu plus loin nous voyons, sur notre droite encore, une petite place triangulaire dite *la Prairie* : « une maison située chaussée d'Hocquet au coin du lieu dit la Prairie, n° 208. » — *Annonces du Journal d'Abbeville,* 10 septembre 1831.

La Salle d'asile et l'École.

Sur une face de cette place s'ouvrent la Salle d'asile et l'École des filles du quartier. La maison a été acquise par la Ville, le 6 juillet 1844, mais l'asile y existait déjà depuis le 1er décembre 1841. La salle pouvait alors contenir de soixante-dix à quatre-vingts enfants.

Un peu après la salle d'asile, la chaussée d'Hocquet nous met, à droite, dans une rue étroite, dite cité Boizard du nom de l'entrepreneur qui l'a créée, et, à quelques pas plus loin, dans la rue de la Terrasse, une des plus pauvres de la ville et qui tire son nom de la terrasse des Rames à laquelle elle conduit. La cité Boizard.

Un peu plus loin, à gauche, une autre place, ancien cimetière, nous met devant l'église de Saint-Paul.

Cette église fut fondée à une date inconnue, mais assurément fort ancienne. Le P. Ignace affirme l'avoir trouvée dans toutes les vieilles chartes « qui traittent des Églises d'Abbeville ». L'église Saint-Paul.

Dans la charte de 1138 de Jean comte de Ponthieu, fondation de six nouvelles prébendes dans l'église de Saint-Vulfran, le comte donne, aux chanoines, entre autres cens, possessions, droits de patronage, *dominia*, etc., l'église de Saint-Paul, *Ecclesiam S. Pauli.*

Dans la lettre de 1205 du comte Guillaume en faveur encore de Saint-Vulfran, le comte confirme à l'église collégiale les générosités de son prédécesseur et, entre autres, les droits concédés sur l'église de Saint-Paul, *Sancti Pauli.* — Le P. Ignace, *Hist. eccl.*, pp. 88–89.

De ces dons des comtes il résultait que le curé de Saint-Paul était à la présentation du Chapitre et à la collation de l'évêque et que les dîmes de la paroisse appartenaient aux chanoines, tout juste assez généreux pour abandonner au curé une portion congrue.

Il est certain que l'église de Saint-Paul n'est pas arrivée jusqu'à nous telle qu'elle était en 1138, mais je

vais rappeler chronologiquement tout ce que j'ai pu réunir sous son nom.

1422. — Réparation du curé de Saint-Pol pour avoir porté en terre ung mort de sa paroisse à Saint Jehan de Rouvroy sans l'avoir représenté à l'hostel (*sic*) de Saint Nicolas. — Je ne saurais plus dire où j'ai pris cette note, qui s'explique par ce fait que les chanoines se réservaient le droit des sépultures. — V. plus loin. — Saint-Nicolas était la paroisse en Saint-Vulfran.

Comme l'église de Saint-Jean-des-Prés, l'église de Saint-Paul, que Sangnier d'Abrancourt appelle l'église paroissiale du bourg du Vimeu, ne fut enfermée dans la ville que vers 1477.

Le chœur de cette église fut rebâti en 1528. — Le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 117. — Hermant, *Hist. de Ponthieu*, dit en 1523.

La nef, que l'on négligea de reconstruire alors, ne fut achevée qu'en 1556. — Le P. Ignace, *Hist. eccl.*, p. 117.

Le registre aux comptes de la Ville de 1586-1587 montre la pauvreté des habitants de la paroisse de Saint-Paul en ce temps : « La cotte de la paroisse de Saint Paoul en lad. seconde levée montant à la somme de cinq escus deux tiers a esté couchée et passée en remise à raison de la paouvreté des habitans de ladicte paroisse. » — V. la *Ligue à Abbeville*.

Aux alentours de l'année 1695 le Diable fut très rudement malmené dans l'église de Saint-Paul, par le curé Dusaulsoy. Je rattacherai plus loin ce fait à l'histoire de la rue Aux Vaches.

Au mois de mai 1731, la foudre frappa le clocher de Saint-Paul et l'endommagea, « y fit bien du fracas », mais la charpente ne prit pas feu. La réparation fut faite « aux dépens des biens de la paroisse ». — *Mss. Siffait.*

En 1732, les curé et marguilliers de Saint-Georges, ayant acheté une nouvelle chaire, vendirent la vieille à la fabrique de Saint-Paul. — *Mss. Siffait.*

En 1763, le 6 novembre, fut replantée avec solennité, près du pont de la rivière séparant la paroisse de Saint-Paul de la paroisse de Rouvroy, la croix qui précédemment se trouvait dans un pré voisin nouvellement enclos de haies et de fossés. — *Mss. Siffait.*

L'explosion du magasin à poudre (2 novembre 1773) brisa les vitres des croisées de l'église et causa d'autres dommages. Le curé, Louis Debrie, alla en 1774 solliciter à Paris une aide pour les réparations. Il demanda une audience et des secours du roi. Il n'obtint rien et se pourvut auprès de l'intendant de Picardie. Cet administrateur répartit, en de certaines proportions, les frais à supporter entre les habitants de la paroisse, suivant leur qualité de propriétaires ou de locataires. Un tiers de ces frais dut être payé par les locataires, les deux tiers par les propriétaires bien demeurant dans la circonscription de Saint-Paul. « Pour éviter la grosse dépense on convint de fermer de briques quatre croisées dans le chœur et l'adjudication de toutes les réparations fut donnée pour une somme de mille francs. » — *Mss. Siffait.*

Le cimetière de Saint-Paul avait été bénit au commen- Le cimetière.

cement du XVIe siècle, avec la permission de l'évêque d'Amiens, François de Halluin, mais les chanoines de Saint-Vulfran, jaloux du droit exclusif de sépulture qu'ils exerçaient dans toute l'étendue de leur seigneurie, loin de permettre au curé de Saint-Paul d'user de ce cimetière, le firent condamner à déterrer *per signum* les morts qu'il y avait déjà ensevelis et à leur payer en outre des dommages et intérêts. — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II, *liv.* 8.

L'église de Saint-Paul fut fermée administrativement et mise sous le scel, le 15 juin 1791, ainsi que les autres églises supprimées. — *Reg. aux délib. de la Ville.* — *Quatre années de la Révolution*, p. 82.

Le 23 août 1791, l'église et le presbytère de Saint-Paul furent adjugés au prix de 12,125 livres. — *État succinct des adjudications faites au District d'Abbeville.*

Quelque temps après l'église passant en des mains nouvelles devint un ouvroir ou magasin des Rames. Un plancher fut établi sur les poutres pour servir de sécherie de draps ; un escalier fut construit pour monter à cette sécherie. L'église fut ensuite revendue, le 9 juillet 1802, moyennant 6,000 francs à plusieurs habitants de l'ancienne paroisse qui la conservèrent et la rendirent au culte. Un prêtre de l'église de Saint-Vulfran a desservit alors jusques vers 1850, date où elle fut donnée à la Ville et érigée en succursale. — Collenot, *note en tête d'un exemplaire des Mayeurs du P. Ignace* et *notes* de l'abbé Dairaine.

Après 1802 même, l'église de Saint-Paul a servi, au moins une fois, de salle de vote pour la section du can-

ton sud-ouest, composée du faubourg de Rouvroy et de divers quartiers de la ville.

L'église de Saint-Paul possède un bas-relief remarquable, comparable à celui du Crotoy et ayant, dit-on, la même origine. —. V. *Hist. de cinq villes*, t. II, p. 201.

M. O. Macqueron a pris deux vues de l'église de Saint-Paul. La première donne l'entrée, en août 1854; la seconde est prise de la rue Aux Vaches, en août 1856. — *Coll. de M. Macqueron.*

Un orgue de M. Gadault, facteur parisien, fut inauguré dans l'église de Saint-Paul le 6 juillet d'une année qui suivit 1857.

M. l'abbé Dairaine a dressé, à l'aide des mss. Siffait surtout, la liste suivante des curés de Saint-Paul.

1404. — Jean Lépicier.

1585. — Nicolas de Saveuse.

1668. — A. Warré, curé encore en 1675. En 1679 Claude Polhay était prêtre clerc à Saint-Paul.

1684. — Philippe Dusaulsoy (il signait ainsi son nom), natif d'Abbeville, fils aîné du médecin Balthasar Dusaulsoy qui sauva Louis XIV à Calais en juillet 1658. Le curé Dusaulsoy jouit jusqu'à sa mort de la moitié de la pension de 1,600 livres accordée par le roi à son père. Philippe Dusaulsoy fut nommé doyen de chrétienté en 1686 à la place de Charles Sanson, curé décédé de Saint-Georges. Il devint curé de Saint-Jacques en 1703 et mourut le 30 août 1715. Il s'était démis de la cure de Saint-Paul en faveur de son neveu J.-B. Calippe, alors curé de Mareuil.

1703. — Jean-Baptiste Calippe, fils du notaire.... ..., Calippe.

A compter de lui, trouvé-je dans un *almanach de Picardie* de 1754, les curés de Saint-Paul furent gros décimateurs. Il avait demandé la portion congrue aux chanoines de Saint-Vulfran qui préférèrent lui abandonner les dîmes.

J.-B. Calippe se démit de sa cure en 1738 pour ne plus être que directeur des Ursulines. Il mourut le 15 octobre 1747 âgé de 82 ans et fut enterré dans l'église du Saint-Sépulcre.

1739.— Jacques Durand, né à Abbeville, successivement chantre à Saint-Vulfran, sous-diacre à Saint-Jacques, chantre à Saint-Jacques, chapelain à Saint-Jean-des-Prés, curé de Saint-Jean-des-Prés, enfin curé de Saint-Paul (21 mars 1739), mort à l'âge de 79 ans (23 octobre 1765), inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Paul, au bas du degré où l'on donne la communion.

1767. — Louis-Théodore Debrie, né à Abbeville, fit ses études à Paris, n'avait que deux années de prêtrise, quoique âgé de trente-trois ou trente-quatre ans, lorsqu'il fut nommé à la cure de Saint-Paul, installé le 3 décembre 1767, élu le 21 janvier 1790 un des quatre-vingts notables chargés d'administrer la ville avec les douze officiers municipaux. — *Quatre années de la Révolution*, p. 6. — Mort la même année.

1790. — .... Cailly. Il fit son premier acte le 10 mai 1790 et son dernier en 1791. M. Cailly s'étant retiré pendant la Révolution, son vicaire M. Facquet demeura caché dans la paroisse, exerçant quelque peu son

ministère. Étant tombé malade, dit M. Dairaine, il mourut dans la maison d'une veuve en face des Rames et fut inhumé la nuit dans le cimetière de Saint-Paul.

1795. — Un religieux minime, Guillaume Savary, étant revenu à Abbeville, remplit publiquement, de 1795 à 1797, les fonctions de vice-curé dans la chapelle de la Vierge mise à sa disposition par M. André Van Robais. Il mourut le 13 mai 1800 et fut inhumé la nuit dans l'église de Saint-Paul, devant le bénitier.

1800. — ..... Christophe. Il avait reçu la prêtrise pendant l'émigration. Il fut nommé curé de Saint-Paul en 1800 par M. Pierre-Antoine Deunet, doyen de chrétienté et curé du Saint-Sépulcre, qui lui avait donné, outre l'ancienne dépendance de Saint-Paul, toute la chaussée d'Hocquet. Il mourut le 29 juin 1803.

En 1802, lors de la nouvelle distribution des paroisses qui furent réduites à quatre *intra muros*, toute la circonscription de Saint-Paul fut comprise dans celle de Saint-Vulfran. Le desservant ne fut plus que chapelain.

1804. — ..... Morand, né à Abbeville. En 1806, M. Morand, ayant obtenu une place de professeur au collège d'Abbeville, fut remplacé par M. Havet.

1806. — ..... Havet, né à Airaines, ordonné prêtre après le concordat. Il occupa Saint-Paul jusqu'au mois de janvier 1809. L'évêque d'Amiens lui ayant alors proposé la cure d'Estrebœuf, il répondit : « Saint-Paul ou rien. » Il passa le reste de sa vie à Abbeville et ne retourna à Airaines que pour y mourir, le..... 1835, à l'âge de 72 ans.

1809. — De 1809 à 1810, les prêtres de Saint-Vulfran desservent Saint-Paul.

1810. — Pierre-Paul Bizet, né au faubourg de Demenchecourt. Il avait été, avant la Révolution, chapelain de la chapelle du Saint-Esprit d'Abbeville et, au retour de l'exil, curé desservant de la paroisse de Mareuil.

M. Gustave Osson me donne :

1815 — Auguste-Isidore Petit, né à Abbeville 1788, chapelain desservant,puis prêtre habitué de Saint-Paul, décédé le 19 mars 1863, aumônier des Carmélites et des Augustines et inhumé à N.-D. de la Chapelle.

1853. — Maurice-Constantin Lardé, né à maison Roland en 1799, d'abord curé de Vauchelles, puis curé desservant de Saint-Paul, et enfin prêtre habitué de Saint-Germain et Saint-Jacques d'Amiens où il mourut en 1882.

1861 — ...... Carnoy, né 1824, d'abord vicaire de Saint-Vulfran, puis curé desservant de Saint-Paul, et enfin curé de Long, retiré en 1882 à Senlis (Oise).

1869.— A. Hue, né en 1830, curé desservant actuel.

L'église de Saint-Paul a été donnée à la Ville en 1848 par le dernier ou les derniers propriétaires, parmi lesquels M. de Caïeu de Vadicourt.

Elle a été érigée depuis 1853 en succursale.

Nous avons déjà deux fois touché par un mot aux dîmes de Saint-Paul. C'est en 1720 qu'était intervenue, entre le chapitre de Saint-Vulfran et J.-B. Calippe, la convention par laquelle le curé eut dorénavant droit à la totalité de ces dîmes. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 33. — Ces dîmes étaient prélevées sur « les marais de Saint-Paul. » — probablement alors sur les jardinages. Sangnier d'Abrancourt rappelle la

convention et les regrets des prébendés : « Les chanoines de Saint-Vulfran, dit-il, qui sont patrons de la cure de Saint-Paul, avoient en cette qualité la dixme de Saint-Paul. Ils furent attaqués par le curé pour avoir la portion congrue, mais, comme leur dixme étoit en ce temps-là de peu de valeur, ils en firent l'abandon au curé. Les successeurs de ce curé ayant trouvé moyen d'augmenter cette dixme de manière qu'elle va à plus de 500 livres aujourd'huy, les chanoines se repentent de l'abandon fait par eux. Mal à propos, il est vrai, puisque, par ce moyen le curé, devenu seul gros décimateur, est obligé seul à l'entretien du chœur, charge dont sont tenus les gros décimateurs. » — *Remarques sur les biens* etc. *du chapitre de Saint-Vulfran.*

En 1728 la dîme de Saint-Paul n'était encore affermée cependant que 340 livres. — M. Darsy, *Bénéf.*, t. II, p. 33.

Les revenus des biens de la paroisse de Saint-Paul étaient estimés en 1768 huit cents livres. — *Mss. Siffait*, à l'occasion d'une réparation du presbytère.

Le bâtonnier en charge de Notre-Dame du Puy de la Conception en Saint-Vulfran devait, par an, à la fabrique de Saint-Georges, vingt-quatre sols, pour un jardin au marais de Saint-Paul. — *Cueilloir de Saint-Georges, de* 1757-1758, p. 38, en ma possession.

La rue Aux Vaches.

Un peu après la place qui précède l'église de Saint-Paul, s'ouvre, à gauche, la rue dite aujourd'hui de Saint-Paul, mais dite de toute ancienneté rue Aux Vaches.

Rue de Saint-Paul, pourquoi ? Elle ne touche en aucun point à l'église et mène simplement de la chaussée

d'Hocquet à l'allée de tilleuls qui longe le canal de Transit comme elle conduisait autrefois de cette chaussée au rempart. Il a été question de lui donner dans les derniers temps le nom de rue Louandre, mais rue de Saint-Paul, pourquoi ?

Ce nom de rue Aux Vaches conservait comme de bonnes senteurs bucoliques. Il rappelait évidemment le temps où, par la voie étroite, les bestiaux du bourg du Vimeu se rendaient aux prés du voisinage, le « marest de Saint-Paul », les prés de Saint-Jean.

J'ai connu cette rue charmante avant qu'elle fût bâtie. Elle était alors bordée de fossés, de saules. L'été, en la parcourant, on se fût cru à dix lieues de la ville dans une ruelle plantée et déserte aux abords d'un village.

Elle se bifurque aujourd'hui en Y grec mal fait ; mais alors elle n'avait qu'une branche, celle qui s'incline encore sinueusement sur la gauche.

Le cueilloir de Saint-Georges nomme la rue *Aux Vaches ou Larquet*. Je n'ai pas trouvé ailleurs ces deux noms accolés.

La vieille rue Aux Vaches se partageait anciennement en deux branches. Par l'une de ces branches on allait au rempart, par l'autre à la rue Saint-Jean-des-Prés.

La rue de Boubers.

La seconde de ces branches avait nom rue de Boubers, du nom évidemment de la famille qui possédait de si vastes terrains en face du couvent des Cordeliers, terrains venant longer une partie de la rue Saint-Jean-des-Prés. — Cette rue de Boubers, encore indiquée sur un plan de la collection Saint-Amand, a disparu sous les empiétements des jardins qu'elle traversait, ainsi que

cela est visible, du reste, sur un plan de la Ville où elle n'existe plus qu'en tronçons.

J'ai rencontré quelquefois le nom de la rue de Boubers.

Ainsi au seizième siècle : « Du Val d'Abbeville pour ung tenement sceant en la rue de Boubers XVIII sols. » — *Cueilloir de l'église de Saint-Gilles.*

« De sire Nicolas du Hamel pour une maison scéant en la rue de Boubers. » — *Ibid.*

Ainsi au dix-septième siècle : « La voie de Boubert » dans les *Comptes de Saint-Georges de* 1685-1687. — Cette voie paraît courir à cette date depuis la rue Saint-Jean-des-Prés jusqu'au rempart près de la porte d'Hocquet.

Ainsi au même siècle encore. En 1632 Jérome Delecourt demeurant dans la chaussée d'Hocquet, propriétaire d'une maison et tenement aboutissant à la rue de Boubers, a entrepris une grande portion de terre de lad. rue qu'il a jointe à son jardin. Non content de cela, il a intenté complainte contre Antoine Duflos, son voisin. La Ville intervient contre led. Delecourt et conclut, le 13 août 1632, à ce qu'il soit condamné à se désister de la portion de terre de la rue de Boubers, etc., etc. — *Extraits des délib. en la poss. de M. A. de Caieu.*

Collenot nous fournit à propos de la rue Aux Vaches l'anecdote suivante, la seule qui, vraisemblablement, s'y rattache et qu'il rapporte, dit-il, sur le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi (1).

(1) « Avant d'entrer dans le détail, dit-il, je vais présenter mes garants, faute d'actes notariés.

Vers 1695, un ouvrier de la manufacture des Rames, nommé Olime, se présenta chez le curé de Saint-Paul, Philippe Dusaulsoy, et lui confia qu'il avait fait un pacte avec le Diable, afin de n'être jamais malade et d'obtenir des forces pour gagner de bonnes journées. Satan lui était apparu dans la rue Aux Vaches, en habit rouge, avec une queue en trompette, et, dans cette rue Aux Vaches non loin de l'église de Saint-Paul, lui, Olime, avait signé le pacte tenu par le Diable entre ses griffes. Par cet acte il s'était donné à l'enfer pour trente ans. Depuis ce marché, depuis quatre ans, Olime ne fréquentait plus l'église. L'idée de la damnation le poursuivait sans cesse et il était venu trouver son curé pour retirer de l'abîme son corps, son âme et sa signature. Le curé, touché de son repentir, dresse un acte pour forcer le Diable à comparaître. Il faut un huissier pour signifier l'exploit. On jette les yeux sur un nommé Pappin que, sous un faux prétexte, — la fin justifie les moyens, — on attire chez le curé où on le fait boire jusqu'à minuit. A cette heure redoutable, on se rend dans l'église. Olime reçoit un cierge qu'il garde dans la main. Le curé lui couvre la tête de son étole, et, avant de commencer l'exorcisme, fait remettre l'assignation à Pappin, qui, non prévenu

« Le premier est Isaac Hocquemberg mort en 1749 âgé de plus de quatre-vingts ans, ancien contre-maître de l'exorcisé.

« Le second Daniel Scalogne qui a eu le fils de l'exorcisé pour ouvrier tisseur lors de la société établie sous le nom d'Aliamet de Condé et Scalogne.

« Le troisième Me Louis-Antoine Duval, doyen, curé de Saint-Georges, et qui m'a certioré le tout, présent M. Aliamet, homme d'âge actuellement vivant. Le feu Me Duval avait connu comme paroissien le sergent qui déclara l'exploit. »

encore, y jette les yeux et « recule trois fois ». Le curé le rassure. Il suffit de signer, de parapher l'exploit, et de le jeter par la grande porte dont le bedeau, terrifié, a ouvert les deux battants. Pappin s'arme de courage, signe, non sans hésiter, s'avance en tremblant vers la grande porte, et jette l'acte. A l'instant même un coup de vent frappe l'église, tourbillonne et enlève le papier. On redouble de prières. Tout à coup un grand bruit ; les murs tremblent, et de la voûte tombe le pacte infernal que le curé seul peut ramasser, tant est grande la terreur autour de lui. Olime était resté à genoux et renversé sur les talons. Le pacte est brûlé au feu du cierge tremblant dans sa main.

De 1860 à 1870 on a redressé, élargi, bâti, enlaidi, la première partie de la rue Aux Vaches et on l'a poussée en ligne droite jusqu'au canal de Transit, sous le nom de rue de Saint-Paul. On a récemment pavé de galets cette partie redressée et prolongée. Vers le milieu de la rue nouvelle, une partie, conservée de l'ancienne, forme une branche de l'Y grec dont l'image sert à notre explication.

La manufacture de draps

Nous revenons sur la chaussée d'Hocquet, nous faisons quelques pas encore et nous avons à notre droite les Rames.

Cette manufacture, qui a été une illustration d'Abbeville, a été fondée au mois d'octobre 1665 par Josse Van Robais, habile manufacturier de Middelbourg (1).

Josse Van Robais amenait avec lui « une petite colo-

(1) Du moins, octobre est la date du privilège accordé pour vingt ans.

nie de cinquante ouvriers hollandais ». — De Boyer de Sainte-Suzanne, *les Intendants de la Généralité d'Amiens*, p. 119.

La France dut l'établissement de la manufacture des draps d'Abbeville à Colbert. Les draps de Hollande étant d'une grande cherté, ce ministre, dit Sangnier d'Abrancourt, fit venir, de Hollande même, Josse Van Robais qui s'engagea à les reproduire en France dans la même perfection. Le roi donna, pour le premier fonctionnement des procédés de fabrication importés, un fonds considérable (1). J. Van Robais tint si bien ses promesses qu'aujourd'hui, poursuit Sangnier d'Abráncourt, les draps des Rames sont préférés à ceux de Hollande. Aussi MM. Van Robais ont-ils à Abbeville la plus ma-

(1) La somme paraîtrait faible aujourd'hui. Cent mille livres suivant les *Mss. Siffait*, mais accompagnés de grands privilèges, comme de faire venir en France des laines et autres marchandises en franchise pour la fabrication du drap, le franc salé et le libre exercice de la religion réformée, à la charge d'avoir toujours cent métiers battants.

« A Josse Robais, hollandais et associez qui ont estably la manufacture de drap façon d'Espagne et d'Hollande en la ville d'Abbeville pour leur desdommagement des frais qu'ils sont obligez de faire à cause dudit establissement 1200 livres. » — *Registre des bâtiments du roi*, année 1667, *Dépenses diverses.*

Josse Van Robais, trouvé-je encore dans les *Mss. Siffait*, plaça d'abord en plusieurs endroits de la ville des ouvriers qui fabriquèrent des draps fins de Hollande, — 1665. — Il laissa deux fils, Josse et Isaac, qui lui succédèrent dans la direction de la manufacture. A Josse appartient la construction des Rames. Il voulut d'abord acheter pour cette édification les bâtiments des dames de Bertaucourt dans la chaussée Marcadé. Les religieuses ayant refusé de vendre, il se détermina à acheter de vastes jardins dans la chaussée d'Hocquet et y construisit vers 1720 la manufacture qui existe encore.

gnifique manufacture qu'il y ait en France, tant pour la beauté des bâtiments qui sont superbes que par le grand nombre d'ouvriers qui y travaillent et qui sont renfermés dans son terrain autour de ses appartements.

Tout ne fut pas gain pour la ville d'Abbeville dans la création nationale de Colbert. Le prévoyant ministre avait en vue d'affranchir la France d'un tribut payé à l'étranger pour certains draps d'une fabrication supérieure. Il fut secondé dans cette œuvre nécessaire par l'habile fabricant de Middelbourg. La France doit de la reconnaissance au ministre et à l'importateur des procédés hollandais. Les lois de l'industrie et de la concurrence s'imposent, mais on ne peut se dissimuler qu'Abbeville souffrit, comme ville, d'avoir été choisie pour le lieu de la lutte contre l'étranger.

Nous l'avons dit à l'occasion de la rue aux Pareurs (t. II, p.298), Abbeville comptait, au milieu du seizième siècle, cent vingt-trois maîtres tondeurs pareurs, soixante-douze maîtres fabricants de draps, dix-huit maîtres teinturiers (1) et la fabrication des draps remontait très haut dans notre ville, au milieu même du treizième siècle (*Ibid.*). — Il est probable qu'une exportation importante des draps fabriqués chez nous en telle quantité était faite alors par les navires employés entre notre port et

(1) Le registre des délibérations de la Ville de 1523-1536 con-(folios 331-333), deux ordonnances de 1527, la première pour la marque des draps tissés à Abbeville, la seconde pour la sécherie des mêmes draps. On défend, dans la seconde, l'emploi des crochets et des clous.

Le tome II de la *Ligne à Abbeville* rapproche, pp. 422-429, quelques extraits des délibérations de l'échevinage concernant l'industrie des draps à Abbeville dans les années 1592 et 1593.

les ports du Nord et du Midi, de la Hanse et de la Gascogue. Il est possible que la fabrication d'Abbeville se fût ralentie au dix-septième siècle, mais la vieille industrie n'était pas morte et devait fournir facilement un bon nombre d'ouvriers déjà bien préparés pour l'exercice des procédés importés de Hollande. Cette considération décida probablement Colbert à désigner Abbeville pour l'installation des métiers perfectionnés.

Rien de mal jusque là ; rien de mal sans les privilèges exclusifs qui servaient de subvention à la manufacture nouvelle. Ce sont ces privilèges *exclusifs*, l'épithète est soulignée dans tous les mémoires, ce sont ces privilèges qui, rigoureusement exercés et grevant d'interdictions ruineuses la main-d'œuvre dans la ville et dans un rayon de dix lieues autour d'elle, firent périr la vieille industrie locale et suscitèrent enfin les plaintes si vives de 1767.

Cela dit, j'abandonne au fil chronologique l'histoire abrégée de la manufacture.

Je me servirai souvent de l'appellation commune à Abbeville, *les Rames*.

On trouve dans la collection de Dom Grenier, tome XCVIII, pp. 194-197, une copie des lettres royales accordant à Josse Van Robais, hollandais, le droit de fonder à Abbeville une manufacture de draps fins, façon d'Espagne et de Hollande. — *Indication du Cabinet historique, Cat. gén. t.*, XI *p.* 43.

On trouve une autre copie de ces privilèges à la Bibliothèque nationale, Collection Joly de Fleury, R. 382.

M. de Boyer de Sainte-Suzanne en cite quelques dispositions, *les Intendants*, etc.,p. 337.

Les conventions établissaient pour J. Van Robais et ses cinquante ouvriers la liberté religieuse, mais sans exercice public de culte.

Des règlements généraux de 1669 portaient que tous les draps fins, façon d'Espagne, gris blancs et mêlés, devaient avoir une largeur d'une aune et demie. J. Van Robais prétendit se soustraire à cette obligation, sous le prétexte que son privilège ne déterminait pas les largeurs. Les maîtres drapiers de Paris soutinrent qu'il devait se conformer aux édits et ils enjoignirent à leurs gardes de saisir trois pièces de drap sortant des métiers d'Abbeville. Colbert pacifia. Il fit donner main levée des pièces saisies, mais, par son ordre, l'intendant de la généralité dut prévenir J. Van Robais que, pour la sûre jouissance du privilège, il eut à fabriquer des draps de même largeur et de même couleur « que ceux de Hollande et d'Angleterre. » — De Boyer de Sainte-Suzanne, *les Intendants*, pp. 337–339. — M. de Boyer ne donne pas la date des faits rappelés ci-dessus, mais la durée de l'administration de F. Le Tonnelier de Breteuil (1674-1683) nous la livre approximativement.

Des lettres de prorogation du privilège furent accordés au mois de février 1681 en faveur de MM. Van Robais, pour quinze ans.

Une lettre de Colbert du 23 décembre 1682 engageait l'intendant de Picardie à visiter lui-même, ou à faire visiter par quelque officier tous les deux mois, la manufacture d'Abbeville. — De Boyer de Sainte-Suzanne, *les Intendants*, pp. 594–595.

De 1674 à 1683, d'ailleurs, l'intendant, François Le Tonnelier de Breteuil, protecteur zélé de l'industrie et du commerce, accorda ou fit accorder de nombreux encouragements à la fabrique de J. Van Robais. — De Boyer, *les Intend.* p. 140.

Dans ses visites à Abbeville, l'intendant apportait à J. Van Robais « des gratifications (1) ou des faveurs, entre autres l'autorisation de teindre ses draps en noir suivant son secret, nonobstant les réglements de teinture. » — De Boyer, *les Intend.*, p. 338.

Colbert écrit le 23 décembre 1682 à l'intendant Le Tonnelier. Il a appris que la manufacture de Van Robais réussit bien. « Il ne reste plus qu'à l'obliger de faire des draps de la même finesse que ceux d'Angleterre et de la même largeur. » . . . . « Si cette fabrique augmente en nombre de métiers et d'ouvriers, je ferai de temps en temps quelques gratifications audit Van Robais pour l'obliger de l'augmenter

Dans un extrait des *Comptes des bâtiments du roi* sous le règne de Louis XIV, lu par M. A. Janvier à la Société des Antiquaires de Picardie (séance du 10 mai 1881) on voit :

Au 20 juillet 1667, 12,000 livres à Georges (*sic*) Vanrobais pour son établissement de la manufacture des draps façon d'Espagne et de Hollande en la ville d'Abbeville suivant les lettres patentes de S. M. et 433 livres pour les frais.

Le 23 janvier.... (M. Janvier a écrit 1667 ; cela n'est guère possible, venant après la date précédente) 12,000 livres payées à Josse Van Robais.

Le 11 décembre 1669, le 22 novembre 1670, à Josse Van Robais, entrepreneur de la manufacture, etc., par prest que S. M. a fait pour dix années sans intérest suivant les lettres et patentes d'octobre 1665, 40,000 livres. »

Bulletin de la Soc. des Antiq. de Pic., 1881, p. 222. *Extrait par M. Janvier d'une publ. de M. J. Guiffrey.*

toujours, ces manufactures étant d'une très grande utilité pour l'état, mais je vous conjure de mettre toujours en pratique tous ces expédients que vous croirez capables de convertir Van Robais et sa famille (1). . .
. . . Surtout je vous prie d'observer qu'il ne faut pas qu'il fabrique des draps pareils à ceux dont les manufactures sont établies dans le royaume; mais il faut l'obliger à n'en fabriquer, au moins pour la plus grande partie, que de semblables en finesse et en largeur aux draps d'Angleterre et d'Hollande. » — De Boyer, *les Intend.*, pp. 594-595.

Une nouvelle prorogation des privilèges « de la manufacture de draps fins » fut accordée pour dix ans, en faveur d'Isaac et Josse Van Robais, frères, au mois de novembre 1698.

Nouvelle prorogation des privilèges, pour quinze ans, en faveur de Josse Van Robais et de la veuve d'Isaac Van Robais, du 30 janvier 1708.

Un *Mémoire sur l'état et consistance du comté de Ponthieu en* 1710, de Maurice de Sachy, porte à propos de la manufacture des Van Robais : « Les draps qui s'y façonnent de toutes couleurs sont à présent (c'est-à-dire en 1710) dans leur perfection, et il y a actuellement soixante métiers battants, ce qui occupe mille à douze cents personnes, tant au filage qu'aux autres apprests né-

(1) Colbert insinue même, mais sans proposer de marché, que l'on pourrait donner à un des enfants de J Van Robais le privilège d'une autre manufacture à Amiens ou dans quelque autre ville de la Généralité. C'était la pression morale avant la révocation de l'édit de Nantes et ce n'était pas un grand respect du traité. J. Van Robais ne fléchit pas.

cessaires pour la confection des draps. Presque tous les habitants de ladite ville y sont employés ainsi que des lieux circonvoisins et il n'y a plus que dix à douze anciens contre-maistres venus d'Hollande au tems de leur établissement. »

Il est temps, s'il n'est pas un peu tard déjà, de nous demander où J. Van Robais avait établi sa fabrication en arrivant à Abbeville. Les témoignages me font défaut. Je ne serais pas éloigné de croire cependant que les métiers importés furent distribués un peu partout et les ouvriers de Hollande répartis comme instructeurs de préférence dans les rues occupées déjà par l'industrie abbevilloise du drap. Nous avons vu que beaucoup de ces ouvriers habitaient en 1667 dans la chaussée Marcadé, non loin, par conséquent, des rues aux Pareurs. — Réquisitoire du procureur du roi réclamant de l'abbesse de Willancourt la reconstruction de petites maisons masquant un peu le couvent, bien qu'il fût désirable « de ne pas cacher la construction d'un monastère, surtout dans un quartier où la manufacture établie par l'ordre du roi attire un grand nombre de religionnaires qu'une vue édifiante peut toucher et convertir. . » — *Top. d'Abb., t. II, p.* 429.

Nous savons par les Mss Siffait que J. Van Robais chercha à acquérir, dans la chaussée Marcadé même, le grand terrain de l'abbaye de Bertaucourt (aujourd'hui traversé par la rue Ringois) et qui, simple pied-à-terre de refuge, n'était jamais occupé par les religieuses. Les Bénédictines, effrayées sans doute du mot *hérétique*, refusèrent de vendre, et J. Van Robais se décida à acheter

dans la chaussée d'Hocquet les grands jardins sur lesquels il construisit « vers 1720 » la manufacture dont les bâtiments existent encore.

Le renouvellement de leurs privilèges favorisant leurs entreprises, MM. Van Robais ne tardèrent pas, dit M. Louandre, « à prêter des fonds au gouvernement pour l'aider dans la guerre. Ils se chargèrent même de pourvoir à la subsistance d'une partie de l'armée, et parvinrent, pendant l'extrême disette de 1713 et 1714, à se procurer, par la puissance de leur crédit, sur les marchés d'Allemagne et de Hollande, jusqu'à cent mille setiers de blé froment, dont la distribution dans les halles de Paris y fit, en moins de quinze jours, baisser de moitié le prix des grains. » — *Hist. d'Abb.*, *t. II*, *p.* 375.

En 1715 la situation industrielle était mauvaise dans la généralité d'Amiens. M. Van Robais fait connaître au président du Conseil des Finances, par M. de Bernage, intendant, « sa détresse et la nécessité où il va se trouver de renvoyer ses ouvriers si l'État ne lui vient en aide. » L'État n'est pas sourd. Des subventions soutiennent la fabrication pendant un an. Nouvelle demande alors, appuyée par l'intendant (de Bernage). — De Boyer, *les Intendants*, *pp.* 165. — La réponse à cette nouvelle demande n'est pas donnée par M. de Boyer.

Quelque temps après les ouvriers tisseurs de la manufacture « se mettent en grève. » Ils demandent « que tous les ouvriers soient employés et que leur salaire soit augmenté. » Efforts vains du maire « pour calmer cette effervescence. » M. de Bernage, appelé par le trouble, parvient, « par son attitude ferme et conciliante, » à

ramener les ouvriers « à de meilleurs sentiments. » — de Boyer, *les Intend.*,*pp*. 165-66.

Laissons la phraséologie un peu trop moderne et administrative de M. de Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet.

M. de Boyer emploie à tort, je le crois, le mot *grève*. Les ouvriers étaient-ils même assez riches pour se donner le luxe d'un chômage volontaire ? Le sous-préfet attribue ensuite à M. de Bernage, qui était une sorte de préfet, plus de mérite que cet intendant n'en eut sans doute. C'est en 1716 que se produisit l'émotion des ouvriers. Les *Observations pour les Maire et Échevins* que nous rappellerons plus loin disent : « En 1716 les ouvriers opprimés (1) implorèrent la protection du Ministère. Les plaintes firent une telle impression que trois Commissaires furent nommés pour vérifier les faits qui y donnoient lieu. Les Commissaires se transportèrent à Abbeville, » etc. Ils ne donnèrent pas tort aux ouvriers. — *Observations sommaires pour les Maire* etc., *p*. 9.

Les grandes constructions des Rames furent cependant élevées en ce temps, vers ce temps ou peu après ce temps, puisque les lettres patentes du 12 septembre 1724 les mentionnent comme nouvelles et prennent en considération leur coût (plus de six cent mille francs) pour le renouvellement des privilèges.

Les lettres patentes du 12 septembre 1724 prorogèrent pour vingt années encore, à commencer le 1er octobre 1725, les privilèges anciens. Les directeurs

(1) Il faut tenir compte pour le mot de la passion polémique du temps.

associés des Rames étaient alors Josse Van Robais, oncle, Isaac, Samuel, Pierre, Abraham et Salomon Van Robais, ses neveux. Ils sont astreints à entretenir cent métiers et pourront en faire travailler plus. Le droit leur est accordé de prendre pour leurs ouvriers, la plupart hollandais, huit minots de sel, par chacune des vingt années du privilège renouvelé, dans le grenier à sel d'Abbeville, au strict prix marchand. Les noms de Van Robais et de la ville d'Abbeville seront brodés en chef et en queue sur tous les draps et ratines fabriqués dans la manufacture. Un plomb, apposé au chef de chaque pièce, offrira d'un côté les armes du Roi, de l'autre ces mots : Manufacture royale d'Abbeville.

Le 15 septembre 1743 étaient encore renouvelés par lettres patentes, et pour vingt ans, les privilèges dont l'acte prorogatif semble ne plus être que de pure forme.

Le *Voyage pittoresque d'Abbeville*, publié dans l'*Almanach de Picardie* de 1757, n'use pas de réticence perfide envers les Rames : « La beauté des draps de la manufacture royale de M. Van Robais la rend recommandable jusques chez l'étranger. Elle a mérité les éloges de l'autheur du *Spectacle de la Nature*. On y remarquera aussi avec plaisir la grandeur des bâtiments, l'ordre qui y règne, ainsi que le bon goût du jardin. »

La guerre s'approche cependant. Le premier coup est porté par Linguet, dans sa lettre du 20 décembre 1763. — *Mémoire sur un objet intéressant pour la Province de Picardie*, 1764.

L'année 1767 va voir la grande levée contre le mono-

pole qui, depuis plus de cent ans, fait la mort dans Abbeville et aux environs (1). Le privilège qui interdit l'établissement de toute industrie similaire dans un rayon de dix lieues autour des Rames est le dernier « de son espèce. » Il doit disparaître. A l'attaque prit part toute la ville à peu près, ainsi qu'en fait foi le titre seul de ce mémoire : « OBSERVATIONS SOMMAIRES *pour les Maire, Echevins, Conseillers de Ville et Notables d'Abbeville,* Au *sujet du Privilège exclusif de la Manufacture des Draps, dont la prorogation a été demandée par les sieurs* VAN ROBAIS. » — Ce mémoire imprimé à Paris, chez Knapen, Pont Saint-Michel, 1767, paraît signé :

LE CONSEIL ROYAL DU COMMERCE

Me LETHINOIS, *avocat.*

d'où il ne faut pas inférer, je pense, que ce mémoire a été rédigé par ce Conseil ou au nom de ce Conseil, mais qu'il fait partie des pièces dont ce Conseil est saisi. Quant à l'auteur des *Observations*, aucun doute ; c'est maître Lethinois.

C'est Lethinois aussi qui rédigea les *Très-humbles représentations au Roy pour les officiers municipaux d'Abbeville, au sujet du privilège exclusif dont les sieurs Van Robais jouissent pour la manufacture des draps.* — *Essai bibliographique sur la Picardie par M. Ch. Dufour.*

Aux plaintes des officiers municipaux, portées au nom de l'universalité de la ville, s'étaient particulièrement jointes celles des fabricants de baracan, des marchands

(1) Je reproduis ici la couleur des mémoires.

drapiers, des marchands merciers, des teinturiers. Ces différents corps d'habitants avaient adhéré par des délibérations séparées aux conclusions des maire et échevins. Ils avaient présenté leurs requêtes au Conseil royal et fait valoir les motifs propres à leurs diverses professions.

M. Louandre, —*Hist. d'Abb., t. II, p.* 375, —cite un ms. intitulé : *Accensements faits par la ville* (21 *avril* 1767) dans lequel apparaît aussi le grief contre un privilège qui dépeuplait la ville.

Je n'ai pas vu ce manuscrit, pas plus que les ***Réflexions sur les mémoires et observations, publiées par les sieurs Van Robais pour justifier leur demande tendante au renouvellement d'un privilége exclusif*** (mémoire imprimé de 30 pages in-f° que cite M. Ch. Dufour dans son *Essai bibliographique*).

MM. Van Robais publièrent des écrits intitulés ***Réponses*** auxquelles sont postérieures cependant les ***Observations sommaires*** de Lethinois.

Les critiques présentées au nom de la Ville étaient vives. Elles firent restreindre la dernière concession de privilèges.

Un arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 2 février 1768, prorogea pour quinze ans, à commencer au premier octobre 1770, « les privilèges accordés aux sieurs Van Robais, entrepreneurs de la manufacture royale des draps fins d'Abbeville. « La formule dit trop. Le privilège exclusif de fabrication était retiré. Seules les exemptions étaient maintenues. En compensation du privilège aboli les directeurs de la manufacture étaient

déchargés de l'obligation de faire battre cent métiers. — M. Ch. Dufour, *Essai bibliographique.*

Dans les statistiques dressées par Bruno d'Agay (intendant de 1771 à 1789) on voit que « l'ancienne manufacture Van Robais continuait à prospérer malgré la suppression de son privilège, suppression réclamée par l'industrie locale et qui avait eu pour effet immédiat de faire ouvrir de nouvelles fabriques. » — De Boyer, *les Intend. p.* 392.

Dans une des années qui précédèrent ou virent commencer la Révolution, Arthur Young visita les Rames. « J'examinai, écrivit-il, la manufacture de Van Robais. . . . . Je m'informai beaucoup des draps que l'on faisait ici et de la laine qu'on y employait, et, dans une conversation que j'eus avec les manufacturiers, je les trouvai grands politiques, condamnant violemment le traité avec l'Angleterre. » — *Voyages en France pendant les années* 1787-1790.

A la fin du siècle, la ville était complètement raccommodée avec la manufacture autrefois privilégiée et haïe.

Dans une séance publique de la société d'Émulation (2 août 1798) le C. Boucher disait des Rames : — « . . . . Le gouvernement n'a cessé pendant cent vingt ans d'encourager cet établissement par des privilèges. En 1790 les CC. André Van Robais et Amelin devinrent propriétaires, et, quoique pendant les années suivantes, tout semblât concourir en France à la destruction du commerce et de l'industrie, ils ont soutenu leur manufacture en fabriquant du drap pour les

troupes. Les anciens travaux ont repris aujourd'hui leur activité, et, lorsque la paix sera rendue à l'Europe, les draps de Van Robais continueront d'être recherchés par l'étranger. » — *Rapport des travaux de la Société.*

En 1812 les Rames passèrent des mains des anciens propriétaires dans celles de M. Lemaire.

En 1849 j'écrivais des directeurs nouveaux et de la condition des ouvriers :

« Les bâtiments des Rames sont encore à peu de chose près ce qu'ils étaient au dix-huitième siècle. Les métiers seuls qu'ils renferment ont été changés avec les procédés nouveaux de la fabrication. Achetée en 1812 par M. Lemaire, la fabrique des Rames a reçu de cet actif et habile directeur une impulsion nouvelle. En 1827, les machines à filer ayant été introduites en France et la mécanique s'étant substituée partout en partie aux bras de l'homme, fut montée la machine qui existe encore mais qui a reçu de notables perfectionnements. Depuis ce temps, la manufacture des Rames a continué de progresser. En 1834, elle a obtenu, sous la direction de MM. Lemaire et Randoing, la médaille d'or de première classe à l'Exposition générale des produits de l'industrie française, et, en 1836, la première médaille d'or à l'Exposition départementale. — L'introduction des machines n'a point fait diminuer le nombre des ouvriers des Rames, mais a seulement permis d'employer plus de femmes et d'enfants qu'autrefois. Suivant le *Mémoire sur les causes de la dépopulation d'Abbeville*, de MM. Brion et Paillart, la population ouvrière des Rames se décompose ainsi : 200 hommes, 150 femmes,

150 enfants ; total 500 ouvriers. Il résulte en sus des observations de MM. Brion et Paillart, que le salaire des femmes et des enfants s'est accru, tandis que celui des hommes suivait une progression inverse. Double et même conséquence de l'emploi des machines qui égalisen les forces humaines. La condition des ouvriers des Rames n'est point mauvaise cependant, et, malgré l'infériorité du salaire que compense au reste le bon marché des denrées, aussi bonne, ou à peu de chose près, que celle des ouvriers d'Elbœuf ou de Beauvais. » — *Notices sur les rues d'Abbeville*, 1849.

Après la mort de M. Lemaire la manufacture eut pour directeur unique M. Jean Randoing qui fut représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848.

La manufacture fondée par Colbert subsista environ deux cents ans, mais, avant de la voir finir, retournons un instant sur nos pas.

Les Rames n'ont pas seulement une histoire industrielle. Elles ont aussi une histoire mondaine qui touche quelquefois presque à la politique.

Le roi de Suède, dit Sangnier d'Abrancourt, traversant Abbeville, le. . . . . . . 1720, passa aux Rames deux après-midi de suite, à considérer en particulier tous les ouvriers différents et toutes les laines et façons qui entroient dans la confection des draps. — Ce roi, Frédéric de Hesse, n'était encore qu'un demi-roi, ne tenant la couronne que de sa femme Ulrique-Éléonore, sœur de Charles XII.

Le maréchal de Noailles logea aux Rames en 1745. — « Le samedi, 11 septembre de cette année, arriva, en

poste, par la porte Marcadé, M. le duc de Noailles, et fut logé en la maison de MM. Van Robais, chaussée d'Hocquet. Il fut salué aussitôt des canons de cette maison dans le jardin et de ceux de la ville sur le rempart... Le soir, on fit encore une décharge de ladite artillerie. » — *Mss.Siffait.*

Les Rames possédaient donc en 1745 de petits canons.

En ce temps déjà, ou un peu plus tard, des statues de plomb décoraient l'hôtel ou les jardins. « On s'arrêtoit volontiers vis-à-vis de la Renommée, du Mercure et du petit patineur. Les deux urnes de Cressent ne doivent pas être oubliées. » — *Almanach de Ponthieu*, 1783, *Notice par N. Douville.*

Dans ce poli dix-huitième siècle, le jardin des Rames était ouvert au public le lundi de Pâques et presque toute la ville s'y rendait. On s'y abordait avec des égards réciproques. Dans la promenade devenue commune, chacun gardait un peu de la tenue obligée entre conviés d'un même hôte. — Un autre jour de l'année MM. Van Robais ouvraient leur jardin de Bagatelle au haut du faubourg Saint-Gilles. Les promeneurs s'y portaient de même.

Le 19 juin 1803, Bonaparte, premier consul, visita les Rames. Il était à douze ans du lendemain de Waterloo.

Le 16 octobre 1817, le duc d'Angoulême, grand-amiral, fit une visite semblable à la manufacture, redevenue royale, des draps d'Abbevill .

Le 23 août 1825, la duchesse de Berry se rendit de même aux Rames.

Même visite du roi Louis-Philippe le 24 mai 1831. Le déjeûner offert par la Ville au roi lui fut servi aux Rames.

Vers 1855 la manufacture des Rames périclitant ne représenta plus qu'une valeur un peu inconnue, divisée en minimes coupures. Des actions de 500 francs au porteur (1) furent émises pour un capital de deux millions de francs sous la raison J. Randoing et compagnie « pour l'exploitation de l'ancienne manufacture royale de draps fins d'Abbeville, pendant une durée de quarante ans, à compter du 1er janvier 1855. »

Cette mesure ne prévint pas la ruine de l'établissement. La fabrication se ralentit, les métiers cessèrent bientôt de battre. L'œuvre de Louis XIV était morte.

Mises en vente alors les grandes constructions vides de bruit ; mises en vente toutes les dépendances, communs et jardin. M. J. Vayson, propriétaire de la manufacture dite des Moquettes, acheta le tout, et la vie put rentrer dans les bâtiments déserts. La vieille manufacture de Ph. Leclerc s'empara des ateliers transformés et appropriés à la fabrication des tapis.

M. J. Vayson a restauré aussi la maison de maître, l'hôtel des Van Robais, qu'il habite et qu'il a garni artistement de meubles d'art et de belles tapisseries italiennes.

La collection de M. O. Macqueron contient sept dessins représentant sous différents aspects l'ancienne manufacture de draps.

(1) Une copie à la plume de l'encadrement de ces actions est conservée dans la collection de M. O. Macqueron.

. Après les Rames vient la maison où mourut M. Charles Louandre le 31 juillet 1882.

Un peu plus loin s'ouvre la rue de création nouvelle nommée rue de l'Arsenal et non encore pavée. La rue de l'Arsenal.

Cette rue de l'Arsenal tire son nom d'un bâtiment qui a servi pendant quelque temps de dépôt d'artillerie.

Ce bâtiment a une assez vieille histoire. C'est sur l'emplacement qu'il occupe que s'élevait une première et ancienne porte d'Hocquet dont nous reparlerons plus loin. Après 1767 une nouvelle porte ayant été faite à quelques pas plus à gauche et plus loin, Messieurs de Ville firent don de l'ancienne au sieur Ricquier, entrepreneur, qui l'abattit à ses dépens. — En quelle année? Nous discuterons plus loin la date douteuse.

En 1777, à la place de la porte démolie, partiellement démolie, ou de ses dépendances, un cabaret laissait trembler au vent un *bras d'or :* « Bail du 18 novembre 1777, par devant Me P.-Ph. Watel, notaire royal, d'une maison à usage de cabaret où pend pour enseigne *le Bras d'Or*, située chaussée d'Hocquet, proche la porte d'Hocquet. » — *Note de M. de Clermont.* — M. de Clermont a trouvé cette note dans une liasse concernant les sieurs Sombret et Daullé entrepreneurs d'une manufacture de corderies et toiles à voiles pour la marine. Les Corderies, etc.
« Cet établissement, ajoute M. de Clermont, était situé dans l'immeuble devenu plus tard le dépôt d'artillerie et que nous avons connu sous le nom d'Arsenal. Le sieur Sombret conduisait la manufacture. Elle fut incendiée en...... Elle fournissait la marine impériale. »

L'Almanach de Picardie de 1783 nous permet de

remonter un peu plus haut dans les antécédents de la corderie de MM. Sombret et Daullé. Un article de cet almanach, *Embellissements d'Abbeville depuis* 1773, nous apprend que, sur l'emplacement de la première porte d'Hocquet, M. Plantard de Philibeaucourt avait, du consentement du roi, fait élever « un édifice considérable portant cent vingt pieds de long, couvert en ardoises et accompagné de plusieurs boutiques, magasins et forges ». La concession du roi visait la création d'un chantier et d'une corderie pour la marine marchande et s'étendait en conséquence sur les terrains des fortifications jusqu'à la Somme. Déjà, dit l'auteur de l'article, on a vu construire dans le nouveau chantier, et lancer à l'eau l'année dernière, un navire de cent trente tonneaux. Deux navires étaient encore alors sur le chantier. De nombreux ouvriers transformaient au même lieu en cordages le chanvre des environs.

C'est à M. Plantard qu'Abbeville dut, dans les dix années qui précèdent la Révolution, le rétablissement de son commerce maritime. M. Traullé le constate : — « 1778, a-t-il écrit, le commerce d'Abbeville cherche à se ranimer. M. Plantard fils construit dans les chantiers de la ville des vaisseaux de quatre-vingts tonneaux. Il fait baliser la rivière et donne un exemple qui malheureusement n'est pas suivi. Sa mort prématurée nuit à ses projets. MM. Delattre les reprennent; on les abandonne. » — *Annales du commerce de mer.*

Pour en revenir à l'emplacement de l'ancienne porte d'Hocquet, il faut croire que le cabaret du *Bras d'Or* exista peu de temps, ou, du moins, ce qui est plus vrai—

semblable, que ce cabaret occupait une faible partie de cet emplacement à côté de la construction de M. Plantard.

La collection de M. Macqueron conserve une petite gravure représentant les *corderies et chantier d'Abbeville*, au-dessous de laquelle ces lettres P. P. F. (Plantard de Philibeaucourt.....??).

Plus tard la maison des corderies a servi de lieu de dépôt à l'Artillerie. De là le nom d'Arsenal qu'on lui a un peu ambitieusement donné. Elle avait encore la même destination en 1849 et, je le pense, en 1856. M. Macqueron a pris à l'aquarelle une vue du « pavillon de l'Artillerie près la porte d'Hocquet » le 9 août 1856.

Aujourd'hui l'ancienne maison des corderies est divisée en nombreux petits logements et occupée par de très modestes familles.

La rue qui la précède, et qui va gagner le chemin de halage riverain de la Somme jusqu'au pont Ledien, a été nivelée il y a quelques années sur un bout de rempart peu fréquenté depuis la destruction du Pont-Rouge. Elle a reçu le nom de rue de l'Arsenal en souvenir du dépôt de l'artillerie, mais ce nom est faiblement justifié, l'affectation militaire qu'il rappelle ayant d'ailleurs été de courte durée. Rue du Pont-Rouge vaudrait mieux.

La rue de l'Arsenal conduit au chemin de halage qui, du point où elle le rencontre à la rue de la Terrasse vers le pont Ledien, s'appelait autrefois la *Terrasse des Rames*. Cette terrasse, que nous avons encore connue plantée de deux lignes de beaux arbres, servait anciennement de lieu de récréation aux ouvriers de la manufac-

La Terrasse des Rames.

ture de draps. Elle s'arrêtait alors à la rue de la Terrasse et n'a été prolongée jusqu'au pont Ledien que plusieurs années après la construction de ce pont, et c'est alors aussi que l'administration des Ponts et Chaussées s'entendit avec les propriétaires de la manufacture pour l'abatage de la ligne d'arbres la plus rapprochée de la rivière, afin de faciliter le halage des bateaux sur le port.

Il y avait, au dix-huitième siècle, contre la Terrasse et non loin du Pont-Rouge, une sorte de moulin fonctionnant pour la manufacture de draps et dit « moulin Van Robais ». — V. plus haut, p. 19.

En notre siècle encore, un établissement flottant, ou fixé sur pilotis contre l'ancienne Terrasse, a servi de lavoir aux laines pour la manufacture jusqu'à la fermeture des ateliers.

Revenons à la porte d'Hocquet.

La porte d'Hocquet.

La porte qui fit place au cabaret du *Bras d'Or* était, dit-on, la première qui fut construite. Elle datait, ajoute-t-on, du treizième siècle. Jusque-là sans doute, la ville véritable étant beaucoup plus restreinte et fortifiée au pont de Talance, au pont de la Ville, à la porte Comtesse, le bourg du Vimeu, simple faubourg, était resté ouvert.

Au treizième siècle même, cette porte, si elle existait, ne pouvait être qu'une fortification avancée, assez mal appuyée, ou simplement défendue par des prés marécageux. Il faut arriver à Louis XI pour voir, la ville agrandie, une grande muraille s'élever, en 1462, « depuis l'Eglise de S. Jean des Prez jusques à la porte Doc-

quet (1) ». — Le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 29.

La vieille porte d'Hocquet se composait « de trois arcades ogives, qui traversaient des murs épais, crénelés et garnis de tours. Cette vieille porte, près de laquelle existait autrefois une petite chapelle gothique, avait un aspect imposant et ne fut entièrement détruite qu'en 1781. » — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, 1re *édition*, chap. XXXVI. — Cette ancienne porte, ainsi qu'on le voit dans un dessin à la plume conservé dans les mss. Siffait, regardait la Somme, le chemin de Rouvroy suivant alors les sinuosités de la rivière qui d'ailleurs a été redressée depuis, — de nos jours, pouvais-je encore écrire en 1849.

Cette tour se reliait à un système de fortifications dont on trouve des indices dans les registres aux délibérations de la Ville :

« Du 9 janvier 1441, délibéré qu'il sera fait un vernis au pont de la Muette (2) auprès de la grosse tour vers la porte d'Hocquet, avec le pont de pierre qui est à la porte d'Hocquet. » — *Reg. de* 1426 — 1460. *Extraits du marquis Le Ver.*

« Assemblée le 14 mars 1462, pour la réédification de la muraille de la porte Docquet à la tour Robert. Le

(1) La porte existait sans doute puisque c'est par elle que Louis XI entra le 27 septembre 1463. — M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. I, p. 366. — Mais comment le roi put-il agrandir la ville en 1462 avant de l'avoir rachetée du duc de Bourgogne ! 1462 dans l'hist. du P. Ignace signifie probablement l'année 1462-1463, mais autre difficulté, septembre 1463 est dans l'année échevinale 1463-1464.

(2) Muette, tour, donjon. — *Glossaire de Roquefort.*

dit ouvrage donné à faire à Philippe de Bernay, machon. » — *Reg. aux délib. de* 1460–1498, *fol.* 157, *verso. Extraits du marquis Le Ver.*

L'extrait suivant de Dom Grenier est un peu laconique : « Voyez, au 26[e] jour de mars 1466, un article où il est question de donner à cens une étendue de seize cent cinquante trois pieds de long d'un fossé ou rabette, depuis la porte d'Hocquet jusqu'à la tour Robert. » — Dom Grenier, *paquet* 14, t. 91.

« L'incommodité de l'ancienne porte d'Hocquet, qui paraissait être un ouvrage de quatre à cinq cents ans, avait déterminé MM. de Ville à faire élever la nouvelle. » — *Mss. Siffait.*

Cette nouvelle porte fut construite en 1767.

M. Levesque de Flixecourt posa la première pierre le 2 juillet 1767.

Les mss. Siffait débitent par le menu la cérémonie.

Les maçons ont apporté, le matin, à l'hôtel de ville, sur une civière escortée de deux violons, une pierre d'environ un pied carré, ornée d'un bouquet et sciée par le milieu, mais de façon que les deux morceaux n'en paraissent faire qu'un. Dans le morceau inférieur a été incisé un creux de six pouces pour recevoir un petit coffret. La pierre entend une messe, dite par un jacobin dans la chapelle de l'hôtel de ville en présence de M. de Flexicourt, des échevins et conseillers de ville en charge ; après quoi, M. Duval, curé de Saint-Georges, doyen de chrétienté et conseiller de ville, la bénit. De la chapelle, la pierre, précédée des sergents et du trompette de la ville, est portée par le Marché au Bled et la

rue du Petit-Saint-Vulfran à la place qu'elle doit occuper. MM. de Ville se rendent au même lieu, les uns à pied, les autres « en carrosse », mais non à la suite de la pierre bénite. Les « piliers » de la nouvelle porte s'élèvent déjà presque à fleur du pavé de la chaussée. M. le maieur dépose sur la fondation, du côté de l'ancienne porte, la partie inférieure de la pierre ; puis il tire de sa poche une petite boite de bois et y introduit une lame de cuivre ou de plomb portant gravés les noms de toutes les personnes en charge à l'hôtel de ville. Il y glisse un louis d'or de quatre-vingt seize livres, un de quarante-huit livres, un de vingt-quatre livres, et un de douze livres ; plus un écu de six livres, un de trois livres ; une pièce de vingt-quatre sols, une de douze sols et une de six sols, le tout à la date de cette année 1767 ; enfin deux pièces de deux sols, deux pièces de six liards, deux pièces en cuivre de la valeur de un sol chacune, deux pièces de deux liards chacune et deux pièces de un liard. Il referme la boite et la place dans la moitié creuse de la pierre qu'il recouvre de la moitié pleine ; puis il jette sur le dé qui gardera le trésor quelques truellées de mortier. M. Douce [?] de Bremont, chevalier de Saint-Louis et ingénieur en chef des fortifications, crie Vive le roi ! et les maçons font pleuvoir le mortier sur la pierre qui disparaît. M. le maieur, ayant donné « pour boire » aux ouvriers, retourne avec la compagnie chez lui où attend un diner « splendide ».

La vieille porte ne fut démolie probablement qu'après l'achèvement de la première, mais en quelle année? Nous avons rencontré plus haut, sans date, le don de MM. de

Ville à l'entrepreneur Ricquier, le bail en 1777 du cabaret du *Bras d'Or* supposé sur l'emplacement d'une partie de la porte. Les mss. Siffait font croire, sous un dessin à la plume, que la démolition, complète du moins, n'eut lieu qu'en 1780.

M. O. Macqueron a reproduit dans sa collection, ou pris directement sur les lieux, huit vues qui sont l'histoire de la porte d'Hocquet (ancienne et nouvelle) depuis le milieu du dix-septième siècle :

Ancienne porte du côté qui fait face à la rivière d'après les mss. Siffait (pas de date) ;

Plan de cette même porte en 1662, d'après les mêmes mss. ;

La vieille porte encore, prise du côté de la ville d'après les mêmes mss., et, suivant la légende, détruite en 1780 ;

La même porte, à la même date de sa démolition (1780), avec la vue, sur le côté, de la nouvelle porte, d'après les mss. Siffait ;

L'ancienne porte Doket d'après la collection Saint-Amand (à la Ville);

La porte d'Hocquet; d'après la même collection ;

La porte d'Hocquet; vue prise en 1849 ;

La porte d'Hocquet, vue prise de l'intérieur de la ville le 29 août 1856.

La porte de 1767 a été démolie dans ces dernières années depuis le déclassement militaire de la ville.

Depuis la création du canal de Transit et le pont tournant qui le traverse elle ne servait plus, et, condamnée pour le passage, abritait seulement un bureau d'octroi.

M. de Perthes (*Antiquités Celtiques*, t. I) mentionne quelquefois les environs de la porte d'Hocquet, pp. 45, 88, 156, 337.

CHAPITRE LIII

ROUVROY

Le Magasin à poudre. — Le Bureau de l'octroi. — Etymologie de Rouvroy. — Les divisions seigneuriales. — La vicomté de Rouvroy ou du Pont de Remy. — La vicomté des Dames d'Épagne. — Autre fief. — Un droit de travers. — Histoire. — Les rivières. — Le Fossé-Neuf. — Le pont Bachelier ou pont Sec. — La rivière du Doigt. — Le pont Saint-Jean — La porte Saint-Jean. — Le moulin de Dommartin. — Le moulin de Lannoy. — La rivière aux Nonnains. — Le pont et la porte de Rome. — Le Tocquet. — L'église de Rouvroy. — Les rues. — La route du Havre. — La voie Aux Vachers. — Le chemin de halage. — Voyeuls. — Le voyeul Saint-Jean. — La rue Aux Ainettes. — La rue de Sur-Somme à Laviers. — Le chemin de Mautort à Caubert. — L'ancien chemin de Blangy. — Le chemin de Gamaches. — Les prés et les jardins. — Moromaisnil. — Le pont Coullon. — Les industries. — Les poteries. — Les tuileries, la briqueterie. — La corderie. — La fête à bouquets. — L'Ostenne.

Le Magasin à poudre.

Lorsque nous avons traversé le pont jeté sur le canal de Transit nous ne sommes pas encore dans l'ancien faubourg de Rouvroy. Le *Magasin à poudre*, cédé à la Ville par l'État lors du déclassement militaire et aliéné depuis par la Ville, et dont nous voyons encore s'élever le paratonnerre près du nouveau bureau de l'octroi, avait été creusé, voûté, bâti, sur les terrains de la Guerre et dans l'enceinte des travaux de défense, dans la ville par conséquent.

A la ville proprement dite encore appartient le terrain sur lequel le Bureau de l'octroi jusqu'alors installé dans

un corps de garde de la porte d'Hocquet fut construit de 1874 à 1876, sous l'administration de M. P. Sauvage.

Au delà des fossés de la ville commençait Rouvroy.

Rouvroy, ce nom nous reporte aux temps où les forêts, les bois, entouraient Abbeville. Il dérive évidemment de *rouvre*. Le rouvre, *robur*, abondait sans doute sur l'emplacement de notre faubourg. L'étymologie latine rattacherait même sans invraisemblance l'appellation aux siècles de l'occupation romaine. Nous sommes en vue du camp de Caubert, à deux pas bientôt du pont et de la porte de Rome. Entre le camp et la porte nous sommes en pays romain. Rouvroy.

Nous rencontrons pour la première fois Rouvroy sous la forme de Roveroi en 1176, dans une charte d'Ingeran, sénéchal de Ponthieu: *sedem molendini prope portam de Roveroi.* — V. plus loin, p. 478.

Nous rencontrons pour la seconde fois, et sous la même forme, le nom de notre faubourg, en 1178, dans une autre charte du même sénéchal: *molendinum meum de Roveroi in quo homines* etc. — V. plus loin, p. 479.

Le comte de Ponthieu dans une charte de février 1209 (1210, nouv. st.) nous donne *Ruvroi*. — Aug. Thierry, *Monuments de l'Hist. du Tiers État*, t. IV, p. 19.

Un texte publié par M. V. de Beauvillé nous fournit en 1251 Rouveroy: « *in vico de* Rouveroy. » — *Documents inédits*, 2e partie, pp. 39-40.

Avant de parcourir Rouvroy, un mot de l'histoire générale de ce faubourg et d'abord de quelques divisions seigneuriales, antérieures évidemment à la charte de la

commune. Nous avons déjà rencontré des divisions analogues en certaines parties de la banlieue et de la ville même. Le comte Jean, en confirmant par sa charte les libertés consenties déjà, mais sans titre, par ses prédécesseurs, ne supprima point sur le territoire cédé à la franchise bourgeoise, à la communauté des jurés, diverses seigneuries particulières qui avaient dès lors, ou reçurent depuis de l'usage, le nom de vicomtés.

Les vicomtés.

Une de ces seigneuries est dite indifféremment au XIIIe siècle vicomté de Rouvroy et vicomté du Pont de Remy parce qu'elle appartenait alors au seigneur du Pont de Remy.

En juin 1258, un larron est pris à Rouvroy en la maison Wion Leclerc de Wionval sise en la vicomté du Pont de Remy. Il est amené au vicomte de Ponthieu et rendu au vicomte du Pont de Remy, puis condamné à estre pilorié et pendu.

En lan del incarnacion Nostre Seigneur M. CC. LVIII, el mois de juin uns lerres fu pris a Rouvroi en le maison Wion le Clerc de Wionval et fu cheens amenes et jugies et fu rendus au visconte me dame (1) *et fu mis par le visconte du Pont de Remi en le maison Raoul de Naours. Li viscuens du Pont de Remi en qui visconté* (en la vicomté duquel) *il avoit esté pris nous requist que nous li rapoestisons le larron en se* (sa) *visconté. Nous le rapoestimes en se visconté et dileuc fu amenes au pilori et fu menes as fourkes de le vile et pendus.* — Une note marginale ancienne du *Livre Rouge* constate avec bonheur que le

(1) Au vicomte de madame, c'est-à-dire au vicomte de la comtesse qui était Jehanne reine de Castille, alors veuve.

larron fut ainsi rendu à la justice de la Ville. — *Livre Rouge* de l'Echevinage, *fol.* XXX, *verso.*

Des droits de justice restaient donc cependant attachés à ces seigneuries.

En décembre 1295, le vendredy après le Saint Nicolas d'hyver, sous la mairie de Renier Boisset, le vicomte de Rouvroy est en différend avec le vicomte du bourg (du bourg du Vimeu certainement).

Uns bouchiers markeanda I pourchel a un homme en le visconté de Rouvroy et tenoit li markiés a che que li vendans retenoit le harnas du pourchel et li acatans ne le voloit otrier. Seur che il se departirent diluec sans outrer le markié. Après li bouchiers encontra le preudhomme en le visconté du bourch et iluec retint li bouchiers le pourchel a che que li vendans aroit le harnas, et par che li markiés se fist en le visconté du bourch et fu li deniers dieu donnés. Li viscuens de Rouvroy survenoit pour avoir le coustume pour che que li pourchiax fu markeandés et veus en se (sa) *visconté et li viscuens du bourch le voloit avoir, pour che que li markiés fu outré et li deniers dieu donnés en se* (sa) *visconté. Il fu rendu et par jugement que li viscuens de Rouvroy n'avoit riens en le coustume et que li viscuens du bourch le devoit avoir pour che que li markiés fu outrés et li deniers dieu donnés en se visconté. Che fu rendu en le mairie Renier Boisset en lan mil C. IIIIxx et quinze, lendemain de le Sainte Crois, en may.* — *Livre Rouge* de l'Ech., *fol.* XXI, *recto.*

La vicomté de « Rouveroy » fut vendue par le seigneur du Pont-de-Remi aux maire et échevins « dont la saisine est de 1300 ». — Sangnier d'Abrancourt.

La vicomté « de Pont-Dormy ou de Rouvroy, à Rou-

vroy, » fut cédée au comte de Ponthieu (1), en 1326, par les maire et échevins. — N..... (2) ?

Une autre seigneurie prit après 1178, — ou plus tard, — le nom de vicomté des Dames, ou, communément, des Nonnains d'Épagne.

Le plus ancien possesseur que nous connaissions de cette seigneurie est Ingeran de Fontaines, sénéchal du Ponthieu. Dès 1176, il convenait pour l'établissement d'un moulin dans cette seigneurie des conditions suivantes :

Ego Ingerannus, senescallus Pontivi, volo notum fieri omnibus conventionem factam inter me et Renerum de Renela(ou *Revela*). *Talis est convencio quod debeo invenire Renero sedem molendini prope portam de Roveroi ubi habere potero et facere proprio sumptu meo omnes trencheias et super molendinum et sub molendino. Et Renerus debet facere ipso sumptu suo in primo anno molendinum molentem et invenire in exclusis et pontellis molendino pertinentibus quicquid ligni fieri pertinet. Post vero primum annum in omnibus sumptibus molendini duas partes mittere debeo. Renerus autem terciam partem. Et duas partes habebo in molendino et Renerus terciam partem et in moluera et piscatura et in omnibus que aque et mo-*

(1) Le roi d'Angleterre, Édouard III.

(2) Je ne puis, en corrigeant ce chapitre, retrouver mon autorité. — Que devint la vicomté en question ? Est-elle mentionnée quelquefois depuis la sortie du comté des mains du roi d'Angleterre ? La table du *Livre Rouge* traduit *le visconte me dame* par le vicomte du roi, ce qui ferait croire que la vicomté subsista, de nom au moins, et demeura annexée utilement, ou en souvenir, aux droits du comté après la réunion du comté à la Couronne de France.

lendino pertinent. Inde vero recepi Renerum hominem ligium et ego concessi ei molinarius esse illius molendini et tenen... (tenentiarus?) jure hereditario ipsi et heredi suo. Et Renerus reddet mihi XII d. per annum de recognicione . . . .
Actum anno Verbi incarnati M° C° LXX° VI°. — *Terrier du comté de Ponthieu*, Bibl. nat., *fol.* 102, *recto et* 403, *verso.*

C'est ce moulin sans doute qu'Ingeran donnait deux ans plus tard à l'abbaye de N.-D. d'Épagne fondée par lui. Si la convention de 1176 n'était pas rompue, il cédait ainsi, avec la qualité seigneuriale, les droits utiles réservés par lui pour les deux tiers sur le moulin.

Ego Ingerannus de Fontanis, senescallus de Pontivo, etc., *concessi in elemosinam temporibus perpetuis in pace tenendam monialibus de Hyspania in Pontivo molendinum meum de Roveroi in quo homines qui manent apud Cambron et apud Mautort et in rua super Somonam molere tenentur et quicquid habebam apud Roveroi tam in mariscis quam in pratis, hospitibus, terris, furno et rebus aliis quocumque ad me et ad jus meum spectabat, sub hujusmodi forma quod* etc..... (1). *Actum est hoc anno Verbi incarnati* M° C° LXXVIII°. — *Terrier du comté de Ponthieu*, Bibl. nat. latin 10112, *fol.* 102, *recto et* 404, *recto.*

Suivant la traduction du P. Ignace, Ingeran donna

(1) J'ai pris directement cet extrait dans le *Terrier du Ponthieu.* Ce qui suit ne regarde plus Rouvroy mais seulement l'abbaye d'Épagne. Un autre acte du même Ingeran, relatif à la même donation et de 1198, a été publié dans le *Gallia Christiana*, t. X, *instr.*

ainsi à l'abbaye d'Épagne « son moulin de Rouvroy, auquel estoient Banniers ceux de Cambron, de Mautort et de la rue Sur Somme, et généralement tout ce qui luy appartenoit à Rouvroy, tant en maraiz que prairies, terres et autres biens. » — *Hist. eccl.*, p. 360.

La vicomté des Dames d'Épagne était voisine sans doute de la rivière dite encore aujourd'hui rivière aux Nonnains.

Le terrier de l'abbaye d'Épagne de 1492 porte : « Les dictes dames abbesse et religieuses d'Espagne ont une vicomté qui commence au pont de Follemprinse jusques au bout de Rouvroy, où il y a pareil droit qu'en la vicomté du Pont-aux-Poissons, en Abbeville, sauf le travers, mane et palette. » Or, M. Louandre identifie indirectement le pont de Rome et le pont de Follemprinse. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 489.

La vicomté d'Épagne s'étendait évidemment sur la rive gauche de la rivière aux Nonnains, les religieuses devant de ce côté une voie de charriage aux bourgeois. Lettres par lesquelles les religieuses d'Épagne reconnaissent que les bourgeois ont droit d'avoir hors la porte et les fortifications de la porte de Rouvroy voie capable de contenir deux charrettes. An 1209, el mois de fevrier (c.-à-d. 1210). — *Livre Blanc* de l'Échevinage, *fol.* VI, *verso*.

M. Thierry a donné le texte latin de ces lettres du comte Guillaume : « ..... *Debent quoque moniales burgensibus viam extra barbicanam ad quarreiam* (1) *suam*

(1) Deux sens se présentent pour ces mots *ad quarreiam*, celui de chemin d'abord, *quarreiam* étant là peut-être pour *carreriam*.

ita largam in sua terra relinquere quod due quadrige, una juxta reliquam, poterunt ad quarreiam ipsam ire competenter et reverti. » — *Documents inédits*, 2e partie, p. 19.

Les religieuses faisaient d'ailleurs des acquisitions dans leur vicomté ou près de leur vicomté. En février 1251 Renier de Cahon et Béatrix, sa femme, leur vendent la moitié d'un four sis dans Rouvroy. M. V. de Beauvillé ayant donné intégralement l'acte latin (*Documents inédits*, 2e partie, pp. 39-40), je n'en traduirai que peu de lignes : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, maître A. de Lehiencourt, chanoine et official d'Amiens, salut. Sachez que Renier de Cahon et Béatrix, sa femme, ont reconnu devant nous avoir bien et légitimement vendu à titre héréditaire à l'église de l'ordre de Cîteaux d'Épagne près d'Abbeville, pour vingt-huit livres parisis et pour sept sols et demi de cens auxquels lesdits Renier et Béatrix étaient tenus envers la même église pour un four sis à Abbeville dans le faubourg de Rouvroy (*in vico de* Rouveroy), la moitié dudit four et tout ce qu'ils avaient ou pouvaient réclamer à quelque titre que ce fût dans le four susnommé . . . . . . *Actum anno Domini M° CC° quinquagesimo primo, mense februario.*

Le 10 octobre 1383, une maison est abattue à Rouvroy dans la vicomté de l'abbesse d'Épagne. — *Livre Rouge* de l'Ech., *fol.* CXLVII, *recto.*

Carreria, cariera, carreyria veut dire chemin ; *via : sed illa proprie per quam carrus transire potest.* — Du Cange. — Les religieuses devraient donc un accès de voiture à un chemin communal. — Le second sens, mieux justifié peut-être par la forme du mot, serait carrière : *quarreria, idem quod quarrera, lapidicina.* — Du Cange. — *Quareia pro quareria, lapidicina.* — Id. — Etc.

Une rue du faubourg de Rouvroy est dite rue aux Nonnains dans une pièce de 1653. — *Archives de l'Hôtel-Dieu, note donnée par M. Ch. Louandre.* — Cette rue n'est pas sans rapports sans doute avec la vicomté.

D'autres fiefs existaient encore à Rouvroy. En 1215 le comte de Ponthieu en achète un moyennant dix livres de rente d'un Thibaut, frère d'un Ingerran de Candas, ainsi qu'en témoigne une lettre de cet Ingerran :

Ego Ingerrannus de Candas notum facio omnibus presentibus et futuris quod conventionem factam inter Willelmum comitem Pontivi et Monstreoli et Theobaldum fratrem et hominem meum de toto feodo et domanio suo de Roveroi (1) *juxta Abbatisvillam cum appendiciis eorumdem que de me tenebantur et que comiti jam dicto remanent bene concedo et approbo in quod jam dictus Theobaldus homo meus sit de X libris par. (parisiensibus) quas ipse Theobaldus habet in escambium pro feodo et domanio jam dictis sicut homo meus erat de eisdem. Et hoc debet Theobaldus jam dictus garandire prefato comiti contra omnes qui ad jus et legem venire voluerint. Actum anno Domini M° CC° quinto decimo mense octobris.* — *Terrier du comté de Ponthieu*, Bibl. nat. lat. 10112, *fol.* 74, *verso et* 378, *verso.*

Très peu précises sont les indications que je peux fournir sur un droit de travers dit de Miannay au seizième siècle. Les extraits des délibérations de la Ville en la possession de M. A. de Caïeu donnent comme pris aux folios 343 et suiv. du registre se rapportant, je pense, à la fin de l'année 1527, ces quelques mots :

(1) Rouverai dans la seconde copie.

« Travers de Miannay perceus anciennement à Rouvroy. Travers prétendu par madame de Nevers, dame de Saint-Valery. Refus des maire et échevins. Réquisitoire du procureur du roi de la sénéchaussée pour demander communication des titres de madame de Nevers. »

Histoire.

Histoire. En 1209, plusieurs maisons avaient été détruites *propter guerram* (1) hors la porte de Rouvroy, *extra portam de Ruvroi*, c'est-à-dire hors la barbacane dite porte de Rome et ces maisons, de la vicomté d'Épagne évidemment, appartenaient aux religieuses ou servaient de demeures à leurs hôtes, *hospitum suorum domos* (hoste, sujet d'un seigneur féodal, — Roquefort). Les religieuses veulent les faire reconstruire. Les bourgeois s'y opposent. Ces maisons, voisines de la barbacane, sont un danger en temps de guerre. Un accommodement intervient. Les religieuses pourront rebâtir les maisons, mais, si de nouvelles craintes les font abattre, les bourgeois ne seront passibles d'aucune poursuite du couvent. — Lettre du comte Guillaume de février 1209 (1210). — A. Thierry, *Documents inédits*, t. IV, p. 19.

Nous verrons en 1368 le roi d'Angleterre Edouard III se préoccuper de la défense de Rouvroy en ordonnant de renforcer par la construction d'un fort la porte qui mène à Rouvroy (2).

(1) *Propter*, par précaution évidemment, les maisons étant trop voisines de la porte fortifiée, et non par un fait même de guerre. Cela paraît très-clair plus loin dans les conditions de l'accomodement.

(2) Archives du département de la Somme, liasse cotée Abbeville, dossier A. B – F, pièce I, écrivais-je en 1850, mais j'ai perdu le souvenir du lieu où j'ai pris cette indication.

Les bourgeois de 1210 avaient grandement raison de s'inquiéter du voisinage des maisons hors de cette porte. C'est dans une de ces maisons sans doute que s'embusqua en 1374 le sénéchal anglais destitué, Nicolas de Louvain, pour surprendre et faire prisonnier le grand maître des arbalétriers de France, Hugues de Chastillon, « sorty de la ville par la porte Docquet, afin de visiter les portes du fauxbourg de Rouvroy. » — Le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 397.

Protégé ainsi par ses différentes rivières et ses fossés, « par ses portes », Rouvroy était un assez bon lieu de cantonnement militaire et de défense.

Après la rupture du traité de Péronne, Philippe de Crèvecœur d'Esquerdes, voulant s'assurer d'Abbeville pour le duc Charles de Bourgogne, demeura pendant quelque temps, guettant l'occasion d'une surprise, dans le faubourg de Rouvroy. — *Renvoi de M. Louandre*, t. II, p. 376, *à la Chronique de Pierre Le Prestre*.

Le 12 juin 1537, nous dit Dom Grenier — *paquet* 14, t. 90, — le prince Henri de Valois, dauphin de France, assemble une armée à Abbeville pour secourir Térouenne..... Le 25 juin arrivèrent à Abbeville mille lansquenets en armes sous les ordres de Guillaume comte de Furstemberg et de Nicolas Bossu. » M. Louandre, qui réunit ces faits sous la date du 22 juin et compte avec le régiment de lansquenets « quatre mille hommes de vieilles troupes allemandes », loge ce corps d'armée en grande partie dans le faubourg de Rouvroy. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 27.

Rouvroy réclame d'assez nombreuses pages de l'histoire d'Abbeville au temps de la Ligue.

Ce faubourg est occupé militairement le 17 mars 1588 par le duc d'Aumale. Il y a eu surprise. Suivant Waignart, le maieur qui n'a pas été averti veut faire tirer le canon contre le duc qui, de son côté, a fait fortifier contre la ville le pont Bachelier. — *La Ligue à Abbeville*, t. I, p. 327 et suiv. — L'acte du duc émeut la ville, donne lieu à beaucoup de délibérations, de correspondances. — V. *ibid.*, pp. 327-345, presque tout le chapitre III de l'année 1587-1588. — Le faubourg ne fut évacué que le 28 mai. — *Ibid.*, pp. 343 et 356. — Il avait été occupé soixante-dix jours contre le gré de la ville.

Le 2 janvier 1589, l'importance de ce faubourg le fait visiter par le maire et les échevins qui le jugent peu en sûreté sous la seule protection des habitants même de Rouvroy. Ils aviseront. — *La Ligue*, t. II, pp. 33-34. — Et, le 7 du même mois, en effet, ils décident de faire garder le faubourg par une compagnie de pied, sous la charge d'un capitaine aux ordres du gouverneur et de l'Échevinage et qui ne pourra faire aucune entreprise sans le commandement du gouverneur et des maire et échevins. — *La Ligue*, t. II, pp. 52-53.

Enfin en février (1589) la ville lève et loge dans Rouvroy cinquante soldats sous la conduite de Jacques Ducrocq, sergent. — *Ibid.*, p. 79 et p. 93. — Ce J. Ducrocq prendra bientôt, dans sa charge du faubourg, le titre de capitaine. — *Ibid.*, *passim*.

Mais il n'était pas toujours bien payé.

En juin 1591, il déclare ne pouvoir obtempérer à l'ordre qui envoie sa compagnie à Saint-Valery, manquant d'argent pour la satisfaire. — *La Ligue*, t. II, p. 279.

C'était alors presque toujours, ou toujours, à Rouvroy qu'on logeait les troupes en passage, ne voulant pas les admettre dans la ville. Exemple la compagnie du capitaine Valmont logée et nourrie aux dépens de la ville, octobre 1589. — *La Ligue*, t. II, p. 172.

Les craintes d'attaque étant devenues plus vives dans l'automne de 1591, on décide (octobre et novembre), sur un avis envoyé par le duc d'Aumale, que les rivières traversant le faubourg seront comblées. Ces rivières, pense le duc, rendent plus difficile la garde de Rouvroy. Si l'ennemi s'empare du faubourg, on ne pourra plus l'en déloger qu'avec une grande et puissante armée. — *La Ligue*, t. II, pp. 304-305.

Il eût fallu, pour satisfaire à cette invitation assez singulière du duc, rejeter le Fossé-Neuf, la rivière du Doigt et la rivière aux Nonnains dans la Somme en amont d'Abbeville. L'exécution eût entraîné dans des frais considérables, aussi la résolution ne sortit-elle pas du registre de l'Échevinage. C'est en l'invitation du duc peut-être que M. Louandre crut voir un ordre d'inonder le faubourg, ordre que je n'ai vu nulle part. — *Hist. d'Abb.*, t. II, p. 70. — Un barrage des embouchures seules des rivières eût en effet inondé le faubourg.

Les inquiétudes croissant et les dangers pouvant venir de la Bresle, l'Échevinage prie M. de Hucqueville, gouverneur du château, de mettre sa compagnie au faubourg de Rouvroy. — *La Ligue*, t. II, p. 181.

Le 12 décembre 1591, en l'Échevinage, le duc d'Aumale, gouverneur de la province, étant présent, diverses mesures sont arrêtées pour la conservation de la ville, parmi lesquelles celles-ci :

« On fera abattre les maisons deppuis le pont Bachellier jusques à la porte Docquet, à peyne du feu ;

« On fera boucher les trois rivières et la porte contre la Somme. » — *La Ligue*, t. II, pp. 331-332.

Le 11 août 1592, l'Échevinage, ayant été averti par le duc de Mayenne d'une entreprise projetée du côté du Vimeu sur Abbeville, donne avis au capitaine Ducrocq de se loger le même jour dans le faubourg de Rouvroy « avecq ce qu'il pourra recouvrer de soldards ». — *La Ligue*, t. II, p. 415.

Le 6 février 1594, l'ennemi « estant à la campaigne » menace, a-t-on appris, « de surprendre le faulbourg de Rouvroy. » Il sera, « pour la conservation dud. faulbourg, donné charge au capitaine Ducrocq d'y assembler jusques au nombre de cent soldards. » On décide trois jours après que les quarante-cinq hommes réunis par ce capitaine pour la conservation du faubourg « Docquet » y seront entretenus « pour ung mois ». — *La Ligue à Abbeville*, t. III, pp. 103-104.

Aux inquiétudes de la guerre civile succèdent celles de la guerre étrangère. Ce sont les entreprises des Espagnols qui menacent la ville. En février 1596, les habitants du faubourg de Rouvroy demandent des picques, des balles, de la poudre à canon, pour se défendre contre l'ennemi. Vingt livres de poudre leur seront données et l'on fera « flanquer » la grosse tour voisine

du pont-levis de la porte d'Hocquet. — *Extr. des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Les habitants de Rouvroy étaient alors organisés en compagnie armée. Le capitaine se nommait Michel Deliguen. Un lieutenant, succédant à Nicolas Miannay, décédé, se nommait Nicolas de Beauville. 1er mars 1596. — *Ibid.*

Dans les temps modernes je n'ai à rappeler que l'émotion de 1838 contre les employés des contributions indirectes et de l'octroi venus pour inventorier les barriques de cidre.

La résistance commence le 4 février. Cette résistance se manifeste d'abord par la réunion, dans un cabaret ouvert à la sortie de la ville, d'une soixantaine de jeunes gens résolus à barrer le passage aux employés.

L'esprit du faubourg est, en réalité, avec ce rassemblement. Le refus de souffrir les inventaires a deux raisons.

La régie veut faire payer, sur les vieux cidres *repassés*, un droit égal à celui que paient les cidres nouveaux.

La régie exigeant que les droits soient acquittés à l'arrivée sur les fruits destinés à la consommation locale, ceux des habitants qui brassent du cidre très léger se trouvent lésés, si, lors des inventaires, on ne considère que la quantité du liquide sans égard pour le volume considérable d'eau ajoutée.

Les griefs ayant cause juste au fond, l'administration municipale avertie fait prudemment surseoir aux inventaires.

Le lendemain, les habitants les plus notables du fau-

bourg sont convoqués à la mairie. L'objet de la réunion est de tenter un accommodement. Vingt-cinq des habitants convoqués se rendent à l'appel. Ils reproduisent les plaintes. Il est décidé qu'ils exposeront les réclamations dans une demande adressée au maire. La paix semble faite. Les réclamants insistent même pour que l'on continue les inventaires, promettant leur concours pour assurer la tranquillité pendant l'exercice.

Les opérations recommencent donc le 6 au matin sans difficultés. Mais des groupes nombreux auxquels contribuent les faubourgs de Mautort et de Sur-Somme se forment tout à coup, font entendre les cris : Fermez vos portes ! et envahissent les maisons tardives à obéir. Les employés, et les commissaires de police, au milieu d'eux, se décident à quitter le faubourg.

Dans le tumulte quelques-uns des employés manquent d'être jetés à la Somme. Leur retraite ne calme pas la foule. Des femmes arborent au bout de manches à balai des mouchoirs de différentes couleurs. La *Marseillaise* chantée monte et descend la chaussée. Les corps « constitués » songent à des mesures répressives. La garde nationale, en déclin déjà d'organisation depuis 1830, répond mollement à l'appel. Un détachement composé de la compagnie des pompiers et d'un petit nombre de grenadiers et de voltigeurs vient parlementer au premier pont. Pour toute réponse un commissaire de police reçoit de la boue. La garde se replie. Quelques alarmistes, — Abbeville en eut quelquefois, — s'inquiètent de voir le magasin à poudre sous la main de la révolte. La colère du faubourg se décharge simplement sur un pieu. Le poteau

d'octroi avait été arraché. La foule le replante, au milieu des cris et des applaudissements et en défi aux admonestations, à la porte même de la ville, comme limite désormais assignée au rayon de la perception municipale.

Pour être juste, la conduite de l'administration avait été prudente et humaine. Il lui était difficile d'employer la force, avec les moyens hésitants dont elle disposait, contre une masse composée en grande partie de jeunes gens et de femmes excités jusqu'à la lutte sanglante et que n'eut pas retenus l'intimidation. Le général Dessaix et quelques troupes demandées en hâte par la ville alors sans garnison viennent se mettre à la disposition de la municipalité et leur présence suffit à tout pacifier sans collision. Les plus mutins sont, pour l'édification des autres, conduits à la prison de la Cour-Ponthieu et les autres se taisent.

Cette émeute, plus grosse que dangereuse, eut d'ailleurs une conclusion heureuse. Elle fit résoudre d'une manière précise les questions soulevées par les habitants du faubourg. On tint compte depuis ce temps de la qualité du cidre dans l'évaluation du droit à payer.

La Ville s'était occupée de la chaussée « de la porte de Rouvroy » dès 1365. — A. Thierry, *Documents inédits*, t. IV, p. 152.

Les comptes de la Ville de 1469-1470 consignent de nombreuses sommes payées à Pierre Heluin « carrier de dur » pour plusieurs milliers de « petit carrel à paver les cauchies d'icelle ville », et de nombreuses sommes aussi payées la même année à Martin des Buissons « pa-

veur de dur » pour l'emploi de ce petit carrel. Parmi ces dernières je vois : « Pour avoir pavé sur le cauchie de Rouvroy depuis le maison Colart du Bos, maressal, jusques au devant de l'ostel Petit Douchin et depuis le maison Philippe Rifflart jusques au bout de le maison . . . . ? . . . . xxv livres xii sols. »

Comme le faubourg des Planches, le faubourg de Rouvroy fut souvent tourmenté par des inondations.

« En l'année 1622, au premier jour de febvrier et jusque à la my febvrier, fut une sy grande avalansse d'eaue qu'il falloit passer à batteau sur la chaussée de Rouvroy faux bourg d'Abbeville sur le degel d'une gelée quy avoit bien duré six semaines. » — *Chronique abbevilloise publiée par M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre dans la Picardie* de 1879, p. 569.

L'inondation de 1716, causée par la fonte d'une grande quantité de neige tombée dans la nuit du 29 au 30 janvier, incommoda particulièrement le faubourg de Rouvroy. Elle envahit l'église. On fut obligé de couper la chaussée entre le glacis et le commencement de Rouvroy pour faciliter l'écoulement. — *Mss. Siffait.*

En 1757, submersion complète, par suite du dégel après un froid rigoureux (fin de janvier). L'eau submerge « la digue du faubourg ». L'église, le cimetière, la chaussée sont inondés pendant quatre ou cinq jours. Le 30 janvier on se décide à couper la chaussée à l'extrémité des glacis de la porte d'Hocquet. L'eau s'écoule par la tranchée jusqu'au dimanche 13 février où on la ferme. Pendant deux semaines un bateau a passé les hommes et les animaux d'un bord à l'autre. Pour éviter pareille incom-

modité à l'avenir on construit pendant l'été, à la place de la tranchée, un pont de briques sous lequel le surcroît des eaux pourra s'écouler en tous temps. — *Mss. Siffait.*

Le faubourg de Rouvroy est traversé par trois *rivières* qui sont le Fossé-Neuf, la rivière du Doigt et la rivière aux Nonnains.

Nous connaissons déjà ces rivières rencontrées par nous dans le chapitre des Planches.

Le premier, le plus faible, de ces cours d'eau est le Fossé-Neuf. Il longeait presque les travaux de défense de la ville avant le déclassement militaire. Assez souvent dans les mois d'été son lit est à sec.

Le Fossé-Neuf.

Le fossé est assez ancien malgré son nom; pour le nom je n'affirme rien. Une pièce des archives de l'Hôtel-Dieu donne « le Fossé-Neuf dans les prés de Saint-Paul » en 1628. — *Note fournie par M. Ch. Louandre.*

Je trouve la Neuve Fosse en 1673 : « Des chappellains de Saint-Jean-des-Prés pour le tenement entre le pont menant à la Noeufve Fosse, accostant à . . . III^s. » — *Comptes de l'argentier du Val* 1673–1674, *rachetés par la Ville à la vente Saint-Amand.* — Je suis très porté à voir le Fossé-Neuf dans cette Noeufve Fosse.

Quant au fossé lui-même, je le répète, il est plus vieux que ces témoignages, le pont sous lequel il passe étant plus ancien. M. de Clermont a trouvé dans le cueilloir de Saint-Pierre de 1579-1580, article 609 : « Pour un jardin . . . . etc. séant à Rouvroy, entre la porte Docquet et le pont Bachellier, au dextre costé en

allant de ladite porte audit pont . . . . (1). » — Nous l'avons vu fortifier en 1588 par le duc d'Aumale.

Le pont Bachelier.

Ce pont Bachelier s'est appelé aussi quelquefois le pont Sec, l'eau cessant quelquefois, je l'ai dit, de couler sous son arche. Ce pont a été reconstruit et élargi en 1882 lorsque l'administration des Ponts-et-Chaussées a remanié et nivelé toute la route du Havre, du passage à niveau du chemin de fer de Boulogne au pont Saint-Jean.

La rivière du Doigt.

La rivière du Doigt, de beaucoup la plus importante des trois et qui faillit devenir, comme nous l'avons dit (chap. des Planches), le canal de transit des bateaux au quatorzième siècle, coule de toute ancienneté évidemment dans cette partie de la vallée de la Somme où prit naissance Abbeville et la plus sillonnée de cours d'eau entre Amiens et la mer. Le XIIIe siècle la connaissait sous le nom qui lui demeure : *Riparius de Doyto* (2), lit-on dans un titre de 1285.

Le pont Saint-Jean.

A moins de supposer un adoucissement des berges et un gué, ce qui n'est pas impossible, on doit croire à la très haute ancienneté du pont qui traverse cette rivière. On nomma ce pont le pont Saint-Jehan, du voisinage de

(1) Le Fossé-Neuf a été quelquefois appelé au XVIIIe siècle la petite rivière de l'Écluse. C'est ainsi que le nomment les *mss. Siffait* en 1763, à l'occasion d'une plantation de croix. — M. Thomas, ancien consul et échevin en charge, ayant acheté de M. César Tillette un terrain autrefois à usage de briqueterie et depuis longtemps en friche, le fit clore de fossés et de haies, et fit transporter contre la petite rivière de l'Écluse, limite des paroisses de Rouvroy et de Saint-Paul, une croix qui s'élevait sur le terrain clos par lui.

(2) Du Cange donne bien *riparia* rivière, mais ne donne pas *riparius* dans le même sens. — *Riparius* signifierait-il ici ruisseau ? Je n'ai pas vu le titre.

l'église consacrée sous ce vocable. Je le trouve ainsi nommé dans le cueilloir de l'église de Saint-Gilles de 1562 ; je le retrouve, avec l'orthographe moderne Saint-Jean, dans les comptes de N.-D. de la Chapelle de 1699.

Ce pont au quatorzième siècle et encore au dix-septième devait être défendu par une porte. Nous avons vu en 1374 Hugues de Chastillon sortir de la ville par la porte d'Hocquet pour aller visiter *les portes* du faubourg de Rouvroy. Le 19 juin 1602, les maire et échevins sont avertis par le comte de Chaulnes de la conspiration du comte d'Auvergne et du duc de Biron. Ils prennent avis, selon l'usage en cas graves, des anciens maieurs et des officiers du roi, et arrêtent « pour la conservation de la ville et du plat pays, de renforcer la garde. Pour quoi, outre le réglement sur la garde, les portes de Rome et Saint-Jean au faubourg d'Hocquet seront fermées la nuit et sera posé un corps de garde de quatre ou cinq habitants dudit faubourg pour éviter les surprises ». — *Extraits des délib. en la possess. de M. A. de Caïeu.*

J'ai pensé quelquefois que la défense du pont Saint-Jean pouvait bien être ce fort de *Folle-Emprinse* élevé en 1368 par Edouard III, et non la porte de Rome amplifiée. Je livre mes incertitudes à mes successeurs en ces recherches.

Le plan de Mlle Vallée, qui modifie trop parfois celui de R. Cordier sur des conseils de M. Traullé, indique comme un rudiment de porte à une place qui pourrait être celle du pont Saint-Jean en avant de l'église.

En 1850 je cherchais même, très à tort sans doute, le

fort de *Folle-Emprinse* au pont Bachelier en m'appuyant sur ces mots « un fort à la porte *qui mène à Rouvroy* ». — V. plus haut. — Mais une porte livre passage dans deux directions.

Un peu avant le pont de Saint-Jean est une haute porte charretière ouverte dans un grand cadre de briques. Cette porte précède un jardin dit le *jardin de M. d'E-monville* (1). La propriété nommée ainsi a été autrefois, me dit M. Jacques Cardon, ancien conseiller municipal, l'assiette d'un moulin. On reconnaît encore le long de la rivière, ajoute-t-il, la place de la roue.

Il paraît que ce moulin existait encore avant l'ouverture du canal d'Angoulême.

Quel était ce moulin? Le moulin des moines de Dommartin ou le moulin de Lannoy?

Ce n'est pas la première fois que m'arrête une incertitude si facile à dissiper cependant sur le moindre texte authentique. Il est question, écrivais-je en 1850, d'une rivière de Dommartin à Rouvroy dans un titre de 1332. Trois ténements « situés *entre cette rivière et les murs de la ville* » sont mentionnés dans ce titre. La position de ces ténements semblerait désigner le Fossé-Neuf. Mais le Fossé-Neuf dut toujours débiter bien peu d'eau. Il est vrai qu'à l'aide des marées on pouvait opérer quelque retenue en amont d'un barrage.

(1) La rime fait des siennes dans les traditions et dans la mémoire même des faubourgs. Ne faudrait-il pas dire *d'Embreville*, suivant une suggestion de M. Osson? Lannoy et Embreville furent les noms de fiefs d'une famille Gaillard et nous rencontrerons bientôt le moulin de Lannoy.

Le moulin de Dommartin.

Le moulin de l'abbaye de Dommartin était banal. Il constituait encore une seigneurie à ajouter à celles que nous avons signalées déjà. J'ai quelque soupçon, il est vrai, que cette seigneurie n'était qu'une sorte de démembrement de la vicomté de Rouvroy ou du Pont-de-Remy (v. plus haut), le vicomte ayant donné ordre dans la circonscription soumise à son autorité d'aller moudre au moulin des religieux.

Le *Livre Blanc* de l'Hôtel de ville conserve (*fol.* XL) des lettres de 1343, de Jean, abbé de Dommartin, en échange alors de procédés gracieux avec la mairie. « Nos molins d'Abbeville estans à Rouvroy », disent ces lettres. L'abbé remercie le maieur et les échevins de leur « volenté » et courtoisie pour quelques facilités apportées à la réparation des écluses ; il reconnaît que les maire et échevins ont agi en pleine liberté et que les religieux de Dommartin ne comptent pas se prévaloir à l'avenir de cette complaisance. L'an 1343 au mois d'avril.

Les comptes de l'argentier du Val de 1673-1674 (rachetés par la Ville à la vente Saint-Amand) ne me tirent pas d'embarras : « Du sieur de Brosse pour un petit pré derrière le moulin de Dompmartin, accostant à Jean . . . . . . , d'autre au moulin de Somme . . . . XII s. »

La note suivante ne décide pas encore mais ferait pencher pour la rivière du Doigt : « Pour une maison à Rouvroy sur . . . . . . du molin de Dompmartin au senestre costé ainsi qu'on va dudit molin à Sur-Somme. » — *Cueilloir de Saint-Pierre de* 1579-1580, *art.* 417. — *Note de M. de Clermont.*

Au moment où j'écris ces lignes un avis terrible semble culbuter tous mes raisonnements. Je le produis de bonne foi. C'est un extrait fait par une main que j'ignore dans le terrier d'Épagne de 1492, est-il dit, et constatant que les religieuses tiraient trente six septiers de blé du « moulin de Rouvroy ».

« Doivent, à cause du moulin de Rouvroy, par an, trente six septiers de bled, aux termes de Saint-Remy, Noël et Pasques, par donation faite dudit moulin à la dicte abbaye par Enguerand de Fontaine, seneschal de Ponthieu, en l'an 1178, lequel moulin a esté baillé à cens aux dicts religieux de Dommartin par madame l'abbesse. »

« A été baillé aux religieux de Dommartin, » ces derniers mots donnent beaucoup à penser. Je conclurai, si je le puis, dans un appendice à ce travail.

J'ai trouvé le moulin de Lannoy dans les comptes de N.-D. de la Chapelle de 1764-1765 : « Les héritiers de M. Gaillard de Lannoy pour un jardin dépendant de son moulin (1) et tenant d'un côté à lui-même, d'autre aux héritiers de Durand, d'un bout audit Coffin et d'autre à la rivière du Doigt. » Le moulin de Lannoy.

Pour ce moulin point de doute ; c'est la rivière du Doigt qui le fait tourner, mais depuis combien de temps portait-il le nom de Lannoy ?

La troisième rivière est la rivière aux Nonnains. Elle traversait ou touchait la seigneurie d'Ingeran de Fontaines, la vicomté des Dames d'Épagne, coulait sous le La rivière aux Nonnains.

(1) Voir plus haut la note relative à un jardin dit d'Emonville.

pont de Rome, et était défendue par la porte de Rome.

Après le pont de Rome la rivière aux Nonnains se rendait à Sur-Somme où la recevait la Somme. Elle faisait moudre un moulin, si l'extrait qui suit la désigne comme il semble bien : « 1615, 21 octobre, fait un pont-levis sur la rivière allant du faubourg de Rouvroy à Sur-Somme, proche le moulin Lescuier. » — *Extr. des délib. de la Ville en la poss. de M. A. de Caïeu.*

Aujourd'hui la rivière aux Nonnains ne se jette plus dans la Somme mais dans le contre-fossé parallèle au canal d'Abbeville à Saint-Valery.

Le pont de Rome.

Le pont de Rome nous rappelle la porte qui le défendait et beaucoup de souvenirs.

Il fut reconstruit probablement en 1539. Le 5 février 1538 (1539), sous la mairie d'André Doresmieux, il est arrêté que l'on fera un pont au bout de Rouvroy « par où passe continuellement le charroi qui vient de cette ville. » — *Extraits des délib. de la Ville par le marquis Le Ver.*

Ce pont s'est appelé aussi la *planque aux Nonnains.* Coeuloir pour la chapelle de la Gayolle en Saint-Vulfran, à la Ville depuis la vente Saint-Amand ; sans date mais du seizième siècle, sinon de plus haut.

« De damoiselle Anthoinette de Biencourt, veuve de Louis d'Abbeville, pour un ténement auprès de la planche aux Nonnains......... » — *Comptes de l'argentier du Val de* 1673–1674, *achetés par la Ville à la vente Saint-Amand.*

Le pont de Rome fut élargi en 1853. — Enquête

ouverte à la mairie le 14 mai pour la cession exigée d'une maison voisine du parapet.

La porte nous arrêtera un peu plus longtemps.

Le nom est vraisemblablement très ancien. On se hasarde peu en pensant qu'il se rattache à la station des soldats romains sur le mont de Caubert. C'est un peu après le pont de la rivière aux Nonnains que monte encore, sur la gauche, l'ancien chemin de Blangy, gravissant le camp, coupant le retranchement par le Cren de porte. La porte de Rome.

Quant aux travaux de défense de la porte, ils sont très anciens; la barbacane de 1209 (lettre du comte Guillaume citée plus haut) en témoigne ; mais ils furent très augmentés sous la domination anglaise.

Le roi d'Angleterre Edouard III décide, par une lettre du 20 avril 1369, que les deniers provenant de l'impôt prolongé sur les boissons seront surtout employés à la construction d'une bastide à la porte de Rouvroy. « *Pro factura et constructione unius bastide quam ad portam de Rouvroy ejusdem ville pro salvatione et defensione ville illius facere intendunt.* » — A. Thierry, *Documents inédits*, t. IV, p. 163.

En 1564, la porte de Rome est rétablie aux dépens des habitants de la ville et des faubourgs. — *Note de M. Traullé.*

Malgré son aspect militaire la porte prenait quelquefois le nom de *porte aux Nonnains*, 1437. — *Archives de l'Hôtel-Dieu, note fournie par M. Ch. Louandre.*

Dans les temps d'inquiétude, durant les troubles de la Ligue, par exemple, la porte demeurait fermée pendant la nuit.

Le 16 juillet 1601, il est décidé que la porte de Rome sera et demeurera ouverte dorénavant pendant la nuit jusqu'à ce que l'on en ordonne autrement. — *Extr. des délib. de la Ville en la poss. de M. A. de Caïeu.*

La porte de Rome figure en linéaments légers, peu distincts, dans le plan de Robert Cordier de 1653.

M. Traullé (*notes que m'a remises son neveu, M. A. Leclerc*) voulait voir dans le pont et dans la porte un pont et un arc de triomphe romains : « Ce pont était autrefois défendu par la porte qu'on a toujours appelée la porte de Rome du nom du camp romain qui y touche. Cette porte qui existait encore en 1665 et plus tard conservait à cette époque deux arcades et pouvait bien avoir été autrefois un de ces arcs de triomphe que les soldats romains offraient souvent à leurs empereurs et bâtissaient autour de leurs camps. »

Je ne sais quand la porte de Rome fut détruite, mais elle est encore nommée, comme simple désignation de lieu, il est vrai, dans le dernier cueilloir de Saint-Jacques, 1791.

Le Tocquet. Après le pont de Rome est le groupe de maisons dit le Tocquet. Si je ne continue pas à me tromper, le Tocquet faisait partie de la vicomté des Dames d'Épagne.

C'est en tenant compte du Tocquet que les auteurs des mss. Siffait ont écrit : « La chaussée d'Hocquet et de Rouvroy commence au pont de Talance et finit à quarante-sept toises au delà de la porte de Rome, ayant 1,497 toises de longueur sur trois toises de largeur. »

On a écrit le « Tocquet de Mautort ». — *Dernier cueilloir de Saint-Jacques*, 1791.

Revenons sur nos pas et vers le pont Saint-Jean.

L'église actuelle de Rouvroy a été bâtie en 1528 (1); mais sa fondation remontait beaucoup plus haut, suivant le P. Ignace, qui lui donne pour date, ou environ, l'époque où fut rapportée de Constantinople à Amiens la face de saint Jean-Baptiste (1206). Le P. Ignace raconte longuement comment cette précieuse face fut découverte dans un vieux mur d'un monastère de Constantinople par Wallo, chanoine de Piçquigny, natif du village de Sarton; comment elle fut par lui enlevée et remise à l'évêque Richard. L'Église.

En commémoration, pense-t-il, de cette précieuse conquête, l'église de Rouvroy fut alors même dédiée à Dieu, en l'honneur de la décollation de l'objurgateur d'Hérode. Elle possédait une jambe du saint et une parcelle de la coquille avec laquelle Jésus-Christ fut baptisé.

L'église de Rouvroy, nous dit M. Darsy, « était jadis une chapelle que l'évêque d'Amiens érigea en cure la veille de Pâques de l'année 1265, en conséquence d'une transaction faite avec son chapitre quelques jours auparavant, c'est-à-dire la veille des Rameaux 1265; » et M. Darsy renvoie aux Titres de l'Évêché. — *Bénéf. de l'Eglise d'Amiens*, t. II, p. 34. — D'après M. Darsy encore, le revenu de l'église en 1730 était, dîmes et casuel, de 715 livres; les charges, pour quelques réparations, de 45 livres. — *Ibid.*, p. 35.

Le chapitre de N.-D. d'Amiens présentait à la cure de Saint-Jean de Rouvroy.

(1) M. Louandre, *Hist. d'Abb.*, t. II. p. 497 et Hermant qui dit qu'elle fut « rebatie » à cette date.

En 1747, l'église de Rouvroy, blanchie et pavée, reçut un maître-autel à la romaine. Les deux « combles » furent alors aussi « plafonnés ». — *Mss. Siffait.*

La grosse cloche « qui avoit bien soixante ans d'âge » fut refondue au mois de juin 1758 et bénite en août. Elle portait suivant les *Mss. Siffait* :

L'AN 1758 J'AY ÉTÉ BÉNITE PAR Me FRANÇOIS SAGOT, CURÉ DE ROUVROY, BACHELIER DE SORBONNE, NOMMÉE MARIE PAR MESSIRE JEAN ROGER DE RAY, PRÊTRE BACHELIER DE SORBONNE, TRÉSAURIER ET CHANOINE DE L'ÉGLISE ROYALE ET COLLÉGIALE DE SAINT-VULFRAN DE CETTE VILLE, ET PAR DAME MARIE-ELISABETH-FRANÇOISE DE RAY DU TILLEUL, ÉPOUSE DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE DE MAY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE VIEULAINE, VUAILLY, BONNELLE ET AUTRES LIEUX. LOUIS MARTINET, RECEVEUR EN CHARGE, JACQUE CANTRELLE, PIERRE FRESVILLE, CHARLES ISAMBOURG, TOUS TROIS MARGUILLIERS EN CHARGE.

L'église de Rouvroy, étant des cinq conservées dans la commune d'Abbeville par la loi du 1er juin 1791, demeure ouverte jusqu'à la suppression du culte. — *Quatre années de la Révolution*, p. 82.

En 1792, elle perd cependant une de ses trois cloches. — *Note de M. G. Osson.*

Fermée en décembre 1793 avec celles de la ville, l'église de Rouvroy fut tolérée en juin 1795, rouverte en 1803 et reçut pour desservant M. Plée. Le 7 prairial an XI (27 mai 1803), me dit M. Osson, le conseil de la ville vota 1098 francs pour la réparer. Elle est aujourd'hui en assez mauvais état.

Je dois à M. G. Osson cette liste des curés de Rouvroy :

1745. — Sagot (François), né à Estrées-lès-Crécy.

Bachelier en théologie de la Faculté de Sorbonne, d'abord curé de Millencourt (1727), puis curé de Saint-Jean de Rouvroy en décembre 1745 ; mort à Rouvroy le 14 août 1784, âgé de quatre-vingt-huit ans.

1782. — De Boffe (Jean-Charles). Il fut élu le 17 novembre 1790 comme notable pour faire partie du Conseil général de la commune d'Abbeville. — V. *Quatre années de la Révolution*, p. 52.

1803. — Plée (Jean-Baptiste), né à Abbeville. D'abord curé de Limeux, puis chapelain de l'église encore royale et collégiale de Saint-Vulfran. Il fut, lors de la réorganisation du culte, nommé curé desservant de Rouvroy. Il mourut en fonctions le 19 mai 1820, âgé de soixante-huit ans, un mois et un jour. Inhumé sous une croix de fer contre le portail, à droite.

1820. — Hecquet (François-Firmin), né à Abbeville. D'abord chanoine de Picquigny, puis de Saint-Vulfran. Il avait été installé dans la cure de Saint-Nicolas (en Saint-Vulfran) le 30 mars 1786. Il signa le 31 décembre 1790 la protestation du Chapitre de Saint-Vulfran et quitta sa cure le 10 décembre 1793. — *Quatre années de la Révolution*, p. 59. — M. Osson ajoute ce fait : Le 21 mai 1803, M. Hecquet, prêtre libre alors, attesta l'authenticité des reliques des saints Vulfran, Willebrod, Maxime, Scévol et autres, qu'il avait fait mettre en terre en 1793, puis exhumer et transporter chez son frère, instituteur, le 17 février 1795. — Nommé en juin 1820 curé de Rouvroy, M. Hecquet mourut en 1821.

1821. — Marcel (......), d'abord vicaire de Saint-Vulfran, curé de Rouvroy un instant, ayant été nommé,

vers octobre 1821, curé-doyen d'Oisemont où il meurt très âgé.

1821. — Hopin (Jean-Baptiste-François-Sulpice), d'abord vicaire de Doullens desservant Gezaincourt, puis curé desservant de Rouvroy en novembre 1821. M. Hopin mourut à Rouvroy le 23 octobre 1834, à l'âge de quarante-cinq ans, victime, dit le registre de la Fabrique, de ses fatigues excessives pendant le choléra de 1832. — Inhumé au cimetière de N.-D. de la Chapelle, dans une sépulture de famille.

1834. — Dequen (Alexandre-Honoré), fils unique de Honoré-François Dequen qui fut député d'Abbeville à la Convention nationale. M. Dequen signa, les 15 et 16 octobre 1835, comme curé de Rouvroy, le procès-verbal de translation des reliques de saint Vulfran dans la châsse actuelle. Démissionnaire de sa cure en 1859, M. Dequen devint (1860) prêtre habitué de l'église du Saint-Sépulcre, puis, en 1870, aumônier des Carmélites. Il mourut le 10 juin 1872 dans sa soixante-dix-huitième année. — Inhumé dans le nouveau cimetière de Rouvroy.

1860. — Desmarest (Julien-Joseph-Édouard), né en 1821, installé le 15 janvier 1860 curé desservant de Rouvroy, mort le 16 avril 1870 à l'âge de quarante-neuf ans. A l'estime que ses paroissiens lui avaient vouée le Conseil municipal répondit par la concession gratuite et perpétuelle d'un terrain pour sa sépulture. M. Desmarest repose au milieu du nouveau cimetière, à côté de son prédécesseur.

1870. — Rumault (.....), né à Saint-Riquier en 1833,

d'abord vicaire de Saint-Jacques à Abbeville, puis, en 1865, curé de Franvillers. — Encore en exercice.

La collection de M. O. Macqueron conserve une représentation de l'église de Rouvroy, aquarelle du 30 mai 1850.

L'ancien cimetière de Rouvroy ne reçoit plus de morts. En cet *atre*, près de la première petite porte du presbytère, reposent Honoré-François Dequen qui fut député d'Abbeville à la Convention nationale, mort le 25 octobre 1842, âgé de quatre-vingts-quatre ans, et Marie-Louise-Victoire Lescuyer, sa femme, décédée le 11 août 1836. — *Note de M. Osson.* Les Cimetières.

Le nouveau cimetière a été ouvert en 1864 à l'extrémité du faubourg, sur la pente du mont de Caubert qui regarde la rivière aux Nonnains.

La première fosse creusée reçut le premier octobre 1864 le corps d'une jeune fille de vingt et un ans, Victorine Riquier. — *Note de M. Osson.*

Ce nouveau cimetière lui-même devient insuffisant. On a proposé déjà de l'agrandir, d'étudier au moins les pentes actuelles, d'arrêter différents plans ou gradins pour faciliter les concessions et les sépultures. — Session du conseil municipal de novembre 1880 (1).

Dans cette traversée rapide du faubourg nous avons parcouru la rue principale (grande rue, route de Dieppe, chaussée ou route du Havre). La route du Havre.

Quelques maisons sont à signaler dans cette rue. A notre droite d'abord, avant le pont Bachelier, la maison

(1) La Ville vient d'acquérir le terrain qui le surmonte. — 1883.

et le jardin dits, il y a quelques années encore, le *Jardin Allemand*. Je n'ose pas affirmer que ce nom vienne par corruption d'un nom plus ancien. Je citerai cependant. Je lis dans les comptes du Val de 1673-1674 (à la Ville depuis la vente Saint-Amand) :

« De François Deleplancque, pour un tenement hors la porte docquet, la voie Aux Vachers, accostant d'un costé aux prez de Gallemand, abbouttć à la rivière de Somme et par devant au frocq............ xx^s. »

Les temps n'ont-ils pu faire tomber l'initiale du nom Gallemand ?

La voie Aux Vachers, dans cette hypothèse, serait le chemin qui, actuellement encore, descend à gauche vers des jardins, en face même de l'ancien jardin Allemand. — Dans ce jardin est établie aujourd'hui une petite corderie.

Le pont du chemin de fer.

C'est près du jardin Allemand que fut établi sur la Somme vers 1848 le pont provisoire du chemin de fer de Boulogne. Un pont plus solide et définitif l'a remplacé depuis à la même place ou à peu près.

Je lis dans le cueilloir de 1562 pour l'église de Saint-Gilles :

« Ung ténement scéant à Rouvroy duquel soulloit pendre pour enseigne *Saincte Barbe.* »

Je lis dans les comptes du Val de 1673-1674 : « De Pierre Cayeu pour sa maison bastie sur frocq, faisant le coing auprès de Saint-Jean de Rouvroy, où pend pour enseigne *le Dauphin*, d'autre, au voyeul commun et pardevant au frocq......... vi^s. »

M. de Clermont a trouvé la même maison au même

temps : « Saisine du 25 mars 1673 pour une maison au faubourg Rouvroy où pend pour enseigne *le Dauphin.* » — Une maison du *Dauphin* était aussi dans la chaussée d'Hocquet. — V. plus haut, p. 431.

Un peu après le passage à niveau du chemin de fer de Boulogne descend, à gauche, un chemin non bâti qui dessert des jardins et des pépinières et va gagner avec quelques détours la route de Rouen contre le viaduc du chemin de fer de Béthune. Ce chemin pourrait être l'ancienne voie Aux Vachers rappelée plus haut. La voie Aux Vachers.

Plus loin, à droite, après le pont Bachelier, un chemin mène à la Somme, au chemin de halage. Le chemin de halage.

Ce chemin de halage remonte le long de la rivière jusqu'au pont de Sur-Somme.

Plusieurs sentiers, ou voyeuls, le maintiennent d'ailleurs en communication, de distance en distance, avec la grande rue ou route du Havre.

Après le passage à niveau du chemin de fer du Tréport un chemin sans nom va rejoindre à gauche celui qui se rend à la route de Rouen près du viaduc du chemin de Béthune.

Après le pont Saint-Jean un chemin qui longe la rivière du Doigt jusqu'à la route de Rouen a pour nom *voyeul Saint-Jean.* Le voyeul Saint-Jean.

Plus loin, à droite, s'ouvre la rue Aux Ainettes. La rue Aux Ainettes.

Cette rue prend naissance en face de l'église de Saint-Jean et finit à la rue de Sur-Somme après un petit pont jeté sur la rivière aux Nonnains.

Nous la trouvons désignée, mais sans nom encore, le 11 mai 1395, dans l'exécution d'une sentence rendue

contre une maison sise « en le ruelle au devant de l'église de Saint-Jehan de Rouvroy, au decha de le planque du molin aux Nonnains ». — *Livre Rouge* de l'Ech., *fol.* 166, *verso,* cité par M. Thierry, *Documents inédits,* t. IV, p. 203.

La rue Aux Ainettes paraît en 1458 dans un texte des archives de l'Hôtel-Dieu. — *Note fournie par M. Ch. Louandre.* — M. de Clermont l'a rencontrée dans l'article 474 du *Cueilloir de Saint-Pierre de* 1579-1580. — Je trouve rue Aux Annettes dans les *Comptes de N.-D. de la Chapelle de* 1764-1765, et rue aux Anettes dans les annonces du *Journal d'Abbeville* de 1820.

La rue Aux Ainettes reçut ce nom, dit-on, parce qu'elle longeait un fossé juste assez large pour laisser nager trois canards, — *ainettes,* — de front. Bâtie d'un côté seulement, et non dans toute sa longueur, elle est encore bordée pour une bonne part, non de fossés, mais de haies de sureau.

Ainettes, le mot est bien latin et français :

Anates maritas junximus,

disait Ausone, en envoyant à son fils une bourriche assortie.

La rue de Sur-Somme.

La rue de Sur-Somme, que nous trouvons au delà du petit pont de la rivière aux Nonnains, aboutit, à droite, au chemin de halage et à la Somme, en face du pont de Sur-Somme, et, à gauche, au faubourg de Mautort. De ce côté pas une maison ne se rencontre. La rue, devenue chemin champêtre, court derrière le faubourg de Rouvroy, entre la rivière aux Nonnains aux bords

heureusement négligés et les jardins qui font la richesse de ces environs de la ville. Elle ne s'écarte enfin de la rivière que pour aboutir à la chaussée du Havre, près d'un petit pont jeté sur un ruisseau d'orage.

Ce chemin offre une promenade agréable. De la largeur seulement d'un essieu pour le service de la culture, légèrement sablonneux, doux au pied, il ne fait pas plus de bruit que la petite eau sa voisine. La rivière descend claire, sur des herbes de fond ou sur un sable blanc ou blanchâtre qui indique bien les flux anciens de la mer. Elle reçoit l'ombre légère et divisée de saules en têtards, de peupliers blancs, de quelques ormes. Il y a longtemps que Galatée s'est enfuie, mais les promeneurs de la ville gâtent rarement le paysage. Des fossés pleins d'eau, séparant ou égouttant les cultures du faubourg, sortent parfois les familles aquatiques, filles des vieilles *ainettes*. Elles viennent nager dans la rivière elle-même. Effrayez-les ; les petites flottes regagnent les petits havres.

Sur-Somme nous appelle de l'autre côté de la Somme canalisée. C'est une sorte de faubourg distinct auquel nous reviendrons.

Le chemin de Mautort à Caubert.

Au delà du pont de Rome descend à gauche, le long de la rivière aux Nonnains, un chemin dit de Mautort à Caubert. Ce chemin passe d'abord sous le nouveau cimetière de Rouvroy, et, suivant le pied du mont de Caubert, va rejoindre la route de Rouen au Chellier.

Le chemin de Blangy.

Un peu plus loin, à gauche encore, au coude de la chaussée du Havre dans le Tocquet, se détache et monte l'ancien chemin de Blangy qui traverse le mont de Caubert dans sa longueur, coupant le camp romain

[illegible]

[illegible] conséquences [illegible] nationale. »

[illegible] exemples [illegible]

[illegible] faubourg de Rouen [illegible]

Le cueilloir de 1562 pour l'église de Saint-Gilles mentionne « ung ténement contenant trois journaux ou environ scéant à Rouvroy, estant le tiers (le troisième) ténement contre le pont Coullon.

Où faut-il chercher ce pont Coullon ?

Dernière note. — Les Jacobins possédaient quelque peu de bien à Rouvroy. — V. t. Ier de cette *Top.*, p. 345.

Les industries de Rouvroy. — Il y eut, aux temps assez anciens, des poteries, des tuileries dans ce faubourg. Les industries.

Je lis dans le cueilloir de 1562 pour l'église Saint-Gilles : « De l'église Sainct-Jehan de Rouvroy, au lieu de Jehan Pecquet, pour ung tenement sceant à Potterye oudit Rouvroy.................................. x sols. » Et je retrouve dans le même cueilloir un autre ténement « scéant aux Potteries ».

Le cueilloir « des Cinq Playes en l'église de Saint-Vulfran » me donne en 1607 :

« L'église de Saint-Jehan de Rouvroy, pour une maison scéante aux potteries dudict Rouvroy, doit....... x sols.

« Ladicte (église) pour une maison scéante aux thuilleries dud. Rouvroy, à l'autre costé de la rivière,....... xii sols. »

Plus tard, nous l'avons vu, Rouvroy eut une briqueterie.

Mais la grande industrie du faubourg, datant peut-être du temps où Abbeville était véritablement ville maritime, est la corderie. Seulement les cordages sont devenus des cordelettes et moins encore. Une grande

partie des habitants de Rouvroy vit de la fabrication des ficelles. Des *corderies* sont établies dans toute l'étendue du faubourg, le long des haies des jardins.

Usage divers.

Une fête qui ne manquait pas d'une certaine grâce arcadienne s'est conservée longtemps à Rouvroy ; on l'appelait la fête à bouquets. D'un chariot, disposé en gradins, partait le signal dansant. Il était rempli de paniers de fleurs et des ménétriers y enlevaient leurs airs les plus gais. Les jeunes gens du faubourg l'entouraient avec leurs maîtresses, et, gestes rythmés par le violon, leur distribuaient des fleurs et des rubans qu'elles attachaient autour d'elles en bandoulière. Les violons de chanter de plus belle alors, et l'on se mettait en branle. Lorsque les habitants d'un faubourg ou de la banlieue donnaient des fêtes à bouquets, le maître de la cérémonie, avant d'ouvrir la danse, montait sur le plus haut du chariot, et, debout, le chapeau bas, criait par trois fois: *Eule mékène de monsieu lé mayeu est-elle lô? Qu'alle approche!* « La servante de Monsieur le Mayeur est-elle là ? Qu'elle approche ! » Il nous a été impossible de remonter à la source de ces paroles sacramentelles. Y avait-il là une satire contre le mayeur? Une Agnès Sorel, ancillaire illustration des faubourgs, a-t-elle, dans les temps reculés, partagé chez nous l'autorité municipale ? Nous ne savons. Au reste, comme dans les fêtes de l'antiquité et du christianisme, dans toutes les fêtes populaires, d'origine perdue en la nuit des temps, il y a des mystères.

Après avoir rappelé cette fête je pouvais encore écrire en 1850 : Un usage moins connu est celui-ci. Il y a sur

le versant du mont de Caubert, auprès de l'ancien camp romain, un lieu nommé *Ostenne*, où, de temps immémorial, les enfants du faubourg se rendent en troupe tous les ans, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte, après l'office appelé Ténèbres. Dès qu'ils y sont arrivés, ils s'asseyent sur la terre et la frappent à coups de maillets en poussant des cris lugubres. « Aucune tradition, dit M. A. De Poilly, qui a consigné le fait dans les Mémoires de la Société d'Emulation, — 1833, — n'indique l'origine de cette singulière cérémonie. » L'usage un peu modifié existe, du reste, dans notre ville et dans beaucoup d'autres. Les jours de la lamentation, les enfants parcourent les rues en frappant les portes et les contrevents de leurs maillets.

L'Ostenne, me dit M. Osson, est le cimetière actuel disposé en gradins.

CHAPITRE LIV

SUR-SOMME. — MAUTORT.

I

Sur-Somme. — Le nom. — La maison du Paradis, limite de la banlieue. — Le canal coupant Sur-Somme et les chemins qui joignaient ce faubourg à Mautort. — Sur-Somme et la Somme avant la création du canal. — Les digues représentées par des chemins. — Sur-Somme habité par des marins. — Sur-Somme agricole. — La pépinière des Ponts-et-Chaussées. — La voie Comtesse, etc.

Sur-Somme, ce faubourg ne s'est guère jamais composé que d'une seule rue. En 1178 déjà, avons-nous vu, — chap. précédent p. 479, charte d'Ingeran de Fontaines, — on disait la rue de Sur-Somme, *in rua super Somonam.*

Les extraits faits par M. Le Ver dans les archives de l'Hôtel-Dieu nous fournissent deux fois le nom de Sur-Somme ; une fois comme complément d'un prénom : 1278, *Egidius Anglicus* (Gilles Langlois), maieur d'Abbeville, et les échevins font savoir qu'en leur présence Jehan de Sur-Somme, *de Supra Somonam*, et Helinde sa femme ont reconnu etc. ; — la seconde fois pour une vente de cens à l'Hôtel-Dieu : « 1324, le quart jour de fevrier, Andrieus de Charroles, chevaliers,... le Roy, baillius d'Amiens, fait savoir que, devant Pierron le Puillois et Toussains Rayer de Saint Rikier, estans

de present a che oir (à ce ouïr), est comparu Gontiers de Canechieres, manans à Abbeville, qui a reconnu avoir vendu hereditairement aux maistre et freres de l'Hôtel St Nicolay à Abbeville quarante sols de cens sur un tenement assis sur Somme en la paroisse de St Jehan de Rouvroy, entre le tenement Fremin Wyerre, d'une part, et le tenement Jehan de Flaich, d'autre part, ce qu'ont témoigné lesdits auditeurs etc. » — (1).

Nous avons déjà rencontré Sur-Somme dans un mémoire manuscrit et anonyme de 1774 concernant les bornes de la banlieue. La dernière maison de Sur-Somme délimitait presque la circonscription communale au bord de la Somme à cette date. — T. I[er] de cette *Top.*, p. 64. — Cette maison s'appelait le *Paradis*. Je l'ai trouvée déjà dans les comptes de la Ville de 1585-1586 : « à trois manouvriers, pour avoir tiré des grès hors de l'eau devant le Paradis, à chacun six sols. — ... xviii s. »

La maison du *Paradis* reparaît en 1694 dans une pièce des archives de l'Hôtel-Dieu. — *Note fournie par M. Ch. Louandre.*

« De la croix de Haute-Aveine (sur le chemin d'Abbeville au Val-aux-Lépreux) la ligne de la banlieue descendait, à travers les prés de Menchecourt et de Laviers, vers la dernière maison de Sur-Somme, dite le *Paradis*, et appartenant ci-devant au sieur Calonne, avocat à Paris, et par lui vendue au sieur Quentin, procureur.

(1) Remarque marginale: «Cet acte passé devant auditeurs à Saint Riquier sembleroit prouver qu'il n'y avoit pas encore d'auditeurs royaux à Abbeville et que c'étoient les maire et eschevins qu passoient les actes, ce qui étoit d'un grand rapport à la municipalité.»

Cette maison a été reconnue être dans la banlieue d'Abbeville le 19 janvier 1733. Il y avait autrefois sur le bord de la rivière de Somme, du côté de Sur-Somme, une borne de banlieue nommée la Grande Briche. Le terrain sur lequel elle était posée a été sapé et emporté par la mer. Elle est depuis longtemps dans la rivière. Un voyeul qui conduit de Sur-Somme à l'église de Mautort peut maintenant nous guider. » — *Mémoire de* 1774. — Ce voyeul de 1774 est maintenant coupé par le canal d'Abbeville à Saint-Valery.

Coupé aussi par le même canal tout le vieux Sur-Somme du XIIe siècle et des siècles suivants.

Cet ancien Sur-Somme commençait à l'extrémité de la rue Aux Ainettes (Rouvroy) et se prolongeait en une seule ligne d'habitations, non contiguës toujours, jusque à la maison du *Paradis*.

Dès que ce faubourg touchait la Somme (embouchure de la rivière aux Nonnains), il suivait la flexion de la rive semi-fluviale, semi-maritime (1). La gauloise Samara, à demi libre encore, recevait alors deux fois par jour la mer entre deux digues assez distantes l'une de l'autre. Les ingénieurs ont changé tout cela, supprimé le miroir du soleil et des étoiles, la navigation, les voiles gonflées, détruit la vue, le paysage, le mouvement.

Les deux digues sont représentées aujourd'hui par

(1) Voilà pourquoi la rue de Sur-Somme à Laviers n'est guère encore bâtie que d'un seul côté. Elle n'était à proprement parler autrefois qu'un long *rivage*. Les maisons qui portent des numéros pairs ont toutes été construites depuis la mise en culture du vieux lit de la Somme.

deux chemins : à gauche, le chemin de Sur-Somme à Petit-Laviers ; à droite, le chemin qui, de l'angle de la pépinière des Ponts-et-Chaussées, gagne celui d'Abbeville à Grand-Laviers.

Dans les bons temps de la navigation abbevilloise et du commerce de mer, Sur-Somme et même le Tocquet, dit-on, étaient habités par des marins dont les mœurs passaient pour être rudes et le caractère assez peu sociable.

Lorsque la Somme fut séparée de son lit naturel et jetée dans le canal de Saint-Valery, on crut devoir, par la construction d'une écluse, lui assurer des retours fréquents vers ses anciens bords. L'écluse ne fut jamais ouverte et les sables s'amoncelèrent vite derrière ses portes. Elle fut condamnée d'abord, puis démontée. Enfin M. de Lagrené, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, créa sur les sables exhaussés et nivelés une pépinière découpée en étoile pour la promenade.

Au delà, les terrains successivement clos de digues transversales, et conquis ainsi sur la Somme déplacée et sur la mer, ont été, de date en date, mis en vente par l'État jusqu'aux limites de la banlieue d'abord, plus tard bien plus loin. — Sur-Somme n'est plus forcément qu'un faubourg agricole.

Sur-Somme, ai-je dit, n'a qu'une rue. Je lis cependant dans le cueilloir de Saint-Jacques de 1791 : «.... un journal de pré audit Sur-Somme derrière la *voie Comtesse.* »

En 1730, le Chapitre de Saint-Vulfran possédait à Sur-Somme un jardin affermé 15 livres. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Eglise d'Amiens*, t. II, p. 322.

II

Mautort. — Mautort ville et Mautort campagne ou Mautort commune et Mautort seigneurie. — Origines du nom. — La municipalité de Mautort pendant la Révolution. — L'église. — Les desservants. — Le cimetière. — Les rues. — Un four banal. — Les seigneuries ou fiefs. — La seigneurie de Mautort. — Les crimes et la justice municipale à Mautort. — Le fief Clabault. — Le dimage et le rentage de l'abbaye d'Espagne, etc. — Le camp (ou champ) de la Tombe.

Mautort. — Il faut distinguer entre Mautort ville et Mautort campagne, entre Mautort commune et Mautort seigneurie. La séparation est inscrite implicitement dans la charte de 1184. Elle est rappelée avec des points de repère plus modernes dans le mémoire manuscrit de 1774 cité plus haut : « Un voyeul qui conduit de Sur-Somme à l'église de Mautort peut maintenant nous guider. Ce voyeul est enserré entre deux fossés et dans celui du nord sont deux bornes de notre banlieue. A Mautort même enfin sont deux autres bornes : l'une dans le ténement du sieur Lesergeant d'Hémerville, sous une haie d'épines séparant un plant d'un jardin ; l'autre sur un rideau près de l'église et du presbytère, fort grosse, et dont l'alignement répond au point milieu de la grande porte de la maison de M. d'Hémerville, c'est-à-dire, suivant

ce que nous avons dit, à l'emplacement de l'ancien *arbre* de Mautort. » — (1).

Occupons-nous d'abord des généralités, des origines du nom, et particulièrement de Mautort dans la banlieue.

On a cru retrouver l'origine du nom de Mautort dans l'assemblage supposé *male tortum*, à cause des crochets de ses rues. Aucun texte n'autorise cette pure hypothèse. Voici le relevé chronologique des transformations connues du nom : ***Mautort*** et ***Maltort*** dans les chartes de 1178 portant fondation de l'abbaye d'Epagne. — Voyez plus haut p. 479 et le *Gallia Christ.*, t. X, ***instr.***

...... *Maltort* en 1184 dans la charte communale d'Abbeville.

...... ***Malatort*** dans une charte de 1192. — [?]

...... ***Mautort***, si la copie est exacte, dans une autre

(1) « La ligne de la banlieue continue ensuite au travers du jardin de la maison provenant des nommés Sannier, présentement (1774) à la demoiselle Jugean, épouse du sieur Gatte, médecin à Abbeville, et va jusqu'à la croix des Marois sur le chemin de Mautort à Gamaches. De cette croix des Marois elle va au moulin de Vaux. » Etc. — *Note de M. de Clermont d'après le mémoire anonyme et manuscrit déjà cité, concernant les bornes de la banlieue.* — V. d'ailleurs le t. Ier de cette *Topographie*, pp. 61, 61.

La maison « du sieur Gatte », me rappelle M. Osson, appartenait encore, dans des jours rapprochés de nous, au fils de ce médecin, Clément Gatte, chef de bataillon du Génie en retraite, dont le gendre était Anicet Bourgeois.

Peut-être Mautort a-t-il vu, dans la petite maison philosophique du philanthrope et du militaire, préparer pour le Cirque Olympique, *D'Jenguiz-Khan, les Pilules du Diable, le Vengeur ;* pour la Porte Saint-Martin, *la Dame de Saint-Tropez, le Docteur Noir ;* pour la Gaieté, *le Temple de Salomon, Moreau ou les Enfants de la République ;* pour l'Ambigu, *l'Étoile du Berger ;* pour le Gymnase, *les Murs ont des oreilles.*

La maison des Gatte appartient aujourd'hui à M. L. Gillard.

de 1197, des archives de l'évêché d'Amiens. — Dom Grenier, 24° *paquet*, 19° *liasse*.

...... *Maltort* dans le traité fait en septembre 1209 entre Thomas de Saint-Valery et Guillaume comte de Ponthieu. — *Trésor des chartes* publié par M. Teulet, t. Ier, p. 335.

Un acte du 22 novembre 1261 publié par M. V. de Beauvillé donne la forme *Malotortum*. Par cet acte un certain René Basin cède à l'abbaye d'Epagne vingt-deux sols de censives sur un pré situé au-dessous de Mautort, sur l'eau de mer : *Super quoddam pratum dicti Reneri situm subtus villam de Malotorto, super aquam* etc. — V. de Beauvillé, *Recueil de Documents inédits, deuxième partie*, p. 42.

Nous venons de rappeler le traité de 1209. Par l'acte qui nous reste Thomas de Saint-Valery fait connaître les conditions de la paix conclue entre lui et le comte Guillaume. — *Terrier du comté de Ponthieu* et *Trésor des chartes*. — L'acte a été publié par M. Teulet dans le t. I de ce *Trésor*, p. 335.

C'est à Mautort aussi que, le même mois de la même année, Guillaume de Beaurain se constitue pleige pour Thomas de Saint-Valery envers le comte de Ponthieu.— *Trésor des chartes*, t. Ier, p. 336.

Mautort comptait au temps de Pagès cent habitants. — *Supplément aux manuscrits de Pagès*, p. 222.

Dans les premières années de la Révolution Mautort eut une municipalité distincte. Une délibération prise le 1 mai 1791 par MM. les administrateurs du District supprima cette municipalité et réunit les maisons de

Mautort à la banlieue d'Abbeville « pour être sous l'administration municipale de la ville ». Cet arrêté du Directoire d'Abbeville fut approuvé par le Directoire de la Somme le 11 juin et enregistré dans le registre aux délibérations du Conseil d'Abbeville le 16 du même mois (1791). — (1).

Sur le terrain concédé à la banlieue communale par la charte de 1184 s'élevait déjà sans doute l'église de Mautort. On a cru reconnaître, dans quelques parties les plus vieilles de cette église, des restes de construction romane. Voisine de la *domus* de Maltort, peut-être fut-elle d'abord une chapelle de cette maison seigneuriale. L'église.

Quatre ou cinq parties presque distinctes composent maintenant l'église dédiée à saint Silvin (j'ai quelquefois trouvé à saint Severin). — Voyez plus loin l'extrait du *Livre Rouge* à la date 1390.

La première, la plus ancienne, suivant nous, celle qui regarde vers Cambron, est percée de deux portes. La plus grande de ces portes, cintrée en moellons, est protégée par un auvent en forme de toit massif en briques. Cette porte que j'appelle la plus grande est cependant fort basse. La petite, beaucoup plus basse encore et plus étroite, est cintrée également. Elle ne donne accès dans l'église que par plusieurs degrés descendants. Cette plus vieille partie de l'église n'est éclairée que par quatre

(1) « M. Adrien Tillette de Mautort fut élu à la fois maire d'Abbeville, de Mautort et de Cambron. Il opta pour Abbeville dont il était le dernier mayeur. » — *Note de M. de Clermont.* — « M. d'Oppenay succéda à M. de Mautort comme chef de la municipalité de Mautort et demeura en fonctions jusqu'au 16 juin. » — *Note de M. Osson.*

petites fenêtres étroites, cintrées et percées comme des meurtrières, c'est-à-dire s'élargissant vers l'intérieur.

La partie qui suit est plus élevée. Elle serait éclairée par sept fenêtres assez grandes en ogives obtuses, si celle du fond n'avait été condamnée par suite de la disposition de l'autel. Quatre de ces fenêtres sont ornées vers le haut de ces branchages en pierre que l'on attribue généralement au quinzième siècle. Les autres laissent entrer le jour par un vitrage simple, à l'exception d'une qui conserve quelques restes de vitraux assez anciens. Les voûtes de ces deux parties ne sont pas positivement des cintres, du moins parfaits, sans être cependant des ogives.

Vers le milieu de l'église dont ces deux parties font une croix, mais attenantes à la première partie, sont, d'un côté, une chapelle dédiée à la Vierge, de l'autre, le clocher.

La chapelle de la Vierge est cintrée. Elle n'a de remarquable que les ornements de pierre qui environnent la niche. Ces ornements se composent de deux petits clochetons rejoints entre eux par une guirlande de feuillages formant bordure de la niche. On a cru reconnaître aussi dans cette décoration un caractère de l'époque romane.

Le clocher, construit en moellons, est carré. A une certaine hauteur, et dans chacun des angles, se voient encore les commencements d'une voûte historiée qui n'existe plus.

Quelques anciennes décorations de l'église étaient déposées dans ce clocher en 1850. — Je remarquai

deux statues de bois non trop mauvaises, représentant sainte Barbe et saint Adrien. Il serait désirable, écrivais-je alors, que ces deux statues, sainte Barbe surtout, fussent replacées dans l'église.

Au-dessous de la sacristie, que je me fis montrer aussi et qui me parut moderne en comparaison de certaines autres parties de l'édifice, est un caveau qui sert de lieu de sépulture à la famille Tillette de Mautort et de Clermont-Tonnerre (1).

(1) Une partie des membres de cette famille était enterrée sous les dalles de l'église ; une autre partie dans le caveau.

La Généalogie de Tillette, seigneurs de Mautort, Cambron, etc., par M. Charles-Claude Lefebvre du Grosriez (Abbeville, imprimerie C. Paillart 1870), donne comme inhumés sous les dalles :

Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, Offinicourt, etc., conseiller du roi, lieutenant particulier au Présidial d'Abbeville, puis président de ce tribunal, mäieur commandant d'Abbeville, etc., mort le 8 août 1596 ;

Sa femme, Geneviève Gaillard, dame de Druclel, et;

Son fils, Antoine Tillette, écuyer, seigneur de Druclel, mort volontaire au siège d'Amiens en 1597 ;

La femme de ce dernier, Hippolyte Rohault de Brimeu, dame des fiefs de Grandval, etc., morte le 2 juin 16?7 ;

Marie de Fertin, première femme de Pierre Tillette que nous nommerons bientôt, morte le 21 février 1621. « Au milieu du chœur de l'église, me dit M. Osson, on voyait une pierre gardant l'épitaphe de damoiselle Marie de Fertin, première femme de Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, Cambron, etc. La pierre a disparu lors de la pose des stalles et du pavage en marbre, travaux exécutés vers 1875. — Peut-être alors aussi les curieux restes des anciens vitraux ont-ils fait place aux verrières actuelles. »

La même généalogie donne comme ayant reçu leur sépulture dans le caveau :

Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, etc., fils d'Antoine Tillette et d'Hippolyte Rohault, constructeur de la cave sépulcrale et d'une chapelle, mort le 15 avril 1660, après avoir bien servi son pays en différentes rencontres et en différents sièges ;

Le fond de l'église est occupé par l'autel de saint Silvin, patron de Mautort. Cet autel a été reconstruit à neuf en 1846. La statue de saint Silvin qui le surmonte est en pierre. Elle n'a, d'ailleurs, rien de remarquable.

Extérieurement l'église de Mautort accuse non moins deux dates différentes. La première partie est construite d'un mélange de différentes pierres liées entre elles par un mortier très dur. La seconde partie n'est construite qu'en moellons. A tous les angles sont de doubles

Très probablement son fils, Jean Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, mort à Cambron et inhumé le 28 novembre 1690 à Mautort ; et très probablement aussi la femme de ce fils, Madeleine Levasseur, dame de Mayoc, inhumée à Mautort le 13 juin 1697 ;

Leur fils, Jean-Baptiste Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, etc., mort le 24 octobre 1730 ;

Leur petit-fils, Pierre-Jacques-Philippe Tillette, chevalier, seigneur de Mautort, etc., ancien lieutenant au régiment du roi infanterie, mort le 15 octobre 1753 ;

Sa femme, Marie-Thérèse Gaillard de Boencourt, morte le 29 septembre 1786 ;

Leur fils, Jean-Baptiste-Adrien Tillette, chevalier, comte (1784) de Mautort, seigneur de Cambron, etc., baron de l'Empire (1814); — capitaine-commandant au corps royal d'artillerie, élu le 13 octobre 1789 maieur commandant, le 22 janvier 1790 maire d'Abbeville ; nommé en juillet de la même année président du Directoire du district d'Abbeville, fonction dont il se démit le 13 décembre 1791 ; conseiller général de la Somme, 1800-1830 ; etc., etc., mort à Cambron le 9 janvier 1835;

Dans le même caveau encore, sa femme, Louise-Elisabeth-Adelaïde de Clermont-Tonnerre, morte le 24 mai 1820 ;

Et enfin leur fils, Prosper-Abbeville Tillette, comte Tillette de Clermont-Tonnerre, baron par le majorat institué par son père, capitaine dans la Grande-Armée (1809-1815), député d'Abbeville (1842), membre de l'Assemblée constituante (1848), maire d'Abbeville (1852 février-avril), député au Corps législatif (1852), mort le 7 décembre 1859.

contreforts. La toiture du clocher ne pose pas sur les pierres de la tour mais sur une charpente qui l'exhausse un peu. Une partie de la toiture du reste de l'édifice a été renouvelée en 1836.

Le P. Ignace n'a pas dit un mot de l'église de Mautort.

La cure de Mautort était à la présentation du Chapitre d'Amiens qui avait été confirmé dans son droit par l'évêque Thibault en 1197. — M. Darsy, *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 43. — M. Darsy renvoie au *Cartulaire du Chapitre d'Amiens*. — Pour les dîmes, v. M. Darsy, *Bénéf.*, t. II, pp. 43-44.

En 1397-1398, sous la mairie de Guerard Faffelin, des sergents vont garder la fête de saint Severin à Mautort. — *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville*. — J'ai bien lu saint Severin dans les notes de M. Traullé.

Je dois à l'obligeance de M. Osson une liste des curés ou desservants de Mautort.

17... — Maurice de Baisnat (Jean-Antoine), né à Abbeville, fils de Antoine Maurice, seigneur de Baisnat et de Donqueur, ancien juge consul des marchands et ancien maieur d'Abbeville, et de Charlotte Fuzélier. En 1775, cet ecclésiastique quittait Mautort pour être installé, le 23 janvier, chanoine de l'église de Saint-Vulfran. Le 31 décembre 1790, A. Maurice signait la protestation du Chapitre dissous.

1775 [?]. — Bouteillier (Pierre-Denis), mort vers 1809 dans son presbytère qu'il avait acquis en 1791, l'église ayant été fermée et mise sous le scel le 15 juin. — V. *Quatre années de la Révolution*, p. 82.

En 1791 il avait vu ses paroissiens d'Yonval rattachés légalement à Rouvroy et ceux de Mautort à Cambron. Il officiait comme prêtre libre et inhumait les défunts lorsque, en 1804, son église devint annexe de Cambron.

1791. — Leullier (Claude-Nicolas), né à Andainville en 1735, curé de Cambron depuis 1772, mort le 25 avril (ou août?) 1797 et inhumé à Cambron dans le tombeau Bachelier.

Sur le curé Leullier voyez l'*Histoire de cinq villes et de trois cents villages*, t. I[er], p. 113.

1797. — Thiébault (Denis), curé desservant de Mautort et Cambron, né à Mons-Boubert en 1737, mort le 24 septembre 1817 et inhumé sous une croix de fer à droite contre le portail de l'église de Cambron.

Sur le curé Denis Thiébault voyez l'*Histoire de cinq villes*, etc., t. I[er], p. 117; — sur le don de sa bibliothèque à la cure de Cambron, *ibid.*

1817. — Bachelier (François-Philippe), né à Abbeville le 4 décembre 1764, vicaire de la Trinité d'Eu, professeur et aumônier au lycée de Gand (Belgique), principal du collège d'Enghien, puis curé desservant de Mautort et de Cambron, mort le 19 juin 1820 et inhumé à Cambron dans une sépulture de famille. — Voyez d'ailleurs l'*Histoire de cinq villes*, t. I[er], p. 117.

1820. — Bacquet (Alexandre-François-Florentin), né à Limeux, curé desservant de Mautort et de Cambron jusqu'en 1822.

De 1822 à 1828 la paroisse demeure sans curé et M. Hopin, curé de Rouvroy, catéchise et fait communier dans son église les enfants de Mautort et de Cambron.

— Le service de M. Hopin, me dit M. de Clermont, était secondé par celui de l'aumônier du régiment alors en garnison à Abbeville.

1828. — Fréville (Pierre-Étienne), né à Agenvillers, curé desservant de Mautort et de Cambron.

1832. — Thiébault (Louis-Théodore), né à Ailly-le-Haut-Clocher le 12 février 1807, curé desservant de Mautort et de Cambron, mort le 10 février 1873. Il repose sous un très beau tombeau élevé par sa famille. — *Notes combinées de M. Osson et de M. de Clermont.*

Voyez pour le curé L.-T. Thiébault l'*Histoire de cinq villes*, t. Ier, p. 115.

1864. — Lecointe (.....), né en 1838, vicaire de Cambron, desservant la chapelle de Mautort, puis en 1871 curé desservant de Liercourt.

1872, janvier. — Lartisien (Gauthier), né à Bourseville en 1840, vicaire de Gamaches en 1867, puis vicaire de Cambron, enfin, en 1875, curé desservant de Mautort.

MM. Thiébault (Denis), Bachelier, Bacquet, Fréville, Thiébault (Louis), étaient curés de Cambron desservant Mautort et Yonval, me dit M. de Clermont ; M. Lecointe habitait Mautort.

Tous les ans, saint Antoine appelle à Mautort un certain nombre de pèlerins intéressés. Le dimanche qui suit sa fête (elle tombe le 17 janvier), de petits pains ronds, apportés par des cultivateurs, sont bénits, puis vendus à la sortie de l'office, au profit de l'église, sous le nom de *pains de saint Antoine*. On les donne aux bestiaux pour les préserver des maladies. — V. *Histoire de cinq villes*, t. Ier, p. 108.

Le 17 octobre 1791, le presbytère de Mautort fut adjugé, moyennant 1,650 livres, au curé même de Mautort, Pierre-Denis Bouteillier. — *Etat succinct des adjudications faites au District d'Abbeville.*

Le 29 novembre suivant, l'église et le cimetière furent adjugés, moyennant 1525 livres, à M. Jean-Baptiste-Adrien Tillette de Mautort, le dernier maieur-commandant d'Abbeville. M. de Mautort mettait en sûreté par cette acquisition la sépulture de sa famille.

Je suis fondé à croire que le curé P. Bouteillier avait cédé déjà, ou céda autour de cette date, l'acquisition du presbytère à M. de Mautort.

Quelques jours auparavant (le 25 novembre) une maison séant à Mautort et appartenant à la Fabrique avait été adjugée, moyennant 725 livres, à un ménager de Mautort. — *Etat succinct des adjudications faites au District d'Abbeville.*

En 1873 M. le baron Louis Tillette de Clermont-Tonnerre, maire de Cambron, offrait gratuitement à la Ville cette église et le cimetière acquis par son aïeul, mais se réservait la propriété et la libre jouissance de la chapelle sépulcrale.

Le 14 mars 1874, le conseil municipal, sur la demande de l'administration supérieure, modifiait les termes du contrat et autorisait le maire d'Abbeville à n'accepter la donation que conçue en ces termes : 1° le donateur fait à la Ville don de l'église et de l'intégralité du cimetière ; 2° la Ville concède gratuitement au donateur le terrain nécessaire pour y fonder et entretenir une sépulture de famille.

M. de Clermont ayant acquiescé à ces conditions et

les fabriciens s'engageant d'ailleurs à restaurer l'église à leurs frais et ne sollicitant qu'une indemnité de 400 francs pour le logement du curé (indemnité payée concurremment par Abbeville et Cambron), Mautort devenait succursale en 1875.

M. l'abbé Lartisien et les sept cents paroissiens procédaient alors aux réparations de l'édifice. — *Renseignements de M. Osson.*

La collection de M. O. Macqueron conserve plusieurs vues prises en 1849 hors ou dans l'église de Mautort. Légende : 1° Sépulture de la famille de Clermont et sacristie ; 2° Chapelle de la Vierge ; 3° Entrée latérale ; 4° Porte principale dans une façade d'architecture romane.

Le cimetière. — Je dois encore à M. Osson les renseignements qui suivent. Non loin de la sortie sud de ce cimetière une belle croix de fer, rappelant une honorable famille aujourd'hui éteinte, indique les sépultures : Le cimetière.

D'Augustin Gatte, docteur en médecine, médecin en chef de l'hôtel-Dieu depuis 1762 ; — né le 25 février 1734, mort le 30 novembre 1801 ; — recommandable par son assistance humaine à la torture de La Barre. — V. *Hommes utiles de l'arrondissement*, p. 103.

De ces deux enfants :

Une fille, Sophie Gatte, née en 1765, morte en 1809, épouse de Nicolas Lefebure du Bus de Cerisy, maire d'Abbeville de 1796 à 1798 et de 1800 à 1816, et mère de Charles Lefebure de Cerisy, l'ingénieur qui créa la marine égyptienne, bey, généralissime du vice-roi d'Égypte, et mort près de Toulon en 1864, âgé de 74 ans ;

Un fils, Clément Gatte, né en 1773, décédé à Mautort, dans la maison rappelée plus haut, p. 519, le 12 janvier 1851, chef de bataillon du Génie en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis.

La rue d'Amour.

La rue d'Amour, non bâtie, mais abritée par des haies et des arbres assez hauts, se détache de la route du Havre en face du chemin de grande communication d'Abbeville à Gamaches (nommé dans le chapitre de Rouvroy) et va rejoindre la rue de l'Église.

La rue de l'Église.

La rue de l'Église commence à la route du Havre auprès d'un calvaire (1), et finit à une petite place près de l'église.

La rue du Marais.

La rue du Marais commence à cette place et s'éloigne du faubourg vers les marais qui lui donnent son nom.

L'impasse de la Croix.

Vers le milieu de la rue de l'Église, sur un des côtés d'une petite place autrefois plantée d'arbres, s'ouvre une impasse nommée *de la Croix*. Une croix qu'abritaient autrefois les arbres est remplacée au milieu de la petite place (dite probablement aussi *de la Croix*) par le poteau-support d'une lanterne à pétrole.

L'impasse de la Fontaine.

Un peu plus loin l'impasse *de la Fontaine* conduit à une petite source.

L'impasse de Mautort.

Enfin l'impasse *de Mautort* descend à peu près en face de l'église.

Le chemin des Blancs Monts.

Mautort finit, sur la chaussée du Havre, à l'embranchement du chemin des *Blancs Monts*. Ce chemin est celui que prennent les piétons pour se rendre à Miannay,

(1) La croix de ce calvaire, autrefois protégée par une grande niche cintrée en briques, a été remplacée vers 1872 (la niche ayant été démolie) par une autre plus haute, de fer comme elle d'ailleurs.

en évitant le demi-cercle que fait la grande route à Cambron. Ce chemin avait autrefois une réputation assez mauvaise. Plusieurs voyageurs, dit-on, y furent assassinés.

Un souvenir de fête chassera les sanglantes images. L'entrée du chemin des Blancs Monts a pour signalement attractif aujourd'hui un bon cabaret portant pour enseigne peinte à la mode ancienne AU DERNIER SOU.

Au lieu même où ce cabaret a été précédé d'un autre, les mûres, m'apprend M. G. Osson, noircissaient autrefois nombreuses. Chaque année, ajoute-t-il, le dimanche après le 17 septembre, les Abbevillois venaient en foule vers le cabaret pour faire honneur à la *fête à mûrons*. Un jour de cette fête, vers 1850, un incendie détruisit le cabaret et les fructueuses ronces soigneusement entretenues par le cabaretier.

Le cabaret *Au dernier Sou* précède immédiatement la limite de la banlieue. Il offre pour la ville la bienvenue aux voyageurs qui descendent des plaines du Vimeu.

Le petit enclos du cabaret ne pouvait justifier par la production de mûres en assez grand nombre le pèlerinage de septembre. Très probablement le chemin des Blancs Monts voyait alors çà et là les talus de ses bords hérissés des lucratives broussailles et les promeneurs de la fête s'égaraient sans doute jusqu'aux rideaux et aux bosquets en étages au-dessus du chemin. — La *fête à mûrons* coïncidait, on le remarquera, avec la bénédiction des pains de saint Antoine.

Au dix-huitième siècle Mautort comptait cinquante-deux maisons et la circonscription désignée sous ce nom

embrassait cent journaux de terre labourable, sept journaux de pré et quatre-vingt-dix journaux de biens communaux. — Dom Grenier, 24ᵉ *paquet*, 19ᵉ *liasse*. — Une note de M. Louandre, sous la date de 1763, nous apprend qu'il y avait alors à Mautort trois feux hors de la banlieue d'Abbeville.

Les enseignes n'étaient pas inconnues à Mautort.

J'ai trouvé dans les comptes du Val de 1673-1674 : « de Nicolas Postel pour frocq à luy baillé joignant la maison de la Follemprise (à Mautort). . . . . xii s. »

Un bail est fait le 13 janvier 1679, devant Mᵉ Lavernier, notaire royal résidant à Abbeville, pour « une maison, jardin, pourpris et ténement, sise à Mautort, où pend pour enseigne la *Porte de Rome* ». — *Note fournie par M. de Clermont.*

Il y avait « à Mautort », en 1757, une fontaine « en deça du pont ». — *Cueilloir de Saint-Georges de* 1757-1758. — De quel pont ?

Plus anciennement il y avait à Mautort un four banal. Débat entre Mikiel, seigneur de Mautort, d'une part, et Bernard Manessier, d'autre part. « Ledit seigneur disoit que le dit Manessier étoit son bannier, lequel Manessier est condamné en la seconde mairie de Renier Boisset » (c'est-à-dire en 1283-1284). — *Table du Livre Rouge.*

Mais cette question de banalité me fait anticiper sur la discussion qui va suivre : les seigneuries de Mautort.

Les seigneuries.

Il y avait, sur le territoire dit communément de Mautort, deux seigneuries, ou, en termes plus simples, deux fiefs relevant directement du comte de Ponthieu ou du roi lorsque le comté fut réuni à la couronne.

Le plus important, le plus étendu territorialement, était le fief de Mautort; l'autre était nommé aux treizième et quatorzième siècles le fief Clabault.

Les possesseurs de ces fiefs pouvaient avoir des tenanciers; celui du fief de Mautort en eut beaucoup; celui du fief Clabault en eut au moins un au treizième siècle jusqu'au rachat fait par lui de terres détachées de celles qu'il tenait directement du comte.

La distinction entre feudataires immédiats et sous-feudataires ou tenanciers s'explique facilement avec des expressions modernes. C'était celle qui existerait entre fermiers perpétuels à redevance fixe et perpétuelle et sous-fermiers perpétuels à redevance également fixe et perpétuelle.

Cela dit, j'essaierai d'ébaucher l'histoire des deux fiefs.

Comme plusieurs autres déjà signalés par nous (les vicomtés, etc.), ces deux fiefs étaient antérieurs, cela ne peut faire de doute et cela ne pouvait être autrement, à l'établissement de la commune. Les comtes de Ponthieu, en concédant la franchise aux jurés, n'avaient pas aboli les droits de leurs fieffés dans la circonscription communale. Ils n'eussent pu les abolir sans rachat et ne poussèrent pas la générosité si loin. Une portion de la seigneurie de Mautort se trouva donc enclavée dans la banlieue bourgeoise, mais la charte de 1184 ne coupa que fictivement le terrain dont le chef-lieu seigneurial demeura la *domus de Maltort*. Les droits du seigneur restèrent les mêmes à peu près en deçà et au delà de la ligne commandée par un arbre de notoriété, *ad arborem de Maltort*.

La demeure de Maltort.

La maison seigneuriale, quelque peu solide puisqu'elle donna inquiétude à la ville pendant les guerres du quatorzième siècle, s'élevait, suivant toutes les traditions, dans les limites mêmes du territoire accordé aux bourgeois.

Je n'ai cru pouvoir mieux consulter sur l'emplacement de cette maison disparue que M. de Clermont dont la famille a possédé la seigneurie.

M. de Clermont pense que l'ancienne demeure seigneuriale était dans la banlieue d'Abbeville ou devait y toucher. D'après les traditions qu'il a recueillies, cette maison s'élevait dans un enclos qui fait face à l'église et dans lequel on pénètre aujourd'hui par le fond de l'*impasse de Mautort*. Le nom de cette impasse serait déjà un indice, Maltort ayant été probablement d'abord le nom particulier du chef-lieu féodal. L'enclos appartient aujourd'hui à M. Plé, cultivateur à Mautort. Il touche au nord-ouest au voyeul du Marais. Il est présumable, ajoute M. de Clermont, que le château et ses dépendances occupaient non seulement l'enclos de M. Plé, mais encore l'emplacement de toutes les maisons de l'impasse (il y en a six) ; de celles qui font face à l'église sur la place et de celles du voyeul du Marais.

La terre garde le secret. Il faudrait le lui demander par des fouilles dans l'enclos et sous les maisons. Pour ma part, je serais disposé à voir dans l'impasse de Mautort une sorte d'ancienne avenue du château détruit.

Au dix-huitième siècle la maison seigneuriale n'était plus qu'une ferme. M. de Clermont en a trouvé la description dans un projet de partage de 1745 : « la maison

seigneuriale située aud. Mautort, couverte de chaulme, granges, écuries, estables, haute et basse cour, pasture, plants, prés à foins et terres à aires, le tout contenant treize journaux ou environ, tenant d'un costé aux héritiers de Jean-Baptiste Duflos, d'autre costé à la rue du marest et aux héritiers de Claude de Vismes, d'un bout au voyeul qui conduit au marest de Mautort à Sur-Somme, d'autre bout au frocq. »

Il serait curieux de savoir si ces tenants et aboutissants conviennent encore à l'enclos de M. Plé.

Le traité de 1209 entre Thomas de Saint-Valery et le comte Guillaume ayant été *fait* à Mautort, *actum apud Maltort* (*Trés. des chartes*, t. I, p. 335), a été libellé et scellé évidemment dans la maison seigneuriale.

Un peu plus de cent ans après, Maroie de Mautort désigne ainsi cette maison dans l'aveu qu'elle rend (1311) au roi d'Angleterre :

Premierement men manage de Mautort lau (la où) je maing (demeure) assis en le vile de Mautort, qui contient IX journaux de terre aboutant a le riviere de Laviers. — *Terrier de* 1311-1312, à la Ville.

Au quatorzième siècle la maison de Mautort était fortifiée, — d'ancienne date sans doute. Les habitants d'Abbeville la détruisent en 1360, craignant que les ennemis ne s'y abritent. Des lettres de rémission du roi Jean, du 16 novembre de la même année, témoignent du fait en absolvant la précaution. — Dom Grenier, 21e *paquet*, 19e *liasse*, et le P. Ignace, *Hist. des Mayeurs*, p. 359.

M. Louandre mentionne encore le château de Mautort comme fortifié et peut-être au pouvoir des troupes

royales pendant la Ligue (*Hist. d'Abb.*, t. II, p. 69 *de l'édition de* 1845). Je crains qu'il n'ait été induit deux fois en erreur ici par quelque prédécesseur trop prompt aux énumérations.

La seigneurie de Mautort était tenue en deux fiefs du comté de Ponthieu, ai-je vu dans dom Grenier et écrit en 1850. — *Notice sur les rues d'Abbeville avec l'appendice des faubourgs.*

L'un de ces fiefs est évidemment le fief Clabault nommé plus haut. — Occupons-nous d'abord du fief dit particulièrement de Mautort et qui conserva ce nom.

Le fief de Mautort.

Comme pour l'emplacement à retrouver du château, j'ai eu recours à l'obligeance de M. de Clermont pour la recherche des limites, au moins approximatives, de la seigneurie. Ces limites, selon ce que M. de Clermont a cru pouvoir me donner, étaient à l'ouest le voyeul des Ladres, se détachant de la route du Havre près de Cambron (à 200 mètres environ de ce village) pour se diriger vers la maladrerie de Laviers (1); de l'autre côté, du même point de la route du Havre, en allant vers le sud, une ligne séparative de la seigneurie de Cambron, montant le côteau et passant vers la remise des Combles pour gagner le chemin de Mautort à Moyenneville ; la banlieue d'Abbeville qui la limitait ainsi que celle d'Yonval (2); enfin, en retour vers le nord, les prairies de Cambron et de Petit-Laviers.

(1) Le pâtre de Mautort, en vertu des anciens usages, fait encore paître son troupeau jusqu'au voyeul des Ladres, et cela à l'exclusion des troupeaux de Cambron. — *Indication verbale de M. de Clermont.*

(2) Voir plus haut (p. 381) l'extrait d'un procès verbal de 1663.

Tout cela, de l'aveu même de M. de Clermont, assez peu précis.

J'essaierai d'ébaucher bien mal, mais chronologiquement, une histoire de la seigneurie de Mautort.

On se perd un peu dans les indications de M. R. de Belleval, au nom Mautort (*les Fiefs et les Seigneuries du Ponthieu*), et de M. de la Gorgue-Rosny, au nom Trudaine (*Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu*, etc.). Une remarque sage de M. de Clermont me tient en garde : « Il arrive fréquemment qu'on trouve avec la dénomination de seigneurs de telle seigneurie des possesseurs d'un simple fief dans cette seigneurie. Il est probable que c'est le cas des Trudaine pour Mautort. » — Je me contenterai donc de rappeler quelques textes, ma critique se bornant à citer suivant l'ordre des dates fournies.

1261, 22 novembre. — Vente à l'abbaye d'Epagne de censives sur un pré situé près de Mautort. — *Documents publiés par M. V. de Beauvillé, seconde partie*, p. 42. — *Subtus villam de Malotorto*, lit-on dans cet acte ; mais *villa* ne rappelle pas ici la *domus* de Mautort. Depuis longtemps *villa* avait passé du sens classique de maison des champs à celui de *ville*. — Remarque de du Cange qui ose traduire *villa* par *civitas*. — Il s'agit donc ici non du chef-lieu du fief, mais du hameau.

1272. — Jean de Mautort fait le 6 mai 1272 une vente plus importante à l'abbaye d'Epagne (vingt-cinq journaux et demi à Mautort). — V. de Beauvillé, *Documents inédits*, t. II, p. 46.

M. Gaston Raynaud a publié l'acte de cette vente

d'après un texte de la Bibliothèque nationale, *mss. lat. nouv. acq.* 2119, *n°* 119 : « Je Jehans, sires de Mautort, fais savoir à tous chiaus etc. » Les terres sont situées sur le terroir de Mautort, « el terroir de Mautort ».

Ces mots « el terroir de Mautort » signifient le terroir de la seigneurie ; ils nous transportent bien loin de notre banlieue et du chef-lieu seigneurial de Mautort. Les vingt-cinq journaux sont en deux pièces. Vingt-deux sont situés « a le crois de pierre de coste le kemin qui va d'Abevile a Moyenevile et aboutent au kemin qui va de Camberon a Oysemont ». — Nous sommes évidemment à la Croix-qui-corne. — Trois journaux et demi situés à Vaus, c'est-à-dire à Vaux derrière le mont de Caubert et près d'Yonval.

1291. — Transaction ou accord entre l'Echevinage et le seigneur de Mautort.

La lettre de Michel de Mautort est précédée dans le *Livre Blanc* de la Ville (*folio* XXI, *verso*) de ce titre en lettres rouges : LE LETTRE MIKIEL DE MAUTORT EN DROIT LES BOURNES QUI SONT MIS EN SE TERRE POUR BANLIEUE LESQUELS IL RECONOIST ESTRE Y MIS A DROIT (1).

« Je Mikiex de Mautort, esquiers, fais savoir etc. »

Cette lettre est fort longue, je ne la transcrirai pas

(1) Cette lettre est précédée dans le même *Livre Blanc* (folio XX, *verso*), du consentement du sénéchal de Ponthieu à l'accord conclu :

Titre en rouge : *Le lettre ledit senescal de sen assentement de lacort qui fu fais entre nous et Mikiel de Mautort des bornes qui sont pour banlieue en se terre.*

« Nous Thumas de Belhous, chevaliers, senescaus et garde de le terre de Pontieu, faisons savoir à tous chiax qui ches letres verront » etc..... Ce qui suit est en quelque sorte le sommaire ou le résumé

textuellement tout entière. Elle a été publiée, un peu fautivement il est vrai, dans les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. III, p. 293 et suiv. Elle s'y trouve reproduite, d'après le *Trésor des chartes*, dans une ordonnance confirmative de Charles, régent de France, en date d'octobre 1358. J'analyserai simplement sur le *Livre Blanc*, m'appliquant surtout à indiquer le départ des droits et à montrer comment la justice devait être rendue dans les différents cas.

Michel de Mautort expose qu'un débat s'est élevé entre lui et l'Echevinage pour les bornes de la banlieue qui sont en sa terre (c'est-à-dire qui coupent sa seigneurie). L'accord a été fait par devant noble homme et sage monseigneur Thumas de Belhous, chevalier, sénéchal et garde de la terre de Ponthieu. Michel de Mautort déclare que, mieux informé, il ne se reconnaît pas le droit de « débatre les bournes » et qu'elles doivent demeurer où elles ont été mises. Il reconnaît encore que les maire et échevins ont et doivent avoir « par dedens ches bournes, semonses, ajournemens, borneries, le connissance, le jugement, l'exécution et le pourfit de toutes manières de prinses faites dedens ches bournes, demeslées de lais dis, de muisons froissiée, de asseuremens ou de pais brisiés, de bans ou de estatus brisiés, de toutes forfaitures et justiche et seignourie de taillier et d'autres coses, et de tous debas qui sont ou qui avenir

de la lettre de Michel de Mautort. Ces lettres sont baillées « au maire et as eskevins devant dis » ; elles sont « seelées du seel estauli (établi) pour la terre de Pontieu » ; elles sont « faites lan de grace M. CC. IIII^{xx} et onze, el mois de may, lendemain de le translation Saint Nicholay ».

pueent entre parties, queles que eles soient, de quelle cose ne de quele besoigne que che fust, tout aussi avant comme il ont et usent ou pueent avoir en touz les liex de leur banlieue et en le visconté mon tres chier segneur le conte de Pontieu ». Il reconnaît que les maire et échevins ont tous ces droits « dedens les dis bournes aussi avant que il ont par toute leur banlieue ».

Il déclare ensuite que tous les profits qu'il a en sa terre en dedans desdites bornes lui doivent demeurer et qu'il les retient ; savoir :

Sa vicomté, « si comme iiij deniers du sanc et, se il estoit forcheles, LX solz por l'amende ou l'esevart (au jugement) du maieur et des eskevins devant dis ;

Des droits de relief sur les héritages ;

Le quint pour les ventes des héritages vendus ;

L'amende pour les cens qui ne lui seront pas payés au terme échu « capon por capon » ; le droit de contrainte pour se faire payer ces cens et les corvées qui lui sont dues : « si comme de prendre huis et fenestres ou les biens es tenures tenans a rachine ou le carue arant le terre » ;

Son droit de vif et mort herbage ;

Un autre droit « de XXXII deniers d'entrée et autant d'issue » ;

Les « ostises et les reseandises » tenues de lui.

Etc... Je néglige quelques articles.

Les malfaiteurs arrêtés sur les terres qui dépendent de lui dans la banlieue seraient menés en l'Echevinage et jugés par les échevins « tout en le maniere que il sont en la visconté monsegneur le conte devant dit ».

Etc . . . .

« Et n'est mie a oublier que li dit maires et eskevin ne puent ne ne doivent demander taille ni assis (taxes) a mi ne a mes oyrs (hoirs) demourans en men manoir a Mautort. »

Etc. . . . .

« Et est assavoir que toutes ches coses dessusdites et de cascune de eles, se debas mouvoit de mi contre autre personne ou de aucun contre moi, ou entre quelconque personne que che fust, par quelconque cause ou par quele maniere que che fust, li debas seroit oiis devant le maieur et les eskevins devant dis et par aus seroit jugiés et determiné et mis a exsecution et tenroie (que je tiendrais) du tout leur jugement et doi tenir sans traire a autrui (sans pouvoir porter dans une autre juridiction) toutes les coses dessus dites, soit en general ou en especial. »

Etc . . . .

Michel de Mautort engage enfin lui et ses hoirs par ces lettres qu'il baille à la ville d'Abbeville scellées de son « propre seel » et « faites lan de grace mil CC. IIII^{xx} et onze, el mois de may, le lundy prochain apres l'invention Sainte Croys ».

Cette transaction, qualifiée de paix, fut conclue à temps pour prêter une règle et des termes à l'accommodement d'une contestation qui s'éleva bientôt entre Michel de Mautort et l'Echevinage autour d'un arbre abattu par le vent (1).

(1) Peut-être l'arbre de la charte de 1181. L'exposé de l'affaire nous donne « en dedens les bournes de no banllieue » ; mais les

« Il avint que, puis le pais faite entre nous et Mikiel de Mautort, que j arbre kai (tomba) par forche de vent a Mautort par dedens les bournes de no banllieue. Mikiex le vaut (voulut) avoir et le demandoit en disant que che estoit se raisons et ses drois, et que il (lui) et si anchiseur (ses ancêtres) en avoient toudis usé. Il nous en sievi (poursuivit) et en plaida par devant nous en plain eskevinage et s'en mist en droit. Nous li rendismes et par jugement que il n'avoit riens en chel arbre par le teneur de le lettre que nous avons de lui de le pais. Che fu rendu en le mairie Renier Boisset, en lan de grace mil CC. IIII^{xx} et onze, le merkedi devant le Candelier. » — *Livre Rouge, fol.* XX, *recto.* — 1291, c'est-à-dire 1292, l'année commençant à Pâques et la Chandeleur étant le 2 février.

En vertu de l'accord, Michel semble prendre plaisir à porter dans l'année même toutes ses affaires devant l'Echevinage. Ainsi la difficulté entre lui et ses baniers.

1291. — « Comme debas fust mus par devant nous entre Mikiel segneur de Mautort, d'une part, et Bernart Manessier, d'autre part, seur che que li dis Mikiex disoit que chil Bernars estoit ses baniers et que fournier devoit a sen four de Mautort par raison de banie et chil Bernars li niast tout à plain le banie et que fournier ne devoit a sen four par ban, et chil Mikiex l'offrist a prouver : Nous, les tesmoins que li dis Mikiex amena pour s'entente prou-

bourgeois pouvaient considérer l'arbre de 1184 comme compris dans la banlieue qu'il limitait. Une sorte d'en-tête ou d'annotation vieille appuie cette opinion dans le *Livre Rouge* même: « L'arbre de Mautort faisant limite de la banlieue d'Abbeville appartient à la ville. »

ver diligentement examinés, avons rendu par jugement au dit Mikiel que li dis Bernars est ses baniers et que il doit fournier au four devant dit par ban dore en avant. Che fu rendu en l'eskevinage en le seconde mairie Renier Boisset, en lan de grace mil CC. IIII^{xx} et onze, le merkedi devant le Saint Andrieu, et rendi chil Bernars en chu meisme jour ij esterlins audit Mikiel de le recreanche que il avoit faite au kemandement le maieur et les eskevins pour pain que chil Mikiex avoit prins dudit Bernart pour che que il avoit fournié a autre four que au sien. » — *Livre Rouge, fol.* XXIV, *verso.*

1311 — 1312. — M. A. Ledieu, conservateur de la Bibliothèque d'Abbeville, a donné en 1881 à la Société des antiquaires de Picardie une excellente analyse du *Registre terrier du Ponthieu* contenant les aveux et dénombrements fournis à Edouard III, roi d'Angleterre et comte de Ponthieu, par les feudataires directs du comté en 1311–1312. M. Ledieu résume ainsi le vingt et unième aveu de ce terrier :

« Maroie, demisele de Mautort, bail de Jehane, » sa fille, pour le fief de Mautort.

« Cet aveu, qui contient vingt-neuf pages, fut rendu « le vendredy prochain apres le Saint-Andrieu », 1311.

« Parmi les redevances, citons celles des suivants : Nichole Costet, pour un journel de terre, devait à « Paskes uns wans de iij deniers » ; — Pierre Parent, un éperon de fer de douze deniers parisis ; — un autre tenancier devait aussi un éperon d'une valeur de quinze deniers parisis ; — Pierre Faffelin devait une paire de « wans » de trois deniers.

« Hommes liges de Maroie de Mautort : Adrien de Formes, écuyer, sire de la Couture, à Yonval ; Jean de la Motte, écuyer, pour six journaux de terre séant à « le Mote », au terroir de Cambron ; Iffame de la Couture et Jean Costes, son mari ; Pierre de Baynast, etc. »

Enfin M. Ledieu fait cette remarque générale sur le premier de ces aveux :

«...... Sur cinq cent soixante-deux journaux, cinquante-deux appartenaient au seigneur et les cinq cent dix autres à cent quarante-cinq tenanciers. La propriété de ces derniers variait d'une verge de terre à cinquante-deux journaux. » — *Bulletin de la Société des antiq.*, 1881, p. 326 et suiv.

Le dernier article de l'aveu est :

« Item je Maroie dessus dite, demisele de Mautort, avoue a tenir de men chier segneur devant dit le visconté en men fief et en me demaine en le forme et en le maniere que mi devanchier en ont usé. Et toutes ches coses dessus dites avoue je a tenir de men chier segneur devant dit et en sui sen homme tous liges par hommage de bouke et de mains et len (lui en) doi serviche a ronchi et LX s. de relief et LX s. de droites ayes (aides) quant eles i querront et les plais toutes les fois que je i sui ajornée souffisamment. Et se (si) plus avoit en me fief et en men demaine dessus dit que je n'ai nommé si l'aveue a tenir de men tres kier segneur dessus dit. Et, pour che que che soit ferme cose et estable, je Maroie, demisele de Mautort dessus dite, ai chest present escript scele de men propre seel, lequel fu fait en lan de grace mil trois chens et onze, le vendredy prochain après le

Saint-Andrieu. » — La Saint-André est le 30 novembre.

Le marais à usage de pâturage commun paraît ainsi dans l'aveu de la dame de Mautort :

« Item je tieng IIII^xx journex de marès que mi homme de Mautort tienent de mi dont il me rendent chascun an, a le saint Jehan, VII s. et VI d. Et est commune pasture a mes hommes de Mautort. Et puevent taillier mi homme de Mautort des tourbes en le communeté du marès en le forme et en le maniere que chi par dessous est devisé, et acoste le marès dessusdit au pré du Val et aboute au courtil Hue Le Clerc. »

1378. — Dom Grenier nous donne sous cette date et comme extrait d'un titre évidemment de cette date : « Mautort, fief tenu noblement du roi à cause de son comté de Ponthieu et de la châtellenie d'Abbeville. Le seigneur percevoit plusieurs cens sur un grand nombre d'immeubles es environs de Mautort ou à Cambron.

« Tous ses vassaux hors de la banlieue d'Abbeville lui devaient tel cens, tel relief, telles aides ; ventes, réséandises (1) et droitures telles qu'à seigneur vicomtier appartient, et ses hôtes et sujets demeurant en lad. banlieue lui devaient 32 deniers de relief avec le quint denier en ventes, herbages, réséandises et autres droits que doivent ceux qui sont hors de la banlieue. Tous doivent aussi la banalité du four à peine de confiscation du pain pris ailleurs.

« Cinq arrière-fiefs. — Le seigneur tenoit le tout par hommage de bouche et de main, par 60 sols de relief,

(1) Redevance qui ne se payait que tous les trois ans, pour le droit de domicile. — Roquefort.

autant d'aides, service à roussin et de plaids au château d'Abbeville. Toute justice et seigneurie de vicomte, excepté quelques droits de juridiction que les maire et échevins d'Abbeville disoient avoir dans la partie de leur banlieue qui s'étendoit dans son fief. » — V. D. Grenier, t. C, p. 352.

A la fin du quatorzième siècle on se battait, on se tuait même beaucoup à Mautort. La haute justice municipale allait toujours chercher les coupables sans contestation de la part des héritiers de Michel de Mautort.

1390. — Le mardi xxie jour de fevrier l'an mil CCC. IIII^{xx} et neuf (c'est-à-dire 1390, l'année commençant à Pâques) il avint que Jehan Heruppel, chavetier, et Jehane se fame, navrerent Robin Hochod et Jehane se fame, de nuyt, dont mort s'est ensuivie en le personne dudit Robin, pour raison duquel fait ledit Heruppel.... fu sommez soufisant en l'eglise de Saint Severin de Mautort..... etc. Heruppel et sa femme sont bannis de la ville et de la banlieue. — *Livre Rouge, fol.* CLVII *verso.*

1395. — Il advint le xviiie jour de janvier au vespre, en le ville de Mautort, que dedens le banllieue d'Abbeville, asses près de l'attre et joignant de le maison de Jehan de le Fontaine courtillier, Jehan Le Flet dit Grain boin, Pierre Le Flet dit Lanchant, frères, et Jehan Becquet navrèrent Martin Aux Melles demeurant à Rouvroy, pour lequelle navreure il fuirent appellés as ij cloques, et depuis le deesrain jour de frevier enssuivant icelluy Martin par le dite navreure fina de vie par mort, et, pour ce, le second jour de march, fuirent appellés a le place

où le navreure avoit esté faite et somés (sommés) et ossi (aussi) a l'eglise de Mautort dont il estoient paroissien, aux quels apeaux et sommacion il ne comparurent et pour ce ont esté appellés as trois cloques, et, pour ce que il ne vinrent ne comparurent, ont esté bannys de le ville et banllieue d'Abbeville a tous jours seur le hart, lequel bannissement a esté fait le dit second jour de march l'an mil CCC.IIIIxx et xiiij. — *Livre Rouge, fol.* CLXV, *recto.* — 1394, c'est dire 1395, l'année commençant à Pâques.

1395. — Il advint le xxviie jour du mois d'avril l'an mil CCC.IIIIxx et quinze que Robin de le Fontaine dit Hurtebillette, maronnier, navra de une courte dague Robin Buffet, mangnier, dedens le maison Jaque Roussel, cambier, et le servy au dessous de le senestre mamelle, duquel coup, le dit Robin Buffet, mangnier, merut, et, pour ce, après le informacion faite et que dudit cas nous fu deubment apparu par ledicte informacion, alames dedens l'eglise de S. Gorge en Abbeville somer (sommer) le dit Robin de le Fontaine a sa bouche parlant, et aujourd'hui ledit de le Fontaine, pour ledit cas, a este appelle aux trois cloques, et, pour ce que il n'est venus ne comparus, a esté banis a tousjours seur le hart, lequel banissement a esté fait le premier jour de may l'an mil CCC.IIIIxx et quinze. — *Livre Rouge, fol.* CLXVI, *verso.*

Quelques jours plus tard revient l'affaire de Jehan Le Flet pour l'exécution de sa maison. Il demeurait dans « le ruelle au devant de l'eglise de Saint Jehan de Rouvroy, au decha de le planque du molin aux nonnains ». La « seullure » coupée, les huis et les fenêtres enlevés

flambèrent devant cette maison pour l'édification du public. — *Livre Rouge, fol.* CLXVI, *verso.* — M. A. Thierry a publié cette page du *Livre Rouge*, *Documents inédits*, t. IV, pp. 202-203.

Nous n'avons pu retrouver qu'un petit nombre des anciens seigneurs de Mautort. Nous devons leurs noms aux *Bénéfices de l'Église d'Amiens* publiés par M. Darsy, au *Livre Blanc* et au *Livre Rouge* de l'Échevinage, et aux *Documents* publiés par M. V. de Beauvillé.

Ansguillus. — M. Darsy nomme Ansguillus de Mautort comme ayant concouru à une convention en faveur des Dames d'Epagne approuvée par une charte de 1215 de Guillaume comte de Ponthieu. — *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 20, en note.

Auster. — Une vente faite par Auster de Mautort, chevalier, et Michel, son fils aîné, au profit de l'abbaye de Saint-Valery est notifiée au mois de novembre 1234. — *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 279, en note.

Jean. — Ce Jean paraît en 1272, dans l'acte du 6 mai publié par M. V. de Beauvillé, vente à l'abbaye d'Epagne d'un droit de terrage : « Je Jehans, sires de Mautort, » etc. — *Documents inédits, seconde partie*, p. 46.

Michel. — Le *Livre Blanc* et le *Livre Rouge* nous ont donné Mikiex, Mikiel, Michel, en 1291.

Marie. — Le terrier de 1311-1312 nous a donné Maroie demisele de Mautort en 1311.

D'un renseignement de M. Goze je tire :

« Jeanne de Hesdin, fille de la dame de Mautort, épousa Jean III de Saint-Blimont qui vivait en 1337. » Et une annotation de M. de Bussy ajoute : « Jean III

était petit-fils de Jean Ier, écuyer, seigneur de Saint-Blimont en 1292. »

La terre de Mautort appartenait à la fin du seizième siècle à Pierre Tillette, écuyer, président au présidial d'Abbeville, mort en 1596.

Le 19 août 1615, Pierre Tillette, écuyer, sgr de Mautort, demande que ses vassaux soient déchargés des écoutes qu'on leur veut faire faire au faubourg de Rouvroy. Opposition du procureur de la Ville parce que les habitants de Mautort, principalement ceux qui sont dans la banlieue, sont sujets aux charges de tous les habitants, notamment pour la garde et les écoutes qu'ils ont faites de tous temps quand les occasions se sont présentées. Le sr de Mautort a dit pouvoir opposer au conseil plusieurs titres. Arrêté de les voir et cependant ordonné que les habitants de Mautort, jouissant des mêmes privilèges que ceux de la ville et de l'affranchissement perpétuel de la taille, feront les écoutes par provisions.

21 août, Robert Herbaige et François Friville du faubourg de Mautort, ayant fait refus de faire des écoutes pendant la nuit, disant que cela leur avait été défendu par le sr de Mautort, sont condamnés chacun à 60 s. d'amende. Il est enjoint à Antoine Noël, capitaine du faubourg de Rouvroy, et à Michel Vasseur, sergent de lad. compagnie, de faire la revue sur les habitants dud. faubourg et de leur enjoindre d'être pourvus d'armes. — *Extr. des délib. en la poss. de M. A. de Caïeu.*

La seigneurie de Mautort consistait au dix-huitième siècle en une maison de quatre à cinq journaux d'enclos, en 149 journaux de terre labourable, en 30 journaux de

pré, en 7 journaux d'aire et en censives. — Dom Grenier, 24e *paquet*, 19e *liasse*.

Outre la seigneurie de Mautort dont M. Tillette, écuyer, était propriétaire en 1703, Dom Grenier mentionne sous cette date six fiefs à Mautort, tenus de différents lieux et quelques autres fiefs tenus de Mautort à Yonval, à Cambron et ailleurs. — *Ibid.*

Du projet de partage de 1745, M. de Clermont a tiré ce relevé de ce que produisaient alors la seigneurie de Mautort et tous les fiefs en Ponthieu :

En argent 125 livres 5 sols 4 deniers.
— chapons 30 — poules 12
— poulets 10 — esteufs 9
— muscades 3 — œufs 12
— oranges 2 — Une paire de gands.
Un bouton de rose, un verre plein de vin.
Bled 3 boisseaux, avoine un septier 14 boisseaux.

En outre un droit de plein champart tel que, du cent, huit, et une gerbe de don par journel qui se prend sur......

Plus un autre droit de demi-champart tel que, du cent, quatre, sans don, qui se prend et se lève sur......

On croit voir dans ce projet de partage que la seigneurie appartenant alors à M. Tillette de Mautort était bien diminuée, que bien des droits étaient tombés et que plusieurs sans doute avaient fait place à des droits utiles ou honorifiques, n'ayant qu'un faible rapport avec ceux du moyen âge.

Le second fief tenu directement du comte de Ponthieu sur le terroir de Mautort, soit en dedans, soit au dehors de la banlieue communale, était, avons-nous dit, le fief nommé Clabault au quatorzième siècle. L'aveu, servi pour ce fief en 1312 au roi d'Angleterre par Jehan Clabault, est mentionné comme le vingt–et–unième du terrier par M. Ledieu.

L'histoire quelque peu antérieure de ce fief se retrouve certainement dans celle de terres vendues à vie en 1281 par Michel du Sautoir à Wion Lenganeur et après retour dans la famille du vendeur, vendues en 1299 par Bernard du Sautoir à Huon Clabaut de qui il déclare les tenir déjà. Ces derniers mots sont à remarquer.

J'emprunte ce qui suit aux extraits faits en 1809 par M. Le Ver dans les archives de l'Hôtel-Dieu.

1281, mois de septembre. Mikieux du Sautoir, vaasseur, fait scavoir qu'il a vendu, du consentement de sa femme, à Wion Lenganeur, bourgeois d'Abbeville, à la vie d'icelui et de celle de Mikiex li Enganerres et Jake, se suer (sa sœur), fieux et fille du devant dit Wion, onze journaux et demi de terre scis au terroir de Mautort en une pièce, au camp de le Tombe, tenant au chemin de Moyenneville, d'une part, et à la terre les (des) nonnains d'Espaigne, d'autre. En témoignage de ce, il a mis son scel à ces présentes. — *Original en parchemin scélé d'un scel de cire verte ou brune pendant à une attache de parchemin à double queue. Le scel porte de . . . . . à trois jumelles en sautoir. Légende* S. MIKIEL DV SAVTOIR.

M. Le Ver retrouve dans le même mois la même

vente sous le scel du roi d'Angleterre, comte de Ponthieu :

Thomas de Sandwis, sénéchal et garde de la terre de Ponthieu, fait scavoir que Mikiex du Sautoir, manans à Mautort, a vendu à Mikiel Lenganeur et à Jake sa sœreur, fix et fille Wion Lenganeur bourgeois d'Abbeville, onze journaux et demie de terre au terroir de Mautort, en une pièce au camp de le Tombe, tenant au chemin de Moyenneville, d'une part, et à la terre des nonnains d'Espaigne, d'autre. En témoignage de ce, il a mis à ces présentes le scel nostre seigneur le roy d'Angleterre, fait pour les besoignes de Ponthieu. — *Original en parchemin où reste un morceau de scel en cire verte*, etc.

Ces terres étant vendues à vie, Bernars du Sautoir les vend en 1299 à Huon Clabaut.

1299, samedi aux octaves de la feste saint Honoré de may :

Bernars du Sautoir vaasseur fait scavoir que devant Jehan de Limeu et Fremin de Caubert, hommes liges de Ponthieu, il a vendu à Huon Clabaut et à Jehane sa femme, ses chers seigneurs liges et à leurs hoirs, onze journaux de terre qu'il tenoit d'eux au terroir de Mautort, en une pièce nommée le Tombe, acostant d'un costé au chemin par lequel on va d'Abbeville à Moyenneville, de l'autre côté, à la terre Jehan Walande, d'autre bout, aux terres des nonnes d'Espaigne et à le terre Renier Aunor, bourgeois d'Abbeville ; laquelle terre il a résignée en la main du devant dit Huon Clabaut et Jehanne sa femme, ses chers seigneurs liges. En témoignage de quoi, il a mis son scel à ces presentes. — *Original en parchemin scélé*

d'un scel en cire verte pendant à une attache de parchemin à double queue. Le scel porte un sautoir, de même que le scel de 1281. — *Archives de l'Hôtel-Dieu, extraits du Mis Le Ver.* — Voir plus loin le fief Clabaut dans l'extrait du *Terrier de Ponthieu de* 1312.

En la même année 1299, el mois de juing :

Willaumes de Lens, chevaliers, seneschal et wuarde de le terre de Ponthieu, fait scavoir qu'il a reçu quinze livres et dix sols parisis pour la vente de onze journaux de terre que Bernard de Sautoir a vendu à Wion (*sic* dans la copie que j'ai sous les yeux) Clabault que lui a payés ledit Wyon. En témoignage de ce, il a mis à ces lettres le scel des causes de Ponthieu. — *Original en parchemin scélé d'un morceau de scel en cire verte sur lequel on apperçoit une partie des armes de Ponthieu*(1).

Les Clabaut avaient donc précédé les du Sautoir dans la possession de ces terres et ils les tenaient, eux, directement du comte de Ponthieu.

En les aliénant, à une date qui nous est encore in-

(1) Remarquons certains mots rencontrés dans ces textes: vaasseur (vavasseur), manans (manant), chers seigneurs liges. — Le mot manant n'a aucunement ici acception de dédain; il signifie simplement demeurant. Hues Clabaut et Jehane sa femme sont très probablement des bourgeois. La mairie d'Abbeville a été pleine de Clabaut. Possesseurs de terres qu'ils tiennent en premier fief, ils reçoivent naturellement le titre de seigneurs, synonyme encore aujourd'hui de propriétaire dans quelques villages. Le laboureur de la banlieue qui s'intitule vavasseur traite le bourgeois dont il tient la terre à cens de son cher seigneur, de seigneur lige. Il a lui-même un scel. Le bourgeois seigneur en a un autre. Les bourgeois d'Abbeville ont eu de vieille date (le fait est-il particulier à Abbeville ?) des sceaux. Waignart n'a pas inventé toutes les armes bourgeoises.

connue, ils en étaient restés les seigneurs dominants; ils n'avaient pas même cédé la totalité territoriale de leur fief. Ils durent en garder le chef-lieu bâti et au moins huit journaux. Bernard du Sautoir ne remet en 1299 à Huon Clabaut que onze journaux et dans l'aveu de 1312 le fief en compte notablement plus. L'aveu nous donne même approximativement l'assiette de l'habitation :

Je Jehans Clabaut fais savoir à tous que je tieng et aveue tenir de tres excellent prince nostre seigneur le roy d'Engleterre (1), conte de Pontieu, en foy et homaige de bouche et de mains par x sols parisis de service restraint rendu à la saint Remi . . . . . .

Primes j manaige séant à Mautort contenant iij journiex de terre aboutant au four de Mautort et acostant a la voie qui maine de Mautort au marès et aboutant aus marès de Mautort de l'autre bout; item xvi journiex et lv vergues séans en terroir de Mautort en une pièce aboutant a la terre qui fu Jehan Roussel et acostant un chemin qui maine d'Abbeville a Meienneville (Moyenneville) et de l'autre bout à la terre Aliaume Le Flait. 1312 el mois de jungnet, le juesdi prochain devant la feste saint Pere entrant aoust. — *Terrier du Ponthieu de* 1311-1312.

Le manage, chef-lieu du fief, étant si voisin du four de Mautort, était évidemment sis dans la banlieue; donc le

(1) Je déclare comme je l'ai déjà fait que, pour la clarté et la logique, je n'hésite pas à ajouter parfois aux textes que je transcris d'ailleurs avec scrupules, des signes d'élision, des accents, une ponctuation.

fief avait été donné par le comte avant la concession de la franchise communale.

Maintenant à qui avait-il été donné ? Peut-être déjà, probablement déjà pourrait-on dire, à un membre de la famille Clabaut importante dans Abbeville dès l'origine de la commune et sans doute riche, qui a fourni le cinquième maieur depuis la charte (1187) et tant d'autres dans les treizième et quatorzième siècles. Déjà le commerce de mer avait dû enrichir quelques familles de la ville au douzième siècle, peut-être avant, et les règles féodales n'interdisaient sans doute pas absolument à un bourgeois pouvant bien payer d'acquérir directement quelques terres du comte.

On me permettra de parcourir encore un peu le territoire anciennement dit de Mautort, même au-delà de la banlieue peut-être.

Je retrouve sur ce territoire la seigneurie, les possessions de l'abbaye d'Épagne.

La dîme de l'abbaye d'Épagne

La fortune de l'abbaye d'Épagne eut, de ce côté de la ville, plusieurs origines, la donation d'Ingeran de Fontaines (V. plus haut p. 478); la vente de 1261 dont M. de Beauvillé a publié l'acte (V. plus haut p. 520); la vente du 6 mai 1272, faite par Jean de Mautort à l'abbaye, de vingt-cinq journaux et demi de terre; etc.

La copie acquise par moi à la vente de l'abbé Dairaine d'un *aveu reçu le* 23 *janvier* 1623 *par Robert Gaillard, notaire à Abbeville, bailly de la ferme et seigneurie de Mautort*, me donne l'état de la seigneurie d'Épagne sur Mautort et aux environs dans le premier quart du dix-septième siècle :

C'est la déclaration du dixmage et rentage appartenans à l'abbaye de Nostre-Dame d'Espagne lès Abbeville qui se perçoit chacun an sur les terroirs des villages de Mautort, du Vallenglaire, d'Yonvalle et de Vaulx paroisse de Saint-Severin dudit Mautort à raison de huict de chaque cent de jarbes, avaines, warats et de tous autres fruicts qui se despouillent en l'estendue desdits terroirs, dont le tiers appartenant à ladite abbaye, un autre tiers aux chappelains de St Jean des Prés d'Abbeville et l'autre tiers aux chanoines de l'esglise de Nostre-Dame d'Amiens et au curé dudit Mautort esgallement; et premièrement ensuit la desclaration des terres sur lesquelles se prend la totallité dudit rentage et dixmage.

Déclaration des bouts et costés des terres scituées au terroir de Vaulx.

PREMIÈREMENT.

Philippe Vasseur pour trois journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé aux (en blanc) de Vaulx, d'autre au chemin qui mène de Vaulx au Mesnil, d'un bout au sieur de Bommy tenus de...

Ledit Vasseur pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mène de Vaulx au Mesnil, d'autre au sieur Hermand, d'un bout à Daniel Dacheu, d'autre au chemin qui mène de Vaulx à Yonval, tenus de...

Le sieur Hermand pour quatre journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Daniel Dacheu, d'autre costé aux héritiers de Vallery Vignette [?], d'un bout à Philippe Vasseur, d'autre à Nicolas Herbaige, tenus de...

Les héritiers de Vallery Vignette pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé audit Hermand, d'autre à Nicolas Herbaige, tenus de...

Nicolas Aliamet pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au sieur Hermand, d'autre à Daniel

Dacheu, d'un bout au sieur de Bommy, d'autre audit Dacheu, tenus du sieur des Essarts.

Daniel Dacheu pour trois journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Nicolas Herbaige, d'autre à Jean d'Airenes [?], d'un bout à Jean du Bourguer, d'autre au sieur de Bommy, tenus du fief dudit Dacheu.

Le sieur de Bommy pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Jean Blanchart, d'autre à Nicolas Aliamet, des deux bouts à luy mesme, tenus de la seigneurie de Vaulx.

Ledit sieur de Bommy pour six journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au sieur de Mautort, d'autre au sieur de Mouflaire, d'un bout aux héritiers de Maxent Carette et d'autre bout audit sieur, tenus de la seigneurie de Vaulx.

Jeanne Blanchart pour neuf journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au sieur de Bommy, d'autre à elle mesme, d'un bout au sieur de Mautort et d'autre au sieur de Bommy, tenus de...

Le sieur de Bommy pour quatre journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mène d'Abbeville à Oisemont, d'autre au chemin qui mène d'Abbeville au Mesnil, d'un bout à Daniel Dacheu, d'autre à.................. ..., tenus de la seigneurie de Vaulx.

Claude Gambier pour six journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mène d'Abbeville à Villers, d'un bout à d'Airine [?], d'autre à Depreaux, tenus du sieur de Bommy.

Jean Vasseur pour cinq journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin de Oisemont, d'autre audit Despreaux, d'un bout à Claude Gambier, tenus du sieur de Bommy.

Cristofle Despreaux pour dix journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Jean Vasseur, d'autre au chemin qui mène d'Abbeville à Villers, d'un bout au port, tenus du sieur de Bommy.

Ledit Despreaux pour (en blanc) journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mène d'Abbeville à Villers, d'autre au riez du marès de Rouvroy, d'un bout au

[illegible] de Per.. d'autre à la vesve Jean Billet, tenus de la seigneurie de Vaulx.

Nicolas Vasseur pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mene d'Abbeville à Villers, d'autre audit Despreaux, d'un bout à Jacques Charvet, d'autre audit Despreaux, tenus de la seigneurie de Vaulx.

Jacques Charvet pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mene d'Abbeville à Villers, d'autre audit Despreaux, d'un bout à la vesve Billet, tenus de M. de Bommy.

La vesve Jean Billet pour un [illegible] journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au chemin qui mène d'Abbeville à Villers, d'autre à Roland Trepin [illegible], d'un bout à Despreaux, d'autre à André Lestocart, tenus du sieur de Vallery Laire.

Robert et Philippe Trepin [illegible] pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à la vesve Jean Billet, d'autre au riez du marets de Rouvroy, d'un bout à Cristofle Despreaux, tenus du sieur de Bommy.

André Lestocart, pour cinq journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à la vesve Jean Billet, d'autre à la verde voie, d'un bout aux riez de Rouvroy, d'autre au chemin qui mene d'Abbeville à Villers, tenus de...

Jean d'.......... pour cinq journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Claude Gambier, d'autre à Philippe Vasseur, des deux bouts au chemin qui mène d'Abbeville à Villers, tenus du sieur de...

Philippe Vasseur pour huict journeux de terre scéant comme dessus, accostant d'un costé à Anthoine Quenhen, d'autre costé au chemin qui mene d'Abbeville à Villers, d'un bout à Jean d'Eraine, d'autre à la verde voie, tenus du sieur de Bommy.

Anthoine Quenhen pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Philippe Vasseur, d'autre à Daniel Dacheu, d'un bout à la verde voie, d'autre à M. de Bommy.

Daniel Dacheu, pour trois journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Anthoine Cresen, d'autre à la verde voie, d'un bout aux riez de Vaulx, tenus du sieur de Vaulx.

Les hoirs de Maillart pour trois journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé à Cristofle Despreaux, d'autre à Anthoine Quenehen, d'un bout [à] l'eschau de Vaulx, tenus de Daniel Dacheu.

Anthoine Quenhen et Philippe Vignette et Pierre Canterel pour journel et demy scéant comme dessus, accostant d'un costé à l'eschau de Vaulx, d'autre à la rue, d'autre aux hoirs de... Mouflaire, d'autre au sieur de Bommy, tenus du sieur de Bommy.

Le sieur de Bommy pour un journel scéant comme dessus, accostant d'un costé à l'eschau de Vaulx et à la rue, d'un bout à Jacques Petit, tenu de sondit fief de Vaulx.

Jacques Petit pour demy journel scéant comme dessus, accostant d'un costé aux eschaux, d'autre à la rue de Vaux, d'un bout aux héritiers de Vallery Vignette tenu de...

Les hoirs de Vallery Vignette pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé aux hoirs de Philippe Buffart, d'autre à Daniel Dacheu, d'un bout à Jeanne Blanchart, tenus du fief Forchet.

Les hoirs de Nicolas Buffart pour un journel et demy scéant comme dessus, accostant d'un costé au sieur de Bommy, d'autre aux hoirs de Vallery Vignette, d'un bout aux eschaux, d'autre à Nicolas Vasseur, tenus de Louis Boinet.

Daniel Dacheu pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé aux hoirs de Vallery Vignette, d'autre au sieur de Bommy, d'un bout à Jeanne Blanchart, d'autre au frocq, tenus du sieur de Bommy.

. Le sieur de Bommy pour deux journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé aux riez de Vaulx, d'autre et d'un bout à la rue de Vaulx, d'autre bout à Philippe Vasseur, tenus du fief Forchet.

Ancel [?] Bouteroye pour cinq journeux scéant comme dessus, accostant d'un costé au sieur de Bommy, d'autre à la rue de Vaulx, d'un bout à luy mesme, tenus du sieur de Bommy et du fief Forchet en partie.

Duquel dixmage et rentage (qui se perçoit, comme dit est cy dessus, sur les terroirs des susdits villages de Mautort, du Vallenglaire, d'Ionval et de Vaulx, tous de la paroisse de Saint

demeure audit Mautort à cause de [illegible] de chaque [illegible] de [illegible] d'avoines, le [illegible] et le [illegible] autre [illegible] qui se [illegible] chacun an sur les terres [illegible] levant [illegible] et tout ce [illegible] appartient à ladite abbaye qui [illegible] a [illegible] aux chappelains de Saint Jean des [illegible] d'Abbeville et l'autre tiers aux chanoines de l'eglise de Nostre Dame d'Amiens et au sire dudit Mautort egalement [illegible] tout ce qui [illegible] et qui est en l'estendue du fief appartenant à ladite abbaye et qu'icelle abbaye a jadis acquis de Guillaume sieur de Vilerry, escuyer, et de dame Gilles [illegible] sa femme, se consistant en dix-neuf journeux de terre et deux journeux de prez et terrage qu'ils ont droit de prendre sur quarante cinq journeux de terre [illegible] que de la moitié et en la troisieme partie du dixmage qui se perçoit sur soixante journeux de terre appartenant à [illegible] de Gellenday escuyer, et sur soixante autres journeux de terre appartenant à Jean de Lillas [illegible] et sur soixante autres journeux appartenant à Hugues de Gellenday, tenus de la seigneurie de Mautort, faisant du tout deux cens quarante-cinq journeux, selon que de tout apparoit par les titres de ladite abbaye; lequel fief selon qu'il se comporte et estend, dame Françoise Massue, abbesse de ladite abbaye, nommée pour homme vivant et mourant par icelle, tient et advoue tenir, pour et au nom dudit couvent, de Anthoine Tiliette, escuyer, sieur de Mautort, de Cambron, à cause de sadite seigneurie de Mautort, par une paire de gant de la valeur de quatre deniers parisis chacun an, payable à Mautort le jour de Saint-Remy; à faute duquel payement audit jour eschet ladite abbaye à trente deux deniers d'amende; si sont deubs audit sieur de Mautort trente deux deniers de relief, trente deux deniers d'entrée, trente deux deniers d'issue quand le cas y avient et pourquoi ladite abbaye doit nommer audit sieur de Mautort telle religieuse dudit couvent qu'elle voudra choisir pour homme vivant et mourant et, au décès de celle, une autre successivement. En foy de quoi ladite dame abbesse a faict ce présent adveu qu'elle présente audit, ses baillif et officiers protestant de se pourvoir, augmenter ou diminuer quand elle aura plus particulièrement recouvert de ses droits, lesquels elle ne peut quant à présent plus particu-

lièrement desclarer par bouts et costés pour avoir esté le dernier dixmage et rentage dépendant dudit fief de très longtemps perceu confusément avec la totalité du dixmage cy dessus déclaré, requerant avoir lettre de récépicé dudit adveu lequel elle a signé de sa main et faict seller du seau de ladite abbaye du jeudy dix-neufviesme jour de janvier l'an mil six cens vingt-trois.

Du vingt cinquiesme jour de janvier mil six cens vingt trois, par devant nous Robert Gaillard procureur et nottaire royal en la sénéchaussée de Ponthieu, bailly de la terre et seigneurie de Mautort, s'est presentée dame Anne Lefebure, religieuse au couvent de l'abbaye d'Espagne, pour, au nom de damoiselle Françoise Massue, abbesse de ladite abbaye, laquelle nous a presenté un adveu et dénombrement en un cahier en papier signé de ladite dame et sellé du seau de ladite abbaye, dont la copie est cy dessus qu'elle a dit estre l'adveu et denombrement de ce que ladite abbaye tient de M. de Mautort, nous requerant acte de ladite présentation et par mesme moyen main levée de ladite saisie faicte à la requeste dudit procureur d'office de ladite seigneurie sur quoi nostre avant ditte dame aura acte de la presentation dudit adveu et qu'iceluy sera mis en nostre greffe pour en prendre communication par ledit procureur d'office et dire ce qu'il verra bon estre dans le temps de la coustume et viendra aussi ledit procureur d'office répondre sur ladite main levée requise par ladite dame dans huictaine. *Signe:* Gaillart.

Au dos il y a : Copie du registre contenant le dixmage que les dames d'Espagne ont droit de prendre sur le terroir de Vaulx et lieux de l'environ.

Dernier fief seigneurial signalé par M. Darsy :

En 1730 la chartreuse de Saint-Honoré d'Abbeville possédait à Mautort un fief, avec moyenne justice produisant de censives 6 livres. — *Bénéf. de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 11.

Le territoire de Mautort était d'ailleurs écrasé de dîmes. Dîmes à l'église de Mautort, dîmes au chapitre

d'Amiens, dîmes aux chapelains de Saint-Jean-des-Prés d'Abbeville, dîmes aux chartreux, dîmes à l'abbaye d'Épagne.

Un mémoire abrégé de ce que contient le registre terrier de l'abbaye d'Épagne de 1492 nous apprend que le dîmage de Mautort, Vaux, Yonval, appartenait alors pour un tiers à l'église de Saint-Jean des Prés d'Abbeville. *Ces derniers mots et à l'église de Saint-Jean-des-Prés* sont, dans le mémoire que j'ai vu, d'une écriture plus moderne que l'extrait du terrier d'Épagne.

Lieux divers. — *Le camp de la Tombe.* Sur le territoire, non de la banlieue d'Abbeville, mais de la seigneurie de Mautort, s'élevait du côté de Cambron, une antique tombelle qui fournissait un nom au champ voisin. Voyez plus haut la vente faite en 1281 par Michel du Sautoir à Wion Lenganeur, de terres sises « au camp de le tombe, tenant au chemin de Moyenneville ».

LV

AU LECTEUR.

Nous voici arrivé à la fin d'une tâche poursuivie pendant plus de vingt ans. Nous ne nous plaignons pas. Le travail n'était pas ingrat. Les vieux registres, délibérations ou comptabilités municipales, cueilloirs des fabriques, terriers du comté, ont des parfums de reliquaires où les baumes persistent. Ce n'est pas de la poussière qu'ils recèlent mais de la vie. Qu'en ai-je tiré surtout? Des noms. Mais à un nom joigne une date, à cette date un fait, voici une clairière ouverte dans l'obscurité des siècles.

La physionomie passée d'une ville se retrouve en quelque sorte dans la nomenclature de ses rues, dans le nom de ses édifices, dans les traditions qui s'y rattachent. En ces noms, en ces traditions, au coin d'un mur, à propos d'une inscription, se révèlent, comme par des perspectives subites, les mœurs, les habitudes, le langage, les allures des aïeux. On reconstruit, avec quelle jouissance spontanée de l'imagination! le monde où ils ont vécu. Des souvenirs réapparus ou plus précis nous rapprochent d'eux, et l'on s'éprend de leurs actions et de leurs œuvres comme de celles de gens dont on tire vanité, mieux que cela, de gens qu'on aime.

Combien ne paierais-je pas les coups de baguette d'un enchanteur qui feraient sortir de l'ombre successivement et matériellement devant mes yeux, après l'Abbeville gauloise, l'Abbeville romaine, puis l'Abbeville féodale des comtes, l'Abbeville affranchie du douzième siècle, l'Abbeville commerçante, presque maritime du treizième, celle du seizième dont les architectures s'élégantisent, et toutes les Abbeville des transitions! Ma plume n'a rien des baguettes magiques. Elle a tenté cependant les évocations.

Quelquefois j'ai cru entrevoir sur le papier touché par elle les pilotis et les palissades de la primitive Abbeville. Moins fugitifs de siècle en siècle se sont découverts des aspects. Souvent il m'a semblé reconnaître dans les carrefours étroits les contemporains des Barbafust et des Clabault, s'abordant avec des nouvelles de la mer, de la Hanse ou de l'échevinage, et j'ai certainement revu, s'incurvant ou se dressant derrière eux, le porche d'une église ou les pignons en saillie par étages d'une ruelle commerçante. C'est avec la confiance d'un archer bourgeois que fréquemment j'ai visité les remparts et compté les bastions. Ce que je voyais je l'ai voulu fixer. Hélas! ces trois volumes pourraient un peu être appelés *Abbeville démolie*.

J offre à mes concitoyens l'œuvre de restitution hésitante avec cette espérance que la bonne volonté de l'auteur bénéficiera, dans l'accueil accordé, de leur amour pour leur ville.

ERRATA ET ADDITIONS

AVERTISSEMENT.

L'*Histoire d'Abbeville*, de M. Louandre, ayant été réimprimée depuis peu, je dois avertir le lecteur, pour la facilité de ses vérifications, que mes renvois sont faits aux pages de l'édition de 1844-1845.

Les proportions prises par le présent volume ne me permettent pas de l'augmenter encore de l'appendice annoncé dans le tome II (p. 569). Cet appendice fera l'objet d'une publication séparée.

p. 37.

Ligne 15. — ..... le moulin de Sotine qui datait au moins du treizième siècle. — « Au nombre des anciennes propriétés de notre Hôtel-Dieu, on remarque le moulin de Sotine », a écrit M. Louandre, mais sans donner de date. — *Notice sur l'Hôtel-Dieu*, p. 46. — Comment le moulin de Sotine, s'il appartint jamais aux frères de Saint-Nicolas, fut-il aliéné par eux ?.

p. 53.

S'il nous faut croire le P. Ignace? Si les trois seuls ponts de la plus ancienne Abbeville étaient le pont aux Poissons, le pont de l'Isle et le pont Notre-Dame du Châtel (plus tard Pont-Neuf), comment les habitants se rendaient-ils sur la rive gauche de la Somme? Le bourg du Vimeu n'était-il pas encore sorti des marécages? De quelle date serait le pont de Talance?

p. 83.

La Grande rue Notre-Dame du Castel. — Je lis dans les comptes du Val (1) de 1673-1674, rachetés par la Ville à la vente de la bibliothèque de Bommy :

« D'André de Saint Blimond, escuier, sieur dudit lieu, pour frocq à luy baillé pour agrandir sa maison nommée l'hostel de Noeufville, accostant au sieur de Senerpont [?], d'autre à l'hostel de Valloire, d'un bout à la rivière et par devant au frocq..... x^s. »

Puis :

« De l'abbé de Valloire pour un frocq enclavé dans la maison rue Nostre-Dame du chastel abboutant à la rivière... x^s. »

Puis :

« Dud. abbé de Valloire pour les estoeufs dans l'eaue derrière sa maison lesquels sont trois ou quatre pieds dans la rivière..... III^s. »

Puis :

« De l'église Nostre Dame du Chastel tant pour elle

(1) De Saint-Maur au Val ou du Val-des-Lépreux, je n'ai pas besoin de le rappeler.

que pour Me Jean de Blottefière, pour un pied de terre qu'ils (*sic*) chacun pour moictié derrière ladite église, accostant d'un costé au logis de Valloire, d'autre au puisoir de la rivière et par devant au frocq... III^s. »

Ce dernier extrait doit intéresser plutôt la Petite rue que la Grande rue Notre-Dame.

p. 84.

La Halle aux Toiles. — Une halle aux toiles existait antérieurement à celle-ci. Cette halle « couverte » avait été établie « dans les galeries de la nouvelle halle aux denrées rue Saint-Gilles ». Elle fut ouverte le mercredi 25 octobre 1826, jour de franc-marché. Elle dut servir ensuite aux transactions des fabricants et des marchands tous les jours de marché ordinaires (jeudis et samedis) et le dernier mercredi de chaque mois. — V. l'avis signé le 29 septembre 1826 par le maire, M. Du Liège d'Aunis. — Le *Mémorial d'Abbeville* du 30 septembre 1826.

p. 108.

Ligne 22. — « ayez stupéfait..... » lisez : ayez stupéfié.....

p. 122.

La Halle aux Draps écrus. — A rapprocher de la page 241 du tome Ier et des pages 104 et 128 du présent tome. La halle aux draps était-elle la même que la halle aux merciers ? Il paraît, dans tous les cas, certain que les halles dites *aux Draps* et *aux Merciers* étaient voisines aux quinzième et seizième siècles, au centre

même de la plus vieille ville, au point de l'île du castel que peut couvrir ou atteindre l'ombre de Saint-Vulfran. Toute l'activité de la ville aboutissait alors à ce point entre le port absolument intérieur, la fosse de Valoires, le Guindal et la grande église. — Pour la halle aux draps en 1481-1482, voyez *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville*, p. 108. — Cette halle devait être assez vaste et, en partie du moins, couverte à cette date.

p. 134.

A la fin du quatorzième siècle la rue Saint-Vulfran était bien dite encore rue du Castel. En 1399, Denis d'Aoust donne à l'Hôtel-Dieu une maison « sise rue du Castel, vis-à-vis l'église Saint-Vulfran-de-la-Chaussée ». — F.-C. Louandre, *Notice sur l'Hôtel-Dieu.*

p. 135.

Ligne 28. — « ..... qu'on pavera depuis le pont Thalance jusqu'à l'hôtel de Saint-Lau..... »

N'est-ce pas à tort que je rapporte cet extrait à la rue Saint-Vulfran ? Où placer l'hôtel Saint-Lau ? Ne s'agirait-il pas du pavage de la rue des Meules, aujourd'hui Petite rue Notre-Dame ?

pp. 153 et 266.

Une contradiction apparaît entre ces deux pages. La veuve Artous ne put être écrasée en deux lieux différents. Très probablement sa maison, en façade dans la rue Saint-Vulfran, regardait la Placette, ou bien elle

formait angle entre la place et la rue et appartenait ainsi à l'une et à l'autre.

p. 153.

La rue Wyloisel ou Damoisel. — Je suis très porté, très fondé, puis-je dire, à identifier cette rue avec une rue *du Doyen*. On lit dans la *Notice historique sur l'Hôtel-Dieu par M. F.-C. Louandre :* « 1246, Pierre Manessier, prêtre de Saint-Vulfran-en-Chaussée, fonde deux rentes en argent et en poules, à prendre sur deux tènements sis à Abbeville, dont l'un dans la rue du Doyen, vis-à-vis ladite église. » — La désignation ne saurait être plus claire. Le premier nom de la rue Damoisel a été rue du Doyen.

p. 167.

Ligne 7. — « ..... doivent les dictes portes..... » lisez : ..... et doivent les dictes portes.....

pp. 180-181 et pp. 186-196.

La forêt de Gaden, etc. — On peut suivre en partie aussi l'histoire assez reculée des forêts et bois du voisinage d'Abbeville dans le *Livre Blanc* de l'Echevinage ; ainsi :

7 avril 1155. — Ensuit la charte du comte Jehan, etc. Il s'agit de six carruées de terre ou plus es eschars (c'est-à-dire aux défrichements) des bourgeois.

1177. — Lettres du comte Jehan faisant mention de toute la dixme des eschars (des défrichements), d'une carruée de terre, etc.

1195. — Lettres de Robert de Monstreuil pour la

terre de Halle, etc. — La Halle, terre au milieu des bois, demeurée longtemps voisine des bois, était certainement un défrichement.

1199, octave de saint Martin. — Lettres d'Adam, doyen d'Abbeville, et de Fremin de Senarpont, maire, faisant mention de quatorze journaux de terre donnés par Hue Cholette, du consentement de Marie, sa femme, et de ses fils. — Le don provenant d'un Cholette consistait probablement en essarts plus ou moins anciens.

1199. — Lettres du comte Jehan faisant mention de soixante-dix journaux en Cantastre entre deux carrées de terre, etc.

1202, 6 mars. — Lettres de Guillaume, comte de Ponthieu, faisant mention des escharts de la Halle.

1209, août. — Lettres de Guillaume, comte de Ponthieu, faisant mention de dix journaux de bois en Cantastre.

1221, août. — Lettres de Simon, comte de Ponthieu et de Monstreuil, et de Marie, sa femme, accordant à la maison du Val deux carretées de bois sec à prendre tous les jours dans la forêt de Crécy.

1448, 6 février. — Accord entre les maire et échevins d'Abbeville et Gerard d'Athies, chevalier, conseiller chambellan du roi, seigneur de Moyencourt, de Goussencourt et de Renier-Ecluse, et Jehanne de Soissons, sa femme, touchant une redevance établie sur des terres situées à Ouvillers (c'est-à-dire alors la maison, le bois et les terres de la Halle appartenant au Val) et données par Robert de Montreuil lorsqu'il vivait seigneur de Renier-Écluse l'an 1195.

Les forêts tiennent au cœur des hommes qu'a émus une fois le *stabula alta ferarum.* Ils les quittent avec peine quand la bonne fortune de leurs pas les a amenés sous l'obscurité verte et sacrée. Les défrichements les mettent en deuil :

Escoute, bûcheron, arreste un peu le bras.

Le bras des bûcherons frappe chez nous depuis la conquête romaine. A compter du douzième siècle il a été pris d'une rage impie.

Il m'a été donné de consulter un peu, sur les bois du Ponthieu dans les environs d'Abbeville, les compilations de Dom Grenier et surtout le *Terrier du comté de Ponthieu*, Bibl. nationale, latin 10, 112.

Dom Grenier (*paquet* 9, *art.* 3, *A*) mentionne une charte donnée « vers 1160 », dit-il, par laquelle Jean, comte de Ponthieu, concède au Val de Buigny, pour un boisseau d'avoine, toute la terre et le bois au delà des défrichements des bourgeois d'Abbeville jusqu'à Ouville (ou Ouvillers): *Fratribus in valle de Bugni*, etc., *montem qui dicitur de Stabulis cum omni terrâ et nemore extra extirpata Burgensium usque ad villam de Ovillâ*, etc. — V. *Hist. de cinq villes*, t. VI, p. 104.

Les bourgeois avaient donc déjà défriché.

Je n'ai pas trouvé dans le *Terrier du Ponthieu* cette première lettre de Jean, mais j'en ai rencontré une autre:

1177. — Lettre contenant « dons de dismes et d'aultres coses » dans laquelle le comte mentionne, parmi ses dons au Val de Buigny, une carruée de terre dans la partie de forêt dite la Haie du Comte, *unam*

carucatam terre in silvâ que dicitur Haia Comitis, tam in terrâ extirpatâ quam in nemore. — *Fol.* 21 *verso et fol.* 172 *recto.*

La Haie du Comte avait été défrichée aussi.

1222, février. — Lettre de Guillaume, abbé de Balances, faisant savoir que Guillaume, comte de Ponthieu, a, par son testament, légué aux lépreux de Saint-Riquier dix journaux de bois et un fond de terre à prendre près du bois de l'hôpital de Saint-Riquier, *juxta nemus hospital de Sancto Richario.* — *Fol.* 222 *recto.*

1231, août. — Lettre de Simon, comte de Ponthieu, et don à la maison des lépreux du Val d'Abbeville de deux chariots de bois mort par jour et à perpétuité, *duas quadrigatas mortui bosci, ad usagium suum, singulis annis et singulis diebus, in perpetuum.* — *Fol.* 23 *recto* et 174 *recto.*

1233, octobre. — Lettre de Mathieu de Roye. Pour terminer un différend portant sur des bois sis près de Forêtmontiers, le comte et la comtesse de Ponthieu (Simon et Marie) lui ont donné trois cents journaux à défricher suivant sa volonté, *trecenta jornalia nemoris ad essartandum vel ad faciendum voluntatem nostram capienda sub via erga Pontoiles.* — *Fol.* 332 *recto.*

1238, juin. — Lettre d'Aleaume de Fontaines, chevalier, sire de Long. Il donne à son très cher oncle Henri de Vi, pour son service, vingt et un journaux de bois « apelés le bos de le Vaquerie assis el terroir du Tristre (du Titre) en costé le bos des malades du Val bordel et en costé le voie qui va d'Abbevile à Rue ». — *Fol.* 93 *verso* et *fol.* 392 *recto.*

1245, mars. — Lettre de Mathieu, comte de Ponthieu, et de Marie, sa femme. Ils ont donné aux chapelains de leur chapelle de Sainte Croix en Abbeville quatre-vingt-dix journaux de bois derrière le bois d'Abbeville, en échange du redisme (1), que ces chapelains avaient sur sept cents journaux de bois sur le territoire du Bruille (ou du Brule) près du bois d'Abbeville. Les quatre-vingt-dix journaux donnés aux chapelains étaient situés entre deux vieux chemins, *sita videlicet inter duas vias antiquas quarum una ducit recto limite versus Arli ex una parte et ex alia parte versus Vaucheles.* — *Fol.* 106 *recto* et *fol.* 234 *verso.*

1250 ou 1255, août. — « Lettres de cent journaux que saint Oulfran prent. » *Johanna Dei gracia Castelle,* etc. — *Fol.* 103 *verso* et *fol.* 222 *recto*; enfin 231 *verso.*

Quelle est la vraie date de cette lettre ? Le P. Ignace, qui l'a publiée dans son *Histoire ecclésiastique*, p. 91, a écrit 1255. — Le *Terrier du Ponthieu, fol.* 103, me donne M° CC° L° *mense augusto,* mais folio 222 il donne M° CC° L° V° *mense augusto.* — Au folio 231 il ne donne plus que M° CC° L°, toujours *mense augusto.*

Jeanne prenant dans l'acte le titre de reine de Castille, la seconde date peut seule être la vraie.

Ces bois étaient situés *in forestâ de Cresciaco prope domum Templi que vocatur* Forest, *ex unâ parte, et, ex alia, usque ad nemus Vuillelmi de Bouberch, quod vocatur* Roondel.

(1) *Redecima*, dit Du Cange, *decimæ, seu decima pars decim.*

1270, mai. — Lettre de Jehan, abbé de Forêtmontiers. Le seigneur de Nouvion a livré à l'abbé et au couvent quatre-vingts journaux de bois à défricher, *quatre vins jorneus de bos, peu plus peu mains, a heuer et a essarter chascun jornel*, etc. — *Fol.* 117 *recto*.

1272, novembre. — L'abbé et le couvent de Forêtmontiers ont acheté un bois à Drienon de Roye (ou Damien de Roye). Lettre de Jehan de Neelee, comte de Ponthieu et de Jehanne, sa femme, faisant savoir qu'ils accordent au couvent de tenir « franquement » ce bois. — *Fol.* 330 *verso*. — Lettre de Jehan, abbé de Forest monstier, faisant connaître la déclaration du comte et de la comtesse. — *Fol.* 331 *recto*.

1288. — Nous avons vu un Aléaume de Fontaines donner vingt et un journaux de bois du Titre à un de ses parents. Un de ses descendants vend le reste au roi d'Angleterre. Par une première lettre de septembre 1288 Wistasse de Fontaines fait savoir qu'il a vendu à très noble prince son cher seigneur Edouard et à très puissante et sa chère dame Alianor, etc., tout ce qu'il avait ou pouvait avoir au Titre, en cens, en rentes, etc., « en bos, en teres waignables », etc. Par une seconde lettre de novembre il confirme la première.

1311, juin. — Lettre comment la ville a prins le bos. Dans cette lettre qui regarderait plus particulièrement le présent travail circonscrit à notre commune les maire et échevins font savoir qu'ils ont pris à cens annuel et perpétuel, du receveur de la comté de Ponthieu, deux cent vingt-trois journaux de bois séant dans la banlieue, « acostant au chemin par lequel on va

d'Abbeville a Saint Rikier, d'un costé, et, del autre, au bos del hospital de Saint Nicholas d'Abbevile, et abouté d'un bout al teres du Brusle et, del autre, a le grant espace praeleuse en lequele li grant arbre sont assis, lequel espace siet entre les murs de la vile et le menu bos » etc. — *Fol.* 27 *verso.*

La forêt de Crécy et les bois qui l'environnent paraissent çà et là dans le *Terrier*, mais particulièrement dans un article en forme de remarque au *folio* 222 *recto*. Cet article, sans date, est évidemment du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, puisque le *Terrier* ne contient que des copies de pièces dont la date est de ces temps. Je ne l'analyserai pas ici.

Cette note, trop développée pour une page de ce livre, n'est que l'ébauche bien incomplète d'une étude à faire sur les forêts et les bois du Ponthieu, étude que je compte tenter quelque jour.

p. 190.

Ligne 3. — « *alm.* » Il me paraît évident que ce mot que j'ai lu *alm* doit être *alia.*

p. 232, ligne 11.

« Je puis remonter aussi loin..... »
J'ai voulu dire :
« Je puis remonter loin aussi..... »

p. 266.

La veuve Artous. — V. plus haut la remarque pour la page 153.

p. 268.

Ligne 10 de la seconde note. — A remarquer les formules de féodalité employées encore dans la commune. « Il fit investir l'acheteur (d'une maison) par Engelard de Senarpont, seigneur du fond. » Seigneur, synonyme alors de notre mot propriétaire. — Il l'est resté fort longtemps dans le Vimeu. — Engelard de Senarpont, bourgeois d'ailleurs tout simplement comme les maieurs de 1199, 1239 et 1255, Firmin et Gilles de-Senarpont.

p. 303.

Ligne 28. — *In vico burgi Vymiaci,* Livre Blanc, *fol.* LXXVIII *recto et verso,* et *fol.* LXXIX *verso* dans la lettre de l'Official confirmant la précédente lettre qui est : Lettres du doyen sur un legs fait à la ville par Jeane d'Araines veuve de Jean d'Araines..... M° CC° *nonag° secundo feria secunda ante Ascensionem Domini.*

p. 305.

Note. — Je Guerars d'Abbeville, sires de Bouberch, chevaliers, fais savoir, etc.

p. 358.

A l'occasion du Pâtis. — Je relève dans des annonces:

« Vente des biens des communes cédés à la Caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813.

« Le marais de Saint-Gilles ;

« Une maison à Abbeville faubourg Saint-Gilles ;

« Trois ares de terrain hors la Portelette ;

« Les prés dits de Talsac faubourg des Planches. »

— *Journal du Département de la Somme*, 14 juillet 1813.

« Adjudication définitive des biens des communes.

« 3 hectares 69 ares 93 centiares faisant partie de l'ancienne promenade dite le Pâtis... etc.

« Une maison faubourg Saint-Gilles. »

— *Journal du Département de la Somme*, 5 janvier 1814.

p. 421.

Le canal de Transit. — Plusieurs lignes de navigation avaient été concédées à une compagnie dite de Sartoris par une loi du 5 août 1821. Du nombre était notre canal d'Abbeville à Saint-Valery, dit alors canal du Duc d'Angoulême. On croyait en 1825 qu'il serait terminé en 1827. — V. un article du *Mémorial d'Abbeville* du 7 mai 1825.

p. 486, ligne 11, et p. 487, ligne 7.

« .... les rivières traversant le faubourg seront comblées... »

« On fera boucher les trois rivières..... »

Ne s'agissait-il pas simplement de fermer les trois rivières à leur embouchure?

pp. 498, 508.

P. 498, ligne 21. — « ..... s'est appelé aussi la *planque aux Nonnains.* » Oui, peut-être ; cependant il ne faut pas oublier la *planque du molin aux Nonnains* au bout de la rue Aux Ainettes, p. 508.

p. 508, ligne 1.

« Le planque du molin aux Nonnains. » Je retrouve ce pont dans le *Livre Rouge* de l'Échevinage, *fol.* LVII :

« En l'an de grâce M. CCC et dis (1310), el moys de may, le samedi prochain apres l'Ascension, freres Nicoles li Carpentiers freres de l'abbeie de Dommartin, el nom de l'abbé et du couvent de ledite abbeie de Dommartin, rapoosti (remit en puissance) en le main Hue Brokete adoncqs maieur un keval carkié (un cheval chargé) d'un sac de ferine a le planke du molin as nonnains, lequel keval carkié du sac de ferine li dis freres reconnut avoir prins non deuement, present les personnes qui chi ensieuvent..... Et diloecques Hues Brokete adoncqs maieur le fit amener es prison dedens l'eschevinage et amenda li dis freres Nicoles connissament [?] le prinse avoit faite non deuement, presentes ches personnes desous escriptes. » Suivent les noms.

p. 519, ligne 24.

Comment la maison des Gattc pourrait-elle être celle de M. d'Hémerville puisque la limite de la banlieue semble avoir coupé cette dernière maison, tandis que la borne de la banlieue est aujourd'hui au *Dernier Sou* ?

TABLES

I

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE XXXVIII

CHAPITRE XXXIX

CHAPITRE XLII

CHAPITRE XLIII

CHAPITRE XLIV

Pages.

CHAPITRE XLV

CHAPITRE XLVI

CHAPITRE XLVII

CHAPITRE XLVIII

CHAPITRE XLIX

CHAPITRE L

LE FAUBOURG DES PLANCHES.

CHAPITRE LI

CHAPITRE LII

CHAPITRE LIII

ROUVROY.

II

TABLES ANALYTIQUES

Je rappelle de nouveau au lecteur la remarque qui accompagne ces tables dans le tome premier.

I

GÉNÉRALITÉS. — POINTS DIVERS.

H

I

J

L

M

N

O

P

R

II

TABLE DES NOMS DES RUES, PLACES, REMPARTS, COURS D'EAU ÉGLISES, ÉDIFICES OU MONUMENTS PUBLICS, MAISONS, ETC.

A

B

C

P

Q

R

S

T

U

V

W

III

TABLE DES NOMS DE PERSONNES.

A

B

C

D

M

N

O

P

Q

R

V

W

— Je profite de cette table pour corriger la faute typographique de la page 217 dans laquelle le nom donné est Yabiaus. Le nom fourni par le texte de M. Raynaud est bien Ysabiaus.

OUBLIS

IV

TABLE DES NOMS MODERNES DES RUES, PLACES ET IMPASSES EXISTANT ENCORE.

FIN DES TABLES ET DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

UNE PART DU PONTHIEU

Ex uno tecto totus cognoscitur orbis.

Sous ce titre d'aspect ambitieux, sous cette épigraphe qui n'est pas modeste, nous voulons réunir à la fin de chacun des volumes dédiés en ex-voto à notre pays les indications des brochures précédemment livrées au public, afin que, si minime que soit le nombre des exemplaires respectés ou négligés par le temps, les collectionneurs futurs, les passionnés religieux de notre histoire locale, puissent, tant qu'un feuillet survivra, recueillir dans les ventes, dans la poussière des bibliothèques, sous les injures de l'humidité ou sous la dent des rats, nos dernières pages, débris tristes témoignant sur des débris. Bien d'autres faits et bien d'autres noms couvriront alors les faits et les noms que nous éclairons d'un peu de lumière. Notre œuvre sera vieillie. Il s'en exhalera l'odeur des catacombes ou des maisons longtemps fermées. Cette grosse hôtellerie où je presse d'entrer, au milieu des souvenirs anciens, tant de noms pleins de vie, ne sera plus tout-à-fait qu'un édifice funéraire, un froid nécrologe ; mais les tombeaux sont l'histoire des générations et les necrologes l'orgueil des familles. Entre nos précautions à sauver nos propres mesquines ruines avec les grandes ruines du passé se glisse un sentiment d'amour qui est notre excuse et qui nous enhardit. Est-ce une ambition, après tout, si peu haute et si peu enviable que celle de laisser un souvenir chez ses compatriotes et d'être aimé de leurs descendants ?

PAGES PUBLIÉES

I. — Sur Abbeville.

I. — NOTICES SUR LES RUES D'ABBEVILLE, 1849, 1 vol. in-8°, complété en 1850 sous ce titre: *Notices sur les rues d'Abbeville et sur les faubourgs.*

II. — SAINT-VULFRAN D'ABBEVILLE, in-8°, 1860.

III. — LES ANNALES MODERNES D'ABBEVILLE, première partie (la Révolution, la République et l'Empire), tome Ier, grand in-8°, Abbeville, 1862. — Devenu *Quatre années de la Révolution*, Paris, 1878.

IV. — LES GARDES-SCEL, AUDITEURS ET NOTAIRES D'ABBEVILLE, d'après le manuscrit de M. Traullé, avec des annotations et des compléments, in-8°, 48 pp., Amiens, 1867.

V. — QUELQUES FAITS DE L'HISTOIRE D'ABBEVILLE, tirés des registres de l'Échevinage, suivant des notes de M. Traullé, etc., 1 vol. petit in-8°, Paris, 1867.

VI. — DOCUMENTS INÉDITS. — MÉMOIRE DE 1393 pour les maire et échevins d'Abbeville, *la Picardie* de 1865, p. 349.

VII. — L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE D'ABBEVILLE, grand in-8°, Paris-Abbeville. — Cette monographie est extraite du tome II de la *Topographie historique et archéologique d'Abbeville.*

VIII. — LA LIGUE A ABBEVILLE, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville* de 1861-1866, 1867-1868, 1869-1872. — Tirage à part, 3 vol. in-8°, Paris, 1868-1873.

IX. — JOURNAL D'UN PROVINCIAL PENDANT LA GUERRE, 1 vol. in-18, Paris-Amiens, 1874.

X. — APRÈS LES PRUSSIENS, brochure in-18, Paris-Amiens, 1876.

XI. — LA DÉFENSE POLITIQUE, brochure in-18, Amiens, 1877.

XII. — LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, *Rapport du président au ministre de l'Instruction publique,* dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* de 1873-1876 ; tirage à part, in-8°, 26 pp., Abbeville, 1877.

XIII. — SUR LA DATE DES PREMIÈRES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES A ABBEVILLE. — Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, *Compte-rendu de la 7e session*, t. II, pp. 851-856, Stockholm, 1876; *Mémoires de*

la Société d'Émulation d'Abbeville, 1873-1876 : tirage à part, in-8°, Abbeville, 10 pp., 1877.

XIV. — Abbeville a table, 1 vol. grand in-8°, Amiens, 1878.

XV. — Proposition au Conseil municipal d'Abbeville *pour la décoration intérieure des édifices communaux*, Abbeville, in-8°, 1878.

XVI. — Quatre années de la Révolution 1790-1793, *fragment des Annales modernes d'Abbeville*, 1 vol. grand in-8°, Paris, 1878. — V. plus haut les Annales modernes d'Abbeville.

XVII. — Le Grenier a sel d'Abbeville. — *Quelques noms des Conseillers grènetiers en Ponthieu depuis* 1427, grand in-8°, 11 pp., Amiens, 1879.

XVIII. — Henri IV préhistorique : — *Henri IV a-t-il été conçu à Abbeville?* in-8°, 8 pp., Amiens, 1880.

XIX. — La Topographie historique et archéologique d'Abbeville, 3 vol. grand in-8°, Abbeville, 1871-1884.

II. — Sur l'arrondissement d'Abbeville.

I. — Une révolution dans l'abbaye de Saint-Riquier, in-8°, 14 pp., extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation* de 1849-1852. — Ce fragment est entré depuis dans l'*Histoire de cinq villes (Saint-Riquier et les cantons voisins)*.

II. — Le canton de Rue, histoire de seize *communes*, 1 vol. in-8°, Paris-Abbeville, 1860. — Ce volume n'est que le second des deux publiés en 1854 et 1856 sous le titre : *Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville*, volumes qui sont aujourd'hui les deux premiers de l'*Histoire de cinq villes*.

III. — Histoire de Saint-Valery, 1 vol. in-8°, Paris-Abbeville, 1862. — Ce volume fait partie aujourd'hui du troisième de l'*Histoire de cinq villes (Saint-Valery et les cantons voisins)*.

IV. — Histoire de Saint-Riquier *et des dix-huit communes formant avec cette ancienne ville le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher*, 1 vol. in-8°, Paris-Abbeville, 1867. — Ce volume fait partie aujourd'hui du cinquième volume de l'*Histoire de cinq villes (Saint-Riquier et les cantons voisins)*.

V. — Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, ou *Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville*; 6 vol. petit in-8°:

Première partie (les communes rurales des deux cantons d'Abbeville et celles du canton d'Hallencourt). Abbeville, 1854; complétée en 1861, Paris-Abbeville.

Seconde partie (Rue et le Crotoy. — Les communes du canton de Rue). Abbeville, 1856; complétée en 1862, Paris-Abbeville.

Troisième partie (Saint-Valery et les cantons voisins), 2 volumes. Abbeville, 1860-1861; complétée en 1863, Paris-Abbeville.

Quatrième partie (Saint-Riquier et les cantons voisins), tome Ier, Paris-Abbeville, 1867. — Tome II, Abbeville, 1860; complété en 1868, Paris-Abbeville.

VI. — Jean de la Chapelle et la Notice abrégée de Saint-Riquier, 1 volume in-8°, Abbeville, 1856. Extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation* de 1853-1857.

VII. — Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville, 1 volume grand in-8°, Amiens-Abbeville, 1858.

VIII. — Les Chasses de la Somme, 1 vol. grand in-8°, Paris-Amiens, 1858.

IX. — Le Catalogue de Dom Grenier, articles de la revue *la Picardie*, année 1857, p. 82, 143 et 381, année 1858, p. 330 (1).

X. — Notice sur Rambures (tirée à 100 exemplaires numérotés sous la presse), grand in-8°, 48 pp., Paris, 1859. — Cette notice, publiée d'abord dans *la Picardie*, est corrigée en quelques points dans ce tirage.

XI. — Les Chateaux de l'arrondissement d'Abbeville (extraits de *la Picardie*), grand in-8°, 52 pp., Paris, 1860.

XII. — Le procédé historique de M. Lefils, in-8°, Abbeville. 1861;

De quelques assertions de M. Lefils, *Rectifications*, in-8°, Abbeville, 1861.

Ces deux brochures concernent les Histoires de Rue et du Crotoy.

XIII. — Erveloy dans *la Picardie* de 1880, p. 348.

(1) Ce catalogue, nous n'avons pas besoin de le rappeler à personne, a été dressé depuis et publié par M. Louis Paris dans le *Cabinet historique*.

III. — Essais divers.

. — Établissement d'une caisse de secours mutuels pour les ouvriers, proposition faite à la Société d'Émulation d'Abbeville, dans la séance du 18 avril 1850, in-8°, 13 pp., Abbeville, 1850.

II. — Jacques Le Clerc, le dernier poëte du xvie siècle sous Malherbe (fragment de l'*Histoire littéraire* — inédite — *d'Abbeville*), *Revue contemporaine*, 1854.

III. — Les Artistes picards à l'exposition de 1857, *Picardie* de 1857.

IV. — Notice sur M. André de Poilly (fragment de l'*Histoire littéraire* — inédite — *d'Abbeville*), in-8°, 35 pp., Abbeville, 1852.

V. — Notice sur M. Louis-Antoine-François Baillon (fragment de l'*Histoire littéraire d'Abbeville*), in-8°, 34 pp., Abbeville, 1857.

VI — Notice sur M. Marie-Mathieu Morel de Campennelle (fragment de l'*Histoire littéraire d'Abbeville*), in-8°, 12 pp., Abbeville, 1857.

VII. — Notice sur le général Joseph-Alexandre-Edouard Picot (fragment de l'*Histoire militaire* — inédite — *d'Abbeville*), in-8°, 15 pp., Abbeville, 1857.

VIII. — Jacques Malbrancq ou quelques remarques sur la confiance qu'il faut accorder à cet historien (extrait de *la Picardie*), grand in-8°, 10 pp., Amiens, 1861.

IX. — Biographie de M. François-César Louandre (fragment de l'*Histoire littéraire d'Abbeville*), in-8°, 31 p., Amiens, 1862.

X. — L'Église de Breteuil. *La Picardie* de 1859, p. 234.

XI. Quelques notes sur l'abbaye de Froidmont. *La Picardie* de 1862, p. 276.

XII. — De quelques lieux du Ponthieu ou voisins du Ponthieu *qui ne font pas partie de l'arrondissement d'Abbeville*, in-8°, Paris, 1868.

XIII. — J. Boucher de Crèvecœur de Perthes, in-8°, 8 pp., Abbeville, 1868.

XIV. — M. Calluaud, *député à l'Assemblée nationale*, in-8°, 14 pp., Abbeville, 1871.

XV. — Notices nécrologiques. — M. Gustave de Villepoix. — M. Paul Boullon de Martel. — M. l'abbé J.-B.-Désiré

Cochet. — M. Louis-Charles de Belleval. — M. Charles-Joseph Buteux. (Extrait des *Mémoires de la Soc. d'Émul. d'Abb.*, in-8°, Abbeville, 1877.)

XVI. — M. Charles Louandre, in-8°, 24 pp., Abbeville, 1884. — Extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation*.

IV. — Bibliographie picarde.

Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne, précédé de recherches philologiques et littéraires sur ce dialecte par l'abbé Jules Corblet, Paris, 1861 — *Pilote de la Somme* des 25 et 29 mars, 1er, 5 et 8 avril 1851.

Les Mayeurs et les Maires d'Abbeville, par M. Louandre, Abbeville, 1851. — *Pilote de la Somme* des 27 et 30 mai, et des 3, 7, 11 et 14 juin 1851.

Recherches sur Pierre L'Hermite et la Croisade, par Léon Paulet; Jacmart Pilavaine, miniaturiste du xve siècle, par le même; Notice sur Charles Des Marets, par Ad. de Grattier; Manuscrits de Pagès, marchand d'Amiens, publiés par Louis Douchet; Coup d'œil sur les anciennes enseignes de Saint-Quentin, par Ch. Gomart; De la peine du bannissement appliquée par les communes aux xiie et xiiie siècles, par le même; François de Jussac d'Amblevills sieur de Saint-Preuil, mareschal des camps et armées du roi Louis XIII, par Auguste Janvier; — *la Picardie* de 1859, p. 180.

La Ligue, documents relatifs à la Picardie, d'après les Registres de l'Échevinage d'Amiens, par A. Dubois; — *ibid.*, p. 520.

EN PRÉPARATION

Les Annales modernes d'Abbeville, (suite).

Chronique d'Hariulfe, traduction trouvée dans les papiers du marquis Le Ver, avec une notice sur Hariulfe, des tables, etc. (n° 79 du catalogue de la bibliothèque de feu le marquis Le Ver).

Histoire littéraire d'Abbeville, 1 vol.

Histoire militaire d'Abbeville, 1 vol.

Etc.

1780. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. A. RETAUX.



